



**HAL**  
open science

# Habitat, terroirs et territoire en Languedoc oriental durant l'Antiquité. Approche spatio-temporelle d'un système de peuplement.

Marie-Jeanne Ouriachi

► **To cite this version:**

Marie-Jeanne Ouriachi. Habitat, terroirs et territoire en Languedoc oriental durant l'Antiquité. Approche spatio-temporelle d'un système de peuplement.. Histoire. Université de Franche-Comté, 2009. Français. NNT: . tel-00429724

**HAL Id: tel-00429724**

**<https://theses.hal.science/tel-00429724>**

Submitted on 4 Nov 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Franche-Comté  
**ECOLE DOCTORALE « LANGAGE, ESPACE, TEMPS, SOCIETE »**

Thèse en vue de l'obtention du titre de docteur en  
**HISTOIRE**

**HABITAT, TERROIRS ET TERRITOIRE EN LANGUEDOC ORIENTAL  
DURANT L'ANTIQUITE.  
APPROCHE SPATIO-TEMPORELLE D'UN SYSTEME DE PEUPLEMENT**

Vol. 1 : texte

Présentée et soutenue publiquement par

**Marie-Jeanne OURIACHI**

Le 31 janvier 2009

Sous la direction de M. le Professeur F. FAVORY  
et de M. le Directeur de recherches C. RAYNAUD

Membres du jury :

M. Michel CHRISTOL, Professeur émérite, université Paris I Panthéon-Sorbonne,  
Rapporteur

M. François FAVORY, Professeur (université de Franche-Comté)

M. Jean-Luc FICHES, Directeur de recherches CNRS, UMR 5140 - Montpellier III,  
Rapporteur

M. Claude RAYNAUD, Directeur de recherches CNRS, UMR 5140- Montpellier III

Mme Léna SANDERS, Directeur de recherches CNRS, UMR 8504 - Paris I



# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>3</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>1. LES SOURCES : UNE LONGUE HISTOIRE, UN BILAN RICHE ET CONTRASTE</b>	<b>13</b>
1.1 Historique des recherches en Languedoc oriental	13
1.2 Des sources littéraires rares mais précieuses	21
1.3 Une documentation épigraphique étoffée	23
1.3.1 La nature du corpus : une domination sans partage des épitaphes	23
1.3.2 Les difficultés liées à la localisation des inscriptions	26
1.3.3 Les problèmes de datation	33
1.4 Des données archéologiques marquées par la diversité	39
1.4.1 Ancienneté des fouilles et diversité des conditions de prospection	41
1.4.2 Sites prospectés, sites fouillés : concordances et discordances dans les résultats observés	46
<b>2. LES ACTEURS DE L'HISTOIRE : DIVERSITÉ JURIDIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE DANS UNE COLONIE DE DROIT LATIN</b>	<b>53</b>
2.1 Enquête sur les statuts et les caractéristiques linguistiques des noms.	53
2.1.1 Le corps des citoyens romains	54
2.1.2 Le corps des pérégrins	82
2.1.3 Affranchis et esclaves	100
2.1.4 Le problème des <i>seviri augustales</i>	116
2.2 Répartition chronologique et spatiale des statuts et des noms.	119
2.2.1 L'évolution des statuts	119
2.2.2 Répartition spatiale des statuts.	129
2.2.3 La question de l'acculturation : répartition des noms dans le temps.	143
2.2.4 L'acculturation : la relation à l'espace	152
2.3 Une société composite	163
2.3.1 La place des genres	164
2.3.2 Familles et <i>gentes</i>	169
2.3.3 Une société inégalitaire	187
2.3.4 Religion, intégration et structuration du territoire	210
<b>3. LES DYNAMIQUES DU PEUPEMENT GALLO-ROMAIN</b>	<b>219</b>
3.1 Matrice ordonnable et cartographie des créations : les grandes phases du peuplement	220
3.2 Typologie et distribution des lieux habités	231

3.2.1 Typologie matérielle et chronologique : AFC et CAH	234
3.2.2 Etude statistique et géo-statistique du semis	260
<b>3.3 Hiérarchie, centralité et interactions spatiales</b>	<b>278</b>
3.3.1 Hiérarchie de taille : le modèle lognormal appliqué aux établissements antiques	280
3.3.2 Hiérarchie fonctionnelle : l'indice de centralité	282
3.3.3 Les réseaux : évolution du système de peuplement	290
<b>3.4 prolongements sur le Haut-Empire</b>	<b>311</b>
3.4.1 Aires d'influence des pôles au I <sup>er</sup> siècle	311
3.4.2 Cadastres et mise en valeur des terroirs de plaine et du littoral	318
3.4.3 Hommes et lieux : dynamique du peuplement et intégration des individus	327
<b>CONCLUSION</b>	<b>332</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>338</b>
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>356</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>360</b>
<b>TABLE DES FIGURES</b>	<b>362</b>

## **REMERCIEMENTS**

Si l'écriture d'un mémoire de thèse prend toutes les apparences d'un long périple solitaire, elle n'en demeure pas moins un exercice impliquant un grand nombre de personnes, parfois à leur corps défendant. Aussi souhaiterais-je, avant d'entrer dans le vif du sujet, rendre hommage à tous ceux qui, à des degrés divers, ont contribué à cette entreprise.

Mes remerciements s'adressent, en premier lieu, aux membres du jury, pour le temps et l'attention qu'ils ont bien voulu accorder à cette thèse : à Mme Léna Sanders, qui a inspiré, sans le savoir, certains aspects de l'analyse spatiale ; à M. Michel Christol, qui a consenti à être rapporteur : qu'il trouve dans ce mémoire un témoignage de la richesse de son apport scientifique, notamment dans le domaine de l'épigraphie et des institutions de la cité de Nîmes ; à Jean-Luc Fiches, également rapporteur, qui m'a généreusement consacré du temps, lorsque je tentais de démêler l'écheveau du problème de l'inscription de *Cn. Plaetorius Macrinus* : si les conclusions relèvent de ma seule responsabilité, la lecture critique du dossier lui doit beaucoup ; je lui sais également gré de m'avoir apporté son précieux concours dans l'approche des problèmes religieux.

Claude Raynaud, qui a suivi ce travail, m'a fait découvrir les joies de la prospection pédestre en Lunellois et participer à l'aventure des fouilles sur le site de Lunel-Viel. Excellent connaisseur des établissements archéologiques dont il est question dans cet ouvrage, il m'a aidée à élaborer la base de données tandis que sa réflexion sur les systèmes de peuplement a contribué à nourrir ma propre analyse : je trouve ici l'occasion de le remercier pour son aide précieuse.

Enfin, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à François Favory, qui m'a guidée, tout au long de ce parcours, avec bienveillance, générosité et cette rigueur intellectuelle qui est sa marque de fabrique. Si ce travail parvient aujourd'hui à son terme, c'est en grande partie grâce à lui. Qu'il trouve ici un témoignage de ma reconnaissance.

Merci à M. Hervé Richard, directeur du laboratoire Chrono-environnement, pour son infinie patience et son intervention en ma faveur, lorsque j'ai sollicité un aménagement de service pour terminer ce travail ; je tiens également à remercier M. Jean-Claude Dumas, ancien directeur de l'Ecole Doctorale LETS, qui m'a prodigué ses encouragements à de multiples reprises.

Merci à Laure Nuninger, pour son concours amical tout au long de ces années, et les échanges fructueux que nous avons pu avoir sur des thèmes et des approches qu'elle maîtrise à merveille ; à François-Pierre Tourneux, qui m'a apporté son aide au moment décisif où j'ai dû me lancer dans l'élaboration des modèles gravitaires, je souhaite adresser mes plus vifs remerciements.

Je tiens également à reconnaître ma dette à l'égard de Cyril Masselot et Jean-Jacques Girardot, pour l'aide, toujours souriante, qu'ils m'ont fournie lorsqu'il m'a fallu prendre en main le logiciel Anaconda ; sans eux je n'aurais pu réaliser les AFC qui jalonnent cette étude.

Je n'oublie pas le précieux concours que m'a apporté Elise Fovet, compagnon de route de cette fin de thèse, qui a guidé mes pas dans la manipulation du SIG et m'a fourni ses propres données concernant les réseaux viaires : je profite de cette opportunité pour rendre hommage à son intelligence et à sa gentillesse ; merci à Robin Brigand, qui a enquêté, à ma demande, sur des données épigraphiques, à l'occasion de l'un de ses séjours à l'Ecole Française de Rome.

Je remercie Marion Landré qui a fait preuve d'une grande disponibilité et d'une rare efficacité, chaque fois que j'ai dû recourir à ses services, et Soizic Viaouet pour l'accueil chaleureux qu'elle m'a toujours réservé à la MSH C.-N. Ledoux.

A mes amis de l'IUFM de Franche-Comté, je tiens à dire combien j'ai apprécié leur présence affectueuse. J'adresserai une mention spéciale à Annick Bily, ma comparse du centre local de Besançon-Montjoux, qui a consacré de longues heures à me dicter des listes de données codées, prélude obligé à la réalisation d'une AFC : qu'elle sache que son amitié m'a été des plus précieuses pendant ces dernières années ; Catherine Caille et Michel Vrac, mes collègues géographes, avec lesquels j'ai pu avoir des discussions très enrichissantes, m'ont fait partager leur expérience d'anciens doctorants : je les remercie pour leurs conseils avisés et leurs encouragements.

A Yvette Favory, mon amie depuis plus de 20 ans, je tiens à dire mon affection et à exprimer ma gratitude pour son soutien indéfectible.

Merci à ma famille, qui sait ce que je lui dois sans qu'il soit besoin de l'exprimer. A mes parents, dont le destin a été chahuté par l'Histoire, je dédie cet ouvrage.

# Introduction

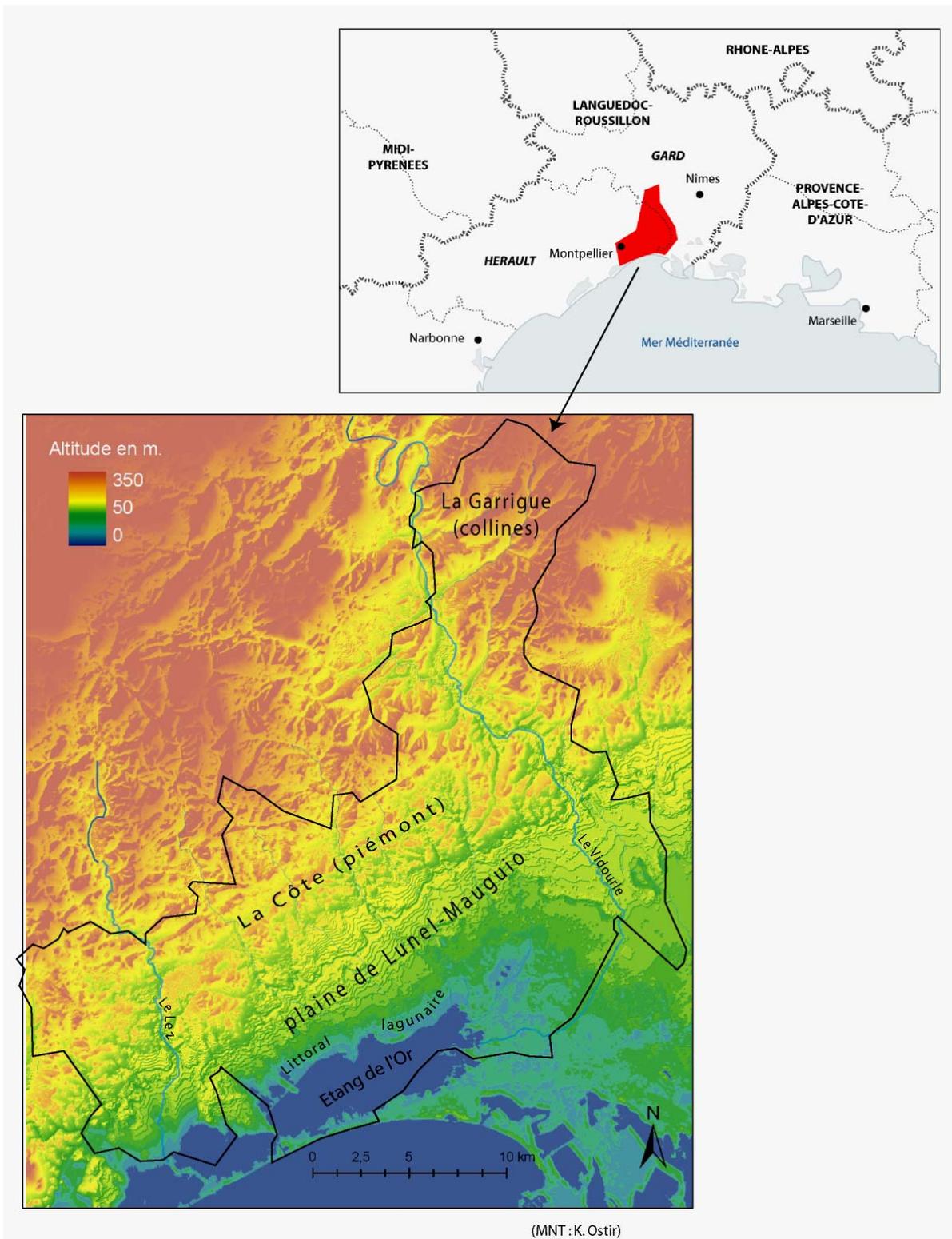
Cette étude s'inscrit dans la longue lignée des travaux consacrés à l'histoire du Languedoc-oriental, plus précisément à l'histoire du peuplement de cette région à travers les âges (pour la région de l'étang de l'Or et le secteur de Lunel-Viel pendant l'Antiquité, Favory *et al.* 1994 a et b ; pour la Vaunage pendant l'Age du Fer, Nuninger 2002 ; pour l'ensemble du Languedoc oriental durant la période historique, *Archaeomedes* 1998). Notre contribution, qui prend donc appui sur les acquis d'une recherche très riche, vise à assortir la réflexion sur l'organisation du peuplement dans l'espace d'une analyse portant sur les stratégies des acteurs, dans un contexte marqué par la conquête romaine. Elle est centrée sur l'ouest de la cité antique de Nîmes.

Les limites de la zone d'étude ont été définies en fonction de deux impératifs : le premier tient à la présence d'une richesse documentaire (textes, inscriptions, vestiges archéologiques, relevés planimétriques des centuriations) susceptible de répondre aux besoins de l'analyse ; le second résulte de la volonté de définir un espace caractérisé par une grande diversité naturelle, afin de poser le problème de l'impact du milieu sur l'insertion des sociétés rurales : il s'agissait d'appréhender le peuplement dans sa dimension spatiale, en mettant en évidence, le cas échéant, des rythmes d'évolution différenciés. Si le premier point fait l'objet d'un développement ultérieur, dans le cadre d'un exposé consacré à un historique des recherches et à une présentation de la documentation, en revanche, il nous faut développer ici le second point.

La zone d'étude (590 km<sup>2</sup>), au contact des départements de l'Hérault et du Gard, se caractérise par une juxtaposition d'unités morphologiques qui en fait un résumé du géo-système bas-languedocien

(Raynaud 97-98). Nous sommes en présence d'un espace organisé en unités différenciées, qui se déploient parallèlement à la lagune antique, comme l'indique la carte 1.

Figure 1: localisation de la zone d'étude et des grandes unités de relief



Du sud au nord, le lido marin, littoral bas et sableux, borde la lagune et les marais (étangs de l'Arnal, de Méjean et de L'Or) tandis qu'au nord et à l'est se développe un espace laguno-palustre, extrémité occidentale de la petite Camargue, résultat d'un colmatage alluvial récent. Au nord de cet ensemble, s'étend une plaine littorale étroite, constituée par les dépôts alluviaux de la terrasse villafranchienne, nappe rhodanienne composée de cailloutis d'origine alpine, plus ou moins grossiers, remplacés par endroit par des dépôts plus fins de couleur jaune, appelés localement « tapparas ». Cette unité paysagère est parcourue par des cours d'eau, petits organismes plus ou moins actifs, et par deux fleuves côtiers, le Lez et le Vidourle. Elle est bordée par la côte lunelloise (entre 15 et 40 m. d'altitude), zone de transition entre plaine et « garrigue ». A la différence de l'espace ouvert de la plaine, le secteur septentrional présente un faciès compartimenté, en raison de la présence de collines de molasse calcaréo-gréseuse et de collines calcaires, de forme arrondie (serres et puechs), qui encadrent des bassins très étroits creusés dans les marnes : c'est le domaine des Soubergues, qui préfigure les massifs calcaires de la garrigue sous-cévenole (Favory *et al.* 1994a : 124 ; G. Fabre *in* Vial 2003 : 39 ; C. Jorda *ibid.* : 50-53).

Parce que cet espace est marqué par le climat méditerranéen, qui fait alterner périodes sèches et périodes pluvieuses, le régime des fleuves, irrégulier, avec un long étiage d'été, et des crues de printemps et d'automne, favorise l'érosion des collines et l'accumulation dans les vallées, en plaine et dans la lagune, d'argiles et de limons. Le Lez et le Vidourle, notamment, jouent donc un rôle essentiel dans l'évolution du milieu. A Lattes, le Lez a fourni une importante charge sédimentaire à l'étang du Méjean, faisant avancer la côte de plus de 1 mètre en 2000 ans. Quant au Vidourle, il construit son delta sur les faciès lagunaires de l'étang de Mauguio, grâce à un bassin versant très étendu, en partie cévenol (C. Jorda *ibid.* : 50).

Cette diversité des unités géomorphologiques s'accompagne d'une diversité pédologique que nous résumerons en évoquant les grandes catégories de sols représentées dans la zone d'étude : le littoral est recouvert par des sols hydromorphes peu humifères et des sols limono-argileux, sodiques, sur alluvions fluviales et palustres tandis que les terroirs de plaine et de piémont se répartissent entre des sols bruns calcaires épais, les plus riches du point de vue agrologique, et des sols fersiallitiques plus ou moins lessivés ; quant aux collines, elles offrent des sols bruns calcaires minces, limono-argileux caillouteux ; enfin, recoupant cette marquetterie, les sols d'apport alluvial limono-argileux s'imposent dans les vallées (Arnal 1984).

Cette évocation des unités paysagères doit être complétée par une présentation en terme de distance euclidienne, puisque cette dimension interviendra dans nos analyses. Si l'espace étudié

s'étend sur près de 40 km du nord au sud, ses dimensions, d'ouest en est, varient de 5 km, dans la moyenne vallée du Virdourle, à plus de 30 km en plaine. Quant à la distance qui sépare les différents points de cet espace de Nîmes, elle s'établit dans une fourchette allant de 10 à 45 km. Cette dernière variable n'est pas sans intérêt puisque, rappelons-le, nous nous situons dans le territoire de la cité de Nîmes, durant l'Antiquité<sup>1</sup>.

De fait, l'Antiquité constitue notre cadre temporel, dans les limites chronologiques que lui attribue la tradition, à savoir de la fin du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère à la chute de l'Empire romain d'Occident (fin du V<sup>e</sup> siècle). Dans notre zone d'étude, cette période est marquée par la conquête romaine et par la mise en place progressive d'une organisation administrative et politique, qui se fait au bénéfice de l'agglomération de Nîmes, chef-lieu de cité (Christol, Goudineau 1988). Nous revenons sur les débats portant sur la question de l'attribution du droit latin aux Volques arécomiques et sur le sort réservé aux communautés indigènes implantées dans des agglomérations autres que Nîmes. En effet, il nous faudra prendre la mesure de l'impact de ces décisions à la fois sur les individus et les groupes (notamment les familles), mais aussi sur les établissements situés dans ce secteur, en particulier sur les agglomérations protohistoriques, dont l'évolution conditionne, en partie, l'organisation du système de peuplement local. A cette occasion, nous aborderons le problème de la romanisation de la population indigène : le concept de romanisation, un temps rejeté par les historiens qui lui déniaient toute valeur heuristique en raison de la vision uniformisante qu'il véhiculait, nous semble pouvoir être utilisé pour peu que l'on considère le processus tant du point de vue du centre, Rome, qui exerce sa domination sur les populations soumises, que du point de vue de la population qui s'y trouve engagée du fait de la conquête : il conviendra donc d'être attentif à la diversité des comportements, et des types de réponses que formulent les populations – ou les différents segments de la population –, à l'intérieur d'un cadre global défini par Rome et ses relais dans les provinces (Le Roux 2004).

Comme nous le signalions d'entrée de jeu, de nombreuses études ont d'ores et déjà été consacrées au peuplement en Languedoc oriental. Ce que nous ambitionnons de faire, à partir d'une base archéologique mise à jour, intégrant les résultats des prospections réalisées après la publication de l'ouvrage *Archaeomedes*, c'est de proposer une analyse de l'organisation du peuplement, prenant en compte les hommes, grâce aux inscriptions, et intégrant la dimension fonctionnelle et symbolique dans la modélisation du système de peuplement.

---

<sup>1</sup> Le territoire de la cité était délimité par la Méditerranée au sud, la bordure orientale de l'étang de Thau au sud-ouest, le Rhône à l'est, tandis que les Cévennes en constituaient vraisemblablement la frontière septentrionale (Fiches 2002a : 21). Ses contours ont toutefois sans doute fluctué durant la période antique.

Aussi nous attacherons-nous à étudier les acteurs de cette histoire, dans un cadre chronologique restreint puisque notre documentation épigraphique concerne uniquement le Haut-Empire : nous enquêterons à la fois sur les statuts et sur l'onomastique des individus, considérés au sein des groupes qui structurent la population locale, avant de nous pencher sur les caractéristiques sociales et culturelles – notamment religieuses – de la population étudiée. Ces thèmes seront abordés à la fois d'un point de vue temporel et dans leur dimension spatiale. Notre enquête portera ensuite sur les phases du peuplement, perçues à travers les créations d'établissements, tandis que l'occupation du sol sera appréhendée au moyen d'une typologie des sites et par l'étude des transformations qui affectent le semis d'établissements. Nous développerons enfin une réflexion sur la hiérarchie des établissements, afin d'identifier des pôles susceptibles de fonctionner en réseaux et d'animer le système de peuplement. A chaque étape de cette analyse, nous ferons intervenir l'environnement géographique ainsi que le contexte social et politique afin d'évaluer, dans la mesure du possible, leur impact sur les évolutions enregistrées au niveau du peuplement. Au terme de notre réflexion, nous tenterons de croiser les informations se rapportant aux acteurs et celles résultant de l'analyse des établissements, de manière à poser la question de la romanisation et de ses effets sur les dynamiques à l'œuvre dans notre zone d'étude.

Mais en premier lieu, il convient de rappeler le contexte de la recherche, dans une région qui, de longue date, est le lieu d'une intense activité scientifique, et de présenter les sources et les problèmes posés par les différents corpus.



# 1. LES SOURCES : UNE LONGUE HISTOIRE, UN BILAN RICHE ET CONTRASTE

Pour qui ambitionne d'élaborer un discours historique sur l'Antiquité, il est deux types de source incontournables et complémentaires : les sources littéraires, écrites par des historiens, des polygraphes, et les sources archéologiques, qu'elles soient épigraphiques ou constituées par des vestiges de la culture matérielle. Les premiers, rares, et connus de longue date<sup>2</sup>, continuent de susciter des interprétations, voire des controverses enrichissantes, sur lesquelles nous reviendrons. Le corpus des seconds ne cesse de croître : il résulte d'une longue histoire dont nous allons rappeler les grands traits. Nous procéderons ensuite à la présentation de notre documentation, en distinguant les textes des auteurs anciens, les inscriptions et les artefacts se rapportant au peuplement et à la mise en valeur des terroirs.

## 1.1 Historique des recherches en Languedoc oriental

Nos sources sont tributaires d'une histoire locale de l'archéologie, marquée par des évolutions qui reflètent les bouleversements que cette science a connus à un échelon plus large, à l'exception de la fin de la séquence, qui a placé cette région sous les auspices de la singularité, avec la mise en œuvre d'expériences innovantes.

A la lecture des présentations rédigées par les auteurs d'ouvrages de référence, tels que la *Carte Archéologique de la Gaule* (Fiches, Veyrac 1996 ; Provost 1999a ; Provost 1999b ; Vial

---

<sup>2</sup> Ainsi en est-il de Cicéron qui a tenu une place de choix dans l'éducation humaniste. Notons que les recherches sur les auteurs de l'Antiquité ont d'abord été le fait des philologues, spécialistes de l'étude critique et de l'édition des textes, à partir des différents manuscrits qui sont parvenus aux hommes des temps modernes. C'est seulement dans un second temps que les historiens s'en sont emparés.

2003) ou *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon* (Fiches 2002), force est de constater que l'intérêt porté aux vestiges du passé, dans cette région comme ailleurs en Europe, est d'abord le fait d'érudits locaux, désignés alors sous le vocable d'antiquaires, qui dès le XVII<sup>e</sup> siècle ont procédé à des enquêtes de terrain. S'inscrivant dans le processus de redécouverte de l'Antiquité inauguré par la Renaissance et l'humanisme, dynamisés par la proximité de Nîmes qui, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, a vu son patrimoine reconnu par François I<sup>er</sup> (A. Veyrac in Fiches et Veyrac 1996 : 61), ils travaillent à leur profit ou pour des nobles et des officiers désireux d'enrichir leur cabinet de curiosités. Leur objectif est donc de collectionner et de publier des objets et monuments, emblématiques de cette antiquité perçue comme un idéal de civilisation ; ils tentent également de localiser les sites mentionnés par les auteurs antiques. Aussi est-ce d'abord vers ces sites connus par les textes que leurs efforts sont tournés. En Languedoc oriental, c'est de Montpellier, ville universitaire, ou de Nîmes, que sont issus le plus souvent ces découvreurs. Ainsi, à Castelnau-le-Lez, des érudits comme P. Gariel, Ch. D'Aigrefeuille ou J. Astruc s'intéressent au site de *Sextantio*, station routière sur la voie Domitienne, qui figure sur les quatre globelets de Vicarello, d'époque augustéenne, sur la *Table de Peutinger*, sur l'*Itinéraire d'Antonin*, sur l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, et dans les listes de la *Cosmographie de l'Anonyme de Ravenne* (G. Barrauol in Fiches 2002a). A *Ambrussum*, également connu par les quatre premiers documents routiers cités précédemment, exception faite du Ravenate, le pont romain suscite la curiosité de A. de Rulman, officier, avocat auprès du présidial de Nîmes. Avec le XVIII<sup>e</sup> siècle, le travail des antiquaires prend désormais appui sur des sociétés savantes qui s'appliquent à publier de grands recueils d'antiquités illustrées : les monuments et les inscriptions sont au cœur de ces travaux. Le contexte général est favorable à l'étude des civilisations classiques (la découverte des sites de *Pompéi* et *Herculanum* n'y est sans doute pas étrangère). Si, dans la région, Nîmes concentre l'essentiel de l'attention, d'autres sites, placés dans l'orbite de la ville, éveillent à sa suite l'intérêt des érudits. L. Ménard, l'historien de Nîmes, est invité par le marquis d'Aubais à venir reconnaître sur la colline du Devès (*Ambrussum*), les vestiges d'habitations romaines. A *Sextantio*, d'Anville donne une description détaillée des vestiges antiques. Toutefois, c'est incontestablement le XIX<sup>e</sup> siècle qui voit se développer des investigations archéologiques sur tous les grands sites. L'archéologie, qui remplace désormais la démarche des antiquaires, se développe et s'institutionnalise. Elle devient une science avec des méthodes inspirées de la géologie : dégagement des objets selon une méthode stratigraphique codifiée à la fin du siècle, étude technique des matériaux, typologie. Ce domaine, qui n'est plus réservé à une élite, s'ouvre à un plus grand nombre de personnes. A *Ambrussum*, en 1835, la première fouille est conduite par le pasteur Hugues, de Gallargues-le-Montueux : elle porte sur un secteur situé à proximité des remparts. En 1857, la Société Archéologique de Montpellier fait

lever le plan des fortifications de cet *oppidum*. A *Sextantio*, les premières fouilles, sous la direction de Ph. De Saint-Paul, permettent de dégager d'importants vestiges. Cet archéologue donne un plan de l'enceinte, malheureusement aujourd'hui égaré. C'est également au XIX<sup>e</sup> siècle que d'importants vestiges sont signalés à Villevieille : statues, mosaïques, inscriptions laissent deviner l'existence d'une importante agglomération gallo-romaine. Si les fouilles de Lattes sont si tardives, c'est parce que les érudits des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle ont éprouvé des difficultés à localiser ce site connu par le texte de *Pomponius Mela*<sup>3</sup>. Les premiers vestiges sont exhumés par des travaux agricoles. Quant au site de Lunel-Viel, c'est à la découverte fortuite de stèles et d'éléments architectoniques qu'il doit d'être porté à la connaissance de P. Cazalis de Fondouce. Mais il n'est l'objet d'aucune fouille d'envergure avant le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle. L'effervescence archéologique du XIX<sup>e</sup> siècle résulte dans une large mesure de la naissance des musées, qu'il faut fournir en objets d'exposition, et de l'émergence du patrimoine, enfant de la Révolution française par réaction contre les actes de vandalisme commis à l'encontre des symboles de la monarchie déchue. Cette double configuration renforce l'intérêt porté aux objets remarquables. Le goût pour l'écrit, pivot de la culture classique, explique tout particulièrement l'inclination manifestée à l'égard des inscriptions : c'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que paraissent les grands recueils épigraphiques, tels que le *Corpus inscriptionum Latinarum (C.I.L.)*, œuvre monumentale d'O. Hirschfeld, dont le volume XII consacré à la Gaule Narbonnaise date de 1888, le tome XV de l'*Histoire générale du Languedoc* (1892-1893), de Dom C. Devic et Dom J. Vaissette, et les *Inscriptions antiques de Nîmes (I.A.N.)*, publication dirigée par A. Allmer, parue en 1893. Le travail d'édition des inscriptions se poursuit au début du XX<sup>e</sup> siècle : il est rendu nécessaire par la multiplication des découvertes dans un contexte marqué par l'expansion urbaine. Avec ses *Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)*, E. Espérandieu se donne pour tâche de compléter les grands recueils cités *supra* : l'ouvrage est publié en 1929<sup>4</sup>.

Pour les autres types de vestiges, si dès le XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout le XIX<sup>e</sup> siècle, une réflexion méthodologique est engagée, c'est le XX<sup>e</sup> siècle qui pose le problème du déficit interprétatif des données, alors que, dans le même temps, les outils techniques susceptibles d'améliorer l'interprétation des vestiges font leur apparition. Pour l'ensemble des sites évoqués précédemment, c'est au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle que se mettent en place des programmes archéologiques ambitieux. A Castelnau, plusieurs équipes se succèdent, d'abord sous la conduite de Fr. Daumas, puis de M. Gras et J.-C. Richard, de J. Arnal, R. Majurel et H. Prades

---

<sup>3</sup> *Pomponius Mela*, vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle, décrit le littoral méditerranéen et évoque, dans ce passage, le *castellum* de *Latara*, le fleuve Lez et l'étang des Volques (*De chorographia*, II, 80, cité par M. Monteil et C. Sanchez in Fiches 2000a).

<sup>4</sup> Sur la qualité scientifique de ces différents recueils, voir M. Christol in Fiches, Veyrac 1996 : 89-91.

pour les années 60 ... Dans ce secteur, les fouilles sont malheureusement tributaires des travaux d'urbanisme, de sorte qu'il existe un réel déficit d'information, alors que nous sommes en présence d'un site majeur. La donne diffère heureusement pour *Ambrussum* et Lunel-Viel, qui ont fait l'objet d'investigations archéologiques conduites respectivement par J.-L. Fiches, et C. Raynaud. Ces deux agglomérations sont désormais connues grâce à la publication de monographies et d'articles qui font référence<sup>5</sup>. Quant au site de Lattes, il a été localisé en 1917 par J. Berthelé, archiviste de Montpellier, puis fouillé, de 1963 à 1987, par le Groupe Archéologique Painlevé (GAP), sous la direction de H. Prades. Les recherches du GAP ont comporté plusieurs phases : il y eut tout d'abord les sondages réalisés de 1965 à 1967, aux abords de Saint-Sauveur, où J. Berthelé avait identifié les vestiges de *Lattara*, puis, en raison d'une urbanisation galopante, de multiples opérations de sauvetage sur les chantiers de construction de lotissements, enfin, à partir de 1978, une fouille plus étendue dans le secteur du sondage 26, au nord de l'agglomération antique. Entre temps, depuis 1983, les terrains, situés à l'ouest de la ferme de Saint-Sauveur, acquis par l'Etat, ont vu se développer un programme de fouille extensive et pluridisciplinaire : celui-ci a été confié à une équipe du CNRS, composée notamment de M. Bats, J.-L. Fiches et M. Py qui prendra, à terme, la direction du programme de fouille. Cette équipe, qui a élaboré un système d'information archéologique (SYSLAT), a souhaité adopter une démarche de diffusion régulière des résultats acquis lors de l'exploration du site : c'est l'objet de la série *Lattara*, publication annuelle, dont la première livraison date de 1988, et riche aujourd'hui de vingt numéros.

L'approche qui prévaut sur ces trois sites est représentative des évolutions récentes de l'archéologie : les recherches ne se limitent plus aux vestiges en élévation, elles englobent l'environnement du site, avec la mise en place d'analyses portant sur les paléosols, la circulation des cours d'eau - ainsi a-t-on procédé à une étude du régime du Vidourle à *Ambrussum* et des paléochenaux du Lez à Lattes - le couvert végétal ancien, ce qui nécessite l'intervention d'équipes pluridisciplinaires. Cette conception nouvelle du site a également débouché sur l'étude de son contexte humain par prospection pédestre. Si les antiquaires ont eu recours à ce procédé, c'est la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui lui a donné ses lettres de noblesse et l'a constitué comme instrument majeur de connaissance du potentiel archéologique d'une région. Dans notre secteur, c'est à l'occasion de l'étude de l'environnement d'*Ambrussum* et de Lunel-Viel qu'a été initié un programme systématique de reconnaissance des sites par prospection, dans le cadre d'un contrat intitulé « Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental », financé par la sous-

---

<sup>5</sup> Sur *Ambrussum*, Fiches 1979, Fiches 1989a, Fiches 1996b, J.-L. Fiches et V. Mathieu in Fiches 2002 : 521-557 ; sur Lunel-Viel, Raynaud 1990, C. Raynaud in Fiches 2002 : 558-571, Raynaud 2007.

Direction de l'Archéologie à partir de 1987 (Raynaud 1989 ; Favory *et al.* 1994a ; Favory *et al.* 1994b). Précédant cette enquête systématique, les investigations conduites par Louis Maystre et H. Prades, associés à A. Girard, M. Geneste et L. Amblard, dans le bassin de l'étang de l'Or ont fait figure d'œuvre pionnière. Leur apport est considérable, et tenu pour tel par C. Raynaud qui a initié, avec F. Favory et J.-L. Fiches, le programme de prospection systématique. L'intérêt de cette nouvelle entreprise réside d'abord dans la volonté d'homogénéisation des méthodes : désormais, l'ensemble des territoires étudiés est soumis à un système unique d'enquête. Des documents tels que la photographie aérienne, la carte, les textes sont mobilisés pour compléter l'information produite en prospection. Enfin, l'approche diachronique, et donc la longue durée, ont été au cœur du projet et favorisées par l'association de spécialistes couvrant un large éventail chronologique, du paléolithique au Moyen Age (Raynaud 1989). Pour mener à bien ces prospections, un protocole rigoureux de collecte et de traitement de l'information a été établi, qui n'a cessé depuis d'être affiné (Nuninger 2002). Ces investigations, qui ont mobilisé de nombreux habitants des communes concernées ainsi que des étudiants<sup>6</sup>, ont débouché sur la rédaction des travaux de recherches mentionnés ci-dessous.

- M.-Ch. GARRIDO, *Inventaire des sites néolithiques et chalcolithiques dans le Lunellois*, Montpellier, 1990 (mémoire de maîtrise).
- A. PARODI, *La plaine du Languedoc oriental au haut Moyen Age (IV<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) : textes et archéologie de l'espace rural*, Paris 1992 (thèse de doctorat).
- J.-M. MALVIS, *Anthropisation de l'espace lunellois (communes de Lunel et de Marsillargues) : périodes romaine et médiévale*, Besançon, 1988 (mémoire de DEA).
- L. RIPPOLES-BURDENS, *L'eau et l'habitat dans la plaine de Mauguio-Lunel (Hérault), au Néo-Chalcolithique, à l'époque gallo-romaine et au Haut-Moyen Age*, Besançon, 1994 (mémoire de maîtrise).
- L. NUNINGER, *Peuplement et Territoires protohistoriques du VIII<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. en Languedoc oriental (Gard-Hérault)*, Besançon, 2002 (thèse de doctorat).

L'efficacité heuristique de la démarche est telle qu'aujourd'hui aucun site d'envergure ne peut être envisagé indépendamment de son environnement. Villevieille est emblématique de cette évolution. Notre connaissance du site, révélé au XIX<sup>e</sup> à l'occasion de la découverte d'un bel ensemble statuaire, a progressé de manière spectaculaire en trois temps : des sondages circonscrits ont tout

---

<sup>6</sup> Il convient de saluer le travail réalisé par ces prospecteurs bénévoles qui ont beaucoup œuvré, au côté de C. Raynaud, pour faire progresser notre connaissance du peuplement ancien de cette région.

d'abord permis d'établir la chronologie du gisement (M. Py, 1972-1973 ; A. Pottrain, 1975), puis une enquête systématique, par prospection pedestre et enquête orale, conduite par C. Raynaud en a montré l'extrême richesse ; cette démarche a suscité un intérêt de la population pour son patrimoine et ouvert la voie à des interventions archéologiques. D'abord à l'occasion de travaux d'aménagement (C. Mercier 1994) puis dans le cadre d'une évaluation du potentiel archéologique du centre du village demandée par la municipalité (M. Monteil et AFAN), les investigations ont débouché sur une fouille programmée (M. Monteil 1999-2005). Complétées par des fouilles diagnostiques réalisées en prélude à des projets de construction dans le village (M. Schwaller, J.-M. Pène, SRA), ces opérations ont permis de faire progresser notre connaissance de cette agglomération.

C'est toutefois sur l'approche de l'espace rural que les prospections au sol ont eu un impact décisif. Qu'elles soient organisées de façon systématique, dans le cadre des programmes pluri-annuels de prospections pedestres initiés par F. Favory et C. Raynaud, sur la plaine de Lunel-Mauguio de 1987-1990 puis conduites par C. Raynaud dans l'ensemble du Languedoc oriental<sup>7</sup>, ou ciblées sur des établissements, après enquête documentaire (sur Aimargues en 1991-1992), elles sont à la source d'un renouvellement complet de notre approche du peuplement ancien dans la région. Parfois associées à des prospections aériennes à basse altitude (G. Chouquer 1986-1987), c'est à ces prospections pedestres que nous devons de connaître l'équipement résidentiel, au sens premier du terme, et technique d'un espace rural, jusque là dédaigné, exception faite des grandes *villae*, faiblement représentées dans notre secteur. Loin des approches des XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, voire du début du siècle précédent, privilégiant les monuments, ces opérations de grande envergure ont mis en évidence une multiplicité de traces, obligeant les archéologues à redéfinir les contours de la notion de site, comme l'expliquent les auteurs d'*Archaeomedes* dans les lignes suivantes :

---

<sup>7</sup> Dans le Gard, certaines communes avaient déjà fait l'objet d'enquêtes très poussées. Ainsi des prospections ponctuelles ont été conduites par J.-P. Brun dans le canton d'Aigues-Vives (1982) tandis que la moyenne vallée du Vidourle a été soigneusement étudiée par R. Bonnaud, d'abord avec J.-C. Bessac, de 1974 à 1978, dans le cadre de prospections à caractère systématique portant sur le sud du Bois des Lens (Bessac *et al.* 1979), puis seul, sur les territoires communaux de Combas et Montpezat (Parodi *et al.* 1987) ; à partir de 1994, R. Bonnaud a travaillé en collaboration avec C. Raynaud, dans le cadre du programme de prospection-inventaire « Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque ». Signalons également, pour la vallée du Vidourle, les interventions de J.-M. Pène et de P.-Y. Genty (Fontanès) : ce dernier, qui a également œuvré dans le Montpellierais, a fait, au sein du SRA du Languedoc-Roussillon, un important travail de vérification des faits archéologiques mentionnés dans les anciens rapports de prospection ; nous avons pu le constater à l'occasion d'un déplacement au SRA, dont l'objectif était de compléter notre documentation.

*« Ainsi, le site, tel qu'il apparaît à la prospection, correspond à un point d'occupation caractérisé par une concentration de matériel archéologique plus ou moins étendue, traduisant la présence d'un établissement qui n'a pas forcément fonction d'habitat : on le fréquente à l'occasion d'activité agropastorale sans y résider. Il se distingue des zones d'épandage où les artefacts sont en moindre densité et présentent un aspect roulé et usé, qu'il s'agisse d'épandages autour du site même, à la faveur d'une pente, ou d'épandages agraires qui caractérisent des pratiques culturelles faisant intervenir la fumure » (Archaeomedes 1998 : 75).*

On mesure, à la lecture de ces lignes, le chemin parcouru par l'archéologie, qui s'intéresse désormais à l'ensemble des traces matérielles laissées par les hommes du passé, dans un souci de compréhension des modes de vie et de production. D'autant que ces prospection débouchent parfois sur des fouilles archéologiques, opérations de sauvetage ou programmées, visant à mieux connaître la nature des sites enfouis : des établissements modestes, tels que Le Cros des Anèdes ou la Mougère de Vauguière ont pu être entièrement fouillés. Parfois, ce sont les aménagements agraires eux-même qui font l'objet d'une investigation : ainsi en est-il des réseaux fossoyés et des tranchées de plantation de Port Ariane ou de Dassargues.

Cet intérêt pour les traces d'aménagements agricoles, chemins anciens, parcellaires, tranchées de culture, a largement été suscité par les travaux conduits, notamment à Besançon, sur les centuriations antiques. Depuis la fin des années 70 et le début des années 80, des trames cadastrales, définies par la persistance d'une même orientation et d'un même module sur de grandes surfaces, ont été recensées sur le territoire de la cité de Nîmes. Dans un second temps, l'archéologie est venue apporter sa contribution à la connaissance des centuriations gallo-romaines. De nombreux rapports de fouilles font état de la présence de systèmes de fossés à proximité des gisements fouillés. Le plus souvent, les archéologues évaluent l'orientation de ces structures et proposent de les rapporter à l'une des centuriations reconnues dans le secteur. En effet, la cité de Nîmes a connu plusieurs opérations d'arpentage, dont témoignent la présence de limites agraires obéissant à la norme des centuriations *Sextantio-Ambrussum*, Nîmes A et B, Montpellierais A et B. La superposition de plusieurs trames sur un même espace a suscité de nombreux commentaires mettant en doute l'existence même des centuriations. Pourtant, il s'agit là d'une réalité documentée par les textes des arpenteurs latins et par un document archéologique de premier plan, à savoir les fragments des plans cadastraux d'Orange. Les spécialistes des centuriations ont d'ailleurs montré que chaque opération d'arpentage donnait lieu à la mise en place d'une trame présentant une orientation et un module spécifiques ; cette trame pouvait prendre appui sur une trame existante, par exemple en utilisant les diagonales des centurions déjà matérialisées (Roth-Congès 1996 : 340-345). Par ailleurs, il semble désormais admis que les différentes trames se complètent au lieu de se

superposer<sup>8</sup>. Nous avons évoqué précédemment les rapports féconds qu'archéologie et morphologie parcellaire entretiennent. Cette relation mérite quelques développements : s'il est vrai que les fouilles mettent souvent en évidence la présence de systèmes de fossés cohérents avec une ou des orientations identifiées par l'analyse morphologique, le plus souvent ces structures sont mal datées : les rares indications chronologiques concernent fréquemment le comblement des fossés, plus rarement leur mise en service. Plus intéressant encore est l'exemple, rapporté par G. Chouquer, d'un axe majeur du cadastre B d'Orange, le *kardo maximus*, connu par la *forma* autrefois affichée au chef-lieu de cité, mais indétectable lors de la fouille de Bollène, au lieu-dit « les Bartras ». Ces deux faits doivent nous rappeler, d'une part, que les *limites* n'étaient pas systématiquement matérialisées au sol, d'autre part, que les linéaments que nous identifions dans le cadre d'une étude morphologique sont des structures qui fonctionnent dans la durée (Chouquer 2008 : 868). En cela, ils ne diffèrent pas d'autres vestiges qui présentent également cette particularité d'être à la fois nos contemporains – nous les avons sous les yeux – et d'appartenir à un passé qui les a vu naître. G. Chouquer nous invite à pousser plus loin le raisonnement en considérant que le temps a œuvré en faveur de la régularisation des formes cadastrales. Ainsi, au lieu de postuler que les réseaux se sont délités avec le temps, il propose d'inverser la logique et d'imaginer que c'est avec le temps qu'ils se sont construits et matérialisés (*ibid.* 871). La réflexion sur les réseaux ne cesse donc de s'enrichir. En tout état de cause, l'analyse morphologique constitue une démarche susceptible de nourrir notre connaissance de l'espace rural en ce qu'elle nous permet d'approcher les modalités de la mise en valeur des terroirs.

Ces différentes approches ont été fédérées dans le cadre du programme européen *Archaeomedes*, initié par S. Van der Leeuw en 1992, qui a rassemblé des équipes espagnoles, grecques et françaises autour d'une problématique centrée sur l'impact des dynamiques anthropiques et naturelles sur la dégradation de l'environnement méditerranéen. En France, les données archéologiques concernant la moyenne et la basse vallée du Rhône ont été intégrées dans cette étude, qui a nécessité la mise en place d'un protocole descriptif soigné afin de pratiquer des

---

<sup>8</sup> La liste des ouvrages consacrés aux centuriations antiques est longue : pour une approche technique de l'arpentage, une présentation des textes d'agronomes et un catalogue des réseaux identifiés, Chouquer, Favory 1991, Chouquer, Favory 1992, Chouquer, Favory 2001 ; pour une mise au point sur les débats suscités par les centuriations en Languedoc oriental, Favory 1997b ; pour une réflexion théorique sur les formes héritées des opérations de cadastration, Chouquer 2000, Chouquer 2008. Dans cette dernière livraison, G. Chouquer voit désormais les centuriations comme des outils de fragmentation des territoires et non d'uniformisation, ce dont témoignerait l'imbrication des trames centuriées. Cet exemple montre, si besoin était, la fécondité de la réflexion sur les réseaux (*ibid.* 861-866).

analyses fiables sur une masse considérable de données (*Archaeomedes* 1998 ; Nuninger 2002 ; Van der Leeuw, Favory, Fiches 2003).

Terminons ce rappel historique en signalant que dans le domaine des inscriptions, le renouvellement existe également : les découvertes récentes font l'objet d'une publication dans l'*Année Epigraphique*, la *Revue Archéologique de Narbonnaise* ou *Gallia*. Un important travail de recension a également été conduit dans le cadre de la *Carte archéologique de la Gaule* et dans l'ouvrage consacré aux *Agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon* (Fiches 2002a). Du point de vue de l'analyse, il convient de mentionner des nouveautés intéressantes : l'étude du matériau peut permettre d'identifier la provenance des pierres, ce qui peut parfois fournir des indications sur l'origine d'une inscription ; les études portent désormais sur des séries, non plus seulement sur des objets isolés<sup>9</sup> ; la spatialisation des inscriptions et de l'information dont elles sont porteuses participe également d'un renouveau de l'approche en épigraphie (Fiches 1989b ; Christol 2003c ; Fiches 2005).

Si nous avons souhaité faire cette généalogie de nos sources, c'est parce qu'elles sont marquées par cette longue histoire. Notre documentation est diverse parce que stratifiée, construite dans la durée, ce qui explique d'ailleurs certaines difficultés auxquelles nous avons été confrontée. Ce rappel se veut également un hommage aux chercheurs qui ont élaboré des problématiques et développé des méthodologies dont nous nous sommes largement inspirée.

## 1.2 Des sources littéraires rares mais précieuses

Les écrits antiques portant sur notre zone d'étude sont rares et concernent le plus souvent l'ensemble du midi de la Gaule. Quelques grands textes méritent toutefois d'être mentionnés parce qu'ils constituent une source d'information irremplaçable sur l'histoire et la géographie de cette région. Ainsi, Strabon, dans le livre IV de sa *Géographie*, achevé en 17 de notre ère, rédige une notice sur le sud de la Gaule, et consacre le paragraphe 12 aux Volques Arécomiques et à Nîmes. Ce texte révèle que Nîmes domine 24 bourgs (*κομμαι*) qui lui sont soumis dans le cadre d'une confédération. Il indique également que le chef-lieu de cité dispose du droit latin, dont il donne une définition, et précise que la cité n'est pas soumise à l'autorité des gouverneurs de la province. Ce

---

<sup>9</sup> Voir par exemple l'étude des cippes funéraires à décor de rinceaux dans la cité de Nîmes (Sauron 1983).

texte très riche, largement commenté, est l'objet d'interprétations divergentes, parfois fondées sur des écarts de traduction<sup>10</sup>. Le second texte majeur est la description que Pline l'Ancien donne de la « province Narbonnaise », dans le livre III de son *Histoire Naturelle*, d'époque flavienne : cette présentation du milieu géographique (du littoral vers l'intérieur des terres) s'accompagne d'indications sur le contexte humain puisque sont mentionnés à la fois les peuples et les cités. Ce faisant, l'auteur introduit des éléments d'information sur les catégories juridiques auxquelles se rattachent ces collectivités. A l'égal de l'extrait de la *Géographie* de Strabon, la liste de Pline, étudiée depuis plus de deux siècles, suscite de nouveaux commentaires, voire des controverses que nous serons amenée à évoquer<sup>11</sup>. Essentiels pour évoquer la situation de la province quelques 50 ans après la conquête, deux textes de Cicéron, le *Pro Quinctio* et le *Pro Fonteio* nous renseignent sur la place des Italiens dans la *Provincia*. Dans le premier, Cicéron prend la défense de *negotiatores* installés en Gaule, tandis que le second est un plaidoyer en faveur de *Fonteius*, mis en accusation par les autochtones, qui portent plainte contre l'ancien représentant de Rome dans la province. Leurs griefs sont de deux ordres : ils reprochent à *Fonteius* d'avoir participé à un système de corruption et d'avoir fait usage de la violence à leur égard, au moment de la campagne menée par Pompée contre Sertorius en Espagne (78-72 avant notre ère). *Fonteius* est le premier gouverneur de la province de Narbonnaise dont le nom nous soit parvenu. Enfin, nous devons au Jules César des *Commentaires sur la guerre civile* des informations sur Marseille et les relations que la cité a entretenues un temps avec les Arécomiques. Dans le livre I, le général explique que le territoire des Arécomiques a été concédé à Marseille par Pompée, lorsque celui-ci, en route pour l'Espagne vers 77 avant notre ère, a traversé la Transalpine et subi le soulèvement des populations locales. Après écrasement de la révolte et en représailles, Pompée place les terres des vaincus sous le contrôle de la cité phocéenne. Cette concession prend fin lorsque Marseille, en 49, refuse de prendre parti entre Jules César et Pompée et subit les foudres du vainqueur de la guerre civile. Ces différents documents sont donc essentiels pour notre connaissance de l'histoire juridique et politique de la cité. Mais c'est la lecture croisée des textes et des inscriptions qui permet d'écrire une histoire à hauteur d'homme.

---

<sup>10</sup> Voir, à titre d'exemple, A. Roth-Congès in Bats *et al.* 2003.

<sup>11</sup> Sur les sources utilisées par Pline l'Ancien pour rédiger sa description, voir Christol 1994.

## 1.3 Une documentation épigraphique étoffée

### 1.3.1 La nature du corpus : une domination sans partage des épitaphes

L'enquête a été réalisée à l'aide des publications évoquées *supra*. Nous avons recensé les inscriptions lapidaires découvertes dans les communes de la région d'étude ou attribuées à celles-ci ; ont été exclus les graffites et les inscriptions sur *instrumentum*, souvent très riches d'indications pour qui s'intéresse à l'onomastique mais qui présentent l'inconvénient d'être difficiles à exploiter du fait de la mobilité des supports (Dondin-Payre 2001 a : 196)<sup>12</sup>. Les milliers, vingt-cinq pour notre secteur dont deux illisibles, ne seront pas non plus analysés ici en raison du type d'information dont ils sont porteurs.

Le corpus comporte donc 115 documents dont 95 sont exploitables<sup>13</sup> : ont en effet été retranchés l'inscription chrétienne découverte à Marsillargues (*I.L.G.N.* 542) datée de la fin du V<sup>e</sup> s. de notre ère, donc située en dehors du cadre chronologique déterminé par notre thème d'étude et par l'ensemble du corpus (soit, en amont, le milieu du I<sup>er</sup> s. avant notre ère et, en aval, le début du III<sup>e</sup> s. de notre ère), une inscription gallo-grecque difficilement utilisable trouvée à Castelnau-le-Lez<sup>14</sup>, un document présumé faux<sup>15</sup> et seize inscriptions illisibles ou trop fragmentaires pour pouvoir être

---

<sup>12</sup> Voir par exemple l'étude par Jean-Luc Fiches d'un graffite trouvé à *Ambrussum* : le nom, *Pilati*, gravé sur un tesson de campanienne A, a peut-être désigné un indigène romanisé ou un Italien installé dans cette région mais J.-L. Fiches précise que le vase a pu être laissé sur place par un voyageur (Fiches 2002a : 522).

<sup>13</sup> Les textes n'ont pas été vérifiés sur les pierres : il nous a seulement été possible de voir les stèles regroupées par le musée de Lattes, ce qui nous a donné l'occasion de mesurer combien les clichés (qui constituent pourtant, lorsqu'ils sont publiés, un palliatif pour qui ne peut les examiner sur leur lieu de conservation) ne permettent pas de se faire une idée de la réalité physique du monument (dimensions, qualité de la pierre ou du travail réalisé par le graveur) et donc de l'investissement financier qu'il a induit.

<sup>14</sup> Il s'agit de l'inscription gravée sur un chapiteau dorique (*R.I.G.* I, G-221) ; E. Bonnet, en 1905, en a donné la lecture suivante : *...JIFAA[... et ...]INOYEA[...]* et l'a interprétée comme une inscription votive (Vial 2003 : 143 pour une mise au point de M. Christol)

<sup>15</sup> L'inscription *C.I.L.*, XII, 266, dédicace au dieu Lez Auguste [*Deus Ledus Aug (ustus)*] trouvée à Castelnau-le-Lez, est considérée comme fautive par O. Hirschfeld.

exploitées<sup>16</sup>. Parmi les documents retenus, certains comportent des lacunes qui rendent la détermination du statut ou l'analyse linguistique plus hasardeuse : la solution retenue consiste alors à privilégier l'hypothèse la moins fragile, sans pour autant occulter les autres options<sup>17</sup>.

Ces 95 documents se répartissent en trois catégories d'importances numériques inégales : épitaphes, dédicaces honorifiques et inscriptions votives. Les épitaphes gravées sur des stèles ou sur des autels funéraires<sup>18</sup> sont très nettement majoritaires puisqu'elles représentent 77 % du total des inscriptions retenues. Si ce type de document est numériquement dominant, c'est parce qu'il est en usage dans toutes les couches de la société : même les plus pauvres souhaitent honorer leurs morts et laisser une trace de leur passage sur terre<sup>19</sup>. Cette domination des épitaphes sur stèles est parfois considérée comme un biais de la documentation épigraphique pouvant entraîner une sur-représentation des catégories les plus humbles<sup>20</sup>, et peut-être des pérégrins (Dondin-Payre 2001 a : 205) alors que la représentation des plus favorisés souffrirait de la faiblesse numérique des autels

---

<sup>16</sup> Voir, en annexe 2, le catalogue des inscriptions et le tableau récapitulatif par commune.

<sup>17</sup> Ainsi, pour l'inscription *C.I.L.*, XII, 4208 (Lattes, domaine de Soriech), M. Christol propose la transcription suivante : *Q(uito) Pomp[eio--] / Domitia ux[or--]* (M. Christol in Vial 2003 : 228). Si la lacune concerne la dénomination du défunt, elle masque son surnom et nous avons alors affaire à un citoyen portant les *tria nomina*, marié à une pérégrine dont l'idionyme est *Domitia* (voir *infra*, p. 166, l'analyse des mariages entre personnes de statuts civiques différents). Il s'agit là de l'hypothèse la plus fiable. Mais la partie endommagée a pu aussi faire disparaître le gentilice de l'épouse dont seul le surnom a été conservé (Rémy 2001a : 166, signale huit cas où le nom *Domitia* est employé comme *cognomen*) : dans ce cas nous avons affaire à un couple de citoyens et l'époux est désigné par son prénom et son gentilice ; cependant cette hypothèse est fragilisée par le fait que l'usage des *duo nomina* avec une combinaison autre que gentilice et surnom paraît douteux, surtout si l'on considère que l'inscription date de l'époque augustéenne (voir sur ce point *infra*, p. 33-34 et note 42 un résumé de la chronologie établie par M. Le Glay in Christol 1989 : 14-15 et Dondin-Payre 2001 a : 206). Cela nous conduit à privilégier la première hypothèse sans toutefois ignorer l'existence de la seconde.

<sup>18</sup> Pour une mise au point concernant la variété des supports, voir, entre autres auteurs, Lassère 2005 : 225. La stèle est une „dalle relativement peu épaisse, dressée sur la sépulture“ tandis que l'autel funéraire (*ara*) se présente comme une construction qui „témoigne directement du culte rendu au défunt“, et peut „comporter un dispositif permettant les libations“. Les autres supports évoqués par J.-M. Lassère sont les mausolées (pour les familles aisées) mais aussi les colonnes, les caissons (en Afrique et en Espagne principalement) ou encore les sarcophages.

<sup>19</sup> J.-M. Lassère précise que „si les épitaphes sont aussi nombreuses, c'est qu'aucun homme de l'antiquité ne voudrait être privé d'un tombeau où son nom puisse se lire, et celui qui le peut le prépare souvent *uiuus*, de son vivant“ (Lassère 2005 : 221) : dans notre corpus, 7 inscriptions mentionnent cette pratique.

<sup>20</sup> Sur le fait que, dans la masse de documents que constituent les stèles, la place du « menu peuple » soit grande, voire dominante : Hatt 1951, p. 24.

ornés et des mausolées (14 sur 74) et du nombre limité d'inscriptions honorifiques (1)<sup>21</sup> : on peut toutefois arguer du fait que les couches sociales les plus modestes constituent la majeure partie de la population pour considérer à l'inverse que leur forte présence dans la documentation est plutôt en conformité avec la réalité sociale<sup>22</sup>. Quant aux inscriptions à caractère religieux (22 % du corpus)<sup>23</sup>, leurs auteurs (et ceux qui financent l'offrande : nous verrons qu'il peut s'agir de personnes différentes) sont à la fois issus de milieux favorisés et de milieux plus pauvres. En tout état de cause, la place que tiennent les personnes de basse extraction dans cette documentation épigraphique constitue un atout pour qui s'intéresse à des populations qui pratiquent rarement l'écrit et qui, par conséquent, laissent peu de traces de leur existence, contrairement aux élites. Enfin, signalons à propos des autels votifs qu'ils comportent aussi des dédicaces rédigées par des auteurs collectifs<sup>24</sup>, anonymes (groupes de femmes, habitants d'une agglomération, organisations professionnelles, collèges sacerdotaux), que nous exploiterons dans le cadre d'une étude de la société mais qui seront *de facto* exclus lorsqu'il s'agira d'analyser l'onomastique ou les statuts individuels.

Malgré les réserves formulées ci-dessus, les épitaphes constituent un matériau très riche pour étudier l'anthroponymie, mais pas seulement : rappelons que ces inscriptions mentionnent le nom du ou des défunts<sup>25</sup>, précédé ou non de l'invocation aux dieux Mânes (nous verrons que cet élément joue un rôle important dans la datation des textes), accompagné parfois d'informations sur le disparu (profession ou fonction, qualités...); mais l'intérêt de cette documentation réside également dans le fait que les monuments funéraires antiques font connaître des proches du

---

<sup>21</sup> Les bases de statues ont souvent été réemployées dans d'autres constructions (M. Christol *in* Fiches, Veyrac 1996 : 98).

<sup>22</sup> Merci à Claude Raynaud de m'avoir signalé que cette forte présence des couches défavorisées dans la documentation funéraire pouvait être regardée autrement que comme une anomalie.

<sup>23</sup> Les inscriptions sur gaine d'Hermès (monument en forme de pyramide inversée surmonté de la tête de la personne honorée) avec dédicace au génie d'un homme, le plus souvent par ses clients ou ses affranchis, sont intégrées dans le corpus religieux puisqu'il s'agit d'une forme de culte domestique (M. Christol *in* Fiches, Veyrac 1996 : 100) : il s'agit de *C.I.L.*, XII, , 4178, Lunel (dédicace au génie de *T. Bitucius Titus* selon M. Christol *in* Vial 2003 : 238) et *H.G.L.*, XV, 2132, Villevieille-Sommières.

<sup>24</sup> Il s'agit des inscriptions suivantes : *I.L.G.N.* 385 (Combas) ; *C.I.L.*, XII, 5953 (Lansargues) ; *A.E.*, 1969-1970, 380 (Lattes) ; *A.E.*, 1965, 164 et *A.E.*, 1966, 247 (Lattes) qui donnent à connaître à la fois un individu (le sévir *T. Eppilius Astrapton*) et des organisations professionnelles ; enfin *C.I.L.*, XII, 4183 (Montpellier) qui ne comporte aucune indication concernant le dédicant.

<sup>25</sup> C'est-à-dire le nom mais aussi la filiation ou encore l'indication de la tribu pour les citoyens (Corbier 1998 : p. 24). La personne honorée par l'épitaphe est parfois mentionnée par les épigraphistes sous le vocable « dédicataire ».

défunt<sup>26</sup>, parfois par l'indication de la filiation (qui concerne les citoyens et les pérégrins), ou par la mention des personnes qui se sont chargées de leur érection (il s'agit le plus souvent de la famille du défunt mais aussi de membres de son entourage - amis, affranchis ...) : il est donc possible d'y lire les relations sociales (notamment familiales) tissées autour du disparu, d'y découvrir des indices montrant l'intégration progressive d'une famille en analysant le statut des personnes sur deux, voire trois générations, d'y déceler les traces d'une possible acculturation (ou, au contraire, la permanence d'une référence à la culture indigène) à travers l'évaluation linguistique des noms portés par les parents (et les grands-parents le cas échéant) et leurs enfants ; cette réflexion sera conduite à différentes échelles, sur un espace restreint, celui du site auquel l'inscription est rattachée, mais aussi à l'échelle de cette portion de la cité nîmoise qui constitue notre zone d'étude (sans exclure d'élargir le point de vue au reste du territoire de Nîmes, notamment lorsqu'il sera question de la nomenclature citoyenne).

### 1.3.2 Les difficultés liées à la localisation des inscriptions

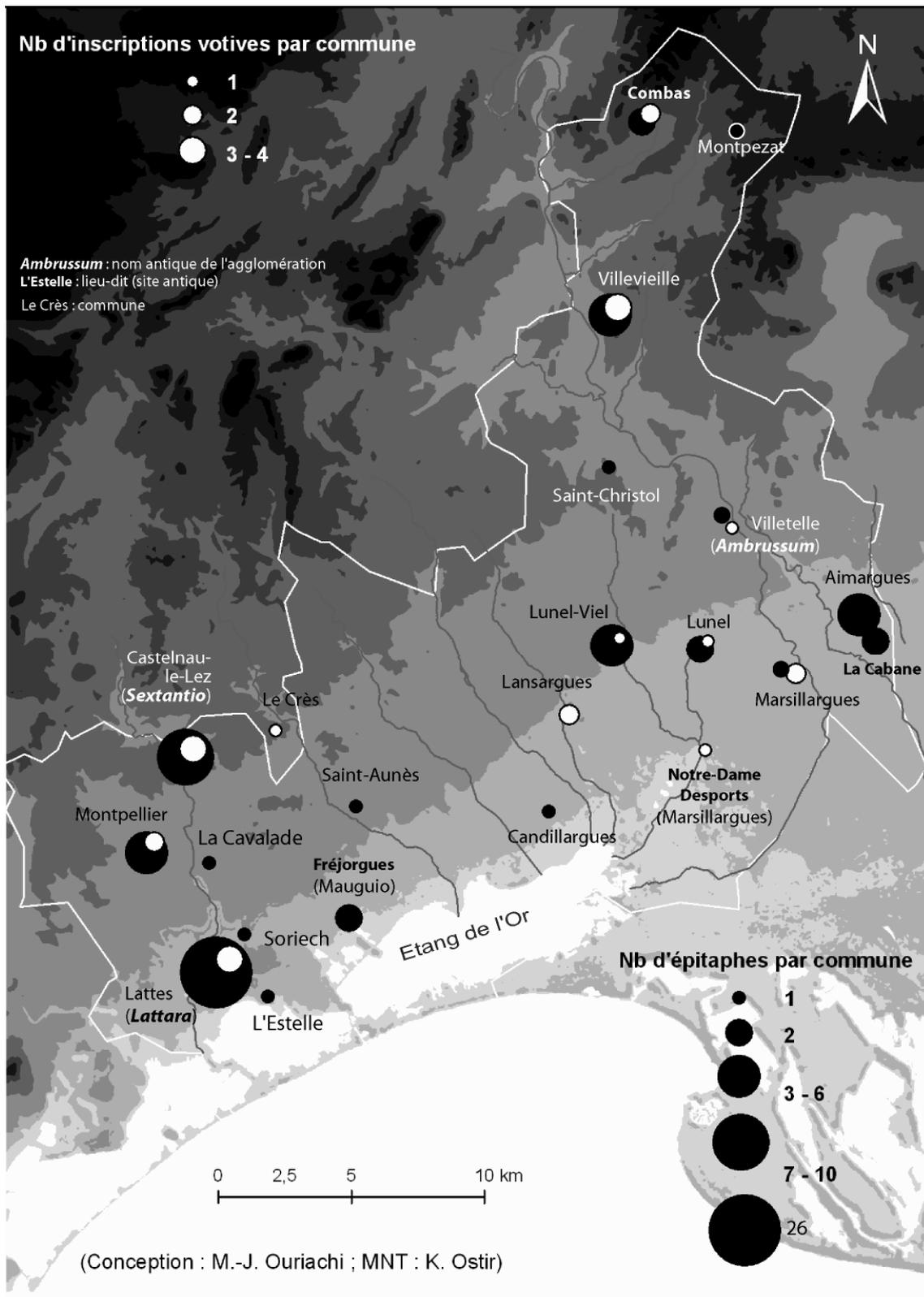
La répartition géographique des textes épigraphiques composant notre corpus connaît les déséquilibres inhérents à ce type de documentation<sup>27</sup> ainsi que le prouve la carte 2.

---

<sup>26</sup> Parmi les auteurs des monuments (également appelés « dédicants »), nous trouvons des personnes dont le nom n'est pas mentionné : le texte indique seulement la relation qu'elles entretiennent avec le défunt, qu'il s'agisse des membres de la famille (cas le plus courant), d'une patronne (*C.I.L.*, XII, 4194, Mauguio) ou d'affranchis (*C.I.L.*, XII, 4175, Lunel-Viel). Leur existence sera prise en compte dans les statistiques portant sur les statuts civiques, même si le statut des « anonymes » (c'est ainsi qu'ils apparaîtront dans nos tableaux) peut parfois faire l'objet de supputations. Prenons l'exemple de l'inscription *C.I.L.*, XII, 4211 (Montpellier) qui mentionne la mère de *Saturinus*, fils de *Maternus*, sans indiquer son nom : le contexte familial plaide en faveur d'un statut de pérégrin pour la mère, mais sans certitude, puisque la règle veut que les enfants suivent le statut du père, ce qui implique que la qualité de la mère ne peut être déduite de celle du fils.

<sup>27</sup> Concernant les irrégularités dans la distribution des inscriptions, J.-M. Lassère cite G. Rougemont (Le Bohec 1998 : 71-76) évoquant „le caractère habituellement discontinu de la documentation épigraphique“ ; il attribue à cet auteur l'idée qu'un corpus épigraphique est par nature un „échantillonnage aléatoire“ mais en conférant à cette expression un caractère négatif (Lassère 2005 : 10) alors que G. Rougemont l'utilise pour signaler l'authenticité (à défaut de représentativité) du corpus oraculaire de Dodone qu'il présente (*ibid* : 73).

Figure 2 : répartition spatiale des inscriptions votives et des épitaphes



Cette carte présente la répartition des pièces de notre corpus en distinguant inscriptions funéraires et inscriptions votives : pour plus de précision, nous avons attribué les pierres au lieu-dit mentionné comme site de découverte, lorsque notre information le permettait. Toutefois, dans la majeure partie des cas, les rapports concernant les découvertes anciennes ne fournissent pas ce type d'indication, ce qui nous a conduit à les affecter au chef-lieu de commune au détriment du territoire communal. Notre information est également fragilisée par l'existence de documents dont l'origine géographique est inconnue, qu'il s'agisse de pierres réemployées<sup>28</sup> ou d'éléments appartenant à d'anciennes collections d'inscriptions, constituées sans soucis de la provenance. Ainsi, parmi les inscriptions attribuées à Aimargues se trouvent les documents épigraphiques rassemblés au château de Teillan. La question de la localisation de ces pièces a fait parfois l'objet de propositions divergentes de la part des épigraphistes des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles : ainsi, selon A. Pelet, suivi par les auteurs de la *Carte archéologique de la Gaule*, 30/3, l'inscription *I.L.G.N.* 538 pourrait avoir été découverte à Saint-Maurice-de-Cazevieille, au sud-est d'Alès, tandis qu'E. Espérandieu la dit de provenance inconnue ; quant à A. Blanchet, il la place à Aimargues en raison de sa présence au château de Teillan (Provost 1999b : 643 notice 285-8\*-007). Pour notre part, nous avons choisi de suivre le point de vue d'A. Pelet, de sorte que nous n'avons pas intégré cette inscription dans notre corpus. En revanche la commune reste créditée de 5 autres inscriptions dont l'origine est problématique<sup>29</sup>.

Il est d'autres documents qui ont fait l'objet de discussions : c'est le cas de l'inscription *C.I.L.*, XII, 4202 dont J.-Cl. Richard et J. Gascou pensent qu'elle pourrait provenir de Murviel-lès-Montpellier et non de Montpellier comme l'indique l'auteur du *C.I.L.*; cette proposition est fondée sur plusieurs arguments : les noms mentionnés puisque *C. Messius Sulla, Balbi libertus* à Montpellier pourrait être l'affranchi du citoyen *C. Messius Balbus* dont l'épithaphe a été retrouvée au *Castellas*, mais aussi la ressemblance entre les deux stèles (F. Favory *in* Fiches 2002a : 420)<sup>30</sup>. Nous n'avons pour notre part pas retenu cette hypothèse.

---

<sup>28</sup> Quelle peut être par exemple la provenance exacte de l'inscription *C.I.L.*, XII, 4021 (Montpellier) à propos de laquelle Borel, qui constitue la source d'O. Hirschfeld, mentionne : „à la paroi qui est hors la porte de Lates au bord du fossé“.

<sup>29</sup> Certaines inscriptions sont attribuées par erreur à une commune par les auteurs des corpus de référence : ainsi O. Hirschfeld a-t-il porté au crédit de Villevieille-Sommières les inscriptions *C.I.L.*, XII, 4161 et 4162 dont C. Raynaud nous apprend qu'elles ont été découvertes à Nages (Fiches 2002a : 632). Ces deux inscriptions n'ont en conséquence pas été intégrées dans notre documentation.

<sup>30</sup> Voir aussi sur ce point J.-C. Richard et J. Gascou, *RAN*, 25, 1992, p. 443-454.

Plus problématique en raison de ce qu'elle implique en terme de statut pour les personnes vivant dans le territoire de la cité est la localisation de l'inscription *C.I.L.*, XII, 4189 (Castelnaud-le-Lez), seule inscription honorifique de notre corpus. G. Barrauol se montre prudent à son propos : l'analyse de la pierre par J.-Cl. Bessac a en effet permis d'identifier un calcaire du type de celui qui est exploité à proximité de Nîmes, dans les carrières de Roquemaière ; cet argument pourrait donc plaider en faveur d'un « transport ancien depuis Nîmes » : l'inscription est toutefois localisée à Castelnaud-le-Lez par Peiresc, dès le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle (G. Barrauol *in* Fiches 2002a : 470). Autre analyse posant le problème de l'attribution de l'inscription à Castelnaud-le-Lez, celle d'A. Chastagnol qui s'est interrogé sur la mention *colonis et incolis* (le premier terme désignerait des éléments allogènes à savoir des colons installés par Rome sur des terres confisquées alors que le second renverrait ici à la population indigène) que comporte l'inscription : selon lui, la formule implique que la pierre soit attribuée à une colonie romaine : or Nîmes est une colonie latine ; A. Chastagnol en déduit qu'il faut envisager un déplacement depuis Béziers, Narbonne, Arles ou Orange<sup>31</sup>. L'auteur signale une autre inscription qui pose problème, celle qui évoque la colonie d'Avenches : dans ce cas toutefois, la présence du terme *Emerita* dans la nomenclature de la cité renverrait à une déduction de vétérans. Pour A. Chastagnol, Avenches est donc une colonie romaine (Chastagnol 1995 : 139)<sup>32</sup>. P. Le Roux considère au contraire, en accord avec D. Van Berchem, qu'Avenches est une colonie latine. Il admet que la cité helvète a accueilli des vétérans mais selon lui, les colonies latines ont accueilli un contingent non négligeable de colons de statut romain et d'origine militaire. *Coloni* désignerait tous les citoyens de la cité tandis que le terme *incola* renverrait à tout étranger, domicilié dans la cité, indépendamment de son origine (Le Roux 1992). R. Frei-Stolba admet la thèse de P. Le Roux concernant le statut d'Avenches : la cité helvète aurait été promue colonie latine sous Vespasien et c'est sous ce même règne que des vétérans auraient été

---

<sup>31</sup> A. Chastagnol parle toutefois de « solution de désespoir ».

<sup>32</sup> A. Chastagnol avance aussi un argument qui nous semble pouvoir être discuté : le terme *incolae* comporte, écrit-il p. 136, une connotation péjorative qu'on ne rencontre pas dans d'autres types de cités provinciales, notamment celles qui disposent du droit latin : pour cette raison, il doit être associé aux seules colonies de droit romain. On ne voit cependant pas ce qui peut justifier un tel constat : les *incolae* sont en effet mentionnés sur les inscriptions étudiées par l'auteur au même titre que les *coloni* ; par ailleurs, selon J.-M. Lassère, qui reprend pourtant le point de vue global d'A. Chastagnol, il ne faut pas exagérer la perte de droit que représente la réduction au statut d'*incolae* puisque les populations concernées pouvaient conserver un certain degré d'autonomie, notamment au niveau local (*vicus*) et avaient la possibilité de bénéficier d'une promotion quiritaire. F. Jacques, pour sa part, estime que les *incolae* Salasses, pourtant exclus de la citoyenneté au moment de la fondation de la colonie d'Aoste (*Augusta Praetoria*, *ILS* 6753), devaient considérer ce statut comme une faveur, puisqu'ils ont choisi d'honorer Auguste comme leur patron (Jacques 1990 : 69).

déduits (R. Frei-Stolba *in* Dondain-Payre, Raepsaet-Charlier 1999). Nous reviendrons sur le cas d'Avenches. Auparavant, signalons, à propos de Nîmes, que M. Christol rejette l'argument juridique avancé par A. Chastagnol ; pour lui, ce texte peut être interprété comme le signe d'une présence dans la région de Nîmes « d'éléments étrangers qui auraient reçu des terres (*coloni*) suivant une forme de lotissement qui n'implique pas forcément une déduction coloniale » (M. Christol cité par G. Barraol : *ibid.*).

Pour notre part, nous ne nous appuyerons pas sur le cas d'Avenches pour étayer la thèse d'un rattachement de l'inscription mentionnant les « *colonis et incolis* » à la cité de Nîmes, colonie latine, puisque pour notre part nous ne sommes pas convaincue par la démonstration de P. Le Roux : d'une part, il y a la présence de colons, anciens vétérans, d'autre part, il y a le fait que soient attestés des duumvirs de la fin du I<sup>er</sup> siècle au début du III<sup>e</sup> siècle. Nous pencherions donc plutôt en faveur d'un statut de colonie romaine pour cette cité. Cela étant, nous défendons l'idée que l'inscription de *Cn. Plaetorius Macrinus* provient bien de la cité de Nîmes. Nous sommes en effet encline à considérer que le terme *colonus* désigne les citoyens romains d'une colonie (qu'elle soit romaine ou latine) par opposition à *incolae* qui renvoie aux éléments indigènes pérégrins. Pour étayer notre proposition, reprenons d'abord des éléments développés par A. Chastagnol lui-même, dans sa contribution de 1995. En premier lieu, rappelons l'analyse, par M. Gayraud, de l'inscription comportant la mention « *coloni incolaeque* » figurant sur l'autel de Narbonne (*C.I.L.*, XII, 4333) : selon cet historien, le premier terme ne saurait renvoyer aux colons eux-mêmes (l'inscription est datée de l'an 11 de notre ère alors que la seconde déduction coloniale a eu lieu en 45 avant notre ère par Jules César) mais désigne leurs descendants ainsi que les indigènes ayant obtenu une promotion quiritaire, soit l'ensemble des citoyens de Narbonne ; quant aux *incolae*, ce sont les pérégrins locaux et les étrangers domiciliés à Narbonne (sur le double sens d'*incola*, voir Lassère 2005: 350-351). A. Chastagnol cite d'ailleurs une autre inscription de Narbonne évoquant les „*coloni et peregrini*“ (*C.I.L.*, XII, 4321). En second lieu, considérons la note 60 de l'article d'A. Chastagnol, dans laquelle est mentionnée la définition du terme *incola* par A. Ernout et A. Meillet (*in Dictionnaire étymologique de la langue latine : histoire des mots*, 4<sup>e</sup> édition, 1959, p. 132-133) : « *incola* : l'habitant ; dans la langue du droit, traduit le grec *παροικος* ou *μέτοικος* par opposition à *civis* ». On retrouve donc dans cette définition un antagonisme fondamental entre ceux qui sont citoyens romains et ceux qui habitent un lieu sans l'être, opposition qui nous paraît déterminante pour comprendre l'expression *colonis et incolis* utilisée à Castelnau-le-Lez, cela sans avoir à convoquer l'argument d'une installation de colons. G. Poma pense également que le terme *incola* englobe, dans les colonies romaines comme dans les colonies latines, deux composantes de la population, ceux qui ne sont pas citoyens romains et ceux qui viennent d'ailleurs (résidents

étrangers). Elle évoque l'exemple de la colonie latine d'Isernia d'où provient une inscription émanant d'un groupe qui se fait appeler les *Samnites incola*, donc des *incolae* d'origine locale (Poma 1998). Il est donc possible d'envisager, que dans le cadre d'une colonie latine, la coexistence entre ceux qui disposent de la citoyenneté romaine (*coloni*) et ceux qui en sont dépourvus (*incolae*)<sup>33</sup>, soit signalée par l'usage d'une formule associant *colonus* et *incola*. L'attribution de cette inscription au territoire de la cité de Nîmes ne nous paraît donc pas devoir être remise en question.

Il conviendra toutefois de ne pas perdre de vue nos incertitudes concernant la localisation de la documentation lorsque nous procéderons à son exploitation.

Dix-sept communes ont livré des inscriptions<sup>34</sup>, dans des proportions variables puisque leur nombre va de 1 pour les communes de Candillargues, Le Crès, Montpezat, Saint-Aunès et Saint-Christol à 8-10 pour Aimargues<sup>35</sup>, Castelnaud-le-Lez ou Montpellier, les 35 documents de Lattes – 4 autels votifs et 31 épitaphes soit 28 pour l'agglomération antique et respectivement 2 et 1 pour les sites de Soriech et de L'Estelle - constituant une « anomalie » que nous allons expliciter. La domination numérique de l'agglomération lattoise s'explique par la découverte d'une nécropole lors de la fouille du lotissement Filiès entre 1968 et 1970<sup>36</sup> qui s'est traduite par l'exhumation de 30 stèles, dont 26<sup>37</sup> sont intégrées dans notre corpus : si l'on retranche ce gisement exceptionnel au total dont la ville est créditée, Lattes prend place dans le groupe des agglomérations pourvues d'un corpus de 8-10 documents. Par son caractère exceptionnel, cet ensemble épigraphique devra être parfois individualisé, afin de pondérer les résultats de nos enquêtes statistiques, notamment lorsque nous analyserons les statuts des personnes ; cependant, l'existence de ce sous-ensemble constitue un atout puisqu'il permet d'enrichir l'étude de l'ensemble du corpus, en fournissant une large gamme de noms (notamment pérégrins) que nous pourrions retrouver en d'autres lieux, mais aussi en permettant d'appréhender un groupe cohérent.

---

<sup>33</sup> Cette coexistence caractérise aussi les colonies romaines.

<sup>34</sup> Annexe 2.2.

<sup>35</sup> Sur le corpus d'Aimargues, voir *supra*, p. 28.

<sup>36</sup> Ce corpus a d'abord été analysé par E. Demougeot (Demougeot 1972), puis repris par M. Christol qui a indiqué de nouveaux développements pour certaines inscriptions, affiné quelques datations et proposé de reconsidérer le statut de plusieurs individus (Christol 1999a et Christol 2001).

<sup>37</sup> La différence entre le nombre d'inscriptions relevant de la nécropole Filiès (26) et le nombre total d'épitaphes attribué à l'agglomération lattoise (28) tient à l'existence de deux inscriptions découvertes par le G.A.P. (Groupe archéologique Painlevé) à l'occasion de sondages dans d'autres secteurs de la ville antique (sondages 13 et 26).

La domination de Lattes ne constitue pas le seul déséquilibre qui se manifeste lorsqu'on spatialise la documentation épigraphique : d'une manière générale, les agglomérations antiques<sup>38</sup> ont livré l'essentiel du corpus, l'habitat dispersé faisant figure de parent pauvre. Sur 95 inscriptions, 66 sont attribuées à des habitats groupés contre 29 pour les habitats dispersés ; ce déséquilibre est en partie lié à la nécropole de Lattes (Filiès) qui fournit à elle seule 26 documents : cependant, si l'on retranche ce sous-ensemble du total attribué aux agglomérations, celles-ci restent en tête avec 40 inscriptions. L'autre irrégularité que la carte 1 donne à voir est l'existence de zones dépourvues de documentation. Une vue d'ensemble permet par exemple de repérer un déficit dans la zone située entre Mauguio et Saint-Geniès-des-Mourgues : celle-ci englobe la commune de Mauguio elle-même, puisque les deux inscriptions qui lui sont rattachées ont été découvertes dans le secteur de Fréjorgues, en lisière du territoire communal de Montpellier, ainsi que les communes de Mudaison, de Baillargues, de Saint-Brès et de Saint-Genies-des-Mourgues qui n'ont livré aucun document épigraphique. Autre hiatus important, celui qui concerne le pourtour de l'étang de l'Or (correspondant à l'ancienne lagune), qui ne fournit qu'une inscription (Candillargues). Ces deux déficits pourraient cependant ne pas relever du même schéma explicatif : le premier résulterait d'une faible occupation humaine tandis que le second serait à mettre en lien, au moins pour partie, avec un fort colmatage alluvio-colluvial qui aurait masqué les aires funéraires<sup>39</sup>.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur l'origine des inscriptions, nos analyses intégreront une approche spatiale pour tenter d'évaluer dans quelle mesure le statut des lieux et la localisation sont susceptibles de constituer des facteurs déterminants dans l'intégration des individus et des groupes (acculturation, statut civique...).

---

<sup>38</sup> Agglomération désigne ici un habitat groupé qui ne doit pas forcément être assimilé à une ville : voir la mise au point de J.-L. Fiches sur les problèmes posés par la notion d'agglomération secondaire appliquée à l'époque antique (Fiches 2002a : 15-22). Pour une typologie de cet habitat groupé, voir la proposition de C. Raynaud (Fiches 2002a : 40-47).

<sup>39</sup> Je dois à Claude Raynaud, fin connaisseur de ces espaces pour les avoir prospectés systématiquement, cette distinction entre les origines probables du déficit épigraphique de Mauguio et de celui de Candillargues.

### 1.3.3 Les problèmes de datation

La datation des documents est aussi source de difficulté. Tout d'abord, il convient de signaler que sur les 89 inscriptions exploitées pour l'étude des statuts et de l'onomastique, 14 (soit une sur six) ne sont pas datées ou font l'objet d'une datation trop imprécise<sup>40</sup> pour être intégrées dans l'une des périodes que nous avons définies pour conduire une analyse sur les évolutions - ou les permanences - qui caractérisent la population étudiée. A l'intérieur de cet ensemble de 14 documents non datés, on dénombre 12 autels votifs : M. Christol (*in* Fiches, Veyrac 1996 : 100) rappelle que les inscriptions religieuses sont difficiles à situer dans le temps parce qu'il n'est pas possible de déduire leur date de l'analyse du formulaire, comme c'est le cas pour les documents funéraires. En ce qui concerne les 75 autres documents, ils ont fait l'objet d'études plus ou moins poussées, de sorte que le corpus comprend à la fois des inscriptions précisément datées<sup>41</sup> (notamment les inscriptions de la nécropole de Lattes) et d'autres dont la datation a été faite par nos soins, lorsque nous disposions d'éléments pour le faire : nous nous sommes alors basée sur le formulaire funéraire (composition, parfois forme des lettres) que nous avons passé au crible des critères définis par les épigraphistes<sup>42</sup>.

Rappelons, en nous fondant sur la lecture de la synthèse éclairante publiée par Y. Burnand, à l'occasion de la Table ronde de Nîmes des 25-26 mai 1987 (Burnand 1989) et du tableau publié en ouverture de l'ouvrage *Noms. Identités culturelles et Romanisation sous le Haut-Empire* (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : IX-XIII), quels critères sont habituellement retenus pour dater les épitaphes : l'usage du nominatif pour désigner le défunt est le procédé le plus ancien (cela ne

---

<sup>40</sup> Il s'agit des inscriptions pour lesquelles la datation proposée est I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles (*A.E.*, 1969-1970, 380, Lattes ; *C.I.L.*, XII, 4170, Le Crès ; *C.I.L.*, XII, 4178, Lunel).

<sup>41</sup> Les volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* proposent une datation pour la plupart des inscriptions (Provost 1999a ; Vial 2003).

<sup>42</sup> Hatt 1951 pour une mise au point (critiquée de longue date) sur les critères de datation en fonction du formulaire (p. 12) et une étude de l'art funéraire ; Audin, Burnand 1959 et Burnand 1961 pour une étude des épitaphes de Lyon et de Vienne qui permet d'affiner les critères définis par J.-J. Hatt : chronologie des formules, des symboles et des types de support ; Lassalle 1964-1965 pour les stèles à sommet cintré : évolution des stèles avec apparition d'un ou de deux cartouches (comparaison avec les milliaires) et datation en fonction des modifications de la formule funéraire ; E. Demougeot 1972 (p. 52-64) pour une synthèse sur les éléments de datation que sont la dénomination des personnes, la formule funéraire, la graphie et la forme des monuments ; Sauron 1983 pour les cippes funéraires à décor de rinceaux ; Raepsaet-Charlier 2002 pour une mise au point récente sur *H(ic) situs est* et *D(is) Manibus* comme élément de datation.

concerne pas le cas où le défunt a fait ériger la tombe de son vivant ou par disposition testamentaire) de même que l'utilisation du génitif avec mention explicite ou non de la dépouille<sup>43</sup> (*ossa* ou *ossa hic sita sunt*) : ces formulations sont caractéristiques du I<sup>er</sup> s. de notre ère (voire antérieures) ; l'usage du datif, qui confère à l'inscription le caractère d'une dédicace, est courant tout au long du I<sup>er</sup> s. de notre ère et au début du II<sup>e</sup> s. ; la mention *Dis Manibus* (invocation des mânes du défunt, avec qualification divine) gravée en toutes lettres a cours pendant l'époque flavienne et persiste sans doute au-delà du dernier tiers du I<sup>er</sup> s. tandis que sa forme abrégée *DM* est utilisée dans le dernier tiers du I<sup>er</sup> s., couvre tout le II<sup>e</sup> s. et persiste au III<sup>e</sup>, peut-être en se raréfiant<sup>44</sup> ; enfin, la mention de la Mémoire du défunt se rencontre depuis le milieu du II<sup>e</sup> siècle pour devenir courante, en particulier lorsqu'elle est qualifiée d'*aeterna*, au début du III<sup>e</sup> siècle : cependant ce constat ne vaut pas pour toute la Narbonnaise puisque la formule se rencontre peu à l'ouest du Rhône<sup>45</sup>. Concernant l'économie générale du formulaire, les épitaphes courtes renvoient plutôt à une date haute tandis que les formules très développées sont tardives<sup>46</sup>.

<sup>43</sup> Y. Burnand (Burnand 1989 : 22 et note 26 p. 27) cite l'inscription suivante : *M(arci) Lucreti(i) / Pipercli / Marini f(i)lii / pi(i)* (E. Demougeot 1972, 9 ; *A.E.* 1972, 336, Lattes) ; le nom du défunt apparaît au génitif, avec ellipse de la référence aux ossements du mort. Cette inscription est datée de la fin du I<sup>er</sup> s. avant notre ère ou du début du I<sup>er</sup> s. de notre ère.

<sup>44</sup> Le corpus du lotissement Filiès (Lattes) est représentatif de cette coupure que représente l'introduction de l'invocation aux Dieux Mânes : sur 26 épitaphes, une seule débute par *DM* (E. Demougeot, 1972, n° 28 ; *A.E.*, 1972, 349), 12 utilisent le nominatif pour désigner le défunt, 11 le datif et 2 peuvent être classées dans le groupe des épitaphes qui utilisent le génitif avec référence implicite aux ossements du mort ; ces 25 inscriptions sont intégrées dans une fourchette chronologique allant du milieu du I<sup>er</sup> s. avant notre ère au milieu du I<sup>er</sup> s. de notre ère (Christol 1999a et Christol 2001) ; sur le débat concernant la mention *D(is) M(anibus)* comme critère de datation, voir M.-T. Raepsaet-Charlier 2002.

<sup>45</sup> La seule inscription du corpus comportant l'invocation à la mémoire du disparu a été retrouvée à Lattes, dans un sondage fait par le Groupe Archéologique Painlevé (sondage 13 du G.A.P., sanctuaire consacré à Mercure) ; son texte a été publié par E. Demougeot en même temps que les stèles du lotissement Filiès (E. Demougeot, 1972, 29 ; *A.E.*, 1972, 337), puis repris par M. Christol qui en a sensiblement modifié la restitution et donc le sens (Christol 2001 : 17-18, note 4). Sa proposition est la suivante : *D(is) M(anibus) / ob memor(iam). et / piet(atem). Marciani / educator(is) sui / T(itus) Troccius Mascli / nus b(ene) m(erenti)* (« Aux Dieux Mânes, en souvenir de la piété de Marcianus, son père nourricier ; Titus Troccius Masclinus à celui-ci qui l'a bien mérité ») ; ce document est daté de la fin du II<sup>e</sup> s.- début III<sup>e</sup> s. de notre ère.

<sup>46</sup> Voir l'exemple cité dans la note précédente ; voir aussi l'inscription *H.G.L.*, XV, 1821 (Villevieille-Sommières) : concernant cette dernière inscription, nous serons amenée à reposer le problème de sa datation, mais sans la mettre en cause, lorsqu'il sera question du statut civique des enfants nés d'un couple ayant contracté un mariage mixte (sur ce point voir *infra*, p.166)

Sur 11 inscriptions que nous avons tenté de dater, 6 ont été rattachées, de manière peut-être simpliste<sup>47</sup>, au groupe des inscriptions du II<sup>e</sup> s. en raison de la présence de la formule *DM* (et en l'absence d'autres indications significatives) : il s'agit des épitaphes de *Terentia Primilla* (*C.I.L.*, XII, 4093, Aimargues), de *Martia*, affranchie de *Flavia* (*C.I.L.*, XII, 4171, Aimargues : le fait que le nom de *Martia* soit au nominatif ne joue pas en faveur d'une date haute puisque le monument a été élevé de son vivant ; Burnand 1989 : 21), de *Cascellia Olympias*<sup>48</sup> (*C.I.L.*, XII, 4194, Mauguio), de *Marcia Messiarina* et de sa soeur ? (*C.I.L.*, XII, 3019, Montpezat) auxquelles nous avons ajouté celles de (...) *usonius* (*I.L.G.N.* 522, Lunel-Viel), de *Q. Fabius Eutyches* (Bonnet 1946 : 4, n° 11, Mauguio) dont les textes présentent des lacunes, ce qui rend leur datation plus incertaine. L'inscription *I.L.G.N.* 538 (Aimargues), qui débute aussi par *DM* a en revanche reçu une datation plus haute (fin I<sup>er</sup> s.-début II<sup>e</sup> s.) en raison de son association avec le nom du défunt au datif : en effet, Y. Burnand suggère que cette formulation (qui correspond à une double invocation, d'abord aux Dieux Mânes puis au défunt) a pu précéder dans le temps la combinaison *DM* suivi du nom du défunt au génitif<sup>49</sup>. Le même argument nous a d'ailleurs conduit à réduire la séquence

<sup>47</sup> Y. Burnand prend en effet bien soin de signaler qu'il ne faut pas considérer les critères énoncés plus haut comme absolus, cela au moins pour deux raisons : d'une part, les formulations ont pu coexister dans le temps, avec des phases de chevauchement que les épigraphistes ont mis en évidence ; d'autre part, il existe des décalages géographiques qui peuvent rendre caduque l'analyse : c'est le cas de l'invocation à la mémoire du défunt signalée dans le corps du texte (Burnand 89 : 21). Cependant, afin de ne pas hypothéquer notre étude par la présence d'un trop grand nombre d'inscriptions non datées, il nous a paru nécessaire de proposer une datation lorsque cela nous paraissait possible, mais en définissant une fourchette chronologique large pour ne pas courir le risque de fausser les résultats.

<sup>48</sup> La datation, 1<sup>ère</sup> moitié du II<sup>e</sup> s., est proposée par F. Favory : elle apparaît dans une recension d'inscriptions inédite qui m'a été obligeamment communiquée par son auteur.

<sup>49</sup> Burnand 1989 : 24. Voir aussi l'analyse de l'inscription de Nîmes évoquant *T. Annius Successo* (*Gallia* 20, 1962 : 635) par M. Christol, in *Archéologie à Nîmes 1990* : 182 : *D(is) M(anibus) / T(ito) Annio Successo / Titia soror / posuit* (« Aux dieux Mânes, pour *Titus Annius Successus*, *Titia*, sa sœur, l'a fait poser ») ; M. Christol propose pour ce texte une datation à la charnière des I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles et justifie ce choix par l'emploi de la formule *DM* abrégée, par l'utilisation du datif, par la simplicité du texte et la forme allongée du champ épigraphique. Or l'inscription d'Aimargues présente des caractéristiques proches puisqu'elle mentionne uniquement le nom du défunt et celui du père qui a fait élever le monument, dans un champ épigraphique dont nous n'avons pas les dimensions mais uniquement celles du support (1,07 m sur 0,42 contre 0,84 m sur 0,5 pour celle de Nîmes) et la disposition du texte sur cinq lignes (contre 4 pour l'épitaphe de *T. Annius Successo*), ce qui nous autorise à nous le représenter plus haut que large. Enfin signalons que ces deux stèles sont à fronton triangulaire. Le même type d'analyse concernant l'association *DM* + datif intervient, selon toute probabilité, dans la datation proposée pour *I.L.G.N.* 537 (Aimargues) par les auteurs de la *Carte archéologique de la Gaule – Le Gard*, 30/2 (Provost 1999a : 120 notice 006-5\*). Quant à l'inscription *C.I.L.*, XII, 4174 (Marsillargues), elle a pu être intégrée dans le groupe

chronologique proposée par M. Christol pour une inscription de Castelnau-le-Lez (Bonnet 1946 : 7, n° 20), en optant pour fin I<sup>er</sup> s.- début II<sup>e</sup> s. de notre ère<sup>50</sup> plutôt que fin I<sup>er</sup> s.- II<sup>e</sup> s. de notre ère (Vial 2003 : 157).

Quant aux inscriptions *C.I.L.*, XII, 4212 et 4213 (Castelnau-le-Lez), nous proposons de les dater du I<sup>er</sup> siècle parce qu'elles sont dépourvues de référence aux Dieux Mânes, que leur texte, réduit à l'extrême (deux noms, celui du défunt et celui du dédicant, sur deux lignes), est gravé en utilisant des formes de lettres archaïques avec un E à hampes parallèles (II) et un A dont la barre centrale est parallèle à un des côtés<sup>51</sup> ; enfin le nom du défunt apparaît au nominatif dans la seconde inscription. Ce dernier argument a aussi justifié une datation haute pour l'inscription *C.I.L.*, XII, 4201 (Montpellier) mais, dans ce cas, le fait que l'inscription soit incomplète fragilise la proposition. Reste l'inscription de délimitation de sépulture trouvée « près de Montpellier » soit *C.I.L.*, XII, 4192 : elle indique la dimension du terrain concédé à la défunte, ici 25 pieds sur 15. Pour dater ce document, nous disposons d'un seul élément, l'utilisation de l'abréviation *lib.* pour désigner l'affranchie *Attetia Grata* : si l'on suit les indications du tableau proposé en ouverture de *Noms. Identités ...* (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : XI), la mention *lib.* « très rare au I<sup>er</sup> siècle, apparaît à la fin du I<sup>er</sup> siècle, devient courante au II<sup>e</sup> siècle », donc, faute de mieux, nous l'intégrerons dans les documents du II<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>.

Ce travail de datation des documents épigraphiques constituait un préalable à la définition de six périodes auxquelles les inscriptions ont pu être rattachées : c'est la composition du corpus (et donc les éléments de datation liés à la formule funéraire) qui a servi de base à cette périodisation qui ne se réfère pas à l'histoire politique mais, de manière plus neutre, aux siècles. Le tableau ci-dessous présente le résultat de ce classement :

---

des documents du II<sup>e</sup> s. sans doute en raison d'une formulation plus étoffée puisqu'il est fait mention des qualités du défunt : « le plus doux des fils » (Vial 2003 : 250, notice 151-8).

<sup>50</sup> Il s'agit d'une stèle à fronton triangulaire, forme dont V. Lassalle pense qu'elle apparaît après 70 de notre ère pour la version avec cartouche horizontal tandis que celle avec cartouche vertical est plus tardive puisqu'elle couvre le II<sup>e</sup> s. : l'inscription de Castelnau-le-lez, avec son texte gravé sur trois lignes, semble se rattacher au premier type (Lassalle 1964-1965 : 118-119).

<sup>51</sup> Voir Cagnat 1914 : p. 12 pour le A et p. 14 pour le E.

<sup>52</sup> Signalons qu'Alain Daubigney la classe parmi les inscriptions du I<sup>er</sup> siècle (Daubigney 70 : 90).

Tableau 1 : nombre d'inscriptions par période

Type	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Non datées	Total
	2 <sup>e</sup> moitié du I <sup>er</sup> s.	Fin I <sup>er</sup> s. av.-déb. I <sup>er</sup> s.	I <sup>er</sup> s.	Fin I <sup>er</sup> s.-déb. II <sup>e</sup> s.	II <sup>e</sup> s.	Fin II <sup>e</sup> s.-déb. III <sup>e</sup> s.		
Epitaphes sur stèles et autels funéraires	5 (5)	19 (17)	18 (4)	8	19	2	2	<b>73 (26)</b>
Autels votifs	0	0	1	1	1	0	12	<b>15</b>
Inscriptions honorifiques	1	0	0	0	0	0		<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>6 (5)</b>	<b>19 (17)</b>	<b>19 (4)</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>89 (26)</b>

(-) : inscriptions de la nécropole de Lattes (lotissement Filiès)

Les périodes 2 et 3 (tournant de notre ère et I<sup>er</sup> siècle) semblent à première vue les mieux pourvues, mais les données peuvent être analysées autrement en retranchant les inscriptions du lotissement Filiès : en effet, si l'on ne tient pas compte de ce gisement exceptionnel, on obtient un résultat autre, à savoir la domination des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles (périodes 3, 4 et 5). Ce constat ne saurait surprendre puisqu'il a pu être établi à propos d'autres régions de l'Empire ; la pauvreté épigraphique du III<sup>e</sup> siècle a notamment été mise en évidence par S. Mrozek, auteur de plusieurs articles portant sur la répartition chronologique des inscriptions : cet historien a pris soin d'intégrer dans son corpus des inscriptions se rapportant à des domaines divers (social, économique, religieux, militaire) dont la datation est parfois incertaine ; il justifie ce choix par la volonté de ne pas se limiter aux inscriptions précisément datées qui émanent souvent de personnes proches du pouvoir. Son analyse statistique lui a permis de conclure que la rupture intervient au milieu du III<sup>e</sup> siècle (sauf pour les inscriptions émanant du pouvoir qui restent très nombreuses) : S. Mrozek y lit l'impact d'un important désordre monétaire (Mrozek 2004 : 134) qui a appauvri la population (notamment les classes moyennes) mais aussi la conséquence d'une situation militaire désastreuse ; celle-ci aurait contribué à détruire la croyance en la stabilité de l'Empire et généré un climat peu propice à « l'inscription qui, par son texte, s'adresse à l'avenir » (Mrozek 2004 : 32). Cependant la rupture du milieu du III<sup>e</sup> siècle n'est pas pertinente pour le corpus que j'ai étudié puisque c'est la quasi-totalité du siècle qui est déficitaire : de ce point de vue, le constat que nous pouvons établir est plus en adéquation avec la thèse développée par M. Hammond (cité par S. Mrozek, *ibid.* : 134) qui évoque un changement intervenant dès la fin du II<sup>e</sup> siècle. Il nous semble donc que l'explication est plutôt à chercher dans le registre de la culture matérielle : peut-on imaginer qu'au III<sup>e</sup> siècle, voire dès le début du Haut-Empire, les populations ont pu recourir à des supports ou techniques autres pour signaler les tombes ? De nombreux archéologues, confrontés au nombre réduit de stèles découvertes à l'occasion de fouilles d'aires funéraires, ont tenté de mettre en évidence différents procédés utilisés

pour réaliser le marquage des tombes : en effet, dans certaines nécropoles, les recoupements peu nombreux, les réouvertures de fosses ou la présence d'offrandes en surface semblent indiquer qu'une délimitation des sépultures a pu exister. V. Bel, dans sa présentation de la nécropole du Valladas, évoque une possible utilisation de pierres non taillées (Bel, *et al.* 2002 : 76-77)<sup>53</sup>. A. Ferdière, en conclusion du colloque *Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale*, rappelle que les stèles sont faiblement représentées en milieu rural. Il évoque, à la suite des différents intervenants, la possibilité que le marquage ait pu être réalisé avec des matériaux périssables tels que des panneaux de bois, portant des inscriptions peintes ou des libelles de papier (Ferdrière 1993 : 437). Toutefois, il est probable que l'on a recouru à d'autres procédés comme celui consistant à laisser la partie supérieure de la tombe apparente. Ce dispositif a sans doute été employé en Auvergne, où il semble que les coffres funéraires affleuraient à la surface du sol : leur localisation était donc assurée. En revanche, les couvercles n'étaient pas gravés de sorte que, si le nom du défunt a jamais été mentionné sur le monument, c'était selon un procédé non pérenne (C. Mennessier-Jouannet *et al.* in Ferdière 1993 : 297). Ailleurs, à Vatteville-la-rue, où l'ordonnancement des tombes suggère également un marquage au sol, aucun aménagement de ce type n'a pu être identifié. Cette aporie a conduit M.-Cl. Lequoy à émettre deux hypothèses : la première consiste à envisager des repères en matériaux périssables, la seconde à proposer un dispositif avec visualisation directe des tombes par affleurement des urnes. Cependant, cette seconde manière n'a semble-t-il pas concerné l'ensemble des sépultures ou du moins n'a-t-elle été que temporaire : il est possible que la pratique consistant à verser sur les urnes de la terre mêlée aux cendres du bûcher a entraîné à terme un enfouissement de certains vases funéraires et occasionné les superpositions qui ont pu être observées dans quelques secteurs de la nécropole<sup>54</sup>.

Les remarques qui précèdent, concernant les différentes modalités de signalement des tombes, valent toutefois pour l'ensemble de la période. Elles ne sauraient donc, à elles seules, expliquer le recul enregistré par les stèles avec épigraphe au III<sup>e</sup> siècle. Peut-on établir un lien entre

---

<sup>53</sup> Précisons que la nécropole du Valladas a fonctionné entre 20-30 et la fin du II<sup>e</sup> siècle, voire le début du III<sup>e</sup> siècle (Bel, *et al.* 2002). Autre exemple de ce type de marquage : dans l'aire funéraire de la Vayssière, à l'Hospitalet-du-Larzac en Aveyron (I<sup>er</sup> siècle de notre ère), des pierres dressées, de 40 à 70 centimètres de côté, semblent signaler les tombes à la surface du sol antique (A. Vernhet in *Nécropoles à incinération du haut-empire* 1987 : 87). L'usage de pierres plates, non taillées est aussi mentionné dans la nécropole de La Gatasse (Martigues) ; cependant, sur ce site, les populations ont pu recourir à d'autres matériaux, notamment de la céramique (amphore ou plat renversé), pour protéger et marquer les tombes. Cet ensemble funéraire est daté de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère (J. Chausserie-Laprée, N. Nin in *ibid.* : 78-79).

<sup>54</sup> M.-Cl. Lequoy in *Nécropoles à incinération du Haut-Empire* 1987 : 57-58; *id.* in *Incinérations et inhumations* 1991: 231-236).

ce déclin et la domination progressive de l'inhumation<sup>55</sup> ? Cette thèse est suggérée avec beaucoup de précautions par J.-P. Bost et L. Maurin qui précisent que cette relation n'a pu être établie pour la Gaule en raison de la faiblesse des sources postérieures au III<sup>e</sup> siècle ; elle l'a été en revanche à propos de Mactar en Afrique, où les stèles ont disparu au profit des épitaphes gravées sur les dalles des sépultures. Notons toutefois que stèle et inhumation ne s'excluent pas systématiquement puisque ce type de monument accompagne la dépouille d'un dénommé *Blaesianus* (*C.I.L.*, XII, I 1393, Limoges) tandis que certaines inscriptions comportent la formule *hic conditus* (J.-P. Bost, L. Maurin *in Incinérations et inhumations* 1991 : 45). Ces documents sont toutefois rares, et ne doivent pas masquer une évolution globale. Nous serions donc en présence d'un changement culturel et non d'une rupture liée à un facteur exogène, d'ordre économique.

Ce long préambule sur le corpus a permis de mettre en lumière sa relative richesse mais aussi d'identifier ses limites, éléments que nous devons garder en mémoire au moment de l'étude du contenu des inscriptions, afin de relativiser, si nécessaire, la portée de nos conclusions<sup>56</sup>.

## 1.4 Des données archéologiques marquées par la diversité

Comme nous l'avons précisé dans notre historique des recherches, les données archéologiques sont le fruit d'opérations multiples – fouilles, prospections au sol, plus rarement prospections aériennes<sup>57</sup> - qui se sont déroulées sur plus de deux siècles, mais ce sont les interventions réalisées au cours du dernier demi-siècle qui ont permis de multiplier le nombre des établissements connus dans la région. Pour cette étude, nous avons procédé à une recension des établissements à partir des rapports de prospections, des comptes rendus de fouilles, des publications consacrées aux gisements

---

<sup>55</sup> C. Goudineau, dans la conclusion du colloque de 1987, prend soin de rappeler qu'incinération et inhumation ont coexisté aussi bien pendant le Haut-Empire qu'après le III<sup>e</sup> siècle. En revanche, il semble admis que l'incinération est presque toujours majoritaire sous le Haut-Empire tandis que l'inhumation se diffuse largement au II<sup>e</sup> siècle pour se généraliser au III<sup>e</sup> siècle : ce schéma n'exclut cependant pas l'existence de nuances régionales (C. Goudineau *in Incinérations et inhumations* 1991 : 247-253).

<sup>56</sup> L'annexe 2.3 propose une présentation des inscriptions comportant pour chacune les références bibliographiques, la localisation, la (ou les) transcription(s), la (ou les) traduction(s) ainsi que la datation.

<sup>57</sup> Nous avons participé à certaines fouilles – à Lunel-Viel avec C. Raynaud en 1987, à Lunel, sur le chantier du Cros des Anèdes avec J.-M. Malvis en 1989 – et aux prospections en Lunellois (1988) et en Vistrenque (1991-1992) avec F. Favory et C. Raynaud.

archéologiques majeurs, et retenu 388 unités sitologiques. Le corpus ne comporte aucune nécropole ; en revanche, lorsqu'une aire funéraire est incluse ou située à proximité d'un établissement, nous la mentionnons. Les sites font l'objet d'une présentation uniformisée dans le catalogue placé en annexe 11.1. La fiche reproduite ci-dessous présente les différentes informations données pour chacun. Les agglomérations, mieux documentées, font l'objet d'un développement plus conséquent, réalisé à l'aide d'ouvrages de références publiés sur ces sites.

---

**Notice type :**

*N° de l'établissement dans la base élaborée pour cette étude – Lieu-dit (tènement) - N° attribué à l'établissement dans le tènement.*

*Nom de la commune – N° d'inventaire communal dans la base archéologique du Languedoc oriental.*

*Statut et datation : interprétation des vestiges archéologiques.*

*Surface des vestiges en ha.*

*Contexte sitologique : indications concernant la topographie, l'hydrologie, la géologie et la pédologie (lorsque l'information est disponible).*

*Géographie historique : situation par rapport au réseau viaire et aux établissements archéologiques, le cas échéant.*

*Vestiges : matériaux de construction*

*Mobilier : vaisselle, conteneurs, outils, objets divers.*

*Inventeur de l'information : découvreur du site.*

*Bibliographie.*

---

Le tableau placé en annexe 12 récapitule les informations générales sur chaque établissement, numéro et nom, commune, coordonnées Lambert, superficie et chronologie (*TPQ* et *TAQ*). Nous précisons également si le gisement est uniquement connu par la prospection ou s'il a fait l'objet d'une fouille ; de même, nous indiquons s'il existe une mention textuelle le concernant.

Parce que ce corpus est tributaire des conditions dans lesquelles les investigations archéologiques ont été menées, nous allons à présent examiner les biais qui peuvent affecter la qualité de notre information.

## 1.4.1 Ancienneté des fouilles et diversité des conditions de prospection

Nous avons rappelé ci-dessus que l'intérêt des antiquaires et des archéologues du XIX<sup>e</sup> siècle s'est concentré sur les agglomérations mentionnées par les textes. Nos données sur ces établissements présentent donc la particularité d'être le résultat de fouilles anciennes et récentes, exception faite de *Sextantio*, moins bien connu parce que cet établissement n'a pas fait l'objet d'une étude exhaustive, ni du point de vue des vestiges, ni du point de vue de son environnement. Sur bien des aspects, nous serons donc amenée à faire des conjectures à son propos pour pallier les lacunes de notre documentation archéologique : toutefois, cet *oppidum*, implanté sur la voie Domitienne, est connu par des documents irréfutables, ce qui limite le risque d'erreur d'interprétation. Cette difficulté se pose pour l'ensemble des sites anciennement fouillés, les techniques ayant progressé de manière irréfutable. Cette différence crée une première distorsion au sein des données.

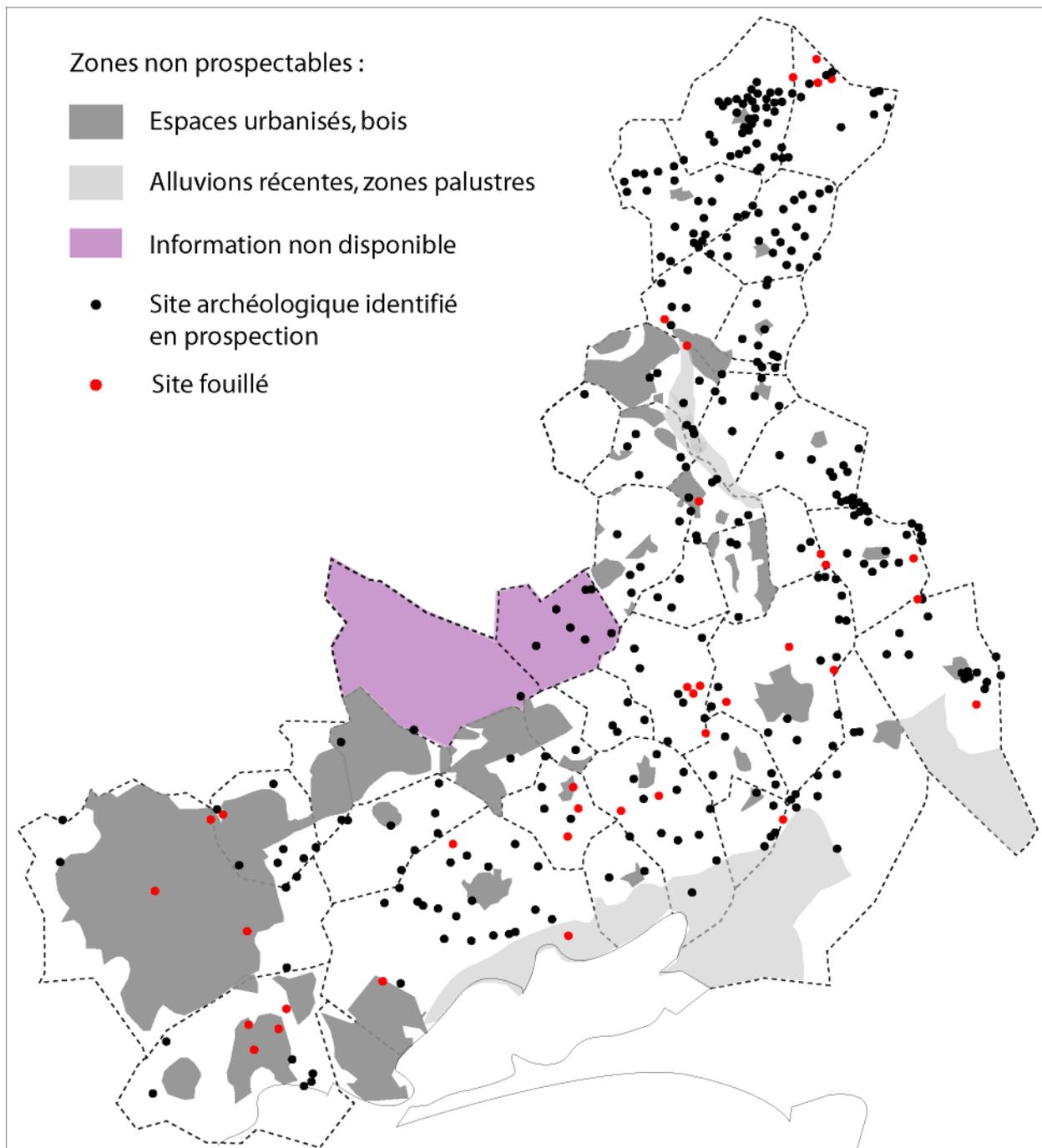
Pour ce qui concerne les sites connus par la prospection, les différences induites par la chronologie des investigations sont moins marquées en raison de l'existence de programmes de prospections systématiques réalisés sur une période très courte (1987-2003). Tout au plus peut-on signaler l'ancienneté des découvertes réalisées dans le secteur du Bois des Lens, qui datent de la fin des années 70. Encore convient-il de mentionner les contrôles récents dont font l'objet des sites connus de longue date : ainsi en est-il pour la commune de Gallargues, parcourue par J.-P. Brun dans les années 80<sup>58</sup>.

Ces investigations, malgré leur caractère systématique, sont subordonnées aux conditions de prospection. Dans certains espaces, aucun repérage de vestiges ne peut être effectué. Trois grands types de masques existent : ils sont liés à l'urbanisation, au phénomène d'alluvionnement ou à la garrigue, impénétrable. La carte ci-dessous répertorie les zones non prospectables. Pour la réaliser, nous avons compilé les informations consignées dans les différents rapports de prospection.

---

<sup>58</sup> Notre zone d'étude comporte un secteur mal connu : il s'agit du canton de Castries, prospecté par M. Assénat en 1987.

Figure 3 : carte des zones non prospectables

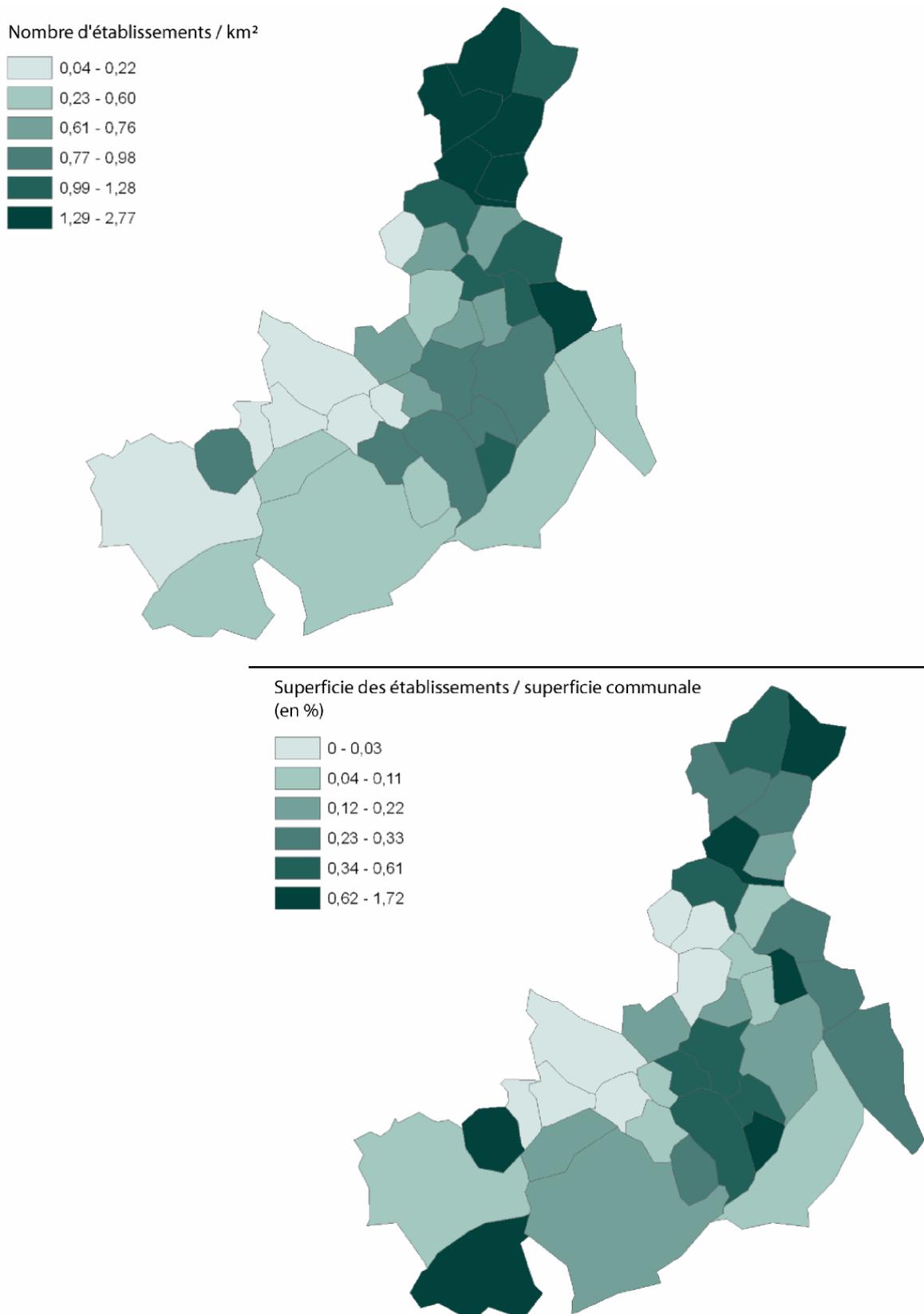


Ce document révèle, en premier lieu, l'impact de l'urbanisation sur notre capacité à évaluer le potentiel archéologique du secteur situé à l'ouest de notre zone d'étude : sont concernées les communes de Saint-Brès, Baillargues, Vendargues, Saint-Aunès, Le Crès, Castelnau-le-Lez, Lattes, Pérols, sans oublier Montpellier, pôle dont la croissance est à l'origine du développement des communes situées dans la couronne périurbaine. Dans ces territoires communaux, les découvertes

archéologiques sont désormais subordonnées aux travaux d'aménagement. Cette situation n'a pas rebuté C. Raynaud qui a réalisé des contrôles sur les communes de Montpellier, Lattes et Mauguio dans le cadre des prospections organisées en 1997 et 1998. En raison de l'importance archéologique de cette zone et parce que l'espace est occupé, dans des proportions variant de 50 à 70 %, par des pavillons ou des zones commerciales, les prospecteurs ont procédé à 12 tests, 5 dans des lieux où des indices humains avaient été repérés au préalable, 7 pour lesquels la localisation devait tout au hasard. Dans tous les cas, il s'agissait d'opérer un prélèvement exhaustif de tout le mobilier présent, quelle qu'en soit la date, sur une surface de 100 m<sup>2</sup>, produisant ainsi une image diachronique de l'occupation d'un lieu. Cet exemple montre l'inventivité dont font preuve certains archéologues lorsque les conditions ne sont pas favorables à une investigation sur un mode classique et révèle les progrès réalisés en vue d'obtenir une qualité d'information maximale. Des tests ont également été pratiqués dans les zones où la sédimentation a pu masquer des établissements, dans les vallées mais aussi dans la plaine, parcourue par des fleuves côtiers. Ainsi, dans les communes de Saint-Sériès et de Sommières, où les travaux du gazoduc Artère du Midi ont mis en évidence une accumulation des limons sur trois mètres d'épaisseur, les tests, réalisés en 1999 dans les secteurs concernés par ce phénomène, ont permis de vérifier qu'aucun artefact ne pouvait être repéré en surface. Il en avait été de même pour la commune d'Aimargues, où C. Raynaud, en 1998, s'était livré à ce type d'expérience dans les lits majeurs du Vidourle et de la Cubelle, et avait obtenu des résultats négatifs. Enfin, dans le nord de la zone d'étude, le couvert forestier et/ou la pente peuvent réduire la visibilité et rendre toute prospection inopérante. L'érosion, qui peut affecter les établissements situés en rebord de terrasse ou au pied des pentes, a ainsi probablement masqué certains gisements, comme le signalent les rapports de prospection à propos de Ramaux (n° 271) ou du Grand Baure IA et IB (n° 95-96).

Les deux cartes ci-dessous permettent de mesurer l'impact de ces phénomènes de masque sur la densité des établissements répertoriés par commune. La première ne prend en considération que le nombre de sites, tandis que la seconde intègre la superficie des gisements.

Figure 4 : densité d'établissements par commune



Si l'on s'attache, en premier lieu, à la partie occidentale de notre zone d'étude, il apparaît que l'étalement urbain n'affecte pas également l'ensemble des communes. Montpellier paraît incontestablement déficitaire tandis que Castelnaud-le-Lez affiche une densité élevée, que l'on prenne en considération la superficie des établissements ou que l'on s'en tienne uniquement au nombre de sites : cette particularité est due à la présence de l'*oppidum* de *Sextantio*, qui a suscité des investigations précoces, lesquelles ont fourni une importante documentation antérieure au processus de périurbanisation. Cela étant, la ville de Montpellier ne devrait pas, de ce point de vue, être en reste : en effet, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, des érudits se sont penchés sur la question des origines de la ville (Richard 1969). La faible densité des vestiges antiques ne saurait être expliquée par la seule inaccessibilité des lieux à la prospection. En ce qui concerne Lattes, la seconde carte corrige l'impression laissée par la première : le nombre de sites identifiés dans la commune est réduit, mais cette faiblesse est compensée par l'étendue des vestiges, en premier lieu ceux de Lattes et des quartiers situés dans sa périphérie (La Cougourlude, Port-Ariane ...). La carte des zones non prospectables (fig. 3) révèle que c'est par la fouille que sont connus les faits archéologiques recensés dans cette commune. En revanche, Le Crès, Vendargues, Castries et Baillargues, peu étudiées, doivent sans doute leur score médiocre à ces effets de masque induits par le développement urbain. Quant aux communes de Mauguio, Marsillargues et Aimargues, elles conjuguent deux « handicaps » du point de vue de la densité des établissements, à savoir leur superficie, très importante, et la présence de zones masquées par les limons. La seconde carte nuance, pour Mauguio et Aimargues, l'image de communes pauvres en vestiges archéologiques, en raison de la présence d'établissements ayant une certaine envergure. On notera d'ailleurs qu'à l'inverse, dans la partie nord de notre zone d'étude, c'est la seconde carte qui atténue l'impression d'une forte densité de sites en raison de la multiplicité des petits établissements.

Ainsi, s'il est important d'avoir à l'esprit les possibles lacunes de notre documentation lorsque nous procédons à son analyse, il convient également de mesurer l'ampleur du travail d'investigation mené dans le cadre de ces prospections. Nous avons évoqué les tests pour montrer la qualité du travail conduit dans l'ensemble de la zone d'étude. Signalons également les contrôles effectués par C. Raynaud sur les sites sujets à caution. Aussi devons-nous revenir sur les doutes parfois exprimés à l'égard des données archéologiques ainsi constituées.

## 1.4.2 Sites prospectés, sites fouillés : concordances et discordances dans les résultats observés

Le scepticisme manifesté à l'encontre de la prospection prend souvent appui sur des « erreurs » révélées par la fouille d'un site identifié au préalable par cette technique d'investigation. Citons à titre d'exemple ce qu'écrit C. Mercier dans le compte rendu de la fouille des Plantiers (Bulletin du SRA, 1994).

*« Initialement, cette fouille répondait à deux objectifs : le premier et le plus important était d'étudier l'habitat localisé lors des prospections ; le second de comprendre l'organisation du proche terroir. Ces objectifs ne sont que partiellement atteints avec la confirmation de mises en culture. Les résultats obtenus posent le problème de la fiabilité de l'interprétation des résultats de prospections. Le site des Plantiers est un bon exemple d'un fait que des opérations de fouille précédemment réalisées en Lunellois laissent entrevoir : l'image de surface n'est pas garante de l'état réel. Dans ce cas, le mobilier recueilli lors de la prospection signalait, avec de fortes probabilités, la présence d'un habitat. Or, la fouille démontre simplement l'existence de champs cultivés. Il y a donc un problème de méthodologie et de telles observations invitent à revoir en les tempérant toutes les interprétations d'habitat faites uniquement d'après les résultats de prospection sachant que seule la fouille permet d'en donner confirmation ».*

Nous avons souhaité évaluer la pertinence de ce jugement sévère – nous avons souligné les extraits les plus significatifs –. Pour ce faire, nous avons consigné dans le tableau suivant tous les établissements trouvés en prospection, puis fouillés, et avons indiqué pour chacun les interprétations qui en ont été données à la suite de ces deux opérations. Ce travail n'a pas été réalisé pour des gros établissements, notamment les agglomérations elles aussi souvent identifiées en prospection par les antiquaires et les érudits des siècles précédents. Nous nous sommes limitée aux établissements prospectés par C. Raynaud et les équipes qu'il a dirigées. Nous commenterons dans un second temps les résultats de ce test.

Tableau 2 : établissements découverts en prospection puis fouillés : comparaison des conclusions (en gras, les écarts majeurs)

	Prospections	Fouilles	Remarques
<b>Jasse d'Isnard (n° 010)</b>	Habitat polynucléaire des <b>I<sup>er</sup> siècle avant notre ère – I<sup>er</sup> siècle de notre ère (Jasse d'Isnard Ib, AIM 070), réoccupé durant l'Antiquité tardive (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, Jasse d'Isnard Ic, AIM 071) puis durant le haut Moyen Age</b>	Bâtiment, associé à 27 sépultures, le tout d' <b>époque carolingienne</b> ; présence d'un réseau fossoyé, hiérarchisé, colmaté aux IV <sup>e</sup> -V <sup>e</sup> siècles	Correspond à l'emplacement de l'église Saint-Sylvestre de Teillan (Carte de la Baronnie du Cailar) ; les prospections aériennes de Ph. Chareyre ont révélé les substructions d'une chapelle du XI <sup>e</sup> siècle
<b>Moulines (n° 157)</b>	Important habitat associé à une nécropole, fonctionnant du IV <sup>e</sup> siècle au bas Moyen Age	Cimetière carolingien et bâtiments du bas Moyen Age ; présence de fossés agraires de l'Antiquité et du haut Moyen Age	Apparaît à plusieurs reprises dans les textes du XII <sup>e</sup> siècle (lieu où se déroulent les cérémonies officielles présidées par le comte de Mauguio)
<b>Dassargues (n° 183 et 184)</b>	Habitat important (grande <i>villa</i> ou village) occupé au cours de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Age	Ensemble de cabanes excavées tardo-antiques remplacées par plusieurs habitations (fermes) associées à une église et à plusieurs aires funéraires (proto-village) ; le site présente également un ensemble d'aménagements (chemins, parcelles fossoyées, traces de plantations, silos)	Le site peut-être identifié à la <i>villa Adacianicus</i> mentionnée dès 788 dans le cartulaire de l'abbaye de Psalmodi
<b>Cros des Anèdes V (n° 201)</b>	<b>Petit habitat</b> de la 2 <sup>nd</sup> e moitié du I <sup>er</sup> siècle	<b>Petit bâtiment en structure légère</b> du Haut-Empire, à vocation agricole (présence de deux fosses : fonds de silos ? Fosses à dolium ?)	
<b>Mas de Fourques I (n° 205)</b>	Petit établissement occupé durant le Haut-Empire	Bâtiment à usage technique (construction en pierres sèches) associé à des aménagements agraires (fossés et tronçons empierrés : voie ?) datés de la fin du I <sup>er</sup> siècle au début du III <sup>e</sup> siècle	
<b>Aube de Servièrè (n° 215)</b>	Habitat du Haut-Empire	Annexe agraire du Haut-Empire, associée à une aire de dépiquage (surface empierrée de forme trapézoïdale)	
<b>Peyre Blanque (n° 250)</b>	<b>Habitat dispersé</b> occupé entre 50 et 100-120	<b>Aménagements agraires</b> (fosses et fossés, surface damée) <b>sans doute en lien avec un habitat proche</b> (présence d'un dépotoir dans le secteur fouillé et de nombreux matériaux de construction dans la zone non sondée)	Seule la moitié du site a été sondée
<b>Mougère (n° 252)</b>	Etablissement gallo-romain, daté du Haut-Empire (ferme ou petite <i>villa</i> )	Bâtiment associé à une aire de stockage agricole de plein air (57 fosses à <i>dolium</i> ) et à une zone de culture (saignées de plantation : vignes ou arbres fruitiers), le tout daté des I <sup>er</sup> -II <sup>e</sup> siècles. Le site dépendrait d'une unité de production plus importante, ferme ou <i>villa</i>	
<b>Olivettes IA et IB (n° 274-275)</b>	Petit habitat du Haut-Empire, à durée d'occupation brève (50-100) et habitat du Bas-Empire, incomplètement circonscrit, à durée d'occupation inférieure à deux siècles	Bâtiment du I <sup>er</sup> siècle, pourvu d'une annexe adossée à l'un de ses murs, d'un bassin destiné à la préparation d'huile ou de vin, au sein d'un enclos maçonné comportant un puits ; bâtiment des IV <sup>e</sup> -V <sup>e</sup> siècles, construit sur les structures antérieures arasées, associé à deux annexes, et pourvu d'une nécropole familiale (?), le tout dans un enclos.	
<b>Planas I (n° 276)</b>	Habitat gallo-romain occupé de <b>50 à 120-130</b>	Habitat du <b>III<sup>e</sup> siècle</b> , associé à des fossés. Le site a fait l'objet d'une occupation antérieure puisqu'une structure en creux, non identifiée, datée du I <sup>er</sup> siècle, et une tombe à incinération du I <sup>er</sup> ou du II <sup>e</sup> siècle ont été mises au jour.	

<b>Plantiers III</b> (n° 277)	<b>Habitat gallo-romain</b> occupé de 100 à 200 puis de 300 à 400	<b>Aménagement agraire</b> (fossés, fosses à compost, fosse à <i>dolium</i> , saignées de cultures) associé à un <b>établissement de nature indéterminée, non repéré</b> à l'occasion des fouilles. Deux phases d'utilisation ont été mises en évidence : de 50 à 120 et au IV <sup>e</sup> siècle	Les prospecteurs signalent la mauvaise visibilité liée à un labour récent dans une parcelle plantée en vigne ; le site est implanté dans un secteur organisé par la centuriation Nîmes A
<b>Piol I</b>	<b>Petite annexe agraire, fréquentée de 50 à 100</b>	<b>Série de fossés, dont certains orientés comme les réseaux <i>Sextantio-Ambrussum</i> et Nîmes B, et fossé circulaire comblé au Bas-Empire. Le site a été occupé au cours du Chasséen</b>	Visibilité réduite par les cailloux masquant le sol, dans une vigne anciennement labourée et jonchée de sarments broyés et pulvérisés
<b>Les Pelets I-II</b>	<b>Annexe agraire (ou habitat temporaire) du Haut-Empire, réutilisée du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle.</b>	<b>Ensemble de silos et de fossés du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive.</b>	

Les deux derniers sites ne sont pas numérotés car ils n'ont pas été intégrés dans les analyses statistiques.

Mettons tout d'abord l'accent sur la qualité du travail de datation réalisé par C. Raynaud puisque, sur les 13 établissements recensés, nous n'avons détecté que deux cas de discordance chronologique, partielle qui plus est. Dans le cas de la Jasse d'Isnard, l'occupation précoce n'a pas été repérée, exception faite du réseau fossoyé abandonné à la fin de l'Antiquité. Celui de Planas I diffère quelque peu puisque c'est un habitat du III<sup>e</sup> siècle qui a été mis au jour en lieu et place d'un établissement du I<sup>er</sup> siècle : toutefois, la fréquentation du site pendant le Haut-Empire se matérialise par la présence d'une tombe ; l'habitat correspondant pourrait donc se trouver hors zone fouillée.

Du point de vue de la nature des établissements, notre commentaire débutera par les interprétations discordantes<sup>59</sup> : cette situation concerne Piol I et les Pelets I-II, puisque les archéologues, croyant trouver un bâtiment technique, ont mis au jour des aménagements agricoles, essentiellement des fossés.

Avant de développer ces deux cas de figure, notons qu'un site envisagé comme épandage agraire par la prospection, Les Lanes, a vu son statut confirmé par la fouille puisqu'un ensemble de fossés, sans doute destinés à drainer un terroir de plaine, a pu être identifié (Malvis 1993). Comment expliquer que, pour ce fait archéologique, la perception de surface concorde avec les artefacts mis au jour par la fouille et pas dans les deux cas cités précédemment ? La lecture du rapport de prospection montre que, sur le tènement des Lanes, le mobilier collecté était rare et épars tandis qu'aucun matériau de construction n'était visible ; or ce type d'échantillon renvoie, de

<sup>59</sup> Nous ne revenons pas ici sur le cas de l'Aube de Servièrè déjà analysé par C. Raynaud (Raynaud 2000a : 205). Nous renvoyons à la lecture de cet article pour une réflexion approfondie sur la question de la fiabilité des images de surface produites par la prospection.

manière empirique, à un épandage. Précisons que l'opportunité de la fouille de cet aménagement agraire a été fournie par la construction d'un lotissement.

Le site des Pelets I-II, à l'inverse, a livré des vestiges de surface beaucoup plus abondants et diversifiés : tuile, moellons de calcaire dur et tendre, *dolium*, céramique. Par ailleurs, la répartition des artefacts donnait à voir des différences de densités qui autorisaient à distinguer trois zones, interprétées comme un habitat, associé à un secteur annexe, dépotoir ou cabane, le tout cerné par une zone d'épandage. Deux phases d'occupation avaient été identifiées, avec toutefois une plus faible représentation pour le Haut-Empire que pour les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Qu'en est-il des observations faites par J.-M. Malvis au cours de la fouille ? Les éléments repérés après décapage laissent l'auteur du rapport quelque peu perplexe : s'il a pu rapidement exclure la présence d'une structure maçonnée, identifier la fonction du réseau de fossés et de fosses s'est avéré plus délicat. Le colmatage de ces structures éclaire la vision obtenue en prospection pédestre : celui-ci comporte en effet, outre de la céramique présente sous forme d'une ensemble cohérent, des matériaux de construction – tuiles et éclats de calcaire présents surtout à la surface du comblement – qui permettent de retrouver la chronologie proposée après prospection. Au fond d'une de ces fosses, c'est une plaque d'enduit fragmenté, correspondant à un morceau de sol, qui a été découverte. Au final, J.-M. Malvis signale les deux termes de l'alternative qui s'offrent à lui : soit le site est rattaché à un habitat proche qui n'aurait pas été repéré au cours de la fouille, soit il doit être mis en relation avec un établissement existant, présentant une concordance chronologique satisfaisante. Dans le second cas, c'est vers Les Baisses de Berbian, situé à à 1 km, Obilion, à 1,4 km ou Lunel-Viel à 1,5 km qu'il faudrait se tourner.

Le site de Piol I se caractérisait par une visibilité réduite ; les vestiges étaient alignés sur deux rangs de vigne et c'est la présence d'un petit groupe de tuiles (4 fragments) associées à des moellons de calcaire dur et molasse qui avait attiré l'attention des prospecteurs en 1997. Le mobilier était également moins densément représenté : l'échantillon recueilli en surface comportait un fragment de *dolium*, de la céramique kaolinitique du Haut-Empire et deux fragments d'amphore italique. Le site a été interprété comme une annexe agraire de la 2<sup>nd</sup>e moitié du I<sup>er</sup> siècle mais les auteurs du rapport signalaient que la datation devait être confirmée. La fouille conduite en 2003 par L. Vidal a révélé, outre une occupation du site au Chasséen, avec sol et foyer de galets, la présence d'un fossé parcellaire comblé au Bas-Empire qui s'intègre dans des réseaux fossoyés dont deux respectent l'orientation des centuriations *Sextantio-Ambrussum* et Nîmes B. Un chemin creux antique, qui se dirige vers un carrefour remarquable de cinq chemins, a également été dégagé sur 225 mètres. A quel établissement rattacher ces aménagements ? A proximité se trouvent plusieurs

sites contemporains dont Fontanisses, à 400 mètres, et surtout, dans un rayon de 500 mètres, deux habitats importants, L'Aure I au nord-est et Le Lavous Ib au sud. Ainsi, dans les deux cas que nous avons détaillés, l'utilisation de matériaux de construction pour combler des structures en creux a induit une image de surface qui diffère des données observées après décapage.

Le cas des Plantiers, évoqué ci-dessus par C. Mercier, diffère quelque peu des spécimens précédents. Deux parcelles étaient concernées : celle où la prospection avait envisagé la présence d'un habitat et la parcelle voisine où, à l'occasion d'un défonçage précédant une remise en culture, une abondante quantité de matériaux de construction et de céramiques est remontée à la surface. Avec la fouille, ce sont des structures en creux, dont le comblement a été réalisé à l'aide de matériaux très divers – *tegulae*, *imbrices*, moellons de calcaire tendre, torchis, mortier, béton de tuileau – qui ont été dégagées. Nous sommes donc en présence d'un espace agraire qui a fait l'objet d'une mise en valeur très poussée, avec des fossés, des fosses à compost, une fosse à *dolium*, des saignées de culture. Ce type d'aménagement ainsi que les vestiges retrouvés dans les fosses conduisent à envisager la proximité d'un habitat. A défaut, il faudrait rattacher cet équipement agricole au site, fouillé, des Olivettes, situé 750 m. au nord, plutôt qu'à celui des Courregeas, plus proche (450 m.) mais interprété comme une annexe agraire. Quant au site de Peyre Blanque, nous l'envisageons différemment parce que les indices plaidant en faveur d'un habitat contigu sont plus forts : en effet, dans l'emprise de la fouille, ce sont une surface damée et un dépotoir qui ont été exhumés.

Pour tous les autres établissements (9 sur 13), la fouille a permis de préciser la nature de l'établissement : type de construction, nombre de bâtiments, parfois organisation de l'exploitation agricole comme pour les Olivettes, aménagement associés, présence d'aires funéraires ... Notre perception s'en trouve enrichie. En revanche, l'interprétation produite après prospection n'en est pas fondamentalement modifiée. Ainsi, cette comparaison nous conduit à conclure à la qualité de l'information élaborée au cours des prospections, et à justifier son intégration dans une réflexion sur le peuplement.

Cela étant, il est incontestable que la fouille, lorsqu'elle peut être réalisée, constitue un outil supérieur de connaissance des gisements archéologiques. Nous ne saurions passer sous silence les deux limites majeures des données de la prospection, bien connues des archéologues qui pratiquent les deux formes d'investigation : d'une part, et cela renvoie aux lignes précédentes, les sites ainsi produits sont le plus souvent anonymes du point de vue de leur statut socio-politique (Favory *et al.* 1994 a : 123) ; d'autre part, les prospections ont tendance à surévaluer la superficie des établissements (Nuninger 2002 : 71). Toutefois, ces bémols ne doivent pas conduire à un rejet de la

prospection pedestre comme outil de connaissance. C. Raynaud et F. Favory défendent à juste titre l'idée d'une complémentarité des deux modes d'investigation (trois en prenant en compte les travaux sur la morphologie agraire) : les interactions entre une approche intensive (fouille) et une démarche extensive (prospections) ont constitué le fondement d'un progrès des recherches archéologiques ; les deux procédures s'enrichissent mutuellement, les fouilles produisant des éléments stratigraphiques précieux pour établir les différentes phases d'occupation et pour affiner la datation du mobilier, ce qui facilite l'interprétation chronologique des sites trouvés en prospection, les prospections éclairant en retour le contexte du site de référence (Favory *et al.* 1994a). Cette méthodologie, appliquée à un établissement précis (ici Lunel-Viel, là *Ambrussum*), peut être généralisée à l'ensemble d'une région dont on souhaite étudier le peuplement ancien.

Au final, notre corpus comprend 388 établissements, dont 42 ont été fouillés. Ajoutons, que parmi les sites non fouillés, 9 sont connus par une mention textuelle. C'est sur ce corpus que nous avons travaillé.

En ce qui concerne le traitement que nous avons appliqué à ces données, il s'inspire des démarches initiées par les auteurs du programme *Archaeomedes*. Nous les détaillerons au moment de l'étude des établissements. Contentons-nous pour l'heure de signaler les écueils, déjà soulignés par les auteurs d'*Archaeomedes*, auxquels nous avons été confrontée. Le premier concerne l'évolution des établissements occupés dans la longue durée. Le codage des établissements, prélude à leur traitement statistique, conduit à ne pas prendre en considération les changements qui peuvent affecter ceux qui s'inscrivent dans la durée. Autrement dit, les descripteurs n'évoluent pas, alors que la longévité de certains établissements induit nécessairement une évolution de leur superficie, des matériaux employés, de leur statut (*Archaeomedes* 1998 : 162). Nous avons tenté de prendre cette donnée en considération pour les habitats protohistoriques (Lattes, *Sextantio*, *Ambrussum*, Villevieille) ainsi que pour Lunel-Viel, parce que la documentation les concernant le permet, au moins pour ce qui concerne la superficie et le statut. Tous les autres ont été comme figés dans une situation idéale, correspondant à leur apogée. L'autre difficulté réside dans le fait que la prospection donne parfois une image morcelée des établissements. Ainsi, des secteurs d'agglomération sont traités de manière distincte parce que leur chronologie l'impose. Ce problème est également mentionné par les auteurs d'*Archaeomedes*, qui, dans la mesure du possible, ont traité les agglomérations comme des entités uniques. Toutefois, ce type de traitement n'est pas toujours envisageable : ainsi, Saint-Vincent (n° 210) résulte du déplacement à la fin de l'Antiquité d'un groupe humain, originaire semble-t-il du site premier de l'agglomération du Lunel-Viel, désormais

abandonné. Il en va de même pour le gisement archéologique du Verdier. Au final, il s'agit toujours de Lunel-Viel mais, dans la base, ce sont deux entités distinctes qui sont prises en compte : or, cette scission peut déboucher sur une mauvaise appréciation du poids de Lunel-Viel tardo-antique, laquelle a nécessairement un impact sur le résultat des analyses qui sont conduites à partir de ces données. Le problème est identique pour les prémices de petites agglomérations telles que La Cabane ou Desport, appréhendées comme une agrégation d'unités sitologiques distinctes. Ce sont les limites de ce type d'approche qu'il faut également garder à l'esprit. Mais la richesse des informations produites justifie pleinement que l'on ne s'interdise pas d'y avoir recours.

## **2. LES ACTEURS DE L'HISTOIRE : DIVERSITÉ JURIDIQUE, CULTURELLE ET SOCIALE DANS UNE COLONIE DE DROIT LATIN**

### **2.1 Enquête sur les statuts et les caractéristiques linguistiques des noms.**

L'étude onomastique qui suit a pour but de mesurer le degré de romanisation de la population locale en nous plaçant sur deux plans : celui du statut civique des personnes (citoyens et pérégrins qui forment le groupe des ingénus, affranchis et esclaves) et celui de l'évaluation linguistique des noms (noms latins, indigènes, grecs), sachant que statut et catégorie linguistique de la dénomination ne doivent pas être confondus (Dondin-Payre 2001 a : 198).

Le corpus, dont la composition a été détaillée ci-dessus, a permis de restituer les noms de 178 individus (56 femmes et 122 hommes) dont nous avons tenté de déterminer le statut ainsi que la catégorie linguistique à laquelle leur nom peut être rattaché<sup>60</sup>. Ont été ajoutés à cette population 17 anonymes qui apparaissent sur les stèles et dont le statut a pu être déduit des relations qu'ils entretiennent avec le défunt. Nous avons choisi de travailler dans un premier temps en distinguant les différents statuts, l'approche globale n'intervenant que dans un second temps.

---

<sup>60</sup> Voir en annexe 3, le répertoire des individus mentionnés par les inscriptions, classés par statut.

## 2.1.1 Le corps des citoyens romains

### 2.1.1.1 Problèmes posés par l'identification des citoyens romains

La nomenclature des citoyens est précisément codifiée. Parce qu'elle reflète un statut civil officiel, sa composition ne relève pas d'un choix individuel : en effet, le législateur romain prévoit que les détenteurs de la citoyenneté doivent indiquer dans l'ordre leur gentilice suivi de leur prénom, mentionner le père (ou le patron pour l'affranchi d'un citoyen), puis le nom de la tribu dans laquelle ils sont inscrits avant d'indiquer leur surnom<sup>61</sup>. Cependant, dans leur dénomination, telle qu'elle se donne à voir dans les inscriptions, ces mêmes citoyens romains font précéder leur gentilice de leur prénom, le plus souvent abrégé.

Toutefois, notre documentation révèle de nombreux exemples de nomenclatures incomplètes : en effet, la filiation et/ou la tribu (*Voltinia* pour les citoyens de Nîmes) sont très rarement mentionnées ; quant aux autres constituants de cette nomenclature (*tria nomina* pour les hommes et *duo nomina* pour les femmes<sup>62</sup>), ils ne sont pas systématiquement indiqués<sup>63</sup>. C'est alors par la prise en compte d'autres éléments (la configuration familiale notamment) que l'on peut

---

<sup>61</sup> La *Lex Julia municipalis* d'époque césarienne, reprise par la Table d'Héraclée (*C.I.L.*, I<sup>2</sup>, 593) précise : « *Censum agito, eorumque nomina, praenomina, patres aut patronos, tribus, cognomina ... accipito* » (texte cité par Cagnat 1914 : p. 38) ; ce texte énumère les informations que les censeurs doivent inscrire lorsqu'ils procèdent à l'enregistrement de nouveaux citoyens. Mais M. Christol précise que cette règle, qui vaut pour l'Italie républicaine, n'est pas directement transposable à la Transalpine, mais exerce une influence très grande sur la dénomination des provinciaux (Christol 2001 : 22).

<sup>62</sup> Ce système de dénomination n'est pas figé ; il a connu des évolutions que résume M. Le Glay, en précisant qu'il s'agit là d'un cadre théorique, sujet à des variations selon les régions et les catégories sociales : les hommes libres ont d'abord porté un seul nom accompagné du patronyme puis les *duo nomina* première manière, associant prénom et nom (jusqu'au milieu du II<sup>e</sup> s. avant notre ère) ; ce mode de dénomination coexiste un temps avec les *tria nomina* qui sont adoptés dès le IV<sup>e</sup> s. avant notre ère par les patriciens et dont la généralisation ne date que du I<sup>er</sup> s. de notre ère ; l'évolution suivante concerne le prénom qui tend à disparaître à partir du milieu du II<sup>e</sup> s. de notre ère (*duo nomina* deuxième manière : nom + surnom) ; le dernier stade voit la généralisation du nom unique (*cognomen*) : elle intervient au IV<sup>e</sup> s., d'abord chez les chrétiens d'origine humble avant de gagner toutes les couches de société (M. Le Glay in Christol 1989 : 14-15).

<sup>63</sup> M. Dondin-Payre précise que „l'expression publique de la nomenclature est libre tant qu'elle respecte le statut civique“ (Dondin-Payre 2002 : 233).

reconnaître le statut de citoyen à une personne dont la dénomination ne présente pas toutes les composantes idoines. Cependant, certains cas restent problématiques.

Les cas douteux sont souvent dus à une lacune de l'inscription qui ne permet pas d'identifier avec certitude les différents éléments de la nomenclature. Prenons le texte suivant : *C(aius) Valerius ...la* (A.E., 1972, 347) ; E. Demougeot y voit l'épithète d'un citoyen nommé *C(aius) Valerius* (Hella ?) tandis que M. Christol restitue *C(aius) Valerius <fili>a* et fait l'hypothèse qu'il s'agit d'un pérégrin porteur d'un prénom et d'un nom. Pour notre part, nous considérerons que *C. Valerius* est citoyen, point de vue que nous développerons lorsqu'il sera question des pérégrins porteurs d'une dénomination double<sup>64</sup>. Quant à *M(arcus) Marius Om...* (C.I.L., XII, 4201, Montpellier), dont l'épithète mutilée ne comporte aucune autre indication, il sera considéré comme citoyen : les lettres *Om...* renvoient sans doute à un *cognomen* tel que *Omullus*, signalé sur une épithète trouvée à Nîmes et mentionnant le nom d'un soldat qui doit sa promotion au consulaire *Junius Omullus* (C.I.L., XII, 3168)<sup>65</sup>. L'inscription trouvée à Saint-Christol, au lieu-dit Bois de l'Hôpital (Raynaud 2000 : 4), est dédiée à une femme qui semble porter les *duo nomina T(-itia ou –erentia) Tertu(lla)*, alors que le dédicant, son époux, n'est connu que par ses initiales soit *L(ucius) S(...)* *M(...)* : en l'absence d'autres indications, on admettra qu'il s'agit d'un couple de citoyens. Quant au texte gravé sur l'autel votif découvert à Lansargues (C.I.L., XII, 4179), il permet de lire le gentilice patronymique (*E*)*gnatius* mais la pierre est abîmée de sorte qu'on ne peut lire ce qui précède et ce qui suit les lettres *GNATIUS* : *Egnatius* est cité par H. Solin et O. Salomies dans leur répertoire des gentilices latins (Solin, Salomies 1988 : 72). Enfin, dans l'inscription C.I.L., XII, 4208 (Lattes, domaine de Soriech), déjà évoquée<sup>66</sup>, le caractère incomplet du texte est doublement problématique en ce qu'il sème le doute concernant le statut du défunt *Q(uintus) Pompeius ...* et ne permet pas de restituer avec certitude celui de son épouse *Domitia*. Etant donné qu'aucun élément ne permet de trancher, on considérera, au moins provisoirement, que nous avons affaire à un citoyen époux d'une pérégrine.

Nous allons à présent examiner des statuts sujets à caution en raison de l'existence de combinaisons familiales complexes. Une stèle trouvée à Lunel-Viel porte l'épithète d'une femme

---

<sup>64</sup> Demougeot 1972: 96-97 pour la première hypothèse, Christol 2001: 34, n° 23 pour la seconde. Nous serons amenée plus loin à rediscuter la proposition de M. Christol (*infra*, p. 73)

<sup>65</sup> Voir Fiches, Veyrac 1996 : 502 (notice 681-10). Les deux lettres *Om...* pourraient aussi être l'amorce d'*Omullinus* (dérivé d'*Omullus*) ou d'*Omuncio* : selon I. Kajanto, ces surnoms seraient dérivés d'*homo* (ils existent aussi sous la forme *Homullus*, *Homullinus* et *Homuncio*) mais auraient un sens péjoratif ; l'auteur a dénombré 51 hommes libres et 6 affranchis portant ce surnom dans le C.I.L. (Kajanto 1965 : 62 et 222).

<sup>66</sup> Voir *supra*, note 17, l'analyse détaillée de cette inscription.

dénommée *Titia Titulli filia Titulla*, mariée à un citoyen désigné par les *tria nomina Q(uintus) Maximius Secundinus* : nous avons donc affaire à un couple de citoyens. Le problème réside dans la détermination du statut du père de la défunte : cette dernière porte un gentilice de formation patronymique et un surnom assez rare<sup>67</sup>, tous deux dérivés de *Titus* ; le père, présent dans la filiation avec la mention *Titullus*, est peut-être un pérégrin dont l'idionyme est un surnom latin (dans ce cas de figure, la fille a accédé à la citoyenneté - en même temps que son époux ? - après le décès de son père, sinon celui-ci aurait bénéficié de cette promotion, et a choisi le nom unique de ce dernier comme *cognomen* : elle aurait donc abandonné toute référence à son propre idionyme) ou un citoyen désigné par son surnom<sup>68</sup> (au lieu du prénom), auquel cas il convient de restituer (...) *Titius Titullus* : en effet, selon M. Dondin-Payre, « ce mode d'expression de la filiation ne doit pas entraîner [...] la mise en cause systématique du statut civique du père » (Dondin-Payre 2001 a : 217)<sup>69</sup> ; on considérera donc le père comme un citoyen probable. Deuxième cas problématique, celui que révèle l'inscription *C.I.L.*, XII, 3019 (Montpezat) : la défunte, *Marcia Messiarina* est la fille d'un homme désigné par le nom *Marci*, qui peut être le génitif de *Marcus* ou celui de *Marcus* ; *Marcia Messiarina*, citoyenne, peut donc être la fille d'un homme, détenteur de la citoyenneté, qui apparaît dans la filiation de manière classique par son prénom (il faut alors restituer *Marcus Marcus* .... ) ou, de manière plus originale, par la mention de son gentilice ; elle peut également être la descendante d'un pérégrin porteur d'un idionyme sur lequel la fille a forgé son gentilice au moment de sa naturalisation. Toutefois, si l'on envisageait cette dernière hypothèse, il faudrait nécessairement imaginer que la fille est devenue citoyenne après la mort de son père puisque le changement de statut de *Marcia Messiarina* n'a pas rejailli sur lui : or le texte de l'inscription précise que le monument a été élevé par les parents « de leur vivant » (*parentes vivi posuerunt*) ; il faut donc considérer que le père est en vie au moment du décès de sa fille et qu'il détient la citoyenneté romaine.

Une inscription de Combas (*C.I.L.*, XII, 3413) mérite aussi d'être examinée attentivement, parce que le statut attribué à l'un des défunts par M. Christol (Fiches 2002a : p. 665-666) ne nous

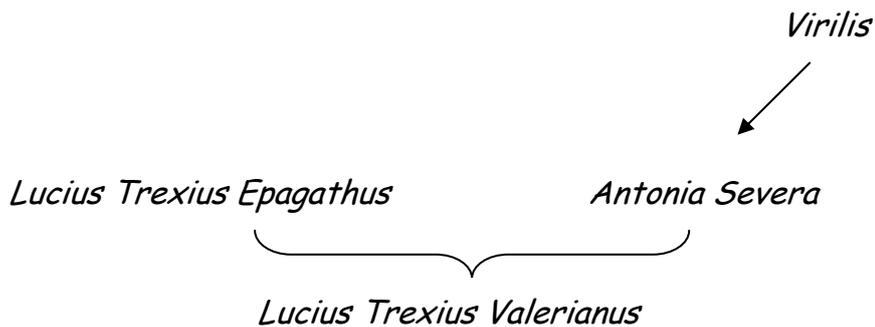
---

<sup>67</sup> I. Kajanto a répertorié 36 occurrences de ce surnom dans le *C.I.L.*, dont 19 en Narbonnaise (Kajanto 1965 : 171).

<sup>68</sup> Voir les exemples analysés par M. Dondin-Payre (Dondin-Payre 2001 a : 215-217) ; il s'agirait d'une pratique indigène favorisant la mention du nom du père sans répétition gentilice ; quant à la similarité des dénominations du père et de la fille, elle ne constitue pas un cas exceptionnel en Narbonnaise : M. Dondin-Payre (*ibid.*, : 217, note 81) évoque notamment une femme nommée *Valeria Saturnini f. Saturnina* (*I.L.N.* Antibes 93) considérée comme fille de citoyen.

<sup>69</sup> Le même type d'analyse a sans doute conduit M. Christol à considérer que *Moderatus*, père de *Valeria Moderata* (*A.E.*, 1972, 28, Lattes) est un citoyen, désigné par son seul surnom (Christol 2001 : 28).

semble pas aller de soi : en effet, dans la notice de Prouvessa (commune de Combas), *Lucius Trexius Epagathus* est présenté comme un affranchi probable, sans doute parce qu'il porte un surnom grec ; or, cet argument linguistique ne peut à lui seul justifier l'appartenance à la catégorie des affranchis (Dondin-Payre 2001 a : 258). Dans ce cas précis, c'est l'ensemble des statuts des membres de la famille qu'il faut prendre en compte pour tenter de se faire une opinion. Si l'on retranscrit sous forme de *stemma* le contenu de l'épithaphe, gravée sur une stèle à double fronton et double champ épigraphique mouluré, on obtient :



Ce schéma semble de prime abord indiquer qu'*Antonia Severa* est fille d'un pérégrin, porteur d'un nom unique ou idionyme<sup>70</sup> : il s'agirait donc d'une ingénue ; cependant, elle porte les *duo nomina*, ce qui nous conduit à voir en elle une citoyenne. Comment a-t-elle obtenu cette promotion sociale ? Peut-on imaginer une naturalisation intervenant au moment de l'affranchissement de son compagnon, par un citoyen portant le gentilice *Trexius* (rappelons que leur union ne peut être considérée comme « justes noces » puisque lui serait dans ce cas de figure esclave) ? Cela est d'autant plus difficile à imaginer que l'épouse ne porte pas le gentilice *Trexius*. *Lucius Trexius Epagathus* porte les *tria nomina* ; or, le surnom grec est associé à un gentilice celtique forgé sur la racine *-treno* : « fort » (Degavre 1998 : 420). Plusieurs possibilités doivent être envisagées : première hypothèse, cet homme est un affranchi et il convient soit de reconsidérer le statut de son beau-père – nous aurions affaire à un citoyen évoqué par son seul *cognomen* et par conséquent sa fille est citoyenne de naissance - soit de complexifier le parcours matrimonial de son épouse – elle peut avoir déjà convolé avec un pérégrin devenu citoyen après leur mariage - ; deuxième hypothèse, il faut rejeter l'argument linguistique et considérer que nous avons affaire à un

---

<sup>70</sup> Le nom *Virilis* est un idionyme forgé sur un surnom d'apparence latine assonant sur *viro-* : „homme“ (Degavre 1998 : 452) ; I. Kajanto relève 30 mentions de *Virilis* dans le *C.I.L.*, dont 20 dans les volumes XII, et XIII (il s'agit donc d'un nom très fréquent en Gaule).

couple de pèlerins, ayant accédé conjointement à la citoyenneté<sup>71</sup>. *Antonia Severa* a obtenu la citoyenneté en même temps que *Lucius Trexius Epagathus*, ce qui paraît peu envisageable si ce dernier a été affranchi<sup>72</sup>. Nous aurions donc affaire à une famille d'ingénus, nouveaux citoyens. Troisième hypothèse, proche de la seconde, c'est le fils, *Lucius Trexius Valerianus*, qui a obtenu la promotion quiritaire, dont ses parents ont bénéficié alors qu'ils étaient pèlerins<sup>73</sup>. Le fils porte un nom entièrement latinisé, ce qui semble témoigner d'un faible attachement à une possible origine grecque<sup>74</sup>. Nous avons pour l'heure choisi la seconde hypothèse mais le débat reste ouvert.

A l'inverse, l'argument linguistique conjugué à d'autres éléments nous a conduit à compter au nombre des affranchis possibles une femme nommée *Antonia Petale*, révélée par une inscription de Villetelle (A.E. 1998, 912) et considérée par les auteurs de cette découverte comme une citoyenne : nous étudierons précisément sa situation *infra* p. 103.

A Villevieille-Sommières, une inscription (C.I.L., XII, 4163) nous donne à connaître une femme nommée *Sabina*, fille de *Tertius Vassetius Maximus* : le père porte un prénom rare, qui n'est jamais abrégé (Lassere 2005 : 84) et un gentilice forgé sur une racine celtique : *vasso* qui signifie « jeune homme » ou « serviteur » (Degavre 1998 : 431) ; le surnom *Maximus* est en revanche très courant : la dénomination complète de la défunte serait donc *Vassetia Sabina*. Autre hypothèse, si l'on considère *Tertius* comme un gentilice latin<sup>75</sup>, *Tertius Vassetius Maximus* est un citoyen pourvu d'un nom et de deux surnoms<sup>76</sup> et sa fille s'appelle *Tertia Sabina* ; enfin, il manque peut-être une

---

<sup>71</sup> Sur les noms grecs en Gaule centrale et leur association possible avec un gentilice celtique dans la dénomination d'ingénus, voir Dondin-Payre 2001 : 258. Voir par exemple p. 232 l'exemple du citoyen nommé *Norbaneius Thallus*.

<sup>72</sup> Le corpus révèle un exemple de mariage entre un affranchi de citoyen, porteur des *tria nomina*, et une pèlerine : il s'agit de *C. Flavius Libanus*, affranchi de *Caius*, marié à une femme nommée *Karantia* ; l'union (*Karantia* est désignée par le terme *uxor*, qui signale le plus souvent l'existence de „justes noces“) n'a pu être conclue avant l'affranchissement : le statut de l'épouse n'a donc pas changé.

<sup>73</sup> Cette hypothèse, pas plus que la précédente, ne règle pas le problème de l'origine du nom de la mère. Comment s'opère le choix du gentilice quand ce n'est pas celui du bienfaiteur, responsable de la promotion quiritaire ?

<sup>74</sup> Nous ne serions donc pas en présence d'une famille où se transmettent des surnoms grecs sur plusieurs générations ; sur ce type de pratique, voir Rémy 2001b : 89 (cet auteur mentionne des familles d'ingénus qui perpétuent cette tradition ; cependant, il précise que dans la famille des *Cassii*, un fils sur trois seulement s'est vu attribuer un *cognomen* grec : on ne peut donc statuer à partir du surnom d'un seul descendant).

<sup>75</sup> *Tertius* est répertorié comme gentilice par H. Solin et O. Salomies dans *Repertorium ...* (Solin, Salomies 1988 : 184). Des exemples de citoyens pourvus du gentilice *Tertius* sont donnés dans Raepsaet-Charlier 2001 a : 384.

<sup>76</sup> Selon M. Dondin-Payre, l'usage du double surnom permet de préciser une appellation diluée par l'absence de prénom et d'élargir l'onomastique familiale, peut-être en intégrant le gentilice de la mère de *Tertius Vassetius* (Dondin-Payre 2001 a : 218-219). Les exemples cités par M. Dondin-Payre montrent que le deuxième *cognomen* ne se

mention de filiation et le père s'appelle *Tertius Vassetius* (c'est ainsi qu'il est désigné dans la seconde partie de l'inscription), fils de *Maximus* : il est possible d'en déduire soit que *Tertius Vassetius* est un citoyen, fils de pérégrin - dans ce cas la filiation de *Sabina*, détentrice de la citoyenneté, est exprimée par les *duo nomina* paternels (Dondin-Payre 2001 a : 215) -, soit un pérégrin porteur d'un double idionyme (Dondin-Payre 2001a : 273-283), fils et père de pérégrins. Dans ce faisceau d'hypothèses, nous retiendrons la première qui fait du père et de la fille des citoyens dont le gentilice est *Vassetius*. La même commune a livré une inscription honorifique (*H.G.L.*, XV, 1818), dédiée à un homme nommé *Publius* par son affranchi *Primigenius*<sup>77</sup>; la dénomination de ce dernier semble indiquer qu'il est l'affranchi d'un pérégrin puisqu'il porte un idionyme : *Publius* serait lui aussi un pérégrin porteur d'un nom unique forgé sur un prénom<sup>78</sup> sauf à considérer qu'il s'agit d'un citoyen désigné par son prénom, dont la promotion est ultérieure à l'affranchissement de *Primigenius*. Nous avons choisi cette dernière hypothèse en raison du support, puisque ce buste de flamme emboîté dans une gaine d'hermès honore le génie d'un personnage important<sup>79</sup> : cela revient toutefois à produire un argument social pour justifier un statut juridique<sup>80</sup>.

Le cas de *Veneria Sacconia* (*H.G.L.*, XV, 1821, Villevieille-Sommières) mérite aussi quelques développements : cette femme porte les *duo nomina*, mais la configuration familiale pose le problème de son statut. La reconstitution du *stemma* à partir de l'inscription, donne le résultat suivant :

---

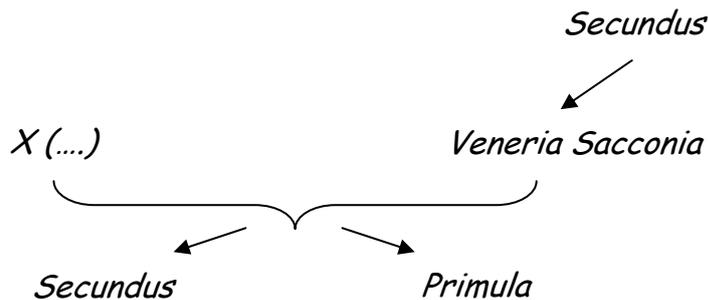
termine pas nécessairement par le suffixe *-ianus* (M. Le Glay in *Inscriptions latines de Gaule narbonnaise* 1989 : 16).

<sup>77</sup> *Primigenius* est un nom de traduction équivalent de *Cintugnatus* qui signifie « premier né ».

<sup>78</sup> Il faut noter que *Publius* est parfois employé comme gentilice (Raepsaet-Charlier 2001a : 360).

<sup>79</sup> J.-L. Fiches évoque pour *Publius*, flamme municipal, la possibilité d'une intégration dans le corps des citoyens par le jeu du droit latin (Fiches 2005 : 411-412).

<sup>80</sup> L. Heuzey signale que ce type de dédicace se caractérise très souvent par une formule concise : la mention du personnage honoré se limite au prénom abrégé ou au surnom, accompagné du mot *nostris*, lui aussi abrégé. L'auteur y voit la preuve qu'il s'agit là d'un hommage privé, ne sortant pas des limites de la *familia* (Heuzey 1904 : 204).



Les enfants de *Veneria Sacconia* semblent porter un idionyme qui les désigne comme pérégrins, ce d'autant que *Secundus* et *Primula* sont des noms de traduction très présents dans le milieu indigène<sup>81</sup> ; la défunte porte les *duo nomina* composés d'un gentilice, latin selon I. Kajanto qui y voit un dérivé de *Venus* (Kajanto 1965 : 214), assonant celtique<sup>82</sup> selon M.-Th. Raepsaet-Charlier (Raepsaet-Charlier 2001 b : 421), et d'un surnom dérivé d'un gentilice celtique, forgé sur *sacco-* qui signifierait « vilain » (Degavre 1998 : 361)<sup>83</sup>. Si les enfants portent effectivement un nom unique, alors *Veneria Sacconia* est mariée à un pérégrin, dont le nom n'est pas mentionné sur l'inscription, alors qu'elle-même est pourvue de la citoyenneté<sup>84</sup>. Le problème vient du fait que le père est pourvu d'une dénomination qui le désigne comme pérégrin. Comment cette femme a-t-elle obtenu sa naturalisation ? Faut-il envisager un premier mariage avec un nouveau citoyen ou bien considérer que dans sa filiation *Veneria Sacconia* n'a fait apparaître que le surnom de son père ? Son géniteur serait un citoyen nommé *Venerius Secundus*. Pour l'heure, nous considérerons que le père est pérégrin, et que nous avons affaire avec la défunte à une personne ayant accédé à la citoyenneté à l'occasion d'une première union.

Quant à *Marcianus* (A.E., 1972, 29, Lattes, sondage 13 du G.A.P.), il n'a pas été intégré dans le groupe des citoyens, contrairement à l'hypothèse développée par E. Demougeot

<sup>81</sup> Ces noms renvoient à un goût très prononcé des populations gauloises pour les dénominations à connotation arithmétique (Raepsaet-Charlier 2001a : 381) ; voir aussi l'étude de M. Dondin-Payre sur le nom *Secundus* (Dondin-Payre 2001 b : 537-595)

<sup>82</sup> Ce terme désigne un nom qui existe en latin, mais qui rappelle un nom indigène (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : VI) : ainsi *Messius* est la forme latinisée d'un nom gaulois forgé sur la racine *meddi* : "pensée" (Degavre 1998 : 304).

<sup>83</sup> Selon X. Delamarre, ce nom aurait une double connotation, positive et négative, puisqu'une personne laide aurait été considérée comme maudite, et donc sacrée dans les sociétés primitives (Delamarre 2003 : 264). Sur la racine *sacco-*, voir Lujan 2003 : 193. Sur l'idionyme *Sacco* et le gentilice *Sacconius*, voir Christol 1991 : 60-63.

<sup>84</sup> Nous serions alors en présence d'un mariage inégal entre une citoyenne et un pérégrin. Voir *infra*, p. 166, la thèse d'A. Chastagnol selon laquelle le *conubium* appliqué aux couples mixtes évolue avec Hadrien et sa récusation par J. Gasco.

(Demougeot 1972 : 107). Nous justifierons notre point de vue lorsque nous présenterons la population pérégrine.

### 2.1.1.2 La nomenclature citoyenne

Les dénominations citoyennes complètes sont faiblement représentées. En effet, l'étude du corpus a permis d'identifier 69 citoyens (50 hommes et 19 femmes)<sup>85</sup> : or, sur l'ensemble, deux citoyens ont mentionné à la fois leur appartenance à la tribu *Voltinia* et leur filiation (*Seranus*, fils de *Quintus* : *I.L.G.N.* 533, Aimargues ; *Q. Frontonius Secundinus*, fils de *Quintus* : *I.L.G.N.* 521 bis, Lunel-Viel) tandis que deux autres ont seulement indiqué la tribu *Voltinia* (*Q. Labienus Porcianus* : *C.I.L.*, XII, 4180, Candillargues ; *M. Cornelius Fronto* : *C.I.L.*, XII, 4182, Castelnau-le-Lez). Selon les critères établis par M. Dondin-Payre et M.-Th. Raepsaet-Charlier, la mention de la tribu se raréfie à partir du milieu du II<sup>e</sup> s. mais persiste chez les notables : or l'inscription qui mentionne *Q. Labienus Porcianus* et les membres de sa famille date du 3<sup>e</sup> quart du II<sup>e</sup> siècle ; nous aurions donc là un indice pour déterminer le niveau social de cette famille<sup>86</sup>. Quant à la filiation, elle est présente dans 13 dénominations (dont les deux évoquées ci-dessus), soit 9 femmes et 4 hommes. L'expression de la filiation citoyenne se fait selon des modalités diverses : une majorité de citoyens (soit 3 hommes et 4 femmes<sup>87</sup>) adopte le mode classique par mention du prénom du père et, quand il s'agit d'un homme, dans deux cas sur trois, on constate l'usage du même prénom sur deux générations<sup>88</sup> (le troisième est [...] *Seranus*, fils de *Quintus*, citoyen dont le prénom n'a pu être restitué en raison d'une lacune sur l'inscription *I.L.G.N.* 533) ; l'expression de la filiation par un autre élément de la dénomination paternelle intervient dans 5 cas qu'il s'agisse du surnom (trois cas<sup>89</sup>), ou de l'idionyme paternel pour deux filles de pérégrins<sup>90</sup> ; enfin, l'inscription *H.G.L.*, XV,

---

<sup>85</sup> Voir annexe 3.1. Le décompte donné dans le texte n'inclut pas les 5 citoyens anonymes révélés par le corpus.

<sup>86</sup> Les inscriptions évoquant *Seranus* et *M. Cornelius Fronto* datent du I<sup>er</sup> s. Quant à celle qui mentionne *Q. Frontonius Secundinus*, elle est datée du II<sup>e</sup> s. : mais dans ce cas, il n'est pas utile d'avoir recours à l'argument de la date pour évaluer la situation sociale du personnage puisque l'épithète mentionne qu'il est parvenu au sommet de la carrière municipale (Christol 2003 b : 143).

<sup>87</sup> *C.I.L.*, XII, 4180 (Candillargues) ; *H.G.L.*, XV, 1860 (Castelnau-le-Lez) ; *C.I.L.*, XII, 3019 (Montpezat) ; *C.I.L.*, XII, 4176 (Lunel-Viel).

<sup>88</sup> Il s'agit de *Quintus Frontonius Secundinus*, fils de *Quintus* (*I.L.G.N.* 521 bis, Lunel-Viel) et de *Cnaeus Pompeius Volens*, fils de *Cnaeus* (*C.I.L.*, XII, 4170, Le Crès).

<sup>89</sup> *Marcus Lucretius Piperclus*, fils de *Marinus* (*A.E.*, 1972, 336, Lattes) ; *Titia Titulla*, fille de *Titullus* (*C.I.L.*, XII, 4177, Lunel-Viel) ; *Valeria Moderata*, fille de *Moderatus* (*A.E.*, 1972, 349, Lattes). On notera, même si cela relève

1818 (Villevieille-Sommières) livre un cas de filiation plus complexe puisque le père est désigné par trois ou deux noms, selon la restitution que l'on privilégie, c'est-à-dire soit les *tria nomina* s'il s'agit d'un citoyen, soit le double idionyme d'un pérégrin suivi d'une filiation : on serait alors en présence d'une dénomination emboîtée : *Sabina*, fille de *Tertius Vassetius*, fils de *Maximus*. Enfin, concernant l'absence de filiation, signalons que dans 4 cas, le nom du père apparaît ailleurs dans l'inscription sous forme développée : il faut peut-être voir dans cette formulation une volonté d'éviter toute redondance.

Parmi les 50 citoyens romains présents dans notre corpus, 44 sont porteurs d'un prénom, soit 88 %<sup>91</sup>. On constate donc que l'usage du prénom est très répandu parmi les citoyens romains vivant dans cette portion du territoire nîmois. Les prénoms les plus employés sont *Quintus* (9), *Marcus* et *Caius* ou *Gaius* (8) et *Lucius* (6) : *Marcus*, *Quintus* et *Lucius* présentent la particularité d'être assonants (*Quintus* sur *cintu-* : « premier », *Marcus* sur *marco-* : « cheval de bataille » (Degavre 1998 : 295), *Lucius* sur *leuk-* : « brillant, lumière »<sup>92</sup>). Cependant l'analyse des catégories linguistiques, auxquelles appartiennent les gentilices et surnoms associés, ne révèle pas d'attrait particulier pour ces trois prénoms dans les familles ayant un nom latin indigène ou celtique, exception faite de *Lucius* accolé à trois reprises à un gentilice celtique et deux fois à un gentilice latin (la faiblesse de l'effectif ne permet toutefois pas d'extrapoler). Globalement, les personnes qui mentionnent leur prénom portent majoritairement un gentilice latin (68,2 %).

En ce qui concerne la transmission des noms, la permanence du gentilice est la situation la plus couramment attestée. On peut même observer la présence de deux éléments de la nomenclature paternelle dans la dénomination de l'enfant : c'est le cas pour *Valeria Moderata*, fille de (*Valerius*) *Moderatus* (*A.E.*, 1972, 28, Lattes) ou pour *Titia Titulla*, fille de (*Titius*) *Titullus* (*C.I.L.*, XII, 4177, Lunel-Viel). La transmission du nom peut aussi s'opérer en empruntant des éléments aux deux parents : ainsi *Marcus Caecilius Tincianus* (*C.I.L.*, XII, 4176, Lunel-Viel) porte - sans doute - le gentilice de son père (celui-ci n'apparaît pas dans l'épithaphe), mais aussi un surnom dérivé du gentilice de sa mère, la citoyenne *Tincia Materna*, fille de *Lucius*, ce qui semble indiquer un attachement égal aux deux lignages. Il existe cependant dans notre documentation une inscription

---

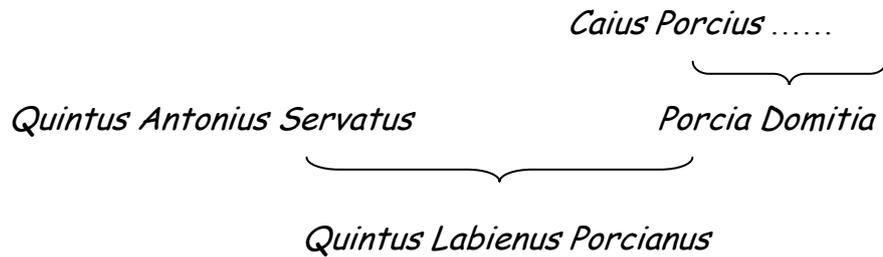
sans doute du hasard, que les deux femmes portent le même surnom que leur père, ce qui donne une dénomination quasiment identique sur deux générations.

<sup>90</sup> *Antonia Severa*, fille de *Virilis* (*C.I.L.*, XII, 3413, Combas) et *Veneria Sacconia*, fille de *Secundus* (*H.G.L.*, XV, 1821, Villevieille-Sommières).

<sup>91</sup> Voir annexe 5.3.

<sup>92</sup> Degavre 1998 : 287 ; voir aussi Lambert 1994 : 30 qui évoque la « lumière mais aussi le « lynx » tout en faisant montre d'une grande prudence.

(*C.I.L.*, XII, 4180, Candillargues) qui révèle un cas de changement de gentilice d'une génération à l'autre ; en effet ce texte permet de restituer le *stemma* suivant :



Le fils défunt ne porte donc pas le même gentilice que son père alors que son surnom est forgé sur le nom de sa mère - donc de son grand-père. Cette combinaison nous conduit à envisager plusieurs hypothèses. Premier cas de figure, *Q. Labienus Porcianus* est né d'un premier mariage et son père serait un dénommé *Labienus*<sup>93</sup> qui n'apparaît pas sur l'inscription. On peut également envisager le fait que le défunt a été adopté : il porterait le gentilice de son père adoptif et aurait choisi de conserver son *cognomen* forgé par ajout du suffixe *-anus* sur le gentilice maternel (parce que la famille de sa mère est plus prestigieuse que la lignée paternelle ?)<sup>94</sup>. Il peut aussi s'agir d'une naturalisation obtenue par le descendant d'un pérégrin et d'une citoyenne : le fils opte pour le gentilice de celui qui l'a aidé à obtenir la citoyenneté et son père pérégrin, encore vivant à cette date, bénéficie de sa promotion ; cependant, dans cette configuration, le père aurait-il choisi un gentilice différent de son fils, c'est-à-dire autre que celui du citoyen à qui père et fils doivent leur naturalisation ? Plus hasardeuse est l'hypothèse qui consiste à envisager que *Quintus* est le gentilice, apparaissant sous forme abrégée<sup>95</sup>, du père et du fils : nous serions alors en présence de citoyens pourvus de doubles surnoms. Enfin, n'omettons pas l'éventualité d'un changement de gentilice que M. Dondin-Payre met en rapport avec la pratique pérégrine du changement de nom d'une génération à l'autre (Dondin-Payre 2001 a : 223) ; celle-ci semble cependant très limitée dans notre zone d'étude.

Une autre pratique intéressante dans l'onomastique citoyenne réside dans la présence d'éléments communs dans la dénomination de deux époux : dans notre corpus, une inscription (*C.I.L.*, XII, 4093, Aimargues) relève de ce cas de figure puisqu'elle mentionne *Terentia Primilla* (la défunte), fille de *Lucia Terentia* (auteur de la dédicace). Si l'on se place dans la situation

<sup>93</sup> Sur la fréquence des remariages, voir notamment Corbier 2004 : 78.

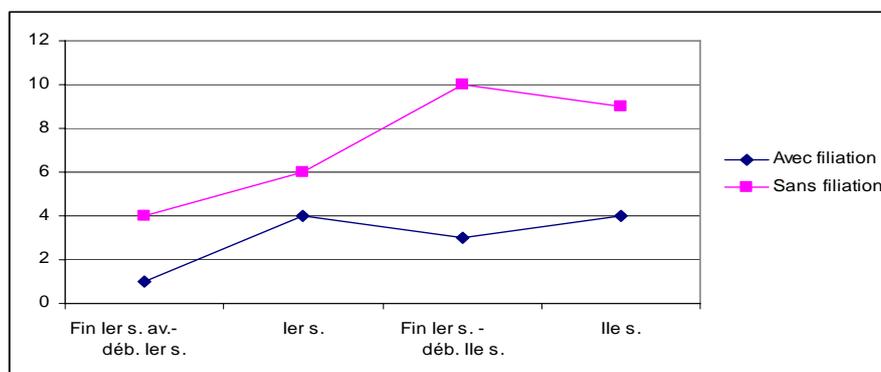
<sup>94</sup> Pour une mise au point rapide sur les modifications de la nomenclature en cas d'adoption et l'évolution des choix onomastiques de l'adopté, voir Lassère 2005 : 106-108. Sur l'adoption, voir Corbier 2004 : 80-84.

<sup>95</sup> Sur l'usage d'un prénom comme gentilice et sur la possibilité de le faire apparaître sous forme abrégée : Dondin-Payre 2001 a : 198 et note 13.

classique de transmission du gentilice de père en fille, on se doit de considérer que le père de l'une et mari de l'autre a pour gentilice *Terentius* : *Lucia Terentia* partage donc avec son mari le nom *Terentius* en position de surnom ; cette configuration peut relever d'un simple hasard ou signaler un changement de *cognomen*, la femme adoptant le nom de son mari comme surnom à l'occasion de son mariage (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : 223-225). En ce qui concerne la communauté de gentilice entre époux, elle sera abordée ultérieurement, puisque le seul cas présent dans le corpus concerne un couple d'affranchis probables<sup>96</sup>.

Du point de vue de la transmission des noms, l'analyse qui précède révèle un comportement très traditionnel de cette population de citoyens. Celui-ci se lit tout d'abord dans la transmission du gentilice. Cette pratique peut également concerner le prénom ce qui donne alors toute son importance au surnom, lequel devient l'élément personnel dans la nomenclature<sup>97</sup>. S'y ajoute occasionnellement la volonté de mettre en valeur les lignées paternelle et maternelle en utilisant les deux composants que sont le gentilice et le surnom : dans les deux cas, il y a rupture avec la tradition indigène du changement de nom à chaque génération. La très grande fréquence du prénom chez les hommes constitue aussi l'indice d'une forte acculturation de la population. Enfin, rappelons que les citoyens de cette région ont peu recours à la mention de la tribu ou de la filiation, quelle que soit la période considérée :

Figure 5 : nomenclature citoyenne - avec ou sans filiation - par période.



Cependant, l'absence de filiation ne doit donc pas être ici considérée comme une marque d'attachement à une tradition locale : en effet, il faut se rappeler que la mention de la filiation fait partie de la tradition indigène, les pèlerins utilisant un mode de dénomination qui comprend

<sup>96</sup> Il s'agit des noms portés par l'inscription *C.I.L.*, XII, 4197 (Montpellier).

<sup>97</sup> Selon J.-M. Lassere, la grande diversité des *cognomina* s'explique d'ailleurs par le fait que c'est le *cognomen* qui est le propre de chaque individu (Lassere 1988: 94).

l'idionyme de la personne suivi du nom unique du père<sup>98</sup> (avec la mention fils/fille de ou en utilisant un adjectif patronymique). Concernant le faible recours à l'indication de la tribu (quatre mentions au total), rappelons que pour les femmes et les enfants, cette mention est considérée comme impropre<sup>99</sup> : or notre population comprend 20 femmes. Surtout, il semble que dans la nomenclature quiritaire, la tribu soit un des premiers composants à s'effacer (Cébeillac-Gervasoni, *et al.* 2006 : 68)<sup>100</sup>. Les citoyens de notre zone d'étude n'ont donc pas, de ce point de vue non plus, un comportement original. Ainsi, on notera avec intérêt que les citoyens de Vienne étudiés par B. Rémy ne mentionnent aussi que très rarement leur tribu, la *Voltinia* (Rémy 2001a : 58).

La nomenclature des citoyens de cette partie du territoire de la cité de Nîmes semble donc marquée par la volonté d'adopter en tous points des caractéristiques définies dans le monde romain. L'analyse des caractéristiques linguistiques des noms qui suit nous permettra de confirmer ou de nuancer ce constat.

### 2.1.1.3 La structure linguistique de l'onomastique citoyenne.

Pour 69 citoyens, on dénombre 65 gentilices et 57 surnoms, soit un total de 124 noms. L'analyse linguistique de ces noms a permis de les classer en quatre catégories : latin italien (nom attesté dans la péninsule ou porté ailleurs par des Italiens), latin indigène ou d'apparence latine<sup>101</sup>

---

<sup>98</sup> Voir *infra*, p. 85 : la nomenclature pérégrine.

<sup>99</sup> Voir G. Forni (*Onomastique* 1975 : 79-80) : l'historien signale quelques rares exceptions qui concernent principalement l'Afrique du Nord. J.-M. Lassère précise que l'absence de référence à la tribu dans la nomenclature féminine est liée au fait que cette circonscription est à la fois « administrative, militaire (pour le recrutement) et fiscale » : or les prérogatives militaires et politiques sont réservées aux hommes (Lassère 2005 : 115).

<sup>100</sup> Dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle, la mention de la tribu devient fluctuante, y compris dans des documents officiels comme les diplômes militaires (Cébeillac-Gervasoni, *et al.* : 68) ; cette précision est importante puisque la dénomination des militaires est strictement encadrée (M. Le Glay *in* *Onomastique* 1975 : 273). Il y a donc bien un recul de la référence à la tribu chez les Quirites. Cette évolution est sans doute à mettre en relation avec le déclin de cette circonscription : en effet, elle perd à la fois son attribution électorale puisque, dès le principat de Tibère, les citoyens ne votent plus, et son rôle administratif lorsqu'Auguste crée les régions. Cependant, sous le Haut-Empire, il semble que l'appartenance à une tribu constitue un privilège auquel certains citoyens restent attachés (Lassère 2005 : 126-127). F. Jacques donne l'exemple de citoyens, des militaires en l'occurrence, qui, ayant oublié le nom de leur tribu, mentionnent une „pseudo-tribu“, tribu fictive formée d'après un gentilice impérial (Jacques, Scheid 1990 : 211).

<sup>101</sup> Les catégories utilisées dans cette analyse sont empruntées aux auteurs de l'ouvrage dirigé par M Dondin-Payre et M.-T. Raepsaet-Charlier en 2001. Ces types, créés par le linguiste L. Weisgerber, sont „nom assonant“ et „nom de

(qui regroupe des noms qui paraissent latins mais dont l'analyse révèle qu'ils sont soit assonants<sup>102</sup>, soit de traduction<sup>103</sup>), celtique (souvent latinisés par ajout du suffixe *-ius* par exemple), grec (cette catégorie ne concerne que les surnoms). Le résultat de ce classement est reporté dans le tableau suivant :

Tableau 3 : récapitulatif des caractéristiques linguistiques des gentilices et des surnoms

	Gentilice			Surnom			
	Latin italien	Latin indigène	Celtique	Latin italien	Latin indigène	Celtique	Grec
<b>Nb de personnes</b>	44	8	13	33	13	4	3
<b>Nb de noms</b>	27	7	8	27 <sup>a</sup>	12 <sup>a</sup>	4	3

<sup>a</sup> : les dérivés de certains noms, *Nigrina* > *Niger*, *Primilla* > *Prima*, *Secundinus-a* > *Secundus*, *Titullus-a* > *Titus* sont comptabilisés

traduction“ : ils évoquent la subtilité des comportements de populations, qui, tout en ayant la volonté d'adopter le modèle romain, rappellent dans leur dénomination leur origine indigène ; c'est la raison pour laquelle nous les avons regroupés dans nos statistiques sous le vocable „latin indigène“. Nous n'avons pas retenu la proposition de J. Gascou, rédacteur de la notice consacrée à une étude de B. Rémy sur les notables de la cité de Vienne, qui estime préférable d'employer „crypto-celtique“ plutôt que nom d'assonance (*A.E.*, 2000, 897) : „crypto-celtique“, nous semble-t-il, met plus l'accent sur l'attachement à la culture indigène, voire évoque une forme de résistance à la romanisation, qui ne se donne pas à voir dans l'adoption de noms présentant une apparence latine ; de ce point de vue, le choix de conserver un nom celtique, même à une date tardive, nous semble mieux à même de signaler un attachement fort à la culture celte (voir *T. Troccius Masclinus*, citoyen de Lattes dont l'inscription (*A.E.*1972, 337) est datée de la fin du II<sup>e</sup> ou du début du III<sup>e</sup> siècle). Nous n'ignorons pas les réticences de M. Christol à l'égard de ces formes linguistiques intermédiaires. Ses préventions sont liées à deux difficultés majeures : d'une part, déterminer avec certitude l'appartenance d'un nom à l'une de ces deux catégories peut s'avérer délicat ; d'autre part, il y a un risque de surinvestir ces noms d'une signification sociale qu'ils ne possédaient peut-être pas (Christol 2006 : 60-61). Nous avons toutefois choisi de prendre en compte ces catégories intermédiaires en raison des nuances qu'elles permettent d'introduire dans le comportement onomastique des populations. Nous garderons toutefois présent à l'esprit les remarques de M. Christol, y compris celles portant sur la nécessité de ne pas oublier que le fait épigraphique lui-même, par la diversité de ses manifestations, doit être pris en compte dans l'analyse (*id.* : 61).

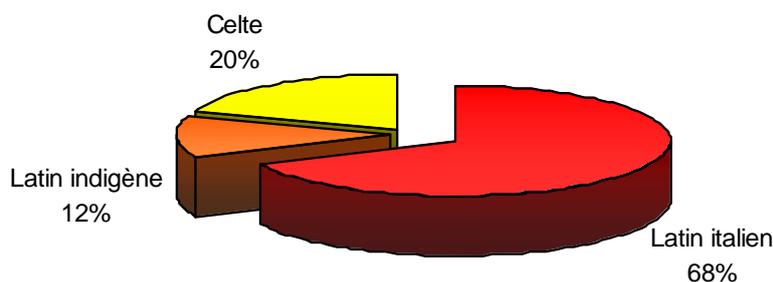
<sup>102</sup> Sur le sens du mot assonant voir *supra*, note 82.

<sup>103</sup> Un nom de traduction est une transcription d'un nom celtique en langue latine (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : VI) : les noms arithmétiques comme *Secundus* sont représentatifs de cette catégorie de nom ; autre exemple significatif, le nom *Primigenius*, traduction du nom celtique *Cintugnatus* (c'est à dire “premier né”).

### 2.1.1.3.1 Etude des gentilices

Le graphique ci-dessous (fig. 6) montre une forte domination des noms latins italiens avec 46 personnes portant un nom appartenant à cette catégorie ; les répétitions sont peu nombreuses puisqu'on ne dénombre pas moins de 27 noms différents : *Valerius-a* (6), *Pompeius* (5), *Antonius-a* (2), *Titius* (2 ou 3 selon les restitutions)<sup>104</sup>, *Frontinius-a* (2), *Frontonius* (2), *Lucretius* (2), *Porcius-a* (2), *Stattius* (2) sont représentés deux fois et plus ; les autres noms ne sont cités qu'une seule fois. Mais il convient également de noter que 12 % des noms sont latins indigènes, soit 8 personnes pour 7 noms (*Marcus-a* : 2 mentions) ce qui dénote une latinisation progressive d'une partie de la population. Quant aux noms celtiques, ils représentent 20 % de l'ensemble (13 personnes pour 8 noms différents puisque *Tincius-a* est mentionné quatre fois, *Trexius* deux fois ; de même *Vassetius-a* est comptabilisé deux fois puisque nous avons déduit le gentilice de la fille de celui du père) : une partie des citoyens issus du milieu local reste donc attachée à la culture indigène, même au cœur du II<sup>e</sup> s.

Figure 6 : répartition linguistique des gentilices



Cette étude des gentilices doit d'abord être mise en rapport avec l'histoire politique. Les occurrences des gentilices dits impériaux constituent un premier indicateur : ainsi, le corpus comporte-t-il les gentilices *Julius*, *Claudius*, *Sulpicius* et *Terentius* (il y a aussi un *Flavius*, mais la date haute de l'inscription ne permet pas de le compter au nombre des gentilices impériaux). Leur nombre reste cependant limité (une occurrence pour chacun) contrairement aux gentilices des représentants du pouvoir ayant exercé des responsabilités au niveau provincial.

<sup>104</sup> Nous avons choisi de classer le gentilice *Titius* dans le groupe des noms latins, suivant en cela B. Rémy (Rémy 2001a : 111) qui a dénombré 37 *Titii* parmi les Viennois alors que M.-T. Raepsaet-Charlier considère qu'il s'agit d'un nom assonant (*ibid.* : 411). Nous n'avons d'ailleurs pas réussi à identifier le nom celtique sur lequel ce gentilice a pu être calqué (ni J. Degavre, ni P.-Y. Lambert, ni X. Delamarre ne citent un mot approchant par la sonorité).

Ainsi, la grande fréquence du gentilice *Valerius*<sup>105</sup> en Narbonnaise (274 *Valerii* et 150 *Valeriae*) a été mise en évidence par E. Demougeot : elle résulte de l'influence de *C. Valerius Flaccus*, gouverneur de la Transalpine entre 84 et 81 avant notre ère, qui aurait, selon Jules César, octroyé la citoyenneté à un grand nombre de Gaulois (Demougeot 72 : 88). M. Christol précise que ce nom est bien attesté dans la société des notables (*Archéologie à Nîmes* 1990 : p. 195). Autre gentilice républicain très répandu en Narbonnaise<sup>106</sup>, celui de *Pompeius*, en raison du rôle de base arrière dévolu par *Cn. Pompeius Magnus* à la Province, lors de son intervention militaire en Espagne contre Sertorius (76-73 avant notre ère)<sup>107</sup>. Ces deux exemples illustrent le processus de transfert et d'acclimatation de noms italiens, dans le cadre d'une cité provinciale de droit latin, par le biais de magistrats romains intervenant dans la naturalisation d'une partie de la population pérégrine.

Considérons à présent certaines inscriptions qui, à l'inverse, mentionnent des noms italiens très faiblement représentés en Narbonnaise : dans ce cas de figure, il est possible d'envisager une immigration en provenance de la péninsule italienne. Pourrait s'inscrire dans ce contexte, le père adoptif de *Q. Labienus Porcianus* (*C.I.L.*, XII, 4180, Candillargues), puisqu'il s'agit de la seule occurrence de ce gentilice dans le *C.I.L.*, XII<sup>108</sup>. Il en va de même pour le gentilice *Lollius* : en effet, l'index du *C.I.L.*, XII mentionne uniquement deux porteurs de ce gentilice, dont *Q. Lollius Quintinus* à Marsillargues (*C.I.L.*, XII, 4174). Toutefois, parce que la mère de ce personnage est une pérégrine nommée *Quintila*, nous pensons que c'est aux ascendants de *Quintus* qu'il convient d'attribuer la qualité d'immigrés italiens. Nous trouvons un autre candidat à ce titre en la personne

<sup>105</sup> *Valerius* a été intégré dans le groupe des noms latins ; signalons toutefois que M.-T. Raepsaet-Charlier (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : 418), y voit un nom assonant sur *val-*, *vall-* qui signifie „être fort, puissant (Degavre 1998 : 428).

<sup>106</sup> Selon M. Christol et C. Goudineau, le gentilice *Pompeius* est bien représenté chez les Arécomiques avec 3% des noms (Christol, Goudineau 1987-1988 : 89, note 9). De fait, R. Syme a dénombré 220 *Pompei* en Narbonnaise (Gascou *et al.* 1997 : 87).

<sup>107</sup> Pour C. Ebel, puis C. Goudineau, il s'agissait de la phase d'organisation juridique de la province par Pompée : sur cette hypothèse, voir notamment Goudineau 1978 : 692 et Christol, Goudineau 1987-1988 : 89.

<sup>108</sup> Ce nom, comme les suivants, n'apparaît pas non plus dans le dépouillement de l'*Année épigraphique* réalisé par S. Cibu pour la Narbonnaise (Cibu 2000). *Labienus* apparaît dans la liste des gentilices italiens isolés, susceptibles de révéler la présence d'individus venus d'Italie. Nous n'avons en revanche pas retenu le gentilice *Hortensius*, présent à Aimargues, puisqu'il est mentionné à 13 reprises dans l'index du *C.I.L.* (Christol 2003c : 470). Il en va de même pour le gentilice *Oppius*, signalé par J.-L. Fiches, mais porté par au moins huit individus selon le même index (Fiches 2005 : 414). Cela pose le problème de la définition du seuil en dessous duquel le nombre d'occurrences est significatif d'une présence d'élément allogène.

de *Q. Servaeus Reburrus* (*C.I.L.*, XII, 5951, Villevieille-Sommières) dont le gentilice n'apparaît qu'à deux reprises dans le *C.I.L.*, XII<sup>109</sup>. Enfin, il nous reste à signaler *Cn. Plaetorius Maximus*, seul porteur de ce gentilice italien dans le *C.I.L.*, XII : rappelons toutefois que des incertitudes pèsent sur l'origine nîmoise de cette inscription, et, par conséquent, sur l'éventualité d'une installation d'Italiens portant ce gentilice à Castelnau-le-Lez (*C.I.L.*, XII, 4189). Ainsi, dans notre corpus, le nombre des personnes susceptibles de descendre d'immigrés italiens, est extrêmement réduit. Cette modeste représentation des populations allogènes tient incontestablement à la nature de notre documentation et à un mode de recensement qui ne prend en compte que les noms attestés dans la péninsule mais très faiblement représentés en Narbonnaise<sup>110</sup> ; or, le port d'un gentilice italien courant en Narbonnaise n'exclut pas une origine italienne, puisque des transferts onomastiques se sont produits entre l'Italie et les provinces de l'Empire. Cette recension, outre son caractère hypothétique puisqu'elle ne compte aucun immigré italien avéré, est donc sans doute lacunaire. Ajoutons toutefois que, si l'on suit la proposition de M. Christol, qui identifie les *coloni*, mentionnés sur l'inscription de *Cn. Plaetorius Maximus*, à des éléments allogènes établis dans la région pour exploiter la terre, alors nous aurions un autre indice en faveur de la présence d'immigrés italiens dans notre secteur d'étude<sup>111</sup>.

Il est une autre catégorie de gentilices remarquables : celle des noms très peu répandus, qui constituent des créations originales. Ils ont sans doute été élaborés par des familles d'origine locale,

---

<sup>109</sup> Le gentilice *Servaeus* est signalé par W. Schulze, qui a également relevé des occurrences de ce gentilice dans les volumes III (provinces du Danube et d'Orient) et VI (Rome), du *C.I.L.* (Schulze 1904 : 371). A l'inverse, le gentilice *Oleatius*, mentionné dans deux inscriptions du *C.I.L.* XII, dont celle de *S. Oleatius Vegetus* à Marsillargues (*C.I.L.*, XII, 2896), est absent de la recension de W. Schulze qui indique uniquement *Olitius* (*Id.* : 259, note 4). Quant à H. Solin et O. Salomies, qui ont complété le travail de cet historien, ils n'ont ajouté que les deux références du *C.I.L.*, XII (Solin, Salomies 1988 : 131). Contre toute attente, nous n'avons donc pas la certitude que ce nom soit attesté en Italie ; aussi ne l'avons nous pas intégré dans la liste des possibles descendants d'immigrés italiens.

<sup>110</sup> Lorsque M. Christol attribue une origine italienne aux *Usuleni* de Narbonne, c'est après une analyse très pointue croisant un ensemble d'inscriptions lapidaires trouvées sur le territoire de Narbonne et des marques amphoriques attestées à la fois en Espagne et sur le *Testaccio* (Christol, Plana-Mallart 1998 ; Christol, Fédière 1999).

<sup>111</sup> Christol 2003c : 471. M. Christol précise que cette implantation italienne (*coloni*) s'est opérée au cours de la période qui a précédé la création de la *colonia Augusta Nemausus*. En revanche, les deux inscriptions du Cailar présentées dans son étude sont postérieures au changement de statut de Nîmes, puisqu'elles sont datées de la fin I<sup>er</sup>- début du II<sup>e</sup> siècle, voire du milieu du II<sup>e</sup> siècle (*Id.* : 472). Quant aux éléments allogènes de notre corpus, exception faite de *Cn. Plaetorius Maximus*, lorsqu'il est possible de dater les documents qui nous les font connaître, ils se rattachent au II<sup>e</sup> siècle : il s'agit de *Q. Labienus Porcianus* et *Q. Lollius Quintinus*. Faut-il considérer que ces implantations de populations d'origine italienne se sont poursuivies pendant tout le Haut-Empire ?

au moment de leur entrée dans le corps des citoyens : ce sont les gentilices patronymiques<sup>112</sup> et les gentilices rares. En ce qui concerne la première catégorie, nous avons choisi de ne pas la retenir parce que notre corpus n'offre pas, *a priori*, d'exemples de vrais gentilices patronymiques. Ce constat est peut-être lié à l'absence de mention de filiation dans les rares inscriptions susceptibles d'évoquer un nouveau citoyen<sup>113</sup> ; or, lorsque la dénomination du père fait défaut, il est impossible de définir avec certitude selon quelle modalité le choix du nom a pu se faire : n'oublions pas que le nouveau citoyen a pu créer son gentilice à partir de son propre idionyme. De même, il nous semble hasardeux de prendre en compte « les gentilices de formation patronymiques du point de vue linguistique » (Dondin-Payre 2001 : 251), c'est-à-dire forgés à l'occasion de la promotion quiritaire mais transmis ensuite d'une génération à l'autre, puisqu'à nouveau nous ne savons pas si c'est un élément de la dénomination paternelle qui a permis de forger le gentilice du fils promu. En conséquence nous nous contenterons de travailler sur la catégorie des gentilices rares, en signalant les noms forgés sur une racine celtique, qui, lorsqu'ils sont peu représentés (*unica* et noms rares<sup>114</sup>), peuvent signifier qu'il y a eu invention d'un gentilice. C'est ainsi que le nom *Bitucius* n'est mentionné qu'une seule fois dans le *Repertorium nominum...* (Solin, Salomies 1988 : 35), à propos précisément de *T. Bitucius Titus*, dont l'épithaphe a été retrouvée à Lunel (*C.I.L.*, XII, 4178) : ce gentilice semble avoir été forgé sur la racine celtique *bitu-* qui signifierait « le monde » (Degavre 1998 : 94). Nous pourrions avoir affaire à un *unicum*. De même, le gentilice *Trexius* ne semble être mentionné que dans l'inscription *C.I.L.*, XII, 3413 de Combas (Solin, Salomies 1988 : 190) : selon

---

<sup>112</sup> Rappelons (Dondin-Payre 2001 a : 243-252) que ces gentilices sont forgés sur un élément de la nomenclature des parents : cette pratique, fortement représentée dans les provinces gauloises, découle en partie du droit latin qui, par la promotion individuelle automatique qu'il implique chez les pérégrins ayant revêtu une charge municipale supérieure, n'entraîne pas l'adoption du gentilice d'un bienfaiteur, en partie de la coutume celtique qui prévoit, pour indiquer la filiation, de juxtaposer le nom unique et un adjectif patronymique. Un pérégrin qui accède à la citoyenneté romaine par l'exercice d'une magistrature a la possibilité de transformer son idionyme en gentilice ou de choisir un nom latin déjà présent dans la cité : le recours au nom du père constitue, selon M. Dondin-Payre, une marque supplémentaire d'acculturation puisqu'il y a adoption du principe romain de transmission du nom d'une génération à l'autre, et donc abandon de la pratique du changement de nom, courante dans le monde indigène.

<sup>113</sup> *C.I.L.*, XII, 3413 (Combas) : si *Virilis* est pérégrin, sa fille *Antonia Severa* a acquis la citoyenneté et nous n'avons pas affaire à un cas de gentilice patronymique. *I.L.G.N.* 535 (Aimargues) : *M. Servilius Secundus* est un nouveau promu puisque sa soeur *Bouda*, a une dénomination pérégrine mais comme nous n'avons aucune indication concernant le père, nous ne pouvons pas savoir comment s'est opéré le choix du gentilice.

<sup>114</sup> Les *unica*, comme leur nom l'indique, sont des éléments attestés une seule fois et nulle part ailleurs. Mais M. Dondin-Payre prend soin de préciser que les *unica* qu'elle évoque sont repérés par croisement des différents registres onomastiques : « une référence supplémentaire peut donc faire glisser un *unicum* parmi les noms rares ». Elle ajoute : « Par rare, on entend une demi-douzaine de mentions dans l'Empire » (Dondin-Payre 2001 : 252).

que l'on considérera *Epagathus* comme un affranchi ou un ingénu, on attribuera la création du gentilice à son patron ou à lui-même : dans tous les cas, celui-ci a été construit à partir de *treno-* « fort » (Degavre 1998 : 420)<sup>115</sup> et a été transmis au fils d'*Epagathus*. Quoiqu'il en soit, puisqu'il s'agit, en l'état de nos connaissances, de l'unique mention du gentilice *Trexius*, nous le classerons parmi les *unica*. *Tertius Vassetius Maximus* (*C.I.L.*, XII, 4163, Villevieille-Sommières) porte un gentilice qui n'est mentionné qu'une fois, précisément pour cette inscription, par les auteurs de l'index du *C.I.L.*, XII ; en revanche, il est cité par H. Solin et O. Salomies qui précisent que ce nom est absent de l'index de W. Schulze (Solin, Salomies 1988 : 198). La racine *vasso-* : « jeune homme, serviteur » se retrouve dans *Vassedo*, présent dans la cité de Nîmes comme idionyme (Christol 1992 : 24) et comme surnom (*Archéologie à Nîmes* 1990 : 193) ; *Vassetius* pourrait être la forme latinisée de ce nom celtique. Pour ce qui concerne *Atettius*<sup>116</sup>, présent dans notre corpus avec l'inscription *C.I.L.*, XII, 4192 (Montpellier), et signalé comme *unicum* par M. Dondin-Payre à propos d'une stèle nîmoise, *C.I.L.*, XII, 3711 (Dondin-Payre 2001 b : 553)<sup>117</sup>, nous l'intégrerons dans la catégorie des noms rares. H. Solin et O. Salomies mentionnent trois occurrences de ce gentilice dans le *C.I.L.*, XII (Solin, Salomies 1988 : 25) : or, il est intéressant de noter que l'inscription de Montpellier est légèrement antérieure (fin du I<sup>er</sup> siècle-début du II<sup>e</sup> siècle) à celle de Nîmes datée du II<sup>e</sup> siècle. Nous pourrions donc être en présence, avec le personnage cité dans l'inscription de Montpellier, à savoir le patron de l'affranchie *Atettia Grata*, d'une création de gentilice à partir d'un nom celtique. Autre exemple qui mérite attention, celui de *Titus Troccius Masclinus*, évoqué par l'inscription *A.E.*, 1972, 337 : E. Demougeot signale qu'il s'agit d'un gentilice rare, sans doute dérivé d'un nom celtique (*trocco-*, *trucco-* : « coupé, mutilé » selon J. Degavre 1998 : 423) : on dénombre trois autres mentions en Narbonnaise<sup>118</sup>. Mais dans ce cas, *Masclinus* ne saurait être considéré comme le créateur du gentilice puisque *S. Troccius Marcellinus*,

---

<sup>115</sup> J. Degavre précise que la racine indo-européenne est *trex-*, *treg-* qui signifie „faire tous ses efforts, force, combat, solide“ (Degavre 1998 : 420).

<sup>116</sup> L'origine d'*Atettius* est difficile à établir. X. Delamarre propose de voir dans *tessi-*, *teddi*, *teno-* : „chaleur, feu“ la racine de noms propres comme *Ad-tettius*, *Atessas* ... (Delamarre 2003 294). E. R. Lujan, quant à lui, évoque la série des noms en *At(t)* étudiés par K.-H. Schmidt (Lujan 2003 : 192).

<sup>117</sup> Notons cependant que l'inscription *C.I.L.*, XII, 3711 comporte, selon *La carte archéologique de la Gaule* (Fiches, Veyrac 1996 : 333, notice 300-11) le même nom, mais orthographié *ATTETIUS*.

<sup>118</sup> H. Solin et O. Salomies donnent quatre mentions avec le décompte suivant : trois dans le *C.I.L.*, XII, auxquelles vient s'ajouter l'inscription de Lattes (Solin, Salomies 1988 : 191). E. Demougeot, outre les *Troccii* de Nîmes, Tresques, Apt et Lattes, signale aussi la présence d'un *Troccius* en Espagne (Demougeot 1972 : 105-108).

originaire de Tresques, a vécu un siècle avant lui<sup>119</sup>. Parmi les noms rares signalés dans notre zone d'étude, notons aussi la présence du gentilice *Craxius*, attesté à Lunel-Viel (*I.L.G.N.* 521 bis), dont M. Christol a précisément étudié la répartition en territoire nîmois, en prenant en compte les gentilices assimilés à savoir *Craxxius*, *Craxsius*, *Crassius* et *Crasius* (Christol 2003b : 142-144). L'origine du nom est difficile à déterminer : peut-être est-il forgé sur la racine qui a donné *craxantus* : « sorte de crapaud » (Degavre 1998 : 170) ou sur *craco* : « pierre » (Degavre : 168). Enfin, il convient de mentionner le gentilice *Tincius-a*, présent dans deux inscriptions, à Lunel-Viel (*C.I.L.*, XII, 4176) et à Saint-Aunès (*C.I.L.*, XII, 4181) et uniquement signalé en Narbonnaise, exception faite d'une mention en Gaules<sup>120</sup>. Ce nom a pour racine le mot celtique *tinca-* qui signifie « la tanche » (Degavre 1998 : 410 ; Lambert 1994 : 202).

Ces gentilices, formés à partir d'un nom indigène (dont certains peuvent être patronymiques), témoignent de la capacité de la société locale, ou d'une partie de la société locale, puisque cela concerne 1/5 de la population citoyenne attestée par l'épigraphie, à adopter le système onomastique romain, sans renier son attachement à la culture celtique. Leur existence vient étayer le point de vue de M. Dondin-Payre selon lequel « une intégration dans la communauté civique citoyenne n'est pas synonyme d'un alignement sur l'ononastique latine : intégration civique et conformité culturelle ne vont pas forcément de pair » (Dondin-Payre 2001 : 253). Signalons aussi, sans trop anticiper sur l'analyse des surnoms qui va suivre, que la marque celtique est plus nette dans le gentilice que dans le *cognomen* : en effet, les gentilices indigènes sont très majoritairement associés à des surnoms latins<sup>121</sup>. Pour M. Dondin-Payre, ce comportement onomastique « prouve que les populations maîtrisaient parfaitement le système onomastique romain et imprimaient leur marque sur son élément le plus important » (*ibid* : 253).

L'étude qui précède révèle que, parmi les citoyens de notre secteur d'étude, pourraient se trouver à la fois des éléments allogènes – sans doute venus d'Italie – et des autochtones, porteurs de noms italiens couramment attestés en Narbonnaise ou de noms originaux forgés sur un idionyme celtique : cette région serait donc hétérogène d'un point de vue ethnique (Christol 2003c : 472).

---

<sup>119</sup> Voir l'analyse des inscriptions de Tresques par M. Christol (Buffat, *et al.* 2002 : 218-219). *T. Troccius Virilis* mentionné dans la cité d'Apt, à Rustrel, a lui aussi vécu avant *Masclimus*, puisque l'inscription *C.I.L.*, XII, 1145 est d'époque julio-claudienne (Gascou *et al.* 1997 : 115-116).

<sup>120</sup> H. Solin et O. Salomies ont répertorié 10 occurrences dans le *C.I.L.*, XII et une dans le *C.I.L.*, XIII (Solin, Salomies 1988 : 186).

<sup>121</sup> Sur les 10 personnages portant un gentilice rare d'origine celtique, 5 ont un surnom latin, 2 un surnom assonant et 1 un surnom grec (il nous manque le surnom de deux d'entre eux).

### 2.1.1.3.2 Etude des surnoms

Il est cependant possible d'envisager autrement le phénomène, en considérant que le surnom est l'élément personnel dans la dénomination : attribuer un *cognomen* latinisé à un enfant porteur d'un nom d'origine celtique peut alors être envisagé comme le signe d'une volonté d'intégration.

L'étude des surnoms est en effet une importante source d'information sur le comportement des populations locales. Cet élément de la nomenclature, qui est propre au système de dénomination romain, constitue à l'origine le composant individuel de la séquence onomastique<sup>122</sup>, beaucoup plus que le prénom, puisque le nombre de prénoms utilisés est très réduit : J.-M. Lassère rappelle que le mot pourrait dériver de *cognoscere* parce qu'il est l'élément qui fait connaître l'individu<sup>123</sup>. Il signale d'ailleurs qu'il faut porter une attention particulière à la pratique consistant à prendre pour surnom un prénom ou un gentilice véritable, non un dérivé (J.-M. Lassère *in* Le Bohec 1998 : 97). Dans notre corpus, nous avons répertorié six individus qui appartiennent à cette catégorie : il s'agit de *T. Bitucius Titus* (*C.I.L.*, XII, 4178, Lunel), *Porcia Domitia* (*C.I.L.* XII, 4180, Candillargues), *C. Tincius Julius* (*C.I.L.*, XII, 4181, Saint-Aunès), *Antonia Severa* (*C.I.L.*, XII, 3413, Combas), *Lucia Terentia* (*C.I.L.*, XII, 4093, Aimargues) et *Veneria Sacconia* (*H.G.L.*, XV, 1821, Villevieille-Sommières). Selon J.-M. Lassère, cet usage est révélateur de la suprématie acquise progressivement par le *cognomen* dans la séquence trinominale. Peut-être faut-il aussi envisager ce fait du point de vue des alliances familiales<sup>124</sup> : en effet, *Lucia Terentia* semble porter le gentilice de son époux<sup>125</sup>, ce qui peut relever du simple hasard (*Terentius* est un gentilice impérial très courant en Narbonnaise) ou indiquer un changement de *cognomen*, la femme adoptant comme surnom le gentilice de son époux, après son mariage. Cependant, ce type d'argument ne semble pas prévaloir dans les autres cas signalés, peut-être parce que les épitaphes qui nous les font connaître ne comportent pas suffisamment d'éléments<sup>126</sup>, ou parce que la situation familiale est plus complexe qu'à l'accoutumée<sup>127</sup>. En revanche, le port d'un *cognomen* dérivé d'un gentilice avec suffixe en -

<sup>122</sup> J.-M. Lassère précise à juste titre que le mot « surnom » rend mal compte de ce qu'est réellement le *cognomen*, qui fait partie de la désignation officielle, enregistrée à l'état civil (Lassère 2005 : 80).

<sup>123</sup> Lassère 2005 : 89. L'auteur prend soin d'ajouter que cette étymologie n'est pas admise par l'ensemble des linguistes.

<sup>124</sup> Voir M. Corbier (Le Bohec 1998 : 118) : l'auteur cite l'exemple *T. Aelius Antonius* dont la nomenclature révèle une alliance entre les *Aelii* et les *Antonii*.

<sup>125</sup> Voir l'analyse de M. Dondin-Payre (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : 223-225).

<sup>126</sup> *C.I.L.*, XII, 4181 (Saint-Aunès) et *C.I.L.*, XII, 4163 (Villevieille-Sommières).

<sup>127</sup> *C.I.L.*, XII, 4180 (Candillargues) présente un cas de changement de gentilice entre père et fils ; *C.I.L.*, XII, 3413, qui évoque un couple dont le statut civique pose problème : voir *supra*, p. 56 et *sq.* Rappelons que le destin matrimonial d'*Antonia Severa* joue un rôle dans la définition du statut de son époux : si l'adoption d'un gentilice

*anus* semble bien indiquer l'existence d'une alliance entre deux lignages<sup>128</sup>. Dans notre documentation, quatre personnes portent ce type de surnom ; pour deux d'entre elles, le *cognomen* permet d'afficher le gentilice de la mère : il en va ainsi de *M. Caecilius Tincianus*, fils de *Tincia Materna* (*C.I.L.*, XII, 4176, Lunel-Viel) et de *Q. Labienus Porcianus*, fils de *Porcia Domitia* (*C.I.L.*, XII, 4180, Candillargues). En revanche, le cas de *Valeria Severiana* ou *Severina* (*A.E.*, 1992, 1220, Lattes) ne peut être élucidé puisqu'elle seule est nommée sur l'épithaphe ; quant à *L. Trexius Valerianus* (*C.I.L.*, XII, 3413, Combas), nous avons déjà longuement évoqué les incertitudes qui pèsent sur notre interprétation de son histoire familiale. La présence de ce surnom dérivé du gentilice *Valerius* rend la configuration familiale encore plus opaque: quelle place faudrait-il accorder à une alliance avec la *gens* des *Valerii* ?

Pour compléter notre approche du choix des surnoms, signalons les exemples de transmission du *cognomen* sur deux générations : notre corpus comporte en effet deux inscriptions mentionnant des femmes qui semblent porter le gentilice et le surnom de leur père<sup>129</sup>. Or ces deux femmes portent des gentilices très courants<sup>130</sup> et mentionnent leur filiation par le surnom de leur père et non par son prénom : il semble que l'on puisse en déduire que, dans ces deux familles, le surnom constitue bien l'élément distinctif de la nomenclature, cela en raison de la trop grande fréquence de leur gentilice. Faut-il voir dans cette transmission *in extenso* de la séquence onomastique paternelle l'indice que nous sommes en présence d'une descendance limitée à des filles ? En effet, parce que les femmes conservent leur gentilice, elles sont aptes à assurer la transmission du nom familial.

La répartition linguistique des *cognomina* constitue également un indicateur intéressant pour qui cherche à évaluer le degré d'acculturation de la population locale. Le tableau 3 et le graphique suivant (fig.7) fournissent quelques données statistiques sur lesquelles nous prendrons appui :

---

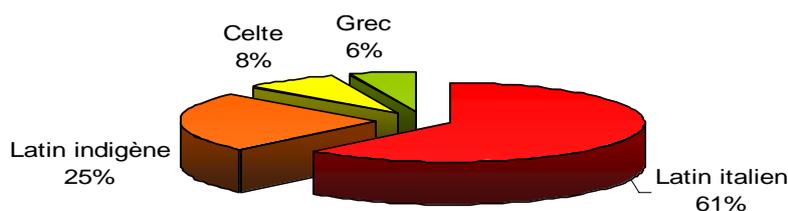
comme surnom signale l'existence d'une alliance entre deux familles, il serait possible d'envisager un premier mariage de cette femme avec un homme portant le gentilice *Severus*, ce qui enlèverait quelque crédit à notre thèse selon laquelle *L. Trexius Epagathus* n'est pas un affranchi.

<sup>128</sup> Voir sur ce point M. Corbier (*Le Bohec* 1998 : 118).

<sup>129</sup> *A.E.*, 1972, 349 (Lattes) : *Valeria Moderata*, fille de *Moderatus* ; *C.I.L.*, XII, 4177 (Lunel-Viel) : *Titia Titulla*, fille de *Titullus*. Dans les deux cas, nous avons opté pour une restitution qui fait du père un citoyen dont seul le surnom est mentionné.

<sup>130</sup> Dans le classement des gentilices latins recensés à Vienne par B. Rémy, *Valerius* et *Titius* arrivent en deuxième et troisième position derrière *Julius* (Rémy 2001a : 111).

Figure 7 : répartition linguistique des surnoms



La suprématie des noms latins est presque aussi marquée pour les surnoms qu'elle l'est pour les gentilices (61 % contre 68 %) ; viennent ensuite les surnoms latins indigènes avec un ¼ de l'effectif ; quant aux surnoms celtiques et grecs, ils sont très faiblement représentés. La diversité des surnoms est plus marquée puisque nous recensons 46 noms différents pour 53 individus (contre 41 gentilices pour 65 personnes<sup>131</sup>) : elle est particulièrement nette pour les catégories des surnoms latins indigènes, celtiques et grecs. Cette diversité confirme le fait que le surnom constitue bien l'élément par lequel l'individu peut marquer sa différence<sup>132</sup>.

En revanche l'approche des surnoms du point de vue de leur (possible) signification permet de dégager quelques registres récurrents. Rappelons toutefois que « le nom propre n'a pas de sens, à proprement parler, mais seulement une fonction distinctive » (Lambert 1994 : 28) ; pourtant il est intéressant de tenter de retrouver leur sens d'origine « par une hypothèse étymologique » (*ibid.* : 29). En ce qui concerne les surnoms latins italiens, les caractéristiques physiques (*Fronto*, *Fuscus*, *Macrinus*, *Masclinus*, *Maximus*, *Rufinus*, *Vegetus*)<sup>133</sup> et les traits de caractère (*Moderatus* qui apparaît à deux reprises, *Pacula*, *Volens* ?, *Piperclus* ? auxquels nous ajouterons *Balbus*)<sup>134</sup>

<sup>131</sup> La différence entre l'effectif des gentilices et celui des surnoms tient au fait que certains individus ne sont connus que grâce à la mention de la filiation dans la nomenclature de certains citoyens, filiation qui se fait le plus souvent par référence au prénom. Le gentilice est alors déduit de celui du fils ou de la fille.

<sup>132</sup> Cette remarque ne vaut pas pour l'aristocratie qui utilise le premier surnom comme moyen de distinguer les branches d'une grande famille : celui-ci devient donc héréditaire ; cette pratique explique le développement de la polyonymie avec multiplication des surnoms (Lassère 2005 : 91 et 106 *et sq.*)

<sup>133</sup> *Fronto* signifie „qui a un grand front“ (Kajanto 1965 : 236), *Fuscus* évoque la teinte d'une peau sombre (*ibid.* : 64-65) et *Rufinus* la couleur, rousse, des cheveux d'un individu (*ibid.* : 229), tandis que *Macrinus* renvoie à la maigreur corporelle (*ibid.* : 244) quand *Vegetus* évoque en revanche une personne bien vivante, forte (*ibid.* : 297) ; *Maximus*, dont la signification ne pose pas de problème, est un surnom très prisé (Kajanto : 276) ; quant à *Masclinus*, il est absent du répertoire d'I. Kajanto qui cite *masclus* et *masculus* c'est à dire „masculin“ (*ibid.* : 307).

<sup>134</sup> Le sens de *Moderatus* ne pose pas de problème ; *Pacula* signale un caractère calme, pacifique (Kajanto 1965 : 262) ; *Volens*, absent du répertoire d'I. Kajanto, peut être traduit par „bienveillant“ ; le sens de *Piperclus* est plus problématique : parce qu'I. Kajanto le rapproche de *piper* c'est à dire „poivre“ (*ibid.* : 125-126), nous proposons

l'emportent sur la référence à la famille et à la naissance (*Tertulla*, *Exoratus*, *Maternus*, *Novellus* ?)<sup>135</sup>, à la religion (*Fortunatus*, *Servatus* qui apparaît à deux reprises)<sup>136</sup> ou à la géographie (*Cantaber*, *Germanus*)<sup>137</sup>. Parmi les surnoms latins indigènes, nous retrouvons les éléments de description physique et mentale (*Niger*, *Marinus* ? *Messiaria* ?)<sup>138</sup>, les références religieuses (*Sabina*, *Seranus* ?)<sup>139</sup> mais ce sont les noms numériques, évoquant l'ordre de naissance qui l'emportent très largement (*Prima*, *Primilla*, *Secundinus* avec 3 occurrences, *Secundus*,

---

d'y voir l'évocation d'un tempéramment explosif, emporté, mais ce n'est là qu'une hypothèse. Enfin, *Balbus*, par le problème d'élocution qu'il rappelle (Kajanto 1965 : 240), n'est classé que par défaut dans cette catégorie, puisqu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un trait de caractère.

<sup>135</sup> *Tertulla* indique l'ordre de naissance (Kajanto 1965 : 292) tandis que *Maternus* renvoie à la relation entre une mère et son enfant (*ibid.* : 18) : M. Dondin-Payre considère *Maternus* tout comme *Paternus* comme des noms à fréquence celtique (Dondin-Payre 2001 a : 291). Selon I. Kajanto, *Exoratus* donne une information sur le comportement des parents : il indique un „enfant attendu“ (*ibid.* : 297) ; *Novellus* est plus obscur : à quelle nouveauté ce surnom fait-il référence ?

<sup>136</sup> *Fortunatus*, parce qu'il signifie „chanceux“, a été, semble-t-il, considéré par de nombreux parents comme un porte-bonheur (I. Kajanto, p. 273, a répertorié, dans le *C.I.L.*, 1219 hommes libres surnommés *Fortunatus*) ; quant à *Servatus*, J.-J. Hatt en fait un nom à connotation religieuse, qui évoque le salut offert aux initiés (Hatt 1951 : 52).

<sup>137</sup> *Cantaber* est considéré par I. Kajanto comme un nom à connotation géographique, par référence aux Monts Cantabriques (Espagne actuelle) ; il en va de même pour *Germanus* qu'il associe aux provinces du même nom (Kajanto 1965 : 49-50 et 198 pour le premier, 201 pour le second). Signalons toutefois que *Germanus* peut aussi être rattaché à la catégorie des noms à connotation familiale puisque ce terme désigne aussi les enfants issus des mêmes parents - frères germains par exemples - ou les enfants de la soeur ou du frère d'un des deux parents - cousins germains - (information orale donnée par F. Favory).

<sup>138</sup> Le premier surnom, *Niger* (et son dérivé *Nigrina*) se rapporte à la couleur, noire, des yeux, de la peau ou des cheveux (Kajanto 1965 : 228). *Messiaria* est forgé sur le gentilice *Messius*, qui doit être rapproché de *meddi* c'est à dire pensée ou jugement (Degavre 1998 : 304) : nous proposons d'en faire un surnom qui évoque une capacité à prendre des mesures appropriées ou un sens de la modération. *Marinus* peut être interprété selon les deux registres : parce que *maro-* signifie „grand“, il peut se rapporter au physique d'un individu ; en revanche si c'est la valeur laudative qui est mise en avant, il faut se placer du point de vue comportemental (Degavre 1998 : 296 pour les deux traductions).

<sup>139</sup> M. Dondin-Payre évoque à propos de *Sabina* la racine *sab-* : „suc, sève“ (Degavre 1998) et fait le rapprochement avec une plante connue sous le nom d'*herba sabina* ou *selago*, la plante sacrée des druides (Dondin-Payre 2001 a : 239) ; quant à *Seranus*, nous l'avons intégré dans ce groupe parce que *sero-* signifie „long, éternel, permanent“ (Degavre 1998 : 382) : nous nous sommes inspirée de J.-J. Hatt qui propose de lire *Aeternus* comme une allusion à la vie éternelle (Hatt 1951 : 52).

*Quintinus*)<sup>140</sup>. Les surnoms celtiques (*Reburro*, *Sacconia*) semblent se limiter aux caractéristiques physiques, mais ils peuvent faire l'objet d'interprétations différentes<sup>141</sup>. Enfin, dans les surnoms grecs (*Epagathus*, *Euterpe*, *Thiodotus*), c'est la dimension religieuse qui paraît l'emporter<sup>142</sup>. Il existe donc, malgré la diversité de ces noms quelques domaines de signification privilégiés, domaines qui peuvent différer selon le champ culturel auquel ils se rattachent. De ce point de vue, il n'est pas étonnant de retrouver des traits communs aux noms latins italiens et latins indigènes, mais force est de constater que, si la dimension descriptive l'emporte parmi les premiers, c'est plutôt la famille qui constitue la référence principale des seconds. Cependant, il s'agit là d'un simple constat qui ne peut donner lieu à une généralisation, étant donnée la faiblesse statistique de notre échantillon.

### 2.1.1.3.3 L'agencement linguistique des composants de la nomenclature individuelle et familiale

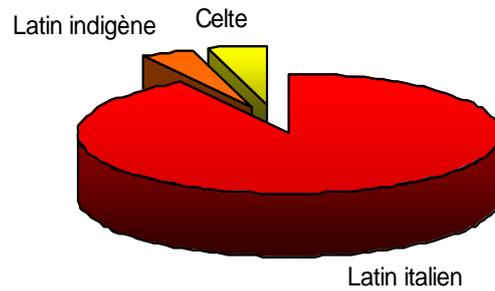
L'étude des surnoms doit être complétée par la prise en compte des associations gentilice-surnom que récapitulent les graphiques présentés *infra* (fig. 8 et 9) Le premier porte sur les nomenclatures associant un gentilice et un surnom appartenant à la même catégorie linguistique :

<sup>140</sup> Il s'agit de noms de traduction ayant trait à la place dans la fratrie : seul *Quintinus*, dérivé de *Quintus* peut être considéré comme un nom assonant en raison de sa proximité avec *cintu-* qui signifie „premier“ (Dondin-Payre 2001 b : 501). Nous reviendrons sur cette catégorie de noms lorsqu'il sera question des idionymes pérégrins.

<sup>141</sup> En effet, J. Degavre donne *reburrus* avec les sens de „choué ou hérissé“ (Degavre : 349) tandis que X. Delamarre mentionne *burro-* traduit par „gonflé, enflé“ d'où „fier, insolent“ précédé par *ro-*, préfixe à fonction intensive (Delamarre 2003 : 261 et 95). Signalons que *Reburrus* existe aussi comme idionyme : l'index du *C.I.L.*, XII mentionne un pérégrin nommé *Reburrus*, *Virilis f.* (*C.I.L.*, XII, 3340). Quant à *sacco-* *sacro-*, dont nous faisons dériver *Sacconia*, il prend le sens de laid dans les ouvrages de J. Degavre et X. Delamarre, mais ce dernier rappelle l'association courante entre laideur et sacré dans la pensée primitive (Degavre 1998 : 361 ; Delamarre 2003 : 264) ; Kajanto cite *Sacco* parmi les noms (celtiques ?) se référant au caractère : il lui attribue le sens de „cupide, avare“ (Kajanto 1965 : 266).

<sup>142</sup> *Epagathus*, repéré dans l'inscription *C.I.L.*, XII, 3892, est présenté par J.-J. Hatt comme un nom religieux (Hatt 1951 : 47), peut-être parce que *ἄγαθός* signifie „favorable, propice“ avec un sens religieux : cependant H. Solin le classe dans les dénominations composées (*Vollnamen*) et le rattache au groupe des nom forgés sur la racine *ἔπι-* : „sur, dessus“ (Solin 1982 : 47-48) ; *Thiodotus*, nom composé, pourrait être rapproché de *θεόδοτος* („donné par les dieux“) signalé par ce même auteur (*ibid.* : 71-71) ; *Euterpe* est classé par H. Solin dans la catégorie des dénominations se rapportant au monde des dieux puisque *Ευτερπη* est la muse de la danse (*ibid.* : 391).

Figure 8 : nomenclatures citoyennes présentant une cohérence linguistique



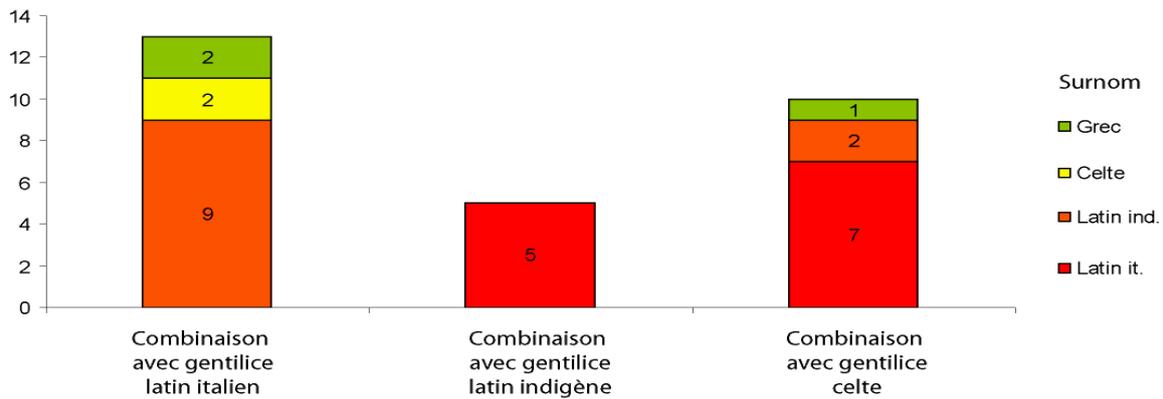
Ce cas de figure est présent dans près de la moitié des nomenclatures complètes, c'est-à-dire celles pour lesquelles nous disposons du gentilice et du surnom (23 sur 52), et qui, de ce fait, ont pu être soumises à cet examen spécifique. Si l'on ne considère que les nomenclatures présentant une cohérence linguistique, force est de constater que la domination des noms latins est écrasante (avec 21 individus sur un total de 23) alors que les dénominations de type latin indigène et de type celtique s'avèrent résiduelles puisqu'elles ne concernent qu'un individu, *Marcia Messiarina*<sup>143</sup> pour la première catégorie et *Eppia Jullina*<sup>144</sup> pour la seconde. Le choix d'une nomenclature entièrement latine constitue une marque d'acculturation très nette : ce type de comportement concerne 40 % des citoyens dont la dénomination complète a pu être restituée (soit 21 individus sur un total de 52).

*A contrario*, il est intéressant de noter qu'un peu plus de la moitié des nomenclatures complètes juxtaposent des éléments onomastiques appartenant à des catégories linguistiques différentes. Les combinaisons linguistiques sont alors diverses comme l'indique le graphique suivant (fig. 9).

<sup>143</sup> *C.I.L.*, XII, 3019, Montpezat.

<sup>144</sup> *I.L.G.N.* 386, Combas.

Figure 9 : combinaison gentilice-surnom selon la catégorie linguistique du gentilice.



La majorité des combinaisons mixtes est construite autour de gentilices latins italiens, dont la domination a déjà été évoquée. Ces gentilices sont associés dans deux tiers des cas à des surnoms de type latin indigène, ce qui semble indiquer que l’assimilation de ces populations est en cours ; cela étant, ce choix d’un surnom latin indigène peut aussi signaler une volonté de rappeler de manière discrète une origine indigène, en conservant l’idionyme comme surnom : en effet, parmi les neuf cas recensés, six concernent des dénominations ordinales<sup>145</sup> très en vogue dans le milieu indigène à savoir *Prima* et son dérivé *Primilla*, *Secundus* et *Secundinus* (2 occurrences), *Quintinus*. Les combinaisons avec des surnoms celtiques et grecs sont, quant à elles, peu représentées. En ce qui concerne les associations faisant intervenir des gentilices latins indigènes ou des gentilices celtiques, elles favorisent incontestablement les surnoms latins italiens : ainsi, ceux qui, parmi les citoyens, ont choisi, dans leur dénomination, de marquer de manière plus ou moins forte leur attachement à la culture celte adoptent un surnom latin italien, ce qui semble indiquer qu’il n’y a pas de rejet de l’influence romaine. Entre les porteurs de gentilices latins italiens qui adoptent un surnom marqué par la culture indigène et les porteurs de gentilices indigènes ayant opté pour un surnom latin italien, on voit se décliner une gamme de comportements qui ont en commun de privilégier la mixité culturelle ; celle-ci est cependant relativement restreinte puisque le pivot en est presque systématiquement un nom latin italien<sup>146</sup> : en effet, sur les 29 dénominations mixtes recensées, 26 comportent un composant latin italien.

<sup>145</sup> Voir *supra*, note 140. Ce sont des noms qui évoquent l’ordre de naissance : sur les conseils de F. Favory, nous les qualifierons de noms ordinaux (l’intitulé exact serait « nom numéral ordinal ») ; nous ne reprendrons donc pas la formule « nom de nombre » employée par M.-Th. Raepsaet-Charlier dans son étude de l’onomastique trévire (Raepsaet-Charlier 2001 a : 381).

<sup>146</sup> La mixité culturelle est moins grande dans notre zone d’étude que dans les provinces de Gaule étudiées par M. Dondin-Payre : en effet, l’auteur a pu y repérer des combinaisons avec des gentilices grecs ; cependant, elle

L'étude de la nomenclature individuelle des citoyens doit être complétée par une approche des surnoms portés par les membres d'une même famille afin de repérer de possibles évolutions d'une génération à l'autre. Pour mener à bien cette analyse, nous disposons de 12 nomenclatures familiales<sup>147</sup>, dont deux sont limitées à une fratrie (ou à une partie de celle-ci) : nous avons choisi de les prendre en considération parce qu'elles nous permettront de voir s'il y a cohérence linguistique dans le choix des noms donnés par les parents. L'analyse des noms et surnoms portés par deux générations permet tout d'abord de mesurer la faible proportion de nomenclature cohérentes : on ne dénombre en effet que 4 nomenclatures de ce type et toutes se rattachent à la catégories de noms latins italiens ; qui plus est, parmi ces 4 nomenclatures, deux sont constituées par les cas d'homonymie père-fille évoqués plus haut<sup>148</sup>. Les autres cas sont :

- *Q. Labienus Porcianus*, fils de *Q. Antonius Servatus* et de *Porcia Domitia*, petit-fils de *C. (Porcius) ...* : les quatre membres de cette famille connue par un cippe à rinceaux<sup>149</sup>, retrouvé à Candillargues, portent tous un gentilice et un surnom latins italiens. Nous avons affaire à une famille (ou deux puisque le fils a tenu à rappeler dans sa dénomination le gentilice de sa mère) parfaitement latinisée et sans doute socialement favorisée.

- *G. Staius Cantaber* et *L. Staius Novellus* : nous tenons ces deux personnages mentionnés sur une stèle de Villetelle-*Ambrussum* pour frères mais sans que cela soit explicitement indiqué sur le monument funéraire qui leur est dédié ; tous deux sont pourvus d'un gentilice latin italien fréquent en Narbonnaise<sup>150</sup> et de surnoms latins italiens, même si *Cantaber* renvoie aux Monts Cantabriques espagnols et si ce surnom est de ce fait très représenté de l'autre côté des Pyrénées<sup>151</sup>. Pour J.-L. Fiches et V. Mathieu, ces deux hommes « comptaient peut-être parmi les puissants de la ville » au début du I<sup>er</sup> siècle (Fiches 2002a : 522). Ils portent une nomenclature entièrement latinisée.

Toutes les autres nomenclatures familiales (soit 2/3) sont marquées par la mixité et l'étude des catégories linguistiques auxquelles appartiennent les surnoms des parents et des enfants ne

---

constate aussi cette position dominante des noms latins italiens dans les nomenclatures mixtes, qu'il s'agisse du gentilice ou du surnom (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : 232).

<sup>147</sup> Voir annexe 5.5. Nous n'avons pas pris en compte les pères dont le surnom n'est pas indiqué ni les couples sans enfants mentionnés puisque nous ne pouvons en déduire aucune information concernant le comportement linguistique parental.

<sup>148</sup> Il s'agit de *Valeria Moderata*, fille de (*Valerius*) *Moderatus* (A.E., 1972, 349) et de *Titia Titulla*, fille de (*Titius*) *Titullus* (C.I.L., XII, 4177).

<sup>149</sup> C.I.L., XII, 4180.

<sup>150</sup> B. Rémy signale 14 *Statii* en Narbonnaise (Rémy 2001 a : 146).

<sup>151</sup> Kajanto 1965 : 49-50. Sur 23 personnes portant ce surnom, 11 sont localisées dans la péninsule ibérique (*ibid* : 198).

semble pas indiquer une latinisation progressive des dénominations. Prenons quelques exemples afin d'illustrer notre propos :

- L'inscription *C.I.L.*, XII, 4163 (Villevieille-Sommières) évoque *Tertius Vassetius* (celtique) *Maximus* (latin) dont la fille s'appelle *Vassetia* (celtique) *Sabina* (latin indigène). Le père porte un surnom latin ; sa fille est pourvue d'un surnom assonant à propos duquel nous avons évoqué précédemment un lien possible avec l'herbe sacrée des druides<sup>152</sup>. Contrairement à ce que laissait envisager l'adoption d'un surnom latin par *Tertius Vassetius*, le choix d'un *cognomen* à forte connotation celtique pour sa fille, signale un attachement fort à la culture indigène.

- La situation de *M. Servilius Secundus* et de sa sœur *Bouda* (*I.L.G.N.* 535, Aimargues) mérite une attention particulière : en effet nous ne disposons d'aucune information sur l'onomastique parentale mais la nomenclature du frère et de la sœur autorise quelques conclusions. Les deux membres de cette fratrie n'ont pas le même statut : nous reviendrons sur ce point ultérieurement. *Bouda* est une pérégrine dont le nom est celtique ; quant à *M. Servilius Secundus*, il a sans doute conservé son idionyme comme surnom alors que son gentilice, sans doute celui du citoyen qui a favorisé son accès à la citoyenneté, est latin italien. *Secundus* est en effet un idionyme très courant chez les pérégrins. Il portait donc un nom unique latin indigène avant sa naturalisation alors que sa sœur était pourvue d'un nom celtique. Leurs parents avaient donc fait le choix de mêler les types de noms. Cet exemple est révélateur du comportement culturel des pérégrins que nous aborderons par la suite.

Les autres exemples (voir annexe 5.5) montrent un enchevêtrement complexe de noms plus ou moins latinisés.

---

<sup>152</sup> Sur le surnom *Sabina*, voir *supra*, note 139. Précisons que pour I. Kajanto il s'agit d'un *cognomen* très courant en Narbonnaise : il a en effet recensé 496 femmes libres et 32 esclaves/affranchies portant ce surnom dans le *C.I.L.* (Kajanto 1965 : 186). Mais cela n'exclut pas une appartenance à la catégorie des noms latins assonants. Sur la racine *-sab*, voir Dondin-Payre 2001 : 239.

## 2.1.2 Le corps des pérégrins

### 2.1.2.1 L'identification des pérégrins

A la différence de la nomenclature citoyenne, la nomenclature pérégrine ne semble pas avoir fait l'objet d'une codification précise. Les pérégrins sont le plus souvent désignés par un nom unique ou idionyme ; mais ce nom unique est souvent associé au nom du père, élément qui signale une naissance ingénue ; on parle alors de « dénomination bi-membre » pour désigner une nomenclature pérégrine composée d'un idionyme suivi du nom unique du père indiqué au génitif suivi par le terme *filius-a*, ou au génitif « nu », sans mention de *filius-a*. Selon M. Christol, la mention de la filiation peut aussi se présenter sous la forme d'un adjectif patronymique : c'est ainsi qu'il interprète la dénomination d'*Illanua Ateviria* (A.E 1972, 332) qu'il décompose en un idionyme, *Illanua*, suivi d'un adjectif forgé sur *Atevirus*, idionyme du père d'*Illanua* (Christol 2001 : 27) : si l'on suit ce raisonnement, *Illanua Ateviria* ne doit pas être considérée comme une femme pourvue de la citoyenneté mais comme une pérégrine qui mentionne sa filiation selon un mode particulier sur lequel nous reviendrons. Toutefois, la nomenclature pérégrine peut avoir pris une forme plus inattendue : toujours selon M. Christol, il convient d'attribuer le statut de pérégrin à des Lattois pourvus d'un prénom et d'un gentilice à savoir *L. Gellius*, *L. Appius*, *L. Lollius* et de *C. Valerius*<sup>153</sup>. Pour défendre l'idée que ce type d'association doit être pris en considération de même que d'autres combinaisons, par exemple le couple prénom + surnom<sup>154</sup>, il argue du fait que les pérégrins ont recours de manière presque indifférenciée aux différents composants de la

---

<sup>153</sup> A.E., 1972, 339 (*L. Gellius*) ; A.E., 1972, 322 (*L. Appius*) ; A.E., 1972, 334 (*L. Lollius*) ; A.E., 1972, 347 (*C. Valerius*) : toutes ces inscriptions ont été découvertes dans la nécropole de Lattes (lotissement Filiès). Pour E. Demougeot qui a étudié l'ensemble, ces quatre personnages sont des citoyens, avec possibilité d'usurpation du statut de citoyen pour *L. Gellius* (Demougeot 1972).

<sup>154</sup> Voir par exemple l'inscription C.I.L., XII, 4190 de Murviel-lès-Montpellier qui évoque les édiles *Sex(tus) Vetto* et *C(aius) Pedo* : concernant le statut civique de ces deux hommes, le point de vue de M. Christol a varié puisqu'après les avoir considérés comme des pérégrins porteurs d'une dénomination bi-membre (associant un prénom et un surnom), il leur a reconnu le statut de citoyens et, de ce fait, proposé de classer *Vetto* et *Pedo* dans la catégorie des gentilices (Fiches 2002a : 431-432 ; Christol 2003c : 470-471). Mais le débat est loin d'être clos : A. Roth-Congès, dans le cadre d'une étude portant sur le statut des agglomérations secondaires en Languedoc oriental, a réinterrogé cette inscription et conclu que les deux édiles sont des pérégrins qui ont choisi de porter une dénomination associant un prénom et un surnom ; elle y voit une manière pour eux de signifier que leur intégration dans le corps des citoyens est en cours, puisqu'ils occupent une magistrature qui leur permettra d'accéder à la citoyenneté à leur sortie de charge (Bats, *et al.* 2003 : 557).

nomenclature citoyenne pour forger leur idionyme : rien n'interdit alors de penser qu'un gentilice puisse entrer, à l'égal d'un surnom, dans la composition d'une dénomination bi-membre pérégrine, en association avec un prénom (Christol 1999a : 140-145 ; Christol 2001 : 22-26). Ce point de vue est partagé par M. Dondin-Payre qui évoque la présence de ce type de dénominations bi-membres en Gaule centrale : précisons cependant qu'elle présente des associations qui ne peuvent être considérées comme équivoques puisqu'elles font intervenir un prénom et un nom unique<sup>155</sup>. Notons qu'à l'inverse, J. Gascoü, dans son analyse de l'article de M. Christol pour *L'Année Epigraphique*, conteste le fait qu'un pérégrin puisse être porteur d'un prénom et d'un nom : il en déduit que les quatre personnages sont des citoyens dépourvus de surnom sauf à considérer qu'il s'agit d'une « usurpation de dénomination romaine (...) par un pérégrin » (J. Gascoü, *A.E.*, 2001, 1359). Pour notre part, nous suivrons la proposition de M. Christol concernant *Lucius Gellius*, *Lucius Appius* et *Lucius Lollius* en raison des configurations familiales que révèlent les inscriptions ; en revanche le cas de *Caius Valerius* nous semble plus problématique. Concernant *Lucius Gellius*, il est père d'une fille nommée *Quarta* : cette dernière porte un nom unique, à connotation ordinale très prisée dans le monde celte, qui la désigne comme pérégrine, ce qui nous conduit à considérer son père comme pérégrin ; ajoutons que le père porte un prénom peut-être forgé sur la racine *luko-*, *leuko-* dont la signification fait débat<sup>156</sup>, connu aussi comme idionyme pérégrin<sup>157</sup> et un nom d'origine celtique, construit sur *gello* qui signifierait « brun-jaune » (Degavre 1998 : 233) : sa dénomination le rattache donc au monde indigène. Le second, *Lucius Appius*, est l'époux d'une femme nommée *Quarta* et le père d'un garçon nommé *Pristinus* : la dénomination de ces deux personnes les désigne comme pérégrins, ce qui nous conduit à considérer *Lucius Appius* comme pérégrin lui aussi ; sa propre dénomination associe le prénom *Lucius*, dont les caractéristiques viennent d'être évoquées, et le nom *Appius*, gentilice latin faiblement représenté en Narbonnaise<sup>158</sup>. Le cas de *Lucius Lollius* est

<sup>155</sup> Dondin-Payre 2001 a : 268-273. Le même auteur évoque aussi les pérégrins porteurs d'un double idionyme (Dondin-Payre 2001 a : 273-283), mais ce type d'association est absent de notre zone d'étude.

<sup>156</sup> Degavre 1998 : 287 donne *luko-*, *leuko-* : „luisant“ ; Lambert 1994 : 33 évoque "la lumière" ou "le lynx" mais sans certitude.

<sup>157</sup> Le corpus de Lattes nous donne à connaître un pérégrin nommé *Lucius*, père de *Secundus* (*A.E.*, 1972, 343). Par ailleurs, P.-Y. Lambert présente une inscription de Saint-Germain-Sources-Seine (L-12) qui évoque *Lucios* fils de *Nertecomaros* (Lambert 1994 : 99-100).

<sup>158</sup> Deux citoyens porteurs de ce gentilice sont répertoriés dans Fiches, Veyrac 1996 : il s'agit de *C. Appius Primulus* au I<sup>er</sup> siècle de notre ère (*C.I.L.*, XII, 3417, Nîmes) et d'*Appius Annus Apolaustianus* au II<sup>e</sup> siècle (*C.I.L.*, XII, 3406, Nîmes). Dans l'index du *C.I.L.*, XII, les auteurs signalent *C. Appius Primulus* déjà mentionné ainsi que *Sex. App(ius) Valent(inus ?)*, *C.I.L.*, XII, 5701, 61. En revanche, il n'est fait mention d'aucun *Appius* dans l'index

moins assuré puisque ce personnage mentionne uniquement le nom de son père, lequel se nomme *Celtus* : la dénomination du père, un idionyme typiquement celtique<sup>159</sup>, laisse à penser qu'il est pérégrin, ce qui signifie que *Lucius Lollius* est né pérégrin ; il porte le même prénom que les deux précédents et un nom latin présent en Italie, mais rare en Narbonnaise<sup>160</sup>. Il semble donc que nos trois Lattois portent un prénom connu aussi comme nom unique, ainsi qu'un gentilice faiblement représenté dans la région, ce qui limite le risque de confusion. Leur dénomination, qui pourrait s'apparenter à un double idionyme, ne les désigne donc pas forcément comme citoyens aux yeux du reste de la population. En revanche, le cas de *Caius Valerius* ne nous paraît pas pouvoir faire l'objet d'une démonstration semblable, ce pour plusieurs raisons ; en premier lieu, il faut tenir compte du fait que la dernière ligne de l'inscription est presque illisible : or, cette lacune peut masquer un surnom, ce qui ferait de *C. Valerius* un citoyen pourvu des *tria nomina*<sup>161</sup> ; en second lieu, aucun ascendant ou descendant n'est mentionné : même si l'on admet la restitution de M. Christol qui lit *IFLIA* (c'est-à-dire *filia* dans le désordre) à la seconde ligne (Christol 2001 : 37-38), l'absence de dénomination ne permet pas de statuer sur l'appartenance de cette personne au corps des pérégrins ; enfin, contrairement aux trois autres, *C. Valerius* porte un prénom sans équivoque et un gentilice très fortement représenté dans cette région, même à date haute puisque la seule nécropole de Lattes a livré trois inscriptions différentes mentionnant des *Valerii*<sup>162</sup> : dans ces conditions, il y aurait eu clairement usurpation de l'identité d'un citoyen. La lacune du texte, l'absence de référence explicite à un environnement familial pérégrin ainsi que la dénomination de *C. Valerius* nous conduisent donc, contrairement à M. Christol, à le classer parmi les citoyens de Lattes.

Pour en terminer avec les pérégrins dont le statut est sujet à caution, évoquons un autre personnage de Lattes, considéré comme citoyen par E. Demougeot, et qui, selon nous, pourrait appartenir à la catégorie des pérégrins : il s'agit de *Marcianus* dont la stèle a été découverte dans un

---

d'*I.L.G.N.* ; de même S. Cibu mentionne uniquement *Lucius Appius* dans son dépouillement de l'*Année Epigraphique* (Cibu 2000).

<sup>159</sup> I. Kajanto évoque un surnom à caractère géographique, qui fait référence à une province (Kajanto 1965 : 50) ; pour A. Chastagnol, *Celtus* est l'ethnique celtique par excellence (Chastagnol 1995 : 159).

<sup>160</sup> Demougeot 1972 : 83 ; notre corpus comporte une inscription du II<sup>e</sup> siècle qui mentionne *Q. Lollius Quintinus* (*C.I.L.*, XII, 4174, Marsillargues). Dans l'index du *C.I.L.*, XII, sont répertoriés deux *Lollii* à savoir le citoyen de Marsillargues et un personnage nommé *C. Lol(lius) Dia(dumenus)* – 5682, 68.

<sup>161</sup> C'est la proposition d'E. Demougeot qui admet cependant qu'il est difficile de restituer le *cognomen* (Demougeot 1972 : 96-97).

<sup>162</sup> Il s'agit de *Valerius Niger* (*A.E.*, 1972, 348), de *M. Valerius Fortunatus* (*A.E.*, 1972, 346) et de *Valeria Moderata* (*A.E.*, 1972, 349).

sondage réalisé par le G.A.P., à l'emplacement d'un sanctuaire dédié à Mercure<sup>163</sup>. Cette plaque de marbre jaune gravée à la demande de *T. Troccius Masclinus*, évoque *Marcianus*, son *educator*, c'est-à-dire son père nourricier par opposition au géniteur ; elle est datée de la fin du II<sup>e</sup> siècle - début du III<sup>e</sup> siècle. Selon E. Demougeot, *Marcianus* est un citoyen désigné par son seul surnom, ce qui est une pratique devenue courante depuis l'époque d'Hadrien (Demougeot 1972 : 107). Il est cependant étonnant de voir que le nourrisson a tenu à mentionner son propre gentilice alors que c'est traditionnellement le nom de celui qui est le moins important dans l'épithaphe, à savoir celui du dédicant, qui est abrégé, et non celui du dédicataire ; ajoutons que le gentilice de *Marcianus* ne peut être déduit de celui de son fils nourricier : il ne s'agit donc pas d'une ellipse. Par ailleurs *Marcianus* porte un nom qui le rattache probablement au monde indigène puisque *Marcus* peut être considéré comme un dérivé de *marca-*, *marco-* qui désigne un « cheval de bataille »<sup>164</sup>. Quant à *Titus Troccius Masclinus*, nous avons déjà évoqué le fait que son gentilice est d'origine celtique<sup>165</sup>. Nous sommes donc en présence de deux individus qui appartiennent au milieu indigène. Il est donc possible d'envisager que *Marcianus* soit un pérégrin désigné par son idionyme.

Exception faite de ces quelques cas hors norme, les pérégrins de notre corpus portent des dénominations très courantes dans ce milieu.

### 2.1.2.2 La nomenclature pérégrine

Le corpus compte 84 pérégrins, 25 femmes et 59 hommes. Si l'on exclut les trois individus porteurs d'un prénom et d'un nom, il nous reste 81 pérégrins pourvus d'un nom unique ou idionyme. Cependant, la quasi-totalité des pérégrins mentionnés sur les épithaphes ajoute à son idionyme un patronyme : en effet, presque toutes les épithaphes comportent la filiation, qu'elle soit indiquée de manière explicite, ou que le père soit mentionné sur l'inscription (comme défunt le plus souvent). Nous n'avons identifié que quatre pérégrins dont la filiation ne peut être restituée : il s'agit du couple *Lucius Appius* et *Quarta* (*A.E.*, 1972, 339, Lattes), de *Caelius*, époux de *Quarta* (*C.I.L.*, XII, 4209, Castelnau-le-Lez) et de *Quartio* (*H.G.L.*, XV, 1788, Castelnau-le-Lez)<sup>166</sup>.

<sup>163</sup> Il s'agit de l'inscription *A.E.*, 1972, 337 qu'E. Demougeot a intégrée dans son étude de la nécropole Filiès, malgré son lieu de découverte et sa date tardive (Demougeot 1972 : 105-108). M. Christol a proposé un nouveau développement du texte de cette inscription dans Christol 2001 : 17-18 note 4.

<sup>164</sup> Degavre 1998 : 304. Sur la racine *marc-*, voir Dondin-Payre 2001 : 304 et S. Forier *in* Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : 479-485.

<sup>165</sup> Voir *supra*, p. 71-72.

<sup>166</sup> Concernant ce dernier, nous n'avons pas suivi M. Christol et C. Deneux qui proposent de traduire *Quartio*, *Uppiritio* par « Quartio, fils d'Uppiritio » (M. Christol et C. Deneux *in* Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : 49) : en effet

Notons que la proportion est beaucoup plus faible dans les inscriptions religieuses puisqu'elle tombe à 1/11 (mais huit noms sont portés par la même inscription) : peut-être les pèlerins ont-ils à cœur de faire état de leur ingénuité sur leurs épitaphes, parce que celle-ci sont lues par les vivants alors que les inscriptions votives s'inscrivent dans une relation au divin dans laquelle le statut des individus n'intervient pas. La filiation est indiquée par le nom du père au génitif accompagné de *filius-a*, le plus souvent sous une forme abrégée ; cependant, les graveurs ont eu recours au génitif nu dans sept inscriptions<sup>167</sup> dont six proviennent de la nécropole Filiès de Lattes et mentionnent systématiquement un(e) descendant(e) du défunt ou de la défunte en usant de la formule *filius-a pius-a* : il est donc possible que le graveur ait voulu éviter de juxtaposer deux fois le mot *filius*. Rappelons enfin que M. Christol propose de lire *Ateviria* comme un adjectif patronymique<sup>168</sup>, ce qui constitue peut-être le mode gaulois d'énoncé de la filiation<sup>169</sup>. Cette proposition, que nous avons choisi d'admettre, ne fait cependant pas l'unanimité : ainsi, J. Gascou estime que cette interprétation est à considérer avec prudence puisqu'il s'agirait du seul exemple d'adjectif patronymique repéré dans l'épigraphie latine (J. Gascou, *A.E.*, 2001, 1358). M. Christol cite effectivement des exemples d'inscriptions gallo-grecques et gallo-latines comportant des patronymes se terminant par le suffixe *-ia*, féminin de *-io*, mais précise que d'autres découvertes devraient permettre d'étayer cette hypothèse. Au total, si nous prenons en compte les différentes modalités d'énoncé de la filiation, force est de constater que les pèlerins de notre zone d'étude semblent manifester un attachement très prononcé à la filiation, sans doute parce qu'elle constitue la manifestation la plus éclatante de la condition libre des membres d'une famille. Cette pratique rapproche la population pèlerine de la population citoyenne, à ceci près que, comme nous l'avons signalé plus haut, les citoyens de notre corpus mentionnent plus rarement leur filiation, peut-être

---

pour notre part, le fait qu'*Uppiritio* ne soit pas au génitif fragilise cette restitution, même si rien n'exclut un lien familial entre les deux hommes.

<sup>167</sup> *Senilus Silvani* (C.I.L., XII, 4213, Castelnau-le-Lez) ; *Secundae / Sunuci / filia / p(ia)* (A.E., 1972, 344, Lattes) ; *Quartae / L(ucii) Gellii filia pia* (A.E., 1972, 339, Lattes) ; *Illanua / Adgonneti / filia pia* (A.E., 1972, 331, Lattes) ; *Masculus / Longini f(ilius) p(ius)* (A.E., 1972, 343, Lattes) ; il s'agit de la restitution de Christol 2001 : 33 n° 8 et 36 n° 3) ; *Conigo / Adgovici f(ilius-a) p(ius-a)* selon la restitution de Christol 2001 : 34 n° 16 (A.E., 1972, 325, Lattes) ; *Domitiae / [D]omiti f(iliae) / [S]mertullus / Fusci f(ilius) p(ius)* (A.E., 1972, 329, Lattes).

<sup>168</sup> Voir *supra*, p. 82.

<sup>169</sup> C'est le point de vue développé par M. Dondin-Payre à propos des patronymes de Gaule centrale se terminant par le suffixe *-icnos* (Dondin-Payre 2001a : 265-266). Sur les procédés utilisés pour indiquer le nom du père dans les inscriptions en langue gauloise (dérivés patronymiques en *-io-*, *-icno-*, *-ako-* et patronymes au génitif), voir Lambert 1994 : 30-32.

parce que, contrairement aux pèlerins, d'autres éléments de leur nomenclature peuvent témoigner de leur statut.

Étudions à présent une autre caractéristique de la dénomination pèlerine signalée par un grand nombre d'auteurs, à savoir le changement de nom à chaque génération : cette pratique découle du fait que les pèlerins portent un nom unique ; la différenciation entre parents et enfants passe donc par l'attribution d'un nom différent à ses descendants. La population pèlerine révélée par notre corpus respecte massivement ce principe : sur 27 filiations, nous n'avons repéré qu'un cas d'homonymie sur deux générations ; précisons cependant que dans cette inscription qui évoque une femme nommée *Domitia*, la partie de la pierre où se trouve le nom du père a été endommagée de sorte que le restitution de l'idionyme *[D]omitius* n'est pas totalement assurée<sup>170</sup>. À cet exemplaire unique il convient d'ajouter la transmission à un fils d'un nom dérivé de l'idionyme de sa mère : Castelnau-le-Lez a en effet livré une inscription sur laquelle sont mentionnés *Caelius* et *Quarta* ainsi que leur fils *Quartinus* (*C.I.L.*, XII, 4209) ; le second fils en revanche s'appelle *Gravatus*, ce qui prouve que nous ne sommes pas en présence d'une pratique ancrée dans la tradition familiale<sup>171</sup>. Enfin, nous disposons d'un cas de transmission du nom d'un grand-père à son petit-fils dans l'inscription dédiée à *Veneria Sacconia* (*H.G.L.*, XV, 1821) : le père et un enfant de la défunte s'appellent *Secundus* tandis que l'autre enfant se nomme *Primula*. Pour être tout à fait complet sur ce sujet, il convient de signaler les familles où parents et enfants portent des idionymes à connotation arithmétique, fortement représentés en milieu pèlerin : la famille de *Veneria Sacconia* est tout à fait caractéristique de ce goût pour les noms ordinaux puisque sur quatre membres mentionnés, trois portent un nom relevant de cette catégorie ; de même, à Aimargues, a vécu une femme nommée *Secundina* qui est la mère d'un enfant nommé *Tertius* (*I.L.G.N.* 537) ; enfin le cas de *Primula*, fille de *Quintus* (*I.L.G.N.* 534 Aimargues) s'avère plus subtile si l'on admet que *Quintus* est assonant de *cintu-* qui signifie « premier » (Dondin-Payre 2001 b : 539) de sorte qu'il aurait une parenté de sens entre le nom du père et celui de la fille. Cela étant, la pratique de

---

<sup>170</sup> *A.E.*, 1972, 329 (Lattes) et Christol 1999 a : 139-140 pour la révision du texte. Selon M. Dondin-Payre, parce que la transmission du nom est exceptionnelle en milieu pèlerin, « il faut éviter de proposer le même nom entre père/mère et fils/fille » quand on rétablit un nom (Dondin-Payre 2001 a : 266 note 192). Cependant, la restitution graphique de M. Christol est convaincante ; par ailleurs il s'agit d'une transmission entre père et fille. Autres exemples repérés dans la *Carte Archéologique* de Nîmes (Fiches, Veyrac 96 : notices 390 et 329-20), celui de *Serena* qui rédige l'épithèque de son père *Serenus*, fils de *Laticcus* (*I.L.G.N.* 490, Nîmes, fin I<sup>er</sup> – début II<sup>e</sup> siècle) ou, plus remarquable, puisque l'homonymie concerne un père et son fils, *Jullinus*, fils de *Jullinus* et frère de *Caprarius* (*C.I.L.*, XII, 3712, Nîmes, fin I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle).

<sup>171</sup> L'homonymie n'est donc pas établie systématiquement avec le père, contrairement au constat établi par M. Dondin-Payre en Gaule centrale (Dondin-Payre 2001 a : 267).

l'homonymie, constitutive de la nomenclature citoyenne, n'est donc que très exceptionnellement représentée dans ce milieu pérégrin. Cet usage du changement de nom intergénérationnel explique en partie la très grande multiplicité des noms puisque nous décomptons 66 noms différents pour 81 individus.

Nous avons signalé plus haut le point de vue de M. Christol concernant l'utilisation par les pérégrins de composants de la nomenclature citoyenne pour constituer leur dénomination<sup>172</sup>. Notre corpus compte quatre pérégrins dont l'idionyme est un prénom latin<sup>173</sup> : il s'agit de *Lucius* (2), *Tertius* (1), *Quintus* (1) et *Sextus* (1) ; nous avons déjà évoqué la possibilité que *Lucius* soit assonnant sur *luko-*, *leuko-* ; quant aux trois autres prénoms, ils peuvent être considérés comme des noms de traduction, à signification ordinale. Le choix de ces prénoms n'est donc pas anodin puisqu'il s'agit de noms latins bénéficiant d'une forte résonance en milieu indigène : il révèle donc chez ces pérégrins un souci de passer un compromis entre la culture indigène et la culture latine. Certains pérégrins ont adopté un gentilice comme idionyme : *Domitius* (*a*) dispose de trois occurrences<sup>174</sup> tandis que les autres noms, *Caecilia*, *Caelius*, *Calpurnia* (?), *Claudius*, *Flavia*, *Licina*, *Pompeia*, *Quintio* (celtisation du gentilice *Quintius* selon A. Holder cité dans Demougeot 1972 : 70) et *Valerius* ne sont représentés qu'une fois<sup>175</sup>. Quant à *Karantia*, il s'agit d'une variante orthographique du gentilice *Carantius-a*<sup>176</sup>. Une famille, outre celle composée de *Domitius* et sa fille *Domitia* évoquée précédemment, présente la particularité d'avoir recours à un gentilice sur deux générations : il s'agit de *Quintio* et de sa fille *Caecilia* mais, alors que le père a celtisé un nom latin, la fille a adopté un gentilice qui ne recèle aucune marque celtique. L'emploi de formes gentilices et pronominales comme idionymes a été évoqué par A. Chastagnol qui considère qu'il s'agit d'une pratique bien attestée en Narbonnaise : notre corpus confirme ce point de vue puisque ce procédé concerne 17 personnes sur un total de 81, soit 21 % de la population<sup>177</sup>. Cet historien prend soin de préciser qu'il ne faut pas commettre l'erreur de l'interpréter comme une preuve de l'appartenance à la catégorie des citoyens mais qu'il faut y voir « un signe de romanisation dans le mode de vie » (Chastagnol 1995 : 57). Nous reprendrons à notre compte cette affirmation mais en y

---

<sup>172</sup> Voir *supra*, p. 82-83.

<sup>173</sup> *A.E.*, 1972, 343 (Lattes) ; *Gallia* 1979, p. 529 fig. 3 (Lattes, sondage 26 du GAP) ; *I.L.G.N.* 534 (Aimargues) ; *A.E.*, 1972, 321 (Lattes).

<sup>174</sup> *C.I.L.* XII, 4208 (Lattes, domaine de Soriech) ; *A.E.*, 1972, 329 (Lattes).

<sup>175</sup> *A.E.*, 1972, 323 (Lattes) ; *C.I.L.*, XII, 4209 (Castelnau-le-Lez) ; *Gallia* 1979 p. 529 fig. 3 (Lattes) ; *C.I.L.*, XII, 4171 (Aimargues) ; *C.I.L.*, XII, 4172 (Marsillargues) ; *A.E.*, 1972, 342 (Lattes).

<sup>176</sup> *A.E.*, 1972, 330 (Lattes). *Carantius* est répertorié dans Solin, *Salomies* 1988 : 46.

<sup>177</sup> Le pourcentage monte à 22,5 si l'on englobe les trois pérégrins qui ont opté pour la combinaison prénom+nom.

intégrant une autre dimension qui est celle de la catégorie linguistique à laquelle appartiennent les gentilices concernés : en effet, dans leur très grande majorité, ils relèvent de la catégorie des noms latins italiens puisque seuls *Licinius*<sup>178</sup>, *Quintio* et *Karantia* peuvent être classés parmi les noms assonants ou celtiques. En faisant le choix d'un idionyme pris dans le répertoire des gentilices latins italiens, les pérégrins sus-mentionnés affirment doublement leur volonté de s'insérer dans le registre onomastique romain. C'est d'autant plus net que la catégorie des idionymes latins italiens n'est pas la catégorie la mieux représentée dans la population pérégrine, comme le prouve l'étude suivante.

## 2.1.2.3 Etude linguistique de l'onomastique pérégrine

### 2.1.2.3.1 Analyse des idionymes pérégrins

Le tableau 4 et le graphique correspondant (fig.10) résument les données concernant la distribution des idionymes dans les différentes catégories linguistiques.

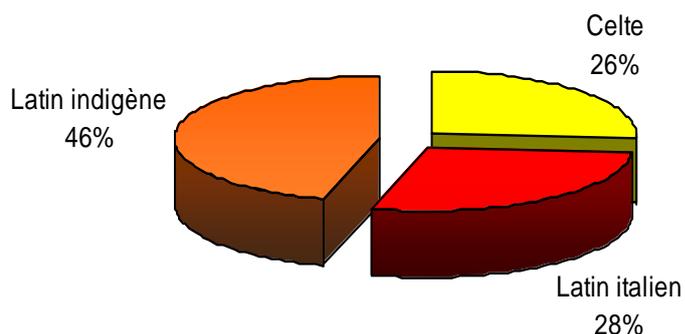
Tableau 4 : répartition des idionymes par catégorie linguistique

	<b>Latin italien</b>	<b>Latin indigène</b>	<b>Celtique</b>
Nombre de personnes	23	37	21
Nombre de noms	20	26 <sup>a</sup>	20

<sup>a</sup> : les dérivés de certains noms (comme *Nigrinus* > *Niger*) sont comptabilisés.

<sup>178</sup> Sur le rattachement de *Licinius* à la catégorie des noms latins indigènes, en Narbonnaise, malgré l'usage qui en est fait dans la péninsule italique, voir *infra* note 222.

Figure 10 : répartition linguistique des noms pérégrins.



Ces statistiques révèlent tout d'abord que la répartition entre les trois catégories de noms diffère de celle observée parmi les citoyens : en effet, la domination des noms latins indigènes est très nette tandis que les noms celtiques font jeu égal avec les noms latins italiens. Ce goût pour les noms ayant une double appartenance culturelle est révélateur d'une acculturation partielle de presque la moitié de la population pérégrine étudiée<sup>179</sup>. Si nous appréhendons les noms latins indigènes d'un point de vue qualitatif, nous constatons que parmi les personnes qui se sont vu attribuer un tel nom, il s'en trouve 21 qui ont un nom ordinal soit 57 % du total : il s'agit de *Primus*, *Secundus*, *Tertius*, *Quartus*, *Quintus*, *Sextus* ou de leur(s) dérivé(s) (*Primula* pour *Primus* ; *Secundina* pour *Secundus-a* ; *Quartio* et *Quartinus* pour *Quartus-a* ; *Quintio*, *Quintila*, *Quitina*, *Quintulus* pour *Quintus*)<sup>180</sup>. Le plus grand nombre d'occurrences concerne *Secundus* et ses dérivés (6/21), confirmant ainsi l'importance de ce nom en Narbonnaise<sup>181</sup>. Pour M. Dondin-Payre, le succès de ce nom dans la région est dû à son caractère latin plus qu'à sa capacité à traduire un nom celtique (Dondin-Payre 2001b : 560) ; pour notre part, nous sommes encline à considérer que le choix de ce nom par les pérégrins que nous avons étudiés s'explique par sa dimension culturelle

<sup>179</sup> Ces noms latins indigènes sont pour la plupart courants en Narbonnaise : les seules formes d'originalité que nous avons pu repérer tiennent à la présence de variantes orthographiques : ainsi notre corpus comprend l'idionyme d'une femme nommée *Quintila* (C.I.L., XII, 4174, Marsillargues) alors que la forme *Quintilla* est plus fréquente, tandis qu'un pérégrin apparaît dans l'inscription C.I.L., XII, 4160 (Villevieille-Sommières) avec le nom *Senicio* au lieu de *Senecio* plus souvent mentionné.

<sup>180</sup> Deux idionymes latins peuvent également être comptabilisés dans cet ensemble : *Pristinus* (A.E., 1972, 322, Lattes), dont le nom traduit l'ancienneté, selon I. Kajanto, ou une relation d'âge, selon M. Christol (Kajanto 1965 : 289 ; Christol 2001 : 31 note 45) ; *Tertulla* (A.E., 1972, 326, Lattes), nom qui évoque l'ordre de naissance avec suffixe diminutif selon I. Kajanto (Kajanto 1965 : 292).

<sup>181</sup> Voir l'étude très détaillée qu'en donne M. Dondin-Payre qui a travaillé sur la présence de ce nom en Narbonnaise, en Gaules et en Germanies : l'étude porte sur *Secundus* et ses dérivés, et prend en considération l'usage qui en est fait (gentilice, surnom, idionyme), donc, les catégories de population (Dondin-Payre 2001 b).

double puisque le nom *Secundus* est systématiquement associé à des noms latins indigènes ou celtiques : nous avons déjà évoqué une femme nommée *Secundina*, mère de *Tertius* (*I.L.G.N.* 537 Aimargues), mais il faut aussi citer *Secundus*, fils de *Lucius* (*A.E.*, 1972, 343, Lattes), les deux *Secundii*, père et fils de *Veneria Sacconia* dont le gentilice est assonant et le surnom celtique (*H.G.L.*, XV, 1821, Villevieille-Sommières) et enfin *Secunda*, dont le père, *Sunucus*, porte un idionyme celtique latinisé par ajout du suffixe *-us* (*A.E.*, 1972, 344, Lattes).

L'analyse qui précède nous a conduite à travailler sur les idionymes du point de vue de leur signification : nous avons déjà pris soin de rappeler que les noms sont par nature dépourvus de sens, mais nous avons aussi tenté de montrer, à propos des surnoms des citoyens, que cette approche peut permettre d'étoffer notre connaissance de l'onomastique d'un groupe. Ainsi, la forte fréquence des noms numériques ordinaux est un élément qui nous semble caractéristique du monde pérégrin. Quant aux autres noms uniques latins indigènes, ils s'inscrivent dans des registres que nous avons déjà mentionnés à propos des *cognomina* de citoyens. Certains renvoient à des caractéristiques physiques (noms forgés sur la racine *seno-* c'est-à-dire « vieux » pour *Senicio* à Villevieille-Sommières ou *Senila* et *Senilus* à Castelnau-le-Lez<sup>182</sup>, *Niger* qui fait référence à la couleur des cheveux ou de la barbe, des yeux ou de la peau et son dérivé *Nigrinus*<sup>183</sup>) ou des caractéristiques comportementales (c'est le cas de *Rutundus* à Villevieille-Sommières dont le nom pourrait renvoyer à *rut-* c'est-à-dire « violent »<sup>184</sup> ; on peut peut-être aussi inclure *Messinus* et *Messina*<sup>185</sup> dans cette catégorie, puisque ce nom, qui fait référence à *meddi* : « la pensée » si l'on suit J. Degavre, « le jugement » selon X. Delamarre, semble indiquer une capacité à raisonner<sup>186</sup>) ; quant à *Virilis* (*C.I.L.*, XII, 3413, Combas), il semble qu'il ne faille pas le réduire à la simple mention d'un genre puisque la racine *viro-*, très fréquente dans l'onomastique personnelle, a pour sens premier

<sup>182</sup> Degavre 1998 : 374. Il s'agit des inscriptions *C.I.L.*, XII, 4160 (Villevieille-Sommières) et *C.I.L.*, XII, 4212 et 4213 (Castelnau-le-Lez). Ces noms sont parfois considérés comme celtiques (Dondin-Payre 2001 a : 289).

<sup>183</sup> *A.E.*, 1972, 326 (Lattes) pour *Niger*, *I.L.G.N.* 666 (Castelnau-le-Lez) pour *Nigrinus*. Sur *niger*, Kajanto 1965 : 228. Ajoutons que J. Degavre indique aussi ce terme sous la forme *nigro-* : „noir“ dans son lexique gaulois (Degavre 1998 : 319).

<sup>184</sup> *Ibid.* : 360. L'inscription évoquant *Rutundus* est *C.I.L.*, XII, 4160 (Villevieille-Sommières).

<sup>185</sup> *C.I.L.*, XII, 4160 (Villevieille-Sommières). Voir, à propos de *Messinus*, l'analyse de M. Christol : selon lui, ce nom présente la particularité d'être bien implanté dans la région de Nîmes alors qu'il est peu présent dans le reste de la Narbonnaise (Christol 1991 : 34).

<sup>186</sup> Voir *supra*, la note 138 sur le cognomen *Messiaria*. Voir également Degavre 1998 : 304 (l'auteur mentionne la racine indo-européenne *med-* qui signifie „mesurer“ et rappelle le sens du mot irlandais *mess* : „jugement, opinion“) ; Delamarre 2003 : 223 (la racine *med-* aurait le sens de „estimer, juger, gouverner“ d'où „prendre des mesures appropriées“).

« homme », au sens de « mâle-guerrier » dans les langues indo-européennes (Dagavre 1998 : 452), mais pourrait aussi, selon X. Delamarre, signifier « vrai » et renvoyer à « l'importance du concept de vérité comme puissance agissante chez les Celtes » (Delamarre 2003 : 321-322).

Cette deuxième acception introduit une autre catégorie à savoir celle des noms évoquant le domaine religieux : nous avons déjà évoqué le fait que le nom *Sabina*<sup>187</sup> est peut-être à mettre en relation avec le nom donné à l'herbe des druides<sup>188</sup> ; nous proposons de rattacher l'idionyme *Licina*<sup>189</sup> à ce même registre, non pas comme dérivé du nom celtique *Licnos*, mais par référence au substantif *licina* qui désigne un « sort jeté avec un fil »<sup>190</sup> ; enfin le nom *Silvanus* (*C.I.L.*, XII, 4213, Castelnau-le-Lez) présente la caractéristique d'être un nom théophore, par référence au dieu latin, mais son succès doit semble-t-il beaucoup à sa proximité avec les termes gaulois *selva*, *selvanos* : « propriété, troupeau »<sup>191</sup>. Ces noms latins indigènes, qu'ils soient assonants comme *Licina* ou *Silvanus*, ou de traduction comme la plupart des noms ordinaux, constituent donc bien une passerelle entre culture indigène et culture romaine : leur succès s'explique peut-être par la volonté de la population de se référer aux deux registres culturels, l'intégration culturelle précédant l'intégration institutionnelle. Par ailleurs, il est intéressant de constater que ces noms font écho à des éléments forts de la culture gauloise (relation familiale, référence au domaine religieux), éléments dont nous avons déjà noté la présence dans les surnoms latins indigènes portés par des citoyens et que nous allons retrouver dans la dénomination des personnes qui ont conservé un nom celtique ; ils seront associés à des noms relevant d'un champ sémantique plus spécifique, celui du combat et de la guerre.

---

<sup>187</sup> Voir *supra*, note 139.

<sup>188</sup> *Sabinus* apparaît en tant qu'idionyme dans l'inscription *I.L.G.N.* 534 (Aimargues).

<sup>189</sup> *C.I.L.*, XII, 4172 (Marsillargues). *Licinius* est un gentilice bien représenté dans la cité de Béziers (avec 7 attestations) sans doute en raison de l'influence de *P. Licinius Crassus*, qui a fait campagne en Aquitaine sous les ordres de Jules César, à la tête de la VII<sup>e</sup> légion dont les vétérans seront installés à Béziers (Clavel 1970 : 592). Toutefois, ce nom semble être tout particulièrement prisé par des personnes attachées à la culture celtique : ainsi, parmi les dédicants du Plateau des Poètes, à Béziers, il se trouve un *M. Licinius Sabinus*, au surnom assonant, qui dédie à cippe à une divinité nommée *Menmandutis* tandis qu'une femme nommée *Licina Terentulla* dresse un autel aux *Digenes* (Christol 2003d : 412).

<sup>190</sup> Dagavre 1998 : 276 ; P.-Y. Lambert précise qu'il interprète *licina* comme un nom d'action correspondant à *liciati-* : « sorcière opérant avec un *licium* (fil) » (Lambert 1994 : 167-168).

<sup>191</sup> Voir sur ce point Dondin-Payre 2001 a : 304-305 (à propos de la racine *silv-*) et Delamarre 2003 : 270.

En effet, malgré la diversité des noms celtiques (20 noms pour 21 personnes) et leur originalité<sup>192</sup>, il est possible de repérer quelques thèmes majeurs, lorsque la signification de ces noms peut être restituée.

Certains noms rappellent l'importance des liens familiaux dans le monde celtique, déjà évoquée à propos des noms latins indigènes. Ainsi la racine *seno-*, qui signifie « ancien » se retrouve dans l'idionyme *Senomantus* (*A.E.*, 1972, 345, Lattes), associée à *mantus-* ou *manto-* dont le sens est plus incertain (« mantelet » pour Degavre 1998 : 295 ; « bouche » pour Delamarre 2003 : 216 qui cite *Uenimantio* qu'il traduit par « bouche du clan »). *Sunucus* comprend le terme *sunu-* qui peut se traduire par « fils » tandis qu'*Adgonnetus* est peut-être à rapprocher de *gono-* ou *goneto-* qui signifie « né de, fils » (Degavre 1998 : 396 et 342)<sup>193</sup>. Nous proposons d'intégrer dans cette catégorie les noms qui partagent la racine *caro-* : « aimé »<sup>194</sup> à savoir *Cario* et *Karantia*<sup>195</sup>.

Dans un second ensemble, nous avons regroupé les noms évoquant l'idée de combat, de force ou de protection : ainsi la racine *viro-* évoquée précédemment<sup>196</sup>, associée au préfixe *ate-* qui a parfois une valeur intensive, a servi à forger le nom d'un pèlerin de Lattes nommé *Atevirus*<sup>197</sup> ; de même il est possible d'intégrer dans ce groupe l'idionyme *Celtus*, si l'on admet de le traduire par « combattant » plutôt que par « porteur de manteau », mais aussi *Vitousurix* (*Vitu-* c'est-à-dire « combattant ou saule », *su-* qui signale l'excellence) et *rix-* : dont le sens premier « roi » s'est progressivement affaibli en « riche en »<sup>198</sup>), *Divecillus* (de *vic-* : « combattre »<sup>199</sup> dont la

---

<sup>192</sup> Nous constatons sans surprise que c'est parmi les noms celtiques que les *unica* et les noms rares sont les mieux représentés : exception faite de quelques noms courants en milieu celtique comme *Bouda*, *Celtus*, *Karantia* ou *Smertullus*, nous sommes en présence de noms peu courants, voire de créations onomastiques originales, avec des compositions souvent complexes.

<sup>193</sup> *A.E.*, 1972, 344 (Lattes) pour *Sunucus* et *A.E.*, 1972, 331 (Lattes) pour *Adgonnetus*. Sur le premier nom, voir Lujan 2003 : 233. A propos du second nom, le même auteur signale le nom *Αδγοννος*, mais aussi *Adgonna* mentionné par l'inscription *C.I.L.*, XII, 3370 : l'auteur explique que ce nom a la même racine que *Adgenno* étudié par K.-H. Schmidt pp. 112-113 et D. E. Evans p. 203 (Lujan 2003 : 183).

<sup>194</sup> Degavre 1998 : 137 et 139. *Car-* a le sens de « convoiter, affectionner », tandis que *caro-* peut se traduire « aimé, cher, avide »). *Car-* a donné *Caranto-* qui signifie « ami, qui aime » mais qui a aussi le sens de « cerf » ; cependant S. Forier, qui étudie la fréquence des noms d'animaux en Narbonnaise, n'a pu établir un lien entre les noms forgés sur *caranto-* et l'animal (S. Forier in Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : 500).

<sup>195</sup> *A.E.*, 1972, 327 et *A.E.*, 1972, 330 (Lattes). *Carantus* est mentionné dans le recueil des noms gaulois de D. E. Evans, pp. 162-166 (Lujan 2003 : 201).

<sup>196</sup> Voir *supra*, note 70.

<sup>197</sup> *A.E.*, 1972, 332 (Lattes). Sur le préfixe *ate-* voir Degavre 1998 : 63.

<sup>198</sup> Degavre 1998 : 453 (*vitu*) ; Delamarre 2003 : 323 (*vitu*), 283 (*su-*) et 260 (*rix*).

signification doit être corrigée par la présence du préfixe *di-* qui a pour sens « loin de » et du suffixe diminutif *-illo*), *Uppiritio*, peut-être composé à partir de *ritu-*, *rito-* : « la course » (?)<sup>200</sup> ou encore *Demogeta* que nous proposons de rattacher à *mageto-* ou *mogeto* : « puissant » (Delamarre 2003 : 213)<sup>201</sup>. Enfin, il nous a semblé approprié d'inclure dans le même registre *Bouda*, dont le nom évoque « une victoire »<sup>202</sup>. La signification du nom *Donna* est problématique : il pourrait s'agir du féminin de *donno* que X. Delamarre propose de traduire par « noble »<sup>203</sup>. *Aneistlicus* et *Commus* pourraient avoir en commun l'idée de protection : nous suggérons en effet de considérer le premier nom comme un dérivé de la racine *anextlo-* que X. Delamarre traduit par « protection »<sup>204</sup> tandis que le second renvoie peut-être à *commo-*, *cummo-* : « manteau, refuge, protection » (Degavre 1998 : 162)<sup>205</sup>. La troisième catégorie qui englobe les noms à connotation religieuse ne comprend qu'un unique élément : il s'agit du nom celtique *Smertullus* (*A.E.*, 1972, 329, Lattes), forgé sur la racine *smert-* qui indique la capacité à prendre soin de quelqu'un ou quelque chose (Degavre 1998 : 384) ; plus important, cet adjectif est souvent attribué aux divinités comme l'indique le nom *Rosmerta* (Delamarre 2003 : 277) ; nous sommes donc en présence d'un nom théophore. Selon M. Le Glay, le nom *Illanua* (*A.E.*, 1972, 331, Lattes) pourrait appartenir à la

---

<sup>199</sup> J. Degavre propose pour *vic-*, *vec-* trois autres significations possibles selon la racine celtique considérée : „bataille“ (racine celtique *wikta*), „groupe de personnes“ (racine celtique *vico-*) et transporter en char (racine celtique *wekto-*, *wek-*) Degavre 1998 : 447.

<sup>200</sup> *H.G.L.*, XV, 1788 (Combas). Sur la traduction de *ritu-*, Delamarre 2003 : 260 (l'auteur précise que cette racine est très présente dans l'onomastique personnelle).

<sup>201</sup> *A.E.*, 1972, 332 (Lattes) pour *Atevirus*, *A.E.*, 1972, 334 (Lattes) pour *Celtus*, *C.I.L.*, XII, 4172 (Marsillargues) pour *Vitousurix*, *A.E.*, 1972, 327 (Lattes) pour *Divecillus*, *C.I.L.*, XII, 4160 (Villevieille-Sommières) pour *Demogeta*.

<sup>202</sup> *Bouda* apparaît dans l'inscription *I.L.G.N.* 535 (Aimargues). J. Degavre cite *boudi-*, « victoire, profit » mais aussi *Bodio*, « vainqueur » (Degavre 1998 : 103) ; P.-Y. Lambert confirme la traduction de *boudi* en proposant « avantage, victoire » (Lambert 1994 : 148).

<sup>203</sup> *A.E.*, 1972, 340. Concernant ce nom, I. Kajanto cite *Domnus* (> *Dominus* ?), mais il précise qu'il s'agit probablement d'un nom celtique (Kajanto 1965 : 362). Le nom orthographié *dona* apparaît plusieurs fois sur le plomb du Larzac (*R.I.G.*, L-98), mais son sens pose problème : P.-Y. Lambert propose de le traduire par « nourrice » (Lambert 1994 : 170). Sur *donno* traduit par « noble », Delamarre 2003 : 147. Enfin, E. R. Lujan signale que *Donnus* et *Δοννος* sont mentionnés par D. E. Evans dans son répertoire des noms gaulois p. 194-195 (Lujan 2003 : 212).

<sup>204</sup> *A.E.*, 1972, 321 (Lattes). *Co(m)mu*, *Co(m)mo* et *Co(m)mius* sont répertoriés par A. Holder (Lujan 2003 : 207). X. Delamarre cite le nom *Anextlus* et le radical *aneg-* : « protéger » (Delamarre 2003 : 43). E.R. Lujan mentionne *Anextlikos*, dérivé de *Anextlo* forgé sur *aneg-* (Lujan 2003 : 188).

<sup>205</sup> P.-Y. Lambert rappelle qu'un homme nommé *Commios* ou *Commius* est cité par César (*Bellum Gallicum* IV, 21-7) et apparaît sur une monnaie (*BN* 8680-8687) : il s'agit du roi des Atrébates (Lambert 1994 : 183).

même catégorie<sup>206</sup> : sa signification nous échappe cependant. Enfin, *Conigus* (*A.E.*, 1972, 325, Lattes) peut prendre un sens très différent selon qu'on le rattache à *caneco* : « jaune clair, doré » ou qu'on le fait dériver de la racine *co(n)n-* qui, en vieux celtique, signifierait « sens, raison »<sup>207</sup> : dans le premier cas, il pourrait s'agir d'une caractéristique physique alors que la seconde hypothèse renvoie à un trait de caractère.

L'étude des noms celtiques révèle donc un goût prononcé pour les constructions onomastiques intégrant des éléments appartenant aux champs sémantiques de la famille ou de la guerre ; de plus, neuf idionymes sur vingt sont des noms composés : or, dans sa présentation des anthroponymes gaulois, P.-Y. Lambert met en évidence le lien originel entre ces noms composés, qui relèvent souvent du registre héroïque ou belliqueux, et l'appartenance à l'aristocratie guerrière ; ces noms sont forgés sur des éléments qu'il qualifie « d'incontournables » comme *rix-* (« roi »), *catu-* (« combat »), *-bogios* (« briseur ») ou encore *-talos* (front), de sorte qu'ils apparaissent comme des « noms flatteurs et pompeux » (Lambert 1994 : 33). Il semble donc que l'intégration de la région dans le monde romain n'a pas fait disparaître, dans une partie de la population, l'attachement à une onomastique se référant à la culture celtique prise au sens large, intégrant la langue mais aussi les réalités sociales.

La troisième catégorie, celle des noms latins (23 noms au total) a été en partie présentée lorsque nous avons évoqué le recours à des gentilices pour forger un idionyme (10 cas répertoriés). Quant aux autres idionymes latins italiens, ce sont des surnoms, souvent courants, dont certains ont déjà été mentionnés parce qu'ils sont portés par des individus identifiés comme citoyens dans notre corpus : c'est le cas de *Fuscus*, *Servatus*, *Tertulla* ou *Maternus*<sup>208</sup>. Nous retrouvons d'ailleurs ici les mêmes registres de signification, et dans des proportions presque identiques, que pour les surnoms latins italiens : en effet, la prééminence des noms qui font référence à l'apparence physique et au caractère (*Masculus* et *Masclus*, *Longinus*, *Fuscus* déjà cité, *Celer*, *Gravatus* ou encore *Varron*)<sup>209</sup>

---

<sup>206</sup> *Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise* 1989 : 17.

<sup>207</sup> A propos de la première interprétation, voir X. Delamarre qui cite l'exemple de *Conicus* (Delamarre 2003 : 102) ; pour la seconde, voir E.R. Lujan à propos des noms *Connos*, *Connius* ... (Lujan 2003 : 208).

<sup>208</sup> Voir *supra*, note 133, l'analyse de ces quatre surnoms. *Fuscus* apparaît dans l'inscription *A.E.*, 1972, 329 (Lattes), *Servatus* dans *I.L.G.N.* 534 (Aimargues), *Tertulla* dans *A.E.*, 1972, 326 (Lattes) et *Maternus* dans *C.I.L.*, XII, 4211 (Montpellier).

<sup>209</sup> *Masculus* (*A.E.*, 1972, 338, Lattes) et *Masclus* (*C.I.L.*, XII, 4209, Castelnau-le-Lez) signifient « mâle, masculin » (Kajanto 1965 : 307) ; le surnom *Masclinus*, qui apparaît dans l'inscription *A.E.*, 1972, 337 (Lattes), n'est pas répertorié par I. Kajanto. *Longinus* (*A.E.*, 1972, 338, Lattes) est dérivé de *longus* : « long, grand » (*ibid.* : 233) : précisons que *Longinus* est le fils de *Masculus*, ce qui signifie que le père et le fils portent tous deux des noms à

est, là aussi, manifeste alors que la fréquence des noms évoquant la famille (*Tertulla* et *Maternus* déjà cités mais aussi *Pristinus ? et Consorts ?*)<sup>210</sup> ou la religion (*Servatus* mentionné plus haut et *Saturninus*)<sup>211</sup> est plus faible.

### 2.1.2.3.2 L'agencement linguistique des nomenclatures familiales

Pour compléter notre approche des noms pérégrins, nous allons à présent étudier la distribution des registres onomastiques entre membres d'une même famille. Nous avons évoqué précédemment la mixité culturelle qui caractérise la fratrie évoquée par l'inscription *I.L.G.N.* n° 535 (Aimargues) : en effet *M. Servilius Secundus*, nouvellement promu citoyen, portait sans doute l'idionyme *Secundus*, nom ordinal latin indigène tandis que sa sœur *Bouda* s'est vu attribuer un nom celtique ; cet exemple est révélateur des enchevêtrements linguistiques que pouvaient pratiquer les familles de pérégrins. Pour poursuivre notre analyse, nous avons à notre disposition 26 combinaisons familiales, dont 23 se limitent à la mention d'un parent et d'un enfant – cela en raison de la forte proportion de pérégrins qui indiquent leur patronyme –, tandis qu'une d'entre elles comporte le nom des deux parents ; deux seulement se déploient sur trois générations. L'étude

---

connotation physique. *Fuscus* est cité dans *A.E.*, 1972, 329 (Lattes). Le surnom *Celer* (*Gallia* 1979, p. 529, fig. 3 ; Lattes, sondage 26 du GAP) est très courant - il évoque la rapidité (Kajanto 1965 : 248) - tandis qu'à l'inverse *Gravatus* (*C.I.L.*, XII, 4209, Castelnau-le-Lez) est plus rare, peut-être parce que sa signification, « appesanti, alourdi », est moins flatteuse : il est possible que la signification réelle de ce nom nous échappe : faut-il y voir une référence à la force ou à l'opulence ? I. Kajanto ne cite que le féminin *Gravata* (*ibid.* : 352). Quant à *Varro* (*C.I.L.*, XII, 4204, Lattes-Soriech), c'est un surnom péjoratif signifiant „homme grossier“, très prisé chez les *Terentii* (*ibid.* : 68-69 et 264).

<sup>210</sup> Concernant l'étude des noms *Tertulla* (*A.E.*, 1972, 332, Lattes) et *Maternus* (*C.I.L.*, XII, 4211, Montpellier) voir *supra*, note 135. *Pristinus* (*A.E.*, 1972, 322, Lattes) évoque l'ancienneté, selon I. Kajanto, qui propose de le traduire par « d'autrefois, précédent » (*ibid.* : 289), tandis que M. Christol estime qu'il dénote une relation d'âge (Christol 2001 : 31, note 45). Ce même auteur suggère de voir en *Consorts* (*A.E.*, 1972, 326, Lattes) un nom qui fait référence à l'appartenance à une famille (*ibid.* : 31, note 45) alors qu'I. Kajanto l'inclut dans un registre plus large, en proposant d'y lire l'appartenance à une communauté, d'où le terme « collègue » qu'il propose (Kajanto 1965 : 306) ; quant à E. Demougeot, elle constate que ce surnom désigne surtout des vétérans devenus colons et des descendants de légionnaires recrutés en Italie avant 70 (Demougeot 1972 : 101).

<sup>211</sup> A propos de *Servatus* (*I.L.G.N.* 534, Aimargues), voir *supra*, note 136. *Saturninus* (*C.I.L.*, XII, 4211, Montpellier), nom théophore, est formé sur le nom du dieu Saturne mais I. Kajanto ne s'explique pas le succès de cette divinité par rapport à d'autres, Mars par exemple (Kajanto 1965 : 30) ; M. Dondin-Payre en fait un nom latin indigène en raison de sa forte fréquence en milieu celtique (Dondin-Payre 2001 a : 292 et 304).

linguistique des idionymes sur deux ou trois générations permet tout d’abord de mesurer la part respective des nomenclatures cohérentes et des nomenclatures mixtes, ce qui nous conduit à faire un premier constat : les nomenclatures se distribuent de manière presque équivalente entre les deux types – cohérent et mixte -, avec respectivement 12 pour la première catégorie et 14 pour la seconde. De ce point de vue, le comportement onomastique des pèrigrins diffère de celui des citoyens : en effet, nous avons évoqué plus haut la faible proportion de nomenclatures cohérentes (4/13) dans les familles de citoyens ; même si cette faiblesse doit être relativisée puisqu’il faut prendre en compte le fait que l’analyse s’applique à des dénominations comportant plusieurs éléments, ce qui multiplie les possibilités de mixité, il y a là un premier élément de distinction. Toutefois, la différence porte aussi sur le registre linguistique auquel se rattachent ces combinaisons familiales cohérentes : lorsqu’il y a cohérence, les dénominations familiales citoyennes relèvent toutes du registre latin italien ; or, pour les pèrigrins, les données diffèrent radicalement puisque les dénominations celtiques l’emportent de peu, devant les deux autres catégories (avec respectivement 5/12, 4/12 et 3/12).

Tableau 5 : onomastique familiale présentant une cohérence celtique

Nom du père (et/ou de la mère)	Nom de l’enfant	Référence	Commune	Date
<i>Adgonnetus</i>	<i>Illanua</i>	A.E., 1972, 331	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n.è.-déb. I <sup>er</sup> s.
<i>Adgovicus</i>	<i>Conigus</i>	A.E., 1972, 325	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n.è.-déb. I <sup>er</sup> s.
<i>Atevirus</i>	<i>Illanua</i>	A.E., 1972, 332	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n.è.-déb. I <sup>er</sup> s.
<i>C...antus (celtique ?)</i>	<i>Senomantus</i>	A.E. 1972, 345	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n.è.-déb. I <sup>er</sup> s.
<i>Cario</i>	<i>Divecillus</i>	A.E., 1972, 327	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n.è.-déb. I <sup>er</sup> s.

Les données rassemblées ci-dessus obligent à considérer avec prudence l’importance relative des nomenclatures familiales relevant exclusivement du registre celtique : en effet, celles-ci appartiennent toutes au corpus exceptionnel du lotissement Filiès de Lattes et font l’objet d’une datation haute (période 2 : fin I<sup>er</sup> avant notre ère- début I<sup>er</sup> s. de notre ère). A l’inverse, les exemples de cohérence à l’intérieur des deux autres registres linguistiques sont représentés à la fois en période 2 et en période 5 (II<sup>e</sup> siècle de notre ère).

Tableau 6 : onomastique familiale présentant une cohérence latine indigène

Nom du père (et/ou de la mère)	Nom de l'enfant	Référence	Commune	Date
<i>Quintus</i>	<i>Primula</i>	<i>I.L.G.N.</i> 534.	Aimargues (La Cabane)	I <sup>er</sup> s.
<i>Secundina</i>	<i>Tertius</i>	<i>I.L.G.N.</i> 537	Aimargues (prov. inconnue)	Fin I <sup>er</sup> s.-déb. II <sup>e</sup> s.
<i>Silvanus</i>	<i>Senilus</i>	<i>C.I.L.</i> , XII, 4213	Castelnau-le-Lez	I <sup>ère</sup> moitié du I <sup>er</sup> s.
<i>Lucius</i>	<i>Secundus</i>	<i>A.E.</i> , 1972, 343	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n.è.-déb. I <sup>er</sup> s.

Tableau 7 : onomastique familiale présentant une cohérence latine italienne

Nom du père (et/ou de la mère)	Nom de l'enfant	Référence	Commune	Date
<i>Longinus</i>	<i>Masculus</i>	<i>A.E.</i> , 1972, 338	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n.è.-déb. I <sup>er</sup> s.
<i>Claudius</i>	<i>Celer</i>	<i>Gallia</i> 1979 : 529, 3	Lattes (sondage 26 du GAP)	
<i>Maternus</i>	<i>Saturninus</i>	<i>C.I.L.</i> , XII, 4211	Montpellier (mas de Pradelle, mas de Bourgade)	II <sup>e</sup> s.

La présence d'une nomenclature familiale cohérente dans le registre latin italien à date haute peut surprendre, tout comme la persistance d'un recours à une nomenclature latine indigène au début du II<sup>e</sup> siècle ; ces exemples montrent simplement que le processus d'acculturation ne s'est pas fait au même rythme pour l'ensemble de la population, ni de façon linéaire (ce que la disparition des nomenclatures familiales purement celtiques à partir du I<sup>er</sup> siècle aurait pu laisser croire). Ce dernier point est bien mis en évidence par les nomenclatures familiales caractérisées par la mixité linguistique. Les tableaux suivants répertorient les formes d'alternance présentes dans notre corpus :

Tableau 8 : onomastique familiale présentant une alternance d'éléments latins indigènes et latins italiens

Nom du grand-père	Nom du père (et/ou de la mère)	Nom de l'enfant	Référence	Commune	Date
	<i>Sabinus</i> (lat. ind.)	<i>Servatus</i> (latin)	<i>I.L.G.N.</i> 534	Aimargues (La Cabane)	I <sup>er</sup> s.
<i>Masclus</i> (latin)	<i>Caelius</i> (latin) et <i>Quarta</i> (lat. ind.)	<i>Quartinus</i> (lat. ind.) et <i>Gravatus</i> (latin)	<i>C.I.L.</i> , XII, 4209	Castelnau-le-Lez	1 <sup>ère</sup> moitié du I <sup>er</sup> s.
	<i>Valerius</i> (latin)	<i>Secundus</i> (lat. ind.)	<i>A.E.</i> , 1972, 342	Lattes (Filiès)	2 <sup>nde</sup> moitié du I <sup>er</sup> s. n. è.
	<i>Quintio</i> (lat. ind.)	<i>Caecilia</i> (latin)	<i>A.E.</i> , 1972, 323	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n. è.
	<i>Lucius Appius</i> (lat. ind.-latin) et <i>Quarta</i> (lat. ind.)	<i>Pristinus</i> (latin)	<i>A.E.</i> , 1972, 322	Lattes (Filiès)	1 <sup>ère</sup> moitié du I <sup>er</sup> s.
	<i>Niger</i> (lat. ind.)	<i>Consors</i> (latin)	<i>A.E.</i> , 1972, 326	Lattes (Filiès)	1 <sup>ère</sup> moitié du I <sup>er</sup> s.
	<i>Lucius</i> (lat. ind.)	<i>Calpurnia</i> ? (latin)	<i>Gallia</i> 1979 : 529, fig. 3	Lattes (sondage 26 du GAP)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n.è.-déb. I <sup>er</sup> s.

L'examen des nomenclatures familiales relevant de cette première forme d'alternance (7 cas sur 14) ne permet pas de conclure à l'existence d'une acculturation linéaire avec passage systématique d'un nom latin indigène à un nom latin italien sur deux générations ou trois : le cas de *Secundus*, fils de *Valerius* contredit le schéma de même que la présence d'un élément latin indigène à chaque génération dans la descendance de *Masclus*. Cependant, la forme très latinisée des noms incriminés (*Secundus*, *Quarta*, *Quartinus*) peut fragiliser la démonstration.

Tableau 9 : onomastique familiale présentant une alternance d'éléments celtiques et latins indigènes

Nom du père (et/ou de la mère)	Nom de l'enfant	Référence	Commune	Date
<i>Sunucus</i> (celtique)	<i>Secunda</i> (lat. ind.)	A.E., 1972, 344	Lattes (Filiès)	2 <sup>nd</sup> e moitié du I <sup>er</sup> s. av. n. è.
<i>Lucius Gellius</i> (lat. ind. - celtique)	<i>Quarta</i> (lat. ind.)	A.E., 1972, 339	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n.è.-déb. I <sup>er</sup> s.
<i>Aneisticus</i> (celtique)	<i>Sextus</i> (lat. ind.)	A.E., 1972, 321	Lattes (Filiès)	2 <sup>nd</sup> e moitié du I <sup>er</sup> s. av. notre ère
<i>Celtus</i> (celtique)	<i>Lucius Lollius</i> (lat. ind.-latin)	A.E., 1972, 334	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n.è.-déb. I <sup>er</sup> s.
<i>Vitousurix</i> (celtique)	<i>Licina</i> (Lat. ind.)	C.I.L, XII, 4172	Marsillargues	?

L'interprétation est plus aisée lorsqu'il est question de noms celtiques. Si la répartition des noms à l'intérieur des nomenclatures familiales faisant alterner éléments celtiques et éléments latins indigènes (tableau 9) va dans le sens d'une acculturation progressive des familles, les cas de mixité associant noms celtiques et noms latins (tableau 10, ci-dessous) révèlent un exemple de retour au celtique après adoption d'un nom latin par les deux générations précédentes. Nous ne développerons pas ce cas déjà étudié par M. Christol<sup>212</sup> : nous le signalons simplement pour préciser qu'à l'intérieur d'une même famille, la latinisation ne constitue nullement un phénomène irréversible qui ferait disparaître les noms indigènes dès l'adoption d'un nom latin par un membre de la famille.

Tableau 10 : onomastique familiale présentant une alternance d'éléments celtiques et latins.

Nom du grand-père	Nom du père (et/ou de la mère)	Nom de l'enfant	Référence	Commune	Date
<i>Domitius</i> ? (latin)	<i>Fuscus</i> (latin) et <i>Domitia</i> (latin)	<i>Smertullus</i> (celtique)	A.E., 1972, 329 ; Christol 1999 et 2001	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n.è.-déb. I <sup>er</sup> s.
	<i>Commus</i> (celtique)	<i>Tertulla</i> (latin)	A.E., 1972, 326	Lattes (Filiès)	1 <sup>ère</sup> moitié du I <sup>er</sup> s.

<sup>212</sup> Christol 2001 : 30, 32. Voir également les quatre cas d'inversion répertoriés dans la cité de Nîmes par M. Christol et C. Deneux in Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : 50-51.

Cependant, contrairement à ce qu'a pu observer M. Dondin-Payre en Gaule centrale où le schéma inverse l'emporte nettement<sup>213</sup>, le comportement dominant dans notre zone d'étude est celui qui consiste à latiniser la nomenclature familiale : ce processus concerne 11 familles sur les 14 présentant une nomenclature mixte.

Même s'il paraît difficile de mettre en évidence une évolution chronologique, il semble que la population pérégrine locale soit très marquée par le phénomène d'acculturation, ce qui confirme l'idée selon laquelle l'intégration culturelle précède l'intégration civique.

## 2.1.3 Affranchis et esclaves

### 2.1.3.1 L'identification des esclaves et des affranchis

A l'instar des ingénus qui mentionnent leur nom puis le nom de leur père (filiation), les esclaves et les affranchis indiquent leur propre nom puis celui de leur maître ou patron au génitif suivi de *servus* (*verna* pour les esclaves nés dans la maison) ou de *libertus*. Cependant, l'omission de cette information, notamment chez les affranchis, n'est pas rare ce qui rend l'identification des personnes de statut inférieur malaisée.

Ainsi, dans notre corpus, les personnes dont le statut d'esclave est avéré sont au nombre de deux : il s'agit de *Novellus* et *Telesphorus* (*A.E.*, 1976, 420, Lunel) ; leur condition est révélée par la formule dédicatoire *conservo merentissimo* que l'on traduit ainsi : «à son compagnon d'esclavage très méritant». Le nom du maître des deux hommes n'est pas mentionné.

Quant aux affranchis dont le statut est sans ambiguïté, nous en avons recensé 10<sup>214</sup>. La quasi-totalité (soit 9/10) fait état de sa *libertinitas*<sup>215</sup> en utilisant une forme abrégée du mot *libertus(a)* soit *l.* (5

---

<sup>213</sup> Sur 36 nomenclatures, mixtes, l'auteur dénombre 6 passages du latin au latin indigène, 5 du latin indigène au celtique et surtout 17 du latin au celtique (Dondin-Payre 2001 a : 306).

<sup>214</sup> Les inscriptions mentionnant ces affranchis (*C.I.L.*, XII, 4171, 4192, 4194, 4202, 4204) font partie du vaste corpus étudié par A. Daubigney dans son travail portant sur les esclaves et les affranchis en Narbonnaise aux trois premiers siècles de l'Empire (Daubigney 1970).

<sup>215</sup> Le terme *libertinitas* désigne la condition juridique de l'affranchi (Lemonnier 1887 : 4). Nous avons opté pour ce terme et non pour *libertinatio* (Lassère 2005 : 159), calqué semble-t-il sur *filiatio*, terme juridique qui désigne la filiation.

mentions), *lib.* (3 fois) ou plus rare *li.* (1 occurrence)<sup>216</sup> ; le patron est évoqué par son prénom (*Cnaeus, Caius*) ou son surnom (*Balbus*<sup>217</sup>), lorsqu'il s'agit d'un citoyen, et par son idionyme (*Varron, Donna, Pompeia, Illanua* et *Flavia*<sup>218</sup>), lorsqu'il s'agit d'un pérégrin. Plus surprenant, *Primigenius* (*H.G.L.*, XV, 1818, Villevieille-Sommières) rédige le texte gravé sur l'autel votif dédié à son patron en citant le prénom de ce dernier, *Publius*, alors que lui-même est désigné par un nom qui s'apparente à un idionyme : faut-il considérer que l'auteur de la dédicace a été affranchi avant l'acquisition de la citoyenneté par son maître ou assimiler *Primigenius* à un surnom, auquel cas le gentilice des deux hommes est passé sous silence ? Nous avons évoqué *supra*, mais sans la retenir, l'hypothèse selon laquelle *Publius* pouvait être l'idionyme d'un pérégrin<sup>219</sup>. Reste *Cascellia Olympias* (*C.I.L.*, XII, 4194, Mauguio) dont le statut est rendu explicite par la présence de la formule « conformément au testament de sa patronne » : selon M. Christol, cette dernière appartiendrait à la famille équestre des *Cascellii* de Nîmes (Vial 2003 : 154).

Cependant, comme nous l'indiquons plus haut, l'indication de la mention *servus* ou *libertus* est loin d'être la règle : pour cette raison, la liste des personnes appartenant à ces deux catégories sociales doit être augmentée par l'ajout des noms de personnes susceptibles d'avoir omis de mentionner leur statut.

Il en va ainsi de *Cinnamis* et de ses deux fils, *Paulinus* et *Callistenes* (*I.L.G.N.* 665, Castelnau-le-Lez) : la présence des deux noms grecs et l'absence de référence au père nous conduit à douter de leur qualité d'ingénus et à voir en eux de possibles esclaves. Cette proposition semble contredire l'opinion communément admise selon laquelle les esclaves n'ont pas de famille : en effet, parce que, sur le plan juridique, ils sont dépourvus de personnalité morale, il leur est interdit de convoler en justes noces et de fonder une famille ; cependant, certaines inscriptions évoquent des esclaves qui mentionnent leur filiation, le plus souvent par référence à la mère, puisque le père n'a aucune existence légale (Lassère 2005 : 147). Le principal argument en faveur de l'attribution du statut d'esclave à cette mère et ses deux fils réside dans la présence de noms à forte connotation

---

<sup>216</sup> L'abréviation *Li* n'est pas citée dans Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : XI ; R. Cagnat la mentionne dans sa liste des sigles et abréviations mais selon lui la restitution *libertus* n'est pas assurée (Cagnat 1914 : 441). G. Fabre signale un cas unique avec l'inscription *C.I.L.*, VI, I<sup>2</sup>, 1878 de Saint Césaire à Rome (Fabre 1982 : 205 et note 193).

<sup>217</sup> *C.I.L.*, XII, 4192 (Montpellier) ; *A.E.*, 1972, 330 (Lattes, Filiès) ; *C.I.L.*, XII, 4202 (Montpellier).

<sup>218</sup> *Varro* : *C.I.L.*, XII, 4204 (Lattes, Soriech) ; *Donna* : *A.E.*, 1972, 340 (Lattes, Filiès) ; *Pompeia* : *A.E.*, 1972, 341 (Lattes, Filiès) ; *Illanua* : *A.E.*, 1972, 332 (Lattes, Filiès) ; *Flavia* : *C.I.L.*, XII, 4171 (Aimargues).

<sup>219</sup> Sur le statut de *Publius*, voir *supra*, p. 59.

servile : *Cinnamis* est un nom de plante <sup>220</sup> ; or I. Kajanto explique la forte proportion d'esclaves parmi les personnes portant un nom de fleur par le succès d'un petit groupe de noms dont *Cinnamis* fait partie (Kajanto 1965 : 88) ; quant à *Callistenes*, il est aussi considéré par H. Solin comme un nom à forte fréquence servile<sup>221</sup>. Le fait que l'un des enfants porte un nom latin, *Paulinus*, dérivé de *Paulus*<sup>222</sup>, ne doit pas conduire à rejeter cette proposition : ainsi *Novellus* et *Telesphorus* appartiennent tous deux à la même famille servile, ce que signale le terme *conservus*. L'attribution d'un nom à un esclave relève de la prérogative du maître, qui peut cependant lui laisser son nom antérieur : l'exemple de *Novellus* et de son compagnon d'esclavage montre qu'un maître peut mêler des noms appartenant à des catégories linguistiques différentes<sup>223</sup>.

Concernant les affranchis probables, ils sont au nombre de sept. Etudions tout d'abord le contenu de l'inscription *C.I.L.*, XII, 4197 (Montpellier) : *L(ucius) Cornelius Helicon* fait l'éloge de son épouse *Cornelia Soteria*, dans une épitaphe gravée sur un monument funéraire destiné à accueillir la dépouille des deux époux. Le premier élément qui nous a interpellé est la communauté de gentilice entre époux : cette situation peut être le fait du hasard, puisque *Cornelius* est un gentilice très courant en Narbonnaise, ou être liée à une accession commune à la citoyenneté (Dondin-Payre 2001 a : 223 ; Rémy 2001a : 88-89) ; toutefois, cette homonymie peut également résulter d'un affranchissement conjoint ou du mariage d'un(e) affranchi(e) avec son(sa) patron(nne)<sup>224</sup> : la présence d'un surnom grec dans la dénomination de chacun des époux<sup>225</sup>

---

<sup>220</sup> Solin 1982 : 1092. Le décompte réalisé par H. Solin donne 14 personnes portant ce nom à Rome, parmi lesquelles 7 esclaves et 7 personnes de statut incertain.

<sup>221</sup> Avec ou sans *h*, ce nom est porté à Rome par 6 esclaves/affranchis sur un total de 8 (Solin 1982 : 93).

<sup>222</sup> I. Kajanto évoque un surnom italien et comptabilise 189 hommes libres et 4 esclaves/affranchis portant les *cognomina Paulinus/Paullinus* dans le *C.I.L.* : contre W. Schulze qui lui attribue le sens de « jeune frère, cadet », I. Kajanto l'inclut dans la liste des noms évoquant un défaut corporel, avec le sens de « petit par la taille » (Kajanto 1965 : 243-244).

<sup>223</sup> Les inscriptions dues à des affranchis de citoyens peuvent aussi aider à prouver cette mixité linguistique des noms à l'intérieur des fratries d'esclaves (ceux-ci peuvent être restitués grâce aux surnoms) : ainsi, à Ostie, une inscription (*C.I.L.*, XIV, 51) évoque un affranchi nommé *Publius Aelius Syneros* dont les fils portent l'un un nom latin, *Aelius*, et l'autre un nom grec latinisé, *Trophimus* (Cebeillac-Gervasoni, *et al.* 2006 : 266-268).

<sup>224</sup> Sur la communauté de gentilice entre époux, et une partie des débats que cela suscite voir Thylander 1952 : 85-88. Sur cette pratique dans la population des affranchis impériaux, voir l'étude menée par G. Boulvert (Boulvert 1974 : 264-270).

<sup>225</sup> Selon M. Christol, „la plupart des affranchis en vue portent le prénom de *Lucius*“ (*Archéologie à Nîmes* 1990 : 180) ; nous n'avons cependant pas pu vérifier cette assertion.

renforce cependant la probabilité d'un co-affranchissement<sup>226</sup>. Rappelons que l'épithète de ce couple a été découverte à proximité du Mas de Bourgade, site dépendant de l'agglomération de *Sextantio*, où a vécu *M. Cornelius Fronto*, citoyen romain (*C.I.L.*, XII, 4182, I<sup>er</sup> siècle) : le couple a peut-être été affranchi par un membre de cette *gens*. En effet, le deuxième élément qui plaide en faveur de la condition d'affranchi est la présence d'un surnom grec fréquent parmi les esclaves : H. Solin a répertorié six personnes portant le nom *Helicon* à Rome, dont quatre esclaves et deux *incerti* ; en revanche, la proportion d'esclaves portant le nom de *Soteria* est plus faible puisque le même auteur ne relève que trois esclaves/affranchis sûrs ou probables contre huit *incerti*<sup>227</sup> : cependant, *Soteria* fait partie de la catégorie des noms à connotation religieuse à propos desquels J.-J. Hatt écrit qu'ils sont très bien représentés parmi les esclaves et des affranchis<sup>228</sup>.

Nous avons précédemment évoqué une femme nommée *Antonia Petale*, auteur d'une inscription en l'honneur de la déesse *Fortuna*. Les arguments qui nous conduisent à envisager un statut d'affranchi pour cette femme sont, outre le surnom grec, l'ordre d'énoncé de la nomenclature ; en ce qui concerne le premier point, il apparaît que *Petale* (*πετάλιον* : „feuille de plante“) s'inscrit dans la catégorie des noms qui font référence à la végétation (Solin 1982 : 1115), et renverraient au symbolisme de la vie éternelle (Hatt 1951 : 52) : H. Solin a recensé 4 esclaves/affranchis, un affranchi probable et 6 *incerti* portant ce surnom à Rome sur un total de 11 personnes. De plus la responsable de la dédicace a indiqué son surnom, *Petale*, avant son gentilice : or cette pratique pourrait être une survivance de la nomenclature servile à l'époque républicaine (I.

---

<sup>226</sup> *L. Cornelius Helicon* désigne son épouse par le terme *uxor* : cet usage n'est pas en contradiction avec le statut d'affranchi puisque le droit reconnaît au *libertus* (ou *libertinus*, pour reprendre la terminologie de H. Lemonnier) la capacité de constituer une famille régulière, donc de contracter un mariage qui lui assure une autorité sur sa femme et ses enfants (Lemonnier 1887 : 101 et 182-186). Cependant, il semble qu'il faille se montrer très prudent lorsqu'une inscription comporte ce terme : en effet, les mots servant à désigner un couple formé dans le cadre d'un *iustum matrimonium* sont parfois empruntés par des personnes qui n'ont pas convolé en justes noces : c'est ce qu'affirme M. Corbier qui explique que chacun des deux termes, *uxor* et *conjux*, est employé à la fois par des personnes qui vivent en concubinat (*contubernium*) et des personnes qui ont contracté un mariage légal ; elle précise cependant que le terme *uxor* a peut-être une connotation plus noble (M. Corbier in Le Bohec 1998 : 108). G. Boulvert fait le même constat à propos des esclaves impériaux qui ont parfois recours à ce vocabulaire : l'étude du statut des enfants de ces couples permet à l'auteur de vérifier que les parents ne possèdent pas le *conubium* et qu'il ne s'agit donc pas d'une union légale ; cependant, il semble que ces unions illégitimes débouchent sur la fondation de familles qui tendent à se confondre avec les familles résultant d'un mariage (Boulvert 1974 : 300-315).

<sup>227</sup> Solin 1982 : 631 (*Helicon*) et 1255-1256 (*Soteria*).

<sup>228</sup> Hatt 1951 : 45-48. L'auteur cite notamment un affranchi nommé *Soterichus* (*C.I.L.*, XII, 5016).

Kajanto in *Onomastique* 1975 : 151-152)<sup>229</sup>. Enfin, *Antonia Petale* a offert cet autel à *Fortuna* parce que la déesse a accompli son vœu : or, selon G. Fabre, *Fortuna* est une divinité qui « semble associée au changement de sort que les esclaves attendent » ; même s'il se trouve parmi ses adorateurs un grand nombre d'ingénus, il semble qu'elle soit particulièrement prisée par les affranchis de sorte qu'il existe peut-être un lien entre *Fortuna* et la recherche de la liberté (Fabre 1982 : 167-169). Ces trois faits concernant *Antonia Petale* nous ont conduit à voir en elle une femme qui aurait pu être de condition affranchie.

Les deux autres inscriptions mentionnant des personnes « suspectées » d'être affranchies peuvent être étudiées conjointement : toutes deux nous font connaître des personnes de même sexe, qui portent des gentilices différents sans que leur relation soit explicitée<sup>230</sup>, ainsi que des surnoms grecs. Cependant, dans le cas d'*Hortensia Phyllidis* (ou *Phyllis*) et *Atilia Homonea* (*I.L.G.N.* 524, Aimargues), la différence de gentilice peut être interprétée comme la norme si l'on considère qu'il s'agit d'une mère et de sa fille : l'absence de référence à cette relation filiale fragilise toutefois cette hypothèse. Quant aux surnoms portés par ces deux femmes, leur fréquence dans le milieu affranchi est variable puisque, dans les dénombrements d'H. Solin concernant Rome, *Phyllis* est porté par 29 esclaves/affranchis et 18 *incerti* sur un total de 48 (Solin 1982 : 558) tandis qu'*Homonea*, orthographié *Homonia* ou *Homonoea*, entre dans la dénomination de 2 esclaves/affranchis et 6 *incerti* sur un total de 8 (Solin 1982 : 1246-1247). L'autre couple problématique est celui évoqué par une inscription de Mauguio (Bonnet 1946 : 4, n°11). Le texte, incomplet, ne nous permet pas de connaître le surnom d'un des deux hommes (*Quintus Magius* ...), ce qui limite notre capacité d'analyse. Nous connaissons en revanche celui du défunt dont la dénomination est *Quintus Fabius Eutyches* : la différence de gentilice indique que ces deux hommes n'appartiennent pas à la même *gens* ; quant au surnom du dédicataire, équivalent grec de *Fortunatus*, il est considéré comme un

---

<sup>229</sup> Selon I. Kajanto, les cas d'interversion du gentilice et du surnom qu'il a étudiés semblent tous être rattachés au Haut-Empire (I. Kajanto in *Onomastique* 1975 : 152) : or l'inscription de Villetelle a été datée de l'époque julio-claudienne par ses découvreurs (Manniez, Mathieu 1998 : 197). J.-M. Lassère rappelle que, sous la République, la dénomination de l'affranchi comporte les éléments suivants : d'abord l'ancien nom unique de l'esclave (considéré parfois comme un prénom) puis le nom gentilice de son patron et la notation du lien de dépendance (Lassère 2005 : 158). Signalons que l'auteur de la notice consacrée à *Ambrussum* dans la *Carte archéologique de la Gaule* voit en *Antonia Petale* une habitante du lieu parce que l'interversion du gentilice et du surnom serait une pratique fréquente dans la région de Nîmes : une rapide enquête ne nous a cependant pas permis de vérifier cette assertion (Vial 2003 : 400, notice 340, IV, E).

<sup>230</sup> Selon G. Boulvert, lorsque des liens familiaux existent, ils sont généralement mentionnés sur les inscriptions funéraires : en l'absence de cette mention, il est donc possible de considérer que l'on a affaire à des célibataires (Boulvert 1974 : 259).

nom fréquemment représenté dans les populations affranchies<sup>231</sup> : un rapide examen du volume de la *Carte archéologique* consacré à Nîmes (Fiches, Veyrac 1996) permet d'ailleurs d'identifier un certain nombre d'affranchis, mentionnant explicitement leur statut, qui portent ce surnom ou ce nom unique : ainsi *Aurélius Eutyches*, affranchi d'un sévir augustal (C.I.L., XII, 3201), ou *Q. Pompeius Eutyches, libertus* (C.I.L., XII, 3808) ou encore l'affranchi *Eutyches* révélé par l'inscription C.I.L., XII, 3574<sup>232</sup>. *Quintus Fabius Eutyches* et *Quintus Magius...* sont associés dans cette inscription : faut-il les considérer comme les affranchis de deux familles différentes, les *Fabii* et les *Magii*<sup>233</sup> ?

N'oublions pas cependant que le doute sur le statut des dix personnages que nous venons d'évoquer naît principalement de la présence d'un nom grec : or nous avons déjà signalé qu'il ne saurait être question d'inférer un statut inférieur de la présence d'un nom grec dans l'onomastique d'un individu ; cependant, nous avons aussi tenu compte, pour les affranchis probables, d'arguments autres comme la communauté de gentilice entre époux ou l'absence de lien familial explicite<sup>234</sup>. Toutefois, ces conclusions ne peuvent être que provisoires et sont susceptibles de faire l'objet de remises en cause ultérieures.

### 2.1.3.2 Approche linguistique de l'onomastique des esclaves et des affranchis

Notre étude portera sur les noms individuels des esclaves et des affranchis de pérégrins et sur les surnoms des affranchis de citoyens. La restriction concernant ces derniers vient du fait qu'il s'agit là du seul élément individuel présent dans leur dénomination. En effet, la séquence onomastique d'un affranchi de citoyen<sup>235</sup> comprend, outre la *libertinitas* signalée par l'usage du prénom (ou du surnom) du patron au génitif suivi de *libertus*, un prénom et un gentilice – ceux du

<sup>231</sup> Sur *Fortunatus*, Lassère 2005 : 140 ; sur *Eutyches*, comme nom religieux très fréquent parmi les esclaves et les affranchis, Hatt 1951 : 46-47 ; pour la ville de Rome, H. Solin a effectué le décompte suivant : 4 ingénus, 224 *incerti*, 130 esclaves/affranchis avérés ou probables sur un total de 358 (Solin 1982 : 796-801).

<sup>232</sup> Sur ce point, voir aussi la liste des noms d'esclaves ou affranchis de Germanie supérieure établie par L. Lazzaro dans laquelle on notera la présence de *Eut[y]chès*, *Eutichis*, *Eutykas*, *Eutichus*, *Eutyclus*, *[Euty]chia* ; quant à la Gaule Belgique étudiée par le même auteur, elle compte une *alumna* nommée *Heutycia* (Lazzaro 1993 : 377).

<sup>233</sup> Signalons que la lacune masque peut-être un terme qui explicite la relation entre les deux hommes : il est donc possible qu'il s'agisse d'une relation amicale ou professionnelle.

<sup>234</sup> Rappelons que c'est la configuration familiale de *L. Trexius Epagathus* qui nous avait conduit à douter de sa condition d'affranchi (*supra*, p. 56 et sq.).

<sup>235</sup> Nous ne ferons pas référence aux cas particuliers que constituent les affranchis impériaux ou les affranchis de collectivité, puisque n'apparaissent dans notre corpus que des affranchis privés.

patron<sup>236</sup> - et un surnom<sup>237</sup>. L'adoption du gentilice du patron indique que l'affranchi entre dans la *gens* de celui-ci. Quant à la transmission du prénom, qui ne concerne par force que les hommes, elle peut être vérifiée grâce à l'inscription de Lattes (*A.E.*, 1972, 330) qui mentionne *C(aius) Flavius Libanus*, affranchi de *C(aius)* ; il faut aussi ajouter *C(aius) Messius Sulla*, dont le patron apparaît dans l'épithaphe sous son surnom, *Balbus*, ce qui empêche *a priori* de vérifier que la communauté de prénom entre patron et affranchi est effective : toutefois, il semble que le patron de *Sulla* est l'homme mentionné dans une épithaphe retrouvée au Castellans (Murviel-lès-Montpellier), qui se nomme *Caius Messius Balbus*<sup>238</sup>. Ainsi, le surnom qui, le plus souvent, est l'ancien nom individuel de l'esclave, constitue bien le seul élément personnel de cette dénomination et c'est à ce titre que lui seul intervient dans notre analyse.

Nous avons donc identifié 5 esclaves (2 sûrs et 3 probables) et 17 affranchis, mais seulement 16 ont été pris en compte dans l'analyse linguistique<sup>239</sup> (10 sûrs et 6 probables) ; il s'agit donc d'un effectif très réduit : les esclaves ne représentent que 2,7 % de la population totale et les affranchis 9,5 % (5/180 et 17/180)<sup>240</sup> ; et la part respective des deux catégories tombe à un niveau encore plus bas, soit 1,4 et 6,9 % (2/146 et 10/146), si le rapport est établi en limitant la base de calcul aux seuls individus dont le statut ne fait aucun doute. Cette faiblesse est toutefois conforme à ce que l'on peut observer dans d'autres régions<sup>241</sup> et J.-M. Lassère explique cet état de fait par un « anonymat

---

<sup>236</sup> J.-M. Lassère cite une lettre de Cicéron (*Ad Atticum*, IV, 15, 1 – lettre CXLII de la correspondance générale, t. III, p. 74 de l'édition. Constan, CUF) dans laquelle ce dernier explique qu'il a donné à un de ses affranchis le gentilice de son ami *Atticus* (Lassère 2005 : 159-160) ; toutefois, ce cas de figure reste, semble-t-il, exceptionnel. Signalons encore que le gentilice de l'affranchi peut être forgé sur le surnom du patron (Cagnat 1914 : 83). Quant à l'usage consistant à donner à l'affranchi le prénom de son patron, il semble ne s'être imposé qu'à partir du moment où l'affranchi a porté un surnom (Thylander 1952 : 57-64).

<sup>237</sup> Pour J.-M. Lassère, il existe une ambiguïté dans la dénomination des affranchis de citoyens : selon lui, l'affirmation de soi que permet la présence du *cognomen* est limitée par la transmission du gentilice et du prénom (Lassère 2005 : 165). Cette remarque comporte une part de vérité ; cependant, il convient de se rappeler que la transmission du prénom existe aussi entre père et fils ingénus. À l'inverse, G. Fabre considère que le prénom est évocateur de liberté (Fabre 1982 : 199) tandis que le surnom est un marqueur social fort : il indique qu'il y a continuité de la situation de dépendance (Fabre 1982 : 196).

<sup>238</sup> Nous avons évoqué *supra*, p. 28, la thèse de J.-Cl. Richard et J. Gascou selon laquelle l'inscription de l'affranchi *Sulla* proviendrait de Murviel-lès-Montpellier (F. Favory *in* Fiches 2002a : 420).

<sup>239</sup> Nous n'avons pas retenu *Q. Magius* dont le surnom est masqué par une lacune.

<sup>240</sup> Les anonymes, dont le nombre est donné *a minima*, n'ont pas été comptabilisés.

<sup>241</sup> B. Rémy, dans son étude portant sur les Viennois à l'époque impériale recense 25 esclaves (avérés ou probables) et 130 *incerti* sur une population totale de 1268 individus (B. Rémy 2001a : 55). Voir aussi J.-M. Lassère qui rappelle

funéraire » qui caractériserait plusieurs segments de population servile<sup>242</sup>. Cela étant, la pauvreté du corpus doit nous inciter à la plus grande prudence et à relativiser la portée des analyses linguistiques qui vont suivre.

L'information concernant la répartition par type linguistique a été synthétisée dans les deux documents suivants :

Tableau 11 : répartition globale des noms d'esclaves et d'affranchis par catégorie linguistique.

	Latin	Latin indigène	Grec
Affranchi	5	3	8
Esclave	2		3

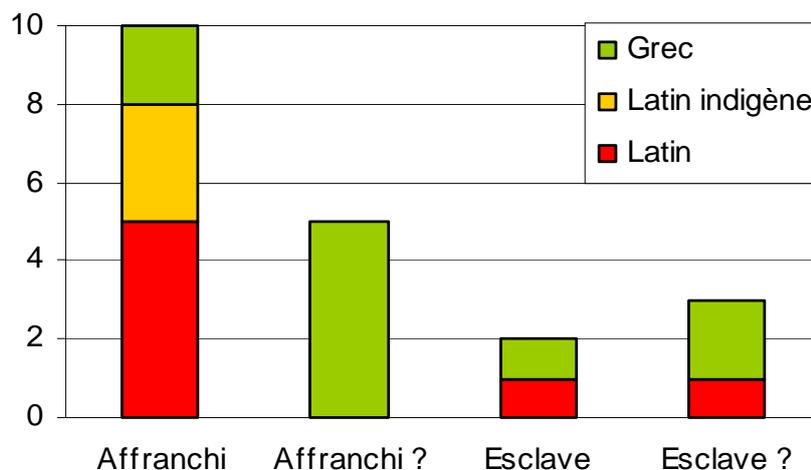
Ce premier décompte semble conforter l'analyse selon laquelle les noms d'esclaves et d'affranchis sont majoritairement grecs, puisqu'il fait apparaître une domination de cette catégorie linguistique qui regroupe la moitié des noms. Cependant, et c'est tout l'intérêt du graphique suivant (fig.11), un examen plus minutieux révèle que cette domination est due en grande partie au fait que nous avons attribué à certains individus un statut inférieur en nous fondant, entre autres éléments de preuve, sur cet argument linguistique. Le graphique fait clairement apparaître que ce sont les catégories des affranchis et esclaves probables qui fournissent l'essentiel de l'effectif des porteurs de noms grecs avec 8 noms sur un total de 11.

---

les données chiffrées d'H. G. Pflaum à propos de Cirta et Celtianis, deux cités africaines : 11 esclaves sur 1300 habitants pour la première, 1 esclave sur 1271 personnes pour la seconde (Lassère 2005 : 137 note 1).

<sup>242</sup> Lassère 2005 : 137. Voir également la faiblesse des inscriptions se rapportant à des esclaves ou à des affranchis en Belgique (4 %) et en Germanie (6 %) : Lazzaro 1993 : 363.

Figure 11 : répartition linguistique des noms d’esclaves et des noms d’affranchis



Si nous ne prenons en compte que les esclaves et les affranchis avérés, la répartition linguistique change puisque nous obtenons 6 noms latins, 3 noms latins indigènes et 3 noms grecs : dans ce cas les noms latins l’emportent donc largement. Ce constat fait écho aux résultats des enquêtes menées dans d’autres espaces<sup>243</sup> : ainsi, B. Rémy, à propos de Vienne, évoque un équilibre entre noms latins et noms grecs parmi les esclaves avérés (4 pour chaque catégorie) et note une légère domination des noms latins sur les noms grecs lorsque l’analyse porte sur un ensemble plus large, englobant les personnes susceptibles d’être de condition servile (17 noms latins contre 14 noms grecs et un indéterminé)<sup>244</sup>. Plus éloignée de notre zone d’étude, la cité de Trêves étudiée par M.-Th. Raepsaet-Charlier fournit cependant des données semblables : sur 11 esclaves dont le statut n’est pas sujet à caution, 7 portent des noms latins, 3 des noms grecs auxquels s’ajoute un indéterminé ; quant aux affranchis sûrs (au nombre de 11), ils portent massivement des noms latins : un seul porte un nom grec<sup>245</sup>. Selon l’auteur, ce dénombrement « confirme l’usage important des noms latins dans les noms serviles »<sup>246</sup>. Quant à L. Lazzaro, son analyse des corpus de Gaule

<sup>243</sup> A une échelle plus vaste, dans leur étude sur l’esclavage en Narbonnaise et en Lyonnaise, A. Daubigney et F. Favory ont pu dresser un constat similaire puisqu’ils ont recensé 51,6 % de noms latins contre 45,1 % de noms gréco-orientaux en Narbonnaise et 42,7 % de noms latins contre 38,4 % de noms gréco-orientaux en Lyonnaise (Daubigney, Favory 1974 : 321).

<sup>244</sup> B. Rémy 2001a : 107. Signalons cependant que le décompte donné par B. Rémy et B. Tascher pour l’ensemble des esclaves et affranchis (avérés et probables) de Vienne est sensiblement différent : les noms grecs arrivent en tête avec 38,7 % du total contre 32 % pour les noms latins (Rémy 2001b : 108-109).

<sup>245</sup> Raepsaet-Charlier 2001 a : 375-376, note 82 (pour les esclaves), 369-370 (pour les affranchis).

<sup>246</sup> Cependant, on notera une faiblesse dans le discours quand l’auteur évoque les *incerti* (82 personnes soit 8 % de la population étudiée). En effet, M.-Th. Raepaset-Charlier signale que la répartition linguistique des noms portés par

Belgique (qui englobe la cité de Trêves) et des Germanies confirme cette suprématie du latin dans les dénominations serviles, qui représente 64 à 65,75 % des noms contre 20,5 à 28,5 % pour le grec (Lazzaro 1993 : 378).

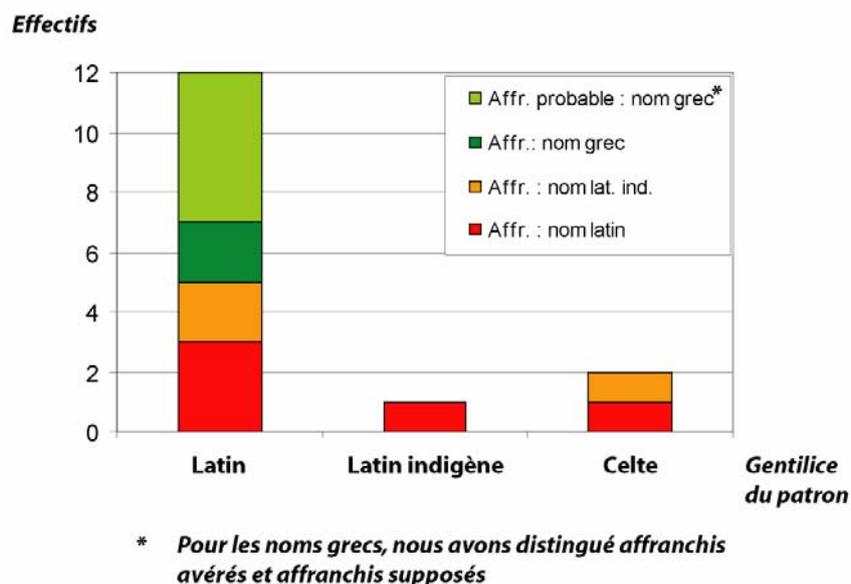
Pour essayer de comprendre la répartition linguistique des noms d'affranchis dans notre zone d'étude, nous avons travaillé sur les corrélations possibles entre cette donnée et des critères qui concernent le patron, puisque, semble-t-il, ce dernier est responsable du choix du nom de son ancien esclave<sup>247</sup>. Dans un premier temps, nous avons choisi l'angle culturel, ce qui nous a conduit à mettre en relation les catégories linguistiques des noms des patrons et celles des noms de leurs affranchis, ce qui donne ce graphique (fig.12) :

---

les individus classés dans cette catégorie s'établit de la manière suivante : 60 % de noms latins, 26 % de noms indigènes et 8 % de noms grecs : or, au lieu d'en déduire que parmi les *incerti* portant des noms latins se trouvent sans doute des esclaves ou des affranchis, elle écrit que des esclaves ou des affranchis doivent se „cacher“ parmi les *incerti* puisqu'il y a une „proportion significative de noms grecs“ : on voit par là qu'il est difficile de se défaire de la pétition de principe qui veut qu'un nom grec implique un statut inférieur pour celui qui le porte. C'est d'autant plus étonnant qu'un rapide calcul montre que ces 8 % ne représentent que 6-7 individus (Raepsaet-Charlier 2001 a : 375).

<sup>247</sup> Lassère 2005 : 138. H. Thylander étudie différentes possibilités : le patron peut attribuer un nom à son esclave mais il peut aussi choisir de lui laisser le nom que ses parents lui ont donné ; par ailleurs, le choix du nom peut aussi relever du marchand d'esclave. H. Thylander fait cette mise au point pour reposer le problème du rapport entre le nom de l'esclave et son origine géographique (Thylander 1952 : 153-167). Il s'agit là d'un débat très vif sur la signification qu'il convient d'accorder à la forte fréquence de noms grecs dans la population servile, débat que résume J.-M. Lassère en avant-propos de sa présentation des règles onomastiques qui régissent la dénomination des esclaves et des affranchis (Lassère 2005 : 137-140). Dans ce débat, H. Thylander prend nettement position en faveur d'une origine orientale pour les esclaves porteurs de noms grecs.

Figure 12 : nom de l'affranchi et catégorie linguistique du gentilice ou de l'idionyme du patron.



Ce document montre que les patrons portant des noms latins indigènes ou celtiques ont des affranchis dont le nom est latin (italien ou indigène) : seuls les patrons portant un gentilice latin italien ont attribué un nom grec à leur affranchi ; ce trait est encore plus marqué si l'on prend en compte les affranchis probables<sup>248</sup>. La faiblesse de l'effectif interdit cependant toute conclusion définitive ; nous nous bornerons à constater le fait et à le questionner : faut-il considérer que des personnes, dont la dénomination révèle un certain niveau d'intégration dans la sphère culturelle de Rome, ont choisi de donner des noms grecs à leurs esclaves, indépendamment de l'origine géographique de ces derniers<sup>249</sup> ? Nous serions alors en présence de cet effet de mode que signalent

<sup>248</sup> B. Rémy, qui a procédé à ce type d'analyse pour la cité de Vienne, constate également que les maîtres porteurs d'un gentilice latin italien font preuve d'un grand éclectisme dans le choix des noms de leurs esclaves ; en revanche, il n'a pas noté chez eux une attirance particulière pour les noms grecs (Rémy 2001b : 114).

<sup>249</sup> Il ne s'agit pas pour nous d'intervenir dans le débat évoqué ci-dessus. Simplement, nous constatons que la quasi-totalité des noms grecs de notre corpus (esclaves compris) se rattache au II<sup>e</sup> siècle : seule l'inscription évoquant *Myro*, affranchie de Varron, concerne l'époque augustéenne. Si l'on suit sur ce point la thèse de M.-L. Gordon (Lassère 2005 : 138), la présence de noms grecs en occident au II<sup>e</sup> ne saurait être mise en relation avec les conquêtes orientales puisque celles-ci sont presque achevées. P. Veyne, quant à lui, explique que la fin des conquêtes et l'établissement de la paix font que le recrutement d'esclaves se fait à l'intérieur de l'empire et résulte de la pression démographique et des difficultés économiques (Veyne 1991 : 16). Cependant, cette dernière proposition n'interdit pas d'attribuer une origine orientale aux esclaves porteurs de noms grecs, les esclaves pouvant provenir des provinces situées à l'est de l'Empire.

certain auteurs<sup>250</sup>. A l'inverse comment expliquer que des noms latins indigènes (à forte fréquence celtique comme *Primigenius*, synonyme de *Cintugnatus*, très courant en Narbonnaise) soient attribués à des esclaves à la fois par des porteurs de noms latins et des personnes dont le nom est celtique ? Faut-il considérer que ces esclaves sont des autochtones ? Enfin, pourquoi les noms celtiques sont-ils totalement absents<sup>251</sup> ? A. Daubigney et F. Favory, dans leur étude sur l'esclavage en Narbonnaise et en Lyonnaise, ont fait état de cette faiblesse des *cognomina* celtiques et formulé l'hypothèse selon laquelle des esclaves d'origine gauloise ont pu se voir attribuer un nom latin ou grec (Daubigney, Favory 1974 : 322).

Le second critère est d'ordre juridique : il s'agit de voir s'il existe une corrélation entre le statut du patron et le choix du nom de son esclave :

Tableau 12 : catégorie linguistique des noms d'affranchis selon le statut du patron

Statut du patron	Catégorie linguistique du nom de l'affranchi		
	Latin	Lat. ind.	Grec
Citoyen	2	1	1 (+6)
Pérégrin	2	3	1

*Entre parenthèses, les affranchis probables*

Si l'on ne prend en compte que les affranchis avérés, il apparaît que la seule différence entre patron citoyen et patron pérégrin réside dans l'attribution d'un plus grand nombre de noms latins indigènes par les seconds aux affranchis : faut-il interpréter cette corrélation comme un argument en faveur d'un recrutement local d'une partie de la main d'œuvre servile ? Si c'est l'ensemble des affranchis (sûrs et probables) que l'on considère, les noms grecs l'emportent largement dans la catégorie des noms choisis par des citoyens : cet élément peut permettre d'étayer la thèse selon laquelle l'attribution d'un nom grec pourrait renvoyer aux goûts littéraires des patrons ou à leur souhait de suivre la mode ; ce « snobisme culturel »<sup>252</sup> toucherait en priorité les citoyens, qui constituent un segment de la population dont l'intégration dans la sphère d'influence de Rome ne

<sup>250</sup> Voir la présentation rapide des travaux de L. Vidman et de H. Solin par J.-M. Lassère (Lassère 2005 : 139). Selon L. Lazzaro, cette pratique concerne surtout Rome et certaines régions d'Italie ; en revanche, en Belgique et Germanies, provinces éloignées de l'influence orientale, un nom grec renverrait à l'origine géographique des esclaves, exception faite des esclaves impériaux (Lazzaro 1993 : 374-375).

<sup>251</sup> A titre de comparaison, B. Rémy recense, parmi les esclaves et affranchis de la cité de Vienne, 17,3 % de noms indigènes (noms uniques et surnoms) ; avec la prise en compte des noms d'apparence latine (noms d'assonance et noms de traduction), la part des noms comportant un élément indigène atteint 29,3 %, et reste donc inférieure à celle des noms grecs, 38,7 % et à celle des noms latins, 32 % (Rémy 2001b : 108-109).

<sup>252</sup> La formule est de B. Rémy (Rémy 2001b : 110).

fait pas de doute. Le cas de *Cascellia Olympias* (*C.I.L.*, XII, 4194, Mauguio) pourrait être à ce titre emblématique puisque, selon M. Christol, cette femme est l'affranchie d'un membre de la famille équestre des *Cascellii* de Nîmes, qui compte dans ses rangs un homme nommé *C(aius) Cascellius Pompeianus*, préfet des ouvriers, quattuorvir et préfet des vigiles et des armes à Nîmes<sup>253</sup>. Nous sommes là en présence d'individus appartenant à une sphère sociale parfaitement romanisée, qui, en ayant recours à un nom grec pour désigner une esclave, pourraient trahir le désir d'être en conformité avec les comportements observés chez les citoyens aisés de Rome. Il ne faut toutefois pas non plus exclure la possibilité que cette famille, dont l'envergure politique signale une certaine puissance économique, ait pu accéder aux circuits de commercialisation d'esclaves internationaux, cela beaucoup plus aisément qu'un pérégrin appartenant à une catégorie sociale plus modeste.

Pour conclure cette approche de la répartition linguistique des noms serviles, signalons que les familles d'esclaves présentes dans notre corpus, qu'il s'agisse d'esclaves avérés ou probables, sont caractérisées par la diversité onomastique. Dans le cas de *Novellus* et de son compagnon d'esclavage *Telesphorus* (*A.E.*, 1976, 420, Lunel), il est difficile de statuer sur les conditions d'attribution de ces noms, le maître ayant pu tout aussi bien acheter des esclaves d'origines géographiques différentes ou choisir de donner un nom grec à l'un et un nom latin à l'autre. En revanche, si *Cinnamis* et ses fils, *Paullinus* et *Callisténès* (*I.L.G.N.* 665, Castelnaud-le-Lez) sont effectivement de condition servile, il est possible d'en tirer des conclusions intéressantes pour notre propos : en effet, dans ce cas de figure, l'origine géographique des trois personnages est vraisemblablement identique<sup>254</sup> ; la diversité linguistique ne peut donc résulter que de la volonté du patron, du marchand ou de la mère, indépendamment de l'origine géographique, pour *Paullinus* si la famille est originaire d'Orient, pour *Cinnamis* et *Callisténès* s'il s'agit d'une origine occidentale. Cependant, la faiblesse numérique de notre corpus, encore accentuée par les incertitudes qui pèsent sur le statut de certains individus, ne nous permet pas d'explorer plus avant ces questions.

Ainsi, ce problème de la détermination de l'origine géographique des esclaves, à partir de l'onomastique des maîtres et de leurs dépendants, s'avère très délicat. Il nous reste à examiner les exemples de noms, qui, par leur contenu même, peuvent donner une indication concernant l'origine

---

<sup>253</sup> Sur *Cascellia Olympias* et ses liens avec la famille des *Cascellii*, M. Christol in Vial 2003 : notice 154-28 ; sur l'inscription *C.I.L.*, XII, 3210 mentionnant *C. Cascellius Pompeianus*, Fiches, Veyrac 1996 : notice 682-120. On notera que les deux inscriptions datent du II<sup>e</sup> siècle.

<sup>254</sup> Dans le cas contraire, il faudrait envisager une migration de *Cinnamis*, des provinces orientales vers la partie occidentale de l'Empire, entre la naissance de *Callisténès* et celle de *Paullinus*. Or rien n'indique que *Callisténès* soit né avant *Paullinus* : même si l'ordre d'apparition dans l'inscription ne saurait constituer un indicateur incontestable de l'ordre de naissance, signalons que *Paullinus* est mentionné dans l'inscription avant son frère.

géographique : il en va ainsi de *C(aius) Flavius Libanus*, affranchi de *Caius* et époux de *Karantia* (*A.E.*, 1972, 330, Lattes), dont le *cognomen* latin fait référence à un lieu géographique précis, à savoir une région montagneuse de Syrie-Phénicie<sup>255</sup> ; par ailleurs, *Libanus* a vécu à Lattes, une agglomération dotée d'une zone portuaire dont l'activité commerciale a pu favoriser l'arrivée d'esclaves venus d'autres provinces de l'empire. Il convient de noter que, si l'origine orientale de cet homme est avérée, elle ne se manifeste pas par le port d'un *cognomen* grec. Notre corpus fournit un autre exemple de surnom géographique avec *L(ucius) Cornelius Helicon* (*C.I.L.*, XII, 4197, Montpellier), affranchi probable pourvu d'un *cognomen* qui évoque un mont de Béotie (Solin 1982 : 631) ; cependant ce lieu est surtout connu pour le culte que l'on y rendait à Apollon et aux muses, ce qui nous conduit à voir en lui un nom à double connotation, religieuse et géographique : faut-il envisager une origine grecque pour cet homme, ou bien considérer que son nom lui a été attribué en hommage à Apollon ?

Puisque nous avons abordé le sens des *cognomina Libanus* et *Helicon*, achevons cette présentation de l'onomastique servile par une évocation des registres de signification auxquels les noms présents dans notre corpus se rattachent. Pour J.-M. Lassère, la nomenclature servile est dominée par deux grandes catégories de noms : d'une part les noms grecs à connotation religieuse, mythologiques ou théophores, d'autre part les noms latins, où l'emportent les formes adjectivales ou participiales (Lassère 2005 : 138). G. Boulvert fournit une typologie plus étoffée : selon lui, les noms d'esclaves font allusion à un dieu, à un personnage historique ou à un poète, à une condition juridique, à une origine géographique ou à un mois de l'année ; enfin, il y a l'ensemble des noms qui font référence à une qualité physique ou morale (Boulvert 1974 : 211-212). Nous ne reviendrons pas sur les noms renvoyant à une origine géographique. En revanche, force est de constater que la première catégorie, que nous élargirons à l'ensemble des cas de figure évoqués par J.-M. Lassère, est effectivement bien représentée avec 5 à 7 noms, selon l'interprétation retenue : nous avons déjà signalé que J.-J. Hatt tient *Eutyches* et *Soteria*<sup>256</sup> pour des noms religieux, le premier signifiant « de bonne augure » et le second renvoyant à l'idée du « salut dû aux initiés »<sup>257</sup> ; quant à *Martia*, son nom évoque le dieu Mars<sup>258</sup> tandis que *Telesphorus* est une épithète de Zeus<sup>259</sup> ; enfin, le nom de

<sup>255</sup> H. Solin l'intègre dans la catégorie des surnoms géographiques, plus précisément dans le groupe des noms évoquant les régions montagneuses d'Asie mineure, de Syrie et d'Extrême Orient (Solin 1982 : 638).

<sup>256</sup> Bonnet 1946 : 4, n° 11 (Mauguio) ; *C.I.L.*, XII, 4197 (Montpellier).

<sup>257</sup> Hatt 1951 : 51 (pour *Eutyches* présenté comme l'équivalent de *Fortunatus*) et 52 (pour *Soterichus*).

<sup>258</sup> *C.I.L.*, XII, 4171 (Aimargues). Selon M. Dondin-Payre, il faut préférer le rapprochement avec le dieu de la guerre plutôt qu'une construction sur la racine *marto-*, « le bœuf » (Dondin-Payre 2001 : 304).

*Phyllis* (I.L.G.N. 524, Aimargues) fait référence à la mythologie grecque<sup>260</sup>. Nous serions presque tenté d'ajouter à ce groupe *Primigenius* (H.G.L., XV, 1818, Villevieille-Sommières), nom courant dans le milieu celtique, mais qui qualifie parfois Hercule, peut-être en raison des circonstances qui ont présidé à la naissance de cette divinité<sup>261</sup>. De même le nom *Homonea* (I.L.G.N. 524, Aimargues), compté par H. Solin au nombre des abstractions<sup>262</sup>, peut prendre place dans ce premier groupe si l'on considère que *Ομόνοια* se traduit littéralement par la « Concorde », une divinité honorée à Rome. C'est au second groupe défini par G. Boulvert que se rattachent *Olympias* et *Sulla*<sup>263</sup>, deux noms évoquant la mémoire de personnages historiques célèbres. *Olympias* renvoie, selon H. Solin, à une figure importante de l'histoire macédonienne ou de l'époque hellénistique (Solin 1982 : 219-220) ; ce nom est en effet celui de la mère d'Alexandre le Grand : cependant, par le caractère presque mythique de la personne d'Alexandre, et parce que le terme *Ολυμπιάς, ἄδος* désigne aussi une habitante de l'Olympe, muse ou nymphe, il nous semble que ce nom peut également relever du registre mythologique évoqué ci-dessus. En ce qui concerne *Sulla*, c'est un surnom d'origine étrusque (Kajanto 1965 : 106), fréquent dans la gens des *Cornellii*, dont le dictateur Sylla est le plus célèbre représentant : on notera avec intérêt que le patron de *Sulla*, *Balbus*, porte lui-même un surnom très prisé par les consuls et les sénateurs de la République et du haut Empire<sup>264</sup>. Les troisième et cinquième groupes, les noms se référant à une condition juridique ou un mois de l'année, ne sont pas représentés dans notre corpus. En revanche, c'est à la dernière catégorie définie par cet auteur qu'il convient de rattacher *Grata*, *Rustica* (2 occurrences), *Novellus* et peut-être *Paullinus*<sup>265</sup> : le premier nom signifie « agréable » alors que le second, après avoir fait référence à une origine rurale, a pris le sens de « rustre », qualifiant ainsi un comportement grossier ; la signification de *Novellus* est claire alors que celle de *Paullinus* est plus difficile à établir : si l'on suit I. Kajanto, ce nom dérivé de *Paul(l)us* signifie « de petite taille » ; il

<sup>259</sup> A.E., 1976, 420 (Lunel). Sur le fait qu'il s'agit d'un nom théophore, Hatt 1951 : 51. *τελεσφόρος* signifie « qui décide ».

<sup>260</sup> H. Solin intègre ce nom dans la catégorie des noms de héros (Solin 1982 : 557-558). Il s'agit en fait d'une héroïne, fille du roi des Thraces, dont le destin tragique est associé à celui de Démophon, fils de Thésée et de Phèdre.

<sup>261</sup> Cette association figure sur une dédicace de Spolète. Sur cette inscription et les significations possibles de cette association entre Hercule et *Primigenius* voir Fabre 1982 : 163.

<sup>262</sup> Voir Solin 1982 : 1246. L'auteur cite également *Homonía* et *Homonoëa*.

<sup>263</sup> *Olympias* : C.I.L., XII, 4194 (Mauguio) ; *Sulla* : C.I.L., XII, 4202 (Montpellier).

<sup>264</sup> Sur *Balbus*, voir Kajanto 1965 : 240. Deux *Cornellii* sont mentionnés dans la liste fournie par l'auteur : l'un est consul suffect en 40 tandis que l'autre, neveu du premier, est questeur en 44.

<sup>265</sup> C.I.L., XII, 4192 (Montpellier) pour *Grata*, A.E., 1972, 340 et 341 (Lattes) pour les deux *Rustica*, A.E., 1976, 420 (Lunel) pour *Novellus* et I.L.G.N. 565 (Castelnau-le-Lez) pour *Paullinus*.

renverrait donc à une caractéristique physique<sup>266</sup>. A ce groupe d'adjectifs latins, il convient peut-être d'associer un nom grec, *Callisténès*, forgé sur *καλλιστος*, superlatif de *καλος*, « beau »<sup>267</sup>. Cependant, la typologie de G. Boulvert ne permet pas d'épuiser la totalité des noms du corpus : il faut notamment ajouter un ensemble, celui des noms de plante, fleur ou fruit<sup>268</sup>, dans laquelle on intégrera *Cinnamis*, nom générique du cannelier, l'arbre dont l'écorce fournit la cannelle, et *Petale*<sup>269</sup>. Quant à *Myro*, il s'agit d'un nom qui évoque le parfum, les essences parfumées mais qui, au sens figuré, est une appellation affectueuse. Pour terminer, il reste à mentionner *Tertulla* (*A.E.*, 1972, 332, Lattes), nom ordinal très fréquent en Narbonnaise, rare dans le monde servile selon I. Kajanto qui n'a répertorié que 12 esclaves ou affranchies sur un total de 376 occurrences (Kajanto 1965 : 292), attesté dans tous les milieux selon M. Christol<sup>270</sup>.

Ainsi, nous retrouvons, dans le corpus, la plupart des registres onomastiques définis par G. Boulvert ; de ce point de vue, nous pouvons reprendre à notre compte une des conclusions de cet auteur selon laquelle ce n'est pas la catégorie linguistique, nom grec ou latin, qui signale la condition d'esclave mais plutôt le port d'un certain type de *cognomen*, quelle que soit son origine linguistique (Boulvert 1974 : 211).

Le décompte ci-dessous récapitule, à titre de comparaison, la part respective prise par les divers registres de signification dans l'onomastique des citoyens, des pérégrins et des esclaves et affranchis.

---

<sup>266</sup> Sur *Rustica*, Kajanto 1965 : 310. Sur *Paullinus*, *ibid.* : 243-244.

<sup>267</sup> *I.L.G.N.* 565 (Castelnau-le-Lez). On notera que la mythologie compte un personnage nommé *Καλλιστω*, fille de Lykaon, changée en ours par Héra : ce nom pourrait donc se rattacher à la première catégorie.

<sup>268</sup> Cette entrée existe dans le classement des noms d'esclaves romains proposé par H. Solin (Solin 1996).

<sup>269</sup> *I.L.G.N.* 665 (Castelnau-le-Lez) pour *Cinnamis* et *A.E.*, 1998, 912 (Villetelle) pour *Antonia Petale*.

<sup>270</sup> Christol 1992 : 63. L'auteur donne les références de plusieurs inscriptions de la cité de Nîmes mentionnant le nom *Tertulla* : l'une se rapporte à une flaminique (*C.I.L.*, XII, 3260), une autre à une affranchie (*C.I.L.*, XII, 3889) et cinq font référence à des pérégrines (*C.I.L.*, XII, 2914, 3031, 3947, 3950 et *I.A.C.N.* 21, n° 15).

Tableau 13 : registres de signification des noms par statut

<b>Registre de signification</b>	<b>Citoyens</b>	<b>Pérégrins</b>	<b>Affr./escl.</b>
<i>Caract. physiques et mentales</i>	<b>48,7 %</b>	27,7 %	30 %
<i>Famille</i>	28,2 %	<b>46,1 %</b>	5 %
<i>Religion</i>	18 %	10,8 %	<b>35 %</b>
<i>Géographie</i>	5,1 %	-	10 %
<i>Guerre</i>	-	15,4 %	-
<i>Personnages historiques</i>	-	-	10 %
<i>Plantes</i>	-	-	10 %
<i>Base de calcul (effectif en valeur absolue)</i>	39 (surnoms)	65 (idionymes)	20 (noms /surnoms)

Notre documentation révèle ainsi l'importance du registre de la description physique et mentale dans l'onomastique citoyenne ; elle se caractérise aussi par une domination très nette des noms relatifs à la famille chez les pérégrins tandis que la présence de noms appartenant au champ sémantique de la guerre semble constituer une spécificité de ce groupe ; chez les esclaves et affranchis, il y a partage presque égal entre noms à connotation religieuse et noms relevant du registre de la description. On précisera cependant que cette répartition n'est qu'en conformité partielle avec ce qui a pu être observé de manière plus globale par des auteurs ayant travaillé sur des corpus très étoffés : ainsi I. Kajanto a démontré que la forte représentation des noms de fleurs parmi les esclaves et affranchis tient au succès de trois noms, *Arbuscula*, *Cinnamis* et *Viola*, qui représentent 77,5 % de la totalité des noms de fleurs répertoriés dans cette catégorie sociale ; compte non tenu de cette anomalie, c'est parmi les citoyens que ce registre est le plus fréquemment représenté avec 73 % des noms (Kajanto 1965 : 88-89) ; de même, les enquêtes de H. Solin montrent que les gentilices ne sont pas absents des appellations serviles (Solin 1996).

## **2.1.4 Le problème des *seviri augustales***

Nous abordons là l'épineux problème du statut des sévirs augustaux. Le tableau suivant récapitule les informations concernant les trois sévirs répertoriés dans notre secteur d'étude.

Tableau 14 : sévirs augustaux

Prénom	Gentilice	Surnom	Cat. Ling. Gent.	Cat. Ling. Surn.	Commune	Référence	Date
<i>Titus</i>	<i>Eppilius</i>	<i>Astrapton</i>	Celtique	Grec	Lattes	<i>A.E.</i> , 1965, 164	?
<i>Titus</i>	<i>Oppius</i>	<i>Isochrysus</i>	Latin	Grec	Lunel-Viel	<i>C.I.L.</i> , XII, 4168	II <sup>e</sup> s.
<i>Caius</i>	<i>Titius</i>	<i>Musonius ou Pusonius</i>	Latin	Latin	Villevieille-Sommières	<i>I.L.G.N.</i> 522	II <sup>e</sup> s.

Deux sévirs portent un surnom grec ; quant au surnom du troisième, il est en partie masqué par une lacune mais il semble que l'on puisse restituer un surnom latin, *Musonius* selon C. Raynaud, *Pusonius* selon M. Christol. Depuis les travaux de R. Duthoy, fondés sur un corpus de 2500 inscriptions, les historiens admettent que les *seviri augustales* sont très majoritairement des affranchis (Duthoy 1970 et 1976)<sup>271</sup> ; R. Duthoy a estimé la proportion d'affranchis parmi les *seviri augustales* à environ 85 % : or ce calcul repose en partie sur la présence de *cognomina* grecs et sur la forte proportion d'*incerti*. Il est vrai que le collège des sévirs augustaux était une des rares institutions ouvertes aux affranchis, mais ce collège comptait aussi des ingénus dans ses rangs<sup>272</sup>. B. Rémy rappelle que la gestion du sévirat pouvait être confiée à des personnes nées libres ; il ajoute que le port d'un surnom grec ne doit pas être considéré comme la preuve d'une extraction servile (Rémy 2001b : 373-374) : donc, si le sévir ne mentionne ni sa filiation (ou à l'inverse sa *libertinitas*), ni l'exercice d'une magistrature, élément qui permet de s'assurer de son ingénuité, il est difficile de déterminer son statut. Aucun des trois sévirs présents dans notre corpus ne donne d'indication de ce type. Le seul élément dont nous disposons est leur onomastique : tous trois sont dotés des *tria nomina*, ce qui signifie qu'aucun d'entre eux n'est pérégrin. Cet élément ne saurait surprendre : selon R. Duthoy, l'augustalité est interdite aux pérégrins et aux esclaves<sup>273</sup>.

Concernant les agencements linguistiques, on constate que la dénomination de l'un d'eux, *T(itus) Eppilius Astrapton* (*A.E.*, 1965, 164, Lattes), associe un gentilice celtique et un surnom

<sup>271</sup> Voir par exemple Castillo Garcia 2003 : 1978.

<sup>272</sup> Ainsi, dans la cité de Béziers, deux sévirs mentionnent leur appartenance à la tribu *Pupinia* (Clavel 1970 : 461). L. Lazzaro signale que la proportion d'affranchis parmi les sévirs augustaux de Belgique et de Germanies est très faible (Lazzaro 1993 : 448).

<sup>273</sup> Duthoy 1974 : 135. Signalons que M.-T. Raepsaet-Charlier mentionne dans son article sur l'onomastique trévire un sévir nommé *Aprossus* qui, selon elle, pourrait être pérégrin, mais, sur ce cas, les avis diffèrent (Raepsaet-Charlier 2001 a : 370-371).

grec<sup>274</sup> : cette combinaison plaiderait plutôt en faveur d'un statut d'affranchi mais sans certitude<sup>275</sup>. Le deuxième *cognomen* grec, *Isochrysus*, est en revanche associé à un gentilice latin *Oppius* (*C.I.L.*, XII, 4168, Lunel Viel) : si l'on reprend l'argumentaire de R. Duthoy, on a affaire à un affranchi, mais il faut accepter les prémisses de la démonstration selon lesquelles un surnom grec indique une origine servile ; toutefois le décompte d'H. Solin pour Rome montre que ce nom apparaît dans l'appellation d'un grand nombre d'esclaves et affranchis<sup>276</sup>. Enfin le troisième, *C(aius) Titius Musonius* ou *Pusonius*, porte une dénomination où le latin l'emporte, même si l'on peut envisager le gentilice comme un « nom latin indigène » ou « nom latin à fréquence gauloise » ; quant au surnom, il s'agit d'un gentilice latin, mais nous avons rappelé précédemment que nombreux sont les esclaves dont la dénomination est constituée d'un gentilice. Nous ne disposons dans ce cas d'aucun argument pour trancher en faveur de tel ou tel statut, si ce n'est la forte fréquence d'affranchis parmi les sévirs augustaux.

Même s'il existe de fortes présomptions en faveur d'un statut d'affranchi, notamment pour les deux sévirs dotés d'un surnom grec, nous n'avons aucune certitude en l'absence d'indicateurs fiables tels ceux évoqués plus haut.

---

<sup>274</sup> *Ἀστραπτο* signifie en grec „lancer des éclairs“. H. Solin n'a répertorié que deux individus portant ce nom à Rome et tous deux sont des esclaves (Solin 1982 : 686).

<sup>275</sup> Voir *supra* l'exemple de *L. Trexius Epagathus*. Dans son article sur le culte impérial dans la cité de Vienne, B. Rémy explique qu'un porteur de gentilice indigène, pourvu d'un surnom grec, ne saurait être considéré comme étant d'origine hellénophone ; il ajoute cependant que la prudence s'impose en raison de la possibilité qu'un surnom grec soit transmis sur plusieurs générations, au sein d'une même famille : il envisage ainsi la possibilité que l'on ait affaire à des descendants d'affranchis, voire à des ingénus venus des provinces orientales de l'Empire et implantés dans des grandes agglomérations commerçantes de Gaule (Rémy 2003 : 374-375). Il faudrait compléter cette proposition en précisant que ces ingénus ont dû leur accès à la citoyenneté à l'intervention d'un autochtone, pourvu d'un gentilice celtique.

<sup>276</sup> Le nom *Isochrysus* signifie „aussi précieux que l'or“. Le décompte d'H. Solin pour Rome est le suivant : 14 *incerti*, 1 affranchi présumé, 11 esclaves et affranchis, 1 descendant d'affranchi (Solin 1982 : 89).

## 2.2 Répartition chronologique et spatiale des statuts et des noms.

### 2.2.1 L'évolution des statuts

Malgré la faiblesse de l'effectif total, 195 individus dont 24 non datés, nous avons tenté une approche chronologique de la répartition des statuts : le tableau 15 récapitule l'ensemble de l'information concernant cette variable. Précisons que, parce qu'il englobe les anonymes, nous avons utilisé le symbole > pour signaler un effectif plancher : en effet lorsqu'une inscription mentionne les fils d'un citoyen ou d'un pérégrin, ou les affranchis d'un patron, sans les nommer, nous avons décompté deux individus, alors qu'en réalité ils sont *au moins* deux.

Tableau 15 : Statuts par période et par groupe de périodes<sup>277</sup>

Statut	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Non datées	Total
	2 <sup>e</sup> moitié du 1 <sup>er</sup> s. av.	Fin 1 <sup>er</sup> s. av.- déb. 1 <sup>er</sup> s.	1 <sup>er</sup> s.	Fin 1 <sup>er</sup> s.- déb. 2 <sup>e</sup> s.	2 <sup>e</sup> s.	Fin 2 <sup>e</sup> s.- déb. 3 <sup>e</sup> s.		
Citoyens	3 (2)	9 (8)	15 (3)	14	22	2	10	> 75 (13)
<i>Regr. périodes</i>	12 (10)		29 (3)		24			
Pérégrins	9 (9)	35 (32)	23 (8)	4	5	4	14	> 94 (49)
<i>Regr. périodes</i>	44 (41)		27 (8)		9			
Affranchis	1 (1)	4 (3)	2	3	9	0	0	> 19 (4)
<i>Regr. périodes</i>	5 (4)		5		9			
Esclave	0	0	0	3	2	0	0	5
<i>Regr. périodes</i>	0		3 (0)		2 (0)			
<b>Total</b>	<b>13 (12)</b>	<b>48 (43)</b>	<b>40 (11)</b>	<b>24</b>	<b>38</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>193 (66)</b>

(x) : lotissement Filiès (Lattes)

Ce tableau met en évidence la forte contribution de la nécropole du lotissement Filiès de Lattes à la constitution des effectifs des périodes 1 à 3, particulièrement celui des pérégrins, d'où la nécessité d'appréhender les évolutions par statut en prenant ce biais en considération. Du point de vue du découpage chronologique, il montre qu'il convient de procéder à cette étude en regroupant nos périodes élémentaires (1 à 6), à la fois pour prendre en compte la logique temporelle – il s'agit de constituer des périodes à peu près identiques en terme de durée – et pour respecter la distribution

<sup>277</sup> Nous présentons en annexe 7 la même information, en précisant la distribution entre individus au statut avéré, individus au statut supposé et anonymes.

statistique, les effectifs de la périodes 6, voire de la période 1, très faibles, pouvant fausser l'analyse.

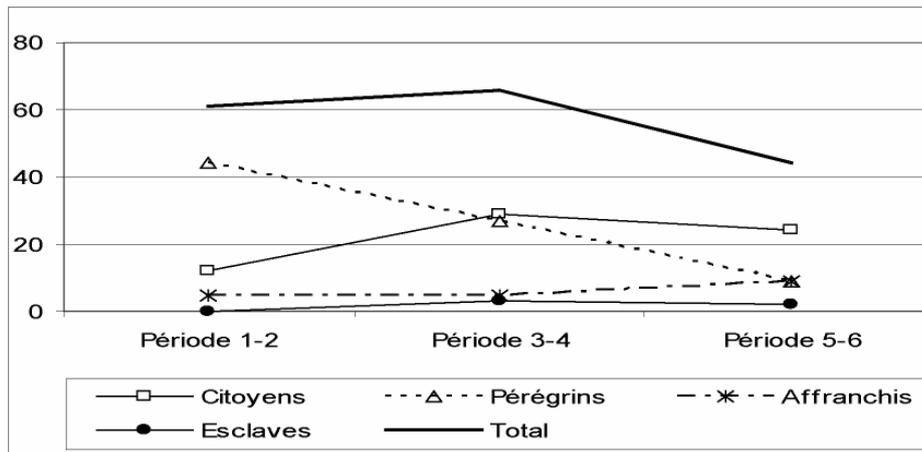
### 2.2.1.1 Citoyens romains et pérégrins : le rôle du droit latin dans l'évolution des statuts.

Afin de nous permettre de déceler d'éventuelles évolutions, nous avons réalisé deux transcriptions graphiques de ces données brutes, l'une avec le corpus du lotissement Filiès, l'autre sans cet ensemble exceptionnel.

Figure 13 : évolution par statut (a- avec la nécropole de Lattes, b- sans la nécropole de Lattes)

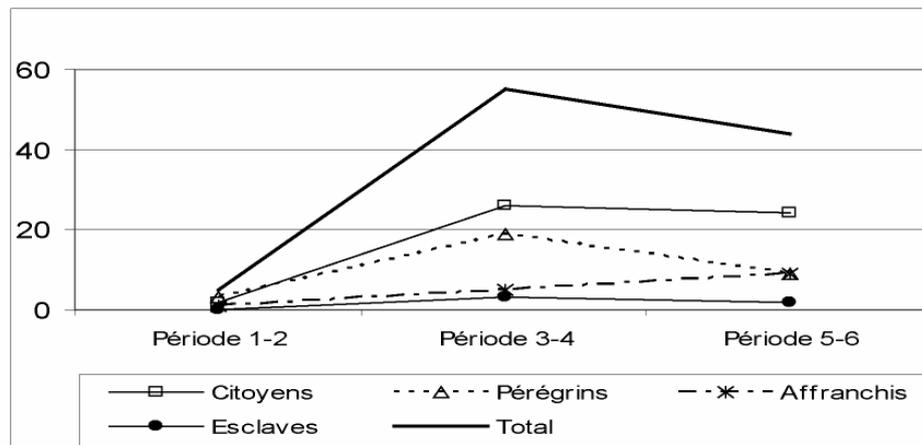
a)

Effectifs par statut (avec la nécropole Filiès)



b)

Effectifs par statut (sans la nécropole Filiès)



*Période 1-2* : mi- Ier s. av. n. ère – déb. Ier s. --- *Période 3-4* : Ier siècle – déb. IIe siècle. --- *Période 5-6* : IIe siècle – déb. IIIe siècle.

Dans un premier temps, comparons les courbes représentant les effectifs de citoyens et de pérégrins. Dans le graphique 10a, la courbe de l'effectif pérégrin est affectée par une baisse continue alors que la droite de tendance générale est à la hausse pour celle des citoyens romains. Cette orientation globale masque cependant un double mouvement, la forte croissance du I<sup>er</sup> siècle laissant place à une légère baisse au II<sup>e</sup> siècle : cette deuxième phase doit cependant être relativisée puisque si l'on confronte cette courbe à celle de l'effectif total, on constate que le déclin qui touche l'effectif des citoyens est plus faible que celle qui atteint l'ensemble de l'effectif. Sur le second graphique (fig.13b), la physionomie des courbes des effectifs de citoyens, affranchis et esclaves n'est que très faiblement modifiée par l'exclusion du corpus de Lattes. Le seul changement important concerne la courbe des pérégrins : d'une part, la ligne directrice d'ensemble est désormais faiblement orientée à la hausse ; d'autre part, cette nouvelle courbe adopte, dans un premier temps, un comportement très proche de celui de l'effectif des citoyens (phase de croissance), puis les deux courbes divergent à partir du début du II<sup>e</sup> siècle, en raison de la diminution importante du nombre des pérégrins. Plus globalement, quel que soit l'ensemble statistique considéré, la domination numérique des citoyens romains à partir du I<sup>er</sup> siècle est patente puisqu'ils représentent 44 à 54 % de l'effectif total. Si l'on considère le corpus sans la nécropole Filès, il y a toujours plus de citoyens que de pérégrins pour une période donnée mais cette supériorité statistique va en s'accroissant à mesure que l'on se rapproche du III<sup>e</sup> siècle. Selon M.-T. Raepsaet-Charlier, l'augmentation sensible du nombre de citoyens et la stagnation du nombre de pérégrins, qui caractérise la Gaule Belgique au II<sup>e</sup> siècle, explique en partie l'édit de Caracalla qui ne ferait qu'entériner un processus déjà largement entamé (Raepsaet-Charlier 2001 b : 405-406). Rappelons toutefois que la portée réelle de la constitution antonine est l'objet de débats : selon F. Jacques, qui fait le point sur cette question délicate, il convient de ne pas minimiser le caractère révolutionnaire de cette décision, puisque de nombreuses communautés pérégrines demeuraient à l'intérieur de l'empire à la fin du II<sup>e</sup> siècle, y compris dans les provinces occidentales, où la concession du droit latin avait pourtant permis une naturalisation de l'élite locale plus poussée qu'en Orient. Quant à la situation après 212, elle est rendue complexe par la permanence de noyaux pérégrins, dont l'existence prouve que l'édit ne s'est pas appliqué à l'ensemble des populations libres de l'Empire : il semble pour l'heure difficile d'établir avec certitude selon quels critères certains groupes ont été exclus du processus. En tout état de cause, l'édit de Caracalla ne semble pas avoir modifié le statut des communautés (Jacques, Scheid 1990 : 279-287).

Dans notre zone d'étude, force est de constater qu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle, le statut de pérégrin définit encore la situation juridique d'une partie de la population. Les procédures d'acquisition de la citoyenneté romaine continuent donc à jouer pleinement leur rôle dans l'intégration progressive des populations indigènes, presque deux siècles après l'attribution du droit latin à la cité de Nîmes et peu avant l'édit de 212.

Ce processus est perceptible dans les exemples avérés ou probables de naturalisation présents dans notre corpus. Nous avons évoqué ci-dessus, lorsqu'il était question de mixité onomastique, la situation de *Bouda*, pérégrine, dont le frère, sans doute initialement nommé *Secundus*, a acquis la citoyenneté romaine, devenant *Marcus Servilius Secundus* (*I.L.G.N.* 535, Aimargues) : ce changement de statut est intervenu à la fin du I<sup>er</sup> ou au début du II<sup>e</sup> siècle. Rappelons qu'à l'occasion d'une naturalisation en vertu du droit latin, seuls les ascendants et descendants du bénéficiaire encore vivants, non ses frères et sœurs, bénéficient de la promotion. De même, *Antonia Severa*, citée par l'inscription *C.I.L.*, XII, 3413 (Combas), a changé de statut : quelles que soient les circonstances<sup>278</sup> qui ont présidé à ce changement, elle est née pérégrine, comme l'indique l'idionyme de son père, *Virilis*, cité dans l'épithète. Par ailleurs, nous avons signalé plus haut que l'époux de cette femme porte un gentilice que l'on peut considérer, en l'état actuel de nos connaissances, comme un *unicum* : *Lucius Trexius Epagathus*, s'il est ingénu, est donc lui aussi un nouveau citoyen romain, qui s'est forgé un nom original<sup>279</sup> ; s'il est affranchi, c'est son patron qui a bénéficié de la promotion quiritaire. Dernière possibilité, le fils, *Lucius Trexius Valerianus*, correspondrait à la génération ayant obtenu la citoyenneté. Ainsi, quel que soit le schéma retenu, cette inscription de Combas nous donne à connaître des pérégrins qui, à la fin du I<sup>er</sup> siècle, se sont vu attribuer un statut de citoyen romain. Plus tardif est le cas de *Veneria Sacconia* (*H.G.L.*, XV, 1821, Villevieille-Sommières) : cette femme est la fille d'un pérégrin, *Secundus*, et la mère de deux pérégrins, *Secundus* et *Primula* : elle est donc née pérégrine et a épousé un pérégrin mais dans l'intervalle, elle a changé de statut civique, peut-être à l'occasion d'une première union ; cette promotion est survenue au cours du II<sup>e</sup> siècle. Le cas de cette femme nous rappelle que le mariage constitue aussi un moyen de promotion civique.

Ces quelques exemples montrent que le processus d'acquisition de la citoyenneté, selon les règles définies par le droit latin, se poursuit pendant tout le II<sup>e</sup> siècle. Nous ignorons cependant selon quelle modalité ces naturalisations sont intervenues, après exercice d'une magistrature

---

<sup>278</sup> Sur les difficultés posées par le statut de *Lucius Trexius Epagathus*, époux d'*Antonia Severa*, voir *supra*, p. 56 et sq.

<sup>279</sup> Sur l'interprétation d'un nom original comme indice d'un accès à la citoyenneté romaine, Chastagnol 1995 : 155-164).

supérieure<sup>280</sup>, ce que traduisent les formules *per magistratum* (Humbert 1981), *per honorem* ou encore *civitate consecutus* (Lassère 2005 : 169), sur intervention de l'empereur ou d'un magistrat (promotion individuelle, *viritim*), ou après 25 années de service comme auxiliaire dans la légion. En effet, la présence d'un gentilice original, peut-être forgé sur le nom unique du père<sup>281</sup>, qui aurait pu constituer l'indice d'une intégration *per magistratum*, ne saurait, selon A. Chastagnol, constituer une preuve indéniable : cette possibilité d'adopter un gentilice patronymique ayant été très vite étendue aux bénéficiaires d'une promotion *viritim* (Chastagnol 1995 : 160), nous ne pouvons prendre appui sur cet argument onomastique pour déterminer les modalités d'acquisition de la citoyenneté romaine<sup>282</sup>. Enfin, puisque nous évoquons l'ensemble des modalités d'accès au corps des citoyens, rappelons que les descendants d'affranchis de citoyens bénéficient pleinement d'une promotion civique dont leurs pères n'ont pu profiter, l'accès aux honneurs étant refusé à ceux qui n'étaient pas nés ingénus.

## 2.2.1.2 Affranchis et esclaves

Considérons à présent les courbes montrant l'évolution de la place des affranchis et esclaves dans notre zone d'étude. La très grande faiblesse de l'effectif considéré oblige à la plus grande prudence en matière d'interprétation des données : nous n'avons répertorié que 24 individus appartenant à ces deux catégories sociales, 5 esclaves et 19 affranchis (dont deux anonymes), soit 14 % de l'effectif total. Pour pouvoir étudier plus finement le comportement des courbes

---

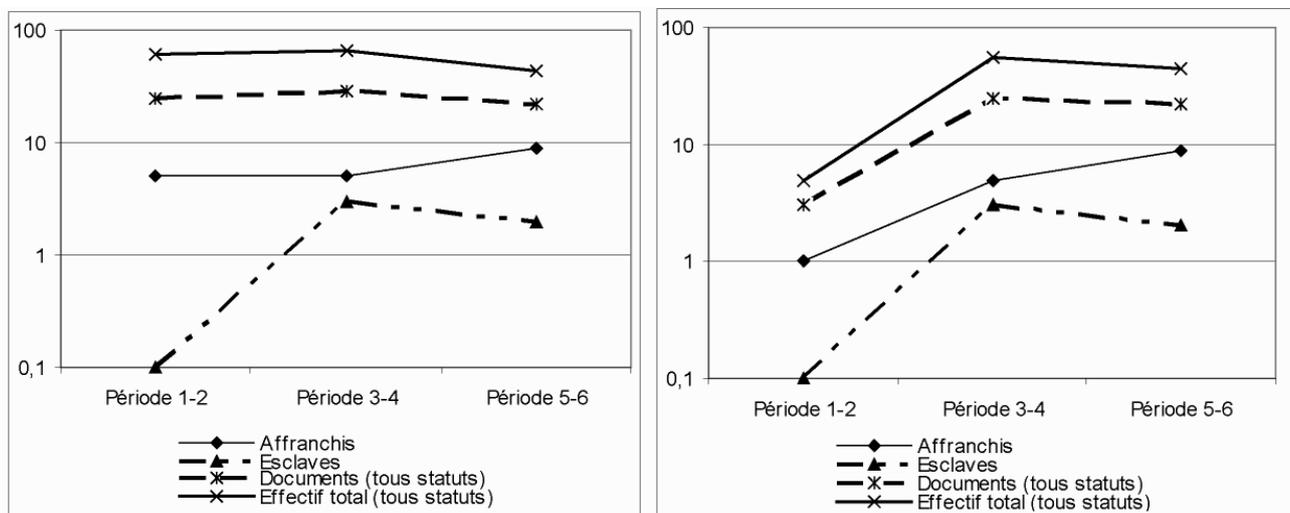
<sup>280</sup> Strabon IV, 1, 12 (trad. F. Lassère, 1966) : „Nemausus jouit de ce que l'on appelle le *ius Latii*, droit qui assure la citoyenneté romaine à qui a revêtu l'édilité ou la questure“ cité par A. Chastagnol (Chastagnol 1995 : 156). Ainsi, l'exercice d'au moins l'une ou l'autre de ces magistratures par un pérégrin lui permettait d'obtenir la citoyenneté romaine, en vertu du droit latin. Selon M. Christol et C. Goudineau, cette disposition a bénéficié, dans un premier temps, aux édiles et aux questeurs des 24 *oppida* arécomiques, en sus de ceux de Nîmes : en revanche, après l'attribution de ces *oppida* à Nîmes, cette disposition institutionnelle n'a plus concerné que les seuls individus ayant exercé l'une de ces deux magistratures inférieures dans le chef-lieu de cité (Christol, Goudineau 1987-1988 : 97). L'existence d'un lien clairement établi entre la gestion de ces magistratures inférieures et l'entrée dans la citoyenneté romaine pourrait expliquer l'omission presque systématique de toute référence à l'exercice de la questure ou de l'édilité dans le cursus des personnages ayant accédé aux magistratures supérieures, préfecture des vigiles et des armes et quattuorvirat : en passant sous silence l'exercice d'une magistrature inférieure, ces individus se prémunissaient contre le risque d'être perçus comme de possibles néo-citoyens (Christol 1990 : 73-74).

<sup>281</sup> Sur les gentilices patronymiques, voir *supra*, note 112.

<sup>282</sup> Concernant les noms „très romains“, l'attitude d'A. Chastagnol est aussi empreinte de prudence : lorsqu'il évoque un décurion, devenu citoyen romain, dont le nom, *Domitius*, pourrait signaler une naturalisation par bienfait impérial, il ajoute que l'adoption par le fils d'un autre gentilice, en l'occurrence *Julius*, empêche d'énoncer avec certitude les raisons qui ont motivé le choix de ces noms (Chastagnol 1995 : 172).

représentant les affranchis et les esclaves, nous avons choisi de les représenter sur un nouveau graphique (fig.14), associées à la courbe de l'effectif global, tous statuts confondus ; cette démarche nous a obligée à travailler avec une échelle semi-logarithmique (d'où l'artifice consistant à attribuer la valeur 0,1 au groupe des esclaves en période 1-2, en lieu et place d'un effectif nul) de manière à ne pas écraser les effectifs d'affranchis et d'esclaves sous le poids de l'effectif total. Enfin, afin de disposer d'un second référent, nous avons créé une courbe figurant l'évolution de l'ensemble de la documentation. De prime abord, il semble que les deux courbes de référence (effectif total et documentation) suivent sensiblement le même trajectoire, ce qui indique que ces deux données sont corrélées : on gardera toutefois à l'esprit que l'échelle logarithmique, utilisée pour l'axe des ordonnées, a tendance à atténuer les variations des courbes dont l'effectif est le plus important. Une transcription des mêmes données, sur un graphique réalisé avec une échelle arithmétique, mettra en évidence des distorsions plus nettes entre les deux courbes de référence : les variations de l'effectif total, notamment la phase de décroissance présente dans le premier graphique (avec Filiès), et la phase de croissance dans le second (sans Filiès), sont en réalité d'une intensité beaucoup plus élevée que celles qui affectent la courbe correspondant à la documentation.

Figure 14 : évolution du nombre des affranchis et esclaves avec Filiès (à gauche) et sans Filiès (à droite)



*Période 1-2 : mi- Ier s. av. n. ère – déb. Ier s. --- Période 3-4 : Ier siècle – déb. IIe siècle. --- Période 5-6 : IIe siècle – déb. IIIe siècle.*

Concernant les affranchis et les esclaves, l'analyse des graphiques nous conduit à dresser un premier constat : ces deux groupes sociaux sont représentés dans notre zone d'étude, à toutes les périodes, exception faite du début du III<sup>e</sup> siècle : cette carence est due, selon toute vraisemblance, à la faiblesse globale de l'effectif, tous statuts confondus. Nous distinguons cette première donnée de l'absence de mention d'esclave en période 1-2 : la présence d'affranchis laisse en effet entrevoir l'importance numérique des esclaves dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Le recours

à ce type de main d'œuvre peut donc être considéré comme un fait avéré pour l'ensemble de la séquence chronologique étudiée. En ce qui concerne les deux courbes, leur allure diffère, que l'on considère la transcription graphique avec Filiès ou sans Filiès. La courbe représentant les esclaves, identique sur les deux graphiques puisque le corpus de Filiès n'en mentionne aucun, est orientée à la hausse entre le I<sup>er</sup> s. avant notre ère et la fin du I<sup>er</sup> siècle, puis à la baisse pendant le II<sup>e</sup> siècle. En revanche, les droites de tendance générale indiquant le mouvement global qui affecte les effectifs des affranchis sont orientées à la hausse : ce mouvement est encore plus net si l'on considère les effectifs sans la nécropole de Lattes. Est-ce à dire que les affranchissements n'ont cessé de progresser entre le milieu du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et la fin du II<sup>e</sup> siècle ? Si l'on compare la courbe des affranchis à celles de l'effectif total et de la documentation, il semble que la croissance de la première soit plus faible que celle des secondes pendant la première phase (entre le milieu du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et la fin du I<sup>er</sup> siècle) et qu'à l'inverse, pendant la seconde phase (de la fin du I<sup>er</sup> siècle au début du III<sup>e</sup> siècle), la croissance de l'effectif des affranchis soit en discordance avec la diminution de l'effectif global et du nombre des inscriptions. Si progression des affranchissements il y a, elle intervient donc au II<sup>e</sup> siècle. Notons toutefois que c'est aussi au II<sup>e</sup> siècle qu'est attribuée la seule mention d'esclaves avérés (*A.E.*, 1976, 420, Lunel).

A titre de comparaison, examinons les résultats de l'enquête menée par A. Daubigney à l'échelle de la province (Daubigney 1970 : 25-32). Les dénombrements réalisés par l'auteur révèlent que les esclaves et les affranchis connus par l'épigraphie se rattachent majoritairement (64,7 %) au I<sup>er</sup> siècle de notre ère ; quant à la carence du III<sup>e</sup> siècle, due à la faiblesse de la documentation, elle est manifeste, notamment dans les campagnes. Cependant, ces données globales masquent des différences régionales très accusées : en territoire nîmois, c'est au II<sup>e</sup> siècle que la population servile est la plus nombreuse (*id.* : 32) alors que Narbonne, Béziers ainsi que les régions situées sur la rive gauche du Rhône, connaissent leur maximum au I<sup>er</sup> siècle. Pour A. Daubigney, le mouvement d'affranchissement, qu'il associe au processus de romanisation, est loin d'être uniforme : il ne s'est pas produit partout au même moment, ni avec la même intensité (Daubigney 1970 : 32). Les travaux récemment conduits par B. Rémy corrigent quelque peu les données concernant la cité de Vienne et nous fournissent un autre point de comparaison. Dans son approche diachronique, l'auteur constate que le nombre d'esclaves et d'affranchis augmente sensiblement au fil du temps, en même temps que le volume des inscriptions ; cette croissance très forte des effectifs des populations servile et affranchie entre le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècle serait à mettre en relation avec la prospérité économique qui caractérise cette période. Quant au reflux très net qui caractérise le III<sup>e</sup> siècle, l'auteur l'explique en revanche par la pauvreté documentaire (Rémy 2001b : 98-99).

Tableau 16 : Evolution des effectifs d'esclaves et d'affranchis en Narbonnaise et dans la cité de Vienne.

Statut		I <sup>er</sup> siècle	II <sup>e</sup> siècle	III <sup>e</sup> siècle
Esclaves	Narbonnaise	49,6 %	47,2 %	3,2 %
	Vienne	20 %	80 %	0 %
Affranchis	Narbonnaise	67,5 %	30,8 %	1,7 %
	Vienne	14 %	72 %	14 %

Source : Daubigney 1970 : 29-30 (Narbonnaise) ; Rémy 2001b : 98 (Vienne)<sup>283</sup>

Les évolutions constatées à propos de la population affranchie dans notre zone d'étude, à savoir une hausse des effectifs, exception faite du début du III<sup>e</sup> siècle, sont donc conformes à la réalité observée par A. Daubigney pour la région nîmoise, et par B. Rémy pour Vienne. Mais l'interprétation qu'il est possible d'en faire nous semble hasardeuse dans la mesure où la documentation, très pauvre pour ces segments de la population, ne révèle sans doute qu'une partie de la réalité sociale. Faut-il établir un lien entre affranchissement et romanisation, comme le suggère A. Daubigney ? Cela signifierait que les sociétés gauloises méconnaissaient les procédures d'émancipation des dépendants. Selon F. Jacques, Rome aurait trouvé dans les régions conquises des formes de dépendances irréductibles aux notions tranchées de liberté et d'esclavage (Jacques, Scheid 1990 : 375) ; l'affranchissement pourrait donc dès lors être considéré comme une catégorie nouvelle pour les Gaulois. Cependant, il reste un point d'achoppement : pourquoi Nîmes accuserait-elle un pareil retard sur Béziers ou les cités situées au-delà du Rhône (Daubigney 1970 : 32) ? Examinons à présent la proposition de B. Rémy, qui établit un lien entre l'augmentation du nombre des affranchissements et un contexte économique, caractérisé par la prospérité (Rémy 2001b : 99), pour tenter d'en définir les contours. Faut-il considérer la question du point de vue de l'esclave en mettant en avant sa capacité à thésauriser, donc à constituer le pécule nécessaire au rachat de sa liberté ? Doit-on plutôt envisager la situation dans l'optique du patron ? Celui-ci, *a priori*, en libérant un esclave, se privait d'une partie de son patrimoine, donc s'appauvissait. En réalité, la procédure d'affranchissement définissait un certain nombre de contraintes pesant sur l'ancien esclave : le patron avait notamment droit aux *operae*, conçues comme une prestation d'activité

<sup>283</sup> Les données statistiques données par A. Daubigney et B. Rémy ont été retravaillées pour fournir les éléments de comparaison utiles pour l'analyse de notre corpus : ainsi, pour la Narbonnaise, nous avons retranché les inscriptions non datées et regroupé les statistiques des villes et des campagnes ; pour Vienne, nous avons exclu les inscriptions dont la date est indéterminée, distingué esclaves et affranchis en nous aidant du corpus donné pages 92 à 97, et partagé l'effectif de la séquence chronologique 150-250, pour le répartir entre les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles.

obligatoire fournie par l'affranchi<sup>284</sup>. Les services dus au patron pouvaient prendre des formes variées : soutien financier en diverses occasions, *operae* à caractère professionnel ; parfois ils constituaient une contrainte négative, puisque le patron avait le droit d'interdire à son affranchi l'exercice indépendant d'un métier, de peur de se voir concurrencer par son propre *libertus*. Il semble, en effet, que, sauf cas exceptionnel, l'affranchi exerçait la même profession que son patron. Par ailleurs, de nombreux affranchis restaient au service de leur ancien maître, soit au sein de la domesticité qu'ils pouvaient être amenés à diriger, soit dans le cadre de ses affaires : G. Fabre cite de nombreux exemples d'association inégale entre patron et affranchi(s), le plus souvent dans le monde de l'artisanat, du négoce ou de la finance. Un affranchi pouvait qui plus est superviser l'ensemble des affaires de son patron, avec le titre de *procurator*, voire faire des affaires avec une mise de fond de ce dernier. Toutefois, si certains affranchis jouissaient d'une certaine autonomie dans leurs activités, ils n'en restaient pas moins dépendants de leur patron, sur le plan juridique et financier (Fabre 1982). L'affranchissement ne débouchait donc pas sur une perte pour le propriétaire d'esclaves mais définissait un nouveau type de rapport entre lui et ses dépendants. Or cette relation pouvait être créatrice d'une dynamique comme le montre le cas des *Usuleni* et de leurs affranchis implantés dans le territoire de Narbonne (Christol, Fédière 1999). Les auteurs de cette étude ont mis en évidence le rôle joué par des affranchis dans la gestion d'une fortune importante et diversifiée : parce que le maître, *P. Usulenus Veiento*, ne peut s'occuper de l'ensemble de ses biens et activités, biens fonciers et négoce, ou peut-être parce que son rang lui interdit d'afficher sa participation à des affaires financières, il confie la gestion des domaines à des intendants (*actores*) ou des régisseurs (*vilici*) qui pouvaient être des *liberti*. Il en va ainsi de l'affranchi *P. Usulenus Phileros* mentionné par une inscription de Moux (*C.I.L.*, XII, 5370, fin I<sup>er</sup>s.- déb. II<sup>e</sup> s.), en marge du territoire narbonnais (Christol, Fédière 1999 : 91-92). Dans le dispositif économique élaboré par *P. Usulenus Veiento*, ses affranchis semblaient donc jouer un rôle de premier plan, en lui permettant de démultiplier son action. Parfois, les affranchis intervenaient dans des domaines complémentaires de celui de leur patron : c'est ce que montre l'exemple d'un flamine provincial de Bétique étudié par R. Etienne (Etienne 1999). *C. Aemilius Niger Annus Arvacus* a fait fortune dans la saumure et les sauces de poisson, puis a converti une partie de ses richesses en propriétés foncières pour répondre aux obligations du cens et accéder aux magistratures. Pendant son flaminat, il a dû résider à Cordoue et abandonner temporairement ses ateliers : parce que ses affranchis se sont chargés de ses affaires, il les a récompensés, ce qui a entraîné en retour la dédicace de *Ligurius*,

---

<sup>284</sup> Fabre 1982 : 548 *et sq.* Selon J. Andreau, l'importance de ces *operae* est d'autant plus difficile à évaluer qu'ils dépendent de l'engagement conclu au moment de l'affranchissement (J. Andreau *in* Giardina 1989 : 234-235).

*Italicus* et *Delius* à leur patron, dédicace par laquelle leur nom est parvenu jusqu'à nous. L'intérêt de cette inscription réside notamment dans le rôle joué par ces affranchis, qui, en tant que *mercatores*, étaient chargés de commercialiser la production de leur patron. Par l'intermédiaire de ses *liberti*, *C. Aemilius Niger* contrôlait donc la distribution de ses produits : nous sommes donc en présence « d'une intégration de la fonction commerciale chez un gros producteur » (*id.* : 146).

Aussi pouvons-nous estimer que, loin de provoquer un appauvrissement du patron, l'affranchissement favorisait un redéploiement de ses activités, parfois dans des domaines auxquels lui-même n'accédait pas directement, eu égard à son statut, ceci par l'intermédiaire d'hommes totalement dévoués. De ce point de vue, si l'on revient sur la thèse de B. Rémy, force est de constater qu'augmentation des affranchissements et croissance économique sont susceptibles d'être corrélés.

Elargissons le point de vue et abordons le problème des changements qui ont pu affecter les modes d'exploitation du travail humain, sans toutefois entrer dans le débat portant sur la crise du système esclavagiste, qui dépasse notre propos. L'accroissement du nombre des affranchis semble plaider en faveur d'un affaiblissement - non d'une disparition puisque il est encore fait mention d'esclaves au II<sup>e</sup> siècle - de cette forme d'organisation du travail qui a coexisté avec d'autres, travail libre de type salarié, colonat avec affermage des terres (Garnsey, Saller 1987 : 130-133 ; Jacques, Scheid 1990 : 372-373). Concernant le colonat, rappelons cependant qu'il semble s'être développé en ayant recours aussi bien à des travailleurs libres, qu'à des affranchis ou des esclaves (*quasi-colonus*) : il n'induit donc pas la disparition de l'esclavage, mais plutôt une mutation de la relation maître-esclave (Y. Thébert, *in* Giardina 1989 : 200-204).

Nous ne pouvons poursuivre plus avant notre réflexion, en l'absence d'informations aussi capitales que le type de travail servile auxquels les esclaves et affranchis de notre région d'étude étaient astreints : domesticité, production agricole, travail dans les ateliers ou les manufactures, emploi dans les carrières ou les mines, fonction administrative. Il semble en effet que, selon le secteur d'activité, les transformations qui ont pu affecter le travail servile aient différé. L'autre élément à prendre en considération est celui de la localisation de cette main d'œuvre, notamment la distinction entre ville et campagne. Cette dimension géographique de la question sera abordée dans la partie suivante, et examinée en considérant l'ensemble des statuts.

## 2.2.2 Répartition spatiale des statuts.

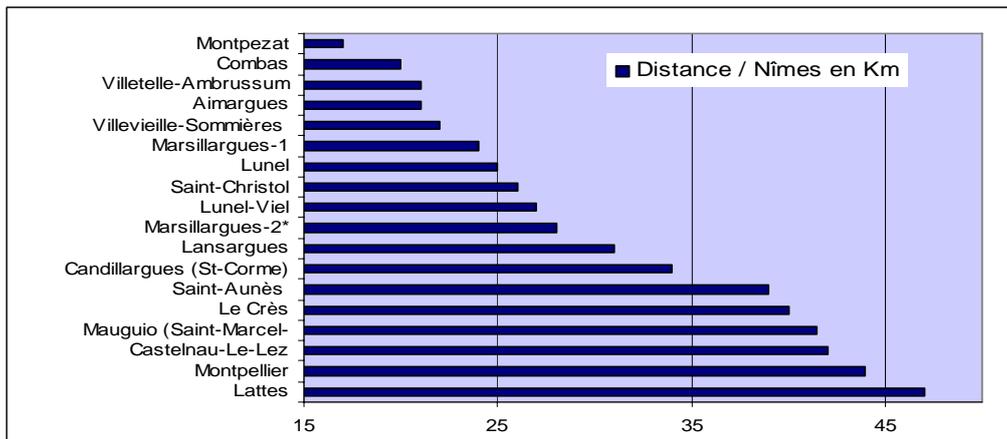
Cette approche géographique des statuts a pour ambition de révéler des liens de cause à effet entre le statut et l'espace étudié, ou, le cas échéant, de mettre en évidence l'absence de déterminisme spatial. Pour aborder ce problème, nous avons choisi plusieurs critères d'analyse, dont les fondements diffèrent. Tout d'abord, nous avons opté pour une confrontation entre statut et type d'habitat, en distinguant habitat aggloméré et habitat dispersé : il s'agit là d'un critère qui repose sur une base archéologique, donc humaine. Dans un second temps, c'est la différenciation physique qui nous préoccupera : notre zone d'étude juxtapose en effet, du sud au nord, des milieux différents – littoral, plaine, piémont et garrigue<sup>285</sup> ; cette approche accorde la primauté à la nature, même si ces milieux sont déjà très anthropisés. Enfin, en nous intéressant à la distance entre le lieu où ont vécu les hommes dont nous étudions le statut et Nîmes, cœur décisionnel de la cité, nous tenterons d'appliquer à notre zone d'étude une variante simplifiée du modèle centre-périphérie. Pour définir des catégories de distances qui fassent sens par rapport à notre corpus, nous avons classé les lieux de découverte, qui ne correspondent pas nécessairement au centre de l'agglomération actuelle, en fonction de la distance qui les sépare de Nîmes. Par discrétisation des données, nous avons défini trois classes en prenant soin d'équilibrer les effectifs de chacune, d'où les valeurs de borne, 25 km et 35 km, retenues<sup>286</sup>.

---

<sup>285</sup> Rappelons les pour mémoire : au sud, la zone „littoral“ englobe le littoral proprement dit et la lagune, la „plaine“ désigne la basse plaine (Lunel), le „piémont“ correspond à la transition entre garrigue et plaine tandis que le terme „garrigue“ sert à évoquer les plateaux, collines et bassins situés dans la partie septentrionale de la zone d'étude.

<sup>286</sup> Béguin, Pumain 2003 : 94-103. Nous nous sommes aussi interrogée sur la pertinence de ces bornes en terme de distance parcourue ou distance-temps. Dans sa thèse, L. Nuninger expose ce problème de manière très précise : elle rappelle que les études ethnographiques, portant sur les sociétés agro-pastorales, ont permis d'évaluer à 5 km/h le temps de déplacement pédestre moyen : une distance comprise entre 15 et 25 km équivaldrait donc à un temps de déplacement de 3 à 5 heures, tandis que la distance de 35 km qui constitue la borne supérieure de la classe 2 et la limite inférieure de la classe 3 représenterait environ 7 heures de marche, soit une journée de déplacement. Ces valeurs ne sont cependant valables que sur un terrain peu accidenté, ayant un faible dénivelé : pour tenir compte de la réalité spatiale, il faut introduire une pondération en fonction de la pente (Nuninger 2002 : 133 *et sq.*). Nous n'avons pas pris en compte ce type de correction mais nous avons gardé ce problème en mémoire, notamment pour les lieux situés dans la garrigue et intégrés dans la classe 1, à savoir Combas ou Montpezat.

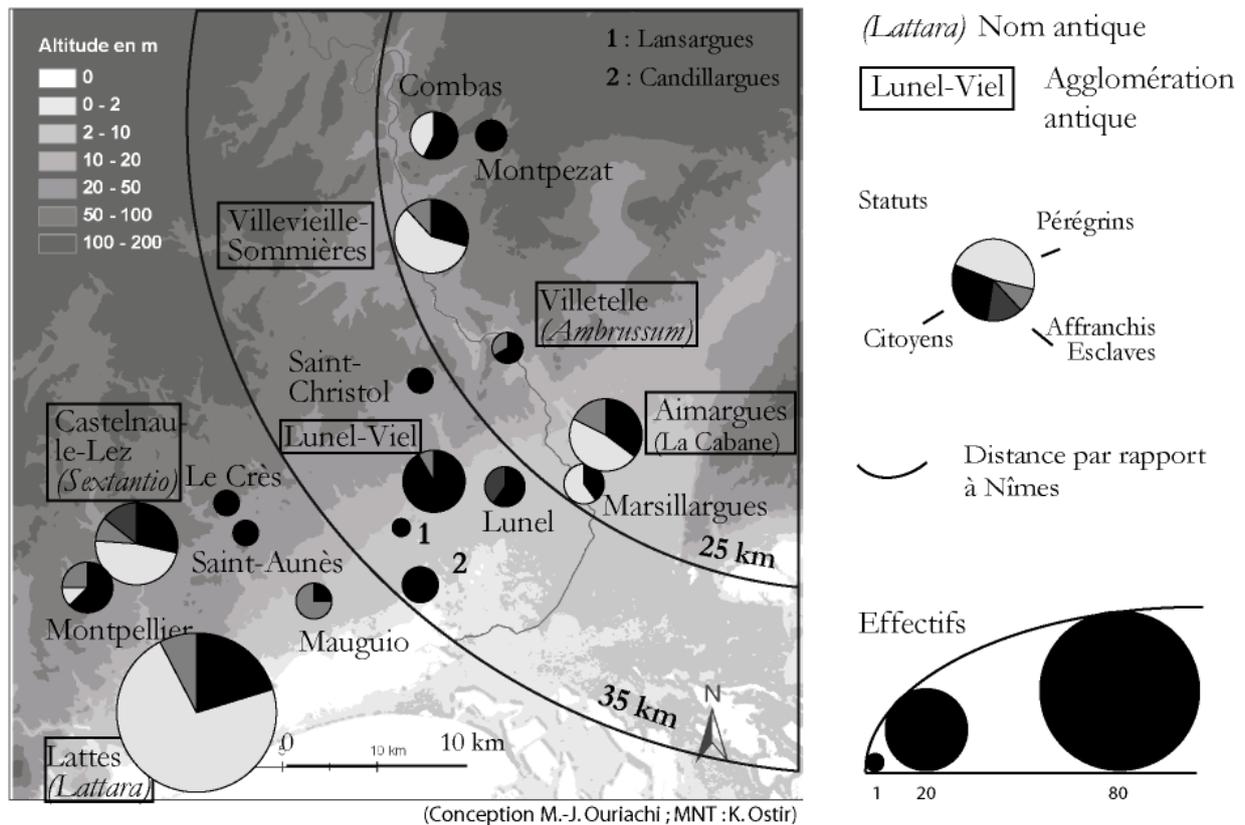
Figure 15 : distance entre les lieux de découverte des inscriptions et Nîmes



\*Marsillargues 2 correspond au site de Notre-Dame Desport, situé à l'extrême sud du territoire communal.

Les trois critères explicités ci-dessus ont fait l'objet d'une transcription cartographique (carte 16) : chaque commune est associée à un diagramme circulaire représentant la population par statut<sup>287</sup>.

Figure 16 : répartition de la population par statut



<sup>287</sup> Les données statistiques utilisées pour réaliser cette carte sont rassemblées dans le tableau placé en annexe 8.

Cette carte révèle la très grande diversité des situations enregistrées par les communes ayant livré des inscriptions. Exception faite des lieux où seuls sont mentionnés des citoyens, soit le Crès, Saint-Aunès, Lansargues, Saint-Christol et Montpezat, tous les autres présentent des diagrammes circulaires différents, donc renvoient à des configurations variées : cela prouve qu'une répartition type de la population entre les trois statuts n'existe pas. D'où l'intérêt de cette étude qui doit faire émerger quelques facteurs explicatifs.

Examinons dans un premier temps le critère relatif au type d'habitat afin de déterminer s'il constitue ou non un principe discriminant. Le tableau suivant montre la répartition numérique des individus classés en fonction de leur statut, selon que le lieu de découverte de l'inscription qui les mentionne correspond à une agglomération antique ou un habitat dispersé.

Tableau 17 : statut selon le type d'habitat<sup>288</sup>.

	<b>Citoyens</b>	<b>Pérégrins</b>	<b>Affranchis</b>	<b>Esclaves</b>	<b>Total</b>
<b>Agglomération</b>	> 43 (13) <sup>289</sup>	> 85 (49)	> 16* (5)	3	147 (67)
<b>Habitat dispersé</b>	> 31	> 9	6	2	48

*Entre parenthèse, les effectifs de la nécropole de Lattes*

*\*Les trois sévirs ont été englobés dans la catégorie des affranchis.*

Concernant les citoyens, notons qu'il n'existe pas de déséquilibre flagrant entre l'effectif constaté pour les agglomérations et celui enregistré par l'espace rural : l'égalité est d'ailleurs presque parfaite lorsque le corpus de Lattes est retranché de l'ensemble. Mais cette régularité dans la distribution des citoyens romains doit être confrontée au déséquilibre très net d'une documentation qui se rattache massivement aux agglomérations : le rapport est de 3 pour 1 entre habitat aggloméré et habitat dispersé. Il faut donc en conclure que les citoyens sont sur-représentés dans les campagnes, ce que vient corroborer le fait qu'ils constituent 3/5 de la population signalée dans un habitat dispersé. Nous avons mentionné ci-dessus le nom des communes qui ont livré exclusivement des épitaphes de citoyens : elles ne possédaient pas le statut d'agglomération dans l'antiquité. Faut-il voir dans cette présence massive des épitaphes de citoyens romains en milieu rural l'indice d'un lien particulier entre détention de la citoyenneté et propriété de la terre, lequel se traduirait par le choix du domaine rural comme lieu de sépulture ? Cette préférence doit sans doute beaucoup au fait que, dans le monde romain, la terre constitue le fondement de tout patrimoine ; plus encore, elle est un gage d'honorabilité (Jacques, Scheid 1990 : 314). Ajoutons que la part dévolue à l'habitat dispersé dans la répartition des citoyens romains est sans doute sous-évaluée : en

<sup>288</sup> L'annexe 9 détaille la même information en distinguant les individus dont le statut est avéré de ceux dont le statut est seulement présumé ; s'y ajoute l'effectif minimal des anonymes.

<sup>289</sup> Sur la signification du symbole >, voir *supra*, p. 118.

effet, l'attribution d'une inscription funéraire à une agglomération n'implique pas qu'il faille exclure la possibilité que la tombe soit associée à une propriété foncière localisée dans une périphérie urbaine. Pour confirmer notre propos, nous mentionnerons le cas de *Q. Frontonius Secundinus* (I.L.G.N. 521 bis (Lunel-Viel), qui, ayant exercé la magistrature suprême à Nîmes, s'est fait inhumer à Lunel-Viel : de ce fait, nous l'avons compté parmi les citoyens implantés dans une agglomération. Cependant, pour M. Christol, le défunt a fait le choix d'être enterré à la campagne (Christol 2003b : 143). Cette différence d'appréciation trouve son origine dans l'existence d'une hiérarchie des agglomérations, au sommet de laquelle se trouve Nîmes. Comparée à une demeure nîmoise, une maison à Lunel-Viel devait faire figure de résidence campagnarde. Les fouilles conduites par C. Raynaud, dans le village et sur le territoire communal, ont révélé la présence, à l'intérieur du périmètre urbain antique, d'habitations, dont les aménagements trahissent l'opulence de leurs propriétaires (thermes, jardins, plantations arbustives), tandis que les riches *villae* semblent faire défaut dans l'espace rural environnant : les notables pourraient avoir possédé une propriété dans le village et s'y être fait enterrer, dans une nécropole à ce jour non localisée<sup>290</sup>. L'enquête réalisée par Jean-Luc Fiches sur la localisation des cippes à décor de rinceaux (Sauron 1983) dans la cité de Nîmes confirme ce goût d'une partie de l'élite des citoyens romains pour les tombeaux implantés hors chef-lieu de cité, en milieu rural. La distribution révèle, en effet, que 47 % des monuments caractérisés par ce style funéraire sont localisés en dehors de Nîmes ; en outre, le milieu rural, avec 33 % du total, surclasse les agglomérations secondaires. Le corpus de Tresques est emblématique de cet ancrage rural des familles de citoyens appartenant aux milieux aisés : les sept autels à rinceaux, qui font connaître les membres de quatre familles, sur deux ou trois générations, sont localisés à proximité d'une grande *villa*, au détriment de l'*oppidum* de Gaujac dont ces familles sont sans doute issues (Fiches 2005 : 412-414).

Notre étude est tributaire du rapport entre tombe et type d'habitat : afin de compléter notre approche, basée exclusivement sur les stèles et autels funéraires, mettons à profit d'autres sources, notamment les textes anciens et les données produites par les fouilles archéologiques. Au nombre des textes, il s'en trouve deux qui donnent des indications précieuses sur la manière dont un notable prépare sa tombe ou celle d'un proche : malheureusement, dans les deux cas, le problème de la localisation du tombeau, en périphérie d'une agglomération ou en milieu rural, n'est pas élucidé. Le texte appelé le Testament du Lingon fournit de nombreuses informations sur le niveau social du défunt et sur son mode de vie : surtout, il renseigne sur les prescriptions rédigées par ce notable concernant son monument funéraire. Malencontreusement, le passage évoquant la localisation du

---

<sup>290</sup>Raynaud 1990 : 281 ; C. Raynaud in Fiches 2002a : 564-565 et 568 ; Raynaud 2007.

tombeau est d'interprétation difficile : selon que le terme évoquant le lieu est un toponyme ou un anthroponyme, il désignera les terres du défunt ou une nécropole située à proximité d'une agglomération. Quoiqu'il en soit, la description du domaine funéraire, qui comprend un jardin et un bassin, montre que ce notable n'envisage sa survie qu'au sein d'un modèle réduit de son propre domaine (Le Bohec *in* Ferdière 1993). L'autre source écrite est un ensemble de lettres que Cicéron a adressé à *Atticus* à l'occasion du décès de sa fille *Tullia* : dans ces épîtres, il fait état des interrogations que suscite en lui la construction d'un monument funéraire pour celle-ci et discute des vertus de deux types d'implantation, dans une de ses *villae* – *Astura, Tusculum, Arpinum* - ou dans un domaine suburbain (*hortus*). Les avantages d'une localisation dans un domaine rural sont nombreux : Cicéron évoque la visibilité du monument mais aussi son isolement et la tranquillité du lieu ; mais il a conscience de l'inconvénient que représente le risque de voir le monument négligé après le décès de son créateur, sauf à constituer le domaine funéraire en domaine autonome. Une implantation dans un *hortus* présente l'intérêt d'être plus sûre parce que le tombeau est alors protégé par les autorités et par le regard des passants s'il s'agit d'un lieu très fréquenté : toutefois, ce choix qui avait sa faveur, est finalement abandonné pour des raisons politiques. Les lettres suivantes ne mentionnent plus ce sujet de sorte que nous ignorons ce qu'il est advenu du tombeau de *Tullia* (X. Lafon *in* Landes 2002 : 113-115). Ces textes sont précieux en ce qu'ils révèlent le soin particulier apporté par les notables à leur tombeau. Quant au texte de Cicéron, il nous montre quelle alternative s'offre à un très riche notable, lorsqu'il est confronté à la nécessité de choisir un emplacement funéraire : toutefois, les deux termes de l'alternatives renvoient à une localisation dans un domaine foncier ; il n'est jamais question d'une nécropole suburbaine.

Ces deux documents sont toutefois exceptionnels. Cette carence textuelle explique l'importance des informations produites par l'archéologie. Rappelons toutefois, avant d'examiner quelques données, que les archéologues se montrent extrêmement prudents lorsqu'ils abordent le problème du rapport entre tombe et habitat : ils sont confrontés aux limites de leur documentation, notamment lorsqu'il leur faut définir le statut social du défunt à partir du contenu de la tombe, ou établir précisément un lien chronologique et spatial entre tombe/nécropole et habitat<sup>291</sup>.

---

<sup>291</sup> Selon M. Polfer, il paraît difficile de déterminer le statut d'un individu en se référant au seul contenu de la tombe : un mobilier riche peut renvoyer à la richesse du défunt ou de la communauté qui a pris en charge les obsèques ; il ne faut pas nécessairement en inférer un statut social élevé (M. Polfer *in* Baray 2004 : 45-46). Les mêmes préventions structurent le discours d'A. Ferdière qui précise que le caractère fastueux d'une tombe, par ailleurs difficile à évaluer, peut traduire une volonté ostentatoire du défunt ou une piété particulière de sa famille (Ferdrière 1993 : 441). Le même auteur reconnaît toutefois que l'érection d'une stèle, *a fortiori* l'élévation d'un monument de grande dimension, devait constituer une dépense très supérieure au simple dépôt d'une urne dans une fosse (A.

De fait, il est parfois difficile de savoir si un tombeau est associé à une agglomération ou à un domaine rural. Si l'on considère, dans un premier temps, les tombes monumentales, rappelons avec A. Roth-Congès que la relation entre mausolées et grands domaines ruraux est souvent postulée en raison d'une implantation rurale : peu d'études permettent de vérifier ce présupposé. Ainsi, le mausolée de l'Île du Comte, retrouvé dans le lit du Rhône, est compté au nombre des monuments situés en milieu rural, sans que l'on puisse toutefois déterminer à quel domaine rural il convient de l'associer (Fiches 2005 : 408-409). Cette lacune est d'autant plus navrante qu'il s'agit d'un document d'une richesse exceptionnelle. Ce tombeau, daté du début de l'époque augustéenne, comporte les statues d'un couple avec deux enfants, un adolescent et une petite fille en toge : cette représentation, inusitée chez les citoyens romains de naissance, mais au contraire prisée par les citoyens de fraîche date, a pour but d'affirmer que les enfants sont nés ingénus, d'où le statut d'affranchis que leur attribue A. Roth-Congès (A. Roth-Congès *in* Ferdière 1993 : 393). A l'inverse, le mausolée de Barbebelle (Rognes), un édifice, comportant un *loculus* pour les cendres et surmonté d'un groupe de statues avec une dédicace aux trois fils *Domitii*, chevaliers romains, et à leur mère, a pu être associé à un domaine grâce à une prospection fine menée par Y. Burnand (*id.* : 393). Quelle position ces tombeaux occupaient-ils par rapport aux bâtiments de la *villa* ? Selon X. Lafon, les deux types d'emplacement privilégiés par les commanditaires d'un monument funéraire étaient la cour centrale, autour de laquelle étaient distribués les différents corps de bâtiments ou un lieu extérieur au domaine, parfois sur une légère éminence, mais toujours sur l'axe structurant la résidence (X. Lafon *in* Landes 2002 : 117).

Le sud-ouest de la Gaule, avec ses piles funéraires de tradition hellénistique, donne des indications sur l'insertion de ces tombeaux dans l'espace rural. Quoique la relation entre piles et *villae* ne soit pas explicitement mise en évidence, sauf pour la pile de La Tourette de Lescar, la présence de ces monuments funéraires dans le secteur qui concentre les grands domaines ruraux rend celle-ci très probable. Certains de ces tombeaux sont parfois associés à de petites nécropoles. Mirande (Gers) a livré deux piles associées à des enclos comportant des tombes à incinération et des

---

Ferdière *in* Baray 2004 : 123). L'autre difficulté majeure réside dans le fait que les relations avérées entre habitat rural et tombe sont souvent difficiles à établir : ainsi, quelle distance peut-elle être tenue pour pertinente, notamment si le domaine est vaste ou lorsque ses limites sont mal établies ? Comment s'assurer du synchronisme habitat-sépulture, alors que les datations archéologiques, fondées sur le mobilier de la tombe, sont souvent floues (Ferdière 1993 : 436 ; Tranoy 2000 : 111) ? Toutefois, les fouilles récentes donnent des indications plus précises parce que les tombes ou la nécropole sont désormais envisagées dans leur contexte : ainsi les systèmes fossoyés et les enclos font l'objet d'une attention particulière, lorsque les conditions de fouille le permettent (voir par exemple V. Bel, *et al.*, *in* Ferdière 1993 : 199-208).

inhumations. Cette proximité signifie-t-elle que la pile funéraire faisait partie d'un cimetière rural ? On ne saurait écarter cette éventualité (P. Sillières, *et al. in* Ferdière 1993). Il semble donc que les tombeaux de notables, en milieu rural, n'occupaient pas systématiquement une position privilégiée.

D'autres tombeaux de notables se présentent sous une forme moins élaborée. D. Bayard, à Trinquies, en Picardie a fouillé à la fois une grande *villa* et une tombe de la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. La tombe prend l'apparence d'un bloc de silex de deux mètres de côté, surmontant un coffre en bois abondamment pourvu en mobilier, et comparable de ce point de vue aux riches *tumuli* de Belgique ou aux tombes rhénanes. Le défunt est un membre de la petite aristocratie terrienne : le respect dont sa tombe a fait l'objet indique peut-être que le défunt est le fondateur du domaine (D. Bayard *in* Ferdière 1993 : 72-73). A Plouy, c'est un ensemble funéraire du I<sup>er</sup> siècle de de notre ère, associant une riche tombe féminine et une tombe masculine un peu moins dotée, qui a été mis au jour : il est situé à proximité d'une *villa* de petites dimensions, mais la famille est peut-être propriétaire d'une ou plusieurs autres exploitations (*id* : 78-79). Dans les deux cas, les tombes prenaient place au sein d'un enclos : il semble donc qu'un espace sépulcral était réservé aux maîtres de la *villa*. L'archéologie a en effet montré qu'une nécropole associée à une *villa* peut présenter une organisation en deux ensembles funéraires nettement distincts, reflet de la hiérarchie sociale : Heinz Cüppers, dans sa présentation des cimetières ruraux de Germanie supérieure, évoque la séparation entre les sépultures de la *pars urbana* - monument funéraire élevé dans un jardin entouré d'une clôture, à proximité du bâtiment principal, en position surélevée ou près d'une route - et celles de la *pars rustica*, simples fosses à mobilier varié (H. Cüppers *in* Ferdière 1993). Mais, cette différenciation ne saurait être érigée en règle infrangible. V. Bel, dans le même ouvrage, présente une étude portant sur plusieurs ensembles funéraires en région lyonnaise : ces nécropoles, qui totalisent moins de 17 tombes, sont associées à une résidence, ce qui suggère un usage familial. Chaque ensemble comporte une ou plusieurs tombes plus riches, par la qualité et la quantité des offrandes - objets de parure, couteaux - ce qui semble indiquer que coexistent des personnes appartenant à des catégories sociales différentes.

Cependant, l'archéologie fournit également des exemples de tombeaux monumentaux situés à proximité de l'enceinte des villes. A Saint-Paul-Trois-Châteaux, à l'extérieur de l'enceinte, un mausolée est attenant à une nécropole, celle du Valladas. Ce monument funéraire, par son isolement, sa visibilité et sa position au croisement de deux importantes voies, pourrait être attribué à un membre de l'aristocratie tricastine. Quant à la nécropole, elle est organisée en concessions correspondant peut-être à des groupes familiaux, au sens large du terme : dans un même ensemble de tombes, la diversité du mobilier signale l'hétérogénéité sociale des défunts. A l'intérieur du

cimetière, deux enclos maçonnés sont susceptibles de constituer une forme intermédiaire de tombe entre le mausolée circulaire et les tombes en fosses. Dans cet ensemble étudié par V. Bel, des défunts fortunés ont donc pris place à proximité des autres habitants de l'agglomération (Bel, *et al.* 2002).

Pour conclure, reprenons le point de vue de X. Lafon selon lequel, s'il n'existe pas de règle en matière de localisation des tombeaux de notables, il n'en reste pas moins vrai que le lien avec un bien foncier, auquel le défunt s'identifie, semble déterminant (X. Lafon *in* Landes 2002 : 118).

Si l'on examine à présent les données du tableau 17 concernant la population pérégrine, nous constatons qu'elle présente un profil très différent : avec ou sans la nécropole de Lattes, elle relève très massivement de l'habitat aggloméré. Or l'argument documentaire ne suffit pas à justifier un déséquilibre aussi flagrant : le rapport constaté entre habitat aggloméré et habitat dispersé est de 1 à 3 pour la documentation (1 à 2 sans Lattes) et presque de 1 à 10 pour la population pérégrine (1 à 5 sans Lattes). De notre point de vue, cette inégale répartition ne saurait traduire une inégale répartition de la population pérégrine, mais a sans doute beaucoup à voir avec le registre culturel : en effet, nous sommes plutôt encline à considérer que la pratique consistant à élever des monuments inscrits a davantage imprégné les pérégrins qui ont vécu dans un cadre urbain plus romanisé. Nous serions donc en présence d'un phénomène culturel : l'adoption de comportements romains précéderait donc bien l'évolution du statut civique (Dondin-Payre 2001 : 261).

Terminons cette analyse par l'étude des populations servile et affranchie. Le caractère confidentiel de l'effectif des esclaves, associé aux incertitudes qui pèsent sur le lieu exact d'où provient l'inscription mentionnant les seuls individus dont le statut ne souffre aucun doute<sup>292</sup>, interdit de donner du poids à leur répartition entre les deux types d'habitat. Signalons simplement que la population servile est représentée à la fois en milieu rural et dans une agglomération, ici *Sextantio*<sup>293</sup>. Les données concernant la population affranchie, parce qu'elles sont un peu plus étoffées, permettent de tenter une approche de ce type. Au vu des éléments statistiques dont nous disposons, il semble qu'*a priori* la répartition des affranchis par type d'habitat soit conforme à celle constatée pour la documentation : le corpus mentionne en effet 3 fois plus d'individus pour les agglomérations (et 2 fois plus sans Lattes). L'affranchissement se pratiquerait donc aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural ; la domination des épitaphes d'affranchis ayant résidé en milieu

---

<sup>292</sup> L'inscription mentionnant *Telesphorus* et *Novellus* (A.E., 1976, 420) a été retrouvée dans le lit du Vidourle et attribuée à Lunel.

<sup>293</sup> I.L.G.N. 665 (Castelnau-le-Lez).

urbain résulterait, comme pour les pérégrins, d'un processus d'acculturation plus abouti que dans les campagnes. Cela étant, parce que la population affranchie est celle qui totalise la plus forte proportion d'*incerti*, nous avons souhaité vérifier que le constat que nous venons d'établir ne repose pas sur un biais, à savoir de possibles erreurs concernant l'interprétation des inscriptions et la détermination des statuts. Nous avons donc examiné le problème en ne conservant que les affranchis avérés. La répartition ainsi obtenue donne, pour les agglomérations, 8 affranchis connus (dont 4 Lattois) auxquels s'ajoutent au minimum deux anonymes, contre 4 affranchis pour les habitats dispersés. Le rapport reste donc sensiblement le même puisqu'il est de 1 à 3 en prenant en compte Lattes (Filiès) et de 1 à 1,5 sans la nécropole. Il nous semble donc difficile de conclure que l'affranchissement est plus couramment pratiqué en milieu urbain<sup>294</sup> : l'écart entre le nombre d'affranchis associés à une agglomération et ceux relevant d'un habitat dispersé trouve sans doute son origine dans une pratique plus banale, toutes proportions gardées en ce qui concerne les affranchis, de l'épigraphie en milieu urbain.

Ainsi, il ne nous a pas été possible d'établir avec certitude l'existence d'une relation tangible entre type d'habitat et statut, exception faite des citoyens romains qui semblent entretenir un lien privilégié avec l'habitat dispersé, sans doute en raison de l'importance du patrimoine foncier dans l'établissement d'une position sociale élevée.

Le deuxième critère retenu repose sur la différenciation de l'espace en zones géographiques correspondant à différents milieux ou unités paysagères. Nous verrons ultérieurement quel rôle ces composantes jouent dans les dynamiques du peuplement. Précisons cependant que, parce que la distribution de ces unités s'opère par bandes grossièrement parallèles, du sud vers le nord, nous avons attribué à ce critère une dimension « géopolitique », en nous fondant sur le postulat, peut-être caricatural, d'une relation de cause à effet entre la distance avec la Méditerranée et l'intégration dans le monde romain. Ainsi, la garrigue, située dans l'arrière-pays, pourrait, selon ce modèle, constituer un espace refuge pour des populations peu désireuses de se soumettre à la domination romaine<sup>295</sup>. Appliquer ce filtre à la population de notre zone d'étude, répartie en fonction du statut, donc considérée sous l'angle juridique et politique de l'intégration, nous permettra de vérifier la pertinence de cette proposition ou, au contraire, de l'invalider.

---

<sup>294</sup> En raison de la faiblesse de notre échantillon, il ne nous est pas possible d'appréhender la question de l'affranchissement en associant type d'habitat et inscription dans le temps. Rappelons qu'A. Daubigney a pu constater que le mouvement d'affranchissement, important dans les villes au I<sup>er</sup> siècle, semble régresser au II<sup>e</sup> siècle ; les campagnes semblent au contraire être affectées par une évolution inverse (Daubigney 1970 : 27).

<sup>295</sup> Sur la montagne-refuge, voir, par exemple, Thumerelle 1997.

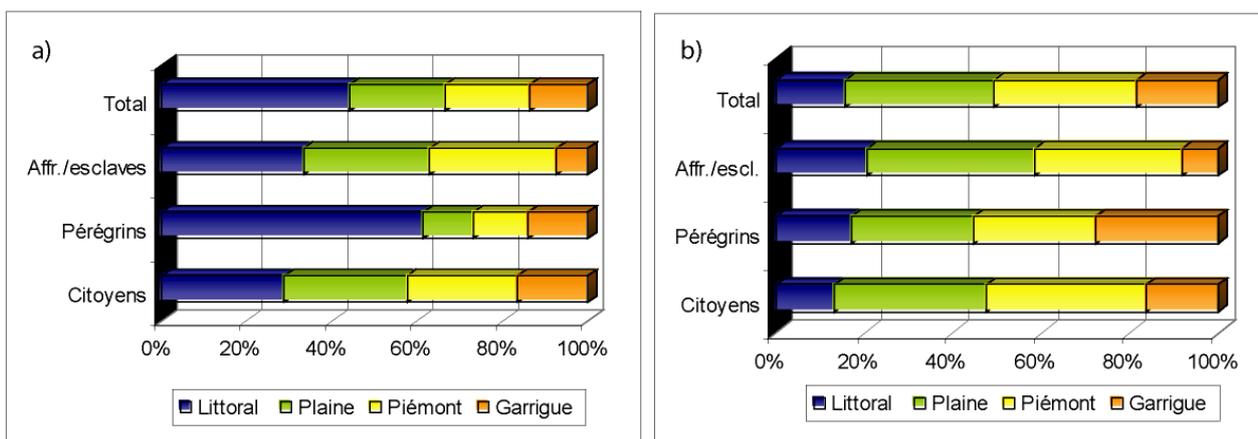
Tableau 18 : répartition des statuts par région géographique

Statut	Région géographique			
	littoral	plaine	piémont	garrigue
Citoyens	21 (13)	21	19	12
Pèrègrins	57 (49)	11	12	13
Affranchis et esclaves	9 (4)	8	8	2
<b>Total</b>	<b>87 (66)</b>	<b>42</b>	<b>39</b>	<b>27</b>

*Entre parenthèse : les effectifs de la nécropole de Lattes*

Les données statistiques, regroupées dans le tableau 18<sup>296</sup>, ont fait l'objet d'une présentation sous forme de graphique en barre, représentant les valeurs en pourcentage, de manière à comparer la contribution de chaque région à la constitution de l'effectif par statut, indépendamment de leur poids en valeur absolue. La répartition de l'effectif total par région sert de valeur de référence.

Figure 17 : distribution des statuts selon les régions (a - avec la nécropole de Lattes, b - sans la nécropole de Lattes)



Examinons en premier lieu l'effectif global par type de région : l'étude du tableau 18 révèle de manière très claire que la nécropole de Lattes occasionne un déséquilibre entre les unités considérées, en provoquant le gonflement de l'effectif relevant du littoral. Si ce corpus exceptionnel est écarté, les effectifs de la plaine et du piémont s'établissent à des niveaux proches : ils disposent d'une population très supérieure à celles totalisées par la garrigue et le littoral. Ces variations entre régions doivent-elles être attribuées à un déséquilibre démographique ? Sont-elles la conséquence d'une différence culturelle, liée à des pratiques diversifiées en manière d'inscriptions funéraires ? L'existence du corpus exceptionnel de l'agglomération lattoise semble indiquer que les populations du littoral ne sont pas étrangères à la pratique de l'épigraphie, et ce à date haute, puisque la

<sup>296</sup> Les données statistiques complètes sont présentées en annexe 9.

nécropole a livré les pièces les plus anciennes de notre documentation. Le déficit enregistré par cette zone, compte non tenu du corpus de la nécropole, est dû à la faiblesse relative de l'occupation de cet espace. Si l'explication culturelle est peu pertinente pour le littoral, est-elle valide pour la garrigue ? Il semble que l'on puisse répondre par l'affirmative, au vu des densités de peuplement enregistrées par le secteur de Villevieille pendant le Haut-Empire.

Nous retiendrons à titre d'élément de comparaison que le rapport qui s'établit entre les quatre zones est grossièrement de 1 à 2 entre la plaine ou le piémont d'une part et le littoral d'autre part, et de 1 à 1,5 entre les deux premières régions citées et la garrigue<sup>297</sup>.

L'examen de la répartition par statut, que nous allons mener en gardant à l'esprit ces données de référence, permet de tirer quelques enseignements. La carte 16 révèle tout d'abord que le statut de citoyen, contrairement aux autres, est représenté dans tous les sites ayant fourni des inscriptions : l'intégration civique touche donc l'ensemble du territoire étudié. Le tableau statistique révèle une faiblesse de la population citoyenne localisée dans la garrigue et sur le littoral (nécropole de Lattes exclue). Les citoyens sont en effet, en valeur absolue et en valeur relative, moins bien représentés dans ces deux régions. Le rapport entre les régions (sans la nécropole de Lattes) s'établit pour les citoyens comme suit : rapport de 1 à 2 entre la plaine ou le piémont et la garrigue, soit un rapport inférieur à celui calculé pour la population totale (1 à 1,5), et de 1 à 3, contre 1 à 2, entre les deux premières régions et le littoral. La population citoyenne est donc faiblement sous-représentée dans la garrigue et sur le littoral, lorsque l'effectif du lotissement Filiès n'est pas pris en compte.

Cependant, le déséquilibre qui affecte la population des citoyens est plus important encore lorsque l'ensemble des inscriptions de Lattes est intégré dans le calcul : l'effectif comptabilisé par le littoral est alors équivalent à celui enregistré par les régions de la plaine ou du piémont au lieu d'être doublé. Ce différentiel trouve sans doute son origine dans une des caractéristiques de la nécropole de Lattes, à savoir l'appartenance des défunts à un groupe social plutôt modeste, comme le prouve le caractère rudimentaire d'un grand nombre de pierres gravées. Précisons que ce constat vaut aussi bien pour les stèles des pèlerins que pour celles des citoyens. Faut-il imaginer que des citoyens plus fortunés ont choisi d'être mis en terre ailleurs, peut-être sur leur domaine ? Le corpus compte ainsi un citoyen, *Quintus Pompeius* ... dont le nom a été gravé sur un fragment de linteau de grande taille, sans doute un monument funéraire : or cette pierre a été retrouvée dans le domaine de Soriech, site correspondant à une grande *villa* antique. Le tombeau de *Quintus Pompeius* ... est contemporain de la grande majorité des stèles du lotissement Filiès. Il est donc plus que probable

---

<sup>297</sup> Si l'on prend en compte les inscriptions de la nécropole, le rapport est de 1 à 2 entre le littoral et la plaine ou le piémont, et de 1 à 3 entre le littoral et la garrigue.

que des citoyens aisés de Lattes ont opté pour une sépulture hors de la nécropole, d'où leur relative faiblesse numérique au sein de cette aire funéraire. Cependant, si l'on considère la période de fonctionnement de la nécropole – l'essentiel des inscriptions est daté du milieu du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère au début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, il n'est sans doute pas étonnant de trouver une représentation aussi faible des citoyens : si l'on ne peut exclure l'apport de citoyens en provenance de la péninsule italique, il est en revanche possible d'affirmer qu'avant le début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, le processus de création de citoyens par naturalisation, dans le cadre d'une colonie de droit latin, devait en être à ses débuts. Or pour les périodes 1 et 2, les données de la nécropole de Lattes sont les suivantes : 2 citoyens pour 9 pérégrins en période 1, 8 citoyens pour 32 pérégrins en période 2, soit un rapport constant de 1 à 4. Cela étant, la faiblesse de l'effectif et les doutes pesant sur la représentativité de la documentation épigraphique empêchent de considérer ce rapport comme significatif de la répartition de la population entre citoyens et pérégrins.

S'agissant des pérégrins, outre leur forte présence dans la nécropole de Lattes, ils sont équitablement distribués entre les différentes zones géographiques. Si l'on compare cette répartition avec notre distribution de référence, le seul fait marquant réside dans leur sur-représentation dans la garrigue lorsque l'on retrace l'effectif de la nécropole lattoise (fig.17). Cette zone géographique semble donc constituer un espace plutôt attractif pour les pérégrins, contrairement à ce que nous avons pu observer à propos des citoyens.

Quant aux catégories des affranchis et des esclaves, dont les effectifs ont été regroupés pour former un ensemble plus étoffé, ils semblent peu tributaires de la localisation géographique, à l'exception de leur très faible représentation dans la zone la plus septentrionale. Or, si l'on considère la pratique de l'esclavage comme un indice d'intégration dans l'aire de la civilisation romaine, alors la garrigue peut être perçue comme un espace moins perméable à cette influence.

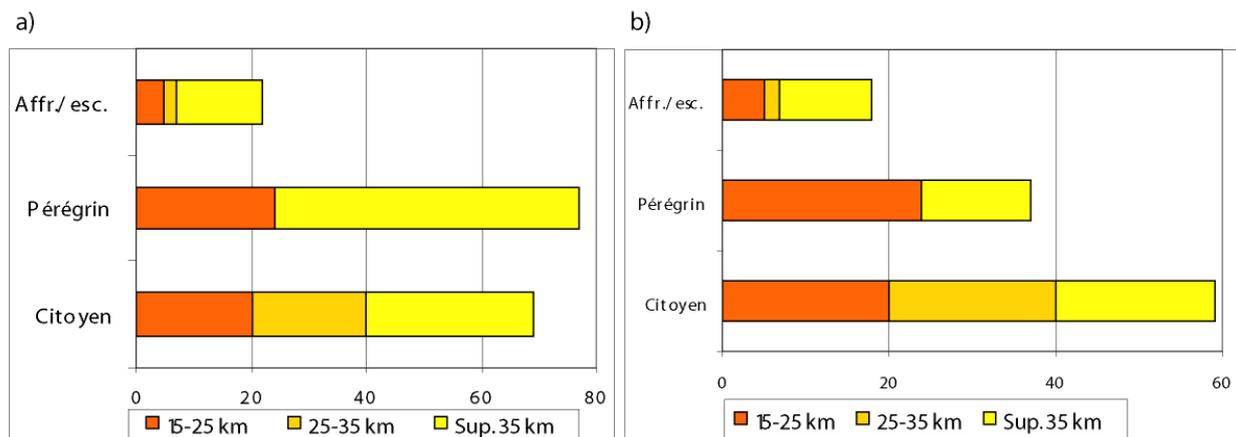
Ce critère géographique se révèle donc pertinent lorsqu'il s'agit d'expliquer la répartition de la population par statut : il permet d'introduire des nuances, en révélant notamment une occupation plus forte de la garrigue par les pérégrins alors que les deux autres statuts y sont relativement moins bien représentés. Cependant, la présence de citoyens dans cette région signale que cette zone n'est pas en marge du monde romain, mais constitue plutôt une périphérie intégrée.

L'étude du troisième critère pose le problème de l'influence d'un pôle situé en dehors de la zone d'étude, mais qui joue un rôle central au sein de l'espace de la cité, à savoir le chef-lieu, Nîmes. Pour tenter de mesurer l'impact de Nîmes sur la répartition des statuts dans notre secteur, nous avons privilégié le facteur de la distance : le choix des bornes définissant les classes de

distance, de 15 à 25 km, puis de 25 à 35 km et supérieure à 35 km, a été explicité en ouverture de ce chapitre.

Le graphique suivant présente la distribution des statuts en fonction de la distance entre le lieu de découverte des inscriptions et Nîmes.

Figure 18 : répartition par statut en fonction de la distance par rapport à Nîmes (a - avec la nécropole de Lattes ; b - sans la nécropole de Lattes)



Ces graphiques montrent que les citoyens se répartissent équitablement dans les trois secteurs définis selon le critère de leur éloignement par rapport à Nîmes : cette régularité s'affiche de façon très nette dans le graphique 13b. Si l'on considère que l'épithaphe renvoie au lieu où le défunt possédait un domaine foncier, comme le suggère l'exemple de *Quintus Frontonius Secundinus*, à Lunel-Viel (*I.L.G.N.* 521 bis), alors il convient de noter que les biens des citoyens romains sont répartis sur l'ensemble du territoire étudié. Sachant que l'acquisition de la citoyenneté résulte en partie de l'exercice d'une magistrature à Nîmes, par le biais du droit latin, cette omniprésence des citoyens, quelle que soit la distance à Nîmes, semble indiquer que le recrutement des personnes amenées à jouer un rôle politique de premier plan, ne se limite pas aux familles originaires du chef-lieu. L'influence de Nîmes se fait donc sentir en tous lieux, de sorte que le droit latin concoure à la mobilisation des énergies, sur l'ensemble du territoire étudié.

Le résultat concernant les pérégrins laisse en revanche quelque peu perplexe. En effet, qu'il s'agisse de la version a ou b du graphique, la zone intermédiaire, de 25 à 35 km de Nîmes, n'apparaît pas : cette anomalie ne saurait être considérée comme conforme à la réalité. Ainsi, il est inenvisageable qu'une agglomération secondaire comme Lunel-Viel soit dépourvue de population pérégrine : cette particularité ne peut s'expliquer que par une lacune de la documentation. De fait, à Lunel-Viel, la nécropole du Haut-Empire n'a pas été localisée, contrairement à celle du Verdier, implantée au III<sup>e</sup> siècle (Raynaud 1987 ; C. Raynaud *in* Fiches 2002a : 567) : or elle devait

accueillir, majoritairement, les tombes des pèlerins vivant dans l'agglomération, comme la nécropole de Lattes évoquée précédemment.

La distribution des populations affranchie et esclave appelle une remarque du même ordre. *A priori*, ces deux catégories sont présentes dans les trois secteurs, mais le secteur 2 ne totalise qu'un faible nombre d'individus (5) à propos desquels il faut donner quelques précisions. On trouve tout d'abord les deux esclaves mentionnés dans l'inscription *A.E.*, 1976, 420, attribuée à Lunel-Viel mais découverte dans le lit du Vidourle. Concernant les affranchis, deux sont des anonymes, auteurs de l'épithaphe de leur patron (*C.I.L.*, XII, 4175, Lunel-Viel) : nous ne sommes donc pas en présence de leur monument funéraire ; le seul défunt du secteur pouvant relever de la catégorie des affranchis appartient au groupe des sévirs augustaux du corpus, dont nous avons dit plus haut que rien n'oblige à les considérer comme affranchis : de plus, même s'ils sont effectivement affranchis, ils occupent une position sociale particulière<sup>298</sup>. Ces points de détail révèlent que les épithapes d'affranchis sont absentes, ou presque, de cette zone, sans doute en raison des lacunes de la documentation dues au fait que les nécropoles du Haut-Empire nous font défaut. Quant à la domination des lieux situés à plus de 35 km, il n'est pas possible d'en tirer des conclusions en raison de la faiblesse de l'effectif des populations servile et affranchie.

Ainsi, l'examen de la répartition spatiale des statuts, passée au crible des trois critères que sont le type d'habitat, le milieu géographique et la distance par rapport à Nîmes, permet de tirer quelques enseignements. Les citoyens sont présents sur l'ensemble des territoire, indépendamment de la distance par rapport à Nîmes mais sont sensiblement sous-représentés dans la garrigue et sur-représentés dans l'habitat dispersé, donc en milieu rural. A l'inverse, les pèlerins sont massivement mentionnés dans les agglomérations, sans doute en raison d'un recours plus aisé à l'inscription en milieu urbain, et bien implantés dans la garrigue : celle-ci pourrait donc jouer son rôle d'espace refuge, où les populations indigènes ont pu préserver leur mode de vie<sup>299</sup>, mais seulement de manière limitée puisque les citoyens n'en sont pas absents. Quant à l'absence de pèlerins, voire d'affranchis dans le secteur situé à plus de 15 km et moins de 25 km de Nîmes, elle a permis de révéler les insuffisances de la documentation : sans cette lacune, les effectifs constatés pour la plaine et le piémont, où se trouvent les principales agglomérations susceptibles d'avoir eu une (ou des) nécropole(s), seraient sans doute nettement supérieurs, notamment pour ce qui concerne les pèlerins, et peut-être les affranchis.

---

<sup>298</sup> Voir *infra*, p. 191-192.

<sup>299</sup> Nous réexaminerons cette question lorsque nous aborderons le problème de la répartition spatiale des noms selon leur appartenance linguistique.

## 2.2.3 La question de l'acculturation : répartition des noms dans le temps.

Pour compléter notre étude de la population, nous allons tenter de mesurer l'influence de la conquête romaine d'un point de vue culturel et non plus juridico-politique. Pour ce faire, nous disposons de cet indicateur fort qu'est l'onomastique : celle-ci n'est évidemment qu'un indice, parmi d'autres, du degré d'acculturation d'une population, mais parce qu'elle touche à l'identité, elle ne saurait être considérée comme accessoire. Toutefois, il conviendra de ne pas oublier que l'adoption de la pratique épigraphique constitue déjà un témoignage de romanisation : nous travaillons donc sur un ensemble de personnes qui sont d'ores et déjà imprégnées par le mode de vie romain. Ce fait peut biaiser les résultats de l'enquête. Cependant, cette investigation n'est qu'une étape : elle devra être complétée ultérieurement par d'autres sources, archéologiques, qui ont le mérite de donner à voir cette acculturation sans la médiation de l'écrit.

Nous disposons pour ce faire de l'ensemble des noms étudiés précédemment. Les données ont été rassemblées dans le tableau 19 : tous les statuts sont pris en compte puisque les affranchis de citoyens apparaissent dans les effectifs de gentilices et de surnoms tandis que les affranchis de pérégrins et les noms d'esclaves sont comptabilisés dans les noms uniques.

Tableau 19 : répartition des noms par catégorie linguistique et par période.

	Catégories linguistiques des gentilices			Catégories linguistiques des surnoms				Catégories linguistiques des noms uniques			
	Lat. it.	Lat. ind.	Celt.	Lat. it.	Lat. ind.	Celt.	Grec	Lat. it.	Lat. ind.	Celt.	Grec
Période 1	2 (2)	–	–	1 (1)	–	–	–	3	3	2	–
Période 2	8 (7)	–	–	5 (5)	2 (2)	–	–	11 (8)	5 (5)	15 (15)	1
Période 3	11 (3)	3	–	11	1	–	2	8	12	2	–
Période 4	8	1	4	7	2	1	2	1	4	1	2
Période 5	18	3	9	12	6	–	8	4	2	–	1
Période 6	–	1	1	1	–	1	–	–	4	0	–

*Entre parenthèses, le corpus de la nécropole de Lattes.*

Précisons d'emblée que la corpus de la nécropole de Lattes occupe une fois de plus une place à part dans notre documentation : en périodes 1 et 2, il fournit l'essentiel des noms et des surnoms ou noms uniques répertoriés, quelle que soit la catégorie linguistique considérée, à l'exception du

grec. Aussi, avant de travailler sur l'ensemble des données, arrêtons nous sur cet ensemble exceptionnel.

Si l'on prend en compte l'ensemble des noms, sans distinction de nature, la répartition par catégorie linguistique y est la suivante : 53 % relèvent du registre latin italien, 15 % du latin indigène tandis que 32 % des noms sont celtiques. La domination des noms latins italiens à date haute, c'est-à-dire avant le milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, *terminus ante quem* de la nécropole, paraît donc manifeste : cependant, cette affirmation doit être nuancée comme l'indique le tableau ci-dessus. En effet, la suprématie du latin italien ne concerne pas les pérégrins et affranchis de pérégrins puisque, dans ces catégories, le celtique l'emporte avec deux fois plus d'occurrences. A l'inverse, il faut noter que cette dernière catégorie linguistique est totalement absente de la nomenclature citoyenne : l'absence de noms indigènes parmi les citoyens de Lattes conduit d'ailleurs à s'interroger sur leur origine géographique. Si aucun élément de leur nomenclature n'indique une quelconque appartenance au milieu indigène, cela signifie-t-il qu'il faut exclure l'idée que l'on puisse avoir affaire à des pérégrins naturalisés ? E. Demougeot, dans sa publication du dossier épigraphique de la nécropole, propose une origine italique pour quelques citoyens du corpus : pour ce faire, elle argue du fait que leur surnom est faiblement représenté en Narbonnaise. D'autres, en revanche, sont désignés comme indigènes romanisés<sup>300</sup>. De fait, l'examen de la nomenclature des pérégrins, libres ou affranchis, permet de constater que 28 % d'entre eux portent des noms latins italiens : cette catégorie linguistique n'est donc pas l'apanage de la population citoyenne. Par ailleurs, rappelons que trois pérégrins arborent un double idionyme<sup>301</sup>, donc une nomenclature très proche, par sa structure, de celle des quirites. Aussi, sans exclure une origine italique pour une partie des citoyens de Lattes, l'existence de néo-citoyens d'extraction indigène est plus que vraisemblable : toutefois, ceux-ci semblent avoir été prioritairement recrutés parmi les pérégrins intégrés dans la sphère culturelle romaine, comme le signale leur nomenclature. A date haute, la promotion civique vient donc couronner un processus d'intégration entamé d'abord sur le plan culturel. Examinons à présent l'ensemble du corpus pour voir si le constat vaut pour l'ensemble des périodes.

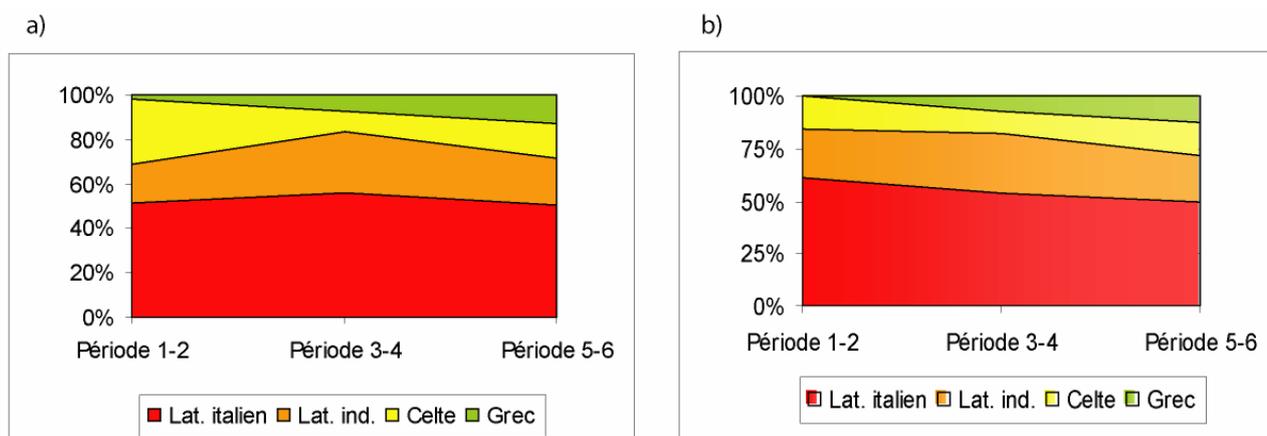
---

<sup>300</sup> Citons, parmi les citoyens dont l'origine italique est suggérée par E. Demougeot, *M. Lucretius Piperclus* et ses descendants (*A.E.*, 72, 336), *M. Claudius Rufinus* (*A.E.*, 1972, 324) et *Valeria Moderata* (*A.E.*, 1972, 349). Quant à *C. Julius Fuscus* (*A.E.*, 1972, 333), c'est à sa profession – il est flûtiste – qu'il doit son origine étrangère, gréco-latine ou campanienne (Demougeot 1972).

<sup>301</sup> Cela concerne *Lucius Gellius* (*A.E.*, 1972, 339), *Lucius Appius* (*A.E.*, 1972, 322), *Lucius Lollius* (*A.E.*, 1972, 334). Sur les doubles- idionymes, voir *supra*, p. 82-83.

Dans un premier temps, étudions le poids respectif des différentes catégories linguistiques, ce qui implique de mêler tous les types de noms, c'est-à-dire de mettre sur le même plan gentilices, surnoms et noms uniques. Le graphique ci-dessous résume l'information donnée dans le tableau 19 : la contribution de chaque groupe linguistique apparaît pour chaque phase chronologique.

Figure 19 : répartition des noms par catégorie linguistique et par période (a- avec la nécropole de Lattes, b- sans la nécropole)



*Période 1-2* : mi- 1er s. av. n. ère – déb. 1er s. --- *Période 3-4* : 1er siècle – déb. IIe siècle. --- *Période 5-6* : IIe siècle – déb. IIIe siècle.

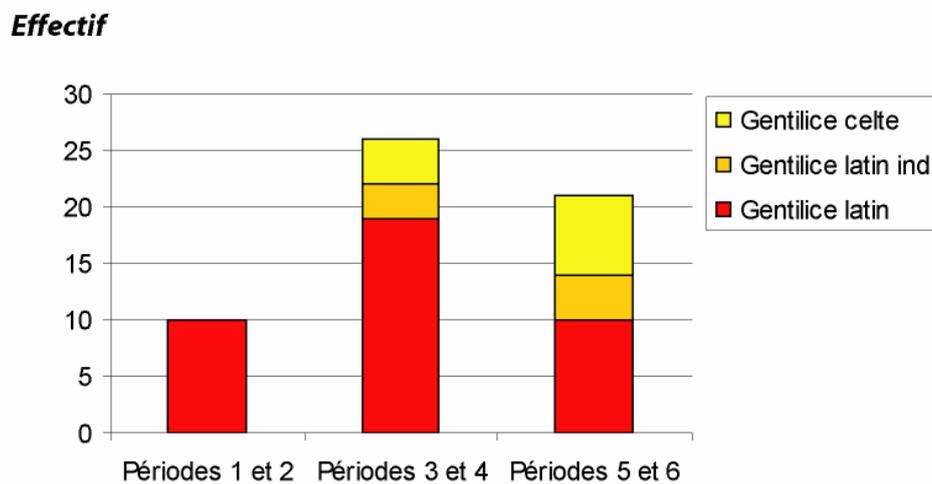
Ainsi que nous l'avons mentionné en ouverture de cette étude, la prise en compte du corpus de Lattes affecte principalement la période 1-2. Par ailleurs, la comparaison des deux parties du graphique révèle que les modifications touchent en priorité le groupe des noms celtiques, puisque la nécropole de Lattes fournit une collection exceptionnelle de noms indigènes, portés exclusivement par les pèlerins et leurs affranchis. Si l'on écarte les inscriptions du lotissement Filiès (graphique 19b), la distribution des noms entre les catégories linguistiques permet de tirer quelques enseignements. Les noms latins italiens voient leur part régresser, mais ils conservent leur suprématie avec plus de la moitié des noms répertoriés. La catégorie des noms latins indigènes connaît une phase de croissance, relative, pendant la période 3-4 avant de décliner. Quant aux noms celtiques, ils subsistent, quelle que soit la période considérée, alors que le processus de romanisation aurait pu – ou dû - entraîner leur extinction. Enfin, la présence de noms grecs en phase 5-6 doit beaucoup aux esclaves, ou présumés tels, qui ne sont mentionnés qu'à cette période.

Toutefois, ces courbes ne reflètent que les grandes tendances. Pour apprécier pleinement l'évolution du poids de chaque catégorie linguistique, il faut étudier ces données en les rapportant à la population, plus précisément aux différents statuts qui la structurent. C'est d'autant plus important que la nomenclature des citoyens et de leurs affranchis comporte deux éléments, qui ont été comptabilisés comme des composantes autonomes dans le calcul qui a présidé à l'élaboration du

graphique précédent (fig.19), alors que leur association peut donner lieu à des combinaisons variées, pour peu qu'elles s'inscrivent dans des registres linguistiques différents. Nous avons évoqué précédemment l'usage exclusif du latin italien, pour le gentilice et le surnom, par les citoyens de Lattes, pendant la période 1-2. Cette prééminence vaut-elle pour l'ensemble des citoyens et pour toutes les périodes ?

Une approche chronologique des gentilices (fig.20) montre que, si les noms de famille latins italiens sont effectivement dominants avant le milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère (14 noms sur les 23 qui ont pu être datés), les gentilices latins indigènes et celtiques prennent de l'importance après cette date : de fait, ces types de gentilice apparaissant prioritairement à la fin du I<sup>er</sup> siècle et au II<sup>e</sup> siècle (4 sur 6 pour les noms latins indigènes et 6 sur 7 pour les noms celtiques).

Figure 20 : répartition chronologique des gentilices par catégorie linguistique.



*Période 1-2 : mi-I<sup>er</sup> s. av. n. ère – déb. I<sup>er</sup> s. --- Période 3-4 : I<sup>er</sup> siècle – déb. II<sup>e</sup> siècle. --- Période 5-6 : II<sup>e</sup> siècle – déb. III<sup>e</sup> siècle.*

Si la domination des gentilices latins italiens est incontestable, quelle que soit la période considérée, elle faiblit au II<sup>e</sup> siècle, puisque la part des noms comportant un élément indigène l'emporte alors de peu<sup>302</sup>. Cette évolution nous conduit à poser deux problèmes : celui des modalités d'acquisition de la citoyenneté et celui du choix du gentilice. Nous avons vu plus haut que les gouverneurs et autres administrateurs locaux sont intervenus dans la naturalisation d'une partie de la population locale au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère : c'est sans doute encore le cas par la suite mais il semble que les populations locales font plus souvent le choix d'un nom à connotation indigène (avec un habillage latin plus ou moins poussé), peut-être parce que leur promotion est liée

<sup>302</sup> Concernant la cité de Vienne, B. Rémy constate aussi un affaiblissement de la domination des gentilices latins italiens entre 100 et 250 au profit des gentilices indigènes et d'apparence latine (B. Rémy 2001a : 71).

à l'exercice d'une magistrature (Nîmes est une cité de droit latin) et ne dépend donc pas de la faveur d'un tiers dont l'onomastique est généralement latinisée.

Cependant, le gentilice ne saurait constituer le seul élément à prendre en compte lorsque l'on étudie l'évolution des nomenclatures citoyennes : pour avoir une vue exacte du phénomène, il faut considérer les combinaisons gentilice-surnoms.

Le tableau 20 suivant permet tout d'abord d'évaluer la place occupée respectivement par les nomenclatures cohérentes, associant gentilice et surnom latin italien, et les nomenclatures mixtes, dont la composition ne sera pas détaillée ici.

Tableau 20 : nomenclatures cohérentes et mixtes par période.

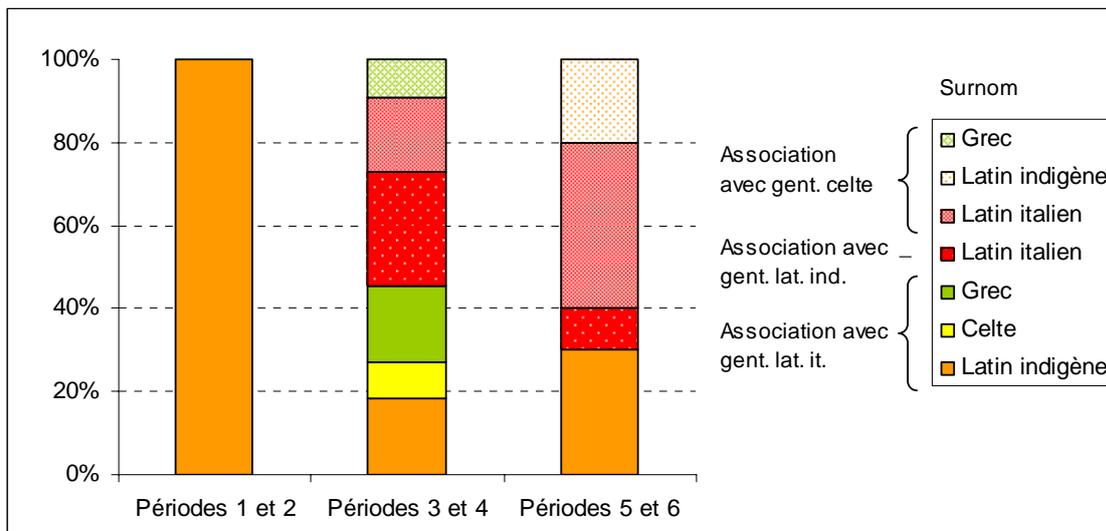
	<b>Nomenclatures cohérentes</b>			<b>Nomenclatures mixtes</b>
	<i>Latin italien</i>	<i>Latin indigène</i>	<i>Celtique</i>	
Période 1-2	4 (4)			3
Période 3-4	11 (2)			11 (2)
Période 5-6	4	1		10
Non datées	2		1	4

Entre parenthèses, la nécropole de Lattes

Ce premier document permet de mesurer l'importance numérique des nomenclatures cohérentes appartenant à la catégorie linguistique du latin italien : elles font jeu égal avec les nomenclatures mixtes jusqu'au début du II<sup>e</sup> siècle puis leur poids relatif décline puisqu'elles ne représentent plus désormais qu'un tiers des dénominations complètes.

Pour rendre plus précisément compte de la pratique onomastique des citoyens, le graphique ci-dessous (fig.21) détaille, pour chaque période, le contenu des nomenclatures mixtes présentes dans le corpus. On notera avec intérêt que l'évolution ne va pas dans le sens d'une homogénéisation de ce type de dénomination : ce graphique montre en effet que les combinaisons linguistiques se multiplient à partir du I<sup>er</sup> de notre ère. Cette complexité croissante est en partie due à l'apparition d'un plus grand nombre de gentilices latins indigènes ou celtiques. Elle révèle à la fois une meilleure maîtrise de la nomenclature citoyenne, et de ses exigences, par la population locale, et une volonté plus affirmée d'entrer dans la romanité sans renoncer pour autant à la culture celte : à mesure que la population indigène accède à la citoyenneté, elle fait de moins en moins le choix de renoncer entièrement à ses origines. La domination du latin italien, constatée avant le milieu du I<sup>er</sup> siècle, à propos des citoyens de Lattes, ne se vérifie donc pas pour les périodes suivantes, notamment le II<sup>e</sup> siècle.

Figure 21 : évolution des agencements linguistiques des nomenclatures mixtes.



**Périodes 1 et 2** : milieu du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère – début du I<sup>er</sup> siècle

**Périodes 3 et 4** : I<sup>er</sup> siècle – début du II<sup>e</sup> siècle - **Périodes 5 et 6** : II<sup>e</sup> siècle – début III<sup>e</sup> siècle

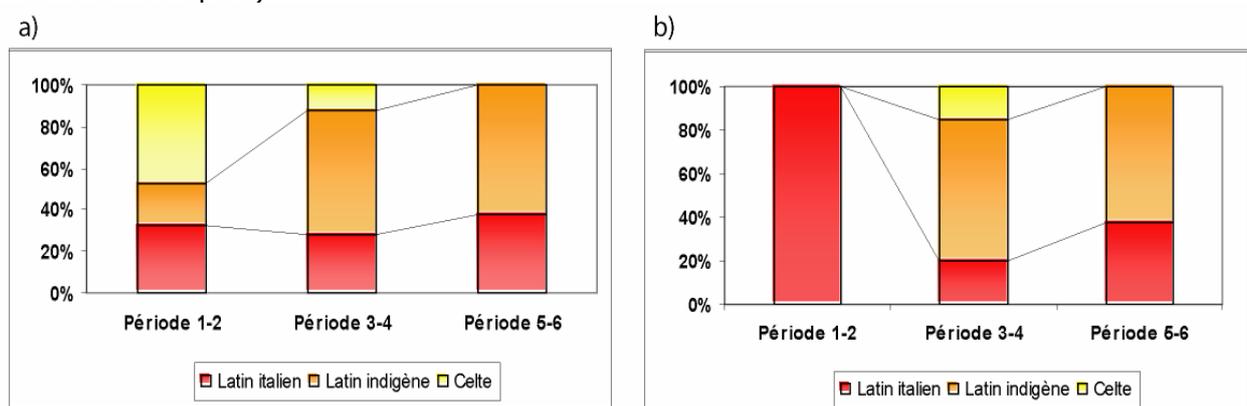
Afin de mieux cerner les évolutions qui affectent notre zone d'étude, tentons de la comparer à la situation observée dans d'autres régions. B. Rémy, dans son étude portant sur la cité de Vienne, constate que les gentilices et surnoms sont majoritairement latins, malgré un fléchissement à la fin du II<sup>e</sup> siècle. En dépit de la persistance de noms d'apparence latine, indigènes ou grecs – pour les seuls surnoms - qui sont signalés à toutes les périodes, cette préminence du latin traduit selon l'auteur une latinisation poussée des dénominations individuelles (Rémy 2001a : 98). Toutefois, une lecture attentive de cette enquête permet de constater que les associations latines cohérentes ne représentent que 35 % de l'ensemble des associations gentilices-surnoms conservées (*id.* : 89). Il semble donc qu'à Vienne, comme dans notre zone d'étude, la situation soit plus complexe que ne le laisse entrevoir la simple répartition des gentilices ou des surnoms selon la catégorie linguistique.

Une autre étude nous fournit des éléments de comparaison : celle que M.-T. Raepsaet-Charlier a consacrée à la Gaule Belgique et à la Germanie inférieure (Raepsaet-Charlier 2001b). Précisons que cette analyse ne prend pas en compte les associations gentilice-surnom, ce qui réduit les possibilités de comparaison. Au sujet de la Gaule Belgique, elle note qu'à une légère prééminence des gentilices latins italiens, qui caractérise le I<sup>er</sup> siècle, succède une domination très forte des noms de famille latins assonants et indigènes ; le constat est encore plus frappant pour les surnoms puisque la suprématie du latin assonant et et du celtique est effective dès le milieu de ce siècle (*id.* : 413, 416). M.-T. Raepsaet-Charlier conclut en mettant l'accent sur la permanence d'une composante identitaire très vivace, dans une Gaule Belgique pourtant marquée par une romanisation poussée. La situation paraît sensiblement différente en Germanie inférieure, puisque les gentilices

latins italiens dominant là de manière incontestable. Toutefois, les autres catégories linguistiques ne s’effacent pas : elles paraissent au contraire se renforcer à partir du milieu du II<sup>e</sup> siècle. En ce qui concerne les surnoms, l’indigène l’emporte sur le latin italien, quelle que soit la période considérée. Pour l’auteur, la population de cette province, peu perméable à la culture romaine jusqu’à la conquête, a fait le choix d’adopter de manière plus tranchée des noms latins italiens ; ce faisant, elle se distingue de celle de Gaule Belgique, dont la latinisation a donné naissance à une vraie onomastique gallo-romaine, dans laquelle s’imbriquent totalement les cultures latine et indigène (Raepsaet-Charlier 2001 b : 469-470). Ces trois exemples illustrent la diversité des comportements onomastiques adoptés par les citoyens des provinces occidentales de l’Empire. Dans notre secteur d’étude, romanisé de longue date, la persistance de noms latins indigènes ou celtiques, qui entrent dans la composition de nomenclatures plus fréquemment mixtes à mesure que le III<sup>e</sup> siècle approche, montre qu’une partie de la population citoyenne, celle qui n’a pas opté pour une dénomination totalement latine, a élaboré des formes d’adhésion subtile à la culture romaine, réalisant une intégration qui mêle, selon des dosages variés, les deux éléments latin et indigène.

L’évolution de la répartition des idionymes par catégorie linguistique donne des résultats sensiblement différents. La figure 22 présente la part relative des différentes catégories linguistiques, avec ou sans le corpus de la nécropole lattoise. Cette distinction s’avère nécessaire, du fait de la place tenue par ce site dans la constitution de l’effectif des pérégrins.

Figure 22 : évolution des idionymes par catégories linguistique (a- avec la nécropole de Lattes, b- sans la nécropole)



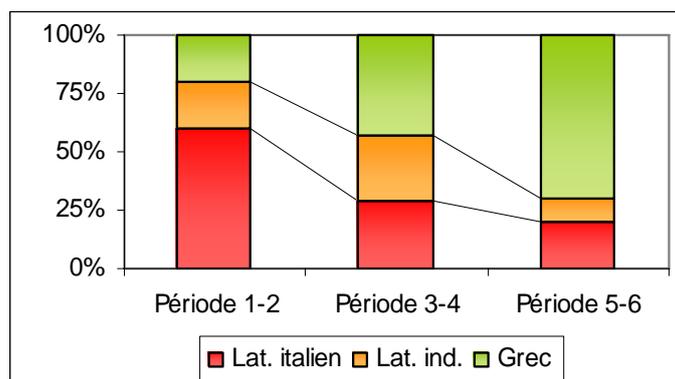
Contrairement à l’évolution de la nomenclature citoyenne, qui va dans le sens d’une complexité croissante, le mouvement qui affecte l’onomastique pérégrine se caractérise par une simplification : en effet, le registre celtique tend à s’effacer, au profit des deux autres catégories linguistiques entre lesquelles se partagent les noms des pérégrins au II<sup>e</sup> siècle. En tout état de cause, le fait le plus significatif est la place occupée par les noms latins indigènes à partir du I<sup>er</sup> siècle. Les pérégrins semblent donc avoir opté, en nombre, pour des idionymes situés à mi-chemin entre le

latin, langue importée, et le celtique : ce choix préférentiel pour des noms caractérisés par la mixité culturelle semble traduire à la fois un désir d'intégration et un attachement à la culture d'origine. Ce comportement mesuré d'une partie des pérégrins explique sans doute le recul des noms celtiques, alors que ce registre linguistique survit dans l'onomastique des citoyens : sans doute ces derniers n'ont-ils plus à faire la preuve de leur adhésion à Rome.

Par comparaison, le comportement onomastique des pérégrins viennois est sensiblement différent puisque les noms celtiques et les noms latins indigènes, après avoir dominé pendant la 1<sup>ère</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle s'effacent au profit des noms latins italiens : l'évolution va donc dans le sens d'une latinisation plus prononcée des noms (Rémy 2001a : 103-104). En Gaule Belgique, les noms indigènes et les noms latins italiens font à peu près jeu égal : la faible domination des noms celtiques cède la place à une prépondérance limitée des noms latins à partir du milieu du I<sup>er</sup> siècle ; cette image d'une quasi-équivalence doit cependant être corrigée en considérant que ces noms latins ont, selon l'auteur, une forte coloration locale. La dimension celtique est en conséquence très présente dans cette onomastique. Les pérégrins de Germanie inférieure portent massivement des noms indigènes, germaniques surtout ; ils ont aussi recours au latin, dans sa variante « locale », tandis que le latin italien est faiblement répandu. La latinisation de ces deux populations paraît donc faiblement développée (Raepsaet-Charlier 2001b : 423, 452). Si l'on reconsidère les pérégrins de notre zone d'étude, il semble que leur comportement se situe à mi-chemin entre la latinisation très poussée des Viennois et la permanence d'une référence très forte aux cultures indigènes en Gaule Belgique et Germanie inférieure.

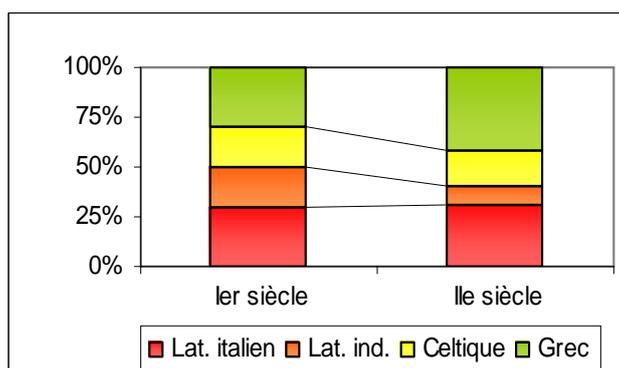
Les populations affranchie et esclave ne peuvent donner lieu à des investigations aussi poussées en raison de la faiblesse des effectifs, encore amenuisés par leur distribution dans les différentes périodes. A titre indicatif seulement, nous avons construit le graphique suivant, qui résume l'ensemble de l'information dont nous disposons sur ces deux catégories sociales. Précisons que pour la dénomination des affranchis de citoyens, nous n'avons pris en compte que le surnom puisque le gentilice est celui du patron. Quant aux effectifs de la nécropole de Lattes, ils n'ont pas été retranchés : nous serons cependant amenée à les évoquer en raison de la part qu'ils prennent dans les dénombrements de la première phase.

Figure 23 : évolution de l'onomastique servile et affranchie.



Cette figure révèle l'importance croissante des noms grecs<sup>303</sup>. En revanche, elle ne permet pas de visualiser la place réelle des noms latins italiens qui se maintiennent : l'impression dominante est celle d'un déclin de cette catégorie linguistique alors que la domination initiale est entièrement due à la nécropole de Lattes. Il faut donc plutôt considérer que la tendance est au maintien des noms latins italiens dans l'onomastique servile. Par comparaison, les travaux de B. Rémy, pour la cité de Vienne, donnent des résultats sensiblement identiques, comme le montre le graphique 24<sup>304</sup>. La progression des noms grecs y est manifeste de même que le maintien des noms latins italiens. La seule différence remarquable réside dans la présence de noms celtiques, alors que notre corpus en est dépourvu.

Figure 24 : évolution de l'onomastique servile et affranchie dans la cité de Vienne.



(source B. Rémy 2001b)

Cette présentation de l'évolution de l'onomastique par statut nous a permis de nuancer la vision globale donnée par la figure 19. Au tableau d'une domination presque sans faille des noms

<sup>303</sup> Il faut manipuler cette donnée avec précaution puisque l'importance des noms grecs est en partie due au fait que cet argument linguistique sert souvent à déterminer le statut servile d'un individu.

<sup>304</sup> Rémy 2001b : 108 pour les statistiques qui ont servi à élaborer le graphique.

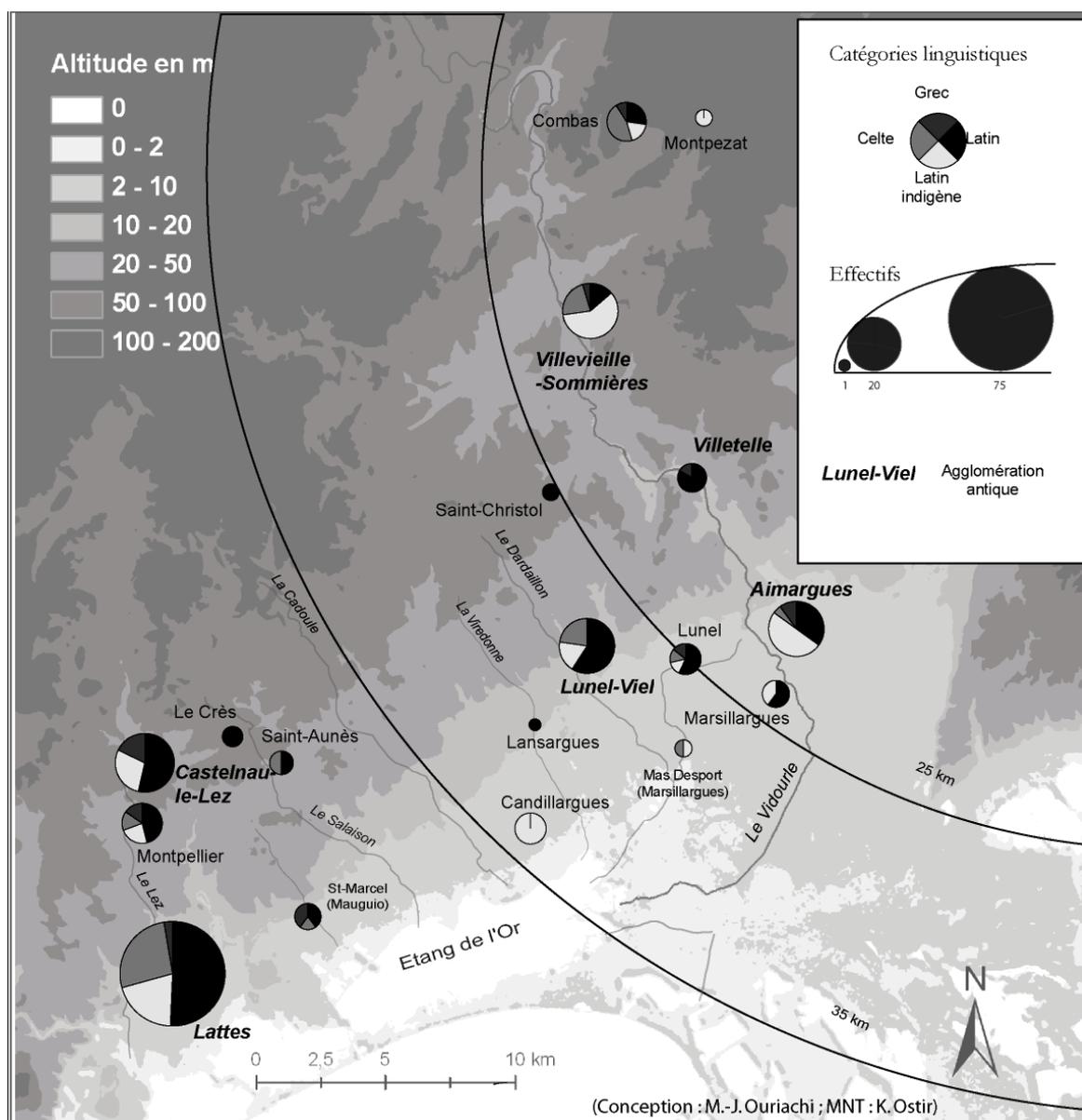
latins italiens, succède désormais une vision beaucoup plus nuancée, faite de différences entre les composantes juridiques de la population - la place croissante accordée au celtique par les citoyens les distingue des pérégrins dont la préférence va au latin indigène - sans exclure une multiplicité des comportements individuels à l'intérieur de chaque groupe.

## **2.2.4 L'acculturation : la relation à l'espace**

La question de l'acculturation de la population exige aussi être envisagée d'un point de vue spatial. Il s'agit alors de se demander si, sur l'ensemble du territoire, la population adhère avec la même intensité aux codes culturels définis en dehors d'elle, par Rome. Pour mener cette enquête, nous disposons des différents critères auxquels nous avons recouru dans notre étude de la répartition des statuts, à savoir la répartition selon le type d'habitat, la zone géographique et la distance à Nîmes.

La carte suivante prend en compte ces différents paramètres : elle offre une vision du phénomène dans sa dimension spatiale. Pour nous aider dans notre analyse, chaque facteur a fait l'objet d'un traitement graphique, qui nous informe sur les modalités de distribution de ces données linguistiques.

Figure 25 : distribution spatiale des noms.

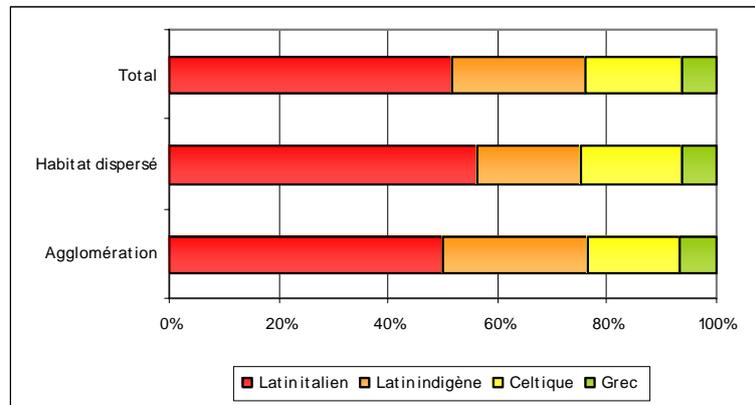


Le premier facteur met en jeu le type d'habitat : la distribution des noms selon les catégories linguistiques diffère-t-elle selon que l'inscription est rattachée à une agglomération ou à un habitat dispersé ? La carte 25 semble indiquer que, si, dans de nombreuses agglomérations, le latin italien l'emporte – c'est le cas de Villetelle, Lunel-Viel, Lattes ou encore Castelnaud-le-Lez – l'exemple de Villevieille-Sommière interdit de considérer cette donnée comme absolue. Par ailleurs la carte atteste que cette catégorie linguistique domine aussi dans nombre d'habitats dispersés : ainsi en est-il des sites localisés dans les communes de Lunel ou Montpellier<sup>305</sup>, pour ne citer que les corpus les

<sup>305</sup> Les épitaphes retrouvées aux environs du mas de Bourgade (*C.I.L.*, XII, 4197 et 4211), sur la commune de Montpellier, ont été comptabilisées avec les sites d'agglomération, en raison de la relation que cet établissement semble entretenir avec *Sextantio*. Pour J. Arnal, R. Majurel et H. Prades, le mas de Bourgade constitue une

plus étoffés. Pour bénéficier d'une vision globale de la distribution des catégories linguistiques des noms par type d'habitat, nous allons recourir au graphique 22.

Figure 26 : répartition des catégories linguistiques par type d'habitat.

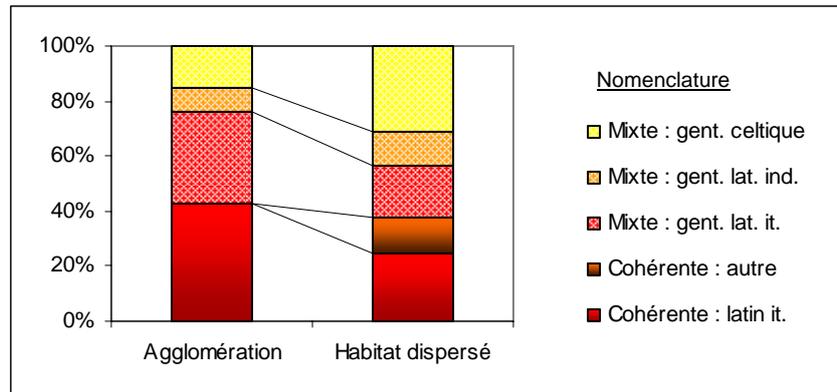


Si l'on examine la distribution de référence que constitue la répartition globale des noms, indépendamment du type d'habitat, il apparaît que les noms - gentilices, surnoms et noms uniques confondus- relèvent pour moitié du registre latin italien. La comparaison entre cette répartition globale et celle enregistrée par les agglomérations ne révèle que des écarts infimes. En revanche, entre la distribution de référence et celle de l'habitat dispersé, des différences, ou plutôt des nuances se font jour : la place du latin italien et du grec y est sensiblement plus forte que dans les agglomérations, et ce au détriment du latin indigène et du celte. Pour comprendre ces dissemblances, il convient de se reporter aux données rassemblées dans les tableaux placés en annexes 3.1 et 3.3.1, qui révèlent la forte contribution des gentilices et des surnoms de citoyens romains et d'affranchis de citoyens à l'effectif global des noms latins italiens. Les citoyens ou leurs affranchis, implantés dans les sites d'habitat dispersé, adopteraient-ils en priorité des noms relevant de cette catégorie linguistique, de préférence aux deux autres ? En raison des insuffisances d'une approche fondée sur des dénombrements mêlant tous les types de noms, nous avons travaillé sur les associations de gentilices et de surnoms afin d'établir le graphique suivant, qui porte exclusivement sur la population des citoyens romains.

---

extension de l'agglomération à l'époque romaine (Arnal *et al.* 1964 : 386 ; même point de vue dans G. Barrauol *in* Fiches 2002a : 476 ; voir également Vial 2003 : 274-275, notice 172-6-\*016H). Signalons toutefois que ce point de vue ne fait pas l'unanimité chez les archéologues (*contra*, C. Raynaud : notice de site inédite).

Figure 27 : répartition des associations linguistiques cohérentes et mixtes par type d'habitat.



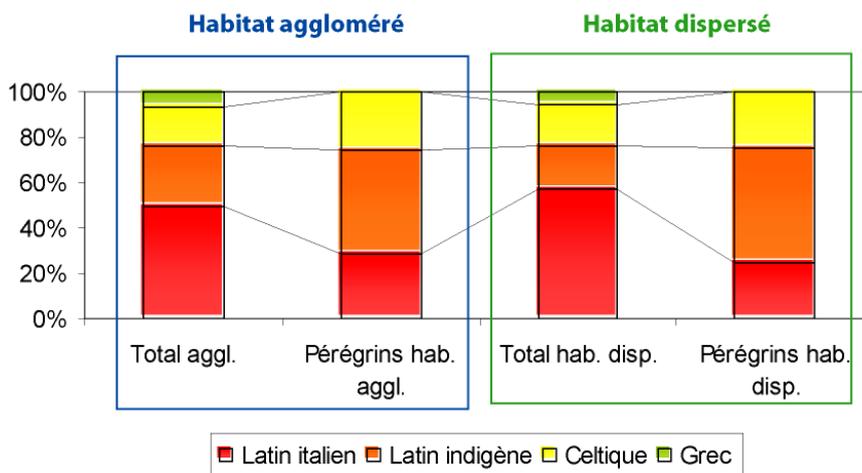
Ce document donne une autre vision de la répartition des noms entre les deux types de site. L'extrême diversité des combinaisons linguistiques semble désormais caractériser les citoyens implantés dans les habitats dispersés : la domination globale des noms latins italiens évoquée ci-dessus masque une réalité plus complexe puisque les noms latins italiens, effectivement très présents, sont combinés dans 70 % des cas à des noms appartenant à une autre catégorie linguistique. Ce graphique montre que les dénominations associant un gentilice et un surnom latins italiens y sont plus faiblement représentés que dans les agglomérations. Dans les habitats agglomérés en revanche, la quasi-totalité des noms se répartit en deux grandes catégories : celle des dénominations cohérentes mentionnées précédemment et celle des nomenclatures construites autour d'un gentilice latin italien.

De ce point de vue, il semble que les agglomérations soient le lieu d'une grande conformité au modèle dominant que pourrait constituer le port d'un gentilice et d'un *cognomen* latins italiens, modèle assoupli seulement par la tolérance manifestée à l'égard de combinaisons avec un latin plus local, en position de surnom. A l'inverse, c'est la diversité des nomenclatures qui semble caractériser les dénominations des citoyens implantés dans des habitats dispersés : faut-il l'interpréter comme la marque d'une acculturation moindre ou au contraire y lire le signe d'une très grande capacité d'adaptation de cette partie de la population citoyenne ?

Pour compléter notre enquête, détaillons l'information relative aux pègrins. Nous ne conduirons pas le même type d'analyse pour cette population, puisque sa nomenclature est très majoritairement constituée par un nom unique. En revanche, parce que les effectifs de pègrins sont très importants dans l'habitat aggloméré (76 individus contre 8 pour l'habitat dispersé), il nous a semblé utile de vérifier s'il y avait adéquation entre la distribution de référence et la répartition

des idionymes par type de site. Pour faciliter la comparaison, nous avons regroupé les deux séries statistiques dans le graphique 28.

Figure 28 : répartition des idionymes de pèrègrins par type d'habitat (avec rappel de la distribution de référence).



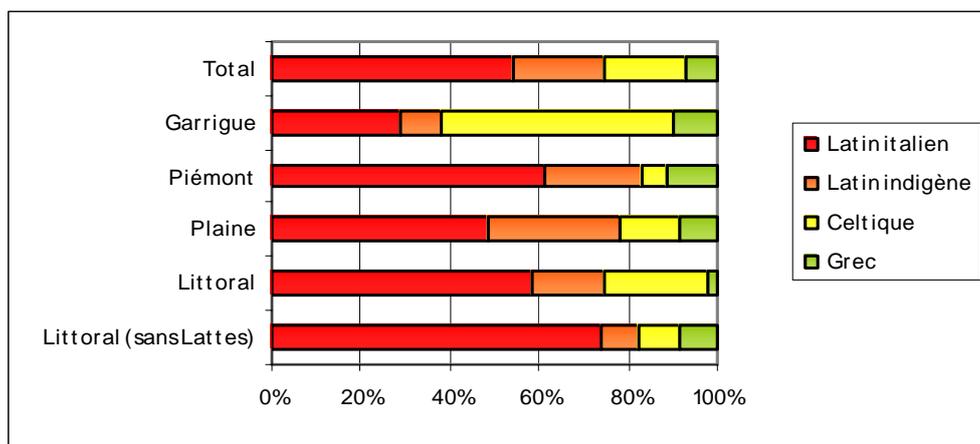
Ce document révèle que la domination du latin italien dans les deux types d'habitat n'est pas le fait de la population pèrègrine : les idionymes latins indigènes sont de beaucoup les plus nombreux, tandis que le latin italien fait seulement jeu égal avec le celtique. Les pèrègrins adoptent donc prioritairement un nom latin indigène, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Cette approche par statut a donc permis de corriger l'image donnée par le premier graphique. La domination du latin italien est renforcée par un mode de calcul, qui postule que les deux composants de la nomenclature citoyenne sont des éléments autonomes. Lorsque l'on affine l'outil statistique, on constate que la domination du latin italien concerne surtout les citoyens vivant dans des agglomérations, non les pèrègrins. Quant à l'onomastique citoyenne en habitat dispersé, elle se caractérise par un partage plus complexe entre les catégories linguistiques.

Ainsi la répartition des noms entre habitat aggloméré et habitat dispersé n'a pas révélé de déséquilibre majeur : la seule indication intéressante concerne les choix onomastiques des citoyens, notamment la plus grande liberté dont font preuve les citoyens implantés en milieu rural en matière de composition linguistique de leur dénomination.

Les disparités sont en revanche plus marquées lorsque l'on considère le second critère spatial, celui des régions. La carte 25, parce qu'elle enregistre des situations très variées à l'intérieur de chaque zone géographique, ne permet pas de saisir les grandes tendances. Celles-ci sont en revanche révélées par le graphique élaboré à partir des effectifs enregistrés par les différentes catégories linguistiques, tous types de noms confondus (fig.29).

Figure 29 : répartition des noms par milieu géographique

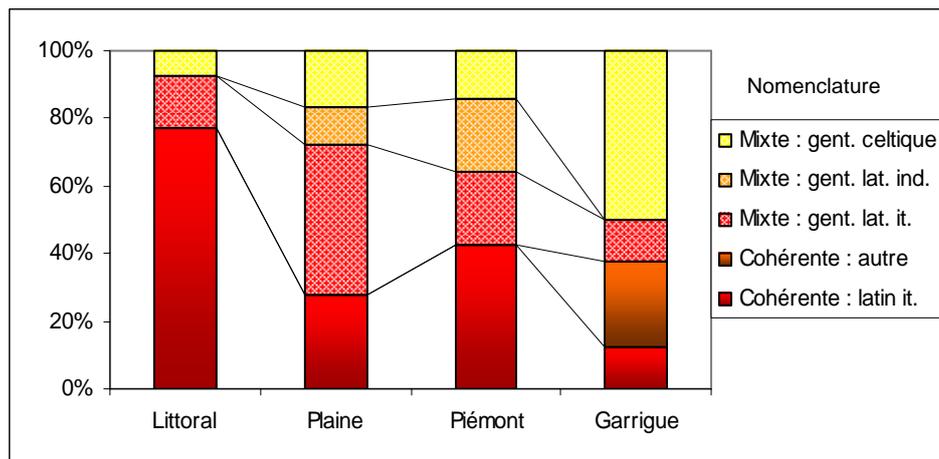


Sur ce graphique, nous avons une nouvelle fois indiqué la distribution de référence, à savoir la répartition de l'effectif total entre les différentes catégories linguistiques. L'intérêt réside dans le fait qu'il existe des différences très nettes entre cette norme et les répartitions enregistrées par chaque région. Ainsi, la domination du latin italien n'est vérifiée que dans trois zones seulement, et à des degrés divers. Il est ainsi patent que ce registre linguistique connaît une suprématie incontestable sur le littoral – c'est encore plus tangible sans l'effectif de la nécropole de Lattes – et dans le piémont. A l'inverse son poids dans la garrigue est réduit. Le latin indigène est présent surtout dans la plaine et le piémont. Quant au celtique, il l'emporte dans la garrigue, alors que son influence est mineure dans les trois autres régions, notamment sur le piémont. Enfin, le grec enregistre des résultats faibles, tous types d'espaces confondus : notons que sa présence est minorée dans la version du graphique prenant en compte la nécropole lattoise parce que les noms grecs y sont très faiblement représentés.

Cette répartition par région doit-elle être interprétée comme un argument prouvant que le littoral et le piémont constituent des espaces où l'acculturation est la plus aboutie tandis que la garrigue confirmerait son statut d'espace refuge pour la culture indigène ? Avant de tenir cette proposition pour avérée, nous devons vérifier que cette répartition ne sera pas démentie par une approche plus fine du problème. En effet, nous avons vu précédemment que ces effectifs globaux, tous types de noms confondus, peuvent être nuancés en considérant les statuts et, pour les citoyens, les associations linguistiques au sein de leurs nomenclatures composées. Concernant les citoyens romains, le graphique 30 montre que les nomenclatures cohérentes, composées de deux éléments latins italiens, sont massivement représentées sur le littoral et dans le piémont. Si l'on considère les nomenclatures forgées sur le latin italien en association avec un surnom latin – qu'il soit italien ou

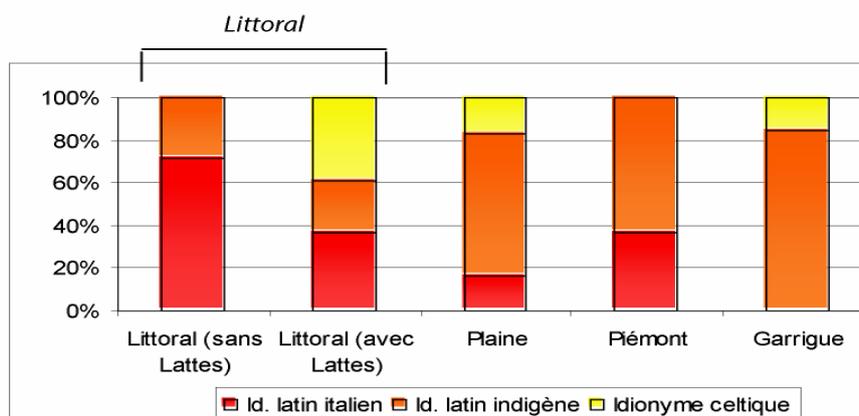
indigène-, elles représentent plus de 90 % des nomenclatures de citoyens sur le littoral, plus de 70 % en plaine et plus de 60 % dans le piémont. La garrigue est la seule région où dominent les nomenclatures élaborées avec un gentilice celtique, auxquelles il convient d'ajouter l'unique nomenclature indigène cohérente. Ainsi la prise en compte des compositions onomastiques, loin de contredire le constat établi à partir des données globales, le renforce si l'on se place du point de vue de la population citoyenne

Figure 30 : répartition des associations linguistiques cohérentes et mixtes par milieu



Le comportement onomastique des pérégrins diffère de celui des citoyens en ce qu'il fait la part belle au latin indigène comme nous l'avons vu précédemment. La répartition des idionymes par régions (fig.31) confirme cette domination, exception faite du littoral où le latin italien prédomine, notamment si l'on retranche le corpus exceptionnel du lotissement Filiès, dont nous avons déjà signalé les particularités linguistiques en matière de dénomination pérégrine. Cette répartition prouve une fois encore la place privilégiée accordée au latin italien par les populations, ici les pérégrins, de deux régions - le littoral et le piémont- et à l'inverse sa faiblesse – ici son absence- dans la garrigue. Quant au celtique, représenté à date haute sur le littoral grâce à la nécropole de Lattes, il se maintient par la suite uniquement dans les régions de la garrigue et de la plaine.

Figure 31 : répartition des idionymes par région géographique



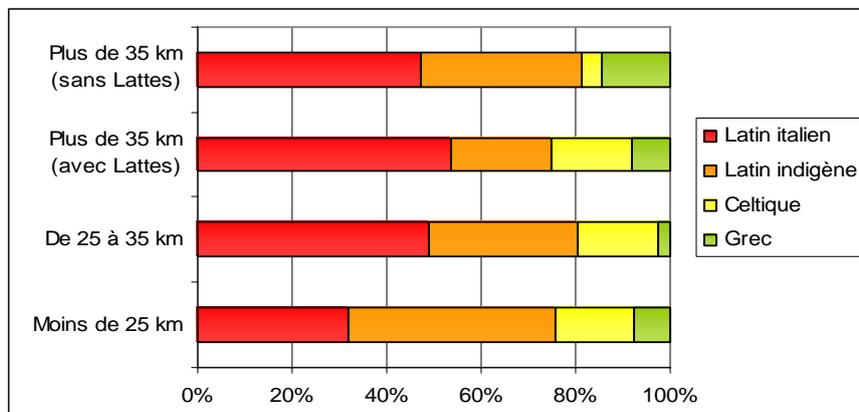
Cette deuxième analyse semble donc confirmer le poids très important du latin italien sur le littoral et dans la zone du piémont, ce qui tendrait à les signaler comme régions fortement acculturées. La garrigue en revanche valide son statut d'espace de conservation de la culture celte tandis que le comportement des habitants de la plaine paraît plus divers, dans une sorte d'entre-deux, sans que se dessine une tendance lourde.

Le dernier critère, élaboré en fonction de la distance entre Nîmes et les lieux de découverte des épitaphes, nous semblait devoir révéler une influence de cette agglomération, cœur du territoire et haut-lieu de la culture romaine, sur l'onomastique des habitants de notre zone d'étude. Selon M. Christol, l'exceptionnelle parure monumentale<sup>306</sup> dont Nîmes a été gratifiée, procède de la volonté d'Auguste d'en fonder la puissance sur l'existence d'une grande ville : reprenant les propos de Strabon, l'auteur insiste sur le rôle civilisateur, selon le modèle grec, conféré par le Prince à deux grandes villes comme Nîmes ou Vienne dans le processus d'intégration des populations locales (Christol *in* Fiches, Veyrac 1996 : 59). De fait, nous postulions que cette emprise culturelle devait se manifester par un rayonnement décroissant du latin italien à mesure que l'on s'éloigne de Nîmes. En un temps où les hommes pouvaient difficilement s'affranchir des contingences de l'espace, la distance devait nécessairement jouer un rôle dans la diffusion culturelle. L'examen des données statistiques n'a pourtant pas confirmé notre intuition initiale. Si l'on s'en tient, dans un premier

<sup>306</sup> P. Gros qualifie Nîmes de protégée d'Auguste : la cité n'a pas accédé au droit romain ; pourtant, elle semble avoir fait l'objet d'une sollicitude particulière de la part du *princeps*. Une inscription rappelle qu'il lui a fait don de son enceinte – ou lui a concédé le droit d'en posséder une. De plus, c'est sous le principat d'Auguste que les grands ensembles architecturaux nîmois sortent de terre : *Augusteum*, forum dominé par le temple du culte impérial dédié aux petits-fils d'Auguste. La restructuration augustéenne semble avoir concerné principalement la partie ouest de l'espace urbain, puisque c'est à proximité de l'*Augusteum* que les archéologues ont mis à jour de luxueuses installations, publiques ou privées (Gros 1991 : 38-40).

temps, à l'analyse des données globales, tous types de noms confondus, la distribution ne révèle aucun impact de l'éloignement sur la distribution des noms latins italiens. *A contrario*, si l'on considère les effectifs, nécropole de Lattes comprise, force est de constater que les noms relevant de cette catégorie se font plus présents à mesure que l'on s'éloigne de Nîmes. Signalons que la catégorie linguistique la mieux représentée à moins de 25 km de Nîmes est le latin indigène. Afin de vérifier que la distinction entre latin italien et latin indigène n'induit pas un biais, considérons la répartition des noms en additionnant ces deux catégories : le résultat obtenu n'est pas plus significatif puisque la part relative de ces noms approche les 80 %, quel que soit le secteur considéré. Quant à la place prise par le celtique, elle ne semble pas devoir dépendre de ce critère.

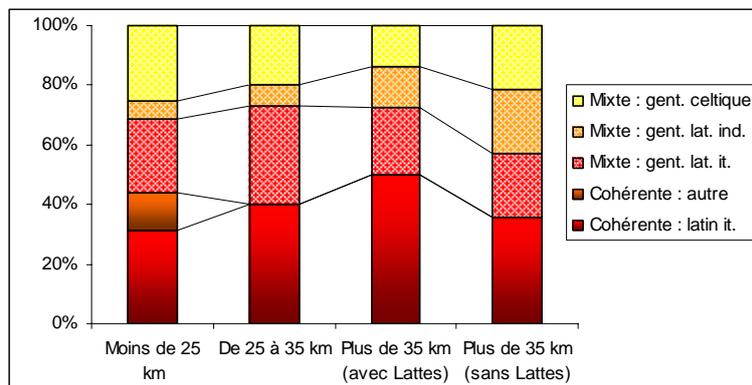
Figure 32 : répartition globale des noms en fonction de la distance par rapport à Nîmes.



Pour vérifier que ces données globales ne masquent pas des réalités plus complexes, susceptibles d'être tributaires de ce critère de la distance, nous avons repris notre étude statistique, en travaillant séparément sur les deux populations dont l'effectif est significatif, à savoir les citoyens et les pérégrins.

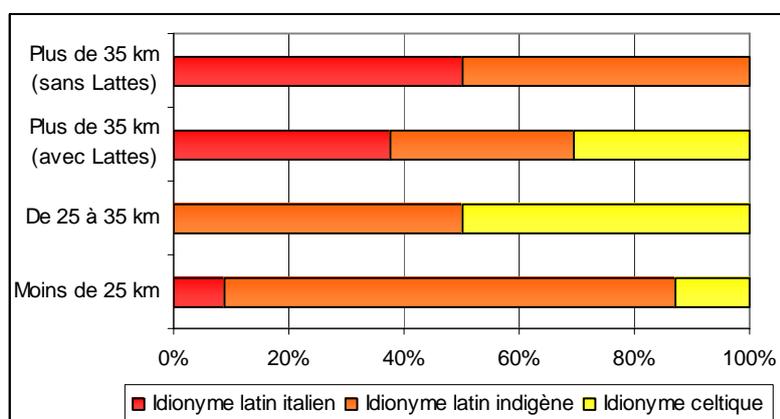
L'examen des nomenclatures de citoyens, avec prise en compte de leur caractère composite (graphique 33), ne semble pas apporter d'éléments allant dans le sens de notre présupposé. La part des nomenclatures cohérentes, associant deux éléments latins italiens, augmente à mesure que l'on s'éloigne de Nîmes, tandis que les dénominations structurées autour d'un gentilice celtique voient leur part décliner. Signalons, d'ores et déjà, que les noms celtiques présents dans ce secteur 1, sont tous localisés dans la garrigue.

Figure 33 : répartition des nomenclatures cohérentes et mixtes en fonction de la distance par rapport à Nîmes.



Examinons à présent la distribution des idionymes de pérégrins à l'aune de ce critère. Rappelons tout d'abord que les effectifs de pérégrins sont indigents dans le secteur 2 (de 25 km à 35 km), sans doute en raison d'un défaut de la documentation : la barre correspondante ne peut donc pas être prise en considération. Quant au reste du graphique, il ne livre aucune indication en faveur de la pertinence du critère étudié : les noms latins italiens occupent une place déterminante à plus de 35 km de Nîmes, alors que, dans la zone située à moins de 25 km, c'est le latin indigène qui est le mieux représenté. Ajoutons que si l'on considère la distribution des idionymes forgés sur un gentilice, dont on pourrait penser qu'ils sont un indice supplémentaire d'une forte influence du modèle romain, 9 sur 10 sont implantés à plus de 35 km de Nîmes.

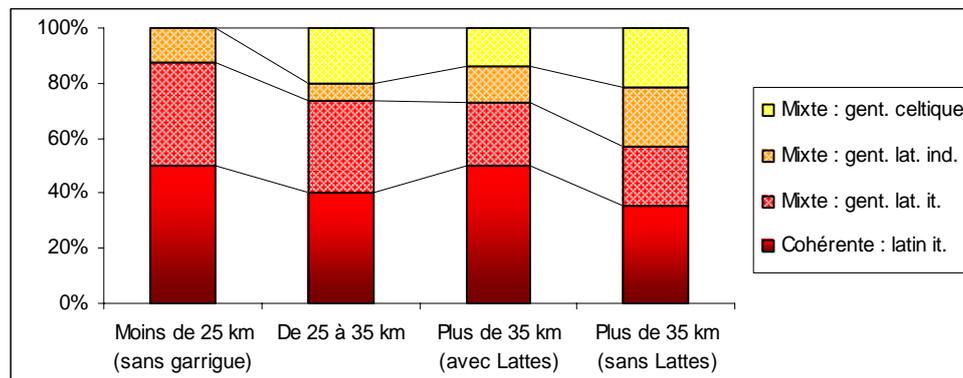
Figure 34 : répartition des idionymes en fonction de la distance par rapport à Nîmes.



Au final, il faut se résoudre à admettre que, dans le cadre de notre approche de l'acculturation des populations, ce critère de l'éloignement par rapport à Nîmes, qui

présuppose que le chef-lieu de cité constitue un centre de la diffusion romaine, ne semble pas pertinent, en ce sens qu'il ne paraît pas contribuer à expliquer la distribution des noms. Peut-être ce défaut de résultat révèle-t-il une insuffisance de notre critère, uniquement élaboré à partir de la distance kilométrique, sans prise en compte des données de la topographie. Nous évoquions précédemment la contradiction apparente que constitue la part prise par les dénominations celtiques de citoyens dans les effectifs du secteur 1 : nous avons constaté après croisement de cette donnée avec le critère « zone géographique » que ces noms étaient tous localisés dans la garrigue. Pour tenter d'évaluer le pouvoir de perturbation de la garrigue sur notre critère « distance à Nîmes », nous avons retranché du secteur situé à moins de 25 km tous les noms relevant de cette zone géographique. Cette nouvelle donne modifie visiblement la distribution des nomenclatures citoyennes, comme le montre le document 35 : le latin italien domine désormais à moins de 25 km, puis décroît, au profit des nomenclatures forgées sur un gentilice latin indigène ou celtique.

Figure 35 : répartition des nomenclatures cohérentes et mixtes en fonction de la distance par rapport à Nîmes, garrigue exclue.



A l'inverse, la suppression des nomenclatures localisées dans la garrigue n'affecte nullement la distribution des noms de pèlerins : l'influence de Nîmes paraît toujours inversement proportionnelle à l'éloignement, puisque la part des noms latins italiens augmente à mesure que la distance à Nîmes s'accroît.

Cette observation conduit à envisager une hypothèse sensiblement différente : se peut-il que Nîmes ait exercé une attraction sur les pèlerins implantés dans les espaces situés à faible distance de l'agglomération ? Cette force se serait manifestée par le transfert, de la périphérie immédiate de la ville vers Nîmes, des pèlerins (et citoyens ?) les plus marqués par la culture romaine. Sans rejeter totalement cette hypothèse, nous verrons qu'il faut plutôt

imaginer que les pèlerins implantés en plaine, en milieu rural, n'ont, si l'on s'en tient à l'état actuel de notre documentation, pas eu recours à l'épigraphie.

Mesurer l'impact du critère de la distance à Nîmes se révèle donc malaisé. Peut-être faudrait-il étoffer le corpus afin de mieux évaluer son poids dans la distribution des noms par catégories linguistiques, et donc mieux apprécier le rôle de Nîmes dans l'acculturation des populations locales. Quant aux deux autres critères, ils apportent des informations de diverses natures. Ainsi, la répartition des noms par type de site, habitat dispersé ou aggloméré, fournit un éclairage sur les combinaisons onomastiques des citoyens et sur les choix linguistiques des pèlerins. Pour ce qu'il en est de l'incidence des zones géographiques, elle semble plus facile à cerner, puisque le littoral et le piémont apparaissent clairement comme des espaces où l'acculturation de la population semble très poussée. A l'inverse, la culture indigène semble s'être mieux maintenue dans la garrigue qu'ailleurs : toutefois cette région ne saurait être considérée comme une citadelle inexpugnable, l'influence romaine y étant non négligeable. Seule la zone de plaine présente un profil moins clairement défini.

## **2.3 Une société composite**

Les études précédentes nous ont permis d'identifier un certain nombre d'individus, de définir leur statut mais aussi de tenter de saisir quel rapport ils entretiennent avec la culture romaine, dans la mesure où leur onomastique nous permet de l'entrevoir. Il s'agit à présent de rassembler ces données afin d'entreprendre une réflexion globale sur la société dans laquelle ces personnes ont évolué. Nous n'oublions cependant pas qu'une frange seulement de la population s'est fait connaître par les inscriptions : parce qu'une importante fraction de la population est restée muette, nul doute qu'une part non négligeable de la réalité sociale nous échappe. Cependant, puisque nous ne pouvons modifier notre documentation, essayons d'en extraire quelques informations substantielles. Nous avons entrevu que cette population, qui a fait l'expérience de la conquête romaine, a été amenée à connaître des transformations plus ou moins poussées. Parce que nous sommes dans une cité de droit latin, ici plus qu'ailleurs, des distinctions ont pu se faire jour entre les élites intégrées dans une culture et un univers dominants et ceux le reste de la société resté plus ou moins en marge de cette intégration. C'est cette diversité des situations que nous allons tenter de saisir.

## 2.3.1 La place des genres

Evoquons, dans un premier temps, les relations entre hommes et femmes, notamment dans le cadre du mariage. Toutefois, avant d'aborder cette question cruciale, évaluons la place prise par chacun des genres dans notre documentation, et tentons d'interpréter les distorsions que révèle le tableau 21.

Tableau 21 : répartition des statuts par genre.

Statut	Répartition H /F par statut					
	Femmes		Hommes		Femmes	Hommes
		%		%	%	%
<b>Citoyens</b>	<b>21</b>	<b>33,9</b>	<b>53</b>	<b>39,8</b>	<b>28,3</b>	<b>71,7</b>
<b>Pérégrins</b>	<b>29</b>	<b>46,7</b>	<b>65</b>	<b>48,8</b>	<b>30,8</b>	<b>69,2</b>
<b>Affranchis*</b>	<b>11</b>	<b>17,8</b>	<b>11</b>	<b>8,2</b>	<b>50</b>	<b>50</b>
<b>Esclaves</b>	<b>1</b>	<b>1,6</b>	<b>4</b>	<b>3,2</b>	<b>20</b>	<b>80</b>
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>100%</b>	<b>133</b>	<b>100%</b>	<b>31,80%</b>	<b>68,20%</b>

\* Les trois sévirs augustaux sont comptabilisés dans l'effectif des affranchis

Il convient tout d'abord de souligner que le corpus assigne aux femmes une position minoritaire puisqu'elles ne représentent qu'un tiers des individus identifiés, qu'ils soient nommément cités ou anonymes<sup>307</sup>. Ce déséquilibre doit beaucoup au fait qu'une partie de la population (35 individus) n'est connue que par la mention de la filiation : or celle-ci fait intervenir le père, non la mère, qu'il s'agisse de la dénomination d'un citoyen ou d'un pérégrin. Par ailleurs, une analyse rapide des données nous a permis de déceler l'autre motif de ce déséquilibre : il trouve son origine dans la place occupée par les épitaphes, en raison de la répartition déséquilibrée, entre les deux genres, des défunts honorés par ce type d'inscription. En effet, la distorsion n'est pas le fait des dédicants, puisque l'on compte autant d'hommes que de femmes (23 pour chacun des deux genres) parmi les auteurs d'inscription ; en revanche, la distorsion est grande en ce qui concerne les dédicataires (38 % de femmes

<sup>307</sup> B. Rémy fait état d'un déséquilibre encore plus net concernant les citoyens et pérégrins de Vienne : en effet, les femmes ne représentent qu'un quart de l'effectif de chaque statut (Rémy 2001a : 82 pour les citoyens romains ; *id.* : 99 pour les affranchis). Quant à M. Dondin-Payre, elle aboutit à des pourcentages similaires pour la Gaule centrale : 24 % de femmes parmi les citoyens - avec des variations de 15 à 30 % selon les cités- et 25 % parmi les pérégrins, soit entre 8 % (mais l'effectif des pérégrins turons est dérisoire) et 33 % pour les Eduens (Dondin-Payre 2001 a : 203 pour les citoyens ; *id.* : 261 pour les pérégrins).

contre 62 % d'hommes). Cependant, cette donnée est difficile à mettre en perspective. Résulte-t-elle du hasard des découvertes ou faut-il y voir une inégalité dans le traitement réservé aux défunts : se peut-il que la priorité soit accordée aux chefs de famille et aux descendants mâles ? Le tableau 21 révèle que ce déséquilibre, en faveur des défunts de sexe masculin, affecte dans des proportions sensiblement équivalentes les citoyens romains et les pérégrins. Ces deux groupes se distinguent en revanche par la manière dont se distribuent les auteurs d'épithaphe entre les deux genres. En effet, si les citoyens sont plus souvent responsables d'un monument funéraire que leurs homologues femmes, c'est l'inverse qui se produit chez les pérégrins. Cette situation nous amène à penser, comme M. Dondain-Payre à propos de la Gaule centrale, que « si on considère la pratique épigraphique comme une preuve de romanisation, il s'en suit que le processus est très avancé dans le milieu pérégrin puisqu'il touche largement les femmes » (Dondain-Payre 2001 : 260). En revanche, les femmes affranchies sont plus souvent objet de l'épithaphe qu'auteur, à ceci près que 3 défuntes affranchies sur 10 se sont chargées elles-même de la réalisation de leur stèle funéraire.

Tableau 22 : répartition des dédicataires et des dédicants par genre.

Statuts	Dédicataires		Dédicants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Citoyens	22 (1)	13 (2)	9	6
Pérégrins	21	10 (1)	8	14
Affranchis	7 (1)	10 (3)	4	2
Esclaves	3	0	1	1
<b>Total</b>	<b>52 (2)</b>	<b>33 (6)</b>	<b>22</b>	<b>23</b>

Entre parenthèses : nombre de défunts auteurs de leur épithaphe (dédicant=dédicataire)

Ainsi, la nature même de notre documentation, ainsi que les règles strictes en matière de dénomination, génèrent ce déséquilibre global, en valeur absolue, entre hommes et femmes. Il faut noter que la proportion, deux tiers d'hommes contre un tiers de femmes, caractérise les citoyens autant que les pérégrins, mais avec quelques nuances : les femmes sont plus faiblement représentées dans la catégorie des citoyens (34 % contre 40 % pour les hommes) alors que la population pérégrine affiche des pourcentages presque identiques pour les deux genres (46,7 contre 48,1). A l'inverse, dans la catégorie des affranchis, les femmes sont sur-représentées, puisque c'est le seul groupe qui voit ses effectifs, en valeur absolue, s'équilibrer entre hommes et femmes : du reste, cette anomalie est encore plus significative si

l'on considère que, parmi les affranchis masculins signalés dans le tableau se trouvent les trois sévirs, dont le statut est incertain. Faut-il considérer que les esclaves-femmes font plus couramment l'objet d'une procédure d'affranchissement ? Ou bien sont-elles plus souvent honorées par une épitaphe ? B. Rémy, dans son étude sur la cité de Vienne, parvient à un résultat inverse, puisque la sous-représentation des femmes parmi les affranchis s'avère encore plus marquée que dans les autres catégories sociales<sup>308</sup>. Afin de vérifier que la singularité de notre population affranchie ne procède pas d'une erreur d'interprétation des inscriptions, nous avons pris pour base de calcul les seuls individus dont le statut est explicitement mentionné dans le texte : le résultat confirme la suprématie des femmes puisqu'elles sont 7 sur un total de 9 individus. En l'absence d'explication satisfaisante, nous tiendrons cette situation atypique pour une conséquence des aléas de la documentation.

Nous avons indiqué dans le développement précédent que citoyens et pérégrins ne semblent pas se distinguer du point de vue de leur pratique de l'épigraphie, laquelle est considérée comme un indice d'intégration. Mais l'adhésion à une même culture ne signifie pas que, du point de vue du fonctionnement global, la différence de statut ne constitue pas une barrière sociale.

Une des caractéristiques des cités de droit latin, colonies ou municipes, est la mixité des statuts au sein d'une même famille, qu'illustre parfaitement la fratrie constituée par *Bouda* et son frère *Marcus Servilius Secundus*. Cependant, pour mesurer la capacité des populations à dépasser la différence de statut, il faut examiner les alliances matrimoniales<sup>309</sup>. Le tableau suivant présente les cas avérés ou supposés d'unions entre ingénus de statuts civiques différents.

---

<sup>308</sup> Rémy 2001b : 89. Son étude porte sur un échantillon plus étoffé puisque s'y trouvent répertoriés 44 affranchis.

<sup>309</sup> Nous n'envisageons pas ici le problème des unions qui ne sont pas des mariages légitimes, surtout dans les milieux populaires. Cependant, il semble que cette institution se soit généralisée sous l'Empire (Jacques, Scheid 1990 : 297).

Tableau 23 : mariages mixtes (citoyens-pérétrins)

Epoux	Epouse	Descendants	Référence	Commune	Date
<u>C. Flavius Libanus</u>	Karantia		A.E., 1972 330	Lattes (Filiès)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n. è.
..... (citoyen)	Quintila	<b>Q. Lollius Quintinus</b>	C.I.L., XII, 4174	Marsillargues	II <sup>e</sup> s.
<b>Q. Pompeius ...</b>	Domitia		C.I.L., XII, 4208	Lattes (domaine de Soriech)	Fin I <sup>er</sup> s. av. n. è. - époque augustéenne
..... (pérétrin)	<b>Veneria Sacconia</b>	Secundus et Primula	H.G.L., XV, 1821	Villevieille-Sommières	II <sup>e</sup> s. -déb. III <sup>e</sup> s.

**En gras** : citoyen romain . Souligné : affranchi de citoyen

Trois de ces couples résultent d'une alliance entre citoyen et pérétrin, tandis que le quatrième réunit un affranchi de citoyen et une pérétrine. Ces exemples prouvent que les mariages mixtes ne sont pas prohibés. Cependant, avec 4 cas répertoriés, ils sont statistiquement moins bien représentés (22 %) que les unions entre personnes de même statut : celles-ci concernent 14 couples dans notre zone d'étude, soit 8 alliances entre citoyens, 5 entre pérétrins et 1 entre affranchis. Par ailleurs, les mariages entre un citoyen et une pérétrine sont plus nombreux que l'inverse : dans notre secteur, le rapport est de 3 (si l'on inclut le couple formé par *C. Flavius Libanus* et *Karantia*) contre 1. Toutefois, parce que la base de calcul est très faible, cette donnée n'a aucune valeur statistique : elle n'a d'intérêt que dans la mesure où elle peut être comparée à une situation enregistrée ailleurs. Or, l'étude menée par M.-Th. Raepsaet-Charlier en pays trévire permet de dresser un constat identique à partir d'une base statistique significative : sur 103 mariages répertoriés par l'auteur, 21 ou 22 (soit 21 %) sont des unions mixtes et sur ces 22 unions, 17 (soit 77 %) résultent d'une alliance entre un citoyen et une pérétrine (Raepsaet-Charlier 2001 a : 390-391). La situation observée dans notre zone d'étude, si l'on se place du point de vue des mariages, et, plus précisément, des alliances matrimoniales entre personnes de statuts civiques différents, est donc très proche de celle constatée en pays trévire : les mariages mixtes n'en sont pas absents mais existent dans des proportions très raisonnables, et lorsqu'ils existent, ils sont très largement le fait de citoyens unis à des pérétrines plutôt que l'inverse. Cette dernière remarque amène à considérer un problème crucial, celui du *conubium* ou, plus exactement, celui du statut des enfants de couples mixtes dans les cités de droit latin. Rappelons que le *conubium*, ou droit d'intermariage, permet à un Romain et à une pérétrine jouissant du droit latin, ou l'inverse,

de contracter une union juridiquement valable et de fonder une famille légitime placée sous la loi du père (romaine ou latine)<sup>310</sup>.

Dans notre corpus, deux inscriptions mentionnent la descendance d'un couple mixte, mais la nature de l'alliance est elle-même déduite de la présence d'un enfant, dont le statut diffère de celui d'un des parents, en l'occurrence de la mère. Ainsi, l'inscription *C.I.L.*, XII, 4174 (Marsillargues) signale que *Q. Lollius Quintinus* est le fils d'une femme nommée *Quintila* : le fils est citoyen romain tandis que la mère est pérégrine ; *Q. Lollius Quintinus* ne peut être le bénéficiaire de la naturalisation : sa promotion n'a pas rejailli sur sa mère, alors qu'elle est encore vivante – elle est l'auteur de l'épithaphe de son fils –. Nous en avons donc déduit que le père est citoyen romain : le fils a suivi la condition du père. L'autre exemple concerne une femme, que sa dénomination désigne comme une personne détentrice de la citoyenneté et qui, selon toute vraisemblance, est mère de deux pérégrins (*H.G.L.*, XV, 1821, Villevieille-Sommières). Le statut des deux enfants, déduit de leur dénomination, *Secundus* et *Primula*, implique que l'on restitue un statut de pérégrin pour le père. Là encore, conformément aux règles du *conubium*, les enfants sont placés sous la loi du père, pérégrin dans ce cas de figure. Le problème réside d'une part dans le fait que l'absence du père dans les inscriptions peut fragiliser notre hypothèse, d'autre part dans la datation proposée pour la seconde inscription, à savoir II<sup>e</sup> siècle-début III<sup>e</sup> siècle. En effet, depuis A. Chastagnol, les historiens s'interrogent sur une possible évolution du *conubium* au II<sup>e</sup> siècle : en vertu d'un sénatus-consulte d'Hadrien, la citoyenneté romaine serait accordée aux enfants d'un pérégrin et d'une citoyenne, uniformisant ainsi le droit pour les enfants nés de couples mixtes ; ce faisant, cette disposition d'Hadrien introduirait une rupture avec la règle garantissant la *patria potestas* aux pérégrins jouissant du droit latin<sup>311</sup>. Cette proposition n'est pas admise par tous, notamment par J. Gascoü qui interprète différemment le matériel épigraphique étudié par A. Chastagnol<sup>312</sup>. Examinons cette question à l'aune du seul exemple de couple qui pourrait

---

<sup>310</sup> Sur le *conubium*, Humbert 1984 : 19, notice 34. *Id.* : 310, notice 358. Sur le fait que le droit latin est un droit collectif, Humbert 1981. Sur la thèse selon laquelle des droits particuliers sont accordés aux pérégrins vivant dans des cités pourvues du droit latin, notamment en terme de *patria potestas* et de *commercium*, Jacques, Scheid 1990 : 232-234.

<sup>311</sup> Chastagnol 1994 : 221-222 ; *id.* 1995 : 172 ; Christol 1989 : 100 (précisons que M. Christol pose le problème mais ne tranche pas en faveur de cette thèse) ; Jacques, Scheid 1990 : 216 ; Raepsaet-Charlier 2001a : 392.

<sup>312</sup> Gascoü 1999. Quant à M. Humbert, il évoque le sénatus-consulte d'Hadrien, mais en le référant uniquement à la situation juridique des Latins Juniens, esclaves affranchis dans des conditions irrégulières (Humbert 1981).

relever de cette disposition réglementaire : il s'agit de l'inscription de Villevieille-Sommières qui mentionne *Veneria Sacconia* et ses enfants, *Secundus* et *Primula* (*H.G.L.*, XV, 1821). Si un sénatus-consulte réformant le droit matrimonial a effectivement été promulgué par Hadrien, il convient soit de revoir la date de l'épithaphe pour lui attribuer un *terminus ante quem* correspondant au règne d'Hadrien – mais cette proposition entre en contradiction avec les critères de datation évoqués précédemment – soit de modifier l'interprétation du texte en restituant aux deux enfants le nom de leur mère puisque, selon le schéma évoqué par A. Chastagnol, c'est le gentilice maternel que portent les enfants des couples mixtes, formé par un pérégrin et une citoyenne romaine<sup>313</sup>. Si la date est confirmée, alors le document est à verser au dossier à charge contre la thèse d'A. Chastagnol. En effet, peu d'arguments plaident en faveur d'un statut de citoyen romain pour les enfants : contrairement aux exemples cités par A. Chastagnol, ils ne portent pas les *tria nomina* et leur onomastique est caractéristique des pérégrins. Il est donc peu probable qu'ils aient suivi la condition de leur mère. Cette option a pour l'heure notre faveur. Ajoutons que cette inégalité de traitement – du point de vue de l'octroi de la citoyenneté romaine et non au regard de la *patria potestas* – réservé à la descendance des couples mixtes, selon que le détenteur de la citoyenneté est le mari ou la femme, explique peut-être la supériorité numérique des mariages mixtes entre citoyen romain et pérégrine : en effet, dans le cas inverse, la citoyenneté se perdait.

Ainsi, même si l'existence de mariages mixtes semble corroborer l'idée que la différence de statuts ne constitue pas une barrière infranchissable, leur faible nombre indique que l'usage courant privilégie les alliances entre conjoints appartenant à la même catégorie civique.

### 2.3.2 Familles et *gentes*

Le mariage évoqué ci-dessus est le fondement de la famille<sup>314</sup>, cellule de base de la société, lieu de transmission du statut et du patrimoine. Nous savons par ailleurs que la famille

---

<sup>313</sup> Dans ce cas de figure, le statut de la mère pourrait également résulter d'une situation de ce type : son père *Secundus*, pérégrin latin aurait convolé avec une femme appartenant à une famille de citoyens romains, les *Venerii*.

<sup>314</sup> Pour une mise au point sur la différence de signification entre *familia* et *domus*, Garnsey, Saller 1987 : 207-209. Le contenu de notre matériel épigraphique renvoie à la réalité que recouvre le terme *domus*, puisqu'il prend en compte la parenté du côté maternel, ce que ne fait pas la notion de *familia*, qui se limite à la lignée agnatique, c'est-à-dire à la filiation par les seuls hommes. Autre différence, le terme *domus* englobe toutes

est porteuse des valeurs traditionnelles romaines et d'un certain nombre de représentations, au moins dans les élites du monde romain. Les inscriptions, et notamment les épitaphes, nous donnent quelques indications sur les familles qui ont vécu dans notre secteur d'étude.

Le premier élément d'information renvoie à la place prise par ce que nous appelons aujourd'hui la famille restreinte. En effet, dans notre corpus, il ne se trouve aucun exemple d'épitaphe rédigée par un grand-père, un oncle ou encore une tante, alors que certains défunts ont été honorés par un affranchi, ou ont pu l'être par un ami. Cela signifie sans doute que grands-parents, oncles et tantes ne vivaient pas sous le même toit : le cas échéant, ils se seraient associés au chagrin des plus proches parents du défunt. Le coût de la gravure ne peut expliquer cette restriction puisque le même constat vaut pour les monuments les plus soignés. D'où l'intérêt du cas de *Bouda* qui a financé la stèle de son frère, *M. Servilius Secundus* (*I.L.G.N.* 535, Aimargues). Peut-on en déduire qu'elle vivait au domicile de son frère ? L'autre interprétation, qui n'est pas exclusive de la précédente, pourrait être que le défunt est mort jeune, sans avoir eu le temps de fonder sa propre famille, ce qui explique qu'il soit honoré par sa sœur. Rappelons toutefois que le défunt, que nous tenons pour un néo-citoyen, a vécu suffisamment longtemps pour obtenir sa naturalisation.

Travailler sur la structure familiale conduit également à tenter de déterminer le nombre d'enfants par famille. Pour essayer de résoudre ce problème, nous avons porté notre attention sur les inscriptions dédiées par des enfants à un ou deux parents ; nous avons aussi pris en considération l'épitaphe de *Quarta* (*C.I.L.*, XII, 4209, Castelnau-le-Lez), qui semble avoir élevé un tombeau pour l'ensemble de sa famille, de son vivant. Après enquête, il apparaît que le nombre d'enfants mentionnés n'excède jamais deux. En outre, lorsque les stèles honorent un citoyen, leur auteur est un unique enfant, à l'exception des fils, restés anonymes, de *M. Lucretius Piperclus* (*A.E.*, 1972, 336, Lattes). Faut-il y voir un indice de la taille réduite de la cellule familiale citoyenne ? Les renseignements donnés par les épitaphes de pérégrins, font état d'une situation très proche : en effet, si par trois fois nous sommes informés de l'existence de deux enfants ou plus – les fils anonymes de *Divecillus* (*A.E.*, 1972, 327, Lattes),

---

les personnes vivant sous un même toit, domesticité comprise : or notre corpus mentionne des affranchis, auteurs de l'épitaphe de leur patron (*C.I.L.*, XII, 4175, Lunel-Viel). C'est donc bien à la réalité de la *domus*, non à celle de la *familia* que nous sommes ici confrontée. Les auteurs du manuel cité précisent d'ailleurs que la notion de *familia* semble tomber en désuétude à la fin de la République au profit du mot *domus*, parce que les aristocraties, touchées par l'extinction des lignages nobles, ne peuvent plus se revendiquer de leur seule parenté agnatique. (*id.* : 209). Cependant, par facilité, nous utiliserons le terme „famille“ pour désigner ce qui, en réalité, relève de la *domus*.

*Secundus et Primula* qui ont élevé un monument à leur mère (*H.G.L.*, XV, 1821, Villevieille-Sommières), et les fils de *Lucius Appius et Quarta* (*A.E.*, 1972, 322, Lattes) –, l'examen attentif de ces cas révèle que deux résultent d'une situation particulière. En effet, *Secundus* et *Primula* ont respecté les termes du testament de leur mère tandis que dans le cas de *Lucius Appius* et *Quarta*, l'un des deux fils fait partie des défunts, si l'on accepte la restitution de M. Christol (Christol 2001 : 33, n° 11). Ainsi, les données épigraphiques ne permettent pas de déceler de différences significatives entre citoyens et pérégrins. Reste la famille de *Quarta*, qui, de son vivant, a fait ériger un monument pour son mari *Caelius* et ses deux garçons : dans ce seul cas, il est possible d'envisager que cette famille ne comportait que quatre membres.

L'examen détaillé de la relation dédicataire-dédicant, donne, pour les citoyens, un fils faisant l'éloge de sa mère et trois filles responsables de l'épithaphe de leur père, dont une qui élève un tombeau pour le défunt et elle-même (*C.I.L.*, XII, 4163, Villevieille-Sommières). Est-ce le résultat de la place accordée aux filles dans le système patriarcal romain<sup>315</sup> ? En effet, elles conservent leur nom, c'est-à-dire le gentilice de leur père, et demeurent sous l'autorité de ce dernier après leur mariage ; elles sont également aptes à assumer la succession de leur père (Garnsey, Saller 1987 : 230). Ajoutons que le rapport parent-dédicataire/enfant-dédicant s'inverse chez les pérégrins puisque trois filles prennent en charge l'épithaphe de leur mère tandis que trois garçons honorent leur père. Cette relation est-elle significative ? Ces données sont-elles emblématiques d'une conception différente de la famille ? Quel rôle les aînés sont-ils conduits à jouer ? La faiblesse statistique de l'échantillon, qui explique peut-être l'absence de contre-exemple, empêche malheureusement toute extrapolation. Enfin, lorsque les deux parents sont décédés, c'est un fils que se charge du monument funéraire, chez les citoyens comme chez les pérégrins. Dans ce cas, peut-on imaginer que le dédicant est fils unique ?

Ainsi, il est difficile de connaître la taille de la famille nucléaire<sup>316</sup>, sauf, peut-être, celle de *Quarta* qui a rédigé par testament ses volontés concernant le tombeau familial : lorsqu'elle prend ses dispositions, elle a deux fils, mais sans doute s'agit-il des survivants, la mortalité infantile étant élevée.

---

<sup>315</sup> La parenté maternelle est prise en compte pour mesurer la noblesse d'un individu. Le patrimoine de la femme reste distinct de celui de son époux (Corbier 2004 : 74).

<sup>316</sup> Sur la taille des familles aristocratiques, les motivations et les décisions d'Auguste pour lutter contre le célibat des hommes et des femmes de l'aristocratie, voir Garnsey, Saller, 1987 : 226-231.

Ce dernier point nous invite à considérer la question de l'âge des défunts. Peut-on inférer, à partir des épitaphes dédiées par des parents à leur fils ou leur fille défunts, que ceux-ci sont morts jeunes, en tout cas avant d'avoir convolé, et sans descendance : ils n'ont donc eu ni conjoint, ni progéniture susceptible de prendre en charge leur monument funéraire. A défaut, il faudrait imaginer que tous les membres de la famille qu'ils ont eux-mêmes fondée ont disparu avant eux : c'est une situation que l'on ne saurait exclure d'emblée. Dès lors, si cette indication peut avoir quelque pertinence, sa fragilité interdit d'explorer plus avant cette piste et d'en tirer ici des conclusions sur un plan démographique.

Elargissons notre point de vue en passant de la famille nucléaire à la *gens*. Cette étude est centrée, inéluctablement, sur les citoyens romains, exception faite des non-citoyens associés à ces *gentes*, notamment des affranchis. Rappelons que le terme *gens* désigne un ensemble familial comportant plusieurs branches, mais partageant le même gentilice. L'appartenance à une même *gens* n'implique pas nécessairement qu'il y ait consanguinité entre ses différents membres : le nom prime sur le sang, puisque l'adoption, et, d'une certaine manière, l'affranchissement, contribuent à faire entrer de nouveaux membres dans ces structures familiales<sup>317</sup>. Les *gentes* englobent donc des individus de rangs différents et de statuts divers. Il est difficile d'apprécier l'intensité des rapports entre membres d'une même *gens* : si les membres d'une même famille se doivent mutuellement aide et soutien, cette solidarité s'exerce-t-elle de manière restreinte ou par rapport à un groupe large ? Quelle est la réalité de ces liens familiaux ? A défaut de pouvoir répondre à cette question, nous avons tenté de saisir la dimension territoriale de cette réalité sociale.

Pour ce faire, nous avons travaillé sur la répartition des trois gentilices les mieux représentés dans notre corpus, à savoir les *Antonii*, les *Pompeii* et les *Valerii*<sup>318</sup>. Sur la carte 36, nous avons positionné chacun des membres de ces trois *gentes*. Cependant, parce que l'assise territoriale de ces familles ne coïncide pas avec les limites de notre zone d'étude, nous

---

<sup>317</sup> M. Corbier rappelle que les Romains pouvaient remodeler leur famille grâce au divorce et à l'adoption ; le divorce permettait de „rejouer une deuxième fois la carte du mariage“ (Corbier 2004 : 74).

<sup>318</sup> Nous avons choisi de ne pas étudier les *Frontonii/Frontinii*, alliés aux *Craxii*, déjà étudiés par M. Christol, qui nous a inspiré cette approche (Christol 2003b : 141-144). Il faudrait ajouter au corpus étudié par l'auteur, l'inscription *H.G.L.*, XV, 1860 (Castelanu-le-Lez) qui mentionne *Frontinia Prima*, fille de *Decimus*.

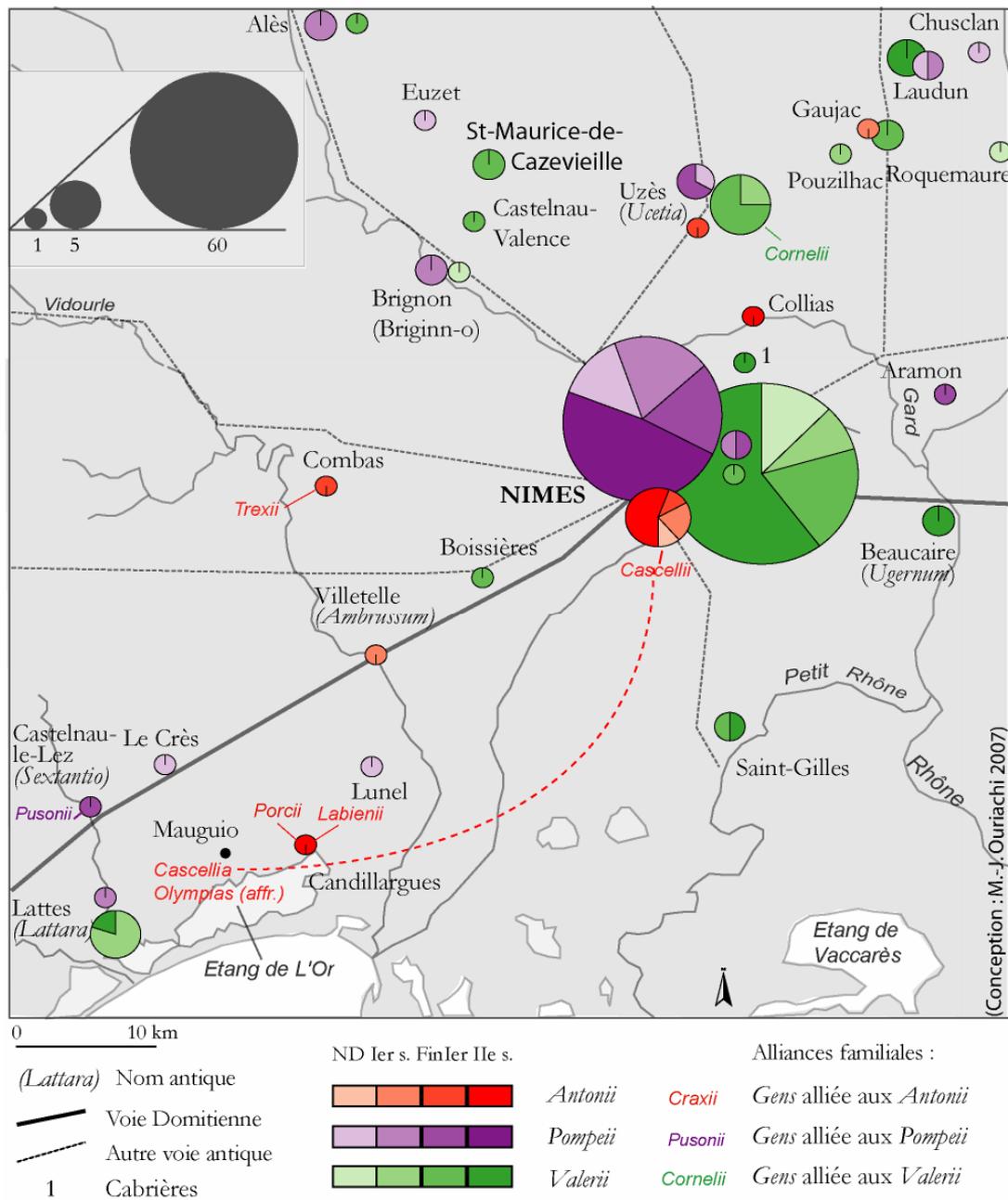
avons souhaité élargir notre enquête à l'ensemble du territoire de la cité antique de Nîmes<sup>319</sup>. Cette recherche nous a permis de localiser des membres de ces communautés gentilices dans les agglomérations de Boissières, Brignon, Uzès, Gaujac, Laudun, Aramon, Beaucaire ou Saint-Gilles, dans la région d'Alès mais aussi à Nîmes, qui fonctionne comme un centre de gravité pour ces trois familles, par le nombre de *gentiles* qui y sont mentionnés<sup>320</sup>.

---

<sup>319</sup> Les limites de la cité sont, outre la Méditerranée, la bordure orientale de l'étang de Thau au sud-ouest, le Rhône à l'est, tandis que les Cévennes constituent la frontière septentrionale du territoire nîmois (Fiches 2002a : 21).

<sup>320</sup> Comme l'indique la carte 36, cette liste de communes n'est pas exhaustive. D'autres, plus petites comme Euzet, Saint-Maurice-de-Cazevieille, Castelnau-Valence, Collias, Pouzilhac ou Roquemaure, ont aussi livré des inscriptions mentionnant des membres de ces trois *gentes* ; il en va de même pour Caissargues, voire Cabrières, situées en périphérie de Nîmes. L'enquête a été réalisée à l'aide du volume XII du *C.I.L.*, complété par l'ouvrage dirigé par Jean-Luc Fiches sur les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon (Fiches 2002a) et le dépouillement de l'*Année Epigraphique* réalisé par Simina Cibu (Cibu 2000) ; les informations concernant Nîmes proviennent de la base de données rassemblée par Michel Christol, aidé par Jean-Luc Fiches, pour la *Carte archéologique* (Fiches, Veyrac 1996).

Figure 36 : répartition spatiale et chronologique des *Antonii*, *Pompeii* et *Valerii*.



Dans un premier temps, nous ne tiendrons pas compte du facteur temporel. D'un point de vue spatial, la carte 36 révèle tout d'abord la faiblesse relative, eu égard aux densités observées dans la partie nord-orientale de la cité, de l'ancrage de ces trois familles dans notre zone d'étude. Par ailleurs, elle atteste l'existence de modalités d'implantation territoriale différentes selon les familles. Il apparaît ainsi que les *Antonii*, qui composent le groupe numériquement le plus faible, présentent le dispositif spatial le plus diversifié : ils sont représentés à Combas, dans la garrigue, à Candillargues, dans la zone littorale, à *Ambrussum*, sur le piémont, avec l'affranchie, *Antonia Petale*, dont le patron ne nous est pas connu ; mais

leur présence est aussi attestée à Collias<sup>321</sup> avec *L. Antonius Macrinus*, dont le nom est gravé sur un autel à décor de rinceaux (*C.I.L.*, XII, 2972), à Uzès avec *Antonia Recepta* (*C.I.L.*, XII, 2943) et surtout à Gaujac avec *Antonius Paternus*, qui a réalisé une belle carrière municipale à Nîmes – son cursus comporte l’édilité et le quattuorvirat aux finances- mais aussi une carrière provinciale : de fait, cet homme a, entretemps, occupé le poste de préfet des ouvriers, auprès du gouverneur de la province<sup>322</sup> ; logiquement, les *Antonii* sont aussi implantés à Nîmes avec 9 porteurs du gentilice. Parmi les personnalités localisées dans l’agglomération nîmoise, nous avons relevé la présence d’*Antonius Secundius Vassedo*, questeur (*A.E.*, 1982, 686, fin I<sup>er</sup>-début II<sup>e</sup> siècle) et d’*Antonius Eutyches*, sévir augustal (*C.I.L.*, XII, 3197). Mérite également attention la capacité des *Antonii* à nouer des alliances nombreuses et avantageuses<sup>323</sup> : dans notre secteur d’étude, elles ont débouché sur un rapprochement avec les *Porcii* à Candillargues, avec les *Trexii* à Combas : cette seconde association fait entrer une famille d’origine locale (ou un de ses affranchis) dans la sphère d’influence des *Antonii*, ce qui prouve la capacité d’intégration de la société indigène<sup>324</sup>. Au nombre des alliances de choix, il convient de mentionner celle nouée avec les *Cascellii*, à Nîmes, puisque l’inscription mentionnant *Antonia Titulla*, précise que son époux, qui appartient à l’ordre équestre, est *C. Cascellius Pompeianus*, préfet des ouvriers, quattuorvir, préfet des vigiles et des armes (*C.I.L.*, XII, 3210, II<sup>e</sup> siècle)<sup>325</sup> : or ce gentilice apparaît dans notre corpus avec la mention de l’affranchie *Cascellia Olympias*, à Mauguio. Ajoutons que les *Antonii* se sont alliés, à Nîmes, avec la grande famille des *Valerii* puisqu’un autel funéraire à rinceaux du II<sup>e</sup> siècle mentionne un dénommé *S. Antonius Valerianus*, dont la mère se nomme *Valeria Pompeia* (*C.I.L.*, XII, 3411). Quant à *Antonia Servata*, elle est l’épouse du

---

<sup>321</sup> Selon J.-L. Fiches, le lieu de découverte de cette inscription, l’Ermitage de Notre-Dame-de-Laval, ne saurait être enregistré dans la catégorie des agglomérations secondaires : ce site, qui a livré quatre autres épitaphes et plusieurs dédicaces, doit plutôt être tenu pour un sanctuaire associé à une nécropole (Fiches 2005 : 412, note 38).

<sup>322</sup> Charmasson J., *RAN*, 18, 1985, p. 389-392 (référence Fiches 2002a : 741) ; A. Roth-Congès in Fiches 2002a : 751.

<sup>323</sup> Le mariage permet de se créer des parents (appelés *adfines*) avant même d’avoir procréé. Dans la société romaine, on tient son rang grâce à ses parents, ses alliés, ses amis. Ce d’autant que la richesse s’acquiert souvent par héritage. Les comportements matrimoniaux sont donc infléchis d’un côté par la perspective d’un héritage, de l’autre par la volonté d’étendre son réseau de parenté (Corbier 2004 : 76).

<sup>324</sup> La garrigue est donc un espace au moins partiellement sous influence nîmoise.

<sup>325</sup> Sur ce personnage, Pflaum 1978 : 255. Notons que le surnom de ce personnage pourrait révéler une alliance avec la famille des *Pompeii*.

sévir augustal M. *Nemonius Titus* (*C.I.L.*, XII, 3258, St Césaire). Enfin, il faut rappeler qu'il existe un cas probable d'adoption par un membre de la famille des *Labienii* : en effet, nous pensons que le changement de gentilice du fils de Q. *Antonius Servatus* à Candillargues trouve son origine dans cette procédure.

Ainsi la *gens* des *Antonii*, dont les membres ont des statuts et des positions sociales variés, se caractérise par des implantations diversifiées et des stratégies d'alliance avec des familles en vue, comme celle des *Cascellii*, qui lui ont permis d'entrer dans le cercle fermé de l'aristocratie nîmoise.

Le système territorial des *Pompeii*, dans notre secteur d'étude, implique quatre sites différents : Lattes sur le littoral, Lunel en plaine, Castelnaud-le-Lez et Le Crès sur le piémont. Cependant, contrairement à ce que nous avons pu observer pour les *Antonii*, ces implantations sont contrebalancées par les effectifs de la région nord : nous avons en effet recensé 3 *Pompeii* dans le secteur d'Alès (*C.I.L.*, XII, 2869, et 2885) et 2 à Brignon où a été découverte la tombe monumentale réalisée par *Pompeia* pour son père L. *Pompeius Atepatius* (*C.I.L.*, XII, 2905), un aristocrate indigène devenu citoyen romain (Fiches 2005 : 407) ; quant à la ville d'Uzès, elle livre les noms de trois membres de cette *gens* - le couple d'affranchis (?) formé par *Pompeius Eros* et *Pompeia Terentia* (*C.I.L.*, XII, 2945), et Sex. *Pompeius* dit *Pandus* (*C.I.L.*, XII, 2926)- ; il convient d'ajouter à cette liste une mention à Laudun (l'affranchi L. *Pompeius*, *C.I.L.*, XII, 2771), une autre sur un autel à rinceaux localisé à Aramon (*Pompeia Fusca*, épouse de L. *Cornelius Superstitis*, *C.I.L.*, XII, 2809) et une à Chusclan (*C.I.L.*, XII, 2742). Cependant, le centre de gravité de cette distribution spatiale se situe incontestablement Nîmes avec 60 mentions : nous y avons relevé l'existence d'un questeur, *Pompeius Homuncio* (*C.I.L.*, XII, 3263, époque augustéenne) et d'un sévir augustal, C. *Pompeius Diomedes* (*C.I.L.*, XII, 3262, I<sup>er</sup> siècle). Par ailleurs, des membres de cette famille ont laissé des traces dans la proche campagne : en effet, c'est sur le territoire de la commune de Marguerittes que les stèles de L. *Pompeius Doryphorus* et de Cn. *Pompeius Fronto* (*C.I.L.*, XII, 3009 et 3011) ont été retrouvées. Quant aux alliances des *Pompeii*, elles se limitent dans notre secteur à celle nouée avec les *Pusonii* de Castelnaud-le-Lez, famille qui compte, pendant le règne de Tibère, un quattuorvir en la personne de P. *Pusonius Peregrinus*, cité par *C.I.L.*, XII, 3179, 3233 a et b (Gascou 1992). Cependant, l'examen des autres pièces a également révélé une alliance avec les *Cornelii* à Aramon, et l'union d'une femme nommée *Pompeia Servatilla*, avec un quattuorvir-trésorier de Nîmes, L. *Gappius Secundus* (*C.I.L.*, XII, 3222, non datée) ; quant à *Pompeia Acerronia*, elle est l'épouse du sévir augustal Q. *Magius Zosimus* (*C.I.L.*, XII, 3250,

II<sup>e</sup> siècle). Il résulte de cette première approche purement spatiale que la famille des *Pompeii*, malgré une importance numérique, n'a pas à son actif des alliances supérieures en prestige à celles contractées par les *Antonii*. Quant à son positionnement territorial, il révèle une faiblesse dans la partie ouest, correspondant à notre zone d'étude.

Avec la famille des *Valerii*, nous abordons une *gens* dont l'ampleur n'est en rien comparable à celle des deux précédentes : rappelons en effet que ce gentilice est porté par plus de 400 personnes en Narbonnaise<sup>326</sup>. Notre propre étude mobilise 104 porteurs de ce gentilice : elle n'englobe donc qu'une partie des membres de ce groupe familial. La carte montre que, dans le secteur occidental, les *Valerii* se concentrent en un lieu, l'agglomération de Lattes<sup>327</sup>. Par ailleurs, aucune inscription les mentionnant ne permet de restituer leurs alliances matrimoniales. Leur implication dans notre secteur est donc relativement peu importante. Il est vrai qu'à l'inverse leur implantation à l'est d'une ligne Alès-Saint-Gilles est beaucoup plus substantielle : nous avons recensé une inscription mentionnant cette famille à Boissières (*C.I.L.*, XII, 4164) ; trois sont situées dans le secteur d'Alès (*C.I.L.*, XII, 2870, *I.L.G.N.* 390 et 538) ; Uzès affiche une belle concentration avec *S. Valerius Eresistratus*, patron de *Valeria Marcella* (*C.I.L.*, XII, 2959, fin I<sup>er</sup> - début II<sup>e</sup> siècle), *Marcus Valerius Optatus* (*C.I.L.*, XII, 2961, I<sup>er</sup> siècle), *L. Valerius Nivalis* (*C.I.L.*, XII, 2939, fin I<sup>er</sup> - début II<sup>e</sup> siècle), *L. Valerius Paternus* et son fils *Nasso* (*C.I.L.*, XII, 2960, fin I<sup>er</sup> - début II<sup>e</sup> siècle) tandis qu'au sud-ouest d'Uzès, Brignon livre une inscription, celle de *C. Valerius Germanus* (*C.I.L.*, XII, 2914) ; au nord-est, c'est à Pouzilhac qu'a été découvert le cippe à décor de rinceaux de *S. Valerius Auctus* mentionné en compagnie de son fils *Perpetuus* (*C.I.L.*, XII, 2804) ; dans le même secteur, à Gaujac, l'épithaphe de *Valeria Postumia* par son fils *Valerius*<sup>328</sup> nous fait connaître une autre branche de cette famille ; le corpus de Laudun mentionne trois personnages appartenant à cette *gens* : *Valeria Severilla* et son père *Severus* (*C.I.L.*, XII, 2786, II<sup>e</sup> siècle), ainsi que *Valerius Felicio* (*C.I.L.*, XII, 2779, II<sup>e</sup> siècle) ; quant à la dédicace à Apollon trouvée à Roquemaure (*C.I.L.*, XII, 2792), elle nous révèle le nom de *Valerius Felicio*. A *Ugernum*, apparaissent deux femmes, l'une, *Valeria Sextina*, flaminique de l'impératrice (*C.I.L.*, XII, 2823) et l'autre appelée *Valeria Calliopolis* (*C.I.L.*, XII, 2832, II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles). Reste à mentionner la présence de cette famille dans le secteur de Saint-Gilles,

<sup>326</sup> Rappelons les effectifs calculés par E. Demougeot : 274 *Valerii* et 150 *Valeriae* (Demougeot 1972 : 88).

<sup>327</sup> Une épithaphe découverte à Lunel-Viel mentionne un *Valerius* : malheureusement, le texte est incomplet, rendant le statut de cet individu incertain. Toutefois, les caractéristiques de la stèle plaident en faveur d'un rang social élevé.

<sup>328</sup> Voir Charmasson J., *Rhodanie*, 29, 1989, p. 2-16 (référence Fiches 2002a : 741).

dont l'épithaphe de *Valeria Secundina* retrouvée à Espeyran, dans la partie sud du territoire communal. Nous n'avons pas encore évoqué l'implantation des *Valerii* à Nîmes : notre enquête a permis d'en répertorier 73. Afin d'assurer un traitement égal aux trois *gentes*, et garantir la fiabilité de notre approche comparative, nous allons faire état des *gentiles* les plus en vue : nous citerons tout d'abord *Valerius Servatus*, qui a rempli tous les honneurs municipaux (*C.I.L.*, XII, 3286, II<sup>e</sup> siècle)<sup>329</sup>, *M. Valerius Severius*, pontife (*C.I.L.*, XII, 3134, non daté), *C. Valerius Lussor* (*C.I.L.*, XII, 3283, I<sup>er</sup> siècle) et *C. Valerius Saturninus* (*C.I.L.*, XII, 3285, II<sup>e</sup> siècle), tous deux questeurs de la colonie et enfin *L. Valerius Philumenus*, sévir augustal dont l'inscription mentionne explicitement qu'il est citoyen romain (*C.I.L.*, XII, 3283, II<sup>e</sup> siècle). Il convient par ailleurs de préciser que cette documentation a révélé deux alliances avec la *gens* des *Pompeii* (*C.I.L.*, XII, 3807 et 3989). Enfin, signalons que la campagne nîmoise, plus précisément Cabrières, a accueilli un membre de cette famille en la personne de *Valeria Ianuaria* (*C.I.L.*, XII, 2997). Ainsi la *gens* des *Valerii* nîmois compte quelques personnalités remarquables : toutefois, eu égard à l'importance de cette *gens*, nous pensions être mise en présence d'un nombre plus élevé de personnages de premier plan. Les *Fastes de Narbonnaise* font état d'un membre de cette *gens*, *Valerius Paulinus*, originaire de *Forum Julii*, qui a débuté sa carrière comme procurateur du patrimoine de Gaule Narbonnaise, en 69 (Pflaum 1978 : 130) : sans doute sa présence a-t-elle généré à Narbonne un certain nombre de *gentiles*. D'autres personnalités éminentes ont été localisées à Narbonne : ainsi, *T. Valerius Senecio*, notable narbonnais dont la famille doit peut-être sa promotion à un personnage de rang sénatorial comme *L. Valerius Flaccus* (Christol 2003b : 135). Par ailleurs, il semble que les *Valerii* soient très présents chez les Helviens (Christol, Goudineau 1987-1988 : 94). Ces exemples tendent à prouver que, en raison du nombre élevé de ses membres, cette *gens* nécessiterait une approche exhaustive, afin de mieux cerner son implantation : cette enquête nous permettrait de localiser les centres de gravité de ce groupe familial, dont la cité de Nîmes, avec un quart des membres, fait assurément partie.

Cette approche purement spatiale a révélé trois types d'implantation : la dispersion caractérise la *gens* des *Antonii*, seul groupe dont l'ancrage à l'ouest de Nîmes est aussi important qu'à l'est ; la localisation des *Pompeii* privilégie la partie nord du territoire de la cité, avec quelques pôles secondaires comme Alès, Uzès et Laudun, mais son centre de

---

<sup>329</sup> Selon Y. Burnand, la formule „*omnibus honoribus in colonia sua* (ou *domi* ou encore *in patria sua*) *functus*“ ne signifie pas nécessairement que le personnage a exercé les deux magistratures suprêmes, préfecture des vigiles et des armes et quattuorvirat : elle peut qualifier la carrière d'un homme qui aurait géré le seul quattuorvirat et une prêtrise (Burnand 1990 : 551-552).

gravité se situe incontestablement à Nîmes. Quant à la *gens* des *Valerii*, elle a essaimé dans la quasi-totalité de l'espace nîmois, malgré la domination de quelques pôles comme Lattes ou Uzès, et surtout Nîmes<sup>330</sup>.

Complétons cette première approche en faisant entrer en ligne de compte le facteur temps. Les cartes schématiques suivantes mettent en évidence les dynamiques qui affectent l'implantation de chaque *gens* tandis que la suivante les associe de manière à cerner l'évolution des relations entre Nîmes et son territoire révélée par les mutations de l'ancrage spatial de ces trois familles.

---

<sup>330</sup> Cette suprématie nîmoise confirme le propos d'A. Roth-Congès qui voit dans la ville le lieu obligé de toute ascension sociale pendant le Haut-Empire (A. Roth-Congès *in* Ferdière 1993 : 390).

Figure 37 : évolution de l'implantation des *Antonii*, *Pompeii* et *Valerii*.

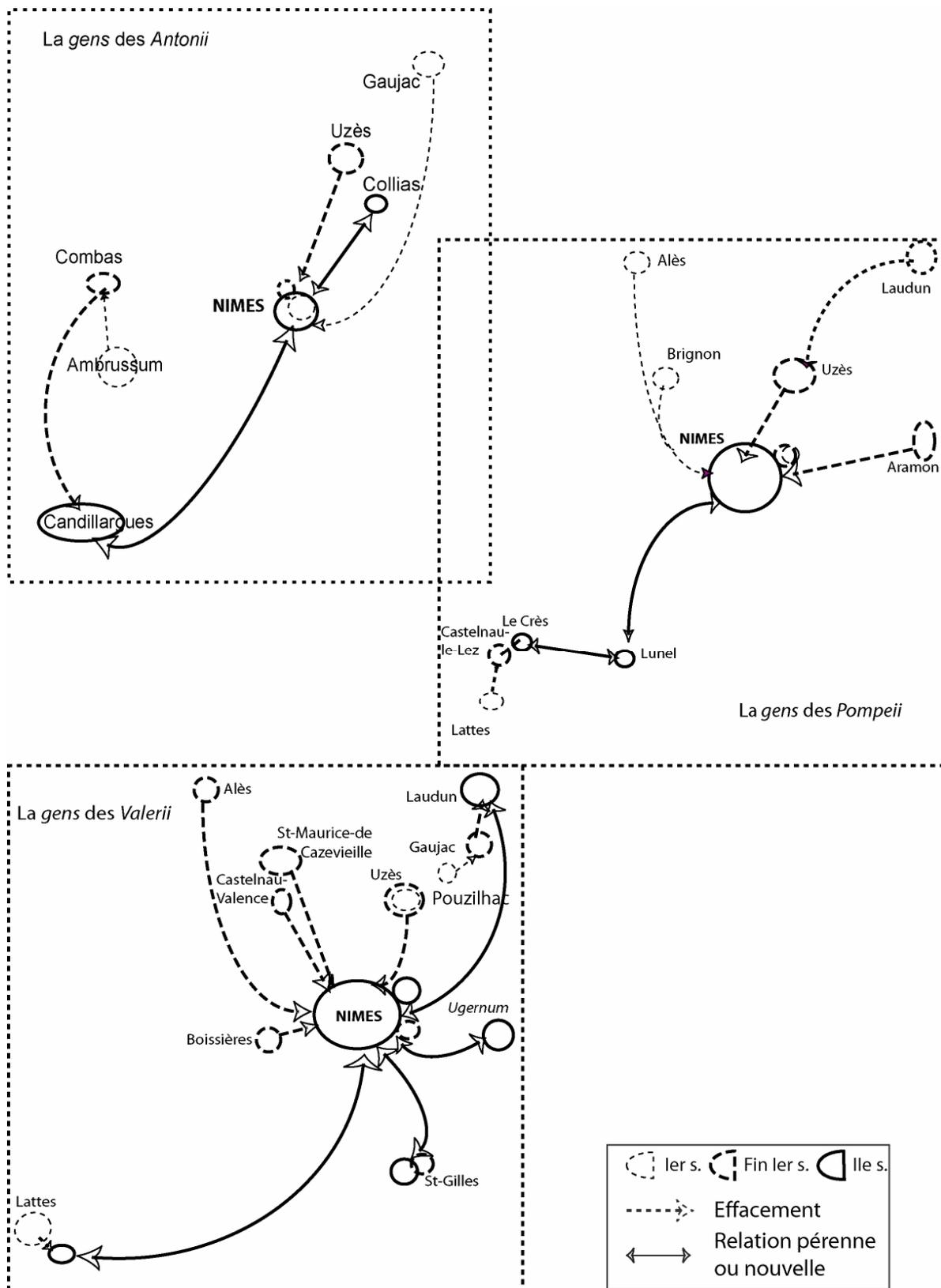
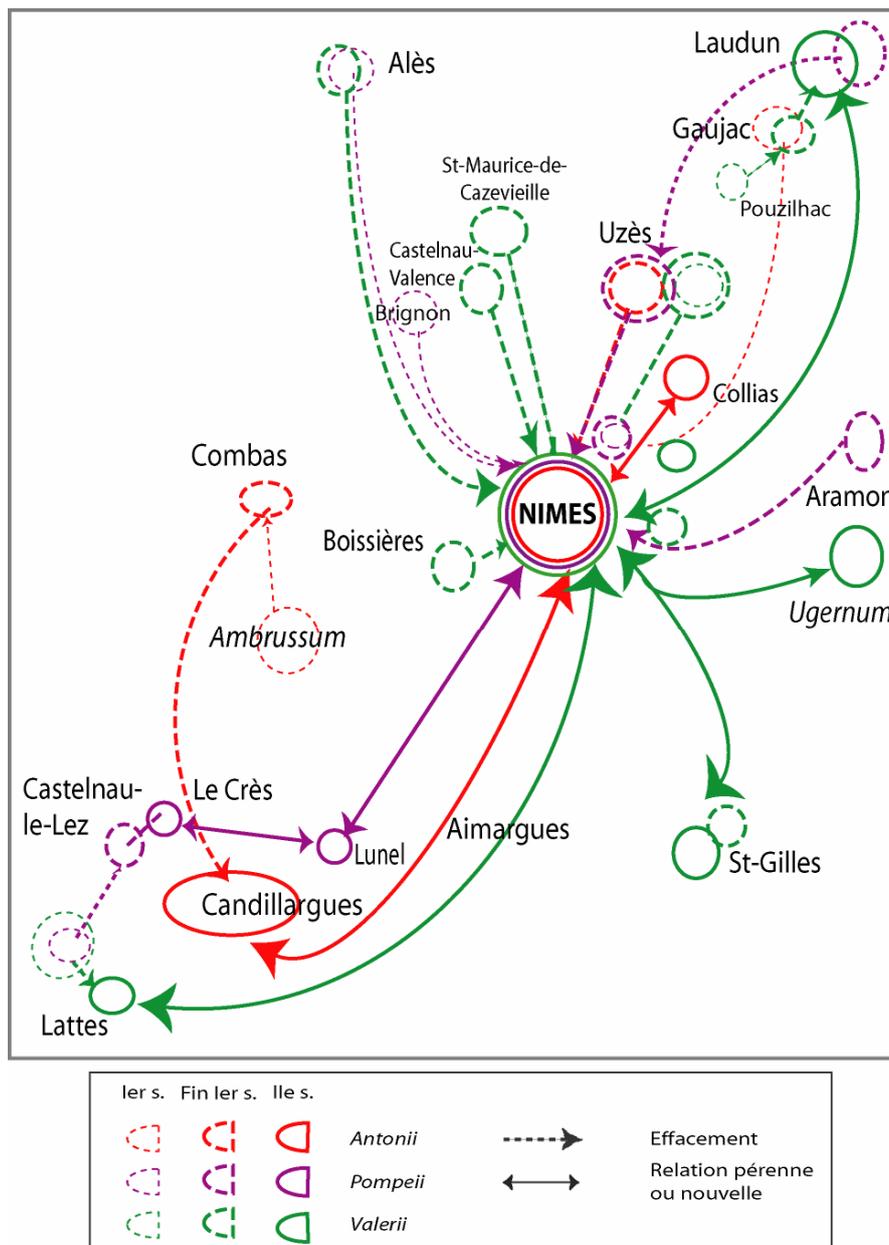


Figure 38 : schéma de synthèse



Signalons d'emblée que ce type de représentation peut induire en erreur : ainsi, la disparition d'un nom en un lieu sera interprétée comme l'indice d'une possible extinction de la *gens* alors que cette absence peut résulter de causes diverses : défaut de la documentation ou disparition du nom en raison d'une alliance privilégiant un nom gentilice sur deux.

En tout état de cause, ces deux cartes présentent un intérêt pour l'étude des trois *gentes*. Ainsi, pour les *Antonii*, la prise en compte de la dimension temporelle met en évidence une redistribution des localisations, puisque les positions les plus septentrionales, sur le piémont dans un premier temps puis dans la garrigue, s'effacent au profit d'une installation

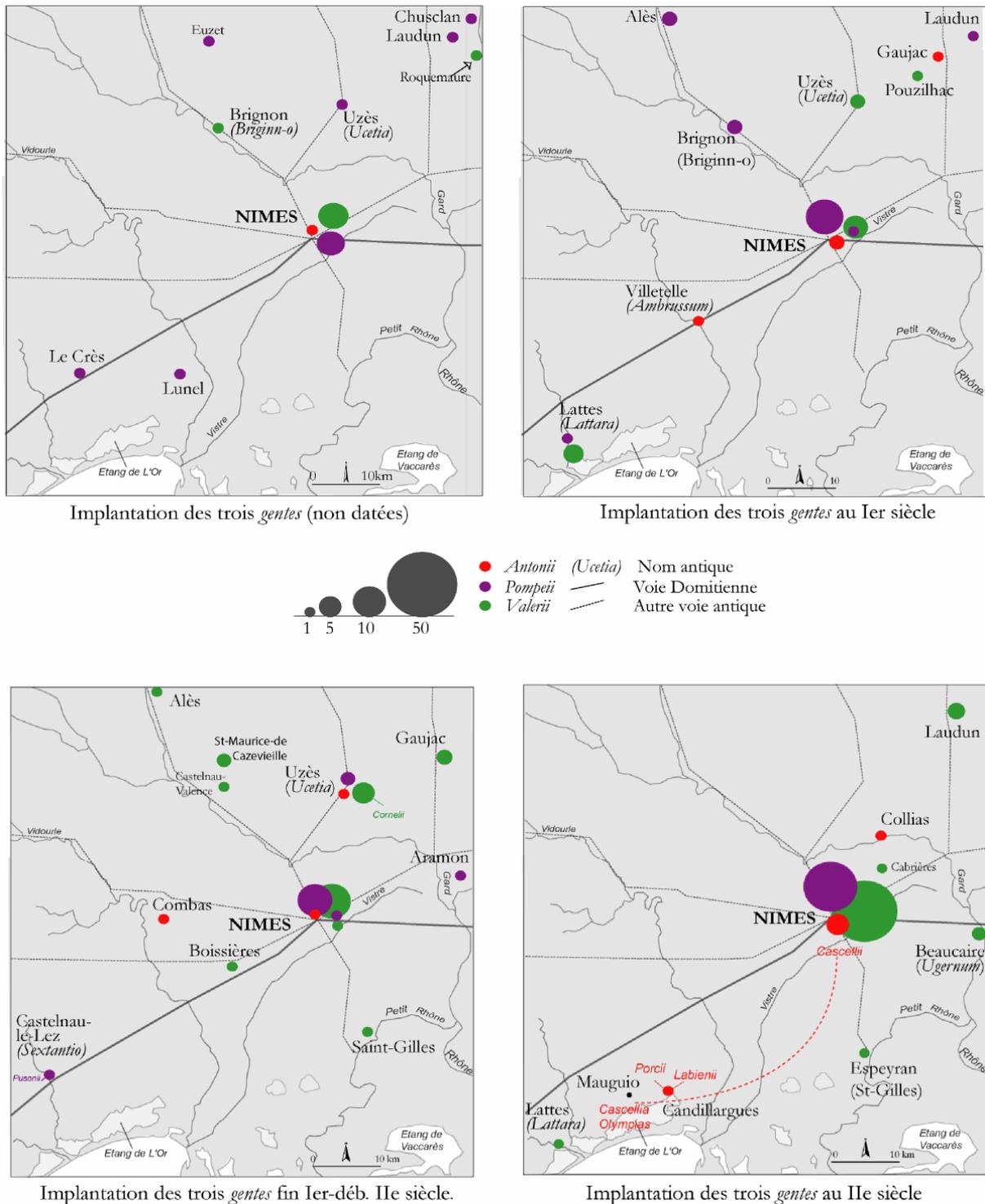
dans la région littorale, à Candillargues. Ainsi, l'établissement d'un de ses membres à Gaujac, en la personne d'*Antonius Paternus*, quattuorvir aux finances à Nîmes et préfet des ouvriers<sup>331</sup>, concerne la période julio-claudienne. Quant à l'implantation à Combas et Uzès, elle n'est pas confirmée pour le II<sup>e</sup> siècle. C'est au II<sup>e</sup> siècle qu'interviennent l'alliance avec les *Cascellii* et le renforcement de l'ancrage nîmois, avec 5 occurrences pour la période. Ce resserrement de la distribution est conforté par la disparition de la famille dans le secteur d'Uzès, mais contrebalancé par l'apparition d'une branche dans le secteur de Collias<sup>332</sup>. Avec les *Pompeii*, nous assistons à une recomposition du dispositif spatial, au profit de Nîmes : c'est tout particulièrement net dans la partie septentrionale dès le I<sup>er</sup> siècle, avec l'éclipse d'Alès et Brignon, puis dans le secteur oriental avec l'effacement successif de Laudun, puis d'Aramon et surtout d'Uzès entre le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècle. Dans notre zone d'étude, le processus est progressif avec la disparition précoce de Lattes, peut-être au profit de Castelnau-le-Lez, site auquel pourrait succéder Le Crès ; quant à l'inscription de Lunel, elle est lacunaire et non datée, mais nous verrons plus loin que ce secteur connaît un dynamisme certain au II<sup>e</sup> siècle. L'examen de cette carte se révèle tout aussi fructueux à propos des *Valerii*. L'essor de la famille à Nîmes (*Valerius Servatus*, arrivé au sommet de la carrière municipale auquel s'ajoutent 43 inscriptions datées du II<sup>e</sup> siècle), mais aussi la création de foyers très importants à Laudun, Beaucaire (avec la flaminique *Valeria Sextina*) et Saint-Gilles (Espeyran) interviennent au II<sup>e</sup> siècle, au moment où Boissières, Alès, Saint-Maurice-de-Cazevieille, Castelnau-Valence, Pouzilhac, Gaujac et surtout Uzès – caractérisée par une forte concentration de *Valerii* au I<sup>er</sup> siècle – cessent de livrer des noms de membres de cette *gens*. Dans la partie ouest du territoire, la redistribution se fait dans un premier temps au détriment de Lattes mais les *Valerii* ne quittent pas le secteur puisque leur présence est attestée au II<sup>e</sup> siècle, non plus dans l'agglomération, mais dans le domaine rural de l'Estelle (*Valeria Severia* : Bonnet 1905 : 318, n° 1). N'était la présence de *Valerii* à Beaucaire et Espeyran au II<sup>e</sup> siècle, nous aurions pu formuler l'hypothèse que le redéploiement des implantations de cette *gens* a favorisé Nîmes et sa proche campagne (Cabrières) et, à l'inverse, des lieux situés à distance de la capitale de la cité, en l'occurrence Lattes et Laudun.

<sup>331</sup> La mention de la préfecture des ouvriers dans le cursus d'*Antonius Paternus* incite A. Roth-Congès à voir dans ce dernier un membre probable de l'ordre équestre (A. Roth-Congès in Fiches 2002a : 751) ; même point de vue dans Gasco 1994 : 421, note 30.

<sup>332</sup> L'inscription de Collias (*C.I.L.*, XII, 2972), portée par un autel à rinceaux, a été répertoriée et datée par G. Sauron, qui propose de la situer sous les règnes d'Hadrien et Antonin le Pieux (Sauron 1983 : 86-87). Nous ignorons si un habitat, situé à proximité du sanctuaire (Fiches 2005 : 412), a pu être associé à la nécropole.

Les cartes schématiques suivantes nous proposent les mêmes données, mais décomposées en trois phases, le I<sup>er</sup> siècle, la fin du I<sup>er</sup> siècle et le II<sup>e</sup> siècle ; la première carte localise les inscriptions non datées.

Figure 39 : répartition des trois *gentes* par période



Cette décomposition de l'information met en valeur les dynamiques spatio-temporelles à l'échelle du territoire de la cité, telles qu'il est possible de les inférer des réseaux familiaux tissés par ces trois *gentes*. Si l'on admet le postulat selon lequel les espaces dynamiques correspondent aux implantations de ces grandes familles, il apparaît qu'au I<sup>er</sup> siècle, c'est au nord de la voie Domitienne, dans le piémont et la garrigue, que se trouvent les secteurs en expansion : ceux-ci doivent leur développement principalement à la *gens* des *Pompeii*. Les trois familles sont alors établies en huit points différents du territoire de la cité, dix si l'on compte Nîmes et sa périphérie. Au cours du I<sup>er</sup> siècle, la distribution spatiale se fait plus régulière : elle concerne la presque totalité du territoire – on compte désormais dix implantations hors Nîmes et sa campagne – puisque, par le biais de la *gens* des *Valerii*, désormais très présents dans le nord du territoire où ils remplacent les *Pompeii*, l'intégration de la zone sud débute avec une installation dans le secteur de Saint-Gilles. Cette évolution se confirme au II<sup>e</sup> siècle : désormais la famille des *Valerii* n'est plus seule partie prenante de ce processus, les *Antonii*, et les familles qui lui sont alliées, mais aussi les *Cascellii*, participant également à la mise en valeur de cet espace<sup>333</sup>. Le II<sup>e</sup> siècle est aussi celui de la plus forte concentration des *gentiles* de ces trois familles dans le chef-lieu de cité. A l'inverse, ce siècle voit l'effacement de la partie nord-est du territoire : il convient toutefois d'être prudent compte tenu de la présence d'inscriptions non datées à Euzet, Brignon et Uzès.

Pour compléter cette analyse, nous avons pris le parti de nous recentrer sur notre secteur d'étude tout en élargissant l'enquête à l'ensemble des *gentes* présentes dans notre corpus. Cela nous a permis de corriger l'image donnée par une approche limitée aux trois groupes familiaux évoqués précédemment. Parce que la réflexion porte sur les relations entre Nîmes et notre région, nous n'avons pas pris en compte les familles dont le gentilice était absent du chef-lieu de cité, exception faite des individus que leur fonction a nécessairement conduits à séjourner à Nîmes. Toutes les autres familles ont été intégrées dans notre analyse : elles sont présentées dans le tableau suivant.

---

<sup>333</sup> Il semble que le développement du secteur de Saint-Gilles soit durable puisqu'il livre sept sarcophages du III<sup>e</sup> siècle (Fiches 2005 : 414-415) dont l'un porte le nom d'une *Pompeia Diogena* dans un cartouche (C.I.L. XII, 4129) tandis qu'un autre a accueilli un défunt appartenant à la *gens* des *Frontonii* (C.I.L. XII, 4122), famille dont la répartition spatiale a fait l'objet d'une étude par M. Christol (Christol 2003b : 142-143).

Tableau 24 : *gentes* autres que les *Antonii*, *Pompeii* et *Valerii*, représentées à Nîmes.

Localisation	Date inscription	Gens	Gentiles recensés à Nîmes			Personnalités localisées à Nîmes
			N. D.	I <sup>er</sup> s.	II <sup>e</sup> s.	
Aimargues	II <sup>e</sup> s.	<i>Lucii</i>			2	
	II <sup>e</sup> s.	<i>Terentii</i>	1	8	5	<i>C. Terentius Philetus</i> , sév. aug. (I <sup>er</sup> s.)
	II <sup>e</sup> s.	<i>Hortensii</i>			6	<i>Hortensia Vitalis</i> , flaminique (II <sup>e</sup> s.)
	II <sup>e</sup> s.	<i>Atilii</i>	1		5	
	Fin I <sup>er</sup> s.- déb. II <sup>e</sup> s.	<i>Servilii</i>	2	3	1	<i>Servilius Excingomarus</i> , questeur (I <sup>er</sup> s.) <i>P. Servilius Fronto</i> , qui a exercé des responsabilités publiques (I <sup>er</sup> s.)
Castelnaule-Lez (dont Mas de Bourgade)	Mi- I <sup>er</sup> s.	<i>Cassii</i>	2	3	2	
	I <sup>ère</sup> moitié I <sup>er</sup> s. et II <sup>e</sup> s.	<i>Cornelii</i>	6	14	14	
	I <sup>er</sup> s	<i>Frontinii</i>				Sur les <i>Frontonii</i> et les <i>Frontinii</i> dans la cité, voir Christol 2003b,
	Fin I <sup>er</sup> s.- déb. II <sup>e</sup> s.	<i>Pusonii</i>		1	2	<i>P. Pusonius Peregrinus</i> , quattuorvir (I <sup>er</sup> s.)
Lunel-Viel	Fin I <sup>er</sup> s.- déb. II <sup>e</sup> s.	<i>Caecilii</i>		13	22	<i>L. Caecilius Blaesus</i> (fin I <sup>er</sup> s.-déb. II <sup>e</sup> s.), quattuorvir <i>T. Caecilius Guttur</i> (I <sup>er</sup> s.), questeur
	Fin I <sup>er</sup> s.- déb. II <sup>e</sup> s.	<i>Catii</i>			2	
	Fin I <sup>er</sup> s.- déb. II <sup>e</sup> s.	<i>Titii</i>	4		8	<i>Titia Paterna</i> , épouse du sévir augustal <i>T. Geminius Zethus</i> (II <sup>e</sup> s.)
	II <sup>e</sup> s.	<i>Frontonii</i> <sup>1</sup> <i>et Craxii</i>				Sur les <i>Frontonii</i> et les <i>Craxii</i> dans la cité de Nîmes, voir Christol 2003b
Mauguio	II <sup>e</sup> s.	<i>Fabii</i>	1	10		<i>C. Fabius Martinus</i> , sév. aug. (II <sup>e</sup> s.)
	II <sup>e</sup> s.	<i>Magii</i>	1	2	2	<i>Q. Magius Epityncharus</i> , sév. aug. <i>Q. Magius Zosimus</i> , sév. aug. (II <sup>e</sup> s.)
Montpellier	I <sup>ère</sup> moitié du I <sup>er</sup> s	<i>Domitii</i>	3	4	14	<i>Domitia Graecina</i> , flaminique (II <sup>e</sup> s.) <i>L. Domitius Axiounus</i> , préteur, quattuorvir par deux fois (I <sup>er</sup> s.)
Montpezat	II <sup>e</sup> s.	<i>Marcii</i>	1		3	<i>C. Marcus Philologus</i> , sév. aug. (II <sup>e</sup> s.)
St-Christol	2 <sup>nd</sup> e moitié du II <sup>e</sup> s.	<i>Titii</i> ou <i>Terentii</i>	Voir <i>supra</i>			
Villevieille-Sommières	II <sup>e</sup> s.	<i>Tertii</i>		1	3	
	II <sup>e</sup> s.	<i>Oppii</i> <sup>2</sup>				

En gras : personnalités localisées dans notre zone d'étude ( <sup>1</sup> : quattuorvir-juge, pontife, préfet des vigiles et des armes. <sup>2</sup> : sévir augustal)

Cette information a été prise en compte pour réaliser le schéma 40. Il donne une nouvelle image des dynamiques territoriales, déduite de l'implantation de l'ensemble des *gentes* de notre secteur d'étude. Cette proposition est donc tributaire de l'état de notre documentation : elle ne prétend pas à l'exhaustivité ; elle n'est qu'une étape d'un raisonnement qui sera poursuivi lors de l'analyse du matériel archéologique.

Parmi les *gentes* ainsi répertoriées, outre les noms prestigieux connus dans d'autres provinces de l'Empire – *Domitii*, *Terentii*, *Cornelii*, *Caecilii* ... –, on notera la présence de

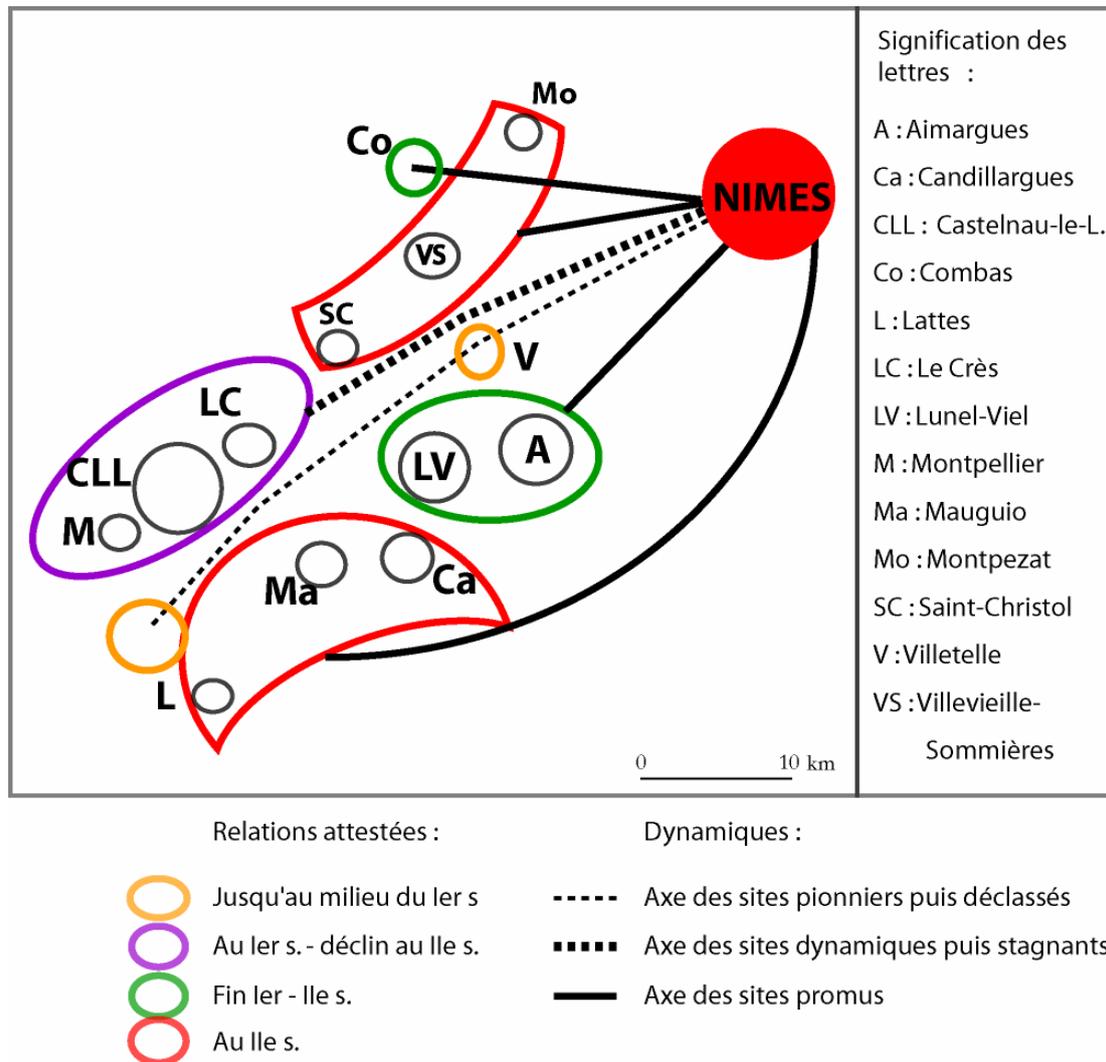
familles d'origine locale qui ont joué un rôle clé dans la structuration de cette portion du territoire de Nîmes : il en va ainsi des *Servilii* à Aimargues, des *Frontonii* et des *Craxii* à Lunel-Viel ou des *Oppii* à Villevieille-Sommières<sup>334</sup>. Ces groupes familiaux ont notamment contribué à l'émergence des sites de plaine : ils permettent de compléter, en l'amendant, le schéma initial dessiné par le seul jeu des relations des trois principales *gentes*.

Si l'on considère les dynamiques spatiales résultant de l'ensemble des données, il semble que l'on puisse définir trois types d'évolution. La première concerne les sites qui, comme Lattes ou Villetelle, ont joué un rôle de premier plan jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère : ces sites semblent avoir entretenu très tôt des rapports privilégiés avec Nîmes, rapports qui paraissent s'être étiolés au I<sup>er</sup> siècle. La deuxième est représentée par les sites associés à Castelnau-le-Lez, un ensemble bien ancré au I<sup>er</sup> siècle dans les réseaux familiaux dépendants de Nîmes, avec notamment un représentant de la *gens* des *Domitii*, et un membre de la famille des *Pusonii*, qui ont exercé le quattuorvirat à Nîmes, mais le rayonnement de cette zone faiblit au II<sup>e</sup> siècle : le lien avec la capitale de la cité se maintient par la seule présence d'un couple d'affranchis (?) des *Cornelii*, *gens* implantée dans ce secteur dès le I<sup>er</sup> siècle. Quant au troisième groupe, il convient de le scinder pour prendre en compte une nuance chronologique. Le premier sous-ensemble englobe les sites qui s'affirment dès la fin du I<sup>er</sup> siècle et occupent une place déterminante au II<sup>e</sup> siècle : ainsi Aimargues et Lunel-Viel accueillent-elles des familles amenées à jouer un rôle de tout premier plan à Nîmes, Aimargues avec les *Servilii* qui ont fourni deux magistrats à la capitale de la cité, Lunel-Viel où sont mentionnés des membres de la *gens* des *Caecilii* dont sont issus un questeur et un quattuorvir, et bien sûr celle des *Frontonii*, puisqu'un de ses membres, enterré à Lunel-Viel, a parcouru tous les échelons de la carrière municipale à Nîmes. Le second sous-groupe associe les sites promus seulement au II<sup>e</sup> siècle – Mauguio, qui accueille une affranchie des *Cascellii*, les environs de Lattes ainsi que Candillargues au sud, Montpezat et Saint-Christol au nord – et qui ont pu se maintenir jusqu'au début du III<sup>e</sup> siècle comme Villevieille-Sommières.

---

<sup>334</sup> Les *Troccii* de Lattes (*A.E.*, 1972, 337), absents du tableau parce qu'ils ne sont pas mentionnés à Nîmes, peuvent être intégrés dans le groupe des familles d'origine locale ayant joué un rôle dans l'organisation du territoire nîmois : en effet, un membre de cette famille apparaît dans une inscription de Tresques, associé à une femme nommée *Crasia Severilla*. Ainsi, les *Troccii*, outre le fait qu'ils sont implantés en des points éloignés du territoire, sont donc liés à la famille des *Craxii/Crassii* (Christol 1999c : 131).

Figure 40 : schéma des dynamiques territoriales révélées par l'implantation des *gentes*.



Ainsi, après avoir favorisé l'ouest de notre zone d'étude, l'influence nîmoise a ensuite bénéficié aux sites de plaine, qui connaissent une promotion exceptionnelle, puis au littoral et à la zone septentrionale ; l'émergence de ces deux espaces n'a toutefois pas entraîné un déclassement de la plaine.

### 2.3.3 Une société inégalitaire

En étudiant les *gentes*, nous avons été amenée à évoquer des lignages qui ont exercé des magistratures supérieures à Nîmes, mais aussi des familles dont le rayonnement a, semble-t-il, été plus limité. Ce constat nous conduit à étudier cette population comme

assemblage d'individus socialement divers. Malheureusement, force est de constater que la documentation relative à l'élite sociale est plus explicite que celle qui a trait aux humbles.

De quelles indications disposons-nous pour déduire le rang social d'un individu ? Tout d'abord, rappelons que l'exercice d'une magistrature supérieure ne peut se concevoir sans fortune personnelle. Les magistrats ne sont pas rémunérés ; lors de leur entrée en charge, ils doivent verser à la caisse municipale une somme d'argent réglementaire appelée *summa honoraria*, qui accompagne l'attribution de toute fonction publique (M. Christol *in* Landes 2002 : 129) ; c'est sur la fortune des magistrats que le paiement des impôts dus par la cité est garanti ; enfin cette richesse autorise les pratiques évergétiques qui garantissent une place de premier plan au sein de la communauté (Garnsey, Saller 1987 : 190). La source de cette richesse, et donc de ce pouvoir, est la terre<sup>335</sup> : elle garantit l'honorabilité mais aussi l'*otium*, primordial puisqu'il faut disposer de temps pour gérer les affaires publiques. Son appropriation constitue le fondement des inégalités sociales et économiques qui structurent la société romaine. Ainsi, comme le rappelle F. Jacques, les cités sont contrôlées par un petit nombre d'individus qui détiennent l'essentiel de la richesse foncière, richesse qu'ils transmettent à leur héritier, favorisant ainsi le maintien des magistratures au sein du lignage. A titre d'exemple, F. Jacques mentionne la somme de 100000 HS pour une fortune assurant une aisance modeste, soit un revenu de 4 à 6000 HS : il s'agit là de la valeur du cens décurnal à Côme, indication donnée par Pline le Jeune<sup>336</sup> (Jacques, Scheid 1990 : 339-340 ; 302)

Ces données générales visent à éclairer le rang social du seul magistrat supérieur cité dans notre corpus à savoir *Q. Frontonius Secundinus* (I.L.G.N. 521 bis, Lunel-Viel) : l'inscription signale qu'il a été quattuorvir juge, pontife et préfet des vigiles et des armes. Le cursus de ce magistrat est évoqué dans le désordre, de manière à valoriser l'honneur le plus élevé atteint par ce personnage. Ces fonctions ont été remplies à Nîmes. *Q. Frontonius Secundinus* n'a pas nécessairement exercé les magistratures inférieures, questure ou édilité,

---

<sup>335</sup> La terre ne constitue pas la seule source de revenu des plus riches : ils pratiquaient d'autres activités comme le prêt à intérêt, qui permet de participer aux entreprises commerciales en toute discrétion, parfois en ayant recours à des intermédiaires, souvent affranchis (Jacques, Scheid 1990 : 315-317)

<sup>336</sup> Pline le Jeune, *Lettres*, X, 58 ; VI, 3 ; I, 19 ; X, 110 (Jacques, Scheid 1990 : 311). Les autres indications concernant le cens décurnal sont plus floues puisqu'elles évoquent seulement la propriété d'une maison dans la ville (*oppidum*) : c'est le cas à Tarente et à Urso pour la période républicaine (Jacques 1990 : 109-111).

avant d'accéder à la préfecture des vigiles et armes<sup>337</sup>, et voir sa carrière couronnée par le quattuorvirat juridictionnel<sup>338</sup>. Entre ces deux dignités, si l'ordre correspond effectivement à la chronologie inverse du déroulement de sa carrière, il a été élu au pontificat<sup>339</sup>. Il a dû ensuite siéger dans le conseil décursional, fonction viagère : selon Y. Burnand, l'absence de mention du seul décursionat dans les inscriptions des notables nîmois pourrait signifier qu'à Nîmes, l'exercice de ces magistratures débouchait sur l'entrée dans le sénat local, par cooptation, en fonction des sièges disponibles (Burnand 1990 : 550). Mais F. Jacques explique, et nous sommes tentée de le suivre sur ce point, que si le décursionat n'est pas mentionné dans les inscriptions, c'est parce qu'il allait de soi pour un notable (Jacques 1990 : 107). En revanche, ce cursus ne lui a pas permis d'obtenir le cheval public, qui couronne souvent la carrière des honneurs municipaux : il n'a donc pas accédé au second ordre aristocratique, l'ordre équestre (Burnand 1990 : 569).

Nous pensions pouvoir affirmer qu'un membre de la *gens* des *Craxii*, à laquelle appartient l'épouse de *Q. Frontonius Secundinus*, avait au contraire obtenu le cheval équestre : selon Y. Burnand, *Craxius Severinus*, dont l'épithaphe a été retrouvée à Tresques (CIL XII, 2754), aurait intégré le second ordre (Burnand 1990 : 560). Toutefois, M. Christol a montré qu'à la restitution de O. Hirschfeld, déchiffrant *eq(uo) p(ublico) ex[ornato] ex V [decuriis]*, il fallait préférer celle des auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, à savoir *colle/g(a)eq(ue) p(osuit) ex fun[eraticio]* : il n'est donc plus question de lui attribuer un rang équestre, mais de signifier que sa sépulture a été assurée par les membres du collège de centonaires dont il a été le *magister*.

Cela étant, pour les raisons mentionnées ci-dessus, ce couple appartient incontestablement à l'aristocratie locale<sup>340</sup>, détentrice à la fois de la fortune foncière - il

<sup>337</sup> Cette charge, spécificité de Nîmes, a été rapprochée par O. Hirschfeld de deux fonctions représentées à Alexandrie et à Smyrne, soit respectivement celle de *νοκτοστρατηγός* et celle de *στρατηγός επί των όπλων*. Cette proximité serait liée à l'implantation par Auguste de soldats grecs d'Egypte, vétérans de l'armée et de la flotte d'Antoine en Gaule (Pflaum 1978 : 99-100). Pour M. Christol et C. Goudineau, l'existence de cette charge est un héritage des institutions arécomiques anciennes qui partageaient le pouvoir entre les membres d'un binôme civil et militaire : la préfecture des vigiles et des armes serait le versant militaire de ce pouvoir tandis que le quattuorvirat serait son pendant civil (Christol, Goudineau 1897-1988 : 98).

<sup>338</sup> Le quattuorvirat est caractéristique des établissements de droit latin.

<sup>339</sup> Comme l'inscription ne mentionne pas qu'il a été *pontifex Augusti*, rien n'indique que *Q. Frontonius Secundinus* se soit consacré exclusivement au culte impérial (Etienne 1958 : 198).

<sup>340</sup> P. Garnsey et R. Saller qualifient les décursionnaires de troisième ordre aristocratique (Garnsey, Saller 1987 : 189) : la formule paraît quelque peu usurpée, en l'absence d'un ordre décursional constitué au niveau de l'Empire,

possède au moins un domaine à Lunel-Viel en plus de sa résidence nîmoise - et du pouvoir politique, aristocratie solidaire du système impérial. La décision d'Auguste d'attribuer 24 *oppida* à Nîmes a réduit d'autant le nombre de postes pouvant déboucher sur une promotion civique, puisque désormais il faut exercer les magistratures à Nîmes (Goudineau 1976 ; Christol, Goudineau 1987-88). Ainsi, les individus qui parviennent aux plus hautes charges constituent-t-ils une infime minorité. Cette élite dispose d'un pouvoir important puisque Nîmes, en tant que colonie latine, ne dépend pas du gouverneur de la province ni de la loi provinciale (Strabon IV, 1, 12)<sup>341</sup>.

Notre corpus compte une autre figure de premier plan, en la personne de *Publius*, dont nous ignorons le gentilice, connu par un buste de flamme en marbre, emboîté dans une gaine (*H.G.L.*, XV, 1818, Villevieille-Sommières). *Publius* est un flamme municipal, donc un prêtre du culte impérial. La nature de l'inscription exclut toute allusion à une possible carrière municipale antérieure ou intercalée. Nous ne savons pas si *Publius* a atteint le sommet de la carrière municipale : en effet, le flaminat peut prendre place à divers échelons du cursus<sup>342</sup>. Le mode de désignation n'est pas non plus clairement établi : l'élection par l'*ordo decurionum* (Etienne 1958 : 236) n'est pas assurée selon B. Rémy qui n'a recensé qu'une seule mention de désignation par décret de l'*ordo*, sur onze occurrences : ce dispositif électoral pourrait donc constituer une exception. En revanche, toutes les études montrent que les flamines appartiennent à la bourgeoisie municipale (Rémy 2003 : 371). Ils se doivent d'organiser des jeux, faire preuve de libéralité, ce qui nécessite une fortune : ils appartiennent à une oligarchie (Etienne 1958 : 229-231). Il semble donc avéré que *Publius*, tout comme *Q. Frontonius Secundinus*, appartient à l'aristocratie nîmoise. Nous touchons là un cercle restreint, qui cumule richesse, pouvoir et éducation puisque l'exercice de ces magistratures implique une bonne maîtrise de la culture latine (Chastagnol 1995 : 164).

---

à l'inverse des deux autres ordres. Par ailleurs, selon les cités, les décurions pourront être des ingénus disposant d'une aisance relative ou au contraire constituer une aristocratie proche des ordres supérieurs. La dignité du décurion se mesure à l'aune de la cité et non de l'Empire (Jacques, Scheid 1990 : 306).

<sup>341</sup> Strabon, *Géographie*, IV, 1, 12 : „ En outre, *Nemausus* jouit de ce qu'on appelle le *jus Latii*, droit qui assure la citoyenneté romaine à qui a revêtu l'édilité ou la questure. De ce fait, cette population n'est pas soumise aux édits des gouverneurs envoyés par Rome“.

<sup>342</sup> Gascou 2004 : 48. Point de vue différent de R. Etienne, à propos de la péninsule ibérique, qui parle de couronnement de la carrière municipale (Etienne 1958 : 229). M. Clavel adopte le même point de vue dans son étude des flamines de la cité de Béziers (Clavel 1970 : 457-458).

Une autre inscription évoque explicitement cet univers de la magistrature, mais à un niveau très inférieur : à Lattes, un texte (A.E., 1972, 333) évoque le flûtiste *C. Julius Fuscus*. En effet, les magistrats supérieurs ont sous leurs ordres un personnel varié, dont un *tibicen* chargé de couvrir les bruits de mauvais augure pendant qu'ils procèdent à des sacrifices. Les flûtistes reçoivent une indemnité de 300 HS, pour les dédommager de leur prestation épisodique (Lassère 2005 : 374 ; 541-542). Le rang social de *C. Julius Fuscus* est sans doute très éloigné de celui du quattuorvir.

A l'inverse, d'autres personnages ont pu être proches par la fortune et l'influence de *Q. Frontonius Secundinus*, sans que le texte qui les fait connaître ne le signale explicitement. Ainsi, en va-t-il de l'inscription dédiée au génie de *T. Bitucius Titus* par ses clients (C.I.L., XII, 4178, Lunel). Le clientélisme est basé sur une relation réciproque mais inégale, entre personnes de statuts et de niveaux de fortune différents : le patron accorde des dons matériels à ses clients et les soutient en intervenant en leur faveur. Le principat a réduit le poids politique du clientélisme ; il n'en reste pas moins un instrument aux mains des plus riches pour affirmer leur position sociale, voire renforcer leur pouvoir en contrôlant un réseau étendu (Jacques, Scheid 1990, 320-322). La mention de clients ne dit pas, à elle seule, quel était le niveau de fortune de *T. Bitucius Titus*, mais elle nous conduit à le classer dans la catégorie des personnes influentes de la région.

Nous avons évoqué plus haut la pratique de l'évergétisme par l'aristocratie municipale. Cependant, ces largesses prodiguées par des individus en faveur de collectivités - cités, collègues professionnels ou religieux, associations de quartier - sont aussi le fait de riches affranchis ou plébéiens. Elles sont un moyen pour ces derniers d'affirmer leur supériorité : elles entraînent en retour des remerciements, qui prennent la forme de décrets ou de statues votés par l'*ordo decurionum*<sup>343</sup>. Ce type d'hommage est tout particulièrement prisé par les notables, qui aspirent à une forme d'éternité, tandis que l'aristocratie y est moins sensible, du

---

<sup>343</sup> F. Jacques a traduit et commenté un grand nombre d'inscriptions honorifiques provenant de plusieurs provinces de l'Occident romain : il présente ainsi une inscription qui rend compte à la fois d'un décret des décurions de *Ferentinum* en faveur d'un magistrat, *A. Quinctilius Priscus*, et des évergésies dont ce dernier a fait bénéficier sa cité (Jacques 1990 : 187-188). En revanche, c'est le corpus d'Ostie qui fournit exclusivement les documents étudiés par M. Cebeillac-Gervasoni, M.-L. Caldelli et F. Zevi : on notera le caractère exceptionnel de l'inscription mentionnant l'évergète *P. Lucilius Gamala* (C.I.L., XIV,375), qui a contribué à la restauration d'un temple et financé la construction de plusieurs autres édifices religieux ; ses largesses lui ont valu de se voir décerner deux statues, l'une dorée, l'autre en bronze, érigée près du tribunal du *quaestor ostiensis*, en vertu d'un décret des décurions (Cebeillac-Gervasoni, *et al.* 2006 : 95-101).

moins localement. Cela étant, ce comportement ne caractérise que les plus ambitieux et ceux qui sont désireux de parfaire leur image personnelle et familiale (Jacques, Scheid 1990 : 324-330). Dans le corpus, une inscription<sup>344</sup> donne à connaître un acte d'évergétisme : elle évoque *T. Eppilius Astrapton*. Le texte de cette inscription a déjà fait l'objet d'un commentaire par M. Christol : cet acte de générosité – *T. Eppilius Astrapton* prend à sa charge les frais occasionnés par une offrande religieuse voulue par les membres de deux collèges professionnels de Lattes - permet à son auteur de passer au premier plan, reléguant les véritables responsables de ce geste religieux dans une position subalterne (Christol 2003 a). Ce faisant, c'est son nom qui est passé à la postérité. Cet acte signale par ailleurs un besoin de reconnaissance, peut-être parce que son auteur est lui-même un affranchi. Le cas de *T. Eppilius Astrapton* nous permet d'introduire une catégorie particulière : celle des sévirs augustaux.

Notre corpus ne mentionne aucun *augustalis*<sup>345</sup>, uniquement des sévirs augustaux. Ils sont désignés par les décurions, qui fixent l'effectif de ce collège d'auxiliaires du culte impérial. Leur charge est un *honor* : elle est donc soumise à versement d'une *summa honoraria* (Duthoy 1978 : 1271). Ce collège compte un grand nombre d'affranchis : ceux-ci trouvent dans cette charge le seul moyen de participer à la vie publique, puisque le décurionat et les magistratures leur sont interdits<sup>346</sup>. Leur fonction leur permet de se voir attribuer un certain nombre de privilèges propres aux décurions comme l'attribution d'une place distincte aux jeux ou aux festins (Duthoy 74 : 152). Ils auraient constitué un second ordre pratiquant

---

<sup>344</sup> Nous n'incluons pas la belle inscription de Castelnau-le-Lez évoquant *Cn. Plaetorius Macrinus*, parce *Macrinus* remercie les « *coloni et incolis* » pour une commande de statues, passée auprès de lui : de la part des auteurs de la commande, il s'agit d'un acte religieux ; de la part de *Cn. Plaetorius Macrinus*, il n'y a évergétisme que s'il a participé au financement des statues, ce que le texte ne précise pas.

<sup>345</sup> Sur le sens des termes *augustales* et *seviri augustales*, voir notamment Duthoy 1978 : 1260 *et sq.*

<sup>346</sup> R. Duthoy considère l'augustalité davantage comme une institution de promotion sociale que comme une institution religieuse (Duthoy 1978 : 1305). Pour M. Clavel, l'obtention de cette « semi-magistrature » constitue une fin pour les sévirs biterrois, beaucoup plus qu'un moyen de s'élever dans l'échelle sociale (Clavel 1970 : 462). Notons toutefois que trois affranchis, implantés au tournant de notre ère dans la cité de Narbonne ont occupé la fonction de *magister de pagus* (*C.I.L.*, XII, 5370) : ils ont donc assumé la gestion des affaires locales, grâce à l'appui de leur puissants maîtres et au rôle que ces derniers leur ont fait jouer dans l'administration de leurs biens situés dans ledit *pagus* (Christol, Fédière 1999 : 90-94). Pour M. Tarpin toutefois, la charge de *magister vici* est si peu honorifique qu'elle était boudée par les puissants et était occupée par ceux qui ne pouvaient obtenir mieux : ainsi, hors de Rome, parmi les *magistri* dont le statut est connu, se trouve une majorité d'affranchis (M. Tarpin *in* Cébeillac-Gervasoni, *et al.* 2003 : 260).

l'imitation de l'*ordo decurionum*<sup>347</sup>. Mais, par l'intégration d'affranchis dans ce collège, l'*ordo decurionum* se donne les moyens de récupérer en partie la fortune des affranchis les plus riches. Ainsi, qu'ils soient affranchis ou ingénus, les trois sévirs augustaux du corpus appartiennent aux couches favorisées. Et, s'ils sont affranchis, leurs fils pourront accéder aux charges supérieures et entrer dans le cercle restreint de l'aristocratie municipale. A plusieurs reprises nous avons fait état du lien très fort existant entre fortune et exercice de la puissance publique : cette réalité devait favoriser l'hérédité des carrières. Cependant nous avons vu que le renouvellement des familles dirigeantes était une réalité : il prouve qu'une promotion est possible et ces promotions ont plus de chance de concerner un fils d'affranchi qu'un fils de paysan<sup>348</sup>.

Si nous poursuivons notre incursion dans la hiérarchie sociale, nous rencontrons d'autres individus qui ont pu disposer d'un niveau de fortune supérieur à la grande masse des hommes libres de condition modeste, à savoir les patrons d'affranchis et les maîtres d'esclaves. Ce groupe est hétérogène à bien des égards, ne serait-ce que parce qu'il englobe à la fois des citoyens et des pérégrins. Si nous les associons dans un même ensemble, c'est parce que le prix d'un esclave et le coût de son entretien ne sont pas à la portée de toutes les bourses : un esclave adulte coûte en moyenne 2000 HS et son entretien revient à environ 300 HS par an (Jacques, Scheid 1990 : 370). Selon F. Jacques, une fortune de 100000 HS permet de posséder tout au plus quelques esclaves. Ainsi les patrons d'affranchis et les maîtres d'esclaves sont-ils susceptibles d'être intégrés dans le groupe des personnes disposant d'une relative aisance. Sont mentionnés dans le tableau ci-dessous tous les patrons avérés ou probables de notre corpus, soit 6 hommes et 5 femmes pour les patrons avérés, puisque le sexe ne peut être restitué dans les autres cas, et 12 citoyens (mais seulement 5 si l'on exclut les *incerti*) contre 5 pérégrins. Nous examinerons également la situation du maître de *Novellus et Telesphorus*, compagnons d'esclavage, donc membres de la même famille servile (*A.E.*, 1976, 420, Lunel) et de celui de la famille *Cinnamis*, dont le statut est plus incertain (*I.L.G.N.* 665, Castelnaud-le-Lez).

---

<sup>347</sup> C. Castillo Garcia rappelle que A. Abramenko a dressé la liste des formules montrant ce positionnement intermédiaires des *augustales* ou des *seviri augustales* : celles-ci associent *decuriones*, *augustales*, *coloni* (ou *plebs universa* / *populus* / *vicani*) ou *decuriones*, *seviri*, *plebs*. Elles sont surtout représentées en Italie mais on les rencontre aussi en Numidie et en Espagne, à Barcino (Castillo Garcia 2003 : 79).

<sup>348</sup> Pour F. Jacques, les nouveaux notables se recrutent principalement chez les vétérans, les fils de riches affranchis et les hommes d'affaires ayant réussi à convertir une partie de leur fortune en patrimoine foncier (Jacques, Scheid 1990 : 341).

Tableau 25 : les patrons d'affranchis.

Commune	Nom du patron	St.	H/F	Nom de l'affranchi	Date	Référence
Aimargues (prov. inc.)	... <i>Hortensius</i> (a) ...	C	?	<i>Hortensia Phyllis</i>	II <sup>e</sup> s.	<i>I.L.G.N.</i> 524
Aimargues (prov. inc.)	... <i>Atilius</i> (a)...	C	?	<i>Atilia Homonea</i>	II <sup>e</sup> s.	<i>I.L.G.N.</i> 524
Lattes (Filiès)	<b><i>C. Flavius ...</i></b>	<b>C</b>	<b>H</b>	<b><i>C. Flavius Libanus</i></b>	Fin I <sup>er</sup> s. av. n. è.	<b><i>A.E.</i>, 1972, 330</b>
Lunel-Viel	<b><i>G. Catius Maternus</i></b>	C	H	Anonymes	Fin I <sup>er</sup> s. - déb. II <sup>e</sup> s.	<b><i>C.I.L.</i>, XII, 4175</b>
Mauguio (Fréjorgues)	<b><i>Cascellia ...</i></b>	C	F	<b><i>Cascellia Olympias</i></b>	1 <sup>ere</sup> moitié du II <sup>e</sup> s.	<b><i>C.I.L.</i>, XII, 4194</b>
Mauguio (Mas St-Marcel)	... <i>Fabius</i> (a) ...	C	?	<i>Q. Fabius Eutyches</i>	II <sup>e</sup> s.	Bonnet 1946 : 4 , n° 11
Mauguio (Mas St-Marcel)	... <i>Magius</i> (a) ...	C	?	<i>Q. Magius ....</i>	II <sup>e</sup> s.	Bonnet 1946 : 4 n° 11
Montpellier (Bourgade)	... <i>Cornelius</i> (a)...	C	?	<i>L. Cornelius Helicon et son épouse</i>	II <sup>e</sup> s.	<i>C.I.L.</i> , XII, 4197
Montpellier (maison Rosel)	<b><i>C. Messius Balbus</i></b>	C	H	<b><i>C. Messius Sulla</i></b>	1 <sup>ere</sup> moitié du I <sup>er</sup> s.	<b><i>C.I.L.</i>, XII, 4202</b>
Montpellier (prov. inc.)	<b><i>Cn. Atettius ...</i></b>	C	H	<b><i>Atettia Grata</i></b>	II <sup>e</sup> s.	<b><i>C.I.L.</i>, XII, 4192</b>
Villetelle	... <i>Antonius</i> (a) ...	C		<i>Antonia Petale</i>	Epoque julio-claudienne	<i>A.E.</i> , 1998, 912
Villeveille-Sommières	<b><i>Publius ....</i></b>	C	H	<b><i>Primigenius</i></b>	Fin I <sup>er</sup> s.-déb. II <sup>e</sup> s.	<b><i>H.G.L.</i>, XV, 1818</b>
Aimargues	<b><i>Flavia</i></b>	P	F	<b><i>Martia</i></b>	II <sup>e</sup> s.	<b><i>C.I.L.</i>, XI, 4171</b>
Lattes (Filiès)	<b><i>Donna</i></b>	P	F	<b><i>Rustica</i></b>	Fin I <sup>er</sup> s. av. n. è. - déb. I <sup>er</sup> s.	<b><i>A.E.</i>, 1972, 340</b>
Lattes (Filiès)	<b><i>Pompeia</i></b>	P	F	<b><i>Rustica</i></b>	2 <sup>e</sup> moitié du I <sup>er</sup> s. av. n. è.	<b><i>A.E.</i>, 1972, 341</b>
Lattes (Filiès)	<b><i>Illanua</i></b>	P	F	<b><i>Tertulla</i></b>	Fin I <sup>er</sup> s. av. n. è. - déb. I <sup>er</sup> s.	<b><i>A.E.</i>, 1972, 332</b>
Lattes (Soriech)	<b><i>Varro</i></b>	P	H	<b><i>Myro</i></b>	Fin I <sup>er</sup> s. av. n. è. - déb. I <sup>er</sup> s.	<b><i>C.I.L.</i>, XII, 4204</b>

En gras : les affranchis avérés

Si l'on s'appuie sur le prix d'achat et le coût d'entretien d'un esclave, il nous faut considérer le patron de *G. Catius Maternus* ainsi que le maître de *Telesphorus et Novellus*, voire celui de *Cinnamis* si le statut d'esclave de cette dernière et de ses deux fils se vérifie, comme relativement favorisés puisqu'ils possèdent, ou ont possédé, au moins deux esclaves. Mais rien n'interdit de penser que les autres patrons ont eu à leur disposition plus d'un dépendant. Un point de détail attire l'attention : il s'agit de la part prise par les femmes dans le groupe des pérégrins, répertoriés comme patrons d'affranchis (4/5). Cela signifie-t-il que ces pérégrines ont eu recours aux services d'une domestique ? Le cas échéant, elles bénéficiaient donc d'un train de vie confortable.

Reste à étudier les personnes qui exercent une profession : le seul indice dont nous disposons pour connaître leur univers est la mention de collèges professionnels. Sont cités

dans notre corpus le collège des *centonarii* (fabricants de toile grossière<sup>349</sup>) et celui des *dendrophorii* (bûcherons ou peut-être marchands de bois<sup>350</sup>) à Lansargues (*C.I.L.*, XII, 5953), l'association des *fabri* (constructeurs en bâtiment, charpentiers<sup>351</sup>) et celle des *utricularii* (bateliers<sup>352</sup>) à Lattes (*A.E.*, 1965, 164<sup>353</sup>). Selon J.-P. Waltzing, ces collèges professionnels ne sont en rien comparables aux corporations médiévales : ils ne semblent avoir imposé ni monopole ni réglementation des pratiques professionnelles. Les membres de ces organisations ont pour but premier de s'associer pour pouvoir exercer une influence : les *corporati* s'unissent pour sauvegarder leurs intérêts communs (Waltzing 1895-1900, I). En outre, ces organisations leur donnent une visibilité sociale accrue, lorsqu'elles contribuent à l'intérêt général. Ainsi, certains collèges doivent beaucoup à leur utilité publique : les services qu'ils rendent à l'Etat ou aux municipalités sont, semble-t-il, en rapport avec leur profession, même si aucun témoignage précis ne le stipule (Waltzing 1895-1900, I : 191-193). Ainsi, aux *fabri* et aux *centonarii* est revenue la lourde tâche de lutter contre les incendies parce qu'ils fabriquent ou manipulent les instruments de pompiers, dolabres ou haches, échelles, centons ; le lien entre métier et service rendu est cependant moins net pour les dendrophores, pourtant

---

<sup>349</sup> Les *centonarii* tiraient leur nom des *centones* qu'ils fabriquaient : ce terme désignait des produits divers, tous réalisés à partir de vieilles étoffes, tels que des couvertures de lit et des vêtements à l'usage des pauvres et des esclaves, des coussins ou des bâches pour éteindre les incendies ou pour protéger les troupes et le matériel contre le feu et les traits ennemis à la guerre. Les collèges de centonaires étaient présents dans la plupart des villes, en raison des multiples usages que l'on faisait de leur production (Waltzing 1895-1900, II : 195).

<sup>350</sup> Les dendrophores sont surtout connus pour leur implication dans le culte public rendu à Cybèle et Attis : ils interviennent dans les processions comme porteurs des rameaux consacrés à la divinité. Mais ce collège a aussi une dimension professionnelle : il regroupe des ouvriers du bois ou des marchands qui pratiquent le commerce de ce matériau pour leur propre compte (Waltzing 1895-1900, I : 195, 240 *et sq.*).

<sup>351</sup> Selon J.-P. Waltzing, le terme *fabri* employé seul est synonyme de *fabri tignuarii* qui désigne les constructeurs en bâtiment. *Tignuarius* n'est précisé que lorsqu'il s'avère nécessaire de les distinguer d'autres *fabri* : il en va ainsi des inscriptions d'Ostie, Pise ou Arles qui mentionnent conjointement les membres de ce collège et les *fabri navales*, constructeurs de navires. Les *fabri* interviennent dans la construction de bâtiments publics, sur commande de l'Etat ou des municipalités (Waltzing 1895-1900, II : 193-194).

<sup>352</sup> Le terme *utricularii* désigne les artisans chargés de fabriquer les outres utilisées pour le commerce du vin et de l'huile, d'où le rapprochement établi par certains historiens entre les *utricularii* et les bateliers chargés du transport de ces marchandises. Pour d'autres, ils tirent leur nom de leurs embarcations, radeaux supportés par des outres (Waltzing 1895-1900, IV : 125-126). M. Christol leur attribue également la fonction de bateliers (Christol 2003 : 54).

<sup>353</sup> Sur cette inscription, voir l'étude très fouillée de M. Christol (Christol 2003a).

investis de la même mission que les deux autres collèges (*ibid.* : 202-203, 205). De ce fait, c'est peut-être parce qu'ils constituent conjointement le corps des pompiers que les dendrophores et les centonaires de Lansargues sont associés dans une même inscription. L'épigraphie révèle qu'il existe une relation étroite entre les collèges d'une même ville. Leur nombre varie d'une ville à l'autre pendant le Haut-Empire. Il semble toutefois que trois collèges existent à peu près partout : les *fabri*, les *centonarii*, les *dendrophorii*. Il s'agit là des trois corporations les plus répandues en Italie et dans les provinces latines (*ibid.* :191-199). Ainsi, à Cimiez, ils constituent les *tria collegia principalia*, et paraissent résumer l'ensemble du monde associatif (Christol 2003a : 55 ; *id.* 2005 : 62, note 5). Les inscriptions de notre corpus évoquent par deux fois l'association de deux collèges professionnels. S'agit-il des deux seuls collèges présents dans l'agglomération ? C'est la thèse avancée par M. Christol à propos de l'inscription lattoise (*ibid.* : 55). Cette interprétation peut-elle être étendue à l'inscription de Lansargues ? Qu'une association d'artisans et de bateliers soit mentionnée à Lattes ne saurait surprendre<sup>354</sup> ; en revanche, comment expliquer l'existence d'un collège de centonaires et de charpentiers dans le secteur de Lansargues ? Outre leur implication dans la lutte contre les incendies, quelle activité professionnelle peut-elle justifier leur présence en ce lieu ? Nous avons évoqué plus haut le fait que les usages multiples qui sont faits de leur production – les *centones*- favorisent la présence de centonaires dans nombre de cités. Est-ce parce qu'ils peuvent être partie prenante dans la construction navale que les *dendrophorii* sont mentionnés à Lansargues, à proximité du littoral ? Des arguments archéologiques viennent conforter cette hypothèse. La commune a livré les restes d'un grand habitat portuaire – de trois hectares -, au lieu-dit La Piscine : il s'agirait d'un port fluvial, situé à faible distance de l'ancienne lagune et relié à l'étang de Mauguio par le ruisseau du Berbian. L'étang de Mauguio, durant l'antiquité et le haut Moyen Age, recevait un bras du Rhône, et servait de débouché à un important trafic fluvial, en provenance de Beaucaire. L'hypothèse de l'existence d'un établissement portuaire localisé à La Piscine est également renforcée par l'abondance des céramiques importées sur ce site. Par ailleurs, il convient de mentionner la présence, à 600 m., d'une *villa* ou d'une petite agglomération, disposant d'un espace thermal,

---

<sup>354</sup> Sur le rôle des *utricularii* dans le port de Lattes, Christol 2003a : 54.

au lieu-dit La Laune, qui semble polariser un important réseau d'habitats durant le Haut et le Bas-Empire<sup>355</sup>.

Aussi avons-nous considéré ces deux inscriptions et les collèges qu'elles mentionnent comme susceptibles d'être rattachés à Lattes et à Lansargues et non à Nîmes : or, selon J.-P. Waltzing, les associations professionnelles sont des institutions municipales. Quelques inscriptions révèlent cependant l'existence de collèges dont le siège est implanté dans un *vicus* et non dans le chef-lieu de cité<sup>356</sup>. Le texte de Lattes ne fournit pas ce type d'indication ; cependant, rien n'interdit d'envisager l'existence d'organisations collectives à caractère professionnel dans cette agglomération secondaire : c'est le point de vue défendu par M. Christol (Christol 2003a). Qu'en est-il pour Lansargues ? Les établissements de La Piscine et La Laune I disposent-ils d'une population assez nombreuse pour être le siège d'un collège professionnel ? Rappelons qu'une association de cette nature ne saurait se concevoir sans un nombre suffisant de personnes exerçant le même métier. En l'absence d'indications plus précises sur la nature et l'organisation des sites de Lansargues, connus par des fouilles partielles et des prospections, l'hypothèse reste ouverte.

Enfin, signalons que l'inscription de Lansargues, parce qu'elle comporte une dédicace au dieu *Nemausus Augustus*, rappelle que nous avons affaire à deux collèges attachés à la cité de Nîmes, parce qu'autorisés dans les limites de son territoire et non au-delà (Waltzing 1895-1900, II : 175). Cette dimension territoriale du collège n'entre pas en contradiction avec un possible ancrage local. Les inscriptions de notre corpus sont toutes deux de nature religieuse. Ce fait ne saurait surprendre dans la mesure où les collèges fonctionnent comme une famille ou une cité : ils disposent donc d'un dieu tutélaire et/ou d'un génie chargé de veiller sur leur sort. Les liens professionnels sont donc renforcés par la pratique religieuse (Waltzing 1895-1900, I : 208). L'appartenance à un collège professionnel permet ainsi à ses membres de s'inscrire dans un groupe dont la fonction est autant religieuse ou sociale qu'économique : ajoutons que ces hommes de condition modeste apprécient le caractère convivial de ces

---

<sup>355</sup> Sur les sites de La Piscine et La Laune, voir annexe 11 : catalogue des établissements. Favory, Raynaud 1988 ; Favory *et alii* 1994 ; Raynaud 2007 : 206-208 (réseaux d'habitats), 366-367 (notices de La Piscine et La Laune).

<sup>356</sup> J.-P. Waltzing cite l'exemple des bateliers d'*Arelica*, *vicus* de Verone ou celui des centonaires de Plaisance qui avaient leur siège dans le *vicus* de *Clastidium* (Waltzing 1895-1900, II : 178).

associations qui assurent en outre des funérailles décentes<sup>357</sup> à leurs membres (J.-P. Morel *in* Giardinia 1989 : 310).

En regroupant une partie de la plèbe ayant une activité stable, affranchis compris, et en lui permettant de participer à la vie civique, ces associations jouent un rôle non négligeable dans le fonctionnement de la cité. En beaucoup d'occasions - cérémonies, fêtes - les membres de ces associations se distinguent de la plèbe et se placent au-dessus d'elle (Waltzing 1895-1900, II : 186-187). Selon M. Christol, la participation des *corporati* à la vie publique est toutefois de second ordre, surtout lorsqu'elles sont implantées dans des agglomérations secondaires comme Lattes, puisque Nîmes a confisqué à son profit l'essentiel de la vie publique. De plus, si ces collèges professionnels ont recours à l'aide d'évergètes, c'est parce que leurs moyens financiers sont modestes, ce qui limite leurs possibilités d'intervention (Christol 2005 : 75).

Avec les collègues professionnels, nous avons fait une incursion dans le monde plébéien, sans toutefois nous situer au bas de l'échelle sociale où se rencontrent les affranchis pauvres et les esclaves, à propos desquels les inscriptions sont peu loquaces. Quelles informations pouvons-nous extraire des textes concernant ces deux catégories ? Tout d'abord que les affranchis demeurent souvent dans un état de dépendance par rapport à leur ancien maître : lorsque les affranchis de *G. Catius Maternus* se chargent de son épitaphe, ou, à l'inverse, qu'*Illanua Ateviria* prend soin du tombeau de *Tertulla* son affranchie, nous sommes encline à y lire la permanence d'une relation étroite entre patron et dépendant ; il en va de même pour le bel autel funéraire à décor de rinceaux de *Cascellia Olympias*, réalisé conformément au testament de sa patronne. Les indications se rapportant aux esclaves sont encore plus rudimentaires : il s'agit d'esclaves privés ; aucun n'est la propriété d'une collectivité. Nous savons par ailleurs que leur niveau de vie dépend du traitement que leur réserve leur maître. Hormis un éventuel pécule, ils ne peuvent légalement rien posséder. Cette contrainte juridique explique leur position au bas de l'échelle sociale.

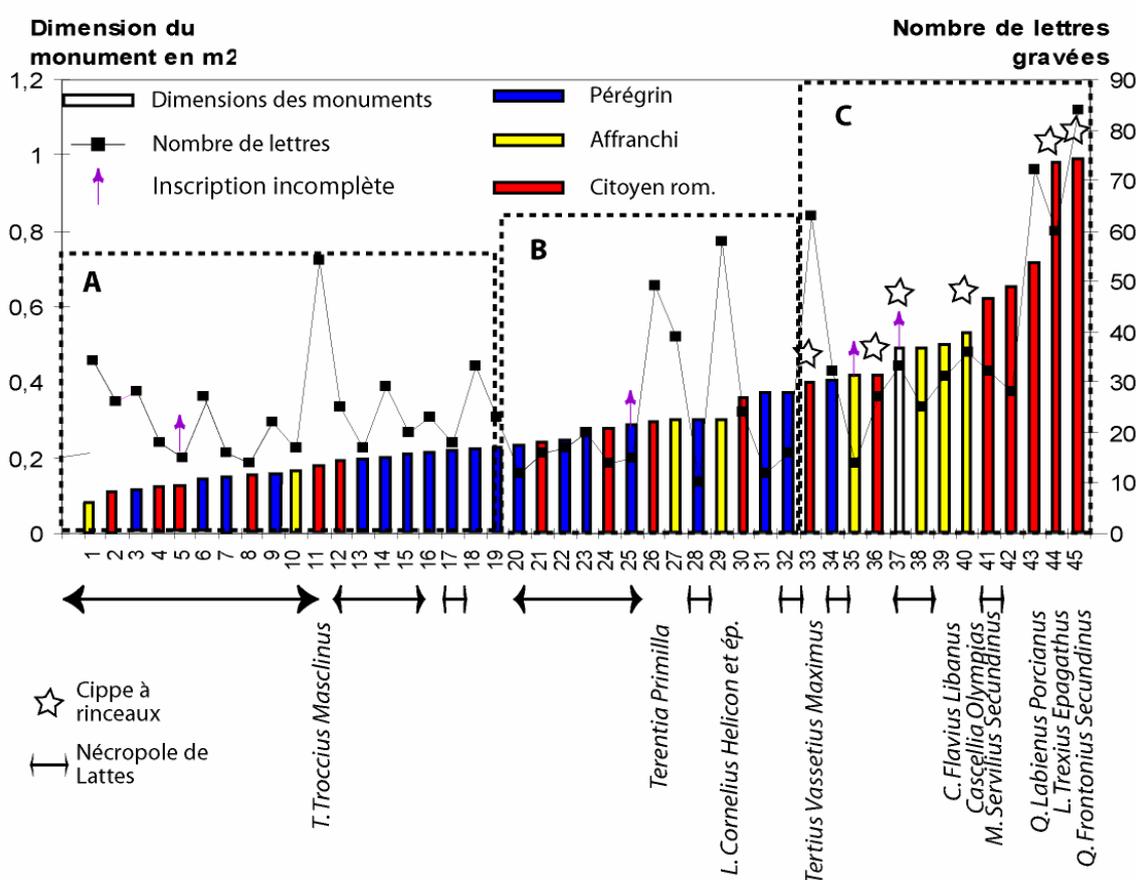
Nous avons désormais épuisé les informations données par le contenu des inscriptions. Celui-ci ne nous a pas permis de nous faire une opinion sur le niveau de fortune de l'ensemble

---

<sup>357</sup> Les collègues n'ont pas pour but principal d'assurer à leurs membres une sépulture décente mais presque tous s'en préoccupent, soit qu'ils prennent en charge la totalité des frais, soit qu'ils se contentent de contribuer aux funérailles. Certains collègues disposent d'un *columbarium* ou d'un domaine funéraire où reposent tous les confrères défunts. Cette dimension joue sans doute un rôle important dans l'affiliation des *corporati*, souvent pauvres (Waltzing 1895-1900, I : 256-300).

de la population. De quels arguments supplémentaires disposons-nous pour discerner d'éventuelles différences sociales ? La stèle, considérée dans sa matérialité, peut fournir quelques informations. Le graphique 41 répertorie les renseignements concernant les pierres dont les dimensions sont connues (45), soit 2/3 du corpus. Elles ont été classées en fonction de leur taille, par ordre croissant. Nous avons greffé sur cette information, un élément se rapportant au coût de la gravure, à savoir le nombre de lettres que comporte le texte : signalons toutefois que certaines inscriptions sont incomplètes, ce qui peut modifier sensiblement le résultat.

Figure 41 : dimensions de l'épithaphe et longueur de l'inscription.



Le graphique révèle que les deux données ne coïncident pas nécessairement, à l'exclusion des inscriptions les plus monumentales dont le texte est majoritairement très développé (groupe C). Sauf exception, que nous serons amenée à signaler, les petites pierres supportent des inscriptions qui comptent en moyenne 20 lettres : le corpus de Lattes constitue l'essentiel de ce groupe (groupe A). Nous pouvons aussi identifier un groupe de stèles de taille intermédiaire, qui comportent des textes courts, 15 lettres en moyenne, à quelques exceptions notables près (groupe B). Les groupes A et B correspondent à des épithaphe

d'ingénus modestes, à l'exception des individus présentant un profil atypique : dans le groupe A, *T. Troccius Masclinus*, qui érige une stèle à son père nourricier (n° 11 dans le graphique), nous paraît appartenir à un milieu favorisé<sup>358</sup> ; de la même manière, nous mettons à part, dans le groupe B, l'inscription de *Terentia Primilla* par sa mère *Lucia Terentia*, et celle de *Sabina* pour elle-même et son père *Tertius Vassetius Maximus*, qui associent des dimensions moyennes à un texte étoffé (49 lettres pour la première, 63 pour la seconde).

Le graphique met en évidence la concordance entre taille du monument, longueur du texte gravé et présence d'un décor de rinceaux. G. Sauron a montré que ces cippes funéraires d'un style particulier étaient tout particulièrement appréciés par l'élite romanisée de Nîmes (Sauron 1983 : 62 et 66). Dans notre corpus, outre *Q. Frontonius Secundinus*, quattuorvir déjà mentionné, ont bénéficié d'un monument à rinceaux *M. Servilius Secundus* (*I.L.G.N.* 535, Aimargues), *Q. Labienus Porcianus* (*C.I.L.*, XII, 4180, Candillargues), *S. Pompeius Germanus et Pusonia Euterpe* (*C.I.L.*, XII, 4207, Castelnaud-le-Lez), *Tincia Materna* (*C.I.L.*, XII, 4176, Lunel-Viel), *Cascellia Olympias* (*C.I.L.*, XII, 4194, Mauguio) et un personnage dont le nom incomplet comporte l'indication *Valerius* (Raynaud 1990, Lunel-Viel). On notera que cette liste recoupe largement celle des personnalités de premier plan (qu'ils soient directement mentionnés ou qu'il s'agisse d'une de leurs affranchies dans le cas de *Cascellia Olympias*) évoquées à l'occasion de l'étude des *gentes*.

Un nouvelle fois, force est de constater que l'information la plus significative ne concerne pas la masse des ingénus qui ne se laisse pas aisément cerner : s'agit-il de petits propriétaires terriens ou de travailleurs agricoles libres pour ceux qui sont mentionnés dans un habitat dispersé ? Pour les habitants d'une agglomération, d'artisans ou d'ouvriers ? La nécropole de Lattes a livré les noms de citoyens, ou de pérégrins, d'un niveau social semble-t-il modeste comme le montrent les stèles conformes au faciès des groupes A ou B. Mais n'oublions pas la foule de ceux qui n'ont pas laissé trace de leur identité, sans doute faute de moyens : ainsi, dans la périphérie des villes, les *suburbia* accueillent à la fois des monuments funéraires de dimensions variables, portant l'épithète du défunt, et des sépultures très modestes, simples incinérations en pleine terre, dont la signalisation, si elle a un jour existé,

---

<sup>358</sup> Par ailleurs, il s'agit là d'une des inscriptions les plus tardives du corpus : or nous avons fait état de l'effacement de la pratique épigraphique au III<sup>e</sup> siècle. La réalisation de ce monument funéraire par *T. Troccius Masclinus* pourrait signaler l'appartenance à une famille de notables locaux, soucieuse de respecter les usages.

n'est pas parvenue jusqu'à nous (Tranoy 2000 : 107). Quant aux espaces funéraires situés en milieu rural, ils passent souvent inaperçus, en l'absence de marquage au sol : de fait, il semble que le recours à la stèle soit moins usuel dans les campagnes (*id.* : 119). Les ingénus de notre corpus, dont le niveau de fortune nous paraît modeste au regard de l'aisance affichée par les notables, se placent donc au-dessus des démunis dont nous ignorons tout.

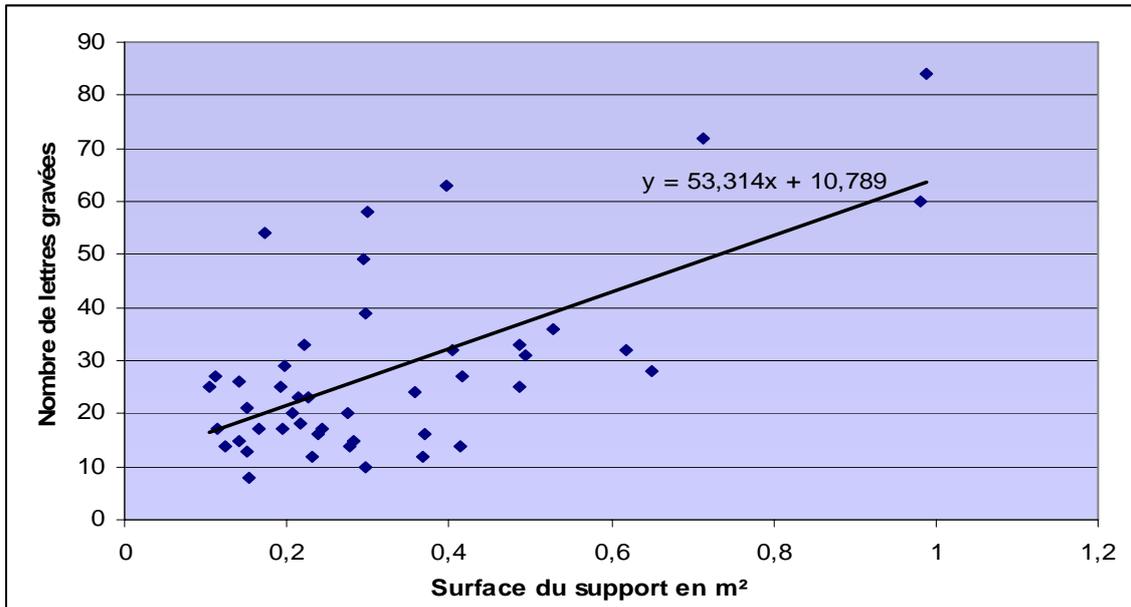
Concernant les affranchis<sup>359</sup>, le graphique (fig.41) révèle la diversité de ces populations dont les monuments funéraires s'intègrent dans les trois groupes d'inscriptions. Distinguons toutefois *Cascellia Olympias* dont le tombeau révèle indiscutablement une aisance certaine, et *C. Flavius Libanus* qui bénéficie également d'une épitaphe parmi les plus remarquables. Quant au couple formé par *L. Cornelius Hélicon* et son épouse, ils ne correspondent pas au profil du groupe B en raison de la longueur de l'inscription : il faut toutefois signaler que nous sommes en présence du tombeau de deux individus, ce qui explique que le nombre de lettres gravées soit important. Les autres affranchis se distinguent peu des ingénus de condition modeste.

Lorsque nous avons présenté la figure 41, nous avons constaté d'emblée l'absence de similitude entre la physionomie de la courbe représentant la variable « nombre de lettres » et celle de l'histogramme figurant la variable « dimension des pierres ». Or, ces deux paramètres ne sauraient être totalement indépendants, ainsi que le montre le graphique 42.

---

<sup>359</sup> Le graphique n'apporte aucune indication concernant les esclaves, trop faiblement représentés dans ce corpus réduit aux seules inscriptions dont les dimensions nous sont connues.

Figure 42 : représentation graphique de la relation entre les deux variables : nuage de points et droite de régression.



Cette nouvelle représentation graphique met en lumière l'existence d'une relation statistique significative entre les deux variables « taille du monument » et « nombre de lettres gravées »<sup>360</sup> : précisons qu'il s'agit d'une variation simultanée des deux variables, non d'une logique causale, bien que, dans le cas qui nous intéresse, cette éventualité ne soit pas à exclure. Toutefois, la droite de régression, dont les paramètres ont été calculés selon la méthode des moindres carrés, et les deux coefficients, celui de Bravais Pearson et le coefficient de détermination  $r^2$ , rendent compte de la force toute relative de cette relation : le premier coefficient prouve que la corrélation linéaire peut être tenue pour significative - le coefficient  $r$  est de 0,64, donc supérieur au seuil minimal fourni par la table, soit 0,25, compte tenu de l'effectif total - mais le coefficient de détermination ( $r^2$ ) de 0,4093 signale que le modèle de régression ne prend en compte que 40,9 % de l'information contenue dans la distribution. Ainsi, si la relation entre les deux variables ne peut être niée, elle ne concerne qu'un nombre réduit de monuments : la majorité, correspondant à l'information résiduelle (59,1 %), échappe au modèle.

Aussi, toujours dans le souci de faire parler ces monuments et d'en tirer des enseignements sur la population de notre zone d'étude, avons-nous opté pour une technique d'analyse susceptible de prendre en charge les deux variables étudiées ci-dessus combinées à

<sup>360</sup> Sur la relation entre deux caractères quantitatifs, les droites de régression et les corrélations linéaires simples, voir entre autres Groupe Chadule 1997 : 95-106.

d'autres : cette technique, l'analyse factorielle des correspondances, permet de faire une analyse multivariée et de traiter un grand nombre de données (AFC). Nous avons fait le choix de l'AFC et non de l'ACP parce que les variables sont pour partie nominales : ces variables qualitatives sont le statut des individus<sup>361</sup>, la période ainsi que la forme du monument – qui regroupe les modalités « stèle » et « autre forme », c'est à dire les autels et les tombeaux monumentaux. Pour intégrer les variables continues, à savoir « surface du support » et « nombre de lettres gravées », comme variables actives, nous avons procédé à leur transformation en variables nominales, par un découpage en classes (Groupe Chadule 1997 : 138, 149 ; Minvielle, Souiah 2003 : 81-82). Dans un second temps, l'ensemble de l'information a fait l'objet d'un codage binaire afin de la rendre mathématiquement homogène<sup>362</sup>. La matrice booléenne ainsi obtenue a permis, après un calcul des distances entre les individus - ici les 46 monuments funéraires - et les variables – 5 variables déclinées chacune en 2, 3 ou 4 modalités- de créer un nuage de points qui figure la position des stèles et autels funéraires en fonction des relations qu'ils entretiennent avec les modalités de chaque variable<sup>363</sup>. Le logiciel simplifie le travail de décryptage de l'information en générant trois axes<sup>364</sup> autour desquels le nuage s'articule : l'axe 1 correspond à l'allongement maximal et met en évidence le ou les facteurs qui jouent un rôle décisif dans l'organisation du nuage ; les deux autres axes obéissent à la même contrainte à laquelle s'ajoute celle de l'orthogonalité.

Nous avons procédé à plusieurs AFC successives : une analyse avec l'ensemble du corpus, une deuxième en retirant la variable temporelle « période » pour en mesurer l'impact,

---

<sup>361</sup> Parce que le nuage de points doit être homogène, il convient d'exclure les individus particuliers qui ont tendance à comprimer les autres individus à l'opposé du nuage : ainsi, pour éviter ce type de déséquilibre avons-nous choisi de regrouper les esclaves - très faiblement représentés – et les affranchis en une modalité unique – StAE. – de la variable « statut des individus ».

<sup>362</sup> On trouvera en annexe 10.1 le tableau de codage des données et en annexe 10.2, le tableau des données éclatées en caractères booléens. L'explicitation des codes utilisés pour les variables et pour chacune de leurs modalités est fournit en annexe 10.3. Ce tableau comprend également les observations par modalité, en valeurs absolues et en valeur relatives.

<sup>363</sup> Opération réalisée par le logiciel Anaconda développé par J.-J. Girardot (Laboratoire MTI@SHS).

<sup>364</sup> Le logiciel fournit d'autres aides à l'interprétation, notamment des tableaux de résultats qui comportent des données telles que le poids et la contribution de chaque individu et de chaque modalité à la détermination des axes : ces éléments permettent de corriger la représentation du nuage donnée par les graphes, représentation déformée dans la mesure où il s'agit d'une projection sur un plan d'une réalité en trois dimensions.

une troisième en ne retenant qu'un échantillon du corpus de Lattes<sup>365</sup> - dont le poids important nous paraissait pouvoir fausser l'analyse, une dernière en retranchant la variable « statut », qui, après étude de l'AFC1, nous a paru susceptible de prédéterminer certains regroupements d'individus<sup>366</sup>.

Les résultats de ces différentes analyses révèlent une grande stabilité de la structure du nuage. Cette permanence est due à la combinaison de certaines variables, la forme des monuments, la surface du support et le nombre de lettres gravées notamment. Nous commenterons donc la première AFC, qui présente l'avantage de prendre en compte l'ensemble des monuments documentés, avant d'évoquer succinctement les informations fournies par les trois autres AFC.

La lecture des graphes passe par l'interprétation des axes : pour déterminer la signification de chacune des droites, il faut prendre en compte les modalités présentant les contributions les plus importantes, indication fournie par les tableaux de résultats associés à l'AFC. Regarder le positionnement de chacune des modalités d'une même variable aide à interpréter un axe : pour faciliter le déchiffrement, nous les avons donc reliées par des flèches.

---

<sup>365</sup> L'échantillon de la nécropole de Lattes (26 monuments) a été réalisé à partir des résultats d'une AFC : nous avons en effet opté pour un échantillonnage non aléatoire, réalisé selon la méthode des quotas, qui prend en compte la structure de la population. Cette AFC a permis de déterminer 4 classes, dont une comprenant un unique individu que nous avons choisi de ne pas prendre en compte, en raison de sa très faible représentativité ; nous avons ensuite sélectionné des monuments dans les trois autres classes, proportionnellement à la taille de chacune, ce qui nous a permis de ne conserver qu'un quart des monuments de Lattes (Minvielle, Souiah 2003 : 84).

<sup>366</sup> Nous présentons dans les annexes 10.4 à 10.7 et 10.10 à 10.13 les graphes des AFC 2, 3 et 4.

Figure 43 : analyse factorielle des correspondances des monuments funéraires (plan des axes 1 et 2)

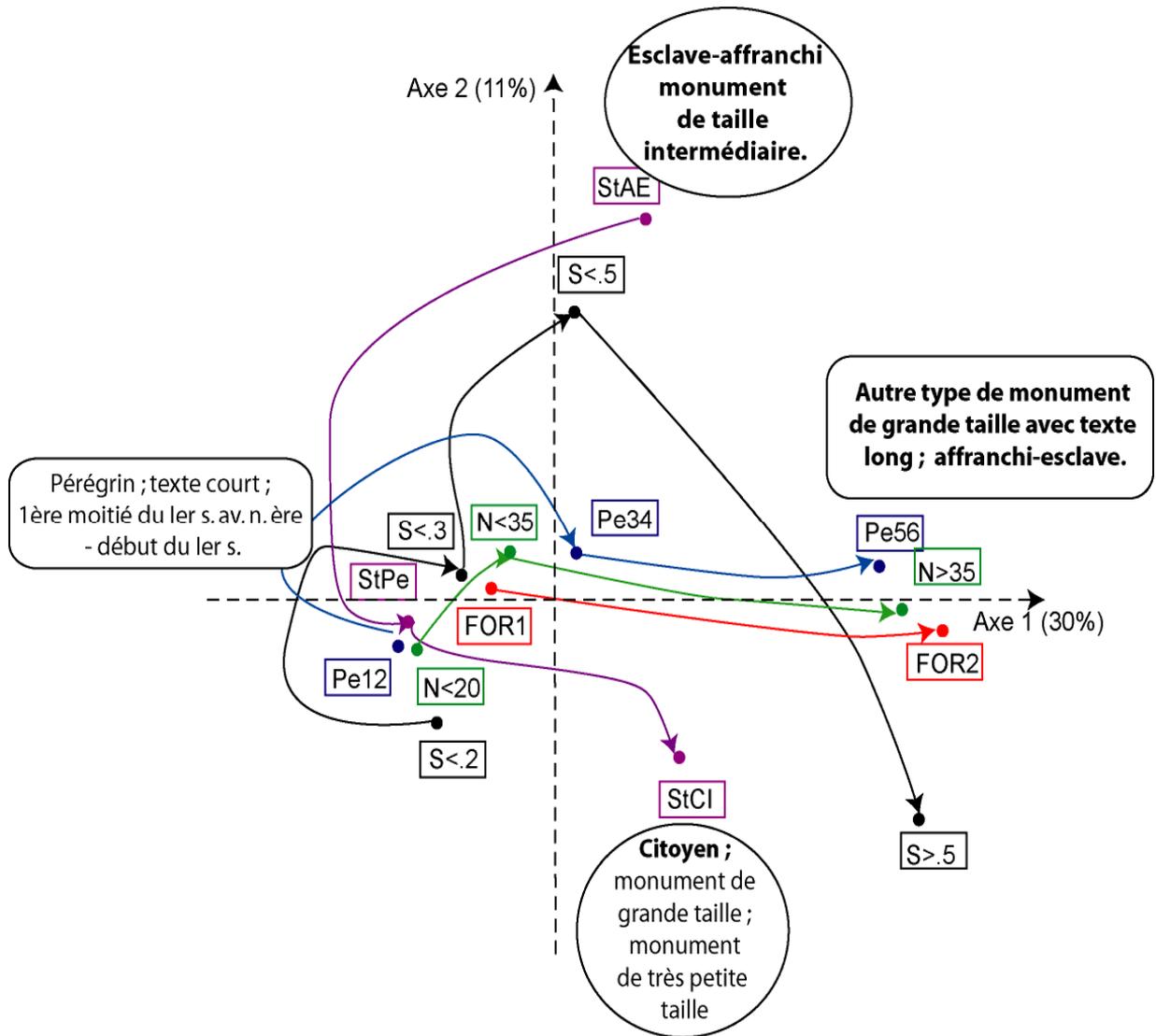
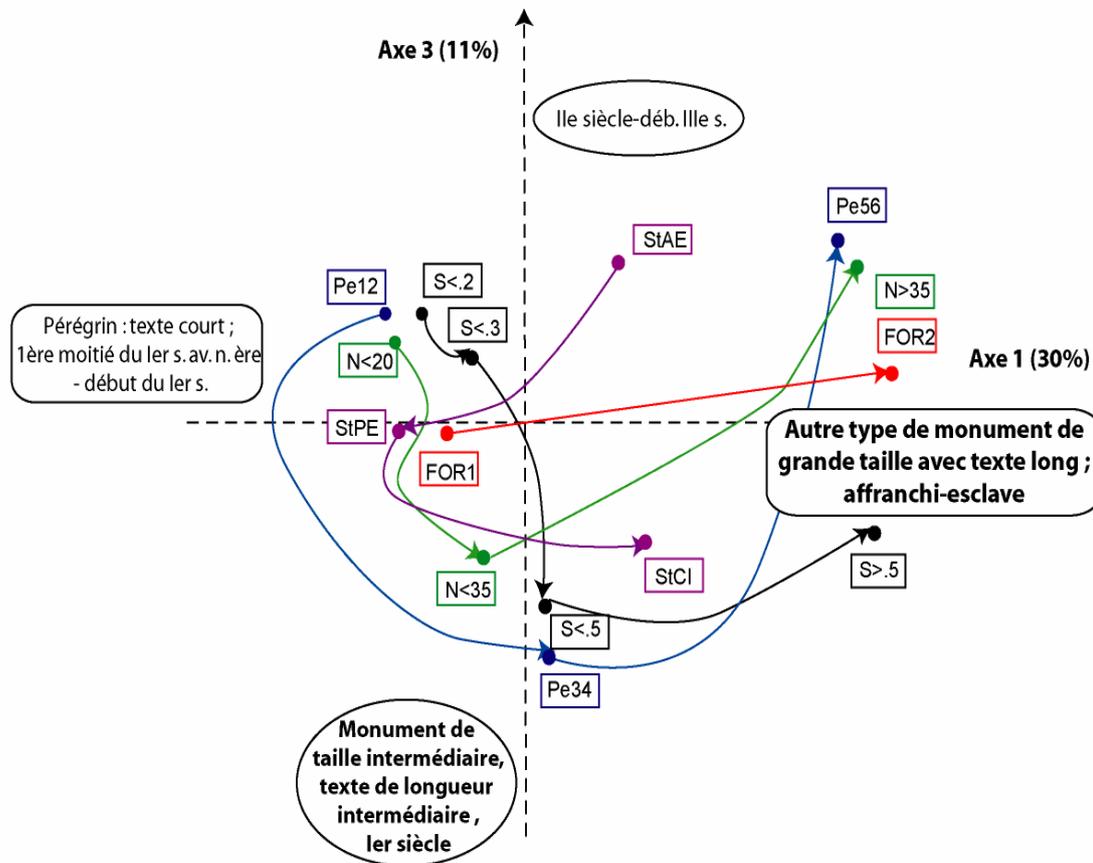


Figure 44 : analyse factorielle des correspondances des monuments funéraires (plan des axes 1 et 3)



Signalons d'emblée que, quelle que soit l'AFC considérée, la plus forte contribution à l'axe 1 est réalisée par la modalité « autre monument », sans doute en raison d'une distribution inégale entre les deux modalités de la variable « forme du monument » puisque 82 % du corpus s'est vu affecter la modalité « stèle ». Considérons à présent les résultats obtenus par le moyen des différentes AFC. Dans les graphes de l'AFC 1 (figures 43 et 44), l'axe 1, qui explique 30 % de l'inertie du nuage de points, oppose, ainsi que le montre l'étude des contributions à l'axe, les pérégrins aux affranchis-esclaves et les inscriptions courtes aux textes longs, sur monuments de grandes dimensions. Signalons que la modalité « citoyen » ne représente qu'un facteur secondaire dans l'organisation de l'axe 1, malgré son positionnement dans le quadrant comportant les autels de grande taille : la relation entre citoyenneté et richesse du monument s'avère donc erratique ; ce constat nous rappelle qu'il faut éviter de confondre statut juridique et statut social. L'axe 2 - 11 % de l'inertie du nuage - tend à différencier les monuments – déjà organisés par l'axe 1 – selon les critères du statut et de la surface du support, puisque les monuments de taille intermédiaire dédiés aux affranchis et aux

esclaves – modalité qui représente la plus forte contribution à l'axe -, se placent en haut du graphe tandis qu'à l'opposé les citoyens prennent place à égale distance des supports de très petite taille et des monuments de très grande dimension : ce second axe confirme ainsi le comportement hybride de la modalité « citoyen ». Enfin, l'axe 3, soit 11 % de l'inertie, fait intervenir le facteur temps : les monuments des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles s'opposent aux pierres du I<sup>er</sup> siècle, cette dernière modalité étant associée à des inscriptions de longueur intermédiaire, gravées sur un support de dimensions moyennes.

L'AFC 2 révèle que le retrait des modalités de la variable « période » ne bouleverse pas la structure d'ensemble. La relation ambivalente que la modalité « citoyen » entretient avec les différentes catégories de monuments y est également attestée puisqu'elle est associée, sur l'axe 1, aux monuments de très grande taille avec inscription longue et, sur l'axe 3, aux textes courts sur petites pierres. En revanche, affranchis et esclaves ne sont plus désormais associés qu'aux seuls monuments de taille intermédiaire.

L'AFC 3 quant à elle, en réduisant le poids du corpus exceptionnel de Lattes, donne à voir une répartition plus attendue : sur l'axe 1, à droite, les autels funéraires, de grande taille pourvus d'une inscription longue, datés des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles s'opposent, à gauche, aux textes courts du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, dédiés aux pèlerins. Le graphe met en évidence une distribution régulière, de gauche à droite, des modalités des variables « type de monument », « nombre de lettres gravées », « surface du support » et « période ». Les seules modifications importantes résident dans le positionnement des très petites pierres, en haut de l'axe 2, à proximité de la modalité « affranchis-esclaves » et dans le rôle joué par les pèlerins, en lien avec les monuments de petite taille, dans la détermination de l'axe 3. Cette troisième AFC confirme donc l'instabilité des modalités de la variable « statut du défunt », seule variable dont le comportement se modifie sensiblement selon l'AFC considérée. Cette observation nous a d'ailleurs conduite à procéder à une dernière AFC, en excluant cette variable, et à exploiter notamment la distribution en classes qui en est résulté. Car l'analyse des classes résultant de l'AFC1 a révélé que les statuts, en constituant le seul facteur permettant de définir plusieurs sous-ensembles, ont pu masquer d'autres regroupements possibles et donc une autre typologie.

En effet, l'examen des résultats de la classification ascendante hiérarchique (CAH) est déterminant en ce qu'elle permet de définir des groupes d'individus - ici les monuments et donc les défunts - partageant le même profil : rappelons que notre objectif reste de voir s'il est possible de caractériser le statut social d'individus à propos desquels notre information est

défaillante. La CAH cherche la plus faible inertie, donc la plus grande ressemblance, entre deux individus qui sont alors appariés ; cette opération est renouvelée jusqu'à l'obtention d'un ensemble unique, correspondant à la totalité des individus. Ces agrégations successives sont représentées par une arborescence dont la lecture permet d'identifier des classes typologiques. La CAH (annexes 10.8 à 10.10), réalisée dans le cadre de la première AFC, a permis d'identifier cinq classes différentes. La classe 1, qui réunit vingt-deux individus, compte des pèlerins – à l'exception notable des citoyens du sous-ensemble 1c – honorés par des stèles de très petites ou petites dimensions, portant une inscription courte ou de longueur intermédiaire. Ces individus sont prioritairement rattachés au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Dans cet ensemble, *Marcianus* fait figure de marginal du fait de la longueur du texte de son épitaphe et de son rattachement au début de III<sup>e</sup> siècle. La deuxième classe – dix unités – se distingue de la précédente par la dimension du monument – la modalité S<.5 l'emporte sur la modalité S<.3 – et le siècle qui les a vu naître puisque presque tous ces individus ont vécu au I<sup>er</sup> siècle ou au début du II<sup>e</sup> siècle de notre ère. La classe 3 ne réunit que trois citoyens du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, dont la mémoire est conservée sur des monuments de grandes dimensions. Quant à la classe 4, soit quatre individus, deux modalités seulement contribuent à la définir : tous sont des affranchis, dont le monument funéraire est une simple stèle. Enfin la classe 5, qualitativement la plus élevée, regroupe six autels funéraires comportant des inscriptions longues, datées des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles : dans cet ensemble, les citoyens – au nombre de quatre – l'emportent sur les affranchis. La présentation de cette classification met en lumière les limites que nous évoquions ci-dessus : le statut juridique constitue parfois l'unique facteur structurant d'une classe et semble donc prédéterminer certaines associations : or nous savons qu'il ne dit pas nécessairement le niveau social. Ainsi, la classe 4 n'est-elle définie que par la seule modalité « affranchis-esclaves », et regroupe presque la moitié de l'effectif total des individus appartenant à cette catégorie ; nous avons aussi mentionné le fait que la citoyenneté romaine constitue l'un des fondements de la classe 3 et du sous-ensemble 1c mais nous pourrions compléter notre recension en signalant que les sous-ensembles 1a et 1b ne comptent, à une exception près, que des pèlerins. La variable « statut du défunt », dont nous avons signalé *supra* le comportement instable, joue donc un rôle majeur, voire primordial, dans la détermination des catégories, masquant d'autres agrégations possibles. C'est de cette intuition qu'est venue l'idée de réaliser une quatrième AFC, en retirant cette variable, et de travailler plus précisément sur la CAH associée (annexes 10.11 à 10.13). Cette seconde classification, sur laquelle nous allons faire porter notre attention, a permis de déterminer quatre classes plus équilibrées en terme d'effectifs - 13 individus pour les classes 1 à 3 et 6

pour la classe 4 - et plus riche du point de vue de l'analyse puisque la variable statut, que nous ne réintroduisons qu'au moment du commentaire, n'a pu brouiller les cartes. Signalons d'emblée qu'une seule classe s'est maintenue : il s'agit de la classe 4, identique à la classe 5 de la CAH précédente. Aussi est-il possible de considérer que les individus de ce groupe – 4 citoyens et 2 affranchis – dont certains ont été présentés *supra* comme étant d'un niveau social très élevé, pourraient avoir en partage cette caractéristique. En revanche, les autres classes ont connu des bouleversements importants. La classe 1 compte exclusivement des stèles de petite taille, qui servent de support à des textes très courts ou courts : la différenciation au sein de cette classe s'opère selon le critère temporel puisque les sept individus du groupe 1.1 ont vécu au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère tandis que ceux du groupe 1.2 se rattachent au I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Du point de vue des statuts, le premier sous-groupe ne compte que des pèlerins tandis que le second rassemble deux citoyens, trois affranchis et un esclave. Les membres de la classe 2, structurée par les modalités « surface inférieure à 0,2 m<sup>2</sup> » et Pe12 (I<sup>er</sup> siècle avant notre ère), se répartissent entre deux entités : le groupe 2.1 – deux citoyens, deux pèlerins et un affranchi - se distingue du groupe 2.2 – deux citoyens, quatre pèlerins et un affranchi – par le nombre de lettres gravées sur le monument : moins de 20 pour le premier contre 20 à 35 pour le second. Signalons à nouveau que *Marcianus* fait figure d'inclassable puisqu'il ne partage qu'un seul paramètre avec le reste de la classe 2, à savoir les dimensions très réduites de sa stèle. Enfin, la CAH a défini la classe 3 en regroupant des monuments qui ont majoritairement une taille intermédiaire ( $S < .5$ ), un nombre de lettres gravées moyen ( $N < 35$ ) et datent pour l'essentiel du I<sup>er</sup> siècle de notre ère (Pe34). Les membres du groupe 3.1, soit trois citoyens, un pèlerin et un affranchi, correspondent d'ailleurs en tous points au profil ainsi défini, exception faite d'un individu rattaché au II<sup>e</sup> siècle. En revanche, les éléments qui composent le groupe 3.2 – trois citoyens, trois pèlerins et deux affranchis - se partagent entre monuments de taille intermédiaire et monuments de grandes dimensions, inscriptions courtes et nombre de lettres gravées moyen, I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et I<sup>er</sup> siècle de notre ère.

Cette seconde classification permet de tirer quelques enseignements. Tout d'abord, il est patent que, lorsque la typologie est fondée sur les seuls critères se rapportant aux caractéristiques physiques du monument, uniquement complétés par la variable temporelle, les statuts juridiques se mêlent intimement. Par ailleurs, si l'on établit une correspondance entre les caractéristiques des pierres et le niveau social des défunts, il semble que les classes 1 et 2 regroupent des personnes ayant un faible niveau social tandis qu'à l'inverse les membres de la classe 4 paraissent bénéficier d'un rang social élevé. Entre les deux, la classe 3 affiche

un positionnement intermédiaire. Enfin, bien que nous ayons insisté sur la mixité juridique des classes ainsi produites, force est de constater que les pérégrins sont majoritaires dans les classes 1 et 2 (seize pérégrins pour huit citoyens) tandis que les citoyens l'emportent numériquement dans les classes 3 et 4, avec dix membres contre quatre pour les pérégrins.

Nous sommes donc en présence d'une société inégalitaire et hiérarchisée, où le rang social n'est pas forcément dépendant du statut juridique, hormis l'élite qui se recrute parmi les citoyens romains, notamment les membres de l'aristocratie indigène intégrés, *per magistratum* ou par alliance matrimoniale, dans la *civitas romana*. Cette vision de la société révélée par les inscriptions n'est de fait que partielle puisque seuls les notables ont laissé des témoignages quelque peu explicites. Nous verrons toutefois que cette image est confortée par les données archéologiques qui révèlent à la fois une diversité de l'habitat rural et une mixité sociale, qui se traduit par la présence de demeures plus ou moins luxueuses, en milieu urbain.

## 2.3.4 Religion, intégration et structuration du territoire

Si nous avons choisi de faire une incursion dans le champ religieux, c'est parce qu'il fournit un autre éclairage sur l'acculturation de la population et sur ses manifestations d'un point de vue territorial. Notre objectif n'est donc pas d'interroger dans le détail des pratiques religieuses, qu'au demeurant notre documentation épigraphique ne permet pas de saisir : à l'aide des quelques informations fournies par le corpus sur l'adoption d'une partie du panthéon gallo-romain et sur la place du culte impérial, nous tenterons de compléter notre tableau de la société locale. Si le contenu des croyances nous échappe en grande partie, c'est parce que notre corpus est constitué d'actes votifs<sup>367</sup> qui ne comportent qu'un nombre réduit

---

<sup>367</sup> Selon W. Van Andringa, le *votum* est une pratique romaine mais il a pu exister des opérations rituelles proches dans d'autres religions. Cet historien précise qu'il s'agit d'un « acte officiel, relevant du droit juridique et patrimonial » ; il comporte des étapes codifiées, dont la prise de vœu ou *nuncupatio*, et son acquittement (*solutio*) si la divinité a répondu favorablement. De ce fait, ainsi pratiqué, il ne se conçoit que dans un contexte régi par le droit romain. Aussi, malgré la possibilité qu'ait pu exister un acte votif gaulois, l'usage du *votum*, avec notamment le recours à la formule stéréotypée *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*, semble signaler l'adoption par les contractants de normes romaines (Van Andringa 2002 : 118-119 et note 132). B. de Sury, quant à elle, affirme que rien n'indique que le *votum* était pratiqué en Gaule : il s'agirait d'un rite, d'origine gréco-romaine, reposant sur l'existence d'une relation intime entre hommes et dieux. Cet acte religieux était précisément codifié : à chacune des trois étapes qui jalonnaient le vœu - annonce,

d'indications, à savoir le théonyme, le nom du dédicant et une formule votive stéréotypée. Ces inscriptions expriment la reconnaissance du (ou des) auteurs du *votum* envers la divinité qui a accompli leur vœu : cet acte individuel a cependant une signification dans le cadre d'une pratique collective en ce sens que les individus agissent en fonction de leur statut social, qu'ils soient maître de maison, membre d'un collège, citoyen ou magistrat d'une cité (Van Andringa 2002 : 17-20). Dans notre corpus, la quasi-totalité des offrandes est le fait d'un individu unique. Nous n'avons recensé que 5 textes sur 18 qui font référence à un vœu collectif comme origine de la dédicace : l'inscription de Villevieille-Sommières (*C.I.L.*, XII, 4160) commanditée par un groupe de 7 pèlerins, l'autel élevé à Minerve par les femmes de Combas (*I.L.G.N.* 385), l'offrande financée par la population de Lattes (*A.E.*, 1969-1970, 380), et les deux dédicaces voulues par deux collèges unis dans un même vœu : les artisans et utriculaire de Lattes (*A.E.*, 1965, 164), les centonaires et dendrophores de Lansargues (*C.I.L.*, XII, 5953). Les divinités honorées sont d'une grande diversité : on ne compte pas moins de 9 divinités pour 18 inscriptions votives, auxquelles s'ajoutent les textes dédiés au génie (*numen*) d'une personne, d'une colonie ou des dieux. Toutefois cette pluralité ne doit pas masquer la préférence de la population pour quelques puissances divines, citées à deux reprises, voire plus. Ainsi Mercure est honoré dans quatre dédicaces, Minerve trois, Mars, Jupiter et la déesse Fortune à deux reprises. La faveur particulière dont jouissent ces dieux ne saurait surprendre puisqu'elle rappelle en tout point l'état des lieux dressé par César, exception faite d'Apollon : la ferveur qui entoure Mercure en Gaule est notamment mise en évidence (Van Andringa 2002 : 133)<sup>368</sup>. Dans notre documentation, ce dieu est honoré par deux pèlerins,

---

exaucement et acquittement - le dévot produisait un témoignage spécifique ; l'auteur insiste donc sur la nécessité de ne pas confondre la quittance, qui attestait publiquement que le contractant n'était plus redevable, et l'offrande. Ainsi, les quittances sur autels votifs miniatures commémoraient un sacrifice, par nature fugace. Mais ces inscriptions libératoires pouvaient également être imprimées sur une pancarte de terre cuite ou sur une plaque métallique puis accrochées dans le sanctuaire ; certaines étaient gravées sur l'offrande lorsqu'il s'agissait d'un ex-voto monumental ou d'une statue (De Sury 1994). Notre corpus comporte à la fois des autels miniatures rappelant un sacrifice – c'est le cas de l'autel en terre cuite, d'une hauteur de 9 centimètres, dédié à *Abianus* et Mercure (*I.L.G.N.* 666, Catelnau-le-Lez) – et des quittances gravées à même l'ex-voto comme le prouvent les inscriptions figurant sur un autel mesurant 1,10 mètre sur 0,62 mètre retrouvé au Crès (*C.I.L.*, XII, 4170) ou sur un fragment de linteau à Lattes (*A.E.*, 1971, 251) ; le texte porté par une statue dédiée à Mercure à Villevieille-Sommières relève également de cette catégorie (*C.I.L.*, XII, 5951).

<sup>368</sup> Selon J.-L. Brunaux, César s'inspire de *Poséidonios* qui se contente d'évoquer cinq figures divines rencontrées en Gaule, chez différents peuples, et pas forcément réunies de cette manière : c'est l'auteur de

*Nigrinus* et *Quintina*, et par un citoyen romain, *Q. Servaeus Reburrus*. Nous sommes donc en présence de trois personnages qui, à Lattes, Castelnau-le-Lez et Villevieille-Sommières, appartiennent au milieu indigène : toutefois, ce milieu est romanisé à des degrés divers comme le prouve la dimension latine des noms des deux pérégrins ou le statut du citoyen pourvu à l'inverse d'un surnom celtique. Rappelons qu'à Lattes, les fouilles du G.A.P. ont révélé l'existence d'un sanctuaire dédié à Mercure. A Castelnau-le-Lez, Mercure est associé à *Abianus* : cette divinité indigène, qui apparaît aussi sous des appellations proches, *Abianius* et *Abinus*, a été localisée en plusieurs points de Narbonnaise par G. Barraol<sup>369</sup>. Mercure semble donc jouer un rôle de premier plan, notamment auprès d'une population indigène romanisée<sup>370</sup>. Quant aux autels votifs dédiés à Minerve, ils sont tous les trois le fait de femmes, deux citoyennes d'origine indigène, et un groupe anonyme : cette donnée confirme le point de vue de M. Christol selon lequel ce sont les femmes qui s'adressent prioritairement à cette déesse (M. Christol *in* Fiches 2002a : 665 ; Christol, Fiches, Rabay 2007 : 14). Mars, divinité primordiale des panthéons locaux<sup>371</sup>, est honoré par les artisans et utriculaire de Lattes en tant que protecteur du groupe (Christol 2003a : 53). Et dans les deux inscriptions du corpus qui lui sont dédiées, il est qualifié d'Auguste : or les dieux affublés de cet épithète étaient considérés comme susceptibles de protéger l'empereur (Van Andringa 2002 : 165 ; Christol 2003a : 53). Cette association serait donc emblématique d'une piété, instrumentalisée et organisée par le pouvoir romain, qui voulait que l'on célèbre les dieux pour le salut de l'Empereur (Van Andringa 2002 : 165). Il n'est sans doute pas anodin de trouver parmi les auteurs d'offrandes à Mars Auguste, outre les collègues professionnels et le sévir *T. Eppilius Astrapton*, un citoyen romain appartenant à la *gens* des *Pompéii*, preuve, s'il en fallait, de l'intégration parfaite des membres de cette famille dans le monde romain. Enfin, parmi les grandes divinités, Jupiter n'apparaît qu'à deux reprises : or, par deux fois il s'agit d'un autel à

---

la *Guerre des Gaule* qui a « fabriqué un pseudo-panthéon, très restreint et assez incohérent » (Brunaux 2005 : 199).

<sup>369</sup> G. Barraol *in* Fiches 2002a : 471. *Abianius* est honoré sur un autel calcaire (*C.I.L.*, XII, 6034) trouvé dans le territoire de la cité d'Apt : les auteurs du corpus des *ILN* d'Apt suggèrent d'ailleurs de développer l'inscription de Castelnau-le-Lez en *Abianius* plutôt qu'*Abianus* (Gascou *et al.* 1997 : 167-168).

<sup>370</sup> W. Van Andringa parle d'une divinité fonctionnelle adaptée à un contexte social romanisé dans les trois Gaules (Van Andringa 2002 : 137).

<sup>371</sup> Sur l'interprétation de l'association du terme *deus* et du nom Mars comme indice qu'il s'agit d'une divinité locale ayant reçu le nom d'une grande divinité romaine, Christol 2003a : 53. Sur l'usage de *deus/dea* en Gaule, Van Andringa 2002 : 134-135.

la roue, manifestation d'un culte présent en plusieurs points de la cité de Nîmes<sup>372</sup>. Dans une des deux dédicaces à Jupiter que compte notre corpus, ce dieu est associé à Auguste. Ce dernier document est particulièrement éclairant parce que la responsable du *votum* est une pérégrine, *Licina*, fille de *Vitousurix*, que son nom et l'idionyme de son père semblent rattacher à un monde indigène peu touché par la culture romaine : pourtant, cet acte religieux prouve que *Licina* n'est pas étrangère aux pratiques religieuses romaines les plus institutionnalisées. Quant à la déesse *Fortuna*, que nous avons déjà évoquée à propos de l'affranchissement et des espoirs que les anciens esclaves nourrissaient en cette occasion, elle est honorée par toutes les catégories sociales puisqu'elle veille sur le destin de chaque individu<sup>373</sup>. Notre corpus ne permet toutefois pas de le vérifier puisque la seconde inscription ne mentionne pas de nom.

Les autres divinités ne sont citées qu'une seule fois. Ainsi, Cérès est honorée à Marsillargues par un citoyen. Il est intéressant de noter qu'aucune dédicace à Cérès n'est mentionnée dans la *Carte archéologique de Nîmes* qui évoque seulement une statue de Déméter (Fiches, Veyrac 1996) : ce geste de *S. Oleatius Vegetus*, au nom évocateur, est-il à mettre en relation avec l'activité de ce citoyen ? Sommes-nous en présence d'un exploitant agricole, qui a éprouvé quelque inquiétude pour sa récolte ? La concision du texte ne nous donne malheureusement aucune indication permettant de comprendre le lien qui s'est tissé entre ce citoyen et Cérès. Un ex-voto de Lunel-Viel est dédié aux Nymphes mais nous ne disposons d'aucune information sur ce document. Signalons qu'un culte est rendu aux Nymphes dans des sites associés à une source ou à un complexe thermal : ainsi, trois de ces dédicaces ont été retrouvées à Nîmes, une à Balaruc-les-Bains où les Nymphes sont associées à Neptune et surtout sept ex-voto sont recensés à Fumades-les-Bains, sans doute en lien avec un sanctuaire<sup>374</sup>. Selon M. Clavel, ces divinités gréco-romaines, très présentes dans le monde gaulois, recouvrent en réalité des déesses celtiques des eaux (Clavel 1970 : 540). Une inscription de Marsillargues mérite une attention particulière : un individu, dont le nom est peut-être *Cornelius*, a prévu par testament de dédier un autel à la grande déesse égyptienne Isis. Cette inscription a été retrouvée à Saint-Julien de Corneilhan, à faible distance de l'ancien littoral : cette localisation expliquerait la présence d'une divinité étrangère, dont le

---

<sup>372</sup> Sur les attestations du culte de Jupiter à la roue : Christol, Fiches, Rabay 2007 : 13.

<sup>373</sup> Les Antonins et les Sévères semblent avoir entretenu un rapport spécifique avec la déesse *Fortuna* puisqu'ils faisaient installer une statue en or de la déesse dans leur chambre au moment de leur prise de pouvoir (Van Andringa 2002 : 166).

<sup>374</sup> Fiches 2002a : 383 pour Balaruc-les-Bains ; *id.* : 879-880 et 887 pour Fumades-les-Bains.

culte a été diffusé en Gaule, notamment en Narbonnaise, à partir de Marseille (*id.* : 541). Enfin, l'inscription de Lansargues, financée par les centonaires et dendrophores de Lattes pourrait être consacrée à *Nemausus Augustus*, mais la lecture du texte n'est pas assurée (M. Christol *in* Fiches, Veyrac 1996 : 194) : si la transcription est exacte, alors le vœu a été adressé à la divinité topique de la cité, qualifiée ici d'Auguste, et donc chargée par les membres du collège de protéger l'empereur. *Nemausus* est très présent dans l'épigraphie nîmoise, ce qui ne saurait surprendre<sup>375</sup>. Quel sens attribuer à sa présence à Lansargues ? S'agit-il pour les membres de ces deux collèges de signifier une double allégeance, à Nîmes et à Rome ? De ce point de vue, nous pouvons rapprocher ce texte de l'offrande réalisée par les *fabri* et *utricularii* de Lattes au génie tutélaire de la colonie, c'est-à-dire Nîmes (Christol 2003a : 56).

Cette dernière mention introduit une autre pratique religieuse, celle qui consiste à honorer le génie d'une personne : il s'agissait de rendre hommage au *genius* d'une personnalité importante, c'est-à-dire à la partie spirituelle et divine de cet homme, ce qui n'impliquait nullement qu'il soit considéré comme un dieu (Etienne 1958 : 306). Les dédicaces au génie de *Publius* et à celui de *T. Bitucius Titus* relèvent de cette catégorie. Ajoutons que l'inscription financée par les deux collèges professionnels de Lansargues est aussi dédiée aux génies des dieux, ce qui peut sembler redondant.

De ce rapide tour d'horizon des divinités honorées par des dédicaces votives, nous retiendrons quelques idées fortes. Ainsi, la diversité des divinités honorées n'exclut pas la domination de quelques grands dieux. On ne peut exclure qu'il y a eu transposition de divinités indigènes (*interpretatio romana*), par exemple lorsque le terme *deus* est accolé à Mars Auguste, ou dans le cadre de l'association entre Mercure et *Abianus*, mais dans les autres cas, rien n'indique que les grandes divinités soient très différentes de ce qu'elles étaient à Rome<sup>376</sup>. Chaque cité a toutefois pu introduire des nuances dans le contenu de son panthéon religieux. Autre élément d'information, ces divinités sont honorées à la fois par des citoyens et des pèlerins ; de plus, même si nous avons pu faire état du lien existant entre autochtones romanisés et Mercure, nous avons aussi signalé, à l'inverse, l'existence d'indigènes remerciant Jupiter et Auguste et marquant ainsi leur adhésion au pouvoir romain. Enfin,

---

<sup>375</sup> Un examen rapide de la *Carte archéologique* permet de répertorier 12 dédicaces à *Nemausus* et une à *Nemausus Augustus* dans l'agglomération nîmoise (Fiches, Veyrac 1996).

<sup>376</sup> W. Van Andringa précise que ces dieux ont souvent des attributions et des personnalités proches, voire équivalentes à celles qu'ils ont à Rome, malgré une dimension locale certaine (Van Andringa 2002 : 141).

notons que ces pratiques mêlent le religieux et le politique à des degrés divers, ce qui est tout à fait caractéristique des religions antiques : l'introduction de la référence à Auguste à la fois en tant qu'empereur divinisé, mais aussi pour qualifier telle ou telle divinité témoigne de cette imbrication très étroite des deux univers, auxquels la population locale n'est pas restée étrangère.

Notre documentation fournit aussi des indications concernant le personnel religieux. Six individus dans le corpus sont plus ou moins étroitement associés au culte, notamment au culte impérial. *Q. Frontonius Secundinus* est magistrat et à ce titre il a procédé à des sacrifices et autres actes religieux, aidé par des haruspices et des joueurs de flûtes, comme *C. Julius Fuscus*. J. Scheid, qui rappelle cette donnée en se référant à la loi municipale d'Urso, voit dans ces dispositions réglementaires la preuve que le pouvoir romain a voulu encadrer les rites sacrificiels publics pratiqués dans les colonies (J. Scheid in Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 1999 : 390). Mais ce magistrat a aussi été élu au pontificat : comme son titre ne mentionne pas explicitement qu'il est *pontifex Augusti*, nous considérerons qu'il s'occupait des *sacra* en général. Les lois municipales précisent, comme pour les augures, le mode d'élection des pontifes, les privilèges auxquels ils ont droit ainsi que les charges qu'ils doivent remplir (Etienne 1958 : 198). *Q. Frontonius Secundinus* a été magistrat à Nîmes et c'est aussi dans le chef-lieu de la cité qu'il a exercé son sacerdoce. Qu'en est-il des autres desservants du culte impérial mentionnés dans le corpus ? *Publius* a été flamine municipal<sup>377</sup> : il était donc chargé du culte impérial. Il est honoré à Vieilleville-Sommières par un buste portant une dédicace de son affranchi. Des sévirs augustaux, auxiliaires importants du culte impérial, sont mentionnés à Lattes, Lunel-Viel et Vieilleville-Sommières<sup>378</sup>. Ils rendent un culte au génie et/ou au *numen* d'Auguste (Duthoy 1978 : 1299). Le flamine municipal et les trois sévirs ont-ils exercé leur sacerdoce à Nîmes ou dans les agglomérations secondaires du territoire de la

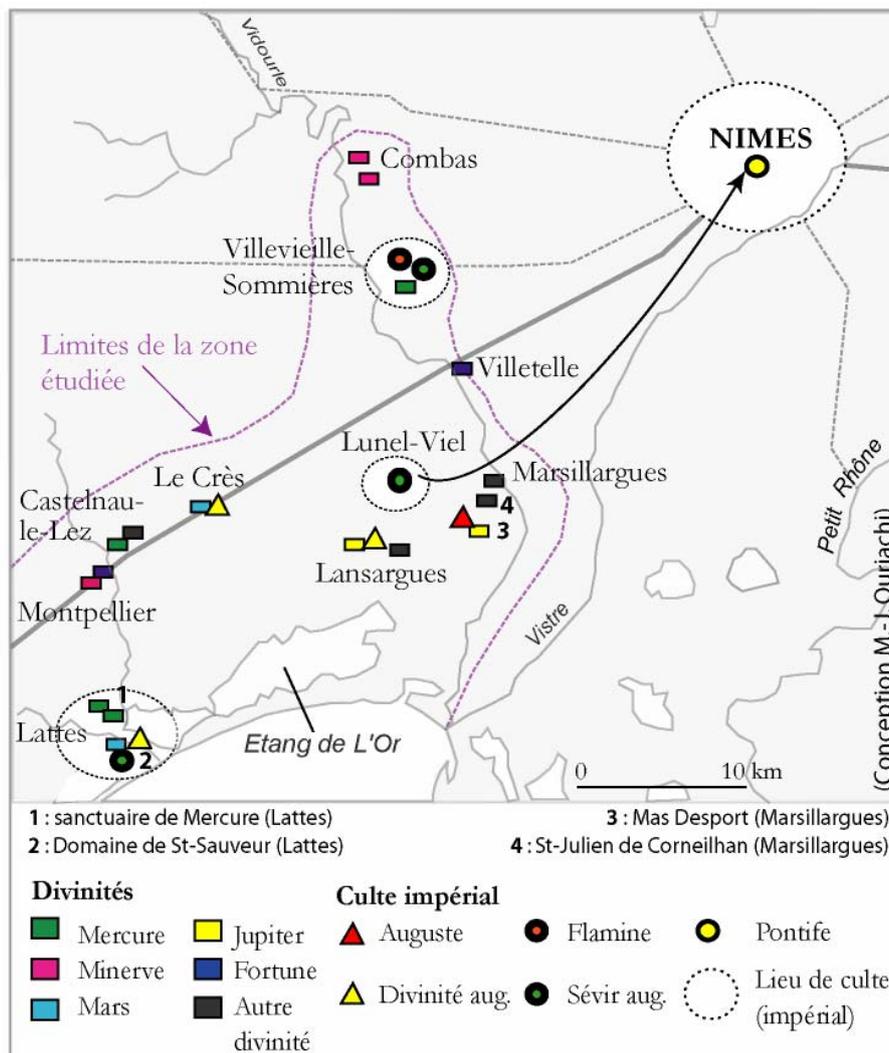
---

<sup>377</sup> J. Cels, dans sa mise au point sur le statut du flamine *Sex. Fadius Secundus Musa*, rappelle que la *lex flaminia* (C.I.L., XII, 6038) précise les éléments que doit comporter une dédicace au flamine provincial : nom du prêtre, filiation, patrie d'origine, année de son flaminat (Celse 1978 : 118). Ces indications sont absentes de la gaine d'hermès que nous étudions ; toutefois, selon L. Heuzey, à qui nous devons une analyse fine de cette inscription, il semble qu'il faille voir dans l'érection de ce buste non un hommage public rendu au flamine sur ordre des décurions mais le témoignage de la volonté de la *familia* d'honorer le maître de maison : à ce titre, les commanditaires de la statue n'étaient donc pas tenus de respecter la *lex flaminia*. L'auteur voit toutefois en *Publius* un flamine municipal et non provincial (Heuzey 1904 : 207).

<sup>378</sup> Notons toutefois que selon les auteurs de *H.G.L.*, l'inscription mentionnant *T. Oppius Isochrysus* (C.I.L., XII, 4168) proviendrait d'un couvent de franciscaines situé à Nîmes : elle ne serait parvenue à Vieilleville que dans un second temps (M. Christol in Provost 1999b : 750 notice 352).

colonie ? Comment était organisé le culte impérial ? R. Etienne a mis en évidence la forte concentration de prêtres dans les grandes villes des différentes provinces de la péninsule ibérique (Etienne 1958 : 217). Pour J. Gascou, chaque gros bourg (*vicus*) pouvait avoir son collège de sévirs (Gascou 2004 : 52). Cette thèse permettrait de comprendre pourquoi *T. Eppilius Astrapton* s'est associé à deux collègues professionnels lattois : M. Christol parle des liens privilégiés qui unissent le sévir aux artisans et bateliers lattois tout en considérant qu'il officie à Nîmes (Christol 2003a : 56). Si *T. Eppilius Astrapton* a été sévir à Lattes, sa relation avec les deux collègues professionnels devient plus évidente. Si l'on admet que le culte impérial était organisé à un niveau infra-colonial, avec des collèges de prêtres dans les *vici*, alors la localisation des inscriptions mentionnant les quatre hommes devient éclairante : étant donné les dimensions du territoire de la cité, les sites de Lattes, Lunel-Viel et Villevieille-Sommières confirmeraient leur position d'agglomérations relais entre Nîmes et la population du reste de la cité. W. Van Andringa évoque ainsi le rôle premier tenu par les *vici* dans l'organisation des cultes (Van Andringa 2002 : 249). Il précise que le développement du culte impérial est étroitement dépendant de la diffusion de la citoyenneté en Gaule, par le biais du droit latin (*id.* : 252). Jean-Luc Fiches cite les exemples de Vendevre, Nérès, Lausanne ou Jouars-Pontchartrain comme témoignages de la place privilégiée tenue par les *vici* gallo-romains dans l'expression de la religion des citoyens et comme relais de la ville et de la vie publique de la *civitas* (Fiches 2006 : 88). Mais de quelle pratique religieuse s'agit-il ? Il est patent que les dieux gréco-romains, seuls ou associés à des divinités gauloises, sont honorés dans des sanctuaires urbains ou dans des temples ruraux, sur l'ensemble du territoire de la cité : le problème se pose en revanche pour le culte impérial, dont l'organisation est l'objet d'interprétations divergentes. A titre exploratoire, nous proposons la carte suivante, réalisée en partant du postulat selon lequel le culte impérial faisait l'objet d'une organisation au niveau des agglomérations secondaires (*vici*).

Figure 45 : localisation des desservants du culte impérial et des ex-votos.



Cette distribution spatiale des lieux de culte, tributaire d'une documentation nécessairement lacunaire, fait apparaître un encadrement plus fin de la population, sur l'ensemble du territoire de la cité, par les desservants du culte impérial. Cette image irait donc dans le sens d'un culte, constitué en véritable outil d'intégration des populations locales. Dans notre zone d'étude, les agglomérations secondaires telles que Villevieille-Sommières, Lunel-Viel et Lattes assumerait le rôle de relais de Nîmes dans la diffusion d'une pratique religieuse destinée en premier lieu à organiser l'adhésion des populations conquises à l'Empire. Cette hypothèse séduisante achoppe toutefois sur un point, à savoir la nature de la charge exercée par les flamines et sévirs augustaux, s'il s'avère que celle-ci s'effectue exclusivement au niveau du chef-lieu de cité.

Ainsi, les données épigraphiques nous ont-elles permis d'apporter quelque éclairage sur la société gallo-romaine, et sur les adaptations opérées par les individus – ceux qui ont laissé des traces de leur existence – dans cette portion de la cité nîmoise, au lendemain de son passage sous le contrôle de Rome. Les éléments dont nous disposons ont mis en lumière des évolutions différenciées selon les lieux, pour la période qui s'étend du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère à la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère. L'analyse qui va suivre a pour but de confirmer – ou d'infirmer – nos premières conclusions en prenant appui sur les données de l'archéologie, à savoir les sites repérés en prospection et ceux qui ont fait l'objet d'une fouille. L'approche se fera désormais dans un contexte chronologique élargi, englobant l'ensemble de la période antique, du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère à la fin du V<sup>e</sup> siècle de notre ère.

### 3. LES DYNAMIQUES DU PEUPEMENT GALLO-ROMAIN

Il s'agit à présent de considérer le peuplement de notre zone d'étude à travers un autre type de trace matérielle, à savoir les établissements, habitats principalement mais aussi bâtiments à usage technique. Pour la période antique, dépourvue de dénombrements de population, du moins à l'échelle de la cité qui nous importe ici, la cartographie des établissements constitue un outil de travail irremplaçable (Nuninger 2002 : 90). Il va de soi que cette démarche, qui tend à substituer la superficie des lieux habités à leur population, est par essence insatisfaisante, d'autant que la recension des sites est nécessairement lacunaire<sup>379</sup>. Elle ne saurait toutefois être rejetée puisqu'on ne peut lui en substituer une autre, plus performante. Nous y aurons donc recours en gardant à l'esprit cette réserve. Rappelons que le terme de peuplement recouvre, en géographie, deux significations : il désigne tout d'abord un processus, « l'occupation d'un territoire plus ou moins libre par de nouvelles implantations »<sup>380</sup> : c'est ce phénomène que nous analyserons dans un premier temps. Mais la notion de peuplement sert également à évoquer le résultat d'une évolution plus englobante, faite de créations, d'héritages et de disparitions, à une date donnée : nous analyserons donc la répartition du peuplement, qui, parce qu'il est rarement uniforme, prend la forme d'agrégats de dimensions inégales ; nous caractériserons la distribution statistique de ces entités, dans le cadre d'une approche a-spatiale, avant d'évoquer leur répartition sur l'ensemble du territoire aux dates t, t1, t2 et t3. Cette seconde définition nous conduira également, dans un dernier temps, à tenter d'approcher les mécanismes explicatifs : quels liens les lieux de peuplement entretiennent-ils entre eux, en vertu de quelle hiérarchie ? Quels facteurs expliquent les différenciations spatiales et temporelles entre régions ? Nous aurons alors recours à la notion de système de peuplement, en partant du postulat selon lequel la hiérarchie des habitats est liée – au moins pour partie – à la hiérarchie des fonctions que chaque habitat remplit au sein de ce système.

---

<sup>379</sup> Voir *supra*, p.39, la richesse et les limites de la documentation archéologique.

<sup>380</sup> P. George, 1970, cité par D. Pumain (Bailly, Ferras et Pumain 1992 : 421).

### 3.1 Matrice ordonnable et cartographie des créations : les grandes phases du peuplement

Dans un premier temps, notre corpus, riche de 388 sites correspondant à 355 points d'occupation – effectif obtenu après retrait des réoccupations, réactivation de lieux ayant déjà accueilli un établissement – a été appréhendé du point de vue des créations. Nous avons réalisé une matrice ordonnable, comportant en abscisse les siècles et en ordonnée les établissements, désignés par le numéro d'inventaire que nous leur avons attribué dans le cadre de cette analyse<sup>381</sup>.

La matrice<sup>382</sup> ainsi obtenue fournit une première image du peuplement – pris dans son sens premier d'occupation du territoire par le biais de nouvelles implantations – dans notre zone d'étude ; elle nous permet de distinguer trois grandes phases<sup>383</sup>. La phase I, de la

---

<sup>381</sup> Cette méthode a été utilisée dans le cadre de plusieurs études, consacrées l'une, en 1987, à l'habitat en Vaunage (Parodi *et al.* 1987 : 9), l'autre, en 1994, aux sites de l'étang de l'Or (Favory *et al.* 1994a : 128-131) et une troisième, la même année, au territoire de Lunel-Viel (Favory *et al.* 1994b : 219-221).

Concernant l'axe des abscisses, bien que notre étude porte sur l'Antiquité, dans les limites qui lui sont attribuées par la tradition, nous avons pris soin de mentionner les *TPQ* (*termini post quem*) antérieurs au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, parce que certains sites sont implantés dès l'Age du Fer – sont concernés les grands *oppida*, Substantion B/*Sextantio*, Villevieille-Sommières, *Ambrussum* et le site portuaire de Lattes – ainsi que les *TAQ* (*termini ante quem*) postérieurs au V<sup>e</sup> siècle, pour prendre en compte les établissements qui poursuivent leur existence jusqu'au cœur du Moyen Age, voire jusqu'à nos jours. Nous avons cependant occulté les périodes comprises, d'une part, entre les *TPQ* précoces et le II<sup>e</sup> siècle, d'autre part, entre le V<sup>e</sup> siècle et les *TAQ* tardifs, pour éviter de produire une représentation erronée du peuplement pendant ces deux périodes : ainsi, pour celle qui précède la conquête, la matrice, réduite aux quatre agglomérations citées précédemment, aurait donné l'image d'une concentration extrême de la population, alors qu'existent des points d'occupation autres (sur le peuplement pré-romain, voir notamment Nuninger 2002) ; mais, parce que leur abandon est antérieur au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, ils n'ont pas été retenus dans notre base.

<sup>382</sup> Le résultat de cette opération est présenté en annexe 13.

<sup>383</sup> Sur le profil de la matrice, nous avons fait apparaître, à droite, les différentes phases de création de sites. Il s'agit là d'une représentation abusive puisque cette information aurait dû prendre place sur l'axe des abscisses, qui figure le temps. Pour des questions de lisibilité, nous n'avons pu préciser, sur cet axe figurant à droite, que ce sont les groupes d'établissements, correspondant aux différentes phases de créations, que nous avons identifiés.

conquête à la fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, correspond à un premier cycle de créations, avec 55 implantations nouvelles qui s'ajoutent aux 18 sites antérieurs à -125. Cette phase se caractérise par la mise en place d'établissements d'une durée de vie d'un siècle (24) ou plus (11 fonctionnent durant 2 siècles, et 5 plus de 2 siècles) ; l'effectif des établissements à durée de vie brève (un demi-siècle ou moins) n'est que de 5. Le processus n'est toutefois pas constant : sur le profil, nous avons individualisé deux sous-périodes, Ia et Ib, parce que la 2<sup>nde</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère (triumvirat et début du Principat) semble correspondre à un faible ralentissement du processus créatif, avec 19 nouvelles implantations, soit 34,5 % des créations de la phase I. Pendant cette période, les grands *oppida* – *Sextantio*, *Ambrussum*, Lattes et, peut-être Villevieille-Sommières<sup>384</sup> – demeurent des points d'ancrage du peuplement, et assurent la transition entre l'occupation protohistorique et le peuplement gallo-romain (Favory *et al.* 1994 : 129). Du point de vue des créations, la phase Ia voit la mise en place de noyaux de peuplement dans la plaine littorale avec les prémisses de Lunel-Viel, les premières occupations dans les secteurs du Mas Desports (Marsillargues), d'Aimargues (Mas Rousseiller, Jasse d'Isnard et La Condamine II), et de la Laune (Lansargues). Quant à la phase Ib, il convient de porter à son crédit l'implantation de la station routière d'*Ambrussum* (vers -30), du site portuaire de Marignargues ou encore, dans la garrigue, des établissements de Prouvessa et Cambroux. Précisons que ces listes, non exhaustives, ne fournissent qu'une image partielle de la répartition spatiale des créations : cette dimension sera abordée dans un second temps, à l'aide des cartes de sites par périodes.

La deuxième phase correspond à un temps de création d'une puissance exceptionnelle : elle s'étend du changement d'ère à la fin du III<sup>e</sup> siècle, avec toutefois une nette distinction entre les deux derniers siècles (respectivement 5 et 2 créations), qui ne font que poursuivre le processus engagé au cours du siècle précédent, et le I<sup>er</sup> siècle, qui se voit crédité de 215 créations (compte non tenu des 4 réoccupations de sites de l'Age du Fer ou de la République). C'est au cours de la 2<sup>nde</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle qu'intervient le pic des créations, avec 147 nouveaux établissements. Notre zone d'étude, prise dans sa globalité, connaît donc au I<sup>er</sup> siècle, une densité d'occupation jamais atteinte ; notons que le même constat avait été dressé en 1994 pour le seul Lunellois (Favory *et al.* 1994a : 130). Le processus présente un

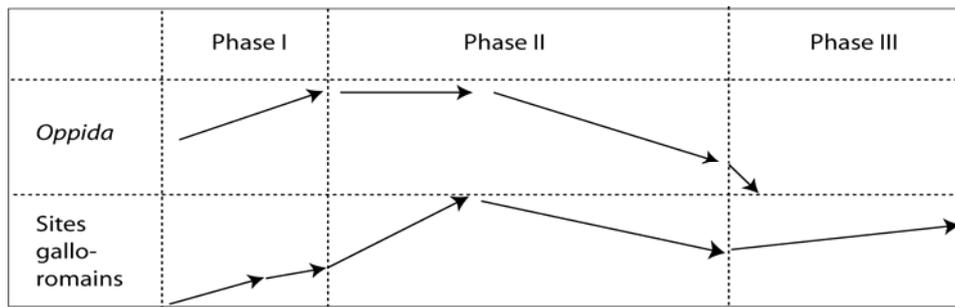
---

<sup>384</sup> Selon M. Py, l'*oppidum* de Villevieille est abandonné entre -350 et le début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère (Py, Tendille 1975) mais la découverte de vestiges du II<sup>e</sup> Age du Fer pourrait conduire à reconsidérer cette hypothèse (C. Mercier, sondage de 1994 ; C. Raynaud, prospections de 1999). Ce hiatus est toutefois admis par les auteurs des fouilles récentes conduites sur le site (M. Monteil 1999-2005). Voir sur ce point, la notice du site (n° 332) dans le catalogue donné en annexe 11.

double faciès : il est à la fois caractérisé par la faible durée d'existence des sites créés – 93 ont une durée de vie inférieure au siècle – et par la présence d'établissements qui s'inscrivent dans des temporalités plus longues – 47 perdurent plus de deux siècles, et 7 d'entre eux réussissent à franchir le cap de l'an mil. Parmi ces derniers, citons La Piscine et Moulines à Lansargues, l'Estelle et Soriech sur le territoire communal de Lattes, ou encore Miech Camp (Mauguio). Si l'on se place du point de vue des disparitions, le début du II<sup>e</sup> siècle est marqué par l'abandon de l'*oppidum* d'*Ambrussum* tandis que *Sextantio*, Lattes et Villevielle amorcent leur déclin à la fin de la phase II.

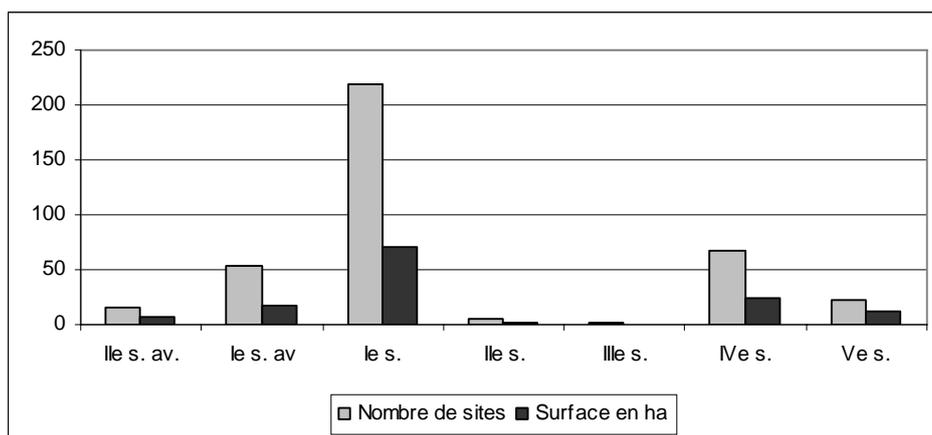
La troisième phase présente un profil différent : avec un total de 61 créations (42 pour le IV<sup>e</sup> siècle et 19 pour le V<sup>e</sup> siècle) auxquels s'ajoutent 28 réoccupations, elle constitue un nouveau cycle de créations qui ne compense que partiellement les abandons des siècles précédents. Le décompte des sites des I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles abandonnés avant le début du IV<sup>e</sup> siècle est le suivant : 184 sites sont abandonnés, soit 77,6 % du total, mais, si l'on tient compte des 19 réoccupations, la proportion de sites définitivement abandonnés est ramenée à 69,6 %. Ainsi, plus de deux tiers des établissements créés pendant la phase II sont abandonnés avant la phase 3 : c'est donc à un profond renouvellement de l'occupation de l'espace que nous assistons aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles. Cette phase diffère de celle qui la précède par la faible proportion d'établissements ayant une durée de vie de moins d'un siècle (8) et par l'importance des sites qui perdurent au-delà de l'an 1000 (12 dont Valergues, Saint-Aunès/Mas de Sapte, Saint-Nazaire, Saturargues ou Dassargues). Au même moment, Villevielle, Lattes ou *Sextantio* semblent ne plus faire l'objet que d'une occupation limitée, ce qui met un terme au processus amorcé au cours de la protohistoire. A l'inverse, les 12 créations évoquées précédemment, associées aux habitats durables créés au cours de la phase II, dessinent l'armature du peuplement médiéval. Nous sommes donc en présence d'un processus moins exceptionnel, du point de vue du nombre de sites créés, mais très efficace du point de vue de la durabilité : la phase III paraît donc marquée par le redéploiement du peuplement, après effacement des vestiges de la période protohistorique. Le schéma ci-dessous propose une vision synthétique de cette évolution par phase.

Figure 46 : évolution comparée des sites protohistoriques et des sites gallo-romains



Cette première approche n'épuise pas, loin s'en faut, le sujet. Complétons notre analyse en posant le problème non plus seulement du point de vue du nombre de sites créés par phase, mais en intégrant la surface de ces établissements. Les graphiques suivants intègrent cette seconde variable.

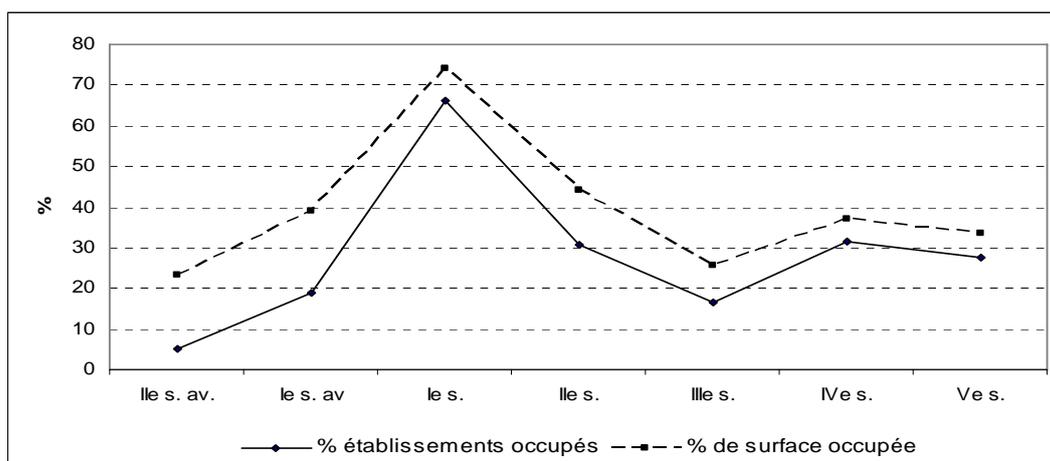
Figure 47 : nombre de sites créés par siècle et superficie en ha



Ce premier document présente les créations de sites par siècle : il juxtapose l'effectif des sites et la surface d'occupation ainsi générée. Il confirme l'extraordinaire dynamisme du I<sup>er</sup> siècle, l'atonie des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles tandis que l'Antiquité tardive apparaît comme une phase de redressement tout relatif. Quant à la période républicaine, elle semble en demi-teinte, en raison d'un mouvement de création de faible amplitude. Les données concernant la surface d'occupation ne corrigent qu'à la marge cette tendance : les deux séries d'histogramme sont parfaitement corrélées ; tout au plus pourrait-on remarquer, dans le détail, un décrochement sensiblement plus fort entre effectif et surface au I<sup>er</sup> siècle, qui signale une fréquence plus élevée des établissements de faible superficie, tandis que la différence semble moindre pour les autres siècles. Cette image doit toutefois être nuancée : le faible pouvoir créateur des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle ne doit-il pas être considéré au regard d'une occupation préexistante, née pour

l'essentiel du mouvement d'expansion du I<sup>er</sup> siècle. Autrement dit, l'espace est-il déjà densément occupé quand se produit la vague tardo-antique ? Pour prendre la mesure de ce contexte, il convient de considérer non plus les seules créations, mais le cumul des établissements par siècle. Le graphique ci-dessous associe les courbes de l'effectif total et de la superficie cumulée des sites, rapportés à l'ensemble des établissements, soit 388 unités pour 192,1 ha.

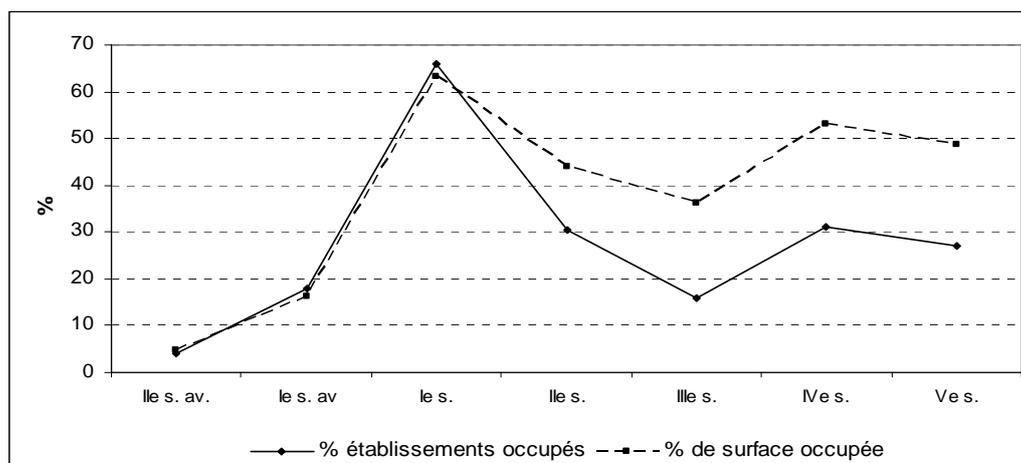
Figure 48 : nombre d'établissements et surfaces cumulés par siècle



Notons tout d'abord l'adéquation quasi parfaite entre les deux séries. Le seul écart sensible concerne la période républicaine : la courbe figurant le nombre de sites n'est augmentée que des quatre unités créées au cours de la protohistoire (les *oppida*) ; du point de vue de la superficie totale en revanche, les II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles avant notre ère sont renforcés, du fait la prise en compte de ces poids lourds, dotés d'une superficie sans commune mesure avec le reste des établissements, constitué d'habitats dispersés. De même, parce que ces sites sont encore occupés au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, celui-ci conserve sa suprématie, la superficie des agglomérations venant ajouter à la cohorte des sites nouveaux. Les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, totalement absents du graphique précédent, réapparaissent parce qu'ils profitent de la survie d'une partie des établissements nés pendant le I<sup>er</sup> siècle. En revanche, ils pâtissent de l'abandon d'*Ambrussum*, du déclin de Lattes et de l'amointrissement de Villevieille, très partiellement compensés par le développement maximal de Lunel-Viel au II<sup>e</sup> siècle ; à cela s'ajoute, pour le III<sup>e</sup> siècle, l'abandon partiel du Sablas (avec l'incendie qui affecte les zones 1 et 3) et le probable étiolement de *Sextantio*. Après ce mouvement de recul, les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles ne semblent pas en mesure d'opérer un rattrapage. Le nombre de sites repart à la hausse, de même que la surface totale occupée, mais pour s'établir à un niveau plus faible que celui du II<sup>e</sup> siècle.

Ce tableau mérite toutefois d'être nuancé. Parce que nous avons beaucoup évoqué les créations pré-républicaines dans cette deuxième analyse, il nous a paru opportun de cerner au plus près l'impact de leur présence/absence dans nos statistiques. Le graphique suivant présente la même information que précédemment, à ce détail près que nous avons retranché ces quatre établissements, de manière à mieux évaluer le résultat du processus de création propre à l'époque gallo-romaine, compte non tenu de l'héritage proto-historique.

Figure 49 : nombre de établissements et surfaces cumulées par siècle, hors habitats groupés protohistoriques

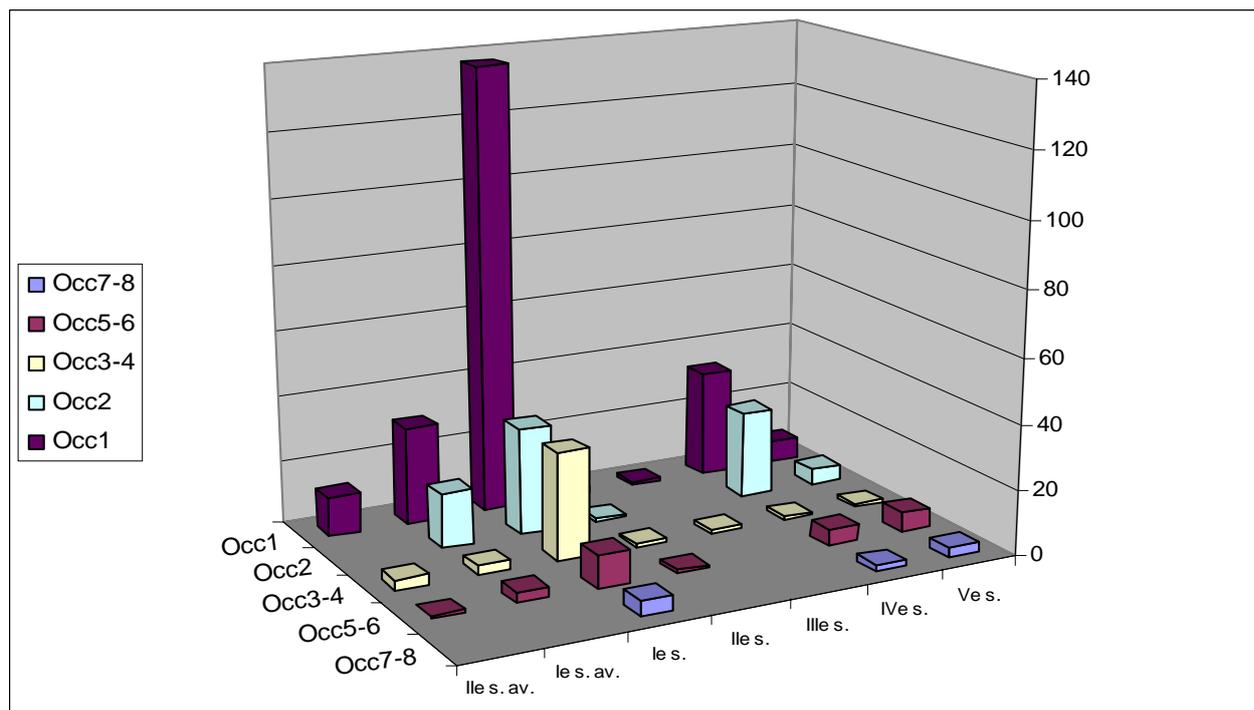


Cette dernière représentation confirme ce que nous escomptions à savoir que la phase 3 (les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles) souffre de ne pas compter à son actif de très grandes agglomérations, comme c'était le cas pour les deux phases précédentes, notamment le I<sup>er</sup> siècle qui a vu ces agglomérations connaître leur phase d'extension maximale. Ce graphique, faux d'un strict point de vue historique puisqu'il escamote des sites qui existent bel et bien, a pour but de montrer que la phase tardo-antique est un moment fort du peuplement, contrairement à l'image fournie par les documents 47 et 48. Si le I<sup>er</sup> siècle conserve sa suprématie du point de vue du nombre de sites occupés, celle-ci est beaucoup moins franche lorsqu'on examine la surface d'occupation ; sous cet angle, le I<sup>er</sup> siècle est talonné par les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. Cette troisième représentation met donc en lumière un fait important : elle indique que les petits sites sont plus fréquents au I<sup>er</sup> siècle qu'au IV<sup>e</sup> siècle, comme le prouve la surface moyenne des établissements pour ces deux siècles, soit respectivement 0,35 ha pour le premier contre 0,6 ha pour le second. Les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles représentent un temps de reconfiguration du peuplement, puisque l'occupation se fait selon une autre modalité. Ce graphique permet également de mieux mesurer le « déclin » des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, sans le biais que constituaient les agglomérations protohistoriques : il doit beaucoup à la disparition des sites créés au I<sup>er</sup>

siècle, disparitions seulement partiellement compensées par le faible nombre de créations propres à ces deux siècles.

Cette dernière considération nous conduit à envisager la question sous l'angle de la durée d'occupation des sites créés, réflexion à peine ébauchée lors de notre analyse du profil de la matrice.

Figure 50 : durée d'occupation des sites créés, par siècle



Cet histogramme confirme le fait que les créations du I<sup>er</sup> siècle sont majoritairement des sites dont la durée de vie n'excède pas un siècle. Loin derrière arrivent les sites occupés 2 siècles ainsi que ceux qui disposent de 3 à 4 siècles d'existence, lesquels assurent la transition avec l'Antiquité tardive. Ce I<sup>er</sup> siècle associe ainsi deux tendances : d'une part, une intense phase de peuplement sans lendemain, d'autre part l'émergence d'un petit nombre de sites qui font l'objet d'une occupation de longue durée (occ5-6 et surtout occ7-8). Les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles confirment leur faiblesse puisque, non seulement le nombre de sites créés est extrêmement réduit, mais il s'en trouve très peu de durables (un seul site a une durée de vie de 5 siècles). Le IV<sup>e</sup> siècle connaît également son lot d'implantations éphémères, mais sans commune mesure avec les effectifs enregistrés par le I<sup>er</sup> s. Quant au profil du V<sup>e</sup> siècle, il s'individualise en ce qu'il comporte une proportion plus grande d'établissements durables, avec 45,8 % de sites occupés six siècles et plus, contre 29,2 % bénéficiant d'une durée inférieure au siècle.

Ainsi, le croisement de ces différentes données, surface et durée d'occupation, permet-il de mieux cerner l'évolution du peuplement par siècle. Si l'on synthétise les informations fournies par ces différents graphiques, l'évolution qui se dessine est la suivante : le peuplement de la période républicaine, caractérisé par des créations peu nombreuses, est dominé par les habitats protohistoriques (malgré les incertitudes qui pèsent sur le site de Villevieille-Sommières). Le I<sup>er</sup> siècle hérite d'une armature solide, puisqu'à ces agglomérations se sont ajoutées quelques créations durables de la période républicaine, dont le Sablas. Le dispositif est complété par la création d'un grand nombre de sites d'une durée de vie brève, et l'émergence de quelques établissements durables. Les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles en héritent après l'étiage des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles. L'Antiquité tardive, qui ne bénéficie plus de la présence des grandes agglomérations préromaines, constitue une nouvelle phase décisive dans le peuplement : outre les quelques sites hérités du Haut-Empire, elle voit la naissance d'un nombre important de points d'occupation, appelés à jouer un rôle important pendant le Moyen Age, voire au-delà.

La description qui précède rend compte d'une évolution globale, à l'échelle de l'ensemble de notre zone d'étude : or nous avons précisé à de multiples reprises qu'il s'agit d'un espace composite. Il convient donc à présent de poser le problème d'un point de vue spatial, à l'aide des cartes montrant les créations par siècle.

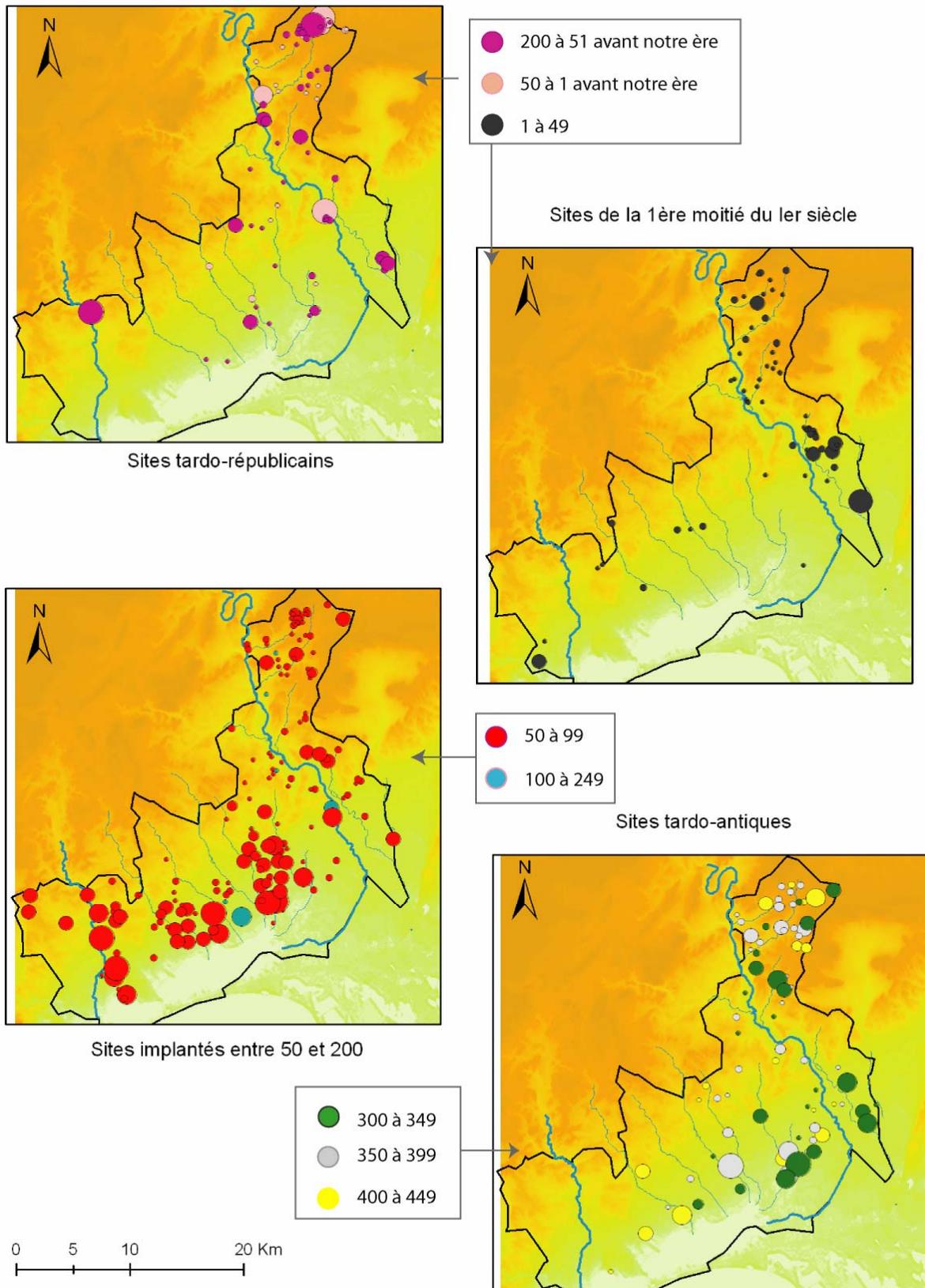
L'ensemble de cartes rassemblées dans le document 51 montre la localisation des créations de sites par phase. En ce qui concerne les sites de l'époque tardo-républicaine, elle révèle qu'au cours de la phase 1, la population a privilégié les localisations de piémont et de garrigue. De ce processus d'occupation des hauteurs, qui se place dans la continuité de la protohistoire (Nuninger 2002 : 210), résultent les créations des sites de Navitau B (n° 54), Prouvessa (n° 63), Brus (n°259) ou La Plaine des Jas (n°128). Lorsque les sites sont implantés en plaine, ils s'inscrivent dans un contexte marqué par la proximité d'un fleuve : sont emblématiques de cette configuration le site de Castelnau (n° 051) à Candillargues, et celui de Desports République (n° 217). Quant aux établissements de La Condamine II (n° 3) et La Cabane Ic (n° 16), ils sont situés sur l'interfluve qui domine les vallées alluviales du Rhône et de la Cubelle. En revanche, la création de la station routière d'*Ambrussum* (n° 371), implantée dans le lit majeur du Vidourle, en contrebas de la colline d'*Ambrussum*, conjuguant ainsi les deux types de situation, doit l'essentiel de son existence à un artefact majeur, la voie Domitienne.

Si nous avons choisi de cartographier de manière distincte les sites de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle, c'est parce que ce document (carte 51) permet d'apprécier de manière plus fine les phases du peuplement. En effet, il montre de manière flagrante que les années 1-50 s'inscrivent dans la stricte continuité de la phase 1 : les collines et le piémont sont à nouveau à l'honneur, comme le révèle le semis de petits sites fixés dans la partie septentrionale de notre zone d'étude. De même, cette période voit le renforcement du secteur sud d'Aimargues, avec le site de La Grande Cabane III (n° 7). Tout au plus peut-on faire état d'un important développement de la vallée du Vidourle, à hauteur de la station routière du Sablas, avec la création des sites de L'Aure I (n° 147), Le Lavous Ib (n° 131) et Clos de Manset, à Gallargues ; s'y ajoute le chapelet des sites d'Aubais, localisés dans le secteur de Rouvignargues. La seule inflexion réside dans la création de quelques établissements implantés en plaine, à l'ouest de notre zone d'étude, dont La Vineuse (n° 172) est le plus important. Ainsi la véritable rupture intervient-elle avec la 2<sup>nde</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle : le mouvement de mise en valeur des collines ne s'interrompt pas – il se poursuit avec une présence plus marquée dans le secteur des Gravenasses, dont témoigne l'apparition des sites de Piquerol Ia (n° 106), de Cantadu (n° 261) ou de Mas d'Aubas (n° 108) – mais le fait marquant réside incontestablement dans l'éclosion des sites de plaine, sites de superficies variées qui se conjuguent pour dessiner une trame dense. L'espace communal de Mauguio est représentatif de cette implantation massive avec pas moins de 19 créations, dont Miech-Camp (n° 232) et Mas de Caporal (n° 227) pour ne citer que les plus étendus. De même, à Lansargues, note-t-on la mise en place d'établissements aussi importants que Laune I (n° 162) ou La Picine (n° 158), tenu pour un habitat portuaire. Les communes de Saint-Just (Bouscaillon I-III, n° 306), Lunel Viel, dont le site fait l'objet d'une réoccupation après un hiatus de près de deux siècles, ou Valergues connaissent, elles aussi, un développement sans précédent. Un autre élément déterminant, à peine esquissé au cours de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle, tient dans la mise en valeur du piémont et de la plaine dans la partie occidentale de la zone d'étude. La vallée du Lez, avec les établissements de La Pompignane (n° 56), de Pomessargues (n° 257), Soriech (n° 175) ou La Cougourlude (n° 171), concentre un nombre important d'implantations nouvelles ; ce dispositif visant à exploiter le potentiel d'un axe fluvial de premier plan, est complété par la fondation des sites portuaires de l'Estelle et de Rignac (n° 173 et 174). Nous sommes bien en présence d'un processus d'une ampleur exceptionnelle. Les deux siècles suivants, qui comptabilisent seulement sept créations, modifient peu la donne. La phase 3, tardo-antique, voit la création de grands sites en plaine ainsi que l'implantation d'établissements dans le secteur des Soubergues, tandis que le

piémont est peu représenté. Au nombre des sites de plaine, on compte des réoccupations, telles que Desports 6b (n° 219), Bouscaillon I-IIIb (n° 307), Port Dur (n° 309) ou Mas de Favet IIIb (n° 224) ; d'autres établissements résultent du déplacement d'un site : c'est le cas avec le Verdier et Saint-Vincent à Lunel-Viel ou Saint-Gilles (n° 8) qui succède à Madame VI (n° 017), occupé deux siècles plus tôt et situé plus à l'ouest. D'autres correspondent au développement de sites qui ont fait l'objet d'une occupation ponctuelle préalable (Moulines, n° 157) ou à l'expansion d'un site déjà bien implanté (Mas Rousseiller III, site n° 5). Au titre des créations, il convient de mentionner des sites comme les Fournieux I-II (n° 230) ou Mas de Sapte (n° 284) occupés durablement, mais aussi des sites à faible durée de vie comme Grande Currade I-II (n° 311), probable établissement portuaire. Dans la région des collines, le processus est également complexe puisque la phase 3 voit les réoccupations du site du Château II (n° 35) à Aujargues, de Lassalle IIB (n° 377), de Clapisse IB (n° 379), Piquerol IB (n° 107), Mas de Mestre I (n° 383), Mas d'Aubas IB (n° 109) mais aussi la création de l'établissement durable des Ramaux (n° 271) ou celles de Le Planas IA (n° 338), de Cannac (n° 87), des Veyrunes (n° 264) et de Serre de la Jasse (n° 337), dont la durée d'occupation varie de 1 à 3 siècles.

La dernière phase conjugue ainsi réoccupations, ou extension de sites existants, et créations. La spécificité de cette période réside dans la durée des établissements puisque certains sont à l'origine de villages médiévaux voire d'agglomérations actuelles, comme Saint-Vincent pour Lunel-Viel, Mas de Sapte pour Saint-Sériès, Mas Rousseiller pour Aimargues ou, plus hypothétique, Le Château à Aujargues.

Figure 51 : Créations de sites par phases



La spatialisation des données a donc permis d'affiner notre périodisation du peuplement en associant la première moitié du I<sup>er</sup> siècle à la phase 1, dont elle est le prolongement, et en la dissociant des années 50-100, dont le caractère exceptionnel se trouve confirmé. Cette cartographie entérine également notre première vision de la phase 3 en attestant de sa capacité à fixer durablement le peuplement.

Pour enrichir notre enquête, nous avons mis en œuvre une analyse qui fait intervenir conjointement plusieurs variables, dont la dimension chronologique représentée en association avec d'autres. Nous avons repris notre corpus pour réaliser une AFC<sup>385</sup>.

## 3.2 Typologie et distribution des lieux habités

Dans cette partie de l'analyse, nous allons appréhender les établissements archéologiques comme un ensemble de lieux géographiques, qui traduisent la localisation d'un phénomène, ici l'implantation des habitations et des lieux d'activité. L'élaboration d'une typologie fondée sur les caractéristiques matérielles et temporelles de ces établissements permettra de définir une hiérarchie de l'habitat. Cependant, dans un premier temps, c'est la seule variable « superficie » - dont nous étudierons la dispersion statistique – que nous mobiliserons pour réfléchir sur le degré de concentration du peuplement. Ensuite, la réalisation, à l'aide d'un système d'information géographique (SIG), d'une cartographie des sites classés par types, permettra de caractériser la forme du semis de points à différentes dates en identifiant des points remarquables qui le résumant (centre médian et centre de gravité), mais aussi en mesurant la dispersion des points par rapport au centre de gravité ; enfin, nous travaillerons sur la distance au plus proche voisin. Notre objectif est de décrire précisément le semis – nous devrions écrire les semis – avant d'émettre des hypothèses sur les relations entre les lieux et sur les processus qui ont engendré les localisations. Ce travail de description sera réalisé pour quatre moments clés de l'histoire du peuplement : au début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, donc peu de temps après la conquête de la *Provincia*, à la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, c'est-à-dire à la suite de la grande vague de créations des années 50 à 100,

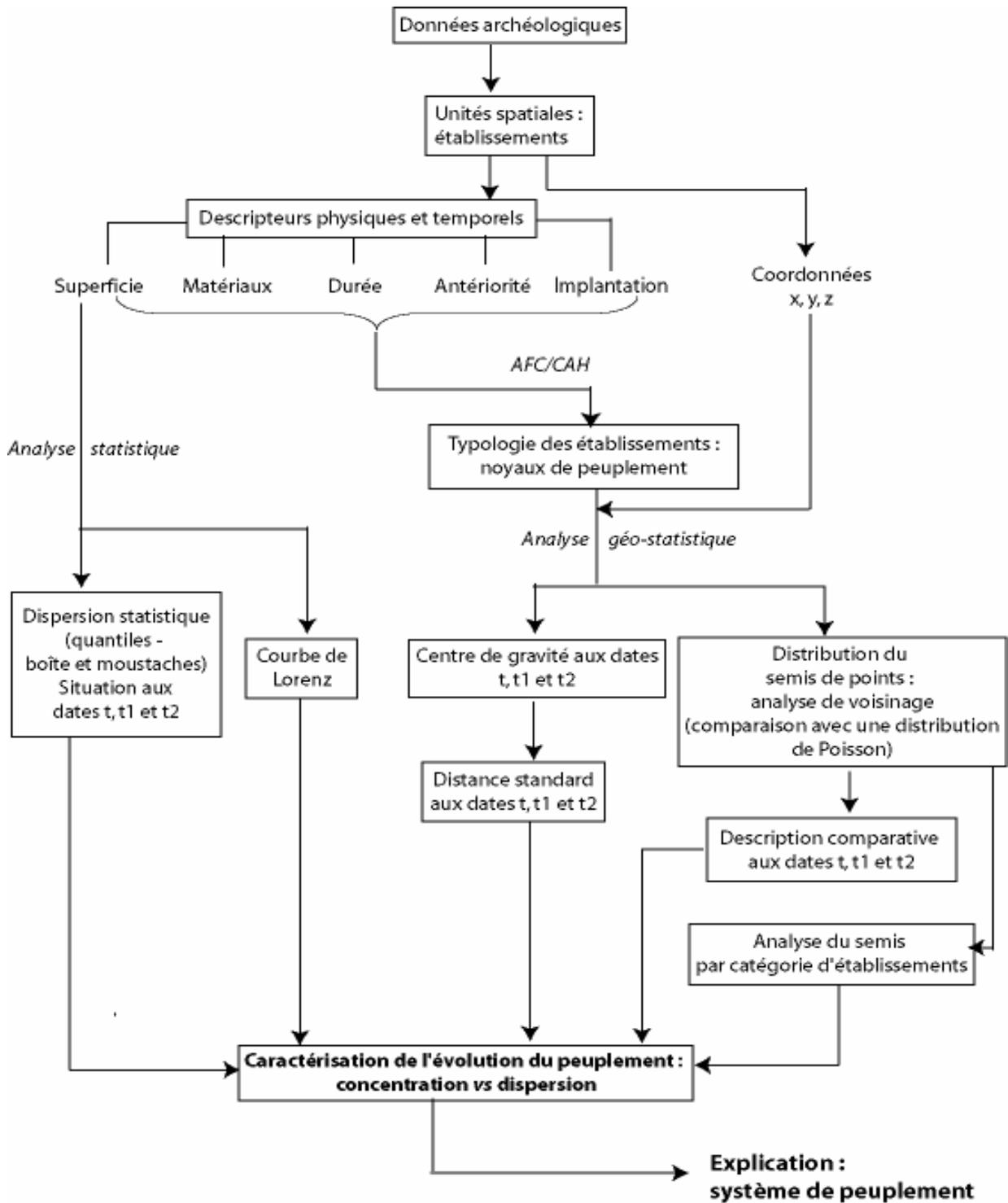
---

<sup>385</sup> Sur les principes de l'AFC, voir *supra*, p. 201 *et sq.*

vers 300, après l'épisode de décrue des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, à la fin du V<sup>e</sup> siècle, après la phase de peuplement tardo-antique.

On se reportera au schéma ci-dessous pour avoir une vue d'ensemble de la démarche suivie au cours de cette phase de l'analyse.

Figure 52 : étapes de l'analyse typologique, statistique et géostatistique



## 3.2.1 Typologie matérielle et chronologique : AFC et CAH

Afin de substituer à la singularité des établissements révélés en projection et en fouille une typologie plus évocatrice, nous avons soumis les données à une analyse factorielle portant sur les caractéristiques physiques – superficie et type de matériaux –, et temporelles – date d’implantation, durée d’occupation et présence/absence d’une occupation antérieure – des sites. Le choix de l’AFC comme méthode de définition de catégories d’établissements est fondé sur deux arguments, à savoir la nature des données d’une part – la description des sites fait intervenir des variables qualitatives<sup>386</sup> - les résultats attendus de cette procédure d’autre part – faire émerger des combinaisons de variables et classer les objets archéologiques en fonction de ces interrelations<sup>387</sup>. Pour réaliser cette opération, nous avons eu de nouveau recours au logiciel Anaconda. Et parce que cet outil officie à partir de tableaux booléens, les données du corpus ont été codées selon le modèle élaboré par les auteurs du programme Archeomedes<sup>388</sup>.

Sur les 388 établissements que compte le corpus, 5 ont été retirés parce qu’ils comportaient une mention non renseignée. Nous avons ensuite appliqué au fichier un traitement visant à éliminer les modalités à fréquence trop faible (inférieure à 5 % des sites) en les regroupant avec des modalités voisines, si possible sans altérer la signification des modalités<sup>389</sup>. C’est ainsi que nous avons créé la modalité S>1+ qui regroupe toutes les valeurs supérieures à 1 ha ; de même, Ma12 réunit les modalités « absence ou aucune trace » et « matériaux périssables », modalité représentée par un unique individu, tandis que Ma34 désigne « pierre ou tuile », bien que la modalité Mat4 l’emporte largement sur Mat3, puisque la seconde représente 2 % de l’effectif contre 14 % pour la première. Le descripteur

---

<sup>386</sup> Il s’agit des variables « matériaux », « antériorité », « statut » et « implantation ». La présence de ces variables nécessite donc la transformation des variables quantitatives en variables qualitatives par la définition de classes : cette transformation concerne la superficie et la durée d’occupation des établissements.

<sup>387</sup> Sanders 1989 ; Sanders *in* Bailly, Ferras, Pumain 1992 : 262 ; Groupe Chadule 1997 : 136 ; sur la pertinence du choix de l’AFC pour mettre en évidence l’existence d’une hiérarchie urbaine, Lepetit 1988 : 149.

<sup>388</sup> Sur ce programme, voir notamment *Archeomedes* 1998 et van der Leeuw, Favory et Fiches 2003.

<sup>389</sup> Voir en annexe 14.2, les fréquences de chaque modalité ainsi que les regroupements opérés dans le cadre des AFC1, 3 et 4.

« implantation » a également subi de nombreux remaniements, rendus nécessaires par une double contrainte, à savoir l'exigence de ne pas conserver des modalités à faible fréquence et la nécessité d'éviter une trop grande disparité entre le nombre de modalités par variable (Massonie 1990 : 50) ; or, ce descripteur comptait initialement 15 modalités contre 5 à 8 pour les autres caractères. Nous avons donc opté pour les regroupements suivants : Imp1 englobe toutes les dates d'implantation antérieures au milieu du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, Imp3 est conservé en l'état, Im47 prend en charge les sites créés entre 50 et 250 – sachant que Imp4 représente 150 des 158 établissements regroupés sous cette appellation -, Imp9 est maintenu en l'état tandis que Im11 permet d'associer le seul site implanté au cours de la 2<sup>nd</sup>e moitié du V<sup>e</sup> siècle aux sites créés entre 400 et 450<sup>390</sup>. Concernant les durées d'occupation, la seule modification concerne Occ5 qui regroupe toutes les durées supérieures à 4 siècles. Le critère d'occupation antérieure, qui signale qu'un établissement s'implante en un lieu déjà mis en valeur, divise les sites en classes très inégales : la première modalité « Ant0 », qui caractérise les établissements implantés dans un espace vierge, domine largement avec 80,6 % des occurrences ; la faiblesse des effectifs des autres modalités nous a donc conduit à les associer deux à deux, An12 désignant les réoccupations dans le siècle qui a vu la création du site ou au cours du siècle suivant, An34, les ré-implantations après un hiatus de plus de deux siècles. La variable « statut » pose un problème particulier en ce sens que la première modalité, « sans nécropole », concerne près de 88 % des sites : son pouvoir discriminant est donc réduit. Nous avons toutefois, dans une première AFC, tenté de la conserver en créant les modalités St23 – qui désigne les sites avec tombes – tandis que la modalité St45 est attribuée à tous les sites qui bénéficient d'un statut particulier (avec lieu de culte ou dispositif défensif).

Une fois ce traitement préalable « infligé »<sup>391</sup> à nos données, et après codage dans un tableau booléen, nous avons réalisé une première AFC. Celle-ci a produit un nuage de points très resserrés autour du croisement des axes 1 et 2, tandis que la dispersion est maximale à l'extrémité de l'axe 1. Par ailleurs, le premier axe se voit crédité d'une inertie de 12 % tandis qu'elle est de 7 % pour les deux autres. Or selon J.-P. Massonie, si deux valeurs d'inertie sont proches, il convient d'éviter toute interprétation des axes concernés : cette égalité signifie que, dans le plan perpendiculaire à l'axe 1, il n'existe pas de direction privilégiée (Massonie 1990 : 115). Sans surprise, la contribution à l'axe 1 la plus élevée (+ 182) est celle de la modalité

---

<sup>390</sup> Imp8, non représenté dans notre corpus, a été, par force, éliminé des modalités de la variable implantation.

<sup>391</sup> Ces regroupements, rendus nécessaires par le traitement informatique auxquels les données sont soumises, constituent une phase de simplification et donc d'appauvrissement de l'information.

Sta45, qui ne concerne que 5,6 % des sites. Même en procédant à un regroupement avec Sta23, le déséquilibre reste patent. Nous avons donc choisi de ne pas retenir ce caractère dont la pertinence est annihilée par la fréquence trop élevée d'une de ses modalités. Aussi avons-nous procédé à une deuxième AFC, en retranchant cette variable. Le résultat de l'opération est le suivant : le nuage de points se déploie de manière plus satisfaisante, mais l'inertie de l'axe 1 diminue légèrement (11 %) tandis que les inerties des axes 2 et 3 sont désormais de 8 et 7 %. Par ailleurs, cette transformation ne modifie qu'à la marge la distribution des caractères<sup>392</sup>. Sans surprise, l'axe 1 oppose de manière caricaturale des valeurs extrêmes : S>1+, Occ5, Ma68 et Im11, représentées par un petit nombre de sites, s'opposent, à l'extrémité de l'axe 1, aux autres modalités placées à proximité du centre du graphique.

Ce constat nous a conduit à reprendre nos données. Les premiers regroupements que nous avons opérés avaient pour unique but de dépasser la barre significative des 5 %. Or, pour améliorer l'efficacité de l'AFC, il faut que les effectifs soient, dans la mesure du possible, donc sans trop affaiblir la signification des modalités, les moins déséquilibrés possible (Massonie 1990 : 50-51). D'où une seconde série de regroupements qui ont porté sur toutes les variables, exception faite du statut, toujours exclu de notre enquête statistique. Pour le caractère « surface », seules trois modalités ont été retenues : S<.1 pour les très petits établissements, S<.5 pour ceux qui présentent une superficie entre 1000 et 5000 m<sup>2</sup> et S>.5 pour les établissements dont l'assiette est supérieure à 5000 m<sup>2</sup> ; cette dernière catégorie présente l'inconvénient d'englober des agglomérations dont la superficie dépasse 10 voire 20 ha au moment de leur extension maximale – sont concernés les sites de Lattes, *Sextantio* et Villevieille –, mais conserver une classe de 4 individus n'était pas envisageable. Nous avons également rééquilibré les modalités de la variable « date d'implantation » : nous disposons dorénavant d'une classe Imp2 pour tous les sites antérieurs au changement d'ère et à l'opposé d'une classe regroupant les établissements de l'Antiquité tardive (300 et plus). Dans le registre des durées d'occupation, la seule modification concerne Occ3 qui intègre désormais Occ4, et, ce faisant, désigne une durée de 200 à 400 ans. Enfin, il nous a fallu simplifier à l'extrême l'expression de la variable « Antériorité » qui désormais oppose, de manière simpliste, les créations aux réoccupations ou re-crétions (soit 18,8 % du total). Cette dichotomie ne nous satisfait pas puisqu'elle renvoie à une distribution du type présence/

---

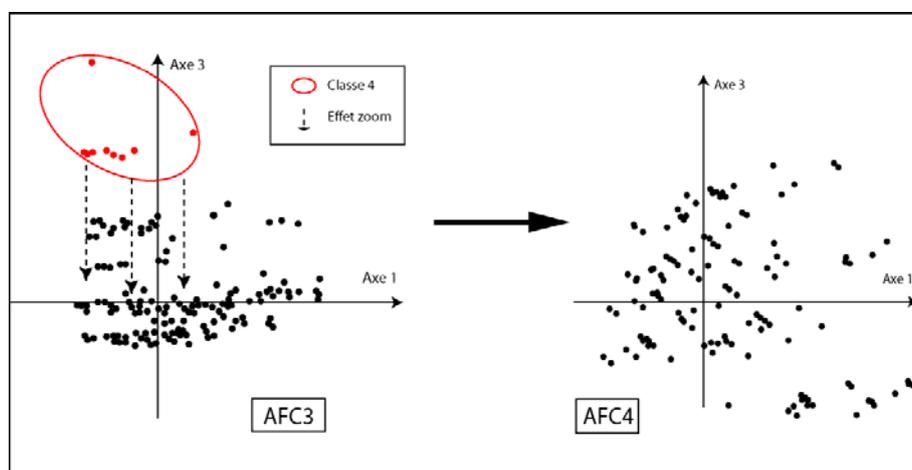
<sup>392</sup> La stabilité du nuage, après retrait de la variable « statut », indique que cette dernière participe fortement à la structure d'ensemble, en se conjuguant avec d'autres variables, mais n'est pas seule responsable du résultat (Massonie 1990 : 110).

absence, mais nous l'avons tentée en raison de l'intérêt que présente cette variable pour notre analyse. En effet, elle signale qu'un site s'inscrit dans un environnement déjà marqué par un établissement et, ce faisant, dit la capacité d'un lieu à générer de multiples occupations : elle permet donc de mesurer son attractivité.

Ce nouveau codage a donné lieu à une troisième AFC, qui affiche les caractéristiques suivantes. L'inertie de l'axe 1 augmente, passant de 11 à 17 %. Il en va de même pour celles des axes 2 et 3 qui s'établissent respectivement à 12 et 10 %. L'inertie totale est donc de 39 %. Sur l'axe 1, les valeurs remarquables (Ma68, S>.5...) sont toujours situées en position extrême mais elles se rapprochent du centre. Le problème se pose plutôt sur l'axe 3 où les modalités Ma12 et Imp2 provoquent un tassement des données le long de l'axe 1. L'examen du nuage de points sur le plan 1-3 révèle qu'une classe à faible effectif (la classe 4) provoque le tassement du reste du nuage le long de l'axe 1 (voir fig. 53). Nous sommes confrontée à l'effet zoom (Massonie 1990 : 80) : la majorité des points est comprimée le long de l'axe 1 parce qu'à l'opposé, sur l'axe 3, quelques points s'opposent au reste du nuage.

Tous les sites qui composent cette classe 4 présentent la particularité d'être d'implantation précoce et d'avoir laissé peu de traces (Ma12). Nous avons donc identifié ce groupe, très homogène, qui réapparaîtra dans notre classification finale, et l'avons retranché du corpus, afin d'être en capacité de saisir la structure du reste du nuage. Cette ultime AFC a été réalisée après avoir opéré un dernier regroupement, puisque l'effectif de Ma12 tombe en dessous du seuil fatidique des 5 %, à la suite du retrait des 15 sites de la classe 4. Nous avons donc créé une nouvelle modalité intitulée Ma14, affectée aux sites qui ne présentent aucun vestige, ou qui ne sont signalés que par un type de matériau de construction.

Figure 53 : évolution du nuage de points après retrait des sites de la classe 4



L'AFC4<sup>393</sup>, et la classification ascendante hiérarchique (CAH), dont nous allons détailler l'analyse, portent donc sur 375 établissements. Les résultats sont les suivants : l'inertie de l'axe 1 est de 18 %, 13 % pour l'axe 2 et 10 % pour l'axe 3. La structure du nuage explique donc 41 % de l'information. Cette opération a permis d'identifier huit classes, qui s'ajoutent à celle créée par l'AFC3. Le nuage généré par l'AFC4 présente une meilleure dispersion sur le plan 1-3 (fig. 53).

L'analyse portera dans un premier temps sur les variables et la distribution de leurs modalités dans les plans 1-2 et 1-3 puis, dans un second temps, sur la structuration du corpus de sites en classes.

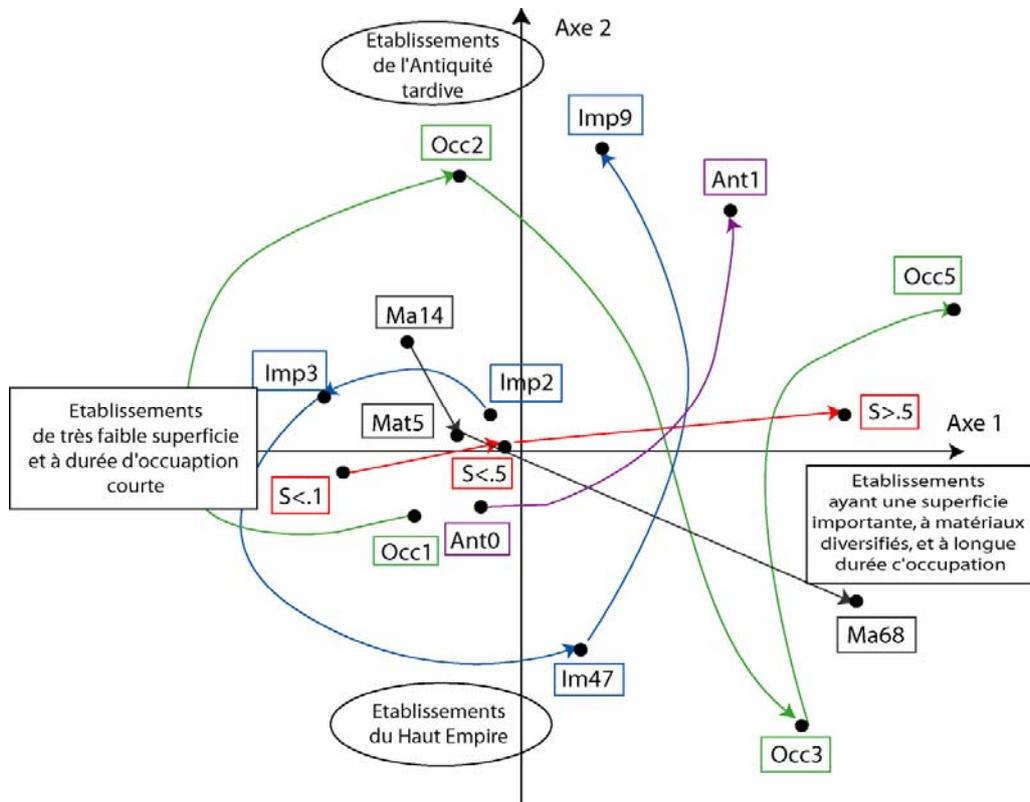
Le graphique 54 montre l'agencement des variables sur le plan défini par les axes 1 et 2. Il révèle, et ce constat est confirmé par l'examen des tableaux de contribution, que l'axe 1 oppose les établissements selon deux déterminants essentiels, la superficie et la durée d'occupation : sans surprise, les grands établissements durables – les contributions de S>.5 et de Occ5 sont respectivement de +207 et +161 – s'opposent aux établissements de très petite taille (-109) occupés moins d'un siècle (-59). S>.5 et Occ5 sont associés à Ma68, la modalité qui signale un certain confort (+174). Il n'est pas étonnant de voir Mat5 (pierres et tuiles) se situer à proximité du croisement des deux axes puisqu'elle est partagée par 58 % des établissements. L'axe 2, quant à lui, se présente clairement comme l'axe du temps : il distingue les sites du Haut-Empire, placés en bas, des sites de l'Antiquité tardive, qui prennent place en haut du graphe. La signification de l'axe 3<sup>394</sup> est plus difficile à cerner : il sépare les sites de taille intermédiaire, à durée d'occupation moyenne, des sites hors norme, très petits établissements pérennes (Occ5).

---

<sup>393</sup> Le graphe et le dendrogramme de l'AFC4 se trouvent en annexes 14.3 et 14.4.

<sup>394</sup> Voir le plan des axes 1 et 3 en annexe 14.5.

Figure 54 : AFC4 (plan des axes 1 et 2)



Si l'on considère, à présent, non plus la signification de chaque axe, mais le comportement des modalités de chaque variable, il semble que l'on puisse distinguer les données matérielles – « superficie » et « matériaux de construction » – et les données temporelles – « date d'implantation », « durée d'occupation », et, dans une moindre mesure, puisqu'elle n'est représentée que par deux modalités, « antériorité ». Les modalités des variables physiques se distribuent de manière cohérente le long de l'axe 1, du plus simple/plus petit au plus complexe/plus grand. En revanche, les trajectoires des variables liées au temps sont beaucoup plus heurtées : les modalités de la variable « implantation » sont présentes dans trois des quatre quadrants, celles du caractère « durée d'occupation » dans les quatre. Elles vont donc jouer un rôle essentiel dans l'élaboration des classes, en complexifiant une typologie que les données matérielles, bien que déterminantes, ne suffisent pas à définir.

Avant d'étudier ces combinaisons complexes, nous avons procédé à une évaluation statistique de la relation que la variable « superficie », élément clé de la classification, entretient avec chacun des autres descripteurs. Pour ce faire, nous avons procédé à des tris croisés dynamiques sous excel, dont le résultat se présente sous forme de tableaux de

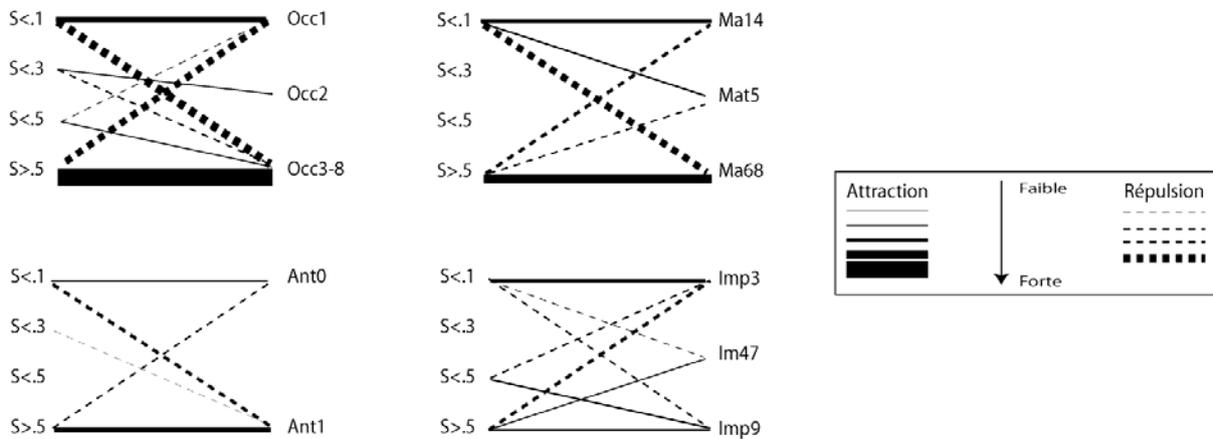
contingence, comportant les effectifs résultant du croisement de la variable à expliquer, dite variable dépendante, ici la superficie, avec les variables explicatives, *i.e.* les caractères « durée d'occupation », « antériorité », « matériaux » et « date d'implantation ». Parce que nous disposons d'une information qualitative, ou d'une information quantitative regroupée en classes, nous avons eu recours au test du Khi-2 ( $\chi^2$ )<sup>395</sup>. Nous avons calculé les effectifs théoriques d'indépendance mathématique des variables deux à deux, de manière à pouvoir les comparer aux effectifs observés, puis déterminé l'écart à l'indépendance ( $\chi^2$ ), écart relatif puisque débarrassé des différences d'effectifs entre modalités. Pour les quatre relations étudiées, le test prouve que l'hypothèse de l'indépendance statistique doit être rejetée ; en effet, le  $\chi^2$  calculé, c'est-à-dire la somme des écarts relatifs, est toujours supérieur aux valeurs affichées dans la table du  $\chi^2$ , quel que soit le risque d'erreur choisi. Toutefois, le coefficient qui mesure l'intensité de la relation, compris entre 0 – indépendance totale des deux caractères – et 1 – dépendance totale entre eux - est faible dans les quatre cas de figure : il varie de 0,1613 pour la relation entre « superficie » et « date d'implantation » à 0,3866 pour la relation entre la variable dépendante et « durée d'occupation »<sup>396</sup>. Ainsi, il n'existe aucune coïncidence absolue entre la taille des établissements et leur durée d'occupation, la nature des vestiges, la présence ou l'absence d'occupation antérieure ou encore la date d'implantation ; toutefois l'examen du graphe ci-dessous, construit à partir des contributions de chaque couple de modalités au chi-2, révèle quelques tendances fortes.

---

<sup>395</sup> Pour pouvoir réaliser ce test, nous avons dû procéder à des regroupements de modalités afin d'avoir toujours un effectif supérieur ou égal à 5 unités, quel que soit le couple de modalités considéré.

<sup>396</sup> Elle est de 0,23 pour le couple « superficie »-« antériorité » et de 0,2552 pour celui formé par les variables « superficie » et « matériaux ». Cette faiblesse des relations prouve la pertinence d'un recours à une analyse multivariée et garantit l'absence de redondance entre les différents descripteurs.

Figure 55 : graphe des contributions des couples de modalités au  $\chi^2$  et signe de la contingence



Premier constat, il apparaît que les modalités extrêmes de la variable « superficie » affichent des contributions au  $\chi^2$  très élevées, tandis que l'association des modalités intermédiaires avec les déclinaisons des quatre autres variables correspond presque systématiquement à une situation proche de l'indépendance, avec un  $\chi^2$  qui tend vers 0. Seul le graphe de la relation entre « superficie » et « date d'implantation » déroge à cette règle : nous reviendrons sur cette spécificité.

Dans leur association avec les modalités des descripteurs « durée d'occupation », « matériaux » et « antériorité », les modalités S<.1 et S>.5 affichent des comportements diamétralement opposés : la modalité S<.1 s'associe prioritairement avec Occ1, Ma14 et Ant0 ; il s'agit là d'une attraction positive. A l'inverse, il y a opposition ou répulsion entre cette même modalité et une durée d'occupation longue, la présence de matériaux élaborés ou encore l'existence d'une occupation antérieure. Les « préférences » de la modalité S>.5 sont encore plus tranchées : on note une association très forte avec les durées d'occupation longues et une sous-représentation très nette des durées inférieures au siècle ; de même, l'attraction est positive avec les matériaux élaborés et l'existence d'une occupation antérieure tandis qu'*a contrario* Ma14 et Ant0 sont sous-représentés. Il ressort également de ce graphe que ce sont les liaisons entre deux modalités de la variable « superficie » qui contribuent prioritairement à l'intensité de la relation entre cette variable et les trois descripteurs « durée d'occupation », « matériaux » et « antériorité ». Ce constat confirme donc l'information portée par l'axe 1 de l'AFC.

Ce graphe révèle que la relation entre la superficie et la date d'implantation présente un faciès autre : cette différence doit sans doute beaucoup au fait que cette variable explicative ne peut être hiérarchisée comme les trois autres. L'intérêt de ce traitement statistique réside dans le fait qu'il met en évidence une relation préférentielle entre les petits établissements (S<.1) et la phase 1, période qui précède le milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, alors qu'on attendait ce résultat pour la phase 2 (Im47) pour laquelle ils affichent au contraire une faible répulsivité. Les très grands établissements ainsi que les établissements de taille intermédiaire sont sous-représentés pendant la phase 1 – les établissements protohistoriques, peu nombreux ne réussissent pas à inverser la tendance – tandis qu'ils sont surreprésentés pendant la phase tardo-antique, confirmant notre intuition première selon laquelle cette période, peu prolifique, a donné prioritairement naissance à des établissements de taille substantielle.

Passons de l'étude de la relation entre deux variables aux résultats de l'analyse multivariée qui a permis la définition des classes. Afin d'identifier le profil des différentes catégories ainsi produites, nous avons réalisé le tableau des fréquences de chaque modalité<sup>397</sup> : cette information présente un grand intérêt puisque les sites peuvent être regroupés au sein d'une classe en raison de la présence marquée d'un caractère ou parce qu'existe une association de plusieurs modalités. Les individus qui appartiennent à un groupe déterminé par une combinaison de modalités seront définis par certaines d'entre elles, mais pas nécessairement par toutes ; cette combinaison n'en sera pas moins caractéristique du groupe (Massonnie 1990 : 99). Nous avons donc interprété ces classes, dont certaines seront scindées en sous-groupes, puis nous les avons associées au sein de sous-ensembles qui nous ont paru cohérents du point de vue du sens.

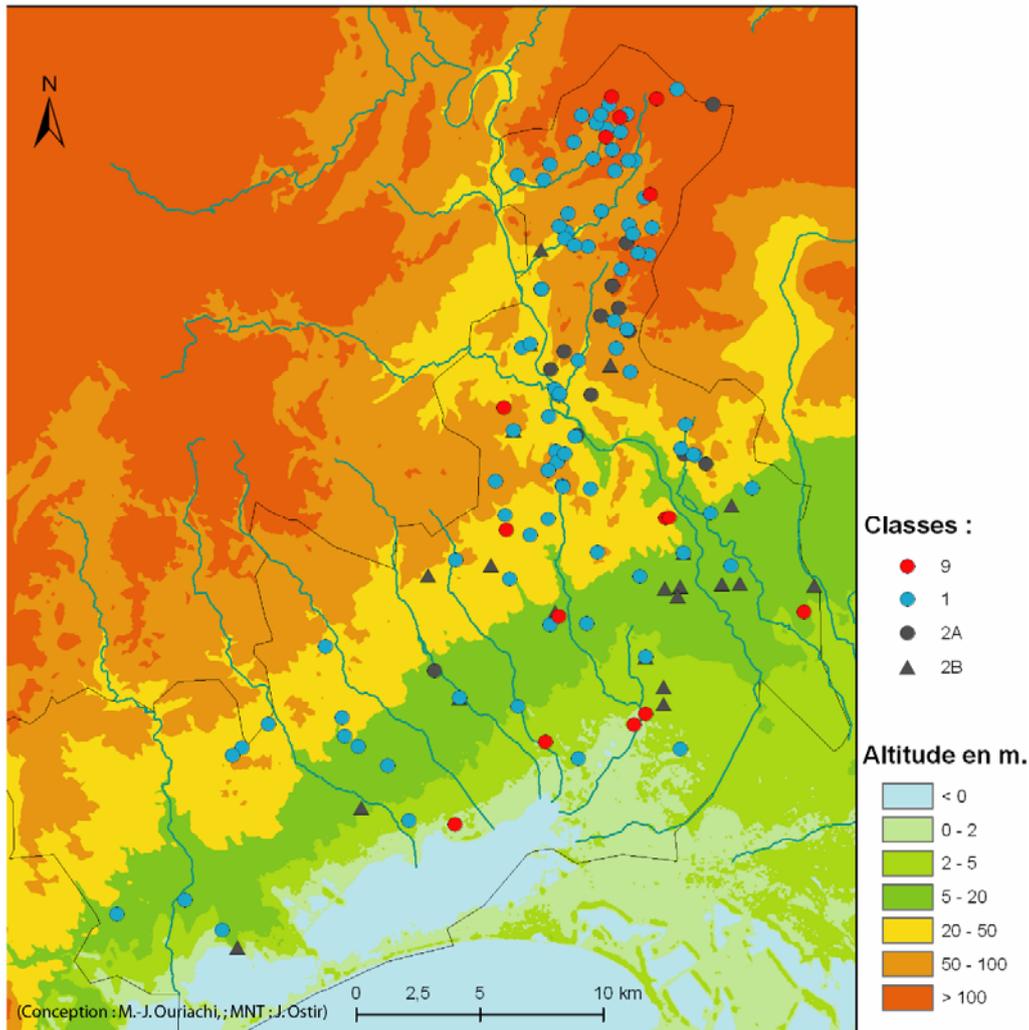
La variable « superficie » sert à déterminer les grandes lignes de cette interprétation – le principal sommet du graphe, qui met en évidence la division première du nuage, relie les modalités S<.1 et S<.5 – mais nous verrons qu'elle ne saurait suffire : elle fait sens associée à d'autres variables. A ce stade de l'enquête, nous avons réintroduit le descripteur « statut », notamment ses modalités les plus rares – « lieu de culte » et « site défensif » - de manière à enrichir notre perception des sites ; comme nous l'avions pressenti après la première AFC, ces distinctions ne concernent que les établissements les plus performants du point de vue de l'AFC. Enfin, nous avons cartographié ces classes sur un fond de carte qui met en valeur les

---

<sup>397</sup> Voir, en annexe 14.6, le tableau des fréquences de caractères pour chacune des neuf classes.

reliefs<sup>398</sup> : la définition du profil des sites par classe fera donc également intervenir le facteur localisation. Précisons que la taille des établissements n'a pas été retenue dans cette cartographie.

Figure 56 : carte des sites du 1<sup>er</sup> groupe



Un premier sous-ensemble associe les très petits établissements des classes 9, 1 et 2 : son effectif global s'élève à 139 individus. La quasi-totalité de ces sites (136)<sup>399</sup> est

<sup>398</sup> A l'aide du modèle numérique de terrain (élaboré par K. Ostir, maître de conférence à l'Université de Ljubljana, Slovénie), nous avons déterminé un espace compris entre le niveau de la mer et 2 m. d'altitude qui pourrait correspondre à la limite de la lagune antique. Cet espace correspond à un « colmatage palustre » (unité Pz sur la carte géologique de Lunel à 1/50000<sup>e</sup>), zone lagunaire située en arrière du cordon littoral.

<sup>399</sup> Font exception à cette caractéristique, pour la classe 1, le site de Cammaou IV (n° 295) auquel une épitaphe trouvée 300 m. au nord pourrait être associée, et pour la classe 2, ceux de Dassargues I (n° 184), situés à proximité d'un espace funéraire, et Olivettes IB (n° 275), un habitat pourvu d'une nécropole (familiale ?).

renseignée, du point de vue du statut, par la modalité Sta1, qui signale une absence de tout signe distinctif : absence de tombe, de lieu de culte, d'indice évoquant un site défensif.

La classe 9 (15 sites), qui correspond à l'ensemble des sites individualisés par l'AFC3, compte de très petits établissements précoces, datés de la période républicaine, qui tous se caractérisent par l'absence de matériaux ; ces créations (Ant0) disposent d'une très faible durée de vie. Ils sont plus faiblement représentés dans les zones basses – avec les sites de Tonnerre I (n° 251), L'Hourède C (n° 313), Laune République (n° 163) et Desports République (n° 217) situés en bordure de la lagune antique – que sur les hauteurs, qui voient notamment la naissance de cinq établissements dans le secteur de Combas-Montpezat-Souviagnargues. Seul site à offrir un profil décalé par rapport à l'ensemble, La Cabane IC (n° 16) est non seulement crédité d'une assiette plus importante (S<1) mais d'une longue durée d'occupation (Occ3) : sa présence dans ce groupe s'explique toutefois par l'association des modalités Mat1 (« absence de matériau ») et Imp1 (« création avant -51), qui fonctionnent en synergie pour configurer le groupe<sup>400</sup>.

Le dispositif mis en place par cette classe d'établissements, que l'on peut qualifier de pionniers, est complété par la classe 1 et son important lot (88 sites) de sites de très faible superficie, également sans antériorité, et à faible durée d'occupation : les sites de cette classe, très homogène, partagent tous les modalités S<.1, Occ1 et Ant0. La classe 1 se distingue du groupe précédent par le fait qu'associés à une minorité qui n'a pas laissé de vestiges, se trouve une majorité de sites (75 %) qui présente la combinaison classique moellons-tuiles, tenue pour être l'indice de la présence d'un habitat gallo-romain en dur. L'autre élément distinctif est fourni par la date d'implantation : si 20 % des sites sont tardo-républicains, une très forte proportion (78,5 %) se rattache au I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Nous sommes donc en présence de cette masse de très petits sites précoces, nés notamment de la vague de créations du I<sup>er</sup> siècle, peu durables, dont la majorité (près de 75 %) s'est fixée sur les collines et le piémont. La plaine n'est toutefois pas totalement délaissée avec 19 établissements. Parmi eux, certains ont fait l'objet d'une fouille, ce qui nous permet d'avoir une meilleure vision de ce type d'établissement. Ainsi, Port Ariane I (n°180) est un petit habitat, construit en blocs de calcaire

---

<sup>400</sup> Signalons, par précaution, que les sites tels que La cabane Ic, Camp de Gilles II (n° 85), Laune République (n° 163) ou Desports République ont connu une réoccupation. Leurs caractéristiques sont donc susceptibles d'être mal évaluées. En effet, il est difficile de prendre l'exacte mesure d'un site – superficie, matériaux – lorsqu'il s'insère dans un environnement où s'est implanté un établissement plus tardif, qui a généré des remaniements (Favory 1994a : 157).

froid, pourvu d'un sol en terre battue et disposant d'un puits<sup>401</sup> ; Mas de Fourque (n° 205) se présente comme un ensemble de deux petites constructions, bâtiments à usage technique, sans doute habités de façon temporaire, associés à des aménagements agraires<sup>402</sup> ; plus sommaire encore est le bâtiment du Cros des Anèdes (n° 201), avec son élévation en structure légère, sur un radier en blocs de calcaire froid : la vocation agricole de cette construction, également pourvue de fosses, ne fait guère de doute<sup>403</sup> ; enfin, l'on mentionnera le site de Peyre Blanque (n° 250), reconnu de manière incomplète, puisqu'il a livré une surface damée (bâtiment ?) associée à des aménagements agraires (fossé, fosse, dépotoir)<sup>404</sup>. Parmi les sites de hauteur, reconnus en prospection, nous trouvons essentiellement des établissements qualifiés d'annexes agraires tels que, du nord au sud, Déveneau (n° 130) à Montpezat, La Roque I (n° 130) à Fontanès, Las Gauffrèges (n° 45) à Boisseron<sup>405</sup>, Cammaou I (n° 289) à Saint-Christol, Rouvignargues III, IV et VII (n° 20, 21 et 30) à Aubais ou Saint-Paul I (n° 322) à Saturargues. Ce rapide tour d'horizon semble nous orienter vers de très petits bâtiments, habités de manière permanente ou temporaire, par des agriculteurs qui se satisfont d'un confort sommaire.

Dernière composante de ce sous-ensemble, la classe 2, dont l'effectif global s'élève à 36 unités, a fait l'objet d'une subdivision. La classe 2A compte des sites dont le profil est voisin de celui de la classe 1 – avec ses petits établissements créés avant 50 de notre ère, présents sur les hauteurs, notamment dans les secteurs d'Aujargues (Le Grès III, n° 33, Le Château VI, n° 36, Plan des Vignes IIIA et VA, n° 39 et 41) et de Sommières (Bois du Roi, n° 336, Magarnaud IB, n° 327)<sup>406</sup> : elle s'en distingue toutefois par la durée d'occupation, les sites qui la composent ayant presque tous duré deux siècles (13/15). Quant à la classe 2B, c'est sa chronologie qui nous conduit à l'individualiser puisque nous avons affaire à des créations (16/21) tardo-antiques. Ces établissements présentent également une spécificité du point de vue géographique : 15 sur 21 sont établis sur le littoral ou en plaine. Ainsi en est-il de Rignac II (n° 178) à Lattes, Courcounaires I (n° 240) à Mauguio. Parce qu'il a fait l'objet d'une fouille, le site des Olivettes IB (n° 275) à Mudaison peut contribuer à éclairer la nature

---

<sup>401</sup> Fouille conduite par I. Daveau (1994-2004). Voir, planche 60, le plan du bâtiment.

<sup>402</sup> Fouille réalisée par G. Escallon (2003).

<sup>403</sup> Fouille dirigée par J.-M. Malvis (1989).

<sup>404</sup> Sondage réalisé par K. Roger (1993).

<sup>405</sup> La nature du site n'est pas assurée puisqu'il pourrait s'agir d'un établissement plus important masqué par les alluvions du Vidourle.

<sup>406</sup> Sur 15 établissements, un seulement est implanté en plaine : il s'agit de Jourdanel I (n° 281), à Mudaison.

de ces établissements : il correspond au 2<sup>nd</sup> état d'un établissement agricole, qui se développe, après deux siècles d'abandon, sur les structures arasées d'un précédent édifice ; les vestiges révèlent un bâtiment associé à deux annexes, présentant une élévation en torchis sur un solin de pierres sèches, dotés d'une possible nécropole familiale, le tout disposé à l'intérieur d'un enclos<sup>407</sup>.

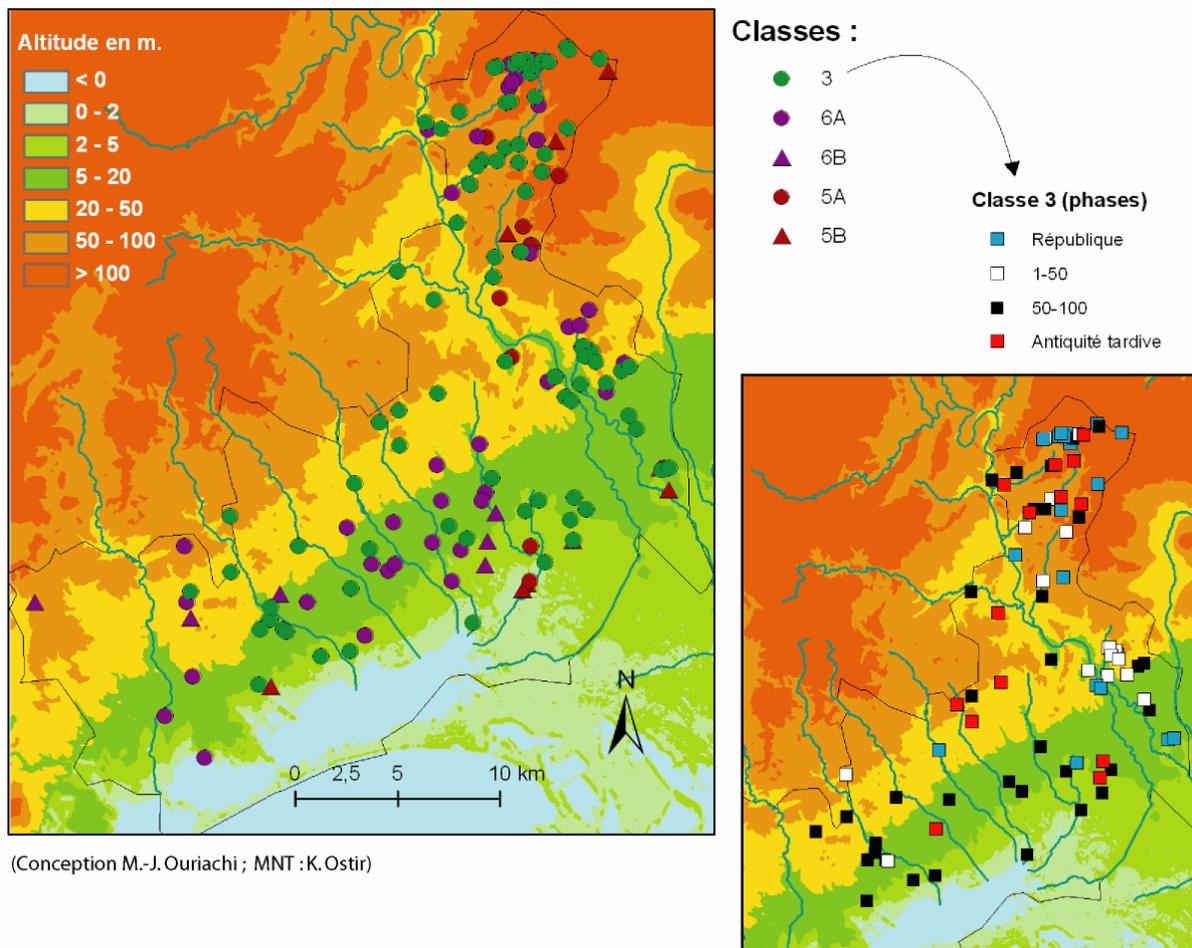
Si nous récapitulons les caractéristiques communes aux sites de ce sous-ensemble, nous pouvons retenir leur très faible superficie (136 sur 139), l'absence d'antériorité (128/139), et leur durée d'occupation brève (119 sur 139 ont fonctionné moins d'un siècle) : il pourrait donc s'agir de sites pionniers, dont la fonction était d'aménager les terroirs ; leur implantation précoce (tardo-républicaine pour la classe 9, de 100 avant notre ère à 100 de notre ère pour la classe 1 et une partie de la classe 2) permet d'asseoir cette hypothèse. S'agit-il d'un processus sans lendemain ? Le fait que peu, parmi ces établissements, aient fait l'objet d'une réoccupation, semble l'indiquer<sup>408</sup> : d'après la matrice (annexe 13), 129 sites sont en effet sans postérité. La présence de sites tardo-antiques dans cette catégorie mérite attention : 5 sont des réoccupations de sites appartenant à la classe 1, qui présentent une durée de vie inférieure au siècle ; il s'agit donc d'une seconde tentative de mise en valeur, elle aussi non pérenne. Reste l'essentiel, soit 16 créations, qui s'inscrivent dans un processus de reconquête d'un espace délaissé après le reflux des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle, mais en procédant à la mise en valeur d'un lieu « neuf ». De ce point de vue, le qualificatif de pionnier, peut également s'appliquer à ces établissements de l'Antiquité tardive.

---

<sup>407</sup> Fouille diagnostique de C. Jandot, en collaboration avec C. Raynaud (2001) ; fouille de E. Henry (2003). Voir le plan des vestiges, planche 60.

<sup>408</sup> Parmi les sites qui ont fait l'objet d'une réactivation, il en est de très importants pour le peuplement, tels que Lunel-Viel République, Desports République et Laune République. Mais nous avons déjà évoqué, à leur propos, l'imprécision qui caractérise les données les concernant (voir *supra*, note 400).

Figure 57 : sites du 2<sup>e</sup> sous-ensemble (carton : phases de création des sites de la classe 3)



Une superficie moyenne, comprise entre 0,1 et 0,5 ha, caractérise 81,1 % des sites du deuxième sous-ensemble, composé des classes 3, 5 et 6. Cette entité, qui compte 159 établissements, se signale, comme la précédente, par une domination sans partage des sites présentant la modalité Stal1 (133). Nous signalerons, à l’occasion de l’étude par classe, les sites qui se singularisent par un statut spécifique.

Les établissements de la classe 3, au nombre de 85, sont des créations (93 % des cas), à durée d’existence limitée – une moitié d’entre eux dure moins d’un siècle, l’autre de un à deux siècles – peu remarquables du point de vue des vestiges puisque 4 seulement ont livré des matériaux élaborés. N’était leur superficie, ils prendraient place dans le premier sous-ensemble. Si quelques sites de très petite superficie (8 au total) sont rattachés à ce deuxième groupe, c’est parce qu’ils bénéficient d’une durée de vie de deux siècles ou d’une antériorité qui les distingue des sites des classes 1 et 2. Du point de vue chronologique, toutes les phases sont représentées, malgré une domination de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle. Nous avons donc choisi de cartographier les sites de la classe 3 par période, afin de tenter de discerner des

spécificités situationnelles. Les sites républicains (18) sont majoritairement implantés dans la garrigue et sur le piémont : c'est le cas de Cadouène 1 (n° 265) à Montpezat, d'Espagnet I et Valaurède I (n° 62 et 73) à Combas, ou des établissements de la Jassette 2 et 7 (n° 196 et 197), situés en périphérie d'*Ambrussum* ; en plaine, signalons Mas Rousseiller I (n° 4) à Aimargues ou Cimetière des Juifs (n° 189) à Lunel. Les 19 établissements de la 1<sup>ère</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle, bénéficient d'une configuration proche, exception faite d'une prédilection pour le piémont, qui se manifeste notamment par l'existence d'un semis de petites unités sur les territoires communaux d'Aubais et Gallargues, tels que Rouvignargues I et II (n° 18 et 19), Passe-Lèbre 1 et 2 (n° 136 et 137) ou Roc de Luche (n° 135) ; sur l'autre rive du Vidourle, on mentionnera Combes B (n° 372), à proximité d'*Ambrussum*. Les établissements de la classe 3, créés au cours de la 2<sup>nde</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle (34 sites), se distinguent des précédents par leur présence dans tous les secteurs géographiques et, notamment, dans la plaine et sur le littoral. Citons, au titre des établissements implantés dans les zones basses, les sites de Desports 6a (n° 218), Bentenac IB (n° 234) ou encore La Mougère (n° 252). Ce dernier exemple, connu par des fouilles, se compose d'un bâtiment associé à une aire de stockage agricole de plein air – 67 fosses à *dolium* disposées le long des murs ont pu être répertoriées –, à proximité d'une zone de culture, qui se signale par des saignées de plantation. Le site a été interprété comme une dépendance d'un établissement plus important, *villa* ou grande ferme<sup>409</sup>. Enfin, l'Antiquité tardive (14 sites) est plus proche des phases précoces par sa prédilection pour les implantations sur les hauteurs : parmi eux, Prouvessac II (n° 273) à Montpezat, Las Vistas (n° 44) à Boisseron et Missargues (n° 296) à Saint-Géniès des Mourgues. Nous sommes donc en présence de sites d'une surface comprise entre 0,1 et 0,5 ha<sup>410</sup>, sans confort particulier, et à faible durée d'occupation. L'examen du profil complet des établissements révèle que seulement 10 d'entre eux feront l'objet d'une réoccupation.

Les 45 établissements de la classe 6 présentent des caractéristiques très proches, aussi bien du point de vue de la superficie ( $S < 5$ ), que de l'absence d'antériorité (84,5 %). En revanche, sur le plan chronologique, la 2<sup>nde</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle l'emporte beaucoup plus nettement (38/45) ; et, à l'instar des établissements de la classe 3 créés pendant cette période, tous les secteurs géographiques sont représentés. La différence réside dans le fait que nous sommes en

<sup>409</sup> Fouille de K. Roger (1993). Voir le plan des fouilles fig. 60.

<sup>410</sup> Le site de Sainte-Christine (n° 237) à Mauguio constitue une exception au sein de ce groupe en raison d'une superficie importante ( $S < 1$ ) et d'une durée d'occupation de deux siècles. Sa présence dans cette classe s'explique par le fait qu'elle partage trois modalités majoritaires sur 5 avec le reste du groupe. Mais l'examen du graphe révèle que ce site est en position marginale, à la limite de la classe 4.

présence d'établissements qui se sont maintenus durablement : 60 % des sites présentent les modalités Occ3 et Occ4, qui qualifient les sites ayant bénéficié de deux à quatre siècles d'existence. Par ailleurs, le groupe se partage équitablement (46,7 % dans les deux cas) entre les établissements caractérisés par la combinaison classique « moellons et tuiles » (mat5) et ceux qui ont laissé des vestiges signalant un certain niveau de confort. Au nombre des établissements de cette classe, le littoral accueille les établissements de Rignac I (n° 174) et Bousquet IVA (n° 228). En plaine, citons Petit Peyre Blanque I et II (n° 249) et Valignac II (n° 280) pour les établissements dont la durée d'occupation n'excède pas un siècle, Mas Rouge (n° 176) ainsi que Marignargues (n° 156) pour les entités ayant duré 3 à 4 siècles d'existence. Quelques sites fouillés nous renseignent sur le profil de cette classe : Port Ariane II (n° 181) comporte un bâtiment avec une partie résidentielle, dotée d'une cour intérieure bordée par une colonnade, et une partie technique, constituée par une salle pourvue d'un étage<sup>411</sup> ; à l'inverse, les investigations menées sur le site des Plantiers (n° 277) n'ont pas permis de localiser l'habitat, probablement une ferme, associé à un espace dévolu à l'activité agricole, avec ses fosses à *dolium*, ses saignées de cultures et son réseau fossoyé<sup>412</sup>. Parmi les sites de hauteur, les sites des Gravenasses 3 et 4 (n° 66 et 75), dont le second est pourvu d'un puits, bénéficient d'une configuration particulière, puisqu'ils sont situés dans une dépression creusée par les ruisseaux du Vigné et des Gravenasses. Nous avons donc affaire à des établissements de taille moyenne, plutôt confortables, créés au cours de la 2<sup>nde</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle, appelés à durer plus longtemps que ceux de la catégorie précédente.

Pour affiner notre classification, nous avons choisi de distinguer les sites que leur assiette rapproche des établissements du dernier sous-ensemble, dont la superficie dépasse 0,5 ha. Ce groupe 6B compte six établissements créés pendant la 2<sup>nde</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle, occupés entre 300 et 400 ans et implantés majoritairement en plaine (4/6). Sur le plan archéologique, il présente un grand intérêt : sont en effet regroupés dans cette catégorie l'atelier de potier de Laurignargues (n° 53), le vaste ensemble de La Clausade de Bayonne (n° 165), qui comporte un habitat, un chai et un bâtiment annexe ; en revanche, nos connaissances sur Pont Trinquat I (n° 305) sont plus restreintes : seule la diversité des céramiques nous conduit à envisager un habitat. Les trois autres établissements se distinguent par leur statut : ainsi, Malbosc (n° 255), un établissement de type indéterminé, est situé à proximité d'une nécropole à inhumation tardo-antique ; le Mas d'Auroux, sis à proximité du site Auroux I-II (n° 247), domaine gallo-

---

<sup>411</sup> Fouille dirigée par I. Daveau (1999-2004). Voir fig. 60.

<sup>412</sup> Fouille de C. Mercier (1993).

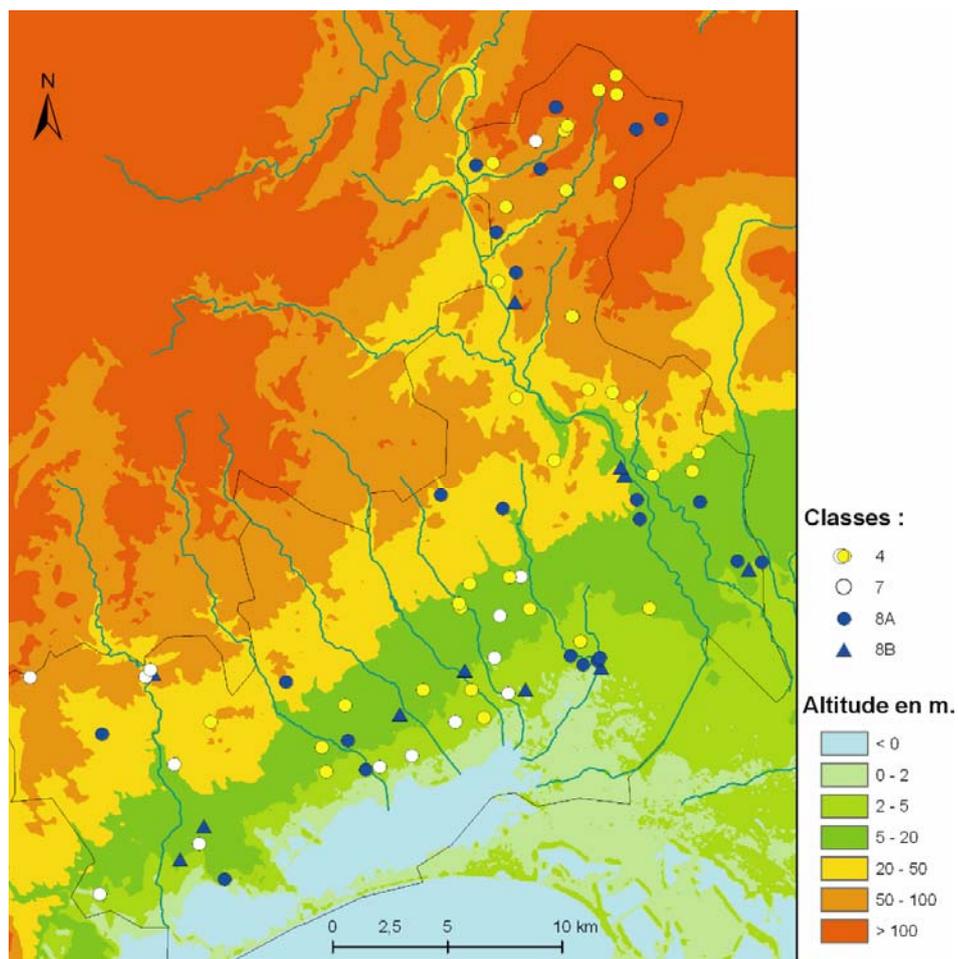
romain auquel on attribue la stèle de *C. Tincius Julius* (C.I.L. XII, 4181), pérennise une localité disparue, chef-lieu de paroisse attesté au XII<sup>e</sup> siècle. Enfin, Obilion (n° 304), habitat dont les prémices gallo-romaines sont mal cernées, a vu naître le village médiéval de Saint-Pierre d'Obilion, aujourd'hui disparu. Il est aisé de déduire des lignes qui précèdent que ce groupe comporte des sites présentant un statut particulier (2 sur 6, voire 3, si la stèle provient effectivement de site Auroux I-II). Le reste de la classe 6 comptabilise 7 établissements avec tombes : Pont de Vidal II (n° 80), Mas Rouge (n° 176), Clos de l'Armet (n° 055) qui comporte deux secteurs funéraires, Cardione I (n° 23), les Gravenasses 4 (n° 75) et Mas de Nicolas (n° 72). Quant au Couvent I (n° 380), c'est la présence d'un petit autel anépigraphique qui lui vaut d'être distingué par une modalité Sta4 mais nous ne disposons d'aucun autre indice concordant pour affirmer qu'il s'agit effectivement d'un lieu de culte.

Quant à la dernière classe de ce sous-ensemble, la classe 5, elle comporte 29 établissements. Tous sont tardo-antiques ; la plupart (79,3 %) bénéficie d'une durée de vie de deux siècles ; les  $\frac{3}{4}$  sont des réoccupations. Du point de vue de la taille, si la majorité des établissements dispose d'une surface intermédiaire (55,2 %) qui explique leur rattachement à cet ensemble, on notera que 31 % se caractérisent par une superficie supérieure à 0,5 ha. Nous avons isolé ces sites en créant la classe 5B : l'examen de leurs caractéristiques révèle qu'ils ne sont pas rattachés aux trois dernières classes, celles qui regroupent les établissements les plus vastes, parce qu'aucun n'a livré de vestiges remarquables – tous ont laissé des moellons et des tuiles, à l'exception de trois sites qui présentent la modalité Ma14 – et surtout, nous y reviendrons, parce qu'aucun ne dépasse deux siècles d'occupation. Les sites de la classe 5A sont majoritairement présents sur les hauteurs (2/3), à Junas (Terre d'Aussel, n° 154), Villevieille (Clapisse IB, n° 379...), Aujargues (Plan des Vignes IIIB, n° 40...), Souvignargues (Puech Deves IB, n° 353) et Combas (Armas de Raynaud IB, n° 65). Parmi les sites implantés en zone basse, certains sont situés sur le littoral (Grande Currade, n° 312), d'autres à l'intérieur des terres (La Condamine I, n° 2 ou Mas Rousseiller IB, n° 11). La localisation des sites de la classe 5B est en revanche plus favorable à la plaine (6/9), avec Saint-Marcel Le Vieux (n° 239) à Mauguio, Port Dur (n° 309) et Grande Currade I (n° 311) à Saint-Nazaire-de-Pezan, tous trois situés au bord de la lagune antique, ou Jasse d'Isnard Ic, (n° 10), à Aimargues. Les rares établissements de hauteurs sont Les Veyrunnes (n° 264) à Montpezat, Serre de la Jasse I (n° 337) à Souvignargues et Le Château II (n° 35) à Aujargues. Nous sommes donc en présence d'établissements tardo-antiques, d'une surface comprise entre 0,1 et 0,5 ha – exception faite des sites des sous-groupes 5B dont l'assiette excède 0,5 ha – sans confort particulier dans la majorité des cas, qui bénéficient d'une durée d'occupation

d'environ deux siècles. Du point de vue du statut, trois établissements sont crédités des modalités Sta2 et Sta 3 qui signalent la présence de tombes : Mas de Favet IIIB (n° 224), une ferme située à proximité de l'aire funéraire de Mas de Favet VI (groupe de tombes en coffres de *tegulae* et en amphore, des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles), Armas de raynaud IB (n° 65), auquel se rattache une sépulture à inhumation du Bas Empire, Terre d'Aussel VB (n° 154), contemporain de la nécropole des Gavernes, située à 150 m.

Ce deuxième sous-ensemble réunit des petites *villae* ou des fermes – dont certaines semblent dépendre d'établissements plus importants, comme La Mougère ou les sites de La Jassette 2 et 7 –, des établissements artisanaux (ou des fermes pourvues d'une activité artisanale) et des sites portuaires d'importance moyenne, plus durables que les sites du sous-ensemble 1, sans être pérennes. Il constitue un assemblage plus diversifié que le précédent, mais aussi plus équilibré du point de vue spatial, malgré une légère domination des sites de hauteur.

Figure 58 : sites du 3<sup>e</sup> sous-ensemble



Une superficie supérieure à 0,5 ha sert de dénominateur commun aux établissements du dernier sous-ensemble. Il associe les classes 4, 7 et 8, qui regroupent respectivement 37, 14 et 34 établissements, soit un effectif global de 85. Sans surprise, cette entité rassemble l'essentiel des effectifs des modalités Sta2 à Sta5 (29/44).

La classe 4 englobe une forte proportion de sites de plus 0,5 ha (78,4 %), à faible durée d'occupation (75,7 %) ; 78,4 % sont des créations. Du point de vue des vestiges, une majorité (62,2 %) se signale de manière classique, en livrant des moellons et des tuiles. Si l'on examine la fréquence des modalités du descripteur « date d'implantation », il apparaît que toutes les périodes sont représentées : toutefois, le Haut-Empire arrive en tête avec 60 % des sites, contre 24,3 % pour l'Antiquité tardive et 16,2 % pour l'époque républicaine. Enfin, ces sites sont présents dans l'ensemble de la zone d'étude. En plaine, signalons deux sites connus grâce à des fouilles. Planas I (n° 276) a livré un bâtiment comportant des murs en blocs de calcaire liés au mortier de chaux, deux colonnes et des fragments de mosaïque : cette construction est associée à un aménagement agraire constitué de fosses<sup>413</sup>. L'Aube de Servièrre se présente comme un espace agricole réunissant une terrasse qui a pu porter un modeste édicule (annexe agraire) et une aire de dépiquage ; l'ensemble est complété par des fossés de drainage<sup>414</sup>. La plaine accueille d'autres établissements reconnus en prospection tels que Castelnau I (n° 51) ou Bouscaillon I-III A et B (n° 306 et 307), habitat dispersé occupé au I<sup>er</sup> puis aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles. Valergues livre trois sites importants avec Sainte-Aubine II (n° 360), probable *villa* associant une habitation luxueuse et un bâtiment de stockage, Casals (n° 362), résidence avec thermes et bâtiment artisanal (métallurgie), et Sainte-Aubine I (n° 361), petite agglomération de l'Antiquité tardive pourvue d'une nécropole, peut-être à l'origine du village médiéval. De même, cette classe compte le site de Saturargues (n° 321), qui préfigure le futur village du même nom. Parmi les établissements de coteaux et de collines, mentionnons la petite agglomération, avec *fanum* et puits, de Prouvessa (n° 63), à Combas, ou les sites de Montpezat, tels que Brus (n° 259), avec son atelier de potier, et Cambroux (n° 260), un bâtiment de pierres sèches, pouvu d'une terrasse soutenue par un mur, et doté de fosses à silos<sup>415</sup>. Du point de vue du statut, un site, Piquerol IB (n° 107)

---

<sup>413</sup> Fouille diagnostique conduite par O. Vidal et M. Piskorz (1996). Voir fig. 60.

<sup>414</sup> Fouille de J.-M. Malvis (1990).

<sup>415</sup> Sondages de J.-C. Bessac (1973-1976).

est associé à une tombe sous tuile, quatre présentent la modalité Sta4, Prouvessa, Camp de Gilles I (n° 84)<sup>416</sup>, Sainte-Aubine I et Saturargues.

La classe 7, qui regroupe 14 sites, présente une grande homogénéité : toutes les unités qui la composent ont une superficie supérieure à 0,5 ha - 4 ont une surface comprise entre 1 et 2 ha et 3 entre 2 et 5-, toutes sont occupées pendant plus de 2 siècles - elles bénéficient donc d'une grande pérennité - ; enfin toutes présentent un niveau de confort élevé. Sur le plan chronologique, les sites du Haut-Empire sont les mieux représentés (11/13), qu'il s'agisse de créations ou de réoccupations, entre lesquels ils se partagent équitablement. Ils sont majoritairement implantés sur le littoral ou en plaine (9/14) : nous avons affaire à des *villae* ou à des petites agglomérations (Lunel-Viel, n° 208, Laune, n° 162, Baisses de Berbian, n° 168, ou Cougourlude II, n° 171). La zone de collines accueille un unique site, celui de Cannac (n° 87) tandis que le piémont est crédité de deux sites importants, Navitau B (n° 54) et Bourgade (n° 254), quartiers périphériques de *Sextantio* ou sites périrubains. Du point de vue de leur statut, ces sites se partagent équitablement entre la modalité Sta1 et les autres : notons que l'unique modalité Sta4 est portée par le site de Lunel-Viel (n° 208). Les trois habitats avec nécropole sont Navitau B (n° 54), Laune I (n° 162), et Pomessargues (n° 257), site associé à un grand nombre de sépultures (plusieurs tombes à incinération et 75 tombes à inhumation).

La classe 8 (34 établissements) constitue le dernier groupe, non le moindre : 94,1 % de ces établissements disposent d'une superficie supérieure à 0,5 ha, 55,8 présentent la modalité ma68 – mais 11,8 % n'ont laissé que peu de vestiges (Ma14) -, les deux tiers sont des créations ; c'est toutefois leur durée qui les qualifie : en effet, tous présentent la modalité Occ5. La prééminence de cette modalité explique la présence, « incongrue » dans ce groupe, de petits sites de hauteur tels que Mas de Barbusse V (n° 127) et Jasse d'Etienne (n° 81). Toutes les périodes sont concernées : cette classe englobe les sites protohistoriques – les grands *oppida* (le port de Lattes, Substantion B, Villevieille, *Ambrussum*) – mais aussi des sites du haut Empire (dont 11 de la 2<sup>nde</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle) et 12 sites tardo-antiques. Nous sommes en présence d'établissements qui tous ont durablement marqué le peuplement. Le littoral, la plaine, le piémont, les collines et la vallée du Vidourle, tous sont pourvoyeurs de sites de la classe 8. Toutefois, parce que ce groupe compte à la fois des sites d'un demi-

---

<sup>416</sup> Le statut 4 de Camp de Gilles, hypothétique, repose sur la forme circulaire du bâtiment. Cette construction est pourvue de deux puits. L'inscription *C.I.L. XII, 3413*, c'est-à-dire l'épithaphe de *L. Trexius Epagathus* et son épouse *Antonia Severa*, provient peut-être de ce site.

hectare et des sites qui avoisinent les 20 ha, nous avons distingué les établissements les plus importants, c'est-à-dire ceux dont la superficie excède deux hectares : nous avons ainsi obtenu le sous-groupe 8B, soit 11 sites. Cette différenciation est intéressante à maints égards : ces sites, outre leur durée d'occupation et leur surface remarquable, se caractérisent, dans 8 cas sur 11, par la variété et la richesse de leurs matériaux, tous éléments qui traditionnellement signalent l'existence d'une agglomération. Ajoutons que dans 10 cas sur 11, il s'agit de réoccupations : leur lieu d'implantation a donc fait l'objet d'une mise en valeur antérieure, ce qui dénote une attractivité certaine. Lorsque l'on s'intéresse à la répartition chronologique et géographique de ces sites, force est de constater que, si les hauteurs sont privilégiées pendant la protohistoire – avec *Sextantio*, *Ambrussum* et Villevieille, la seule exception étant Lattes –, à l'inverse, c'est la plaine qui accueille les agglomérations de la période gallo-romaine, avec, sur le littoral, La Piscine I (n° 158), grand port fluvial relié à l'étang de Mauguio par le Berbian, Desport 6b, I et II (n° 219, 190, 191), en plaine, les petites agglomérations de Miech Camp (n° 232), Moulines (n° 157) et Grande Cabane III (n° 7). Entre plaine et piémont, la station routière d'*Ambrussum* II (n° 371), créée avant le changement d'ère, prend place au sein de ce sous-groupe. Enfin, la classe 8B comprend le site de Soriech (n° 175), un habitat dispersé dont la nature n'est pas totalement élucidée. Cette classe affiche seulement deux sites crédités de la modalité Sta1 (Grande Cabane III et Piscine I) contre 5 modalités Sta4 (Miech-Camp, Moulines, Soriech, Desports 6B et *Ambrussum* II) et la totalité des établissements ayant la qualité de sites défensifs (Sta5), soit Lattes et les trois *oppida*.

Quant au groupe constitué par les établissements de moindre superficie (de 0,5 à 2 ha), désormais regroupés sous l'intitulé 8A, ses caractéristiques sont les suivantes : les sites se partagent équitablement entre les modalités Mat5 (moellons et tuiles) et Ma68 (pierres, tuiles, mortier, éléments de décor...) ; sa diversité chronologique est moindre puisque 20 sites sont gallo-romains tandis que 3 établissements seulement se rattachent à la période républicaine ; de plus, la forte proportion de créations (19/23) constitue également un élément distinctif. Enfin, ils se rencontrent dans tous les secteurs géographiques. Sur le littoral, on notera la présence de la *villa* de L'Estelle (n° 173), ou celle de l'habitat groupé tardo-antique, avec nécropole, de Saint-Nazaire (n° 310). Parmi les sites de plaine, retenons la ferme d'Arnassère 2-3 (n° 231), et la grande *villa* – ou le village – de Saint-Gilles (n° 8). Le piémont n'est pas en reste avec le domaine rural de Saint-Côme (n° 253), doté de structures pouvant faire partie d'une huilerie ou d'une installation viticole et de fossés de drainage<sup>417</sup>. Enfin, la colline porte,

---

<sup>417</sup> Fouilles conduites par C. Arlaud, E. Crubézy et S. Duchesne (1996-1997).

outre les petits sites mentionnés ci-dessus, des sites plus vastes tels que les habitats avec nécropole de Ramaux (n° 271) et de Cantadur (n° 261), la petite *villa* de La Plaine des Jas I (n° 128) et le grand habitat de Côte de Carenton I (n° 112). La classe 8A est moins remarquable du point de vue des statuts que la classe 8B avec 15 sites sur 23 définis par la modalité Sta1 contre seulement trois sites avec tombes et sept établissements identifiés par la modalité Sta4 (dont Saint-Nazaire, Saint-Côme, L'Estelle ou Ramaux).

Ce sous-ensemble présente donc la particularité de regrouper des sites, *villae* ou agglomérations petites et grandes, dont les *oppida* du secteur, qui ont constitué des points d'ancrage durables du peuplement. Leur pérennité est encore confirmée par le fait qu'un certain nombre d'établissements, de la classe 8B mais aussi de la classe 8A, ont été des chefs-lieux de paroisse pendant le haut Moyen Age<sup>418</sup>. Citons Saint-Pierre Desports, Saint-Thomas de Miech-Camp, Saint-André de Moulines et Saint-Nazaire de Pezan pour la classe 8B, Saint-Michel et Saint Vincent de Salviniac (L'Estelle), Saint-Côme mais aussi Soriech<sup>419</sup> pour la classe 8A. Quant au Mas de Mestre, à Villevieille, il présente une anomalie parcellaire de forme oblongue, vers laquelle convergent cinq chemins, et conserverait, selon P.-A. Clément, les vestiges de l'église de Saint-Baudille. Il s'agit là d'indices concordants pour désigner ce sous-ensemble comme celui qui compte à son actif les sites capables de structurer durablement le peuplement.

Pour résumer cette typologie, produite par l'AFC et la CAH, nous avons représenté les trois sous-ensembles, sur un graphique à deux dimensions, avec le temps en abscisse et l'espace en ordonnée ; le temps figure également par la mention de la durée d'occupation signalée une double flèche. Nous n'avons indiqué, pour plus de lisibilité, que la modalité Ma68<sup>420</sup>. Ce schéma est suivi d'une planche présentant les plans de quelques établissements fouillés (figure 60).

---

<sup>418</sup> Le statut des habitats a pu varier entre l'Antiquité et le haut Moyen Age, mais cette donnée constitue un argument en faveur du caractère pérenne de ces établissements (Favory 1994 : 145-146).

<sup>419</sup> La *villa Soregia*, citée dans le cartulaire de Gellone, est citée comme chef-lieu de paroisse au XII<sup>e</sup> siècle.

<sup>420</sup> Les classes 5B et 6B, dont les sites se caractérisent par une superficie supérieure au demi-hectare, ont été transférées du deuxième au troisième sous-ensemble, pour faciliter l'interprétation et pour anticiper sur l'étude des réseaux.

Figure 59 : schéma représentant les différents sous-ensembles et les classes générées par l'AFC et la CAH.

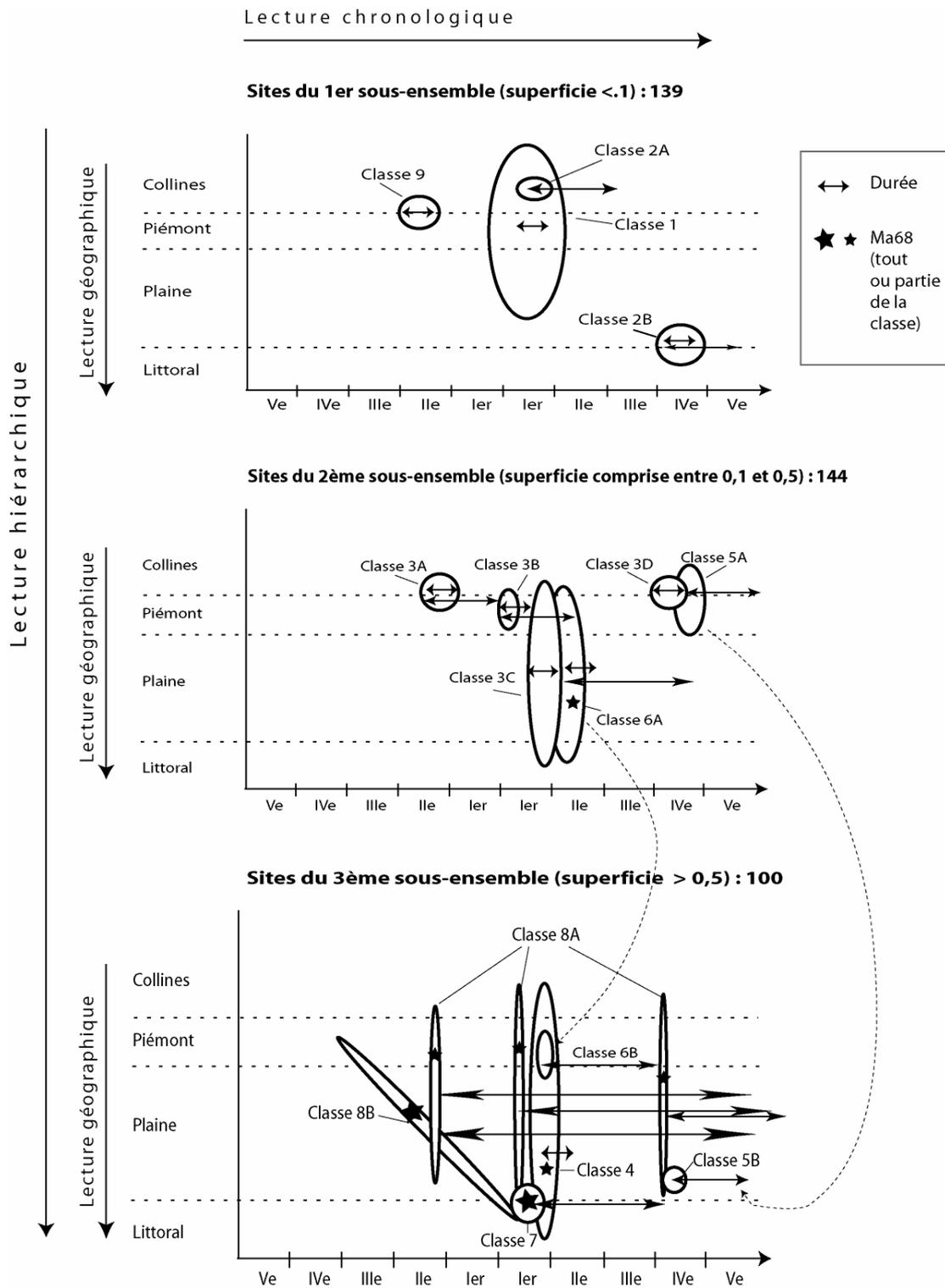
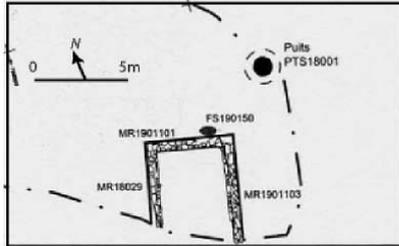


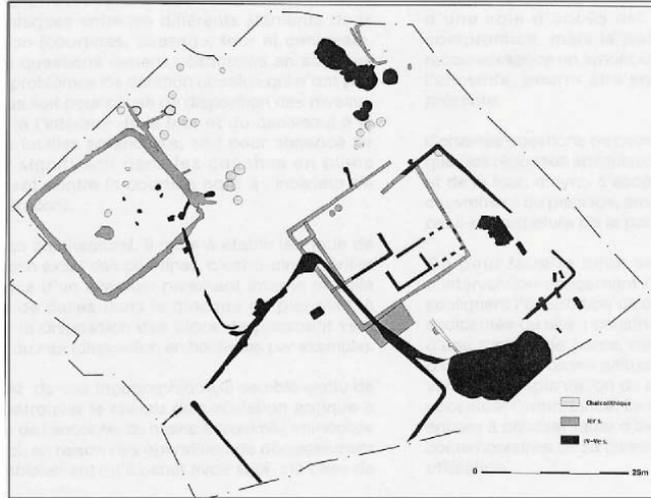
Figure 60 : plans d'établissements fouillés

**Classe 1 :**



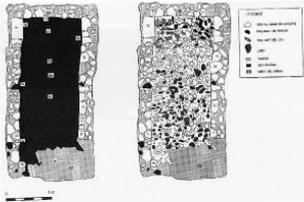
Lattes. Port Ariane 1 (DAO N. Bourgaret, F. Conche)

**Classe 2B :**



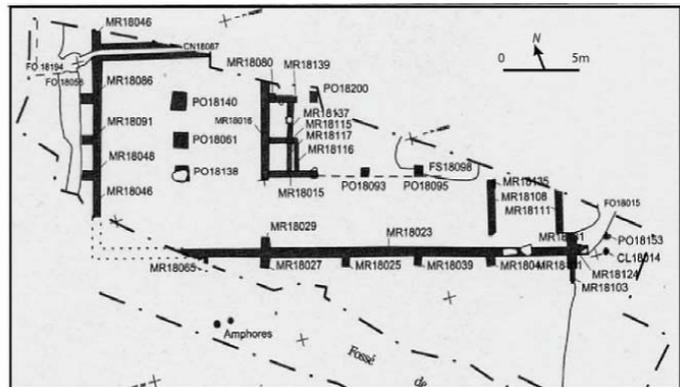
Mudaison. Las Olivettas (DAO E. Henry, INRAP)

**Classe 3 :**



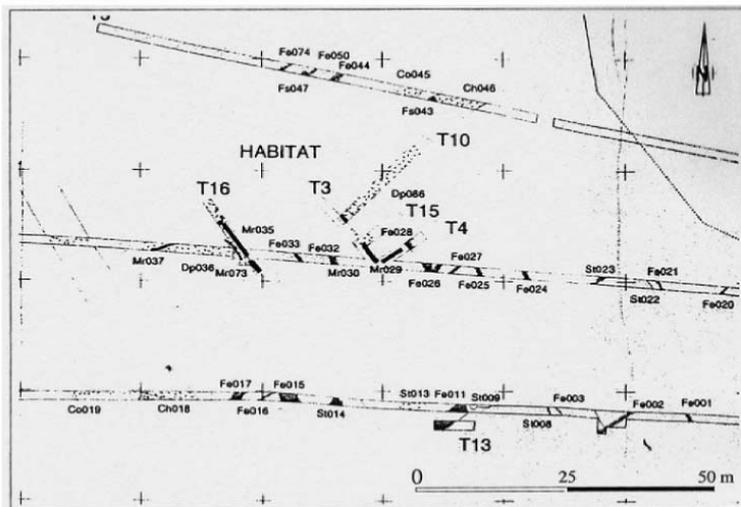
Mauguio. Mougère de Vauguière (DAO K Roger)

**Classe 6A :**



Lattes. Port Ariane 2 (DAO N. Bourgaret, F. Conche)

**Classe 4 :**



Mudaison. Las Planas (M. Piskorz, O. Vidal, SRA)

Le sous-ensemble 1, que nous avons identifié comme la coalition de très petits établissements à vocation agricole (annexes techniques ou habitats temporaires), non pérennes, n'ayant pas laissé de vestiges ou ayant livré la simple combinaison moellons-tuiles plates, privilégie les hauteurs. Seules exceptions, la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle, qui, dans le cadre d'un ample processus de mise en valeur, essaime également en plaine, et l'Antiquité tardive, période faiblement pourvoyeuse de très petits sites non durables, dont il conviendra de cerner les logiques de peuplement. En ce qui concerne le deuxième sous-ensemble, celui des établissements de dimensions intermédiaires, fermes parfois luxueuses, à vocation agricole, avec ou sans activité artisanale, parfois dépendants d'établissements plus importants, ou petits établissements portuaires, il présente une plus grande variété dans les durées d'occupation, associant des établissements d'une durée inférieure au siècle et des sites qui se maintiennent de 200 à 300 ans. Toutes les phases ont généré des implantations sur les hauteurs, à une exception, le Haut Empire, qui n'a pas négligé la plaine. Enfin le dernier sous-ensemble, augmenté des classes 5B et 6B, celui des agglomérations petites et grandes, se caractérise, d'une part par le recours partiel ou total à des matériaux élaborés, d'autre part par la durée des implantations humaines. Le schéma montre en outre que, si la protohistoire a favorisé la création d'agglomérations sur les collines et le piémont, les autres périodes ont vu l'implantation de ce type d'établissements dans tous les secteurs géographiques, avec toutefois une préférence légèrement marquée pour le littoral et la plaine au cours du I<sup>er</sup> siècle et pendant l'Antiquité tardive.

Après cette lecture par sous-ensemble, tentons une approche chronologique, de manière à cerner les logiques propres à chaque phase. Les II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles avant notre ère ont favorisé les sites de hauteur, qu'il s'agisse de petits sites peu durables, de sites de taille intermédiaire à durée d'existence moyenne ou d'agglomérations pérennes. Seule exception, le secteur de La Condamine, à Aimargues, point de fixation précoce appelé à devenir un noyau de peuplement durable. Le Haut-Empire est en rupture avec la phase qui précède par sa capacité à produire des établissements de toutes superficies et de durées variables, dans tous les secteurs géographiques. Il conviendra d'explorer le fonctionnement de cet ensemble disparate dans le cadre de notre étude des réseaux d'habitats. Notons cependant que cette phase correspond à un temps fort de créations d'agglomérations, petites et grandes, majoritairement bien équipées, situées en plaine et sur le littoral : il s'agit là d'un indice tendant à prouver qu'une inflexion s'est produite par rapport à la phase précédente ; toutefois, pour évaluer l'ampleur du changement, il nous faudra prendre en compte l'existant, c'est-à-dire mesurer la place dévolue à ces créations par rapport aux grandes agglomérations

protohistoriques, implantées sur les hauteurs, qui poursuivent leur existence pendant le Haut-Empire. Quant à l'Antiquité tardive, elle présente un faciès dont la cohérence ne s'impose pas d'elle-même. La plaine accueille les petits établissements peu durables et les agglomérations qui fonctionnent pendant un à deux siècles, ou plus, tandis que les établissements de taille intermédiaire sont majoritairement localisés sur les hauteurs. Cette étrange configuration ne peut s'expliquer qu'en prenant en compte les héritages des phases précédentes, ces créations tardo-antiques intervenant dans un contexte spatial marqué par un ample processus de peuplement au I<sup>er</sup> siècle, que le reflux des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles n'a pas totalement effacé.

Aussi allons-nous à présent nous intéresser à la distribution statistique et spatiale des établissements à des dates précises. Cette étude prendra en considération la classification évoquée ci-dessus, sous une forme simplifiée que résume la typologie suivante :

- Type A : il englobe les habitats à faible durée de vie, les annexes agraires et les aires de stockage. Ces établissements appartiennent aux classes 9, 1 et 2, soit un effectif total de 139 sites.
- Type B : cette appellation désigne des habitats de petites dimensions, petites fermes ou petites *villae*, à durée de vie variable, de moins d'un siècle à quatre siècles. Les classes 3, 5A et 6A fournissent les 144 établissements de cet ensemble.
- Type C : les grandes fermes, *villae* ou petites agglomérations à faible durée de vie (moins de deux siècles) sont regroupées dans cette catégorie. Ces entités proviennent des classes 4, 5B et 6B, soit 51 sites.
- Type D : les *villae* et les petites agglomérations durables, réunies au sein des classes 7 et 8A, forment ce groupe qui compte 37 unités.
- Type E : cette appellation signale les agglomérations d'une surface supérieure à 2 ha, remarquables par leur durée d'existence. Pour tenir compte de l'évolution d'une partie des établissements de cette catégorie, nous avons créé le type F : il désigne les grandes agglomérations, protohistoriques notamment, qui sont l'objet d'un déclassement avant la fin de l'Antiquité et dont l'occupation, mal cernée, pourrait n'être momentanément plus que ponctuelle. Il nous a en effet semblé important de ne pas les faire disparaître, afin de pouvoir mesurer l'effet produit par leur effacement sur le peuplement.

## 3.2.2 Etude statistique et géo-statistique du semis

Différentes techniques sont à notre disposition pour décrire un semis de lieux géographiques. Elles peuvent être classées en deux grandes catégories, les méthodes statistiques pures, a-spatiales, et les procédures géostatistiques qui font intervenir la localisation ; les premières supposent l'indépendance des observations tandis que les secondes prennent en charge les coordonnées géographiques et donc le voisinage dans l'espace (Sanders *in* Bailly, Ferras, Pumain 1992).

Notre première approche relèvera de la statistique pure : nous soumettrons les sites archéologiques, considérés du point de vue de leur superficie, à une étude fondée sur la caractérisation de la tendance centrale (moyenne ou médiane) avant de travailler sur la dispersion statistique des données (quantile, boîte et moustaches). Puis, dans un second temps, ce sont les techniques géostatistiques que nous mobiliserons pour tenter de décrire la dispersion géographique du semis d'établissements, dispersion référée à des points remarquables (point médian, centre de gravité) et dispersion globale mesurée par la moyenne des distances au plus proche voisin. Nous tenterons également d'apprécier la dispersion des sites classés par catégorie.

Nous avons donc, dans un premier temps, travaillé sur la surface des établissements qui composent le semis de points aux quatre moments clés que sont le début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, la fin des I<sup>er</sup>, III<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles. En statistique pure, résumer une série numérique revient à définir deux paramètres : le centre de la distribution des valeurs, qui renseigne sur leur tendance d'ensemble, et la dispersion des valeurs, qui représente leur variabilité. Selon la métrique choisie, euclidienne ou rectilinéaire, les paramètres seront la moyenne et l'écart-type ou la médiane et les quartiles<sup>421</sup>. Parce que nous sommes confrontée à une distribution déséquilibrée, c'est à la médiane et aux quartiles que nous avons eu recours : ils ont servi à construire les graphiques qui vont suivre. Pour présenter de manière synthétique la forme

---

<sup>421</sup> Voir en annexe 15, le tableau récapitulatif des paramètres donnant les valeurs centrales et les indicateurs de dispersion de la superficie des établissements. La moyenne, qui considère les individus statistiques du point de vue de la valeur du caractère, est très sensible aux valeurs extrêmes. A l'inverse, la médiane est établie à partir du rang des individus. Aussi n'est-elle pas affectée par les valeurs exceptionnelles, situées aux extrémités de la distribution. Dans une série statistique, elle distingue deux sous-ensembles d'égal effectif ; elle est la valeur la plus proche de toutes les autres (Groupe Chadule 1997 : 45-48).

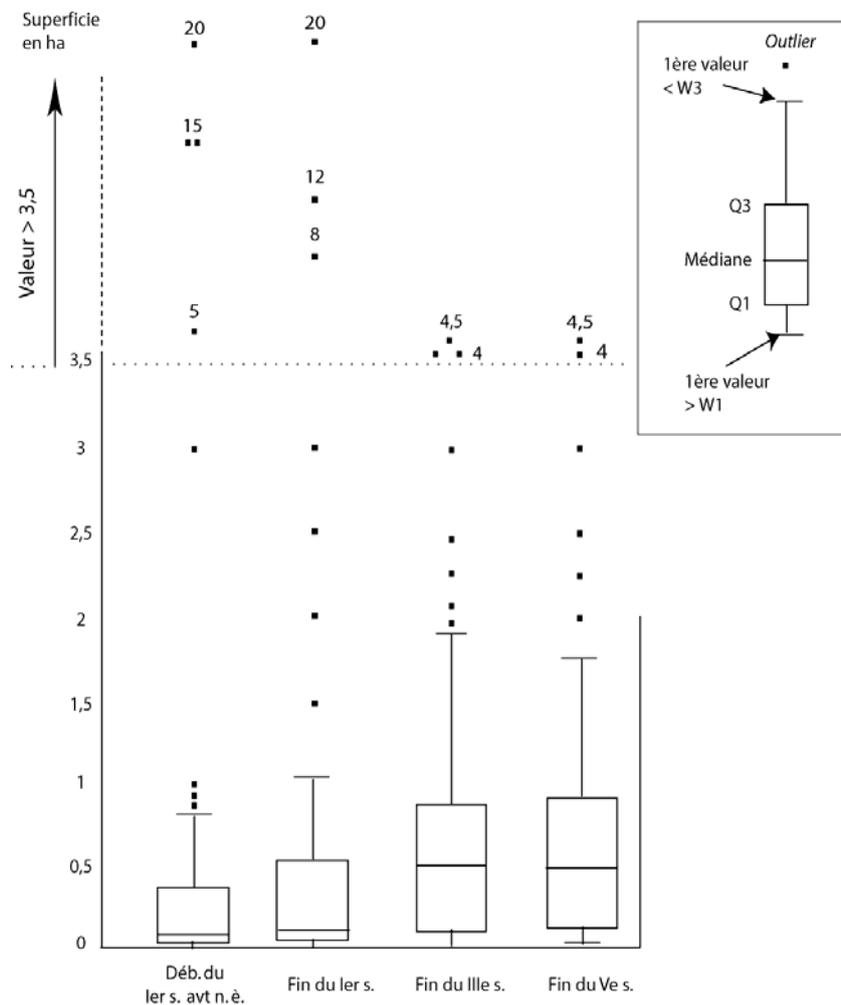
générale et l'étendue de la distribution des superficies et les comparer dans le temps, nous avons emprunté à la statistique exploratoire une représentation très schématique appelée boîte de dispersion<sup>422</sup>. Pour chaque date, la distribution est figurée par une boîte dont la position et la hauteur correspondent aux valeurs des deux quartiles (Q1 et Q3), soit 50 % des établissements entre les deux ; cette boîte est divisée par un trait qui signale la médiane. Le dessin des moustaches nécessite le calcul de deux valeurs W1 et W3<sup>423</sup> à partir de Q1 et Q3, W1 correspondant le plus souvent à la valeur minimale. Enfin, si la distribution comprend des valeurs exceptionnelles, inférieures à W1 ou supérieures à W3, elles sont indiquées par des points appelés *outliers*.

---

<sup>422</sup> Sur ce type de représentation statistique, intitulé de manière très imagée « boîte et moustaches », voir notamment Groupe Chadule 1997 : 41 et Minvielle, Souiah 2003 : 22-23.

<sup>423</sup> Les formules pour calculer ces valeurs sont  $W1 = Q1 - 1,5 (Q3 - Q1)$  et  $W3 = Q3 + 1,5 (Q3 - Q1)$ , Groupe Chadule 1997 : 41. D'autres valeurs peuvent servir de référence pour le tracé des moustaches, telles que le couple formé par le 1<sup>er</sup> décile (D1) et le 9<sup>e</sup> décile (D9) : rappelons que 80 % des valeurs sont comprises dans l'intervalle de Kelley, D9- D1 (Minvielle, Souiah 2003 : 22).

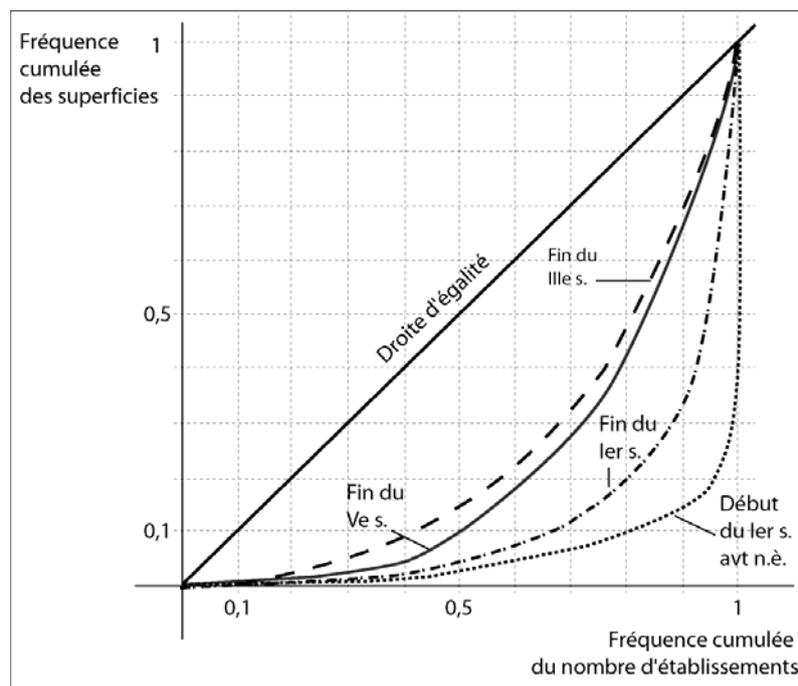
Figure 61 : boîtes de dispersion de la superficie des établissements au début du I<sup>er</sup> s. avant notre ère, à la fin du I<sup>er</sup> s. à la fin du III<sup>e</sup> s. et à la fin du V<sup>e</sup> s.



Les boîtes de dispersion fournissent plusieurs informations. Elles confirment tout d'abord l'existence d'une dissymétrie très prononcée dans la distribution des superficies au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et à la fin du I<sup>er</sup> siècle, le déséquilibre étant encore plus manifeste pour la première date que pour la seconde. En effet, la médiane est très nettement située à proximité de Q1, alors qu'elle occupe une position à égale distance entre Q1 et Q3 à la fin du III<sup>e</sup> siècle et à la fin du V<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, les deux distributions se caractérisent par la présence d'*outliers*, dotés de valeurs hors norme, 20 ha en -100 et en +100, qui indiquent la présence d'établissements exceptionnels ; la taille maximale n'est que de 4,5 ha pour les années 300 et 500. Outre ce déséquilibre patent qui affecte les deux premières séries, signalons quelle place revient aux petits établissements : la médiane indique que la moitié des établissements a moins de 0,1 ha de superficie à la fin du I<sup>er</sup> s. avant notre ère et moins de 0,15 à la fin du I<sup>er</sup> siècle, contre moins de 0,5 ha pour la fin du III<sup>e</sup> siècle et la fin du V<sup>e</sup> siècle.

Le fait que les boîtes relatives à la fin de l'Antiquité occupent une position plus haute dans le graphique montre cette tendance à l'accroissement de la superficie des établissements. A l'inverse, la diminution de la valeur des *outliers* signale un rééquilibrage de leur assiette. Entre le début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et la fin du V<sup>e</sup> siècle, on assiste donc à une double évolution : augmentation moyenne de la taille des établissements, réduction drastique de la superficie des sites qui occupent le sommet de la hiérarchie. Nous reviendrons sur ce problème de la hiérarchie des tailles par la suite. Pour l'instant, mobilisons un autre outil statistique pour évoquer cette évolution de la distribution des valeurs de la superficie. La courbe de Lorenz ou courbe de concentration est aussi à même de visualiser la dispersion relative d'une variable quantitative en mettant en relation deux distributions de fréquences cumulées, liées l'une à l'autre : pour construire le graphique ci-dessous, nous avons corrélié la fréquence cumulée de la superficie des établissements, distribuée en classes, et la fréquence cumulée des effectifs des établissements concernés<sup>424</sup>.

Figure 62 : courbes de concentration de la surface des établissements



Outre les courbes représentant la dispersion relative de la superficie, le graphique comporte une droite de référence, qui correspond à la forme que prendrait le tracé si les établissements avaient tous la même assiette. Plus les courbes s'éloignent de cette droite, plus la concentration est élevée, plus elles s'en rapprochent, plus celle-ci est faible. Dans le

<sup>424</sup> Nous avons placé en annexe 16 le tableau des données qui ont servi à la construction des quatre courbes.

graphique ci-dessus, il apparaît clairement, qu'entre le début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et la fin du V<sup>e</sup> siècle, nous assistons à une déconcentration du peuplement. Au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, un petit nombre d'établissements concentre la majeure partie de la surface habitée puis, progressivement, le phénomène s'inverse. Ainsi, pour le I<sup>er</sup> s. avant notre ère, la médiane révèle que 50 % des établissements – les plus petits – représentent moins de 3 % de l'espace bâti total contre 15 % à la fin du III<sup>e</sup> siècle et 10 % à la fin du V<sup>e</sup> siècle ; autre valeur significative, si l'on considère à présent les sites les plus importants, la frange supérieure regroupant 10 % d'entre eux totalise 85 % de la superficie contre 35 % à la fin du V<sup>e</sup> siècle. Ce graphique vient donc confirmer et préciser l'information apportée par la boîte de dispersion : une modification a affecté la distribution statistique des superficies puisque la part prise par les établissements de très grande taille diminue tandis que la taille moyenne des sites s'accroît. Il met également en valeur la place prise par le III<sup>e</sup> siècle dans ce processus de transformation du peuplement : la courbe de l'année 300 est celle qui affiche la proximité la plus grande avec la droite d'égalité. Le cycle ainsi ouvert semble se poursuivre au cours des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles : tout au plus peut-on noter une légère inflexion qui se marque par une faible reprise du mouvement de concentration.

Cette première approche ignore le facteur localisation. Les outils de la géostatistique vont nous permettre à présent de travailler sur le semis de points en considérant à la fois les caractéristiques des unités qui le composent et leurs coordonnées géographiques. Intéressons-nous à nouveau à la dispersion des données. Nous avons évoqué *supra* la moyenne et la médiane. Nous allons retrouver ces deux indicateurs mais en les appréciant d'un point de vue spatial. En effet, ces deux paramètres ont leur équivalent en géostatistique : il s'agit du point médian et du point moyen, appelé également centre de gravité<sup>425</sup>. Nous travaillerons ensuite sur la dispersion spatiale des points qui composent le semis. Les calculs qui suivent ont été réalisés à l'aide d'un système d'information géographique (SIG). Nous avons, dans un premier temps, cartographié, les établissements de manière à pouvoir procéder à l'analyse du semis. L'ensemble des cartes ci-dessous résulte de ce premier travail cartographique.

---

<sup>425</sup> Le centre médian est le point pour lequel la somme des distances à tous les autres points du semis étudié est minimale. La définition du centre de gravité est identique, à ceci près que le calcul prend en considération le poids des établissements, ici leur superficie. Les coordonnées géographiques de chaque point sont alors pondérées par leur poids (Pumain, Saint-Julien 1997 : 53-54).

Figure 62 : carte des établissements, par classe, en 200 avant notre ère

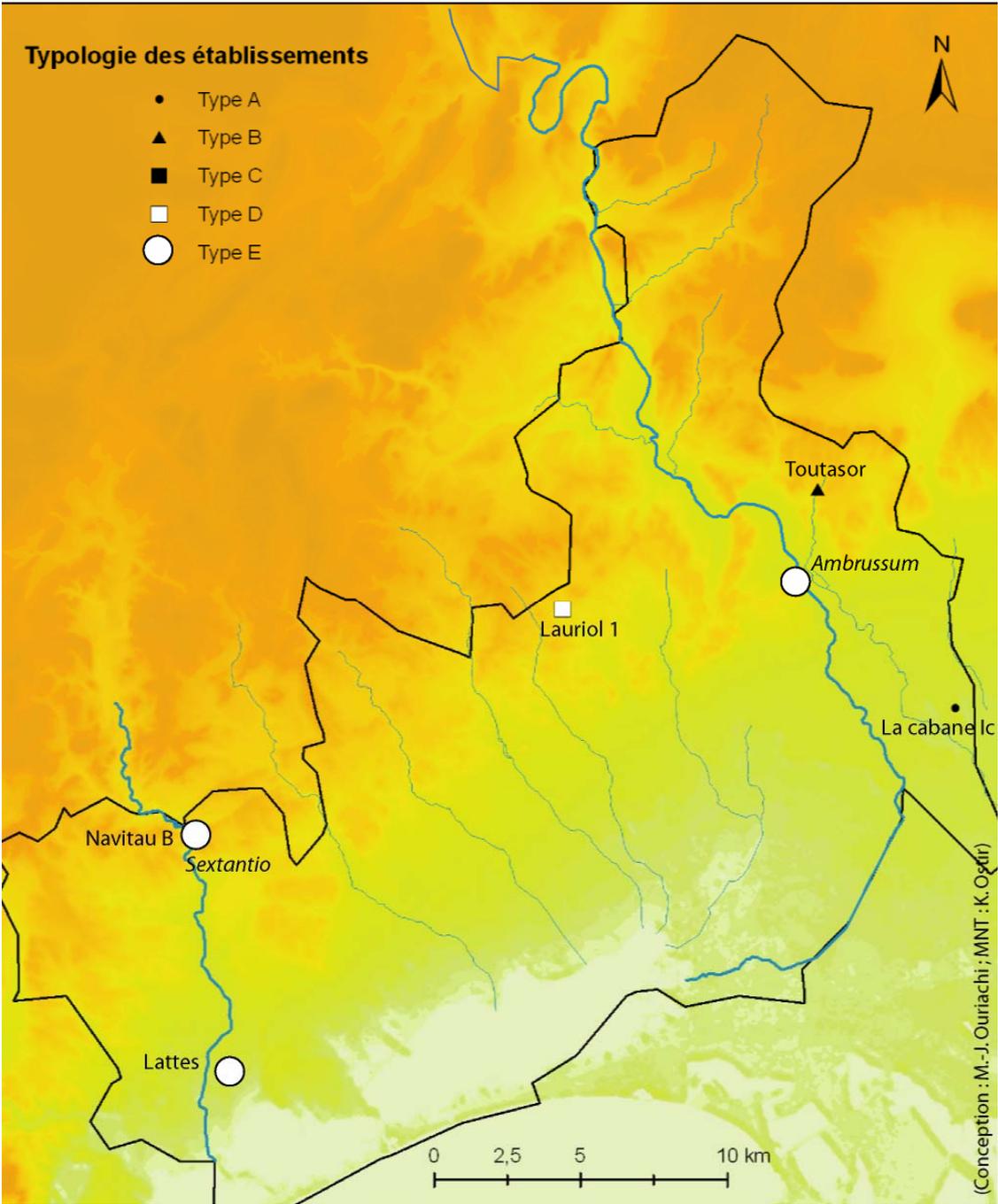


Figure 63 : carte des établissements, par classe, en 100 avant notre ère

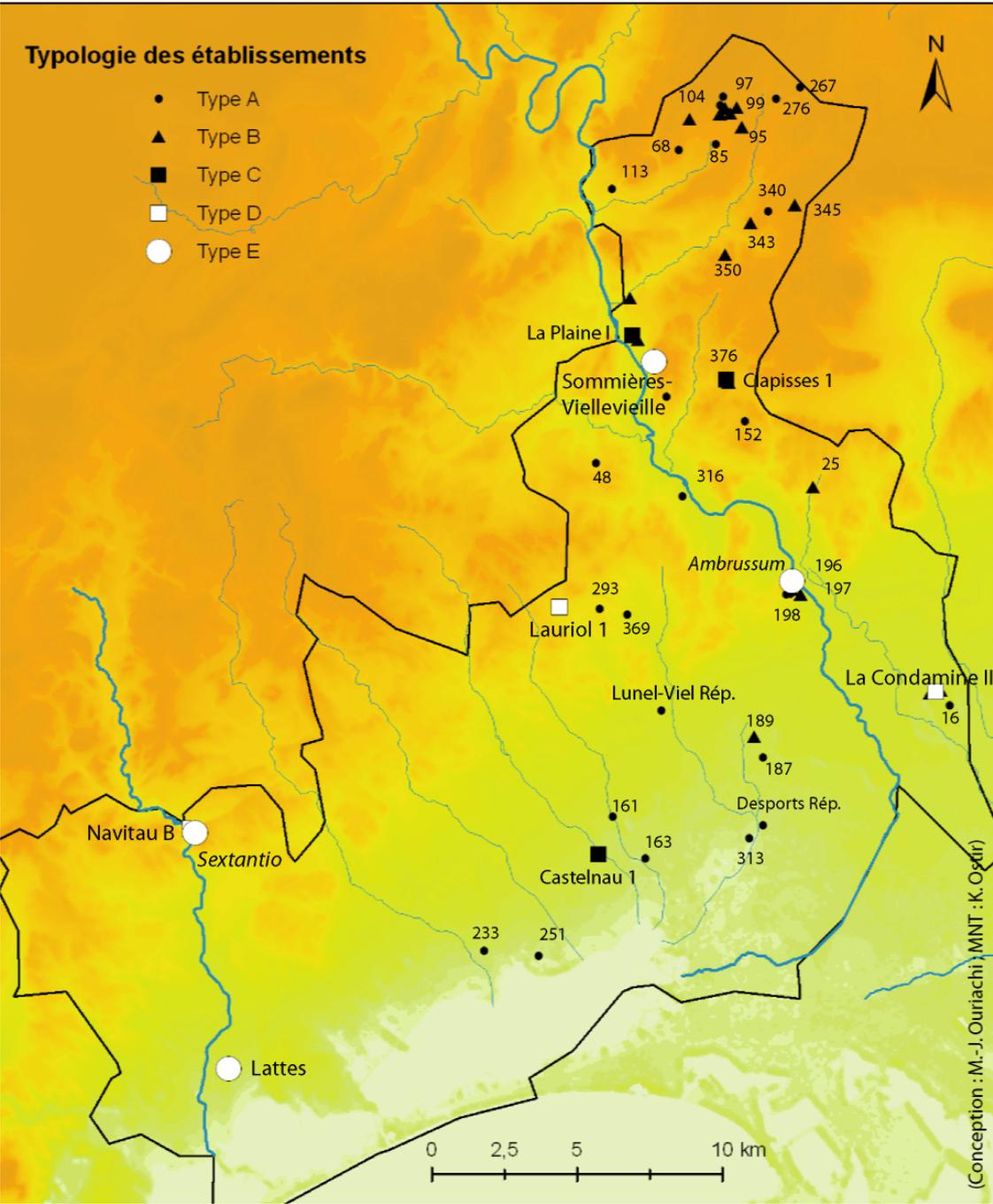


Figure 64 : carte des établissements, par classe, en 100 de notre ère

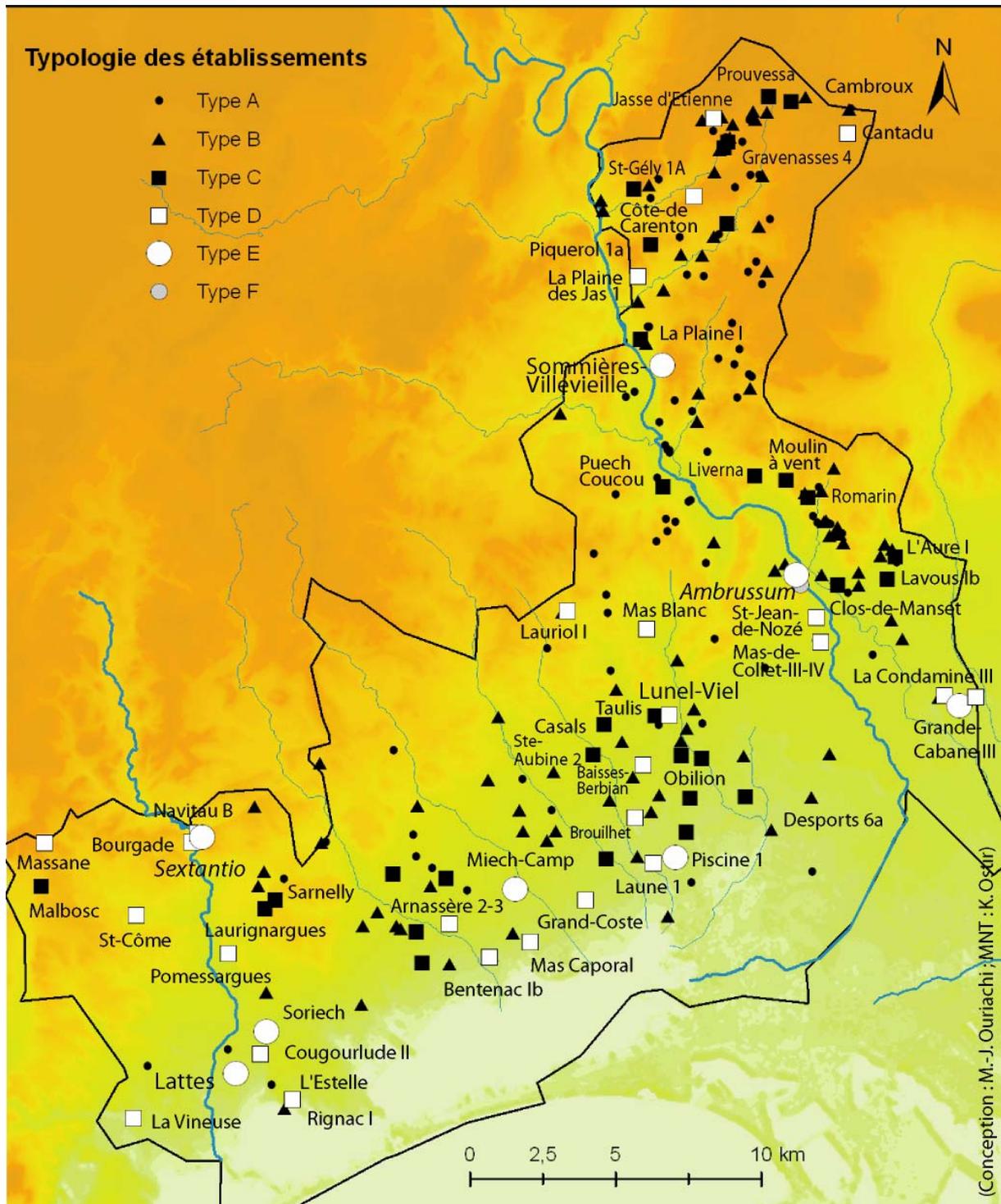


Figure 65 : carte des établissements, par classe, en 300 de notre ère

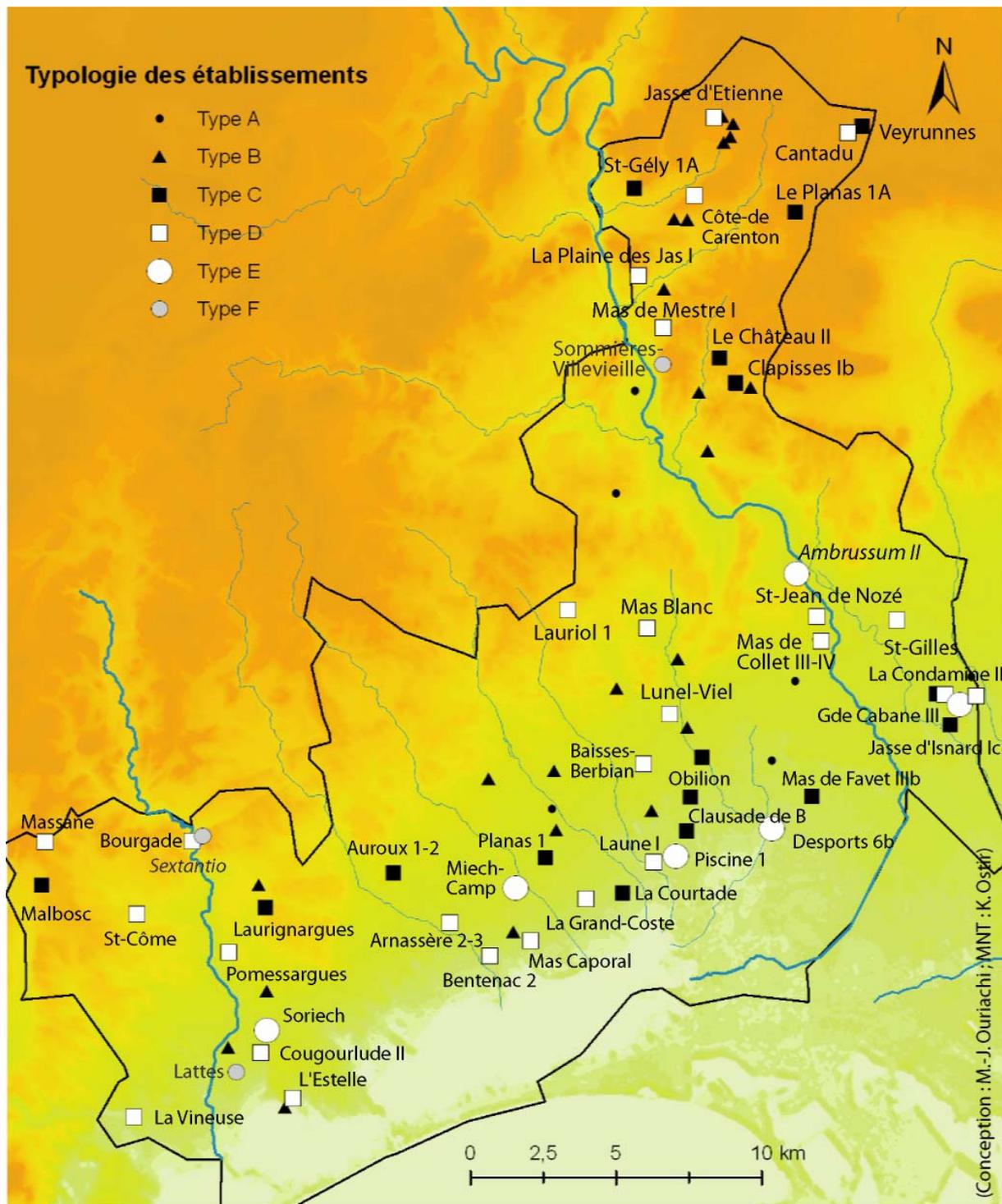
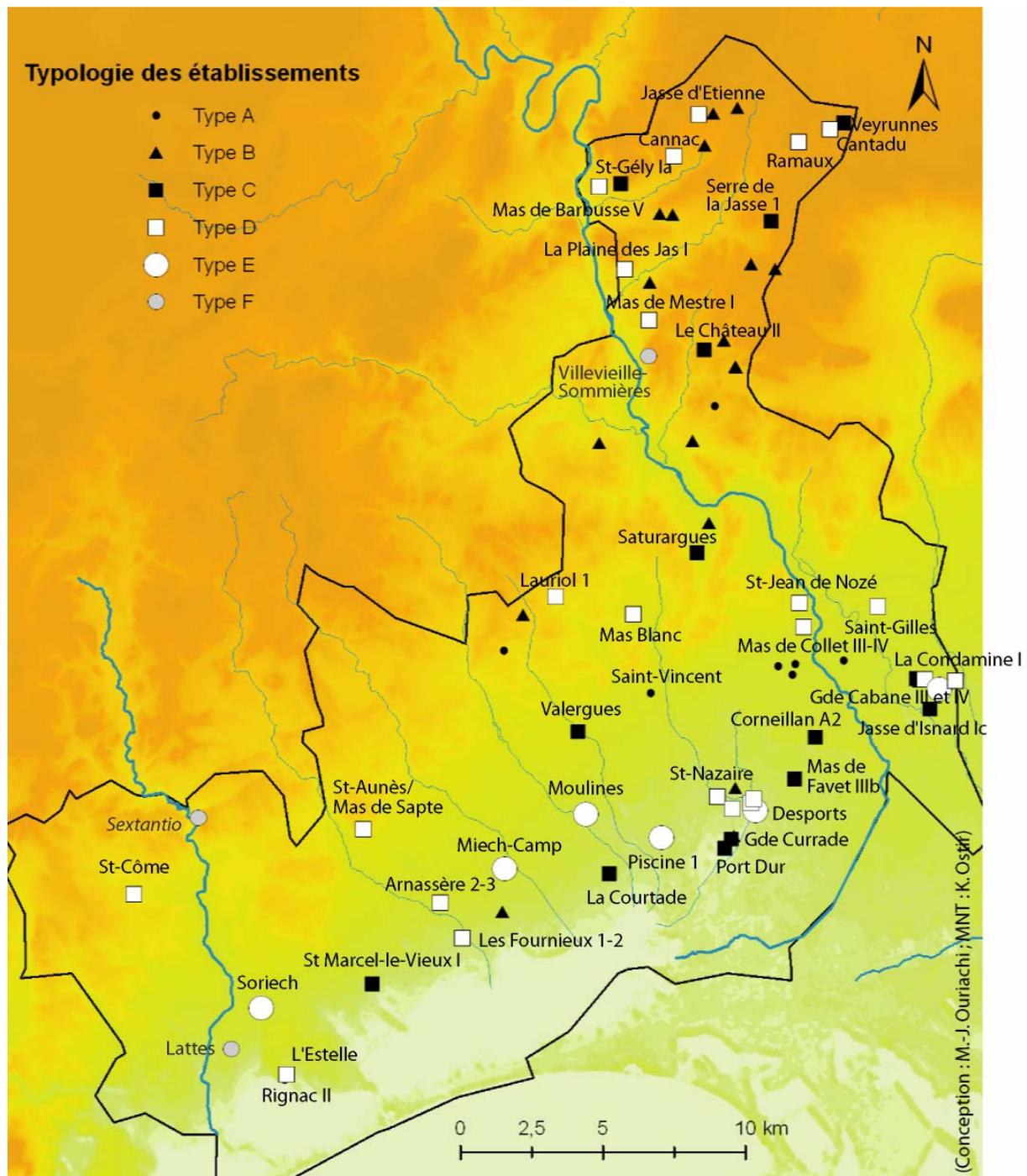
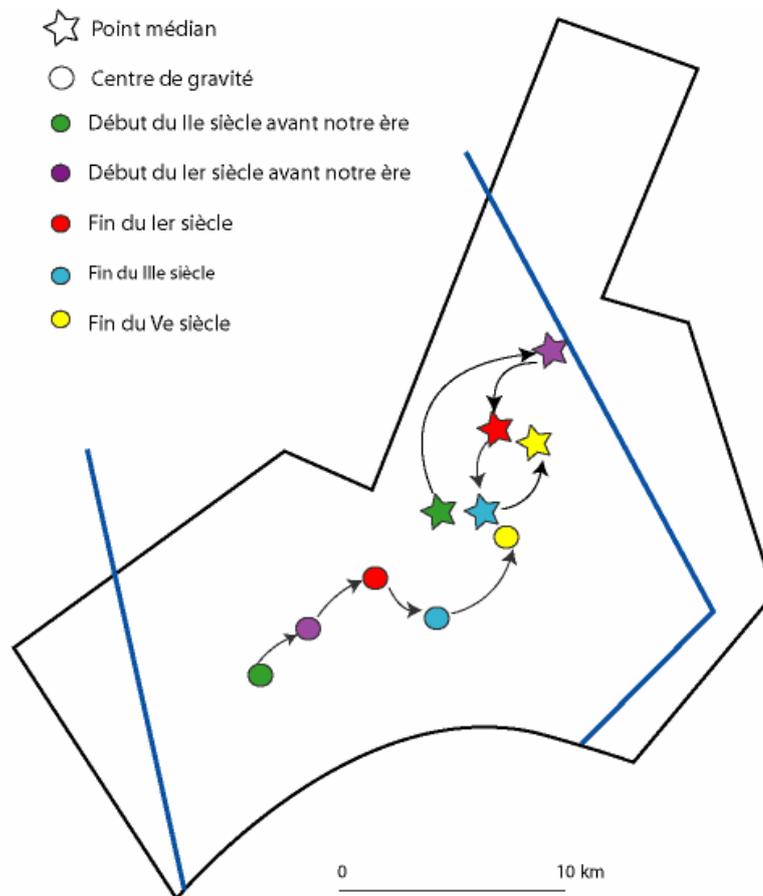


Figure 66 : carte des établissements, par classe, en 500 de notre ère



Nous avons dans un second temps procédé à la localisation de ces deux points remarquables que sont le point médian et le centre de gravité. Cette opération a permis de construire la carte schématique suivante (figure 67). Celle-ci a été élaborée à partir des cartes précédentes, dans le cadre strict défini par la zone d'étude, et donc indépendamment de la situation qui prévaut dans l'ensemble de la cité de Nîmes.

Figure 67 : déplacement du point médian et du centre de gravité entre le début du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère et la fin du V<sup>e</sup> siècle.



Le point médian est le centre du semis des établissements considérés du seul point de vue de leur localisation dans l'espace. Sa trajectoire renseigne donc sur l'évolution des implantations, indépendamment de la taille des sites. Le document ci-dessus montre un va-et-vient du point médian entre piémont et collines. Sa localisation initiale, au début du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, est due à une répartition à peu près équitable des implantations entre les deux vallées du Lez et du Vidourle : logiquement, le centre médian se devait de prendre place à égale distance ou presque de ces deux fleuves. Au cours des deux siècles qui précèdent le changement d'ère, le développement des implantations dans le secteur de la moyenne vallée du Vidourle a entraîné un déplacement du point médian vers le nord-est. Le I<sup>er</sup> siècle n'enregistre pas d'inversion complète de cette tendance. L'est de notre zone d'étude conserve sa suprématie. Cependant, la création de nombreux établissements en plaine et sur le littoral au cours de ce siècle se traduit par un positionnement plus méridional du centre du semis de points ; cette tendance, confirmée par le III<sup>e</sup> siècle, n'a pas de postérité au-delà puisque c'est à un déplacement vers le nord-est que nous assistons à la toute fin de l'Antiquité.

Si l'on considère à présent le comportement du centre de gravité, qui prend en considération la superficie des établissements, il apparaît clairement qu'il est le reflet des disparités qui affectent cette variable. Au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, le centre de gravité, situé à proximité du Lez, doit beaucoup au poids des grandes agglomérations que sont Lattes et *Sextantio* ; à cette même date, si l'on tient pour acquis, avec les archéologues de Villevieille, que cette agglomération n'a pas encore repris vie, seule *Ambrussum* contrebalance leur influence. Le centre de gravité se déplace ensuite en direction du nord-est, signe d'un développement important de l'habitat dans la vallée du Vidourle, avec les agglomérations de Villevieille et *Ambrussum*, mais aussi, sur la rive gauche du fleuve, avec les établissements implantés dans le secteur d'Aimargues. A la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, au moment où l'espace est plein, il est équidistant du Lez et du Vidourle, du littoral et des collines. Pendant l'Antiquité tardive, la trajectoire du centre de gravité est plus complexe : dans un premier temps, interrompant sa migration vers le nord-est, il progresse vers le sud lorsque s'effacent les pôles importants situés en moyenne vallée du Vidourle tandis que les densités se maintiennent dans la vallée du Lez et que se met en place le chapelet d'habitats agglomérés qui jalonne la plaine ; dans un second temps, il progresse de nouveau vers le nord-est, en raison du rééquilibrage entre Lez, littoral et Vidourle. Point médian et centre de gravité sont désormais proches, signe d'un déséquilibre moins marqué dans la hiérarchie des tailles d'établissements.

Si du strict point de vue de la localisation, le centre du semis oscille entre piémont et collines, la prise en compte de la taille des sites montre une autre évolution puisque le peuplement se déplace vers le nord-est puis est attiré vers le sud avant de se rapprocher de la vallée du Vidourle : il conviendra de poser la question de l'influence de Nîmes dans cette évolution.

Les points centraux ne disent toutefois rien de la dispersion géographique des établissements. Pour mesurer cette réalité, il faut recourir à d'autres outils. Le premier est la distance standard, qui équivaut à l'écart-type dans une distribution statistique classique. Le tableau ci-dessous comporte les principaux indicateurs de dispersion géographique pour les quatre dates de référence.

Tableau 26 : dispersion des établissements archéologiques

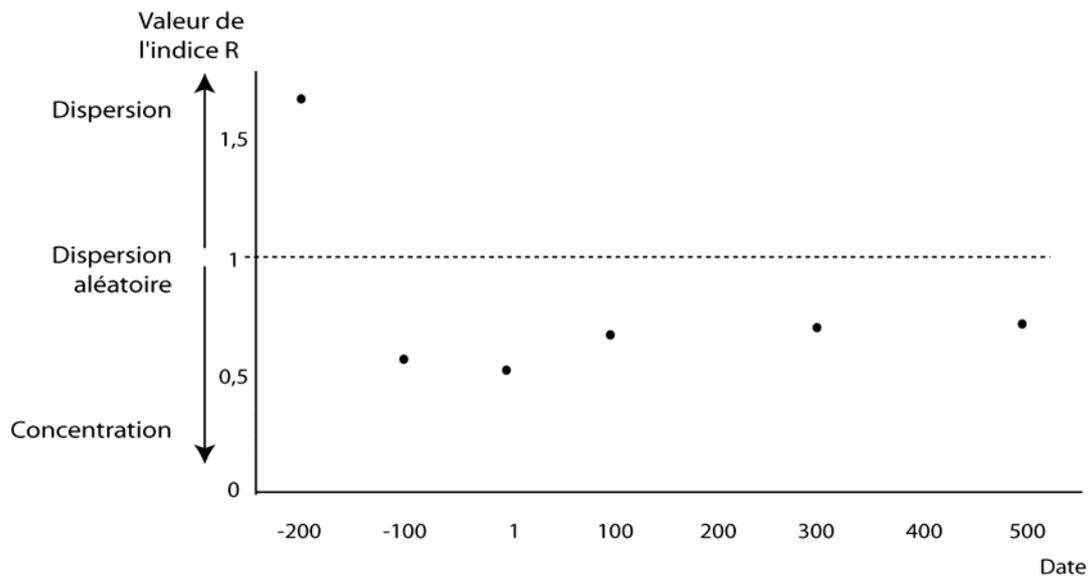
Date	Nombre d'établissements	Distance standard (en km)	$\bar{r}_a$ : distance au plus proche voisin (en km)	Indice R ( $\bar{r}_a/\bar{r}_e$ )
-200	8	10,18	4,66	1,68
-100	53	12,33	1,09	0,57
+100	242	12,88	0,64	0,67
+ 300	82	12,63	1,13	0,7
+500	78	11,75	1,17	0,7

Ce tableau montre qu'en même temps que s'accroît le nombre des établissements, entre le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère et la fin du I<sup>er</sup> siècle, la dispersion autour du centre de gravité augmente légèrement : on assiste à la fois à une densification et à une extension du semis des établissements. L'antiquité tardive marque ensuite une double inflexion : le nombre des établissements a fortement chuté et, dans le même temps, la distance standard s'est réduite ; la diminution de la densité s'est donc accompagnée d'une rétraction significative du semis de points.

Notre approche par la distance standard doit être complétée par une mesure de la dispersion globale, qui ne fait plus référence à un point remarquable. L'outil *Average Nearest Neighbour* du SIG permet de calculer la moyenne des distances enregistrées pour les couples de sites présentant un certain degré de voisinage : nous avons donc procédé au calcul de la distance au plus proche voisin et établi la moyenne ( $\bar{r}_a$ ). L'écart entre la distance observée et la distance attendue, c'est-à-dire la moyenne des distances obtenue pour une distribution aléatoire ( $\bar{r}_e$ ), résultant d'un processus de Poisson, se mesure avec l'indice R, rapport entre  $\bar{r}_a$  et  $\bar{r}_e$ . R varie de 0 – pour une distribution totalement concentrée – à 2,149<sup>426</sup> – lorsque la distribution est parfaitement régulière, en passant par 1 – valeur qui signale une distribution aléatoire (Pumain, Saint-Julien 1997 : 79). Ce type de calcul, réalisé par le SIG, donne pour notre zone d'étude, les résultats indiqués dans le tableau 26. Nous avons par ailleurs construit un graphique montrant l'évolution de l'indice R entre -200 et 500.

<sup>426</sup> *Average Nearest Neighbor*, proposé par le logiciel Arcgis, affiche des valeurs qui peuvent être supérieures à 2,149 ; il associe le ratio R à un score z qui permet de vérifier que R est significatif.

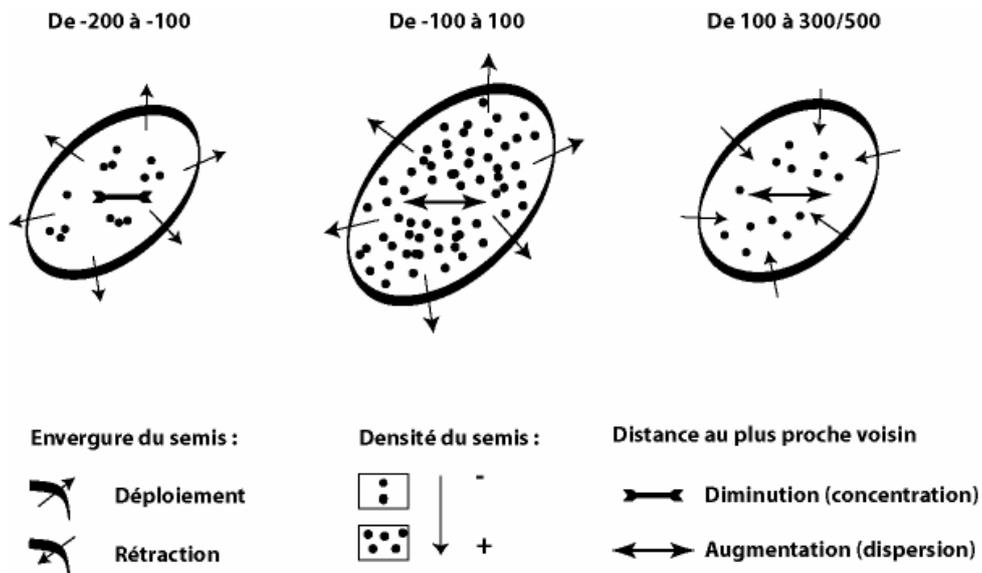
Figure 68 : évolution de l'indice R



Nous avons déjà constaté que la distance standard s'accroît entre -200 et -100 : nous en avons déduit que le nuage de points se déploie tandis que dans le même temps le nombre d'établissements s'accroît. Cette donnée a un impact direct sur la moyenne des distances au plus proche voisin. Entre le début du II<sup>e</sup> siècle et la fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, la distance moyenne observée est divisée par 4,3, passant de 4,66 km à 1,09 km : la multiplication des établissements entraîne une diminution de l'espacement moyen entre deux sites. La chute de l'indice R, qui passe de 1,68 à 0,57, indique qu'il y a bien eu concentration croissante des points dans l'espace. La densification du peuplement entraîne une nouvelle réduction de la distance moyenne entre le début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et la fin du I<sup>er</sup> siècle : la valeur de  $\bar{r}_a$  s'établit à 0,64. Si R n'a pas reculé, c'est parce que la multiplication des sites s'est accompagnée d'un redéploiement du semis, qui a donné lieu à de nouvelles implantations périphériques : l'accroissement de la distance standard en témoigne. Pendant l'Antiquité tardive, la faible rétraction du semis est concomitante d'une légère augmentation de la moyenne des distances au plus proche voisin : la disparition de la cohorte de petits sites non pérennes nés au I<sup>er</sup> siècle explique ce croît de l'indice R. Signalons la lenteur du processus de dispersion des établissements, qui se produit à partir du I<sup>er</sup> siècle, puisque l'indice R ne se rapproche que très lentement de la valeur 1 qui signale une distribution aléatoire.

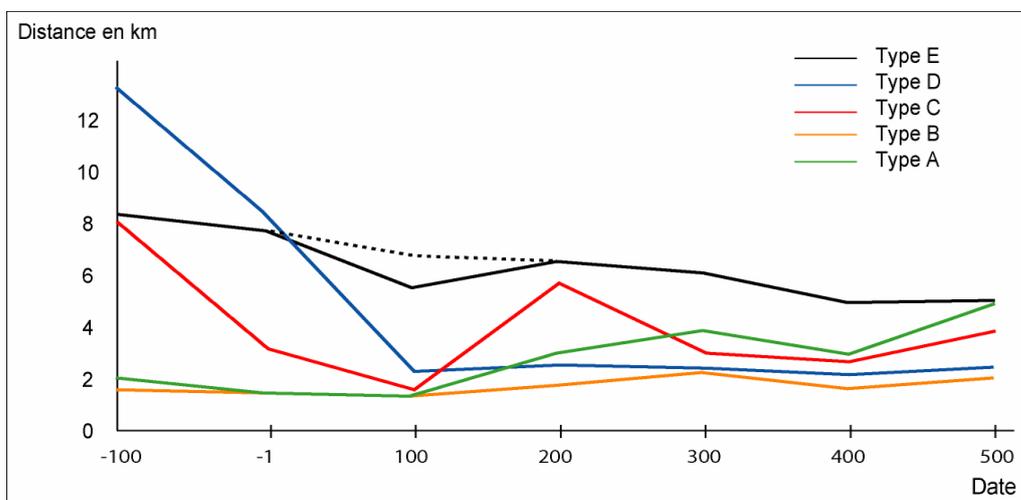
Pour avoir une vue d'ensemble des différents paramètres qui caractérisent l'évolution du semis d'établissements, nous avons construit un schéma de synthèse.

Figure 69 : évolution du comportement du semis d'établissements



Les données qui précèdent se rapportent à l'ensemble des établissements qui composent le semis, indépendamment de leur superficie ou de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Nous avons donc poursuivi notre enquête sur la distance entre les lieux habités, en prenant en compte la place qu'ils occupent dans la hiérarchie établie par la typologie. Pour ce faire, les calculs de distance ont été réalisés entre établissements de rang équivalent. Le tableau placé en annexe 17 comporte les valeurs, calculées à l'aide du SIG, de la distance moyenne mais aussi des distances minimales et maximales qui séparent les points classés par catégorie. Les courbes du graphique 71 ont été construites à l'aide de la valeur moyenne.

Figure 70 : évolution de la distance moyenne entre établissements de rang égal.



La série de courbes ci-dessus révèle deux types d'évolution : progressive pour les classes d'établissements dont l'espacement moyen varie peu ou très progressivement, heurtée pour celles dont la distribution spatiale est affectée par des modifications brutales. Considérons tout d'abord les entités de la catégorie E, c'est-à-dire les établissements les plus importants. La distance moyenne qui les sépare décroît très progressivement : le tracé pourrait être assimilé à une droite, n'était le décrochement qui intervient à la fin du I<sup>er</sup> siècle. Une lecture attentive de la carte montre que c'est la présence de Soriech dans le voisinage de Lattes, qui explique ce fléchissement de la distance moyenne entre les établissements de rang E. Or, à cette date, le déclin de Lattes est déjà amorcé ; il est donc possible que l'établissement soit surclassé<sup>427</sup>. En tout état de cause, ce qui frappe c'est la régularité de la dispersion des grands établissements. Nous avons soumis cette population d'établissements à l'outil *Average Nearest Neighbor*, qui caractérise le semis et mesure la part prise par l'aléatoire dans son organisation : pour toutes les dates de référence, nous avons obtenu une valeur de R supérieure à 2, avec un score (z) très satisfaisant, qui permet d'écarter toute probabilité d'une dispersion due au hasard. Les valeurs minimales et maximales sont elles aussi un bon indicateur de la qualité de la dispersion : il faut attendre le début du IV<sup>e</sup> siècle pour que l'étendue de la distribution soit significative. Entre -200 et 100, l'écart entre la valeur maximale et la valeur minimale, passe de 0,73 à 2,99 km. Pour l'Antiquité tardive, les valeurs atteignent 6,4 et 7,1 km, ce qui indique une dispersion moins régulière. Entre -100 et 500, la distance moyenne diminue progressivement, passant de 8,6 à 5 km : ainsi l'espacement moyen entre établissements de grande taille se réduit. Nous reviendrons sur les facteurs qui expliquent cette tendance.

Une évolution inverse affecte la distance moyenne entre établissements de catégorie B. Après une phase de stagnation entre -100 et 100, la moyenne croît jusqu'au début du IV<sup>e</sup> siècle : c'est à un léger desserrement des petits établissements que nous assistons puisque la distance moyenne, tombée à 0,04 km, valeur la plus faible enregistrée à la fin du I<sup>er</sup> siècle, atteint 1,62 km en 300 avant de retomber à 0,39 km à la fin de l'Antiquité. Quant à l'amplitude de la distribution, elle fluctue de façon très marquée : si la valeur moyenne est de 4 km, elle atteint 5,68 km au tournant de notre ère et surtout, 8,5 km en 300 et en 500 : nous sommes donc en présence d'une distribution spatiale beaucoup plus irrégulière que celle qui caractérise les sites de type E.

---

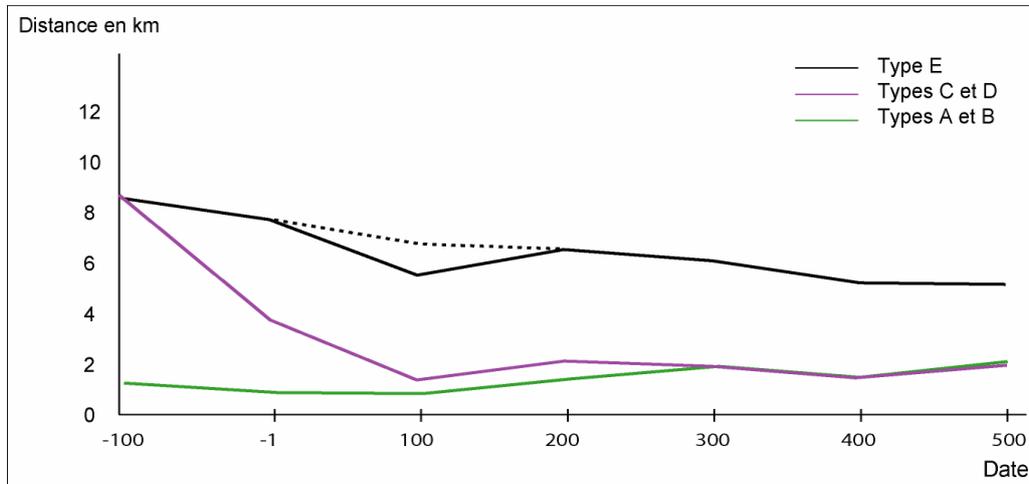
<sup>427</sup> Précisons que le surclassement pourrait être le fait du site de Soriech, dont l'évolution est mal cernée.

La courbe des établissements de la catégorie A se confond avec celle des sites de type B entre -100 et +100, puis la distance moyenne croît fortement en raison de la disparition des petites constructions qui avaient essaimé pendant le I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Le desserrement est particulièrement marqué entre 100 et 300 puis après 400 : au final, la distance a presque été multipliée par 5, passant de 0,105 km à 0,492 km. Les valeurs extrêmes, qui engendrent des amplitudes très importantes – de 4,12 à 16,6 km – révèlent une organisation très irrégulière : agrégation – puisque les distances minimales affichent des valeurs minimales très faibles – et dispersion se combinent pour fonder l’irrégularité du semis.

L’évolution des distances moyennes entre sites de types D et C donne une autre image, produisant un tracé beaucoup plus heurté. La période qui s’étend de -100 à 100 correspond dans les deux cas à une réduction très importante de l’espacement moyen : les deux semis se densifient, la concentration spatiale des établissements augmente. Après 100, la courbe correspondant aux sites de catégorie D se stabilise autour d’une valeur de 2,3 km. Mais les valeurs extrêmes signalent que, si de 100 à 300, cette stabilité est également de mise pour ce qui concerne la régularité du semis – l’étendue de la distribution est d’environ 4 km –, elle ne l’est plus à la fin du V<sup>e</sup> siècle lorsque cette même variable atteint 8,13 km. Quant à la courbe des distances entre établissements de catégorie C, après la chute des I<sup>er</sup> siècle avant notre ère - I<sup>er</sup> siècle de notre ère, elle repart à la hausse vers 200 : cette évolution est liée à un phénomène global de desserrement des sites, résultat de l’effacement de nombreuses implantations après la grande vague de création du I<sup>er</sup> s. Elle doit aussi beaucoup à la présence d’un établissement isolé, comme le montre la distance maximale enregistrée par cette catégorie à la fin du II<sup>e</sup> siècle : cette valeur de 19 km est due à l’isolement de Saint-Gély Ia, seul établissement de sa catégorie implanté à cette date dans les collines, alors que c’est en plaine que se trouve la majorité des sites de type C. Après cette hausse exceptionnelle, les distances moyennes s’établissent à un niveau plus faible (2,99 puis 3,65 km). L’amplitude de la distribution, outre la valeur exceptionnelle mentionnée ci-dessus, se caractérise par des valeurs très élevées – de 6,69 pour la plus faible en 300 à 13,42 pour la plus élevée en -100 – ce qui indique la présence conjointe d’agrégats et d’éléments isolés.

Le comportement des courbes représentant les distances moyennes entre établissements de catégories C et D nous a incité à reprendre le problème et à envisager la distance entre établissements en regroupant les catégories, A et B d’une part, C et D d’autre part. Le résultat donne la collection de courbes ci-dessous.

Figure 71 : évolution de la distance moyenne entre établissements de rang égal (avec regroupement des catégories A et B d'une part, C et D d'autre part)



Sur cette représentation, la courbe des établissements des catégories A et B présente un tracé simplifié : la distance moyenne qui les sépare est relativement stable ; tout au plus peut-on noter une légère diminution avant la fin du I<sup>er</sup> siècle – léger mouvement de concentration lié à la multiplication des établissements – puis un accroissement progressif de l'espacement moyen à partir du II<sup>e</sup> siècle (la distance passe de 0,7 à 1,8 km), en lien avec la disparition des petits établissements. En revanche, on ne constate pas d'amélioration du point de vue de l'étendue de la distribution. La courbe des établissements de types C et D offre un profil un peu moins heurté que celui des deux courbes qu'elle résume. La multiplication des établissements entre 100 avant notre ère et 100 de notre ère entraîne une chute de la distance moyenne, qui passe de 8,56 à 1,37 km, puis la courbe se stabilise autour d'une valeur légèrement inférieure à 2 km. En revanche du point de vue de l'écart entre distance maximale et distance minimale, s'il avoisine 4 à 4,5 km entre 100 et 300, il est en revanche beaucoup plus élevé au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et à la fin de l'Antiquité.

Pour conclure, si la distance moyenne entre établissements de type E décroît régulièrement, l'évolution de l'espacement moyenne entre les sites relevant des autres catégories s'avère beaucoup plus chaotique. La deuxième série de courbes révèle que le découpage en catégories joue peut-être un rôle dans cette image que donnent les catégories A à D. Dans tous les cas, il apparaît que c'est l'espacement entre les établissements des catégories intermédiaires qui est particulièrement affecté par la création de nombreux sites au I<sup>er</sup> siècle ; en revanche le reflux des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles, qui entraîne un desserrement du semis, marque notablement la catégorie C, et dans une moindre mesure les très petits sites de la catégorie A. Quant à la distribution globale, avec ou sans regroupement de catégories, elle ne

présente aucune régularité apparente pour les établissements des catégories A à D, à l'inverse de celle des établissements de type E qui affichent une belle régularité au moins jusqu'au début du IV<sup>e</sup> siècle.

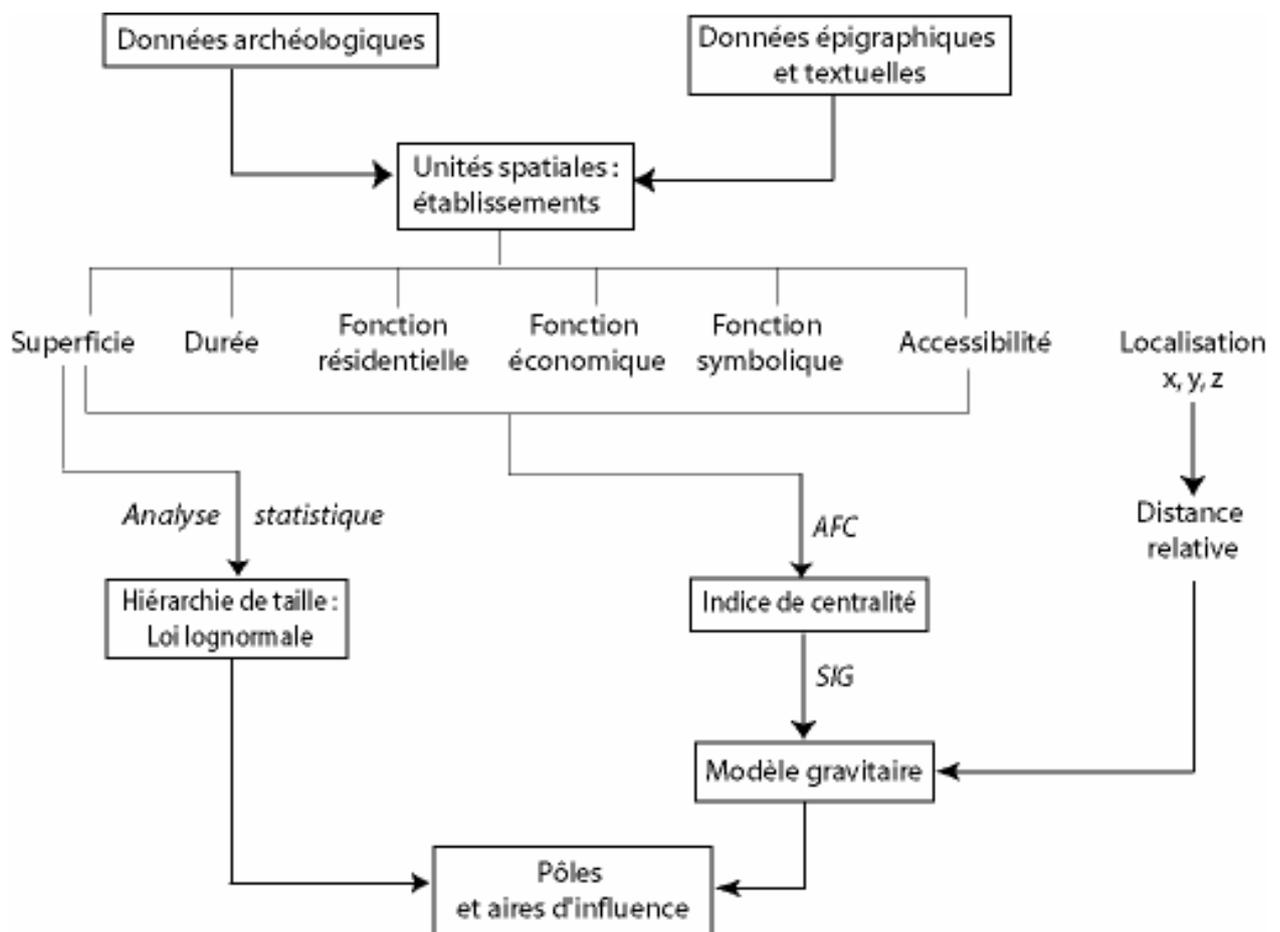
L'étude des courbes qui précède a été conduite en présupposant que l'espacement des établissements par type devait présenter une certaine régularité, l'espacement moyen devant croître à mesure que nous montions dans la hiérarchie. Ce présupposé découle des représentations mentales générées par les modèles gravitaires des géographes. Les collections des courbes des graphiques 71 et 72 ne l'ont que partiellement confirmé, même si la représentation donnée par la seconde est un peu plus conforme à nos attentes, au moins pour l'époque tardo-républicaine et le Haut-Empire. Le seul constat concordant concerne les grands établissements. Nous nous sommes donc interrogée sur les écarts entre nos attentes et les résultats obtenus et avons décidé de reconsidérer la typologie pour en faire un outil d'évaluation, non plus de la nature des établissements, mais de leur potentiel hiérarchique. C'est l'objectif de la troisième étape de notre enquête.

### **3.3 Hiérarchie, centralité et interactions spatiales**

La dispersion des noyaux de peuplement les plus importants présente donc des signes de régularité, qui ont peu à voir avec une distribution aléatoire. Or, cette disposition particulière pourrait traduire sur un plan spatial l'existence d'une compétition entre établissements : cette hypothèse motive la suite de notre analyse. Pour ce faire, nous avons donc repris nos données et avons sélectionné des variables susceptibles de fonder une hiérarchie des établissements. Dans un premier temps, leur superficie a été appréhendée de manière isolée, dans le cadre d'une approche statistique, la loi lognormale, permettant de réfléchir sur la relation rang-taille ; dans un second temps, cette variable a été associée à d'autres pour réaliser une nouvelle AFC. Notre objectif n'est plus d'élaborer une typologie des établissements – cette étape a été réalisée au cours de la phase d'analyse précédente –, mais de construire un indice de centralité fonctionnelle. Cette notion, empruntée aux géographes et aux économistes, désigne le pouvoir d'attraction qu'un centre est susceptible d'exercer sur une population, eu égard aux fonctions qu'il accueille. L'indicateur mesure

également la diversité fonctionnelle d'un centre, puisque les centres de niveau supérieur présentent toutes les fonctions des centres des niveaux inférieurs, plus d'autres dont l'offre requiert un plus grand degré de complexité de la société urbaine (Pumain, Saint-Julien 2001 : 110-115). Pour calculer cet indice, nous avons eu recours à une AFC qui a permis d'attribuer des scores aux différents établissements. Ces résultats ont ensuite été exploités dans le cadre d'une cartographie des interactions entre sites, réalisée à partir d'un modèle gravitaire simple. Ce travail a permis d'envisager l'ensemble des lieux habités comme un système, et de proposer une interprétation des images produites par le modèle gravitaire en terme de pôles et de zones d'influence : nous avons alors mis l'accent sur les différenciations spatiales et les dynamiques propres à chaque zone. Le schéma ci-dessous résume l'ensemble de la démarche.

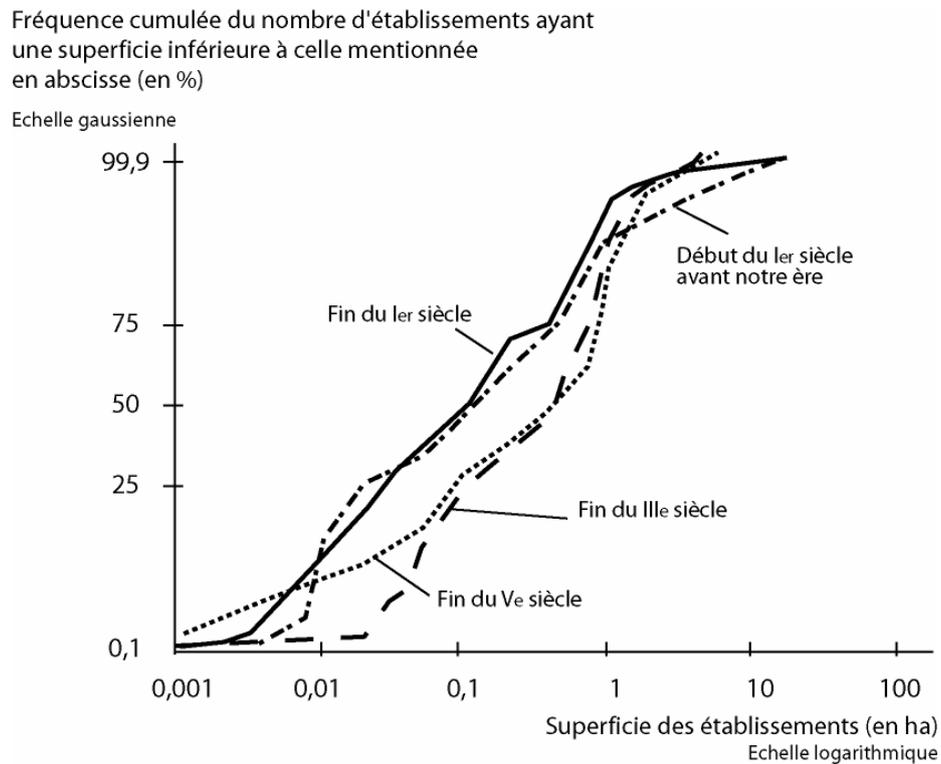
Figure 72 : étapes de l'élaboration du modèle gravitaire



### 3.3.1 Hiérarchie de taille : le modèle lognormal appliqué aux établissements antiques

La variable « dimension des établissements » se caractérise par une dissymétrie très marquée, ce qui pose le problème de la représentation de sa distribution. Nous avons eu recours *supra* à la boîte de dispersion et à la courbe de Lorenz pour une première approche en termes de dispersion/concentration. Cependant, lorsqu'il est question d'évaluer la place des établissements dans une hiérarchie, il faut avoir recours à d'autres outils. La statistique met à disposition un certain nombre de modèles adaptés à la description des distributions déséquilibrées. Parce que nous sommes confrontée à l'ensemble des établissements d'un système de peuplement et non aux seules agglomérations, nous avons opté pour le modèle lognormal (Pumain, Saint-Julien 2001 : 103-104). Nous avons donc construit un graphique comportant en abscisse la taille des établissements – représentée à l'aide d'une échelle logarithmique – et en ordonnée – sur une échelle gaussienne – la fréquence cumulée par valeur croissante de la taille des établissements. Précisons que notre approche se veut empirique : toute velléité de faire passer nos données sous les fourches caudines d'une loi rang-dimension, tributaire d'une vision finaliste de l'histoire, est étrangère à notre démarche. Nous avons repris à notre compte le point de vue de B. Lepetit selon lequel la hiérarchie des établissements constitue un indice parmi d'autres d'une organisation économique et sociale (Lepetit 1988 : 181). Si nous avons procédé à la comparaison des distributions statistiques à différentes dates, c'est dans le but de cerner l'évolution des inégalités de taille entre les villes pendant l'Antiquité, parce qu'il s'agit là d'un élément qui mérite considération lorsque l'on cherche à cerner l'évolution d'un système de peuplement.

Figure 73 : ajustement de la distribution de la taille des établissements par une loi lognormale en -100, 100, 300 et 500.



Sur ce type de graphique, une distribution lognormale apparaît sous la forme d'une droite, dont la pente s'accroît si les contrastes de taille s'accroissent. Un premier examen de cette collection de courbes révèle que celles qui représentent les superficies des établissements au début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et à la fin du I<sup>er</sup> siècle sont très proches, et diffèrent sensiblement des courbes se rapportant aux III<sup>e</sup> et V<sup>e</sup>. Pour les sites de moins de 0,5 ha, les contrastes sont moins accusés pendant la phase tardo-républicaine et le Haut-Empire que pendant l'Antiquité tardive : ce constat est à mettre en relation avec l'effacement de nombreux petits établissements à partir du II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Ce distinguo entre les deux phases de l'Antiquité ne vaut plus lorsqu'il est question des établissements dont l'assiette est comprise entre 0,7 ha et 1,5 ha : pour cette catégorie d'établissements, les quatre courbes adoptent des profils sensiblement identiques. Si l'on examine à présent les segments se rapportant aux établissements de grandes tailles, ce sont les courbes des I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et I<sup>er</sup> siècle de notre ère qui marquent leur différence avec une pente très faible et un allongement très marqué qui signalent une domination sans partage d'un petit nombre d'agglomérations aux dimensions exceptionnelles : ce profil est caractéristique de l'hypertrophie des plus grandes villes du système. Si les deux courbes ne sont cependant pas

parallèles, c'est parce que la fin du I<sup>er</sup> siècle voit la juxtaposition des établissements de 1 à 5 ha nouvellement implantés et des grandes agglomérations protohistoriques qui se maintiennent ou commencent à décliner. Cette configuration ne se retrouve pas sur les courbes tardo-antiques, puisqu'un rééquilibrage de la taille des sites s'est opéré avec la disparition des gros établissements nés au cours de la protohistoire. L'évolution de l'indice lognormal<sup>428</sup> associé à chacune des distributions confirme cette réduction des inégalités entre le début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et la fin du V<sup>e</sup> siècle : les valeurs en sont respectivement 0,89 et 0,736. Notons toutefois que si l'indice est de 0,762 à la fin du I<sup>er</sup> siècle, il s'établit à 0,58 pour l'année 300, ce qui tend à prouver que l'évolution n'est pas strictement linéaire. Nous avons déjà évoqué cette singularité du III<sup>e</sup> siècle dans l'histoire du peuplement, à l'occasion de l'étude de la courbe de Lorenz : c'est à cette date que les disparités entre établissements sont les plus réduites. Le IV<sup>e</sup> siècle, période de créations et de réoccupations nombreuses, se caractérise par un nouvel accroissement des inégalités de taille. Toutefois la tendance générale est à la diminution des inégalités entre établissements, considérés du strict point de vue de leur superficie. C'est donc pendant les II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles que s'opère la transformation la plus radicale, tandis que les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles se présentent comme des temps de rééquilibrage.

Cette collection de courbes et les indices qui leur sont associés indiquent que la structure hiérarchique s'est modifiée pendant l'Antiquité. Entre la fin de la protohistoire et la fin du Bas-Empire, nous sommes passés d'un système de peuplement dominé par un nombre réduit de très grandes agglomérations, à un système organisé autour d'établissements plus nombreux mais de dimensions moindres.

### **3.3.2 Hiérarchie fonctionnelle : l'indice de centralité**

Les établissements qui occupent le sommet de la hiérarchie des tailles sont amenés à jouer un rôle de premier plan dans le système spatial régional : toutefois, la dimension de l'établissement ne saurait à elle seule mesurer leur potentiel hiérarchique, que les géographes

---

<sup>428</sup> L'indice lognormal est l'écart-type de la distribution des logarithmes de la taille des établissements (Pumain, Saint-Julien 2001 : 105).

nomment indice de centralité<sup>429</sup>. Nous avons donc réfléchi au contenu de cette notion afin de voir dans quelle mesure il nous serait possible de la mettre en oeuvre dans le cadre de cette analyse. Les éléments de centralité sont de diverses natures, économique, fonctionnelle, symbolique, politique : de leur présence/absence dépend l'attraction ou la domination exercée par un pôle sur les lieux géographiques situés dans sa périphérie. Plusieurs méthodes permettent de calculer cet indice. Parce que notre documentation nous prédisposait à recourir à une AFC, il nous a fallu choisir, autant que faire se peut, des variables dont les modalités emboîtées soient en mesure de refléter un enrichissement et une complexification croissants, qui est le propre d'une organisation hiérarchique. Les variables retenues ont été créées ou inspirées par les auteurs du programme *Archaeomedes*. Ont ainsi été intégrées dans le calcul la superficie, sorte de succédané de la population des établissements, et la durée d'occupation, parce que la longévité favorise l'accumulation et augmente l'avantage comparatif du centre en terme de complexité. Pour compléter la description du potentiel hiérarchique des établissements, nous avons fait intervenir la variable qui comptabilise le nombre de chemins qui desservent un site. Ce critère – un des descripteurs situationnels élaborés dans le cadre d'*Archaeomedes* – ne va pas sans poser problème, comme l'ont expliqué les auteurs du programme : le tracé des voies et chemins résulte d'un lent processus de construction ; ces itinéraires ne sauraient être tous d'origine antique mais, d'une part, les autoroutes et les voies rapides de création récentes n'ont pas été prises en compte, d'autre part les études portant sur le réseau viaire de la région ont montré l'importance de l'Antiquité et du Moyen Age dans l'élaboration du réseau ; enfin, nous avons considéré que ce descripteur pouvait constituer un témoin non négligeable de l'accessibilité d'un lieu, élément déterminant pour qui s'intéresse aux interactions entre établissements (Pumain, Saint-Julien 2001 : 109-110)<sup>430</sup>. Enfin, nous avons introduit trois critères inspirés du programme *Archaeomedes*. Tout d'abord, nous avons considéré les établissements comme lieu de résidence plus ou moins permanent, plus ou moins élaboré. Ce critère a été décliné en trois modalités. Hab1 a été attribué aux bâtiments

---

<sup>429</sup> Sur l'indice de centralité, *ibid.* : 108-115. La nature de notre documentation ne nous permet pas de reproduire à l'identique la démarche initiée par les géographes ou les économistes qui ont à leur disposition une documentation statistique très élaborée pour mesurer la centralité d'un lieu : celle-ci peut en effet être évaluée à partir du nombre d'établissements de commerce ou de service que ce lieu abrite ou en fonction de sa fréquentation par la population des localités voisines.

<sup>430</sup> Dans leur étude portant sur l'habitat gallo-romain autour de l'étang de l'Or, F. Favory, J.-J. Girardot, C. Raynaud et K. Roger ont montré l'importance des descripteurs paysagers dans la définition de la catégorie des agglomérations (Favory *et al.* 1994a : 145).

qui ne sont pas destinés à être habités ou seulement de manière temporaire, à l'occasion des travaux agricoles et pastoraux : ce sont les bâtiments de stockage des récoltes ou du matériel appelés le plus souvent annexes agricoles. Hab2 recouvre la situation la plus banale, celle d'un bâtiment qui constitue la résidence permanente d'une famille. Enfin, nous avons choisi d'isoler une troisième catégorie (Hab3) qui se signale par la présence de bâtiments luxueux, que l'établissement soit une *villa* ou une agglomération : cette distinction est de nature à mettre en valeur l'existence d'une différenciation sociale qui caractérise habituellement les établissements de rang supérieur ; ce choix a été dicté par le fait que l'indice de centralité est aussi un indicateur de complexité. Avec le critère économique, nous avons été confrontée à une difficulté majeure qui tient à l'origine d'une partie de notre information : en effet, les prospections au sol ne permettent pas toujours de saisir la nature exacte de l'activité pratiquée dans un lieu. Malgré les insuffisances de cette information, nous avons choisi de l'intégrer parce que notre objectif est de construire un indice et non une typologie : or, la centralité résulte d'un processus cumulatif qui se lit tout particulièrement dans la diversité fonctionnelle. Nous avons donc différencié les établissements dévolus à la seule activité agricole (Eco1) et ceux qui présentent des vestiges d'une activité artisanale, qu'elle soit ou non associée à la pratique de l'agriculture (Eco2). Pour ce qui concerne les échanges, nous avons souhaité, dans un premier temps, classer à part les étapes routières, ports fluviaux ou maritimes ainsi que les marchés et réunir dans une autre catégorie les établissements qui cumulent les trois types d'activité (agriculture, artisanat et commerce) : la faiblesse relative de l'effectif de chaque groupe (7 dans les deux cas) nous a conduite à associer les deux types d'établissements au sein d'un sous-groupe, qui a reçu le label Eco3. Le dernier descripteur est d'une conception plus délicate, mais il nous a paru déterminant parce qu'il permet de définir un pôle par des critères plus symboliques : il fait intervenir les représentations collectives, l'image de marque d'un lieu. C'est la raison pour laquelle nous avons repris aux créateurs d'*Archaeomedes* le descripteur « fonction symbolique » : notre documentation nous a permis de distinguer dans une première catégorie les établissements qui ont accueilli la tombe d'un personnage important, que cette indication soit donnée par la titulature du personnage ou que la qualité du monument funéraire le signale comme tel<sup>431</sup> : si nous avons accordé quelque importance à ce type d'artefact, c'est parce que nous considérons, à l'instar de J.-L. Fiches, qu'il faut porter une attention particulière aux lieux qui produisent les élites, qu'il s'agisse

---

<sup>431</sup> Nous avons ainsi retenu les stèles à rinceaux et les édifices funéraires imposants pour le Haut-Empire, les coffres et sarcophages en pierre ou en marbre pour l'Antiquité tardive.

d'agglomérations secondaires ou d'établissements ruraux, parce que ces élites restent attachées à leur « petite patrie » et sont enclines à y manifester leur prodigalité sous forme d'évergésies (Fiches 2005 : 415). Ces établissements ont été crédités de la modalité Sym1. L'existence d'un espace dédié à la religion constitue le caractère distinctif qui préside à l'élaboration de la seconde modalité : pour celle-ci, nous avons choisi de ne pas nous en tenir à la seule présence d'un autel votif, la pratique religieuse pouvant également se faire dans le cadre domestique<sup>432</sup>. Seules les pratiques collectives ont été ici envisagées. Nous avons initialement prévu d'individualiser une catégorie d'établissements cumulant fonction religieuse et fonction administrative ou politique : nous avons finalement renoncé à cette subtilité pour deux raisons. La première tient à l'effectif des établissements considérés : sont effectivement concernés par ce cumul, Lattes qui dispose d'un sanctuaire dédié à Mercure situé sur la rive gauche du Lez tandis que l'espace public a été localisé au sud-ouest, sur l'autre rive, *Ambrussum* et son espace public, localisé à proximité de la porte sud tandis qu'un enclos cultuel a vu le jour dans le secteur du Sablas, Villevieille, qui a livré des sculptures de divinités susceptibles d'être rattachées à une construction monumentale, probablement un sanctuaire, et des vestiges d'édifice public dans les secteurs des Terriers et de la Costerelle, le tout daté des I<sup>er</sup> siècle avant notre ère - I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Si l'on ajoute *Sextantio*, auquel il paraît difficile de dénier ce statut eu égard à l'importance de cet *oppidum*, ce sont quatre établissements qui pourraient correspondre à ce profil durant la majeure partie de la période étudiée. Un second argument nous a fait abandonner ce dessein : il réside dans les incertitudes qui pèsent sur l'autonomie administrative et juridique dont les agglomérations secondaires auraient pu bénéficier, après l'octroi d'un statut privilégié à Nîmes à la fin de la période républicaine. Nous reviendrons ultérieurement sur ces débats. Aussi n'avons-nous retenu que trois modalités : « sans statut symbolique » (Sym0), « avec tombe d'un personnage important » (Sym1), « avec espace religieux, avec ou sans tombe d'un personnage important » (Sym2).

Nous disposons donc de six variables dont trois décrivent les établissements d'un point de vue fonctionnel (fonctions résidentielle, économique, symbolique) tandis que les autres peuvent être tenues pour des indices de la réussite des établissements, si l'on considère que celle-ci se mesure à l'aune de leur superficie, de leur durée et de leur capacité à générer des chemins qui convergent vers leur lieu d'implantation.

---

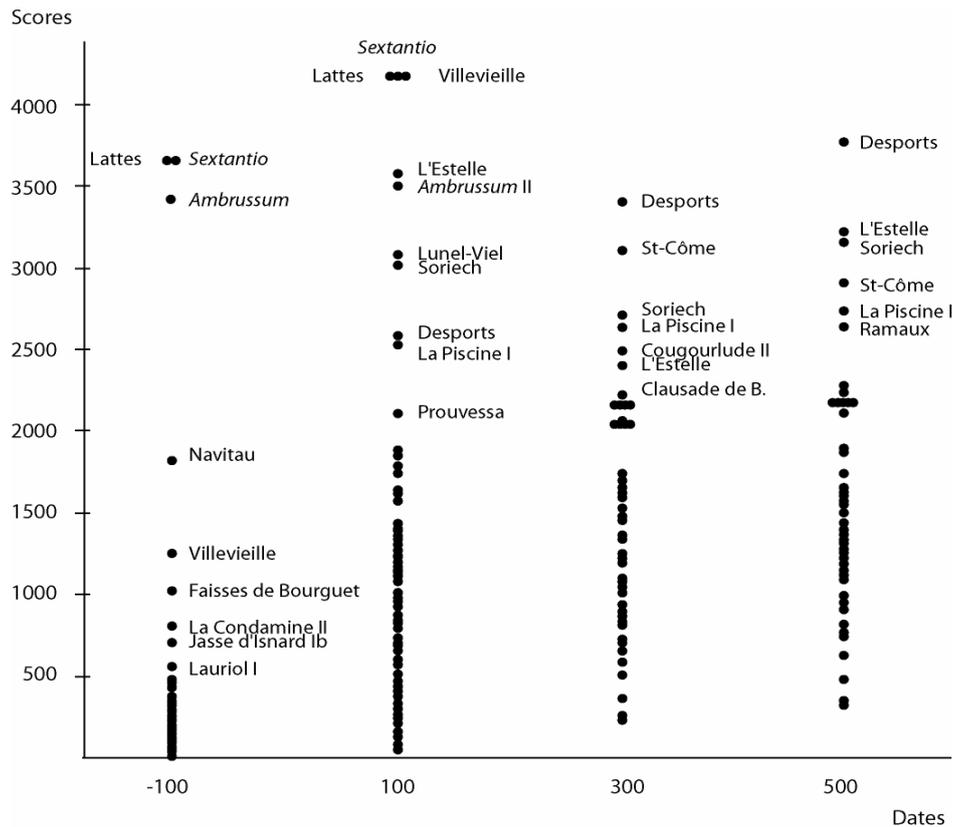
<sup>432</sup> Sur les pratiques religieuses, voir *supra* p. 209 *et sq.*

Après avoir procédé au codage des données en mode booléen pour chaque établissement, nous avons réalisé une série d'AFC<sup>433</sup> sur l'ensemble des individus de manière à vérifier la pertinence de la démarche. Sans surprise, nous avons obtenu un nuage de points en forme de croissant, caractéristique de l'effet Guttman, qui signale une structure d'ordre : cette disposition est due au choix – assumé – de modalités emboîtées pour décliner les différents descripteurs. Nous avons placé en annexe 18 le tableau des descripteurs de l'AFC réalisée sur l'ensemble des sites ainsi que les plans des axes 1 et 2 montrant le nuage de points et la distribution des caractères. La règle de l'effectif minimal de 5 % n'y est pas respectée pour deux raisons : d'une part parce que cette AFC générale a été suivie par d'autres consacrées aux établissements en -100, 100, 300 et 500 - nous avons procédé aux regroupements nécessaires à l'obtention de cette fréquence minimale sur ces quatre populations d'établissements –, d'autre part, parce que ce qui nous importe est la qualité de l'information fournie par les scores sur l'axe 1. Le graphique suivant présente les résultats de cette opération.

---

<sup>433</sup> Nous avons réalisé une première AFC qui a permis de faire émerger quelques sites placés à droite sur l'axe 1, opposés à la masse des établissements regroupés à proximité des croisements des axes 1 et 2. Afin de vérifier la stabilité de la structure du nuage, nous avons procédé à une seconde opération en retirant les établissements exceptionnels : la structure du nuage s'est peu modifiée, les petits sites étaient simplement moins tassés. Surtout, cette opération présente peu d'intérêt dans le cadre d'une démarche visant à construire un indice de centralité puisqu'elle nous empêche de chiffrer les scores des établissements les plus importants. Ensuite, pour améliorer l'équilibre entre nos différents descripteurs et éviter une trop grande disparité entre le nombre de modalités servant à décrire chacun d'eux, nous avons opéré des regroupements sur les variables « superficie » et « nombre de chemins menant à l'établissement ». Ce dernier arrangement nous a permis de régler un problème posé par la relation qu'un établissement entretient avec un chemin unique : les auteurs d'*Archaeomedes* ont pris le parti d'attribuer la modalité Itr1 à un site longé par un chemin et Itr2 à un établissement traversé par un chemin. Cette subtilité tient au fait que dans ce second cas de figure, il est loisible de considérer que deux itinéraires aboutissent au site. Mais il arrive que les prospecteurs ne soient pas sûrs que l'établissement ne se poursuit pas de l'autre côté de la voie : un autre usage du sol peut parfois amoindrir la visibilité. Le regroupement des deux modalités nous a donc permis de laisser au moins momentanément de côté ce problème. Ensuite, par acquis de conscience, nous avons procédé à une AFC en retirant la variable « statut symbolique » : nous souhaitions vérifier que cette donnée ne transformait pas radicalement l'information fournie par la corrélation des autres variables. Expérience faite, il apparaît que la dimension symbolique complète les autres descripteurs en permettant notamment de mieux cerner les établissements les plus importants. Nous l'avons donc conservée pour l'élaboration de l'indice de centralité.

Figure 74 : scores réalisés sur l'axe 1 par les établissements en -100, 100, 300 et 500.



Précisons d'emblée que ces scores sont relatifs : ils donnent une image de la position de chaque établissement par rapport à l'axe 1 et par rapport aux autres établissements. Ce qui importe, c'est la hiérarchie établie pour chaque date. Pour que le score ait une quelconque valeur, il faut que la signification de l'axe 1 soit clairement identifiable<sup>434</sup>. Rappelons que cet axe est celui qui correspond à l'allongement maximal du nuage de points. Le graphique, placé en annexe 18.3, permet d'en saisir la signification : quelle que soit la date considérée, les modalités les plus évoluées s'associent et s'opposent nettement sur l'axe 1 aux autres

<sup>434</sup> Nous avons également été attentive à la qualité de la représentation que permet de mesurer la corrélation. Sur l'ensemble des AFC, les établissements qui obtiennent les scores les plus élevés – ceux que nous allons considérer comme des pôles majeurs – affichent des valeurs comprises entre 710 et 987, sur une échelle qui va de 0 à 1000. Cette valeur permet de connaître l'angle que forme le vecteur « site » avec l'axe 1, puisqu'elle en est le cosinus carré. Les valeurs citées *supra* correspondent à un angle inférieur à 31°. Signalons toutefois que la qualité de la représentation est un peu plus faible pour l'AFC réalisée avec les établissements du début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère : là, seuls les scores de *Sextantio*, *Lattes* et *Ambrussum* sont crédités d'une excellente corrélation (de 980 à 987). Enfin, pour l'AFC de la fin du V<sup>e</sup> siècle, un établissement, celui de Saint-Côme, présente une corrélation de 390 : la valeur hiérarchique de l'établissement est donc sans doute mal évaluée.

modalités regroupées à proximité du croisement des axes 1 et 2<sup>435</sup>. Le résultat obtenu donne les indications suivantes : si en -100, trois agglomérations dominant de manière écrasante le reste des établissements, la différenciation hiérarchique est déjà moins saisissante au I<sup>er</sup> siècle de notre ère ; les établissements les plus importants en -100 restent prépondérants, mais ils sont rejoints par Villevieille, qui a pris son essor au cours des deux siècles précédents, et par de nouveaux pôles appelés à durer puisque la plupart sont encore crédités des meilleurs scores de l'Antiquité tardive. Pendant cette dernière phase, la disparition des agglomérations protohistoriques et le maintien des sites nés au cours du Haut-Empire entraînent un indéniable resserrement de la hiérarchie des établissements, encore plus marqué en 300 qu'en 500. Ainsi, le classement hiérarchique proposé corrobore, au moins dans ses grandes lignes, les données établies à partir de la seule superficie des établissements (courbe de concentration et courbe lognormale). Voyons à présent la portée de ces évolutions d'un point de vue spatial.

Ces scores ont servi à construire des réseaux d'établissements pour chacune des dates de référence. Nous avons considéré, puisque tel était le but de l'AFC, la valeur attribuée à chaque établissement comme un reflet de sa qualité socio-économique : elle a donc servi d'assise à la définition d'une hiérarchie. Le modèle gravitaire nous permettra de proposer une image des interactions possibles entre les lieux, interactions calculées en fonction du poids hiérarchique des établissements et des distances qui les séparent : en effet, ce modèle gravitaire traduit un double effet, effet cumulatif de la centralité et effet dissuasif de la distance (Pumain, Saint-Julien 2001 : 132). Pour réaliser cette opération, nous avons utilisé le modèle gravitaire élémentaire, fondé sur l'attraction exercée par chaque pôle sur les autres établissements, attraction évaluée en calculant le rapport entre la masse de l'établissement, que mesure son score dans l'AFC, et la distance au carré. Nous ne réduirons la valeur de l'exposant qu'à l'occasion d'une cartographie visant à évaluer l'aire d'influence des pôles cumulant les fonctions commerciale et religieuse<sup>436</sup>. Nous n'ignorons pas que des objections peuvent être opposées au transfert de ce modèle du champ économique ou géographique au champ historique : ainsi B. Lepetit a-t-il souligné le risque d'anachronisme que peut comporter le fait de prêter des comportements de consommateurs modernes aux hommes du passé ; il a également rappelé que deux postulats du modèle – l'existence d'un réseau

---

<sup>435</sup> De ce point de vue et sans surprise, la situation des petits établissements se modifie quelque peu au V<sup>e</sup> siècle.

Devenus moins nombreuses qu'aux dates précédentes, les annexes agraires à faible durée d'occupation ne bénéficiant d'aucune desserte, s'individualisent désormais sur l'axe 2.

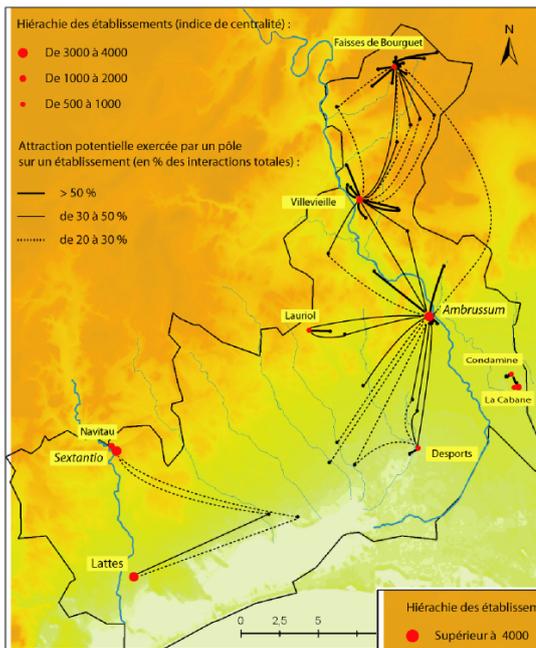
<sup>436</sup> Lorsqu'un service est rare, le pouvoir dissuasif de la distance se trouve réduit : il faut donc utiliser un exposant inférieur à celui auquel on a recours pour des fonctions plus basiques.

hiérarchique strictement ordonné et le total désenclavement spatial – ne sauraient relever de l'évidence pour l'historien (Lepetit 1988 : 174-176). Ces préventions sont de notre point de vue justifiées : toutefois, il nous a semblé que l'expérience conduite dans le cadre de l'ouvrage *Des oppida aux métropoles* ainsi que les diverses modélisations proposées depuis (Nuninger, Sanders 2006) ont prouvé la valeur heuristique de la démarche. C. Raynaud, dans un article consacré à l'usage du concept de système de peuplement en archéologie et en histoire, en a délimité précisément les apports et les limites : soulignant l'intérêt du modèle pour la connaissance de l'organisation spatiale, en lien avec la circulation des hommes et des biens, il a clairement spécifié que les réseaux ainsi construits ne sauraient être interprétés d'un point de vue social ; ils ne peuvent renseigner sur le statut des terres ou des individus (Raynaud 2003g : 333). Nous-même n'y avons recours que pour tenter de comprendre l'organisation du semis d'établissements dont nous avons étudié ci-dessus la dispersion : l'espacement régulier qui sépare les sites appartenant à la catégorie E de la typologie s'explique-t-il par une mise en concurrence de pôles et la délimitation plus ou moins stricte d'aires d'influence ? Quel type de relation pouvons-nous envisager entre ces pôles et les établissements de rang inférieur ? Peut-on distinguer des fonctionnements différents selon les espaces ? On comprendra que les images produites par le modèle gravitaire sont des aides à la lecture d'une réalité passée que nous tentons de comprendre : en aucun cas nous ne les considérons comme une vérité gravée dans le marbre. Nous serons d'ailleurs amenée à signaler, le cas échéant, les établissements auxquels le score attribué par l'AFC ne semble pas rendre justice ; nous tenterons à cette occasion de comprendre les apories de notre proposition. A partir des scores établis par les AFC portant sur les établissements en -100, 100, 300 et 500, nous avons élaboré des cartes présentant les réseaux d'établissements aux quatre dates de référence : pour ce faire, nous avons relié sites et pôles en fonction de l'attraction relative exercée par les seconds sur les premiers. Pour l'année 100, parce que ce sont 242 établissements qui sont mis en réseaux, nous avons changé d'échelle et procédé à une cartographie plus fine pour deux régions particulièrement denses et complexes, les Soubergues et le secteur littoral.

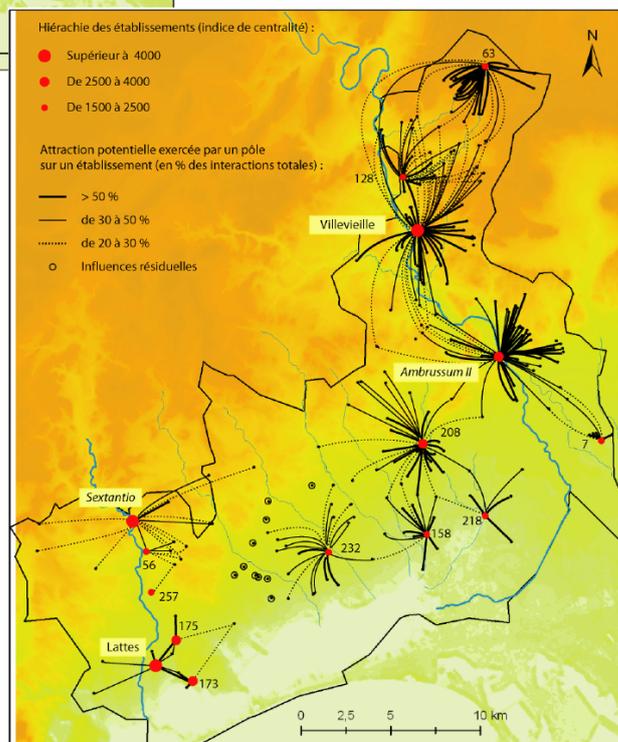
### 3.3.3 Les réseaux : évolution du système de peuplement

Les cartes suivantes présentent le résultat des calculs réalisés pour chaque date.

Figure 75 : cartes des réseaux d'établissements en -100, 100 et 500



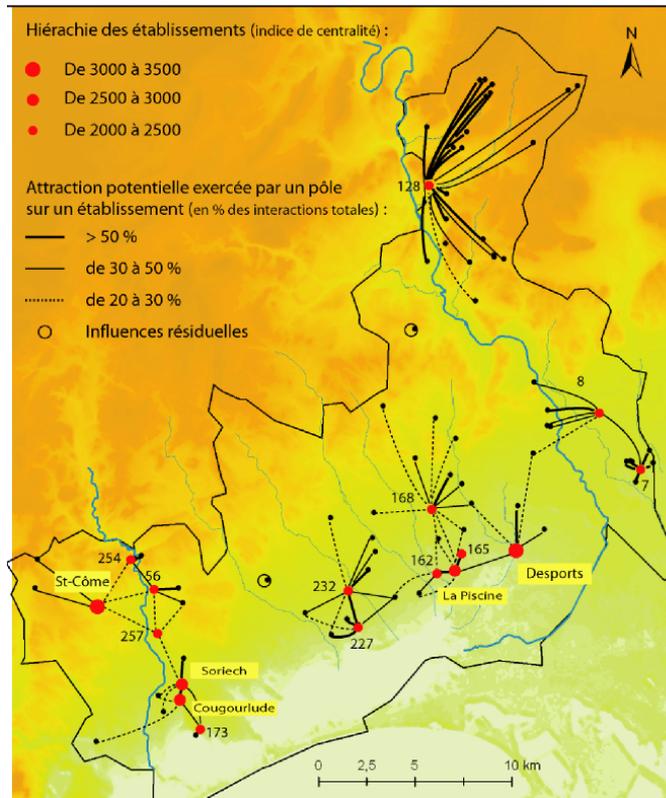
Réseaux d'établissements en 100 avant notre ère



Réseaux d'établissements en 100 de notre ère

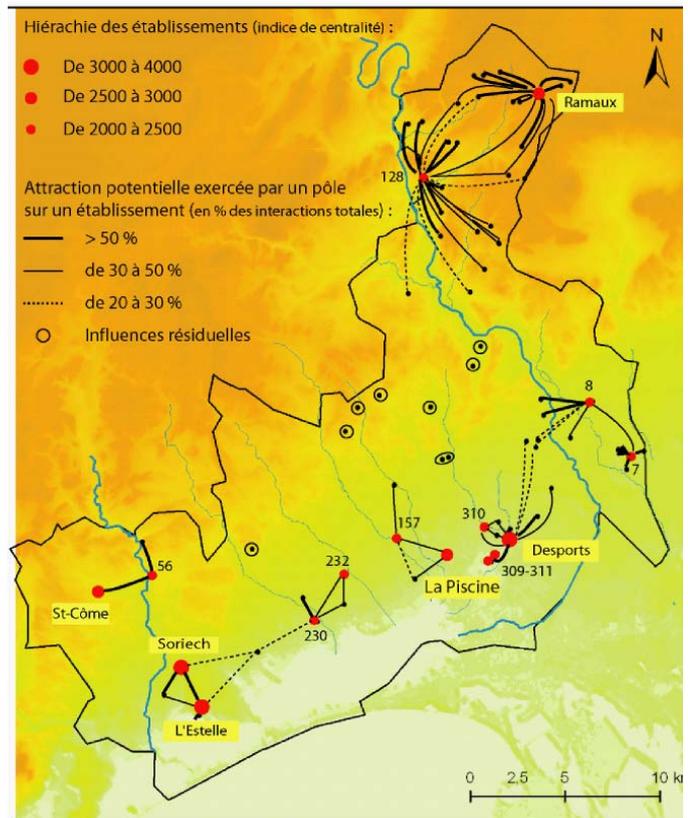
(Conception M.-J. Ouriachi ; MNT : K. Ostir

7 : Grande Cabane ; 56 : Pompi gnane ; 63 : Prouvessa ; 128 : La Plaine des Jas ; 158 : La Piscine  
173 : L'Estelle ; 175 : Sorlech ; 208 : Lunel-Viel ; 218 : Desports ; 232 : Mlech Camp ; 257 : Pomessargues



Réseaux d'établissements en 300 de notre ère

Réseaux d'établissements en 500 de notre ère



(Conception M.-J. Ouriachi ; MNT : K. Ostir)

Ce corpus de cartes met de nouveau en valeur les grandes phases du peuplement : densification de l'occupation pendant le Haut-Empire puis phase de reflux et de recomposition au Bas-Empire. Mais son intérêt majeur réside dans la représentation qu'il donne de l'évolution des systèmes d'organisation.

Avant d'étudier la distribution des réseaux au début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, rappelons quelle situation prévalait un siècle auparavant (carte 63) : à cette date, le peuplement se caractérise par un déficit très marqué sur le littoral et en plaine, exception faite du site portuaire de Lattes, créé à la fin du VI<sup>e</sup> siècle (Raynaud, Savay-Guerraz 1985 ; Py 1993a : 170 ; Nuninger 2002 : 210). Malgré un déploiement de l'habitat en plaine au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, l'inflexion majeure intervient plus tard, au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, lorsque les zones basses se couvrent d'établissements. Si la reconquête de la plaine demeure limitée, la région des collines et du piémont, surtout dans la partie orientale de notre zone d'étude, voit son peuplement se densifier. Du point de vue de la répartition des établissements, la conquête n'implique donc pas une rupture totale, les pôles majeurs sont déjà en place – mais les faits politiques créent les conditions d'un renouvellement qui se traduit surtout dans un premier temps par la multiplication des établissements intercalaires, avec des variations selon les zones sur lesquelles nous allons à présent nous attarder.

Le faciès du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère diffère selon les secteurs aussi bien du point de vue du nombre que du poids hiérarchique des établissements : fortes densités dans les vallées et sur les hauteurs, atonie de la plaine et du littoral presque déserts. En -100, la population se regroupe dans quelques agglomérations, la concentration étant particulièrement poussée dans la vallée du Lez. Trois pôles majeurs dominent cet espace : *Sextantio*, Lattes et *Ambrussum*. Tous trois bénéficient d'une rente de situation : localisation à l'embouchure du Lez pour Lattes, étape sur la Domitienne établie au niveau du franchissement d'un fleuve côtier pour *Sextantio* et *Ambrussum*. Qu'en est-il d'un point de vue politique ? A cette date, malgré la conquête et parce que l'organisation de la province en est au stade des balbutiements, il faut imaginer Lattes, *Sextantio* et *Ambrussum* comme des *oppida*-cités autonomes<sup>437</sup>, éléments d'un vaste ensemble arécomique marqué par l'émiettement politique (Christol 1999b). Cette situation précède l'octroi à ces établissements du statut d'*oppidum latinum*, qui les transforme en communautés de droit latin, indépendantes sur le plan juridique, et surtout elle est antérieure à

---

<sup>437</sup> Cette autonomie se donne ainsi à voir dans la frappe d'une monnaie par les habitants de l'*oppidum* d'*Ambrussum* au cours du III<sup>e</sup> quart du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère : ce monnayage en mauvais argent portait les cantons d'une roue associée aux quatre lettres AMBR (Fiches, Richard 1985).

leur attribution à Nîmes<sup>438</sup>. Cet événement pourrait intervenir vers 16 avant notre ère, lorsqu'Auguste met en œuvre une politique de développement urbain, dont Nîmes est la principale bénéficiaire : cette décision a pour conséquence – immédiate ? différée dans le temps ? – l'émergence d'un chef-lieu de cité surpuissant (Christol 1999). Désormais, si l'on suit la thèse de C. Goudineau et M. Christol, c'est à Nîmes que les élites des *oppida* déclassés, désireuses d'accéder à la citoyenneté romaine, devront faire carrière. Si l'on revient sur l'année -100, la conquête a déjà eu lieu et Nîmes est l'agglomération la plus importante du Languedoc oriental, ce dès le IV<sup>e</sup> siècle : la présence de son sanctuaire dédié à la source lui confère une influence culturelle qui vient renforcer son influence économique (M. Py 1990 ; Monteil 1999). Il semble toutefois qu'il faille attendre la première moitié du II<sup>e</sup> siècle pour que la ville connaisse une croissance démographique et économique hors norme. La ville est-elle le siège des institutions supérieures de la confédération arécomique ? Rien ne l'exclut mais il semble que les autres agglomérations aient conservé des institutions propres (Monteil 1999). Avec Lattes, *Sextantio* et *Ambrussum*, nous serions donc en présence de trois chefs-lieux disposant d'une certaine autonomie politico-administrative au sein d'une province romaine dont la structuration est encore à l'état d'ébauche.

Ce poids politique et économique de Lattes et *Sextantio* explique peut-être l'extrême concentration de la population qui caractérise la vallée du Lez. Les deux agglomérations sont séparées par 8,5 km. L'*oppidum*, point de rupture de charge sur le Lez et étape sur la Domitienne devait sans doute fonctionner en synergie avec Lattes, d'autant que l'axe fluvial est doublé d'une voie terrestre reliant le littoral à l'arrière-pays. Bien que la redistribution des produits du commerce méditerranéen ne soit pas première dans l'économie lattoise, elle ne doit pas être négligée (*Lattara* 12). *Sextantio*, situé sur une grande voie de circulation des hommes et des marchandises, devait prendre place dans ce dispositif d'échange. L'absence

---

<sup>438</sup> Strabon, IV, I, 12 ; Plin l'Ancien, III, 36. Sur l'octroi du droit latin aux Volques arécomiques, deux thèses sont en présence : celle de M. Christol et C. Goudineau qui attribuent cette mesure à César – elle interviendrait entre la fin de la guerre des Gaules et la chute de Marseille en 49 avant notre ère – et celle d'A. Chastagnol qui y voit l'œuvre des triumvirs – dans ce cas elle est ultérieure à 42 avant notre ère. Autre sujet de débat, plus décisif, le statut des *oppida* attribués à Nîmes : pour les premiers, il s'agit d'*oppida latina* que leur attribution à Nîmes déclassé ; pour le second, ces entités, tout en jouissant d'une certaine autonomie, n'ont jamais reçu le *ius latii* pour elles-mêmes : elles ne pouvaient bénéficier du droit latin qu'en étant attribuées à une cité de droit romain ou de droit latin. L'auteur le qualifie de droit latin subordonné et précise que l'*attributio* ne saurait être regardée comme une rétrogradation statutaire (pour la première thèse, voir notamment Christol, Goudineau 1987/1988, Christol 1994, Christol 1999b ; pour la seconde, Chastagnol 1995, Roth Congès in Bats *et al.* 2003).

d'habitats intercalaires mérite attention. Au début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, les populations devaient mettre en valeur le terroir environnant à partir de l'habitat groupé. Les seuls sites que le modèle gravitaire propose de relier aux deux *oppida* sont très éloignés (entre 10 et 15 km) : l'attraction potentielle exercée sur eux en est d'ailleurs fortement atténuée. Ces deux établissements (Bentenac 1, n° 233 et Tonnerre 1, n° 251) ne sont pas des habitats mais des artefacts liés au travail agricole. Ils sont implantés dans un secteur qui a été densément mis en valeur au Bronze Final et pendant le I<sup>er</sup> Age du Fer (Dedet *et al.* 1985) mais cet espace a été marginalisé au cours du II<sup>e</sup> Age du Fer. Cette carte montre les prémices d'une mise en valeur appelée à s'intensifier au cours du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Immanquablement se pose la question de l'initiative : où sont localisés les individus qui ont impulsé ce mouvement de colonisation ? Est-il le fait de communautés implantées dans la vallée du Lez comme le suggère la carte ? Doit-on plutôt envisager des établissements intermédiaires qui échapperaient à notre connaissance ? Il est vrai que les résultats des prospections réalisées dans le secteur littoral sont tributaires des variations du niveau de la mer qui posent des problèmes de taphonomie des sites. Dans le même ordre d'idée, les recherches archéologiques dans le secteur de la vallée du Lez pâtissent du développement urbain, sans doute à l'origine de la faible densité d'établissements repérés dans l'ouest de notre zone d'étude (carte 3). Cela étant, le nombre de sites repérés pour les siècles ultérieurs est plus élevé. Il y a donc bien une réalité derrière cette absence d'établissements intercalaires. Aussi examinerons-nous une autre hypothèse, celle d'une connexion établie par l'étang de Mauguio : c'est alors du côté de Desports que nous chercherons le point d'ancrage à partir duquel les hommes ont essaimé des établissements sur le littoral.

Avant d'examiner l'ensemble des sites implantés dans les zones basses, considérons les établissements de la vallée du Vidourle. Dans ce secteur, l'organisation diffère sensiblement de celle qui prévaut dans la vallée du Lez. Trois établissements d'inégale importance se succèdent le long du fleuve, soit, du sud au nord, et en ordre hiérarchique décroissant, *Ambrussum*, Villevieille et Faisses de Bourguet : les sites sont distants deux à deux de 9 km, soit une valeur proche de celle observée entre Lattes et *Sextantio*. Parmi les trois, l'*oppidum* d'*Ambrussum* figure comme un point d'ancrage majeur de la population. Né à la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou au début du III<sup>e</sup> siècle, au moment où les *oppida* connaissent leur développement le plus manifeste (Py 1993a : 253), sa création pourrait résulter d'une dynamique impulsée par Nîmes : c'est en effet dans un rayon de 30 km que s'observent toutes les créations d'agglomérations arécomiques de quelque importance (Fiches 2002b : 125). Au début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, l'*oppidum* se transforme : à cette date intervient la

rationalisation de l'habitat avec la construction de terrasses ; les échanges avec Marseille sont attestés par la présence d'oboles en argent et de bronzes massaliotes. Nous sommes donc en présence d'une communauté dynamique, qui connaît des mutations importantes. La population est concentrée sur l'*oppidum* ; l'agglomération a toutefois, semble-t-il, sous sa coupe d'autres établissements plus petits : à tout le moins, notons la présence de deux sites dont la dépendance semble peu sujette à caution, à savoir les annexes ou petites fermes de Jassette 7 et Jassette 4 (n° 197 et 198). La carte des réseaux invite à octroyer à *Ambrussum* une influence sur des établissements situés à une distance moyenne de 5 km, qui correspond à un temps de déplacement pédestre d'une heure dans un terroir de plaine (Nuninger 2002 : 133). Dans la partie sud de la zone d'influence du site – nous ne prenons pas en compte les influences inférieures à 30 % - sont implantés des établissements appartenant aux catégories A et B définies par la typologie, c'est-à-dire des annexes agraires et des petites fermes. Un examen plus détaillé révèle qu'il s'agit de deux bâtiments de stockage, qui ont pu tenir lieu d'habitats temporaires (Cimetière des Juifs, n° 189 et Peire Bezou, n° 187), situés entre *Ambrussum* et le littoral, non loin de Desport, ce qui explique que le modèle gravitaire en fasse des points d'occupation tiraillés entre ces deux pôles. Le troisième établissement placé dans l'orbite d'*Ambrussum* intrigue : c'est Lunel-Viel qui, à l'époque républicaine, s'apparente à un petit groupe de cabanes, construites en matériaux périssables. L'origine indigène de la population ne semble pas faire de doute. En revanche, des incertitudes pèsent, à Lunel-Viel, comme en d'autres points de la plaine, sur l'importance réelle de l'occupation puisque celle-ci produit des vestiges ténus, qui plus est masqués le plus souvent par une occupation ultérieure beaucoup plus dense (Raynaud 2007 : 85-87). En l'état actuel de nos connaissances, il semble que cette occupation n'ait duré qu'une vingtaine d'années. L'origine de cette implantation nous échappe : entreprise privée ou « colonisation » impulsée par une communauté (*ibid.*) ? Dans le second cas, se pourrait-il qu'*Ambrussum*, dont nous avons évoqué *supra* le dynamisme, puisse être le point de départ de cette colonisation ? Quel qu'en soit l'initiateur, le projet semble avoir, dans un premier temps, rapidement avorté. Quant aux établissements implantés dans l'ouest et le nord de l'espace polarisé par *Ambrussum*, ils prennent place dans un environnement plus heurté, ce qui modifie la donne en matière de vécu des distances. Si la petite ferme de Toutasor (n° 25), située à 3 km peut effectivement relever de la zone d'influence d'*Ambrussum* – elle préfigure l'important semis d'établissements créés dans ce secteur au I<sup>er</sup> siècle – l'annexe agraire Vidourle I (n° 316) occupe une position plus périphérique, non pas en raison de la distance à vol d'oiseau (5 km), mais parce que la configuration topographique, qui impose de suivre la vallée, allonge les

temps de parcours : toutefois, s'il s'agit bien d'une annexe agraire, il semble difficile de la tenir pour un établissement autonome. S'il faut la rattacher à un pôle, *Ambrussum* paraît à cette date le mieux placé pour jouer ce rôle. A l'ouest, le site de Lauriol I fait figure de pôle mineur sous l'influence duquel il convient de placer deux annexes agraires (La Bruyère IV, n° 293 et La Bruguière I, n° 369). Sommes-nous dans un contexte proche de celui qui a vu l'émergence de Lunel-Viel ? Les dissemblances nous incitent à répondre par la négative : la principale n'est pas la durée d'occupation - Lauriol a connu une durée d'occupation longue, de 200 avant notre ère à 600, mais contrairement à Lunel-Viel, le site n'a pas été fouillé : la continuité de l'occupation est donc supposée, non prouvée. Surtout, la date d'implantation du site est antérieure d'un siècle. Donc, la datation associée à la localisation, sur le piémont, placent Lauriol I dans la continuité de la protohistoire alors que la création de Lunel-Viel relève d'une logique nouvelle. Ainsi, le secteur d'*Ambrussum* présente-t-il un faciès qui diffère de celui observé dans la vallée du Lez puisque le dynamisme ne s'y traduit pas par une concentration extrême de la population. Nous reviendrons plus loin sur les facteurs qui peuvent avoir contribué à cette différenciation.

Au nord d'*Ambrussum*, le cas de Villevieille est intéressant à plus d'un titre : d'une part, si l'on admet que l'agglomération fait l'objet d'une réoccupation après un hiatus de deux siècles et demi, la faiblesse relative, comparée à *Ambrussum*, du nombre des établissements qui dépendent d'elle, se comprend plus aisément : la plupart des sites sont des petits habitats ou des annexes agraires : ainsi en va-t-il des Clapisses I (n° 378), de Lassale IIa (n° 376), de Bois du Roi (n° 336), de Pondres II (n° 384) ou de Vallongue I (n° 152). Notons que la Plaine I et IV, probable entrepôt associé à une annexe agraire a également livré les restes d'un dépôt propitiatoire<sup>439</sup>. Ces petits établissements témoignent de la mise en valeur agraire dont le secteur fait l'objet, sans doute en lien avec la réimplantation d'une agglomération à Villevieille. Mais l'influence de Villevieille est limitée au nord par l'existence d'un pôle de rang inférieur, *i.e.* les Faisses de Bourguet, qui se présente comme un habitat pourvu d'un puits : ce site fonctionne en synergie avec des fermes (n° 62, 95, 97, 85) et des annexes agraires (n° 67, 104, 113). Cependant, l'agriculture ne constitue pas l'unique activité économique pratiquée dans ce secteur qui compte également deux ateliers de métallurgie, ou, à défaut, deux établissements disposant d'un four à fer (Deveneau, n° 267 et Cinq Pins I, n° 68). La présence de ressources en minerais, auxquelles il faut ajouter le calcaire oolithe du

---

<sup>439</sup> La fouille a été conduite par M. Piskorz en 1999, qui interprète ces vestiges comme ceux d'une tombe. C. Raynaud précise qu'il s'agit d'un dépôt destiné à s'attirer les bonnes grâces des dieux.

Bois des Lens, est sans doute responsable du dynamisme présent et à venir du secteur<sup>440</sup>. Au sud-est de cet ensemble, un chapelet d'habitats mal connectés à Faisses de Bourguet occupe le versant sud de la vallée de l'Aigalade. Cette partie de la vallée du Vidourle présente donc un visage différent de celui qu'offre la vallée du Lez : ici, deux pôles d'égale importance (Navitau doit être pensé comme une extension de *Sextantio*) dominant le peuplement de la vallée, là, trois pôles d'inégale influence contrôlent chacun un ensemble de petits établissements : cette disparité se retrouvera deux siècles plus tard ; elle sera alors encore plus marquée. Pour tenter d'en saisir l'origine, revenons aux établissements de plaine. Notons tout d'abord l'émergence d'un habitat durable dans le secteur d' Aimargues. De l'autre côté du Vidourle, c'est sur le site de Desports qu'il convient de faire porter notre attention. Cet établissement correspond à la première implantation d'un habitat appelé à prospérer en limite de la lagune antique. Il fonctionne avec l'Hournède C (n° 313) déjà occupé au Bronze final et au cours du II<sup>e</sup> Age du Fer. Le processus qui a conduit à l'installation d'un habitat sur le site de Desports a également donné naissance à Laune République (n° 163), dont la nature exacte nous échappe en raison de la réoccupation dont il fera l'objet. A proximité et contemporain de Laune, nous trouvons l'annexe agraire Rive de la Viredonne (n° 161). Castelnau I (51) fait figure d'exception puisque le site perdure jusqu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle, quand les établissements déjà cités disparaissent au milieu du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Enfin, rappelons l'existence sur le littoral de Bentenac IA et Tonnerre, déjà mentionnés, qui disparaissent également avant - 50. Cet ensemble de sites implantés en plaine ou sur le littoral, à distance des grandes agglomération, peu durables, ont toutes les caractéristiques des établissements de front pionnier. A qui doit-on cette tentative de mise en valeur ? La question, déjà posée à propos des prémices de Lunel-Viel, mérite d'être reprise. Un élément de réponse est fourni par la configuration d'ensemble. Ces créations animent la partie orientale du territoire : il faut donc envisager que cette dynamique résulte en grande partie de la proximité de Nîmes. Cela ne signifie pas que la seule initiative revienne à cette agglomération : on peut imaginer que les communautés implantées à *Ambrussum* et Villevieille ont pu constituer des relais dans ce projet de mise en valeur plurielle du territoire : agricole, artisanale dans le nord, liées aux échanges dans le sud. Mais n'oublions pas que notre perception peut être faussée par des lacunes de notre information.

---

<sup>440</sup> Ces carrières ont fait l'objet d'une exploitation entre le VI<sup>e</sup> siècle et le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère : en témoigne le parement hellénistique de la tour de Maressip (Py 1990).

L'examen de la carte des réseaux à la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère pourrait toutefois contribuer à étayer cette théorie. A cette date, si l'on reprend la thèse la plus couramment admise, les *oppida* protohistoriques ont perdu leur autonomie politique au profit de Nîmes, qui dispose d'une suprématie institutionnelle sur le territoire de la cité. Les adversaires de cette proposition (A. Roth-Congès *in* Bats *et al.* 2003) considèrent que la belle santé dont font preuve ces agglomérations au I<sup>er</sup> siècle constitue un argument à charge contre l'éventualité d'une perte d'autonomie : et, de fait, qu'il s'agisse d'*Ambrussum*, qui voit s'élever des maisons à cour intérieure, inspirées des *domus* urbaines, au milieu du I<sup>er</sup> siècle, de Villevieille, dont les fouilles récentes ont montré que c'est au I<sup>er</sup> siècle qu'apparaissent des maisons luxueuses, qui cotoient des constructions en bois et terre sur solins de pierre, plus traditionnelles, de Lattes, dont l'extension sur la rive gauche du Lez intervient à cette même période, ou de *Sextantio*, qui a livré des restes de demeures aisées, dont une mosaïque de 6 m sur 5 trouvée au niveau du mas Carteirade, tous ces anciens *oppida latina* ne donnent pas l'image du déclin. Cela étant, perte d'autonomie politique ne signifie pas déclin économique et social. Et l'aménagement d'un espace public à *Ambrussum* ou à Villevieille, au I<sup>er</sup> siècle, pourrait tout simplement signifier la persistance d'une gestion collective de l'agglomération, qui abrite une communauté d'individus, pérégrins, donc détenteurs de la citoyenneté locale<sup>441</sup>. Rien n'interdit à ces établissements de jouer un rôle majeur dans l'animation de l'espace local. En tout état de cause, force est de constater que c'est la partie orientale qui accueille les réseaux les plus denses. La vallée du Vidourle voit la création d'un nombre important d'établissements : au début du II<sup>e</sup> siècle, Villevieille joue désormais un rôle de premier plan tandis qu'à hauteur d'*Ambrussum*, le déclin de l'*oppidum* est compensé en partie par le développement de la station routière : sa présence semble stimuler tout l'espace environnant, comme tend à le prouver le semis de sites implantés sur l'autre rive, annexes, fermes ainsi que trois établissements de catégorie C : les *villae* de l'Aure I (n° 147), de Lavous IB (n° 131) et l'établissement de Clos de Manset (n° 132). Nous reviendrons sur le nord de la vallée du Vidourle à l'occasion d'un changement d'échelle. Côté Lez, si le nombre des établissements s'est multiplié, c'est selon des modalités qui ont peu à voir avec ce qui se passe au niveau du

---

<sup>441</sup> A. Roth-Congès invoque également à l'appui de sa thèse la création de la station routière d'*Ambrussum* : il s'agirait d'une extension de la ville haute, ce qui prouverait le dynamisme de la communauté qui l'occupe. Toutefois, J.-L. Fiches présente la station routière comme le résultat d'une volonté d'aménagement de la voie Domitienne, initié par Agrippa. Cette création, qui obéit à un projet global et concerté (que signale le recours à un module unique pour calibrer les îlots), n'est donc pas nécessairement le reflet d'une dynamique propre à la population implantée sur l'*oppidum*.

Vidourle. L'extrême concentration de la population au niveau des deux grandes agglomérations cède la place à une configuration renouvelée, dans laquelle émergent des pôles de rang inférieur (L'Estelle et Soriech au sud, Pompignane et Pomessargues au nord) avec lesquels ces deux établissements ont pu entretenir des relations : l'image qui se dessine est celle de deux réseaux articulés, qui s'organisent le long du Lez. Ce type d'organisation prévaut tout particulièrement dans la partie sud, où le déclin de Lattes coïncide avec l'émergence de deux pôles, deux probables *villae*, L'Estelle, dont pourraient dépendre les installations portuaires de Rignac, et Soriech : ces deux établissements semblent avoir désormais plus de place pour exister. Cela étant, l'ensemble, plus équilibré, que l'on considère la carte par classe d'établissements ou que l'on prenne en compte la hiérarchie, demeure moins densément occupée que la vallée du Vidourle. Rappelons cependant que notre appréciation de la réalité historique est tributaire de la documentation archéologique.

Qu'en est-il de la situation en plaine ? La densité des implantations y est sans commune mesure avec ce qui a existé ou ce qui sera. Le secteur entre plaine et piémont est largement polarisé par l'agglomération de Lunel-Viel : dans doute l'établissement bénéficie-t-il de la complémentarité des terroirs. Ce sont également des réseaux polarisés qui se mettent en place le long du littoral, qui accueille trois pôles : Miech-Camp (n° 232), La Piscine (n° 158) et Desports (n° 218). Nous détaillerons ce dispositif en changeant d'échelle. Pour l'instant examinons la configuration des réseaux telle qu'elle se donne à voir dans les zones basses. Nous avons rappelé que cet espace a été le siège d'un vaste processus de créations d'établissements, peu durables si l'on en juge par la carte du III<sup>e</sup> siècle finissant. Il a fait l'objet d'une mise en valeur globale et concertée, comme le prouve la présence de linéaments conformes aux centuriations *Sextantio-Ambrussum* et Nîmes A, mises en place à l'époque césarienne pour la première, datée du triumvirat pour la seconde<sup>442</sup>. Le développement de ce secteur se fait donc à l'initiative du pouvoir romain, même s'il est vraisemblablement mis en œuvre par des populations locales. Toutefois, l'image qu'en donne la carte des réseaux comporte un espace non polarisé, à hauteur du Salaison. Il est vrai que la présence, dans l'ouest du secteur, de l'aéroport de Montpellier-Fréjorgues pourrait masquer un établissement important. Plus vraisemblablement l'organisation de cet espace, que les géographes qualifieraient d'espace intermédiaire – parce qu'en limite de réseaux, situé en dehors des aires d'influence des grandes agglomérations – ou d'espace éclaté, à l'écart et peu densément

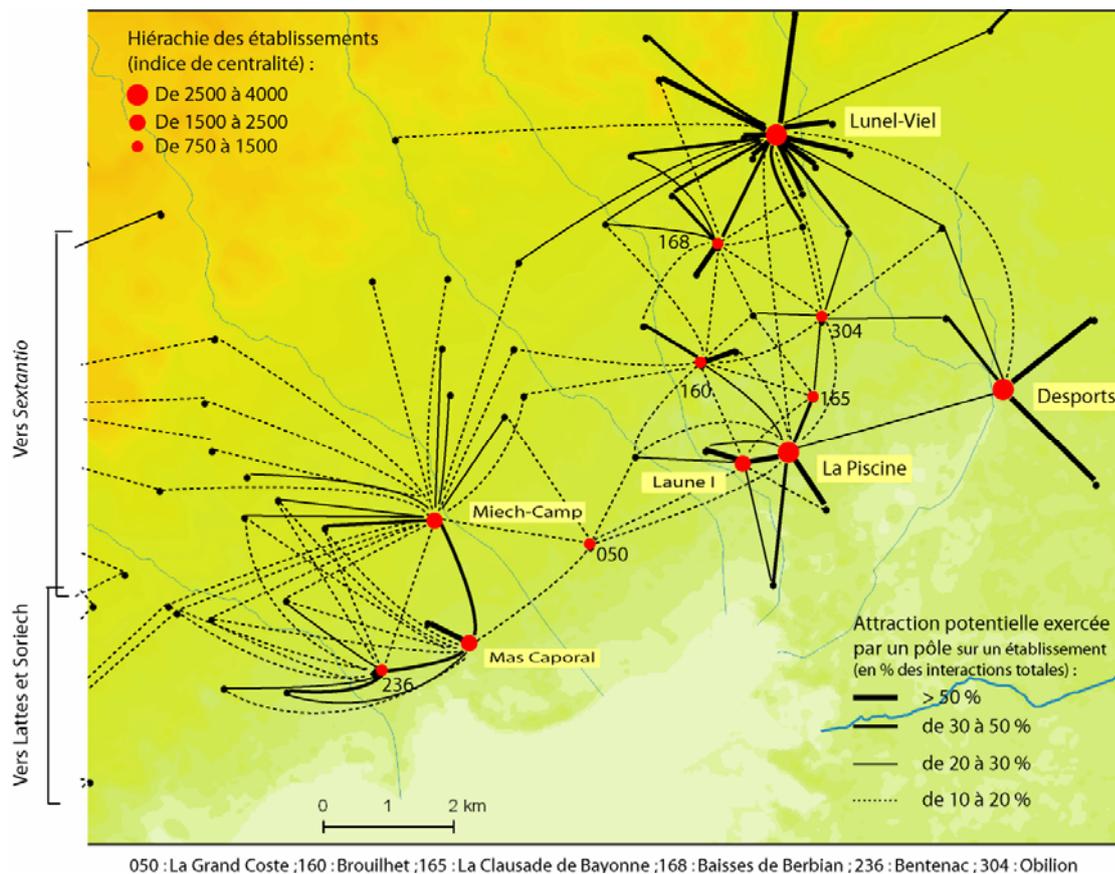
---

<sup>442</sup> Sur ces deux centuriations, voir notamment F. Favory et P. Poupet *in* Favory, Raynaud 1990-1991 : 71 ; Charraut *et al.* 1992 ; Favory, Raynaud 1992.

peuplé (F. Damette), pourrait résulter de son statut de front pionnier : nous sommes en présence d'habitats aux dimensions réduites (n° 242 et 246) ou de bâtiments de stockage (n° 244 et 245), exception faite de Chemin de Pérols 3 (n° 243), qui a pu accueillir une petite *villa* : dans tous les cas la durée de vie de ces établissements est d'environ 60 à 70 ans. Leur disposition, en auréole au nord et à l'est de Miech-Camp, renvoie l'image d'une diffusion du peuplement à partir d'un centre, renforçant l'idée de front pionnier. Nous verrons ultérieurement si l'étude des réseaux insérés dans les trames cadastrales, fournit d'autres éléments de compréhension.

Afin de mieux apprécier la situation qui prévaut à la fin du I<sup>er</sup> siècle, nous avons procédé à une analyse à grande échelle sur deux secteurs – le littoral et les Soubergues – dont la forte densité d'occupation posait des problèmes de lisibilité. Pour ce faire, nous avons introduit de nouveaux pôles de rang inférieur et avons réalisé une seconde série de calculs, afin d'évaluer l'influence exercée sur chaque établissement par les pôles majeurs et mineurs. La carte ci-dessous présente les résultats obtenus pour la plaine et le littoral.

Figure 76 : les réseaux de la plaine et du littoral à la fin du I<sup>er</sup> siècle



Première observation : le rôle polarisateur de Lunel-Viel n'est pas remis en cause par l'émergence de nouveaux pôles. Dans ce secteur nord, seul émerge les Baisses de Berbian (n° 168), un habitat semi-groupé qui dispose d'une zone artisanale, dédiée à la métallurgie, d'aires de stockage de denrées et d'une nécropole. Ce qu'apporte l'ajout de ce site à la compréhension de l'ensemble, c'est de donner à voir un établissement qui sert de jalon entre Lunel-Viel et le réseau structuré autour de la Piscine. D'autres sites semblent jouer un rôle similaire : ainsi en va-t-il pour Obilion (n° 304), Brouilhet (n° 160) et la Clausade de Bayonne (n° 165). C'est donc tout un réseau d'établissements qui paraît structurer l'espace entre Lunel-Viel et le littoral, puisque les implantations humaines en position intermédiaire dépendent des pôles disposés en chapelet le long de la lagune antique : La Laune, La Piscine ainsi que Desports, sis en position terminale, au bord de la corne nord-orientale de l'étang de l'Or. Desports est implanté sur une ancienne presqu'île, cernée à l'est par le delta de la Capoulière de Marsillargues et à l'ouest par une anse fossile de la lagune où convergeaient plusieurs fleuves : il est probable que, pendant l'Antiquité, ces cours d'eau aient été partiellement navigables (Favory *et al* 1994a : 195-201). Ainsi se dessine un réseau d'établissements importants, tournés vers les échanges, organisé selon un axe qui semble privilégier Lunel-Viel, étape possible avant *Ambrussum* et la vallée du Vidourle. Le secteur situé plus à l'ouest montre un réseau maillé articulé autour de trois pôles : Miech Camp, Mas Caporal et Bentenac (n° 236). Ces trois établissements sont contemporains ; tous sont des produits de la vague de créations qui a touché le secteur au cours de la 2<sup>nde</sup> moitié du I<sup>er</sup> siècle. Les deux derniers sont des *villae* situées en bordure de la zone palustre tandis que le premier, une petite agglomération, sise à l'intérieur des terres, est implantée dans la vallée alluviale fossile de la Cadoule<sup>443</sup>. Ainsi, la présence conjuguée du littoral et de fleuves plus ou moins navigables joue un rôle déterminant dans la structuration du peuplement dans ce secteur. Terminons notre analyse en évoquant la complémentarité des terroirs que semble organiser ces différents réseaux : s'il a été question, à de nombreuses reprises, des échanges liés à la côte, n'oublions pas que la plupart des sites, qui prennent place au sein du dispositif, sont des lieux de production agricole.

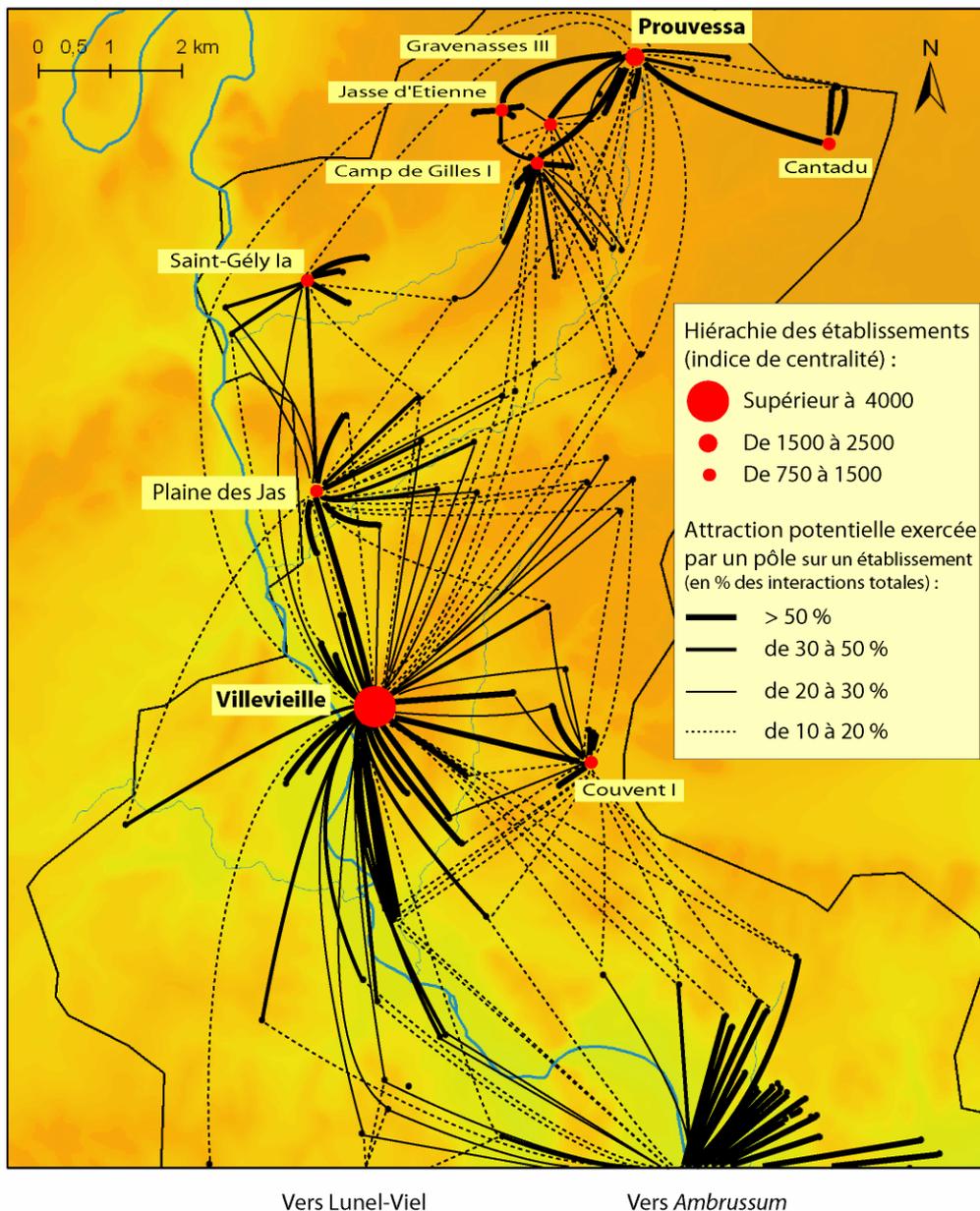
Les contraintes sont d'une autre nature dans le secteur des Soubergues. L'organisation des établissements qui en découle diffère donc sensiblement. Mais la topographie n'est pas seule qui suffit à expliquer les différences. Il faut également tenir compte de la distribution

---

<sup>443</sup> Sur l'histoire complexe des fleuves côtiers du secteur de Mauguio, voir F. Favory et P. Poupet *in* Favory, Raynaud 1990-1991 : 69-71.

hiérarchique des établissements et notamment de la présence dans ce secteur d'un pôle majeur, Villevieille, à même de polariser un vaste espace comme les agglomérations de la vallée du Lez ou *Ambrussum*. Examinons donc le résultat de cette seconde cartographie qui comporte cinq nouveaux pôles de rang inférieur.

Figure 77 : les réseaux dans le secteur de Villevieille à la fin du I<sup>er</sup> siècle



Le document montre la juxtaposition de deux réseaux d'ampleur inégale. Le principal est celui organisé autour de Villevieille, relayé au nord par La Plaine des Jas, une petite *villa*, elle-même connectée à la ferme de Saint-Gély Ia, et, à l'est, par Couvent I, un habitat probablement pourvu d'un lieu de culte. Le réseau secondaire s'articule autour de

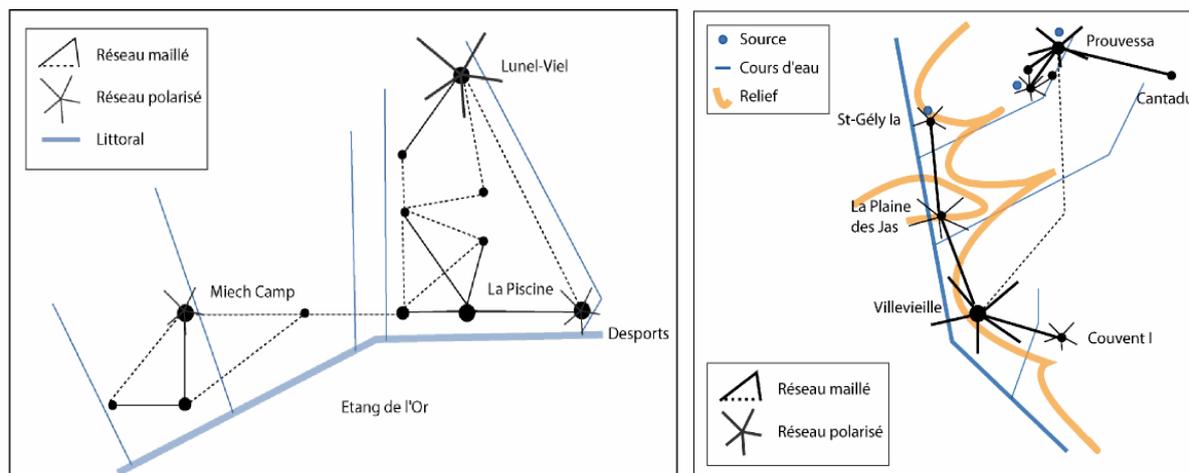
l'agglomération avec *fanum* et puits de Prouvessa. L'établissement entretient des relations privilégiées avec un trio de sites formé par l'habitat de plaine des Gravenasses III, par Camp de Gilles I, qui se présente sous la forme d'un bâtiment circulaire, peut-être un lieu de culte associé à deux puits, et Jasse d'Etienne, un habitat avec secteur thermal ; plus à l'est, le site de Cantadu, associé à deux petits établissements, semble plus isolé. La carte ainsi que l'examen du contexte sitologique révèlent que les réseaux sont structurés en fonction de la topographie : les pôles prennent place prioritairement sur le rebord des plateaux et puechs qui structurent cet espace, à proximité ou dans des vallons creusés par les cours d'eau. Ils entretiennent une relation de proximité avec un point d'eau, ruisseau ou source. L'extrême densité du peuplement est à mettre en relation avec l'exploitation des ressources dont il a déjà été question à propos du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Signalons toutefois qu'au début de notre ère, le développement de l'urbanisme, notamment à Nîmes, mais également dans les agglomérations secondaires, a pu entraîner un accroissement de l'activité dans les carrières du Bois des Lens : selon J.-Cl. Bessac, le calcaire extrait dans ces carrières disposait d'une telle renommée qu'il était exporté dans un rayon de 200 km (J.-C. Bessac *in* Bats *et al.* 2003 : 385). Villevieille a-t-elle pu bénéficier de cette mâne ? Quel était le circuit de distribution de ces pierres commercialisées sous forme de blocs de grand appareil ? La question reste en suspens<sup>444</sup>. Ajoutons que l'agriculture n'est pas en reste comme semble l'indiquer la localisation d'un grand nombre de sites au pied des collines.

Pour conclure, observons les documents ci-dessous qui présentent une vision simplifiée de la structuration de ces deux secteurs par les réseaux d'habitat.

---

<sup>444</sup> Le mode d'exploitation des carrières explique ces incertitudes : l'activité paraît y avoir été limitée dans le temps, avec des phases de fonctionnement de quelques mois à un ou deux ans, visant à répondre à une commande précise. Il semble que la majorité des carriers aient été des itinérants, employés par les entrepreneurs de construction, le temps d'un chantier. En ce qui concerne le transport des pierres, la circulation ne pouvait se faire sur des cours d'eau trop capricieux. La voie terrestre était donc privilégiée. Dans le secteur du Bois des Lens, le chemin charretier de Boucoiran, une voie nord-sud protohistorique, reliait la vallée du Gardon au Vidourle et à la Méditerranée : implantée à même le substrat rocheux, elle était propice au transport des pondéreux, sans nécessiter d'aménagement particulier (Bessac 1996 ; Bessac *in* Bats *et al.* 2003).

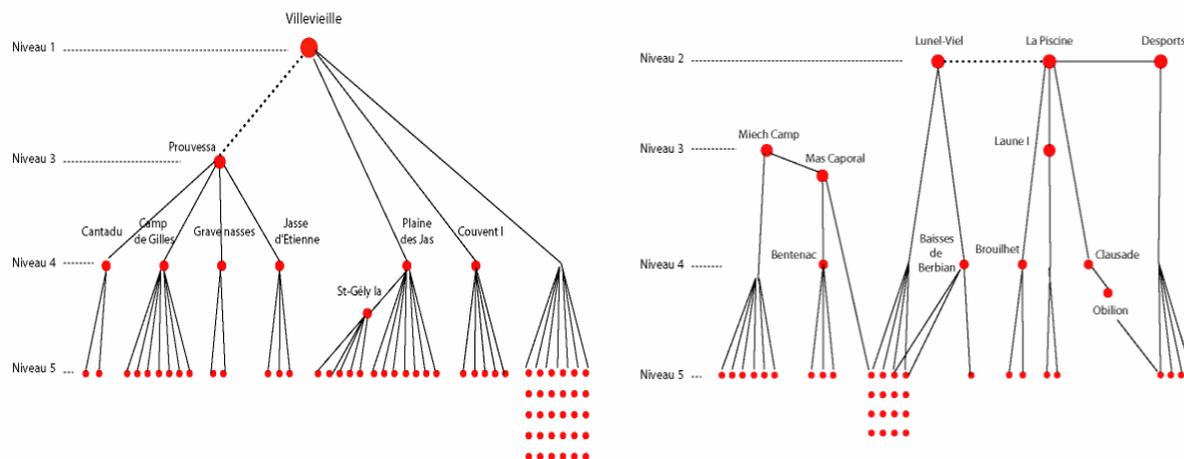
Figure 78 : schéma d'organisation des réseaux dans la plaine littorale et dans le secteur de Villevieille



Sur le littoral, les établissements sont organisés au sein de réseaux maillés incomplets, puisque tous les pôles ne sont pas mis en relation : leur distribution favorise la complémentarité des terroirs du littoral, de la plaine et de la costière au nord de Lunel-Viel. Le littoral et les fleuves côtiers jouent un rôle déterminant dans l'organisation des réseaux : la présence du littoral induit un développement linéaire des pôles. Nous sommes en présence d'un espace organisé par un réseau articulé, où coexistent plusieurs pôles plus ou moins connectés. Dans le secteur des Soubergues, la topographie, dominée par les collines et les vallons explique le compartimentage des réseaux : quant aux ressources en eau, elles jouent un rôle majeur dans la fixation des pôles. Le Vidourle constitue l'axe structurant majeur. L'espace est polarisé-articulé : il est organisé par un pôle dominant et des sous-pôles régionaux. La nature des différents réseaux se lit dans les arbres hiérarchiques réalisés pour ces deux secteurs<sup>445</sup>.

<sup>445</sup> Cette représentation doit beaucoup aux arbres hiérarchiques proposés par P. Garmy, L. Kaddouri et C. Ronzenblat (Nuninger, Sanders 2006 : 22-23).

Figure 79 : arbres des relations hiérarchiques entre les lieux dans le secteur de Villevieille et dans la plaine littorale



Le document ci-dessus montre que dans le cas des Soubergues, le réseau est dominé par un pôle dont le poids hiérarchique excède largement celui des établissements qui sont directement placés sous sa domination. Le lien en revanche avec la tête du second réseau est ténue, de sorte qu'il semble que la petite agglomération de Prouessa pourrait disposer d'une certaine autonomie. Le système qui se déploie entre la plaine et le littoral est en revanche dû à l'existence de plusieurs pôles de poids hiérarchique équivalent, plus ou moins connectés, qui à leur tour exercent une influence sur d'autres établissements, dont certains sont sous l'autorité de deux pôles.

Examinons enfin la situation qui prévaut pendant les deux derniers siècles de l'Antiquité. Et pour ce faire étudions conjointement la carte des réseaux en 300 et celle qui représente les établissements à la fin de l'Antiquité. Un premier examen des deux cartes montre que la configuration qui domine à la fin du III<sup>e</sup> siècle diffère substantiellement de celle du Haut-Empire. Dans l'ensemble de la zone étudiée, exception faite de la vallée du Lez qui constitue une anomalie sur laquelle nous reviendrons, la densité des établissements a chuté : l'analyse de la dispersion du semis de points a révélé que la distance moyenne entre établissements appartenant aux catégories inférieures s'est accrue ; l'affaiblissement des densités est donc due à la disparition d'une partie des établissements petits et moyens (catégories A à D) qui remplissaient les espaces intercalaires entre les établissements appartenant à la classe E. Si l'on examine la situation par secteurs, c'est la vallée du Vidourle qui semble la plus marquée par ce changement : cet espace, très dynamique au cours du Haut-

Empire, a été affecté par la disparition d'un grand nombre d'établissements. Si la petite *villa* de la Plaine des Jas se maintient, Prouvessa disparaît et surtout le site de Villevieille paraît momentanément abandonné : à tout le moins, l'occupation prend-elle une forme résiduelle, les projections ayant révélé des vestiges très limités dans le secteur des Terriers, secteur florissant entre le I<sup>er</sup> siècle avant notre ère et le II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Faut-il alors parler de déclin ? La Plaine des Jas a conservé une partie de son cortège d'établissements dépendants (?) – la Jasse d'Etienne, Saint-Gély, Cantadu ou encore Côte de Carenton (n° 112) – à laquelle s'associent des établissements nouvellement créés tels que Mas de Mestre I (n°383), Le Planas Ia (n° 338), Les Veyrunnes dans le secteur de Cantadu (n° 264), Les Clapisses Ib, (n° 379), ou Le Château II à Aujargues, n° 35, pour ne citer que les plus importants. Ainsi la rétraction du semis de points ne s'accompagne pas d'un déclin univoque : si les petits bâtiments de type annexe agraire ont disparu, entraînant une chute de la densité, des établissements de taille plus importante ont vu le jour, dont certains tels Mas de Mestre et Le Château II constituent un pont entre Antiquité et Moyen Age. Du point de vue des réseaux, il faut prendre en compte le fait que, si l'image qui nous est donnée par cette cartographie générale plaide en faveur d'un réseau très polarisé autour de la Plaine des Jas, les calculs réalisés précédemment invitent à plus de circonspection : n'oublions pas que la courbe de concentration comme la distribution lognormale ont montré que le III<sup>e</sup> siècle correspond à la phase au cours de laquelle le processus de déconcentration et de rééquilibrage de la taille des sites est le plus poussé. Nous nous sommes donc penchée sur les scores obtenus par les établissements de rang hiérarchique inférieur mais le constat n'a pas été concluant : si trois établissements - Mas de Mestre, Le Château II et les Veyrunnes – atteignent des valeurs proches de 1500 (contre 2062 pour la Plaine des Jas), la faiblesse des corrélations associées (14, 264 et 485) interdit de considérer ces scores comme révélateurs du poids hiérarchique de ces sites. Cela étant, la carte des établissements par type révèle que ce secteur abrite 5 établissements de rang C et autant de rang D (il n'existe plus à cette date de sites de rang E) : cette image confirme notre impression première selon laquelle La Plaine des Jas occupe désormais une position hiérarchique moins bien établie qu'aux siècles précédents, lorsqu'elle était subordonnée à Villevieille. Quant à la carte des réseaux en 500, elle indique que, dans le secteur nord, un établissement concurrent fait son apparition avec Ramaux (n° 271), un habitat de près de deux hectares, avec nécropole, occupé de la fin de l'Antiquité jusqu'aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, dont l'effacement semble coïncider avec l'apparition du *castrum Montus Pezanus* : nous sommes donc bien en présence d'établissements qui assurent la transition avec le Moyen Age central. Toujours en vallée du Viridourle, plus au sud, l'événement majeur

réside incontestablement dans la disparition d'*Ambrussum*. Une activité de récupérateurs de matériaux semble encore subsister au IV<sup>e</sup> siècle, et deux bâtiments détruits au début de ce même siècle font l'objet d'une réoccupation après 350 ; toutefois l'agglomération qui a dominé ce secteur du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère au II<sup>e</sup> siècle n'est plus qu'un lointain souvenir. Sur l'autre rive du Vidourle, le peuplement s'ancre dans des établissements anciens, comme La Cabane, ou plus récents, dans le secteur de Saint-Gilles, qui voit s'implanter au IV<sup>e</sup> siècle une grande *villa* ou un petit habitat aggloméré, occupé jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle<sup>446</sup>.

La densité d'occupation des zones basses, plaine et littoral, a également faibli avec le reflux des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles. En revanche, le maillage, structuré autour de Lunel-Viel et des pôles littoraux, se maintient dans ses grandes lignes. Si, sur la carte de la fin du V<sup>e</sup> siècle, Lunel-Viel ne figure plus en tant qu'établissement dominant, c'est sans aucun doute en raison de notre difficulté à en évaluer correctement le poids : dans notre base, il figure éclaté en deux sous-ensembles – Le Verdier et Saint-Vincent. Or, l'existence de deux nécropoles tardo-antiques plaide en faveur de la présence, en ce lieu, d'une importante communauté humaine. En revanche, et cette carence ne doit pas être mise au compte des problèmes de traitement de la documentation, il convient de noter l'absence d'habitats dans ce secteur. Sur le littoral, le réseau articulé autour de Desports prend de l'ampleur à la fin de l'Antiquité, avec l'émergence de Saint-Nazaire (n° 310), Port Dur et Grande-Currade I (n° 309-311) : il constitue désormais un lieu d'ancrage du peuplement de tout premier plan. Nous reviendrons dans un instant sur l'ensemble de ces évolutions.

Dans la vallée du Lez, les transformations sont également à l'ordre du jour. Alors que la vallée du Vidourle donne des signes d'essoufflement, ce secteur, loin de décliner, semble au contraire prospérer, à la faveur de la constitution d'un réseau articulé autour du Lez. Le site le plus important est implanté en rive droite du fleuve, ce qui représente une nouveauté par rapport aux siècles précédents. Saint-Côme (n° 253) a bénéficié d'une occupation longue : domaine rural gallo-romain, dont l'activité a connu une importante mutation à la fin du I<sup>er</sup> siècle – ce dont rend compte le remplacement des bassins, structures qui évoquent une huilerie ou une installation viticole, par des *dolia* – le site a perduré au-delà du Haut-Empire : associé à une nécropole pendant l'Antiquité tardive, il est connu comme village médiéval, avec une église et un cimetière, dont les textes font état au XII<sup>e</sup> siècle. C'est autour de ce site

---

<sup>446</sup> Le site a fait l'objet d'une occupation antérieure de faible envergure : en effet, la partie occidentale du tènement a livré les vestiges d'un petit établissement occupé aux I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles de notre ère (Madame VI, n° 17).

que l'occupation se resserre aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, lorsque s'effacent les autres pôles, Bourgade et Pomessargues ; au VI<sup>e</sup> siècle, la dispartition de La Pompignane amplifie ce mouvement de concentration au sein d'un pôle unique. Dans la partie sud de la vallée, l'effacement de Lattes se fait dans un premier temps au profit de la Cougourlude (n° 171), un habitat avec thermes, moulin et bief occupé du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle. Mais les noyaux de peuplement principaux demeurent inchangés : deux établissements sont confortés dans leur rôle de pôles majeurs, à savoir le domaine antique de l'Estelle, appelé à devenir une *villa* carolingienne puis un chef-lieu de paroisse, et celui de Soriech, mentionné au IX<sup>e</sup> siècle dans le cartulaire de Gellone sous le nom de *villa Soregia*.

Des mutations ont donc affecté le peuplement entre la fin du I<sup>er</sup> siècle et la fin du V<sup>e</sup> siècle : la vallée du Vidourle, très dynamique pendant le Haut-Empire, est désormais moins densément occupée ; le littoral, colonisé au cours des I<sup>er</sup> siècles avant notre ère - I<sup>er</sup> siècle de notre ère semble également affecté par le reflux des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles ; à l'inverse, le secteur du Lez affiche un beau dynamisme pendant l'Antiquité tardive. Du point de vue de la nature des établissements et de l'organisation des réseaux, la typologie et les analyses statistiques révèlent que les petites structures, de même que les plus vastes, semblent s'effacer, au profit d'établissements de taille moyenne, grosses fermes, *villae* ou villages, qui succèdent aux grandes agglomérations à la tête de réseaux de moins grande ampleur. Comment comprendre ces différentes mutations ? Il faut, nous semble-t-il, tourner nos regards vers l'évolution globale de la cité. La disparition des agglomérations protohistoriques joue un rôle majeur dans la transformation du système de peuplement. Comme nous le signalions précédemment, ces agglomérations n'ont pas été immédiatement affectées par la conquête ; toutefois, leur abaissement politique au profit de Nîmes a pu empêcher à terme leur maintien comme place centrale. Dans un contexte marqué par la domination du chef-lieu de cité, ce sont les établissements de taille intermédiaire, sans doute sans prétention politique, qui ont réussi à passer la cap du III<sup>e</sup> siècle. Cette dynamique a, dans un premier temps, particulièrement profité au secteur oriental, situé dans l'orbite nîmoise. En retour, les évolutions qui affectent Nîmes pendant l'Antiquité tardive ont-elles pu avoir un impact négatif sur ce même secteur ? Même s'il paraît difficile de parler de déclin pour la ville au III<sup>e</sup> siècle, il semble qu'une certaine atonie affecte l'agglomération, qui, à défaut de s'étioler, ne donne aucun signe de renouvellement. En revanche, à la fin du IV<sup>e</sup> s et, surtout, dans le courant V<sup>e</sup> siècle, de vastes quartiers sont abandonnés. L'assiette de la ville se limite désormais à l'angle sud-est de l'enceinte augustéenne. Et c'est ce secteur qui accueille le premier chapitre cathédral : Nîmes est le siège d'un concile en 396 (M. Monteil *in* Fiches, Veyrac 1996 ; Monteil 1999). Dans le

même temps, le site de Maguelone, occupé dès la fin de la République, connaît un développement important à partir du IV<sup>e</sup> siècle et surtout au V<sup>e</sup> siècle. Les vestiges tardo-antiques de l'établissement couvrent environ 15 ha, ce qui lui confère un statut de premier plan. Le site est le siège d'un évêché, dont la date de création nous échappe, mais qu'il faut placer avant la fin du VI<sup>e</sup> siècle, puisqu'un évêque de Maguelone assiste à un concile à Tolède et Narbonne en 589. Les fouilles ont par ailleurs révélé que la construction de la basilique paléochrétienne pourrait intervenir dès la fin du V<sup>e</sup> siècle. Précisons enfin que les limites diocésaines coïncident avec le Virdourle, qui, nous semble-t-il, pourrait, pour la première fois, faire figure de frontière (G. Barraol et C. Raynaud *in* Fiches 2002a). Cette nouvelle configuration expliquerait au moins partiellement le dynamisme observé dans la vallée du Lez, qui paraît peu affectée par la disparition de Lattes. De même, Maguelone, pôle littoral, a pu favoriser le développement d'autres établissements implantés en bordure de lagune : ces lieux d'activité ont prospéré pendant tout le Moyen Age, notamment grâce au commerce du sel.<sup>447</sup> En revanche, les évolutions qui ont affecté Nîmes, ainsi que l'émergence d'un pôle concurrent à Maguelone, sont de nature à expliquer, au moins partiellement, la perte de vitalité, relative, qui affecte la vallée du Vidourle. Si le fleuve constitue désormais une frontière, il a pu contribuer à modifier les équilibres en terme d'influence<sup>448</sup>. Enfin, plus globalement, il convient de mettre l'accent sur la mutation qui affecte l'ensemble de la zone d'étude, tous secteurs confondus : l'armature du peuplement est désormais constituée par des petits habitats agglomérés. Lorsqu'à terme, ces établissements s'emparent de la fonction religieuse, en accueillant un baptistère, ils acquièrent une légitimité symbolique, qui renforcera leur statut (Raynaud *in* Bats *et al.* 2003 : 347).

Ainsi, il est patent que des mutations profondes ont affecté le système de peuplement régional. Avec le III<sup>e</sup> siècle, nous assistons à la fin d'un cycle dominé par de grandes agglomérations, qui tirent parti de richesses de situation. Ce cycle, né pendant la protohistoire,

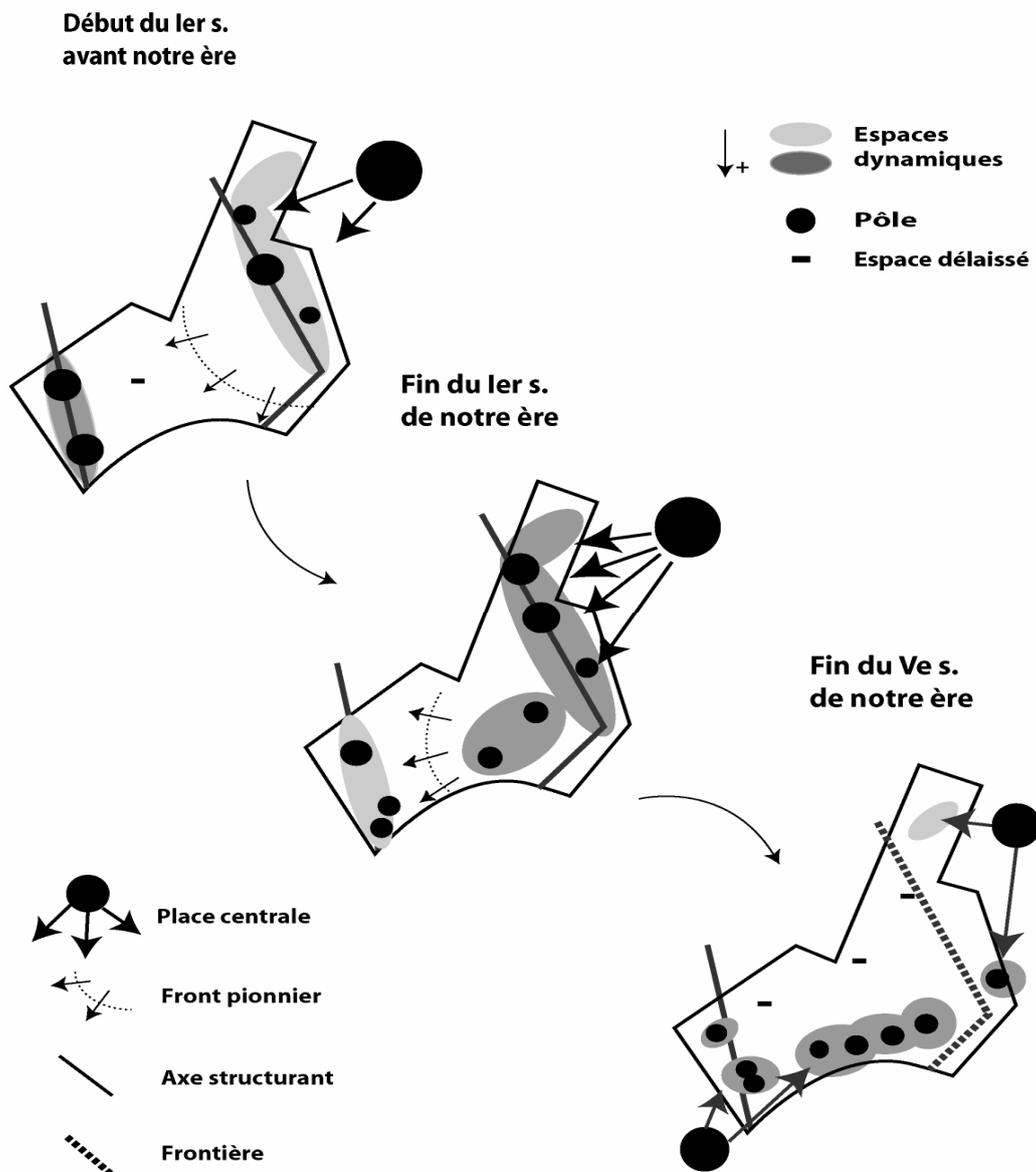
---

<sup>447</sup> L'importance économique de ce commerce nous est signalée par un document qui évoque un litige entre le seigneur des Ports et la communauté de Lunel aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles. Il semble que les barques remontaient depuis l'étang de Mauguio jusqu'au Mas Desports, ce qui assurait au seigneur du lieu un contrôle sur cette activité marchande ; c'est seulement au XVII<sup>e</sup> que les circuits d'échange ont été captés par la ville de Lunel, désormais pourvue d'un port fluvial (Raynaud 2007 : 372).

<sup>448</sup> Le processus n'est pas uniquement politique : nous avons évoqué *supra* l'importance, difficile à évaluer, de l'exploitation des carrières de pierre. Il est patent que l'absence de dynamisme de Nîmes, où aucun projet architectural de grande ampleur, ni amélioration du bâti existant, n'intervient à partir du III<sup>e</sup> siècle est susceptible d'avoir eu un impact sur l'économie de la région des Soubergues.

a connu une inflexion lorsqu'Auguste, plaquant le modèle des cités grecques sur les cités des provinces de l'Empire, a comblé de bienfaits une seule ville et lui a assuré une suprématie politique sur l'ensemble de la cité. La macrocéphalie qui en découle est révélatrice d'une forte centralisation administrative. A la fin du III<sup>e</sup> siècle, ce modèle est en passe d'épuiser ses effets. Il laisse progressivement la place à une autre forme de rapport au territoire : désormais des villages valorisent les ressources au plus près des populations, tirant parti de ce que les géographes appellent une richesses de site, et dominent des espaces plus restreints.

Figure 80 : les dynamiques spatiales, de la fin du I<sup>er</sup> s. avant notre ère à la fin du V<sup>e</sup> s.



## 3.4 Prolongements sur le Haut-Empire

Nous avons souhaité poursuivre nos investigations sur cette période, parce qu'elle offre les données archéologiques les plus complètes. La première approche découle directement de nos travaux sur la hiérarchie fonctionnelle. Afin de compléter notre perception des réseaux au I<sup>er</sup> siècle, nous avons conçu des cartes qui proposent une simulation faisant apparaître l'aire d'influence des lieux d'échange avérés, puis celle des places centrales, c'est-à-dire des agglomérations cumulant l'ensemble des fonctions économiques et les fonctions symboliques majeures, dont la fonction religieuse. Nous avons ensuite changé d'échelle et travaillé sur le secteur littoral en mettant en œuvre une approche fondée sur les cadastres, afin de mieux apprécier la place des aménagements agraires dans la mise en valeur de ce secteur. Enfin, nous avons choisi de revenir sur ce que nous apprennent les inscriptions à propos des hommes – plus précisément de leur statut et de leur l'onomastique – afin d'apprécier le degré d'adéquation entre ces données et les dynamiques du peuplement observées *supra* : cette approche ne pouvait être appliquée à l'ensemble de la période antique puisque nos inscriptions s'inscrivent dans un cadre chronologique restreint (voir partie 2).

### 3.4.1 Aires d'influence des pôles au I<sup>er</sup> siècle

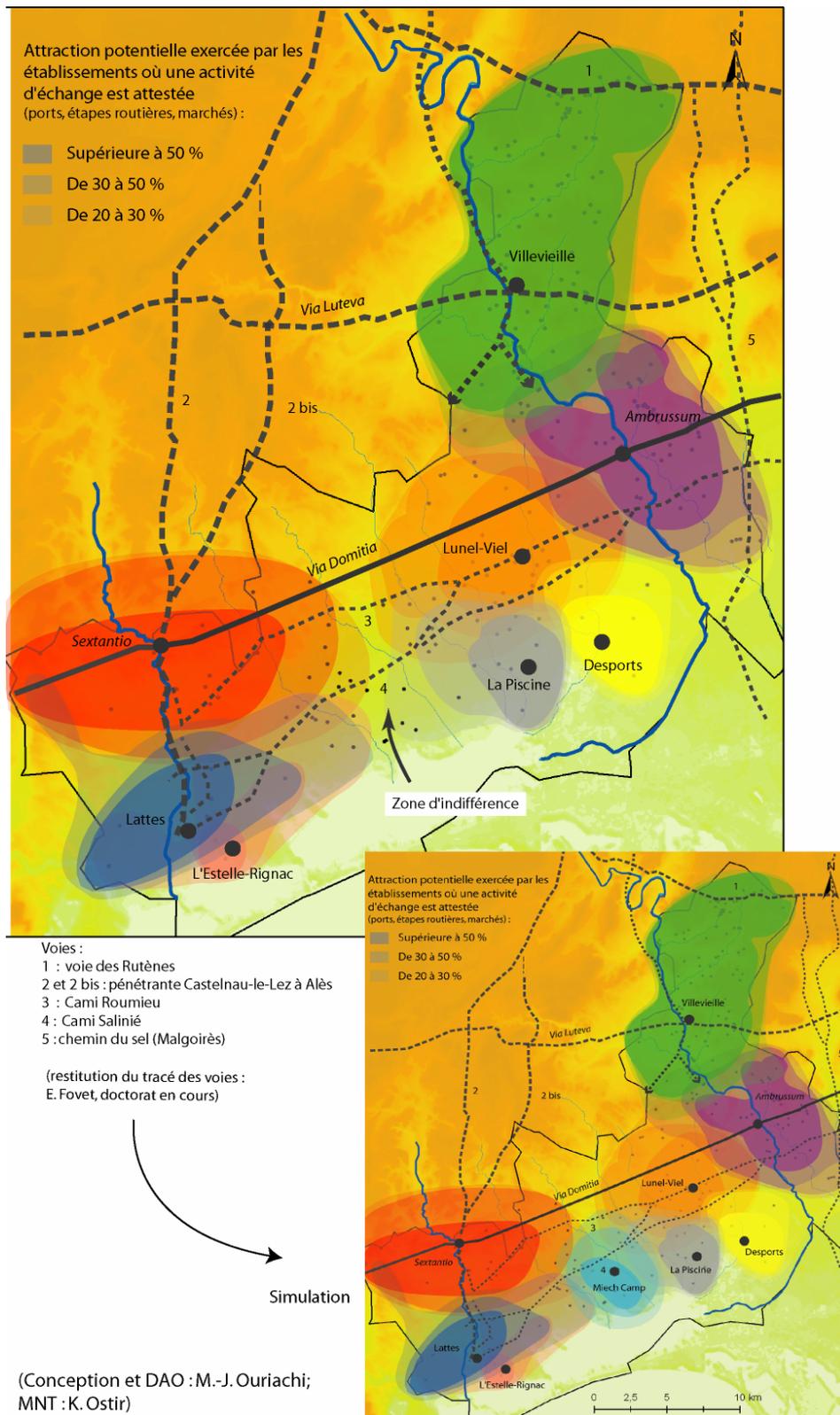
La première carte reprend le modèle de la hiérarchie des lieux centraux en déterminant l'aire d'influence des établissements, pour lesquels est explicitement attestée une activité liée aux échanges : ports, étapes routières, marché. Nous avons indiqué sur ce même document le tracé des grandes voies tel qu'il a été restitué par les historiens (Castellvi *et al.* 1997 ; Clément 2003). Le document met en évidence un réseau viaire antique organisé selon deux directions principales. La première, nord-sud, favorise la liaison entre l'arrière pays et la Méditerranée via les étangs ; ce système terrestre, constitué de chemins charretiers, est articulé sur les fleuves côtiers majeurs, Lez et Vidourle. La seconde, est-ouest, voire nord-est / sud-ouest dans la majeure partie de notre zone d'étude, organise la circulation continentale entre les principales agglomérations, dont Nîmes, à l'est. Du point de vue des pôles, ont été retenus, pour cette représentation, en premier lieu les *oppida* protohistoriques qui bénéficient d'une rente de situation en ce qu'ils sont implantés sur les grandes voies tout en bénéficiant d'un accès fluvial ou maritime. Le port de Lattes est implanté, dans l'Antiquité, au bord du

*stagnum Latera*, petite mer intérieure décrite par Pline, dont l'étang de l'Or constitue à l'heure actuelle le principal vestige. L'agglomération, associée sur la carte à la *villa* de l'Estelle-Rignac, bénéficie d'une desserte terrestre par un bras du *camín Salinié*. *Sextantio* et *Ambrussum* sont des relais routiers sur la Domitienne, distants de 15 milles (soit 22,2 km environ)<sup>449</sup> : les deux établissements commandent le passage de la voie sur un fleuve, le Lez pour le premier, le Vidourle pour le second. Par la pénétrante de Castelnau-le-Lez à Alès qui prend naissance au pied de l'oppidum, *Sextantio* est relié aux Cévennes (Clément 2003 : 137) ; par le chemin de Castelnau à Lattes, c'est avec la lagune et la Méditerranée qu'il entre en communication. *Sextantio* bénéficie également de sa position de point de rupture de charge sur le Lez. Quant à l'agglomération de Villevieille, elle associe également voie terrestre – la *via Luteva* – et fleuve – le Vidourle ; elle est également desservie par une voie nord-sud dont le parcours, qui met Villevieille en relation avec les hautes terres septentrionales, n'est pas restitué dans sa partie méridionale. A ces établissements protohistoriques, qui contrôlent la circulation terrestre et fluviale, nous avons adjoint trois sites du Haut-Empire. Lunel-Viel présente la particularité d'être situé sur une voie, le *camín Roumieu*, qui adopte un tracé en baïonnette dans sa traversée de l'agglomération : plus étonnant, la fouille du tronçon situé au centre du bourg, montre que la voie prend en ce lieu la forme d'une impasse élargie, qui a pu être interprétée comme une aire de marché. La Piscine, possible port fluvial relié à l'étang de Mauguio par le Berbian, et Desports, situés en bordure de la lagune antique, complètent la liste des lieux d'échange. Pour réaliser cette carte, nous avons eu de nouveau recours à la distance affectée d'un exposant 2, qui permet de couvrir l'ensemble de la zone d'étude, à une exception près : et c'est la présence de cet espace hors influence des pôles marchands répertoriés à l'occasion de la première cartographie qui nous a conduit à proposer un deuxième document, une simulation cartographique donnée sous forme de carton.

---

<sup>449</sup> Les deux établissements sont désignés comme des *mutationes*, sur l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, seul document à préciser la qualité des stations sur la voie Domitienne. Cet itinéraire date de 333 (Castellvi *et al.* : 20).

Figure 81: aires de marché des principales places d'échange au I<sup>er</sup> siècle



Parce que les pôles se voient crédités d'un poids hiérarchique qui joue un rôle majeur dans le modèle gravitaire, il paraissait logique d'obtenir des aires d'influence proportionnelles à leur place dans le classement des établissements : or, si les zones constituées autour de La Piscine et Desports sont à peu près équivalentes, le résultat obtenu pour les autres pôles mérite une lecture critique. Ainsi, Villevieille semble exercer son attraction sur un espace très vaste, ce que rien, a priori, ne justifie. L'étude des céramiques révèle que la population de cette agglomération s'est approvisionnée en produits provenant de Méditerranée occidentale – italiques, bétiques et tarraconaises si l'on considère les types d'amphores – mais aussi du reste de la province de Narbonnaise – comme le prouve la présence de sigillée sud-gauloise et d'amphores gauloises dans la fouille du secteur des Terriers : toutefois, cet argument vaut pour d'autres lieux. Nous avons évoqué la place de Villevieille dans le réseau de communication : son statut de lieu d'échange n'est donc pas sujet à caution. Ce qui l'est, c'est l'excroissance septentrionale de sa zone d'influence. Il nous semble que cette image doit peut-être nous conduire à envisager un autre pôle dans ce secteur, sans doute Mauressip, en Vaunage. Le problème de *Sextantio* est d'une autre nature : s'il est avéré que nos connaissances sur ce site sont plus fragiles<sup>450</sup>, faute d'investigations récentes de quelque ampleur, nous ne connaissons, pour ce secteur, aucun autre pôle d'échange susceptible d'interférer entre *l'oppidum* et les établissements situés dans sa zone d'influence. Quant au port de Lattes, l'image étriquée que renvoie sa sphère d'influence tient pour beaucoup à la concurrence que lui oppose le couple l'Estelle-Rignac. Les données archéologiques concernant le port de Lattes au I<sup>er</sup> siècle sont contradictoires, puisqu'il est question de déclin de l'agglomération alors que dans le même temps, la zone portuaire connaît d'importants réaménagements. Ce port commercial, doublé d'un port de pêche, fonctionne avec le milieu lagunaire, puisqu'il est le point d'aboutissement d'une série de transbordements effectués, depuis les secteurs accessibles aux bateaux de haut fond, par des petites embarcations circulant sur les étangs et les canaux<sup>451</sup>. Les aménagements du I<sup>er</sup> siècle ayant donné lieu à la mise en place de grands entrepôts de stockage, dont une partie dévolue au vin, il est possible que l'activité du port se soit recentrée sur le commerce du vin – peut-être en partie produit localement, notamment dans le secteur de Port Ariane et sur la butte de Pérols – et sur les

---

<sup>450</sup> Signalons, à la suite de G. Barrauol, que *Sextantio* est mentionné sur le dé d'une petite colonnette de marbre dite « Inscription géographique de Nîmes » : cette liste de bourgs, datée du début du II<sup>e</sup> siècle, pourrait figurer un calendrier indiquant les lieux et les jours de marché, *nundinae* (G. Barrauol in Fiches 2002 : 469).

<sup>451</sup> Ces barques et ces radeaux étaient fabriqués par les utriculaire mentionnés au II<sup>e</sup> siècle par l'inscription mentionnant Astrapton (*A.E.*, 1965, 164 ; *A.E.*, 1966, 247).

produits de la mer. Si l'activité portuaire se maintient, alors que le déclin affecte le cœur de l'agglomération dès le début du II<sup>e</sup> siècle, il n'est pas surprenant de voir d'autres sites lagunaires, tels que la *villa* de l'Estelle, connaître un essor sous le Haut-Empire. Ainsi en va-t-il également de La Piscine et Desports, qui avec L'Estelle et Lattes, constituent un réseau d'établissements lagunaires qui profitent de leur position à la charnière entre terre et mer. Ce constat nous rappelle que la présence d'une fonction spécialisée, née d'une situation géographique particulière, peut constituer un atout aussi important que la centralité ou la taille, dans le fonctionnement d'un réseau d'établissements (D. Pumain *in* Bailly *et al.* 1992 : 632). Notre analyse se terminera sur un hiatus : en effet, la carte met en évidence une zone d'indifférence, qui nous a intriguée. Après étude des sites présents dans ce secteur au I<sup>er</sup> siècle et compte tenu des résultats fournis par le modèle gravitaire, nous avons procédé à une simulation en attribuant le statut de place de marché à Miech Camp. Le résultat de cette opération, reporté sur le carton associé à la carte initiale, indique que pourrait manquer dans ce secteur un pôle marchand, titre auquel pourrait prétendre Miech-Camp, associé à l'établissement portuaire de Bentenac. Cette seconde représentation offre une image cohérente de la distribution des lieux de commerce, organisés à la fois en fonction du littoral, des fleuves côtiers et des voies terrestres, est-ouest et nord-sud, qui structurent les échanges dans cet espace<sup>452</sup>.

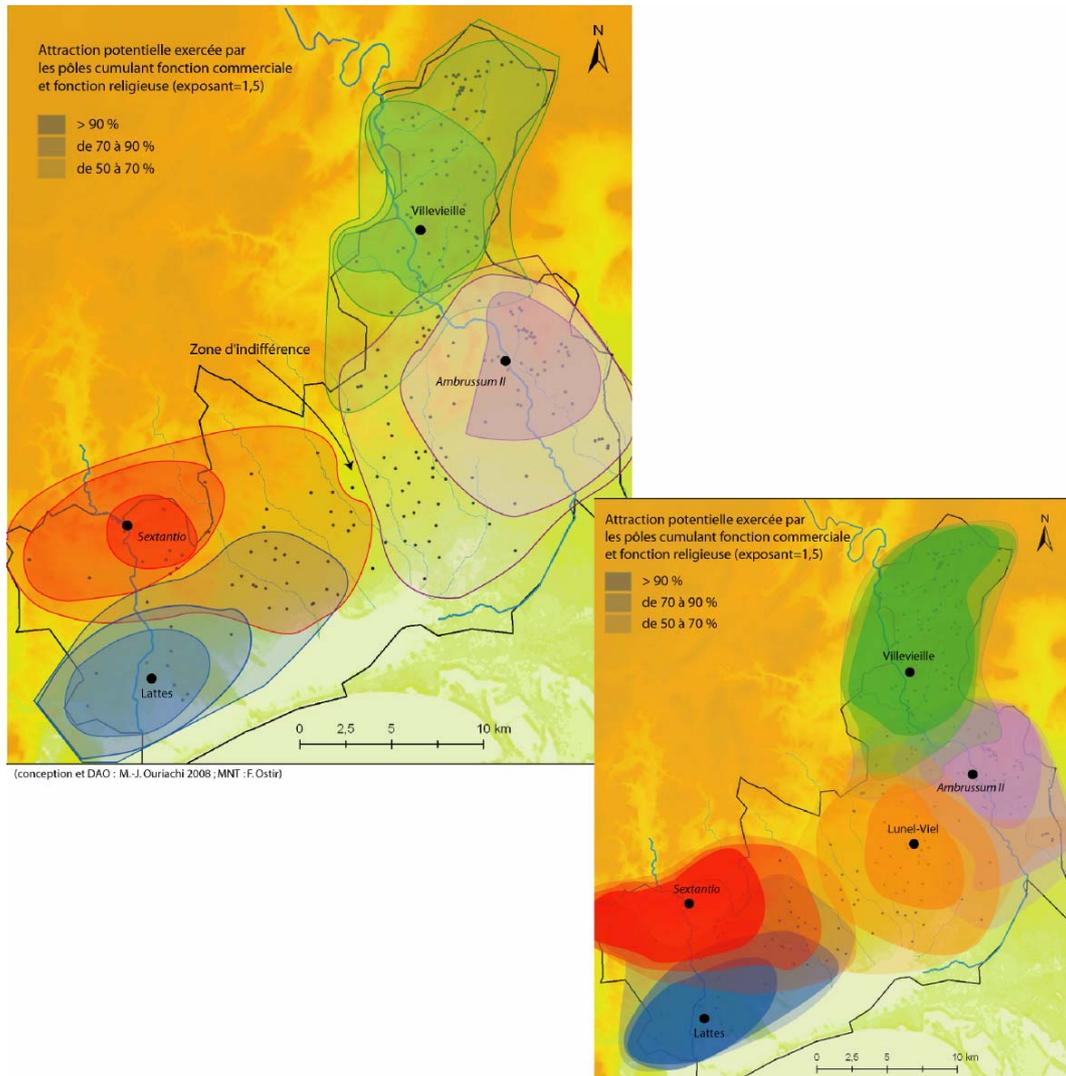
Nous avons dans un second temps choisi de définir l'aire d'influence des pôles majeurs, en reprenant à notre compte l'idée que les places centrales présentent la particularité de cumuler fonctions économiques et symboliques. Pour ce faire, nous avons sélectionné les établissements où sont attestés non seulement les différentes activités de production et d'échanges, mais également des vestiges indiquant la présence d'un lieu de culte fréquenté par une collectivité. Nous sommes là en présence d'un élément fort, qui induit des représentations collectives susceptibles d'enrichir l'image de marque de l'agglomération. Nous avions dans un premier temps souhaité travailler sur la dimension politique, mais nous manquons cruellement d'éléments fiables pour mener à bien cette entreprise. Aussi avons-nous concentré notre attention sur l'élément religieux, d'autant que les études consacrées à Nîmes rappellent opportunément la place de la dimension culturelle dans le développement du futur chef-lieu de cité (Py 1990 ; Monteil 1999) ; nous ne devons d'ailleurs pas occulter le

---

<sup>452</sup> Nous avons, un temps, pensé à intégrer dans notre simulation le secteur de la Cabane, bien desservi par les voies terrestres, mais son indice de centralité, sans doute minimisé par l'éclatement de l'établissement en plusieurs unités sitologiques, n'aurait pas permis d'obtenir un résultat significatif.

fait que c'est au chef-lieu de cité que revient le rôle de place centrale dans notre zone d'étude. Nous avons simplement souhaité mesurer l'influence que pouvaient exercer, à un niveau inférieur, les autres agglomérations disposant d'un sanctuaire. Sans surprise, ce second palmarès, fondé sur le cumul de l'économique et du religieux, voit les quatre *oppida* protohistoriques sortir du lot. Rappelons en effet que Lattes bénéficie de la présence d'un sanctuaire dédié à Mercure, divinité très appréciée dans le monde celte, qu'un bâtiment public, interprété comme un temple d'où proviendraient des statues de divinités, a été fouillé à Villevieille, et qu'une aire cultuelle, avec un autel votif bâti fonctionne au I<sup>er</sup> siècle dans la zone basse d'*Ambrussum*. *Sextantio* pêche une nouvelle fois par manque d'indices : seule l'inscription mentionnant *Cn. Plaetorius Macrinus*, si elle est bien originaire de *l'oppidum* et si le don mentionne effectivement une statue cultuelle, indique la présence, à date haute (fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère), d'une pratique religieuse collective, et non privée. Toutefois, il ne nous paraît pas envisageable de refuser ce statut à *l'oppidum*, au même titre qu'aux autres. La carte ci-dessous a été construite en fonction des indices de centralité calculés pour ces quatre agglomérations : pour cette cartographie, nous avons retenu un exposant inférieure à 2, eu égard à la rareté du service rendu. L'exposant (ou puissance) 1,5 a permis d'obtenir un résultat qui limite les chevauchements mais, parce qu'un espace apparaît hors sphère d'influence, nous avons procédé à une nouvelle simulation (carton).

Figure 82 : aires d'influence des pôles cumulant fonctions économiques et fonction religieuse au I<sup>er</sup> siècle



La carte produite par le modèle gravitaire met en évidence un certain nombre de déséquilibres sur lesquels nous devons nous attarder. L'aire de Villevieille se déploie dans la partie nord en raison de l'absence de pôle concurrent pris en compte par la cartographie. Même si les problèmes de distances ne doivent pas être posés de la même manière pour les faits religieux – le succès du sanctuaire de la Fontaine à Nîmes le prouve – il faut tenir compte des difficultés de circulation engendrées par la topographie dans cet espace. Il convient d'ailleurs de rappeler que le site de Prouvessa dispose d'un *fanum* : ce site n'est pas représenté sur la carte parce qu'il ne cumule pas fonctions économiques et fonction religieuse comme Villevieille. L'aire d'influence d'*Ambrussum*, dont nous n'avons pas contesté l'étendue lorsqu'il s'agissait de mesurer son poids en tant que lieu d'échanges, paraît très

vaste : or, nous l'avons rappelé, l'établissement dispose d'une aire cultuelle somme toute relativement limitée. Jean-Luc Fiches y voit un lieu fréquenté en priorité par la communauté qui vit dans ou à proximité de l'agglomération (J.-L. Fiches et V. Mathieu *in* Fiches 2002 : 536). De même, les aires d'influence de *Sextantio* et Lattes présentent une excroissance sur leur versant oriental, sans pour autant parvenir à englober le secteur situé entre le Bérange et la Viredonne. S'il est vrai que le postulat, selon lequel tout l'espace doit être sous influence, est susceptible d'être contesté, il apparaît à la lecture de cette carte que la plaine semble singulièrement dépourvue de lieu de culte collectif. Nous avons donc repris notre analyse de la répartition des témoignages se rapportant à la pratique religieuse. Nous avons alors noté la présence de desservants du culte impérial, sévirs augustaux, flamme et pontife, à Lattes, Villevieille et Lunel-Viel. Si le pontificat, qui s'intègre dans le cursus d'un magistrat, ne peut se concevoir hors du chef-lieu de cité, qu'en est-il du lieu d'exercice du culte impérial ? En nous fondant sur la répartition des inscriptions évoquant des desservants du culte impérial, nous avons attribué à Lunel-Viel le statut de place cumulant fonction d'échange et fonction cultuelle. Le résultat obtenu permet de proposer une carte plus cohérente du point de vue des aires d'influence, en réduisant celle d'*Ambrussum*, de Lattes et de *Sextantio* et en réduisant la zone d'indifférence. Puisque le culte impérial, outil d'encadrement idéologique de la population dans les provinces conquises par Rome, présente une dimension politique forte, avançons de nouveau l'idée d'un culte présent et actif à un niveau inférieur à celui du chef-lieu de cité. Dans cette optique, le modèle que nous proposons paraît à même d'assurer un encadrement plus efficace.

### **3.4.2 Cadastres et mise en valeur des terroirs de plaine et du littoral**

Nous avons maintes fois souligné le fait que le Haut-Empire correspond à une phase de peuplement massif. Nous avons également mis l'accent sur la création d'établissements, qu'ils soient de courte durée ou pérennes, dans les zones basses. Ce constat nous a d'ailleurs conduit, à la suite de F. Favory et C. Raynaud, à utiliser la notion de front pionnier pour qualifier ce processus créatif dans un espace jusque là peu densément peuplé. Dans la partie 3.3.3, nous avons tenté de montrer que le peuplement s'opère de manière organisée, selon un modèle hiérarchique dans lequel quelques pôles commandent des établissements de faible envergure. Aussi, l'analyse qui va suivre s'attachera-t-elle à la fois à déterminer la place des

réseaux centuriés dans la mise en valeur de ces terroirs, et à tenter de comprendre comment s'articulent trames cadastrales et réseaux de peuplement.

Dans ce secteur, constitué par la plaine de Lunel-Mauguio et le littoral qui borde l'étang de l'Or, deux réseaux ont laissé une empreinte vigoureuse, les centuriations baptisées *Sextantio-Ambrussum* et Nîmes A. Trois autres réseaux centuriés viennent compléter le dispositif mais de manière plus marginale, le Nîmes B et les deux réseaux Montpelliérais A et B<sup>453</sup>. Nous avons rappelé dans le tableau ci-dessous les caractéristiques majeures de ces trames.

Tableau 27 : caractéristiques des centuriations implantées dans la zone d'étude

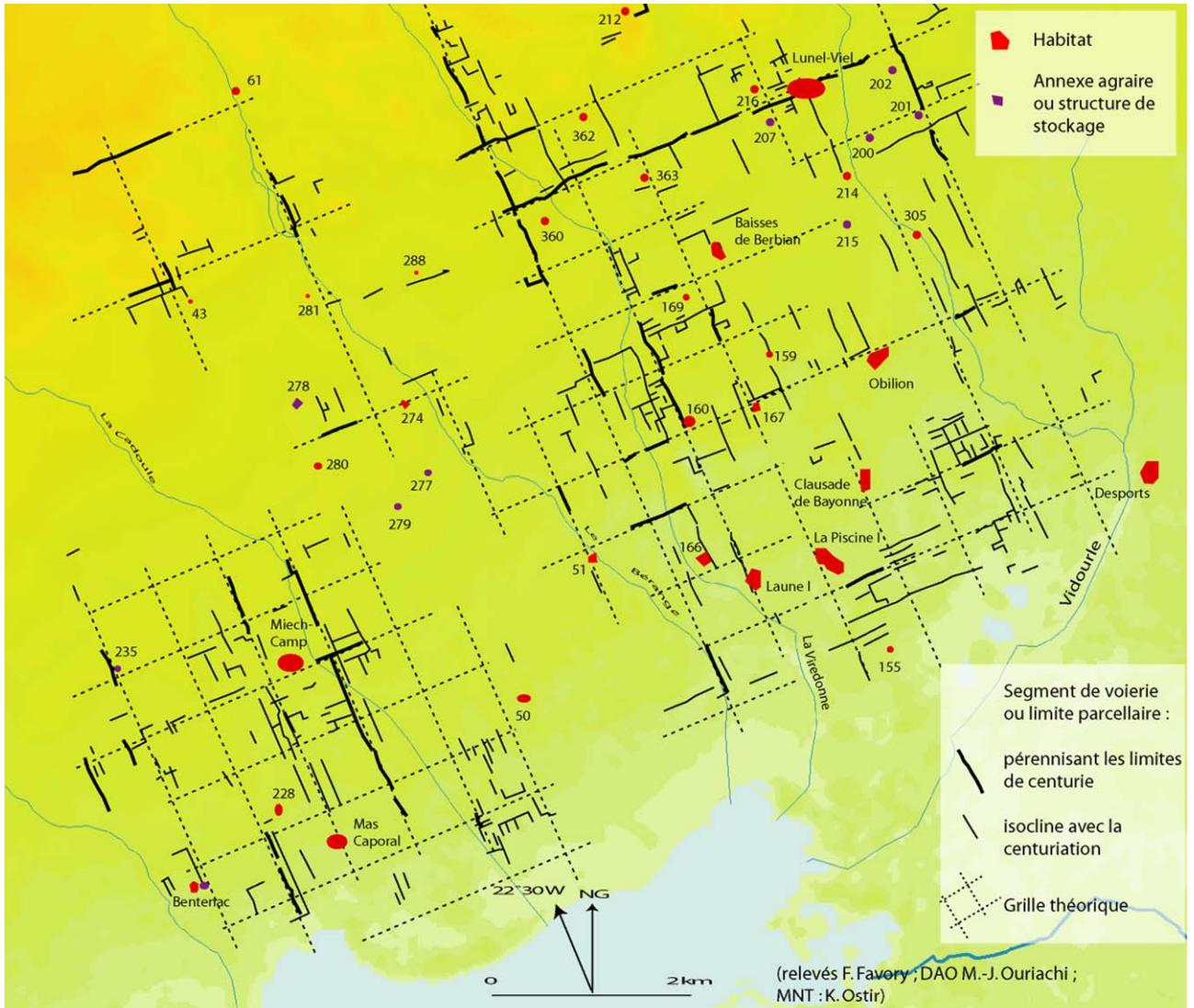
Nom du réseau	Orientation	Module
<i>Sextantio-Ambrussum</i>	N 22° 30' W	20 <i>actus</i> = 706 m
Nîmes A	N 30° 30' W	20 <i>actus</i> = 704 m
Nîmes B	N 13° W	20 <i>actus</i> = 709 m
Montpelliérais A	N 42° W	20 <i>actus</i> = 708 m
Montpelliérais B	N 44° W	20 <i>actus</i> = 709 m

Pour l'étude de la mise en valeur des terroirs, nous avons réalisé, ou reproduit, des relevés au 1/25000<sup>e</sup> des traces conformes à l'orientation des deux centuriations, en distinguant les *limites*, qui déterminent les structures intermédiaires, ici les centuries, et le parcellaire actuel isocline. Poursuivant notre enquête sur le Haut-Empire, nous avons également cartographié les établissements archéologiques de la fin du I<sup>er</sup> siècle. Afin d'affiner notre perception de l'équipement agraire, nous avons distingué les annexes et autres installations techniques des habitats. Enfin, par souci de lisibilité, les traces se rapportant à chacune des deux centuriations ont fait l'objet d'une cartographie distincte. La grille théorique a été indiquée uniquement dans les secteurs présentant une forte densité de vestiges.

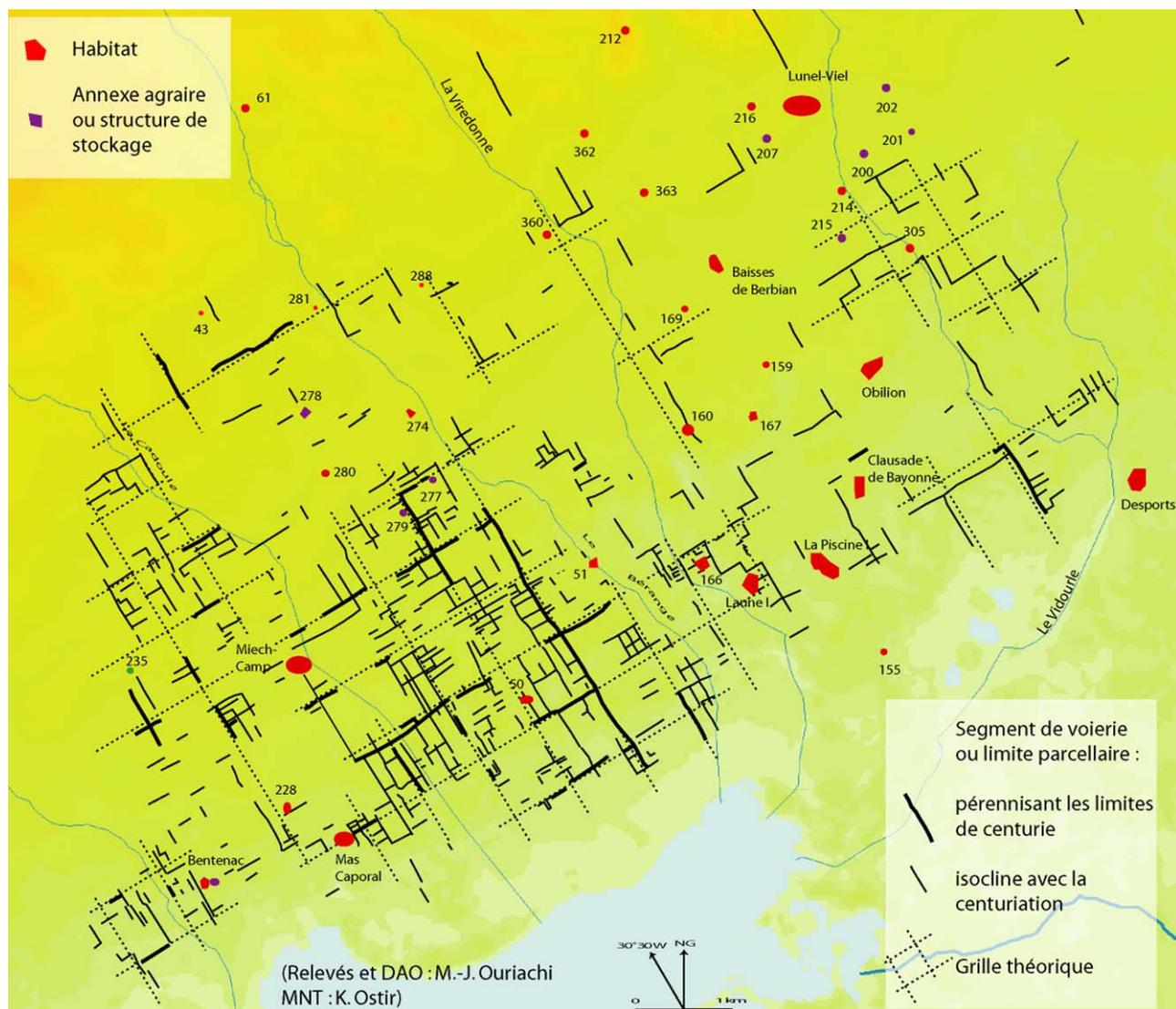
<sup>453</sup> Ces réseaux ont fait l'objet d'une étude exhaustive, avec assemblage de cartes au 1/25000<sup>e</sup>, projection d'une grille sur le montage ainsi obtenu, recherche des concordances maximales entre voirie ou parcellaire actuels et grille théorique. Cette approche a le plus souvent été complétée par un travail sur des cartes anciennes, notamment le cadastre dit napoléonien, pour une approche à grande échelle du parcellaire. En outre, des prospections aériennes et des fouilles ont permis d'enrichir notre connaissance de ces réseaux. Les restitutions utilisées dans ce travail sont de F. Favory pour les réseaux *Sextantio-Ambrussum*, Montpelliérais A et Montpelliérais B, de Jean-Michel Malvis pour le Nîmes B et de moi-même pour le Nîmes A. Précisons que G. Chouquer et F. Favory sont les inventeurs de ces différentes centuriations, exception faite du Montpelliérais A, déjà partiellement reconnu par M. Guy. Sur la centuriation *Sextantio-Ambrussum* et les deux réseaux montpelliérais, Favory *et al.* 1985 et Favory 1997c ; pour une présentation des réseaux de Narbonnaise, Chouquer 1993 ; pour un catalogue presque exhaustif des centuriations en Italie et en Gaule, Chouquer, Favory 1992.

Figure 83 a et b : impact des centuriations *Sextantio-Ambrussum* et Nîmes A dans la voirie et la morphologie agraire entre Mauguio et Marsillargues

a : *Sextantio - Ambrussum*



## b. Nîmes A

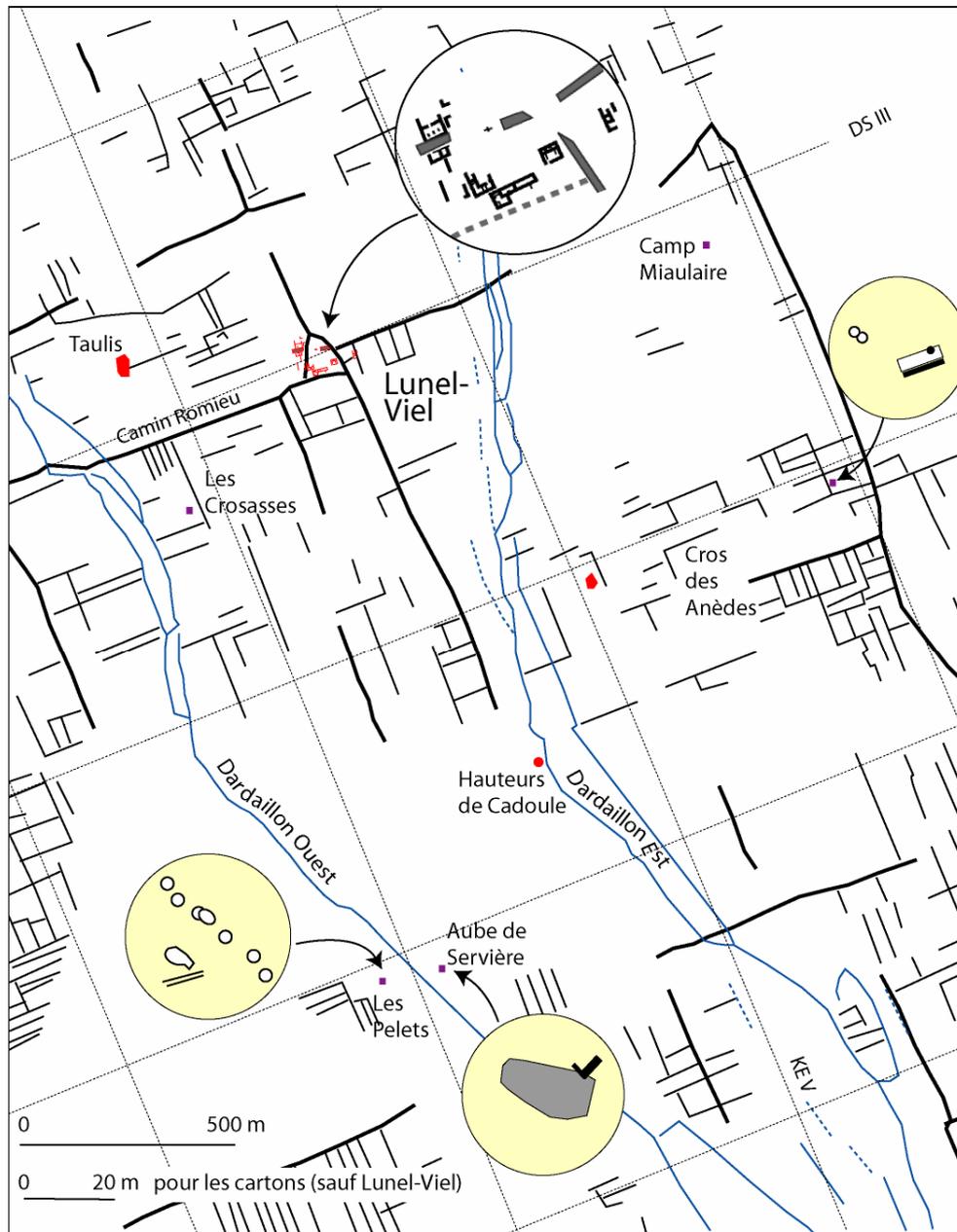


Ces cartes fournissent une image parlante d'un fait que nous mentionnions dans la première partie, à savoir la complémentarité des trames. En effet, si le *Sextantio-Ambrussum* s'impose dans le secteur situé entre Lunel-Viel et Tartuguière (n° 155) ainsi que dans l'environnement de Miech-Camp / Mas Caporal, le réseau Nîmes A affiche une belle vitalité dans l'interfluve entre la Cadoule et le Bérange, où les linéaments isoclinaux au *Sextantio-Ambrussum* sont presque inexistantes.

Intéressons-nous en premier lieu au réseau *Sextantio-Ambrussum*. F. Favory a montré que ce réseau, calé sur la voie Domitienne dans son parcours entre *Ambrussum* et le Crès, a joué un rôle déterminant dans l'urbanisme de Lunel-Viel : le village se déploie dans un espace structuré par cette centuriation, autour du croisement formé par le 3<sup>e</sup> *decumanus* au sud de la

Domitienne, pérennisé au Moyen Age par le *camin Roumieu*, un *limes* de milieu de centurie (Favory, Chouquer 1992 : 144 ; Favory *et al.* 1994b : 184). L'examen de la carte restituant le parcellaire conforme au *Sextantio-Ambrussum* semble indiquer que cet outil d'aménagement agraire entretient un rapport privilégié avec les petites agglomérations et les grosses *villae* du Haut-Empire. Nous n'ignorons pas que le problème de l'insertion des gisements archéologiques dans les trames cadastrales est épineux, surtout si cet argument doit servir d'assise à une datation des structures (Favory 1997b : 105). Pour l'heure, tel n'est pas notre objet. Constatons que les localisations préférentielles sont périphériques, à faible distance d'un *limes* de centurie. Un examen attentif des relevés réalisés par F. Favory, à plus grande échelle, pour l'étude du territoire de Lunel-Viel, semble confirmer cette distribution des établissements par rapport aux structures intermédiaires de la centuriation (Favory *et al.* 1994b : 182). Pour tenter de mieux cerner le fonctionnement de cette centuriation, nous avons reproduit, en le simplifiant, le relevé planimétrique réalisé par F. Favory et intégré les données produites par la fouille du Cros des Anèdes, de l'Aube de Servièrre et des Pelets, trois opérations conduites par J.-M. Malvis en 1989 et 1990.

Figure 84 : impact de la centuriation *Sextantio-Ambrussum* à Lunel-Viel et dans son environnement proche



Relevés planimétriques F.Favory 1989 ; relevés de fouilles : C.Raynaud 2007 pour Lunel-Viel  
J.-M. Malvis 1989, 1990 pour le Cros des Anèdes, Les Pelets et l'Aube de Servièrre ; DAO M.-J. Ouriachi 2008

Les vestiges archéologiques se distribuent de manière équilibrée dans les mailles de la trame : seule la centurie du Cros des Anèdes accueille à la fois une petite *villa* (?) et un bâtiment constitué d'un mur et d'un trou poteau, vestiges d'un auvent ou d'un appentis. Ces deux établissements sont implantés à environ 30 mètres au sud du IV<sup>e</sup> *decumanus*. Quant à l'aire de dépiquage de l'Aube de Servièrre et aux fosses (dépotoirs et silos) des Pelets (J.-M. Malvis, 1989-1990), moins de 100 mètres les séparent d'un *limes* : ces deux structures, complémentaires, sont installées dans des centuries contiguës. Les Crosasses et Camp

Miaulaire bénéficient d'une localisation conforme à ce qui semble la règle dans ce secteur. Signalons que la centurie, qui accueille l'annexe de Camp Miaulaire, présente une faible densité de linéaments : elle a toutefois été mise en culture, comme le prouvent les traces d'épandages agraires repérées en prospection (Favory et al. 1994 : 182). Comment expliquer cette préférence pour la proximité des *limites* ? Faut-il envisager que cette organisation soit induite par des impératifs liés au transport, les limites constituant des chemins d'exploitation ? Les Hauteurs de Cadoule, seul établissement situé en position centrale, serait en fait implanté à proximité d'un *limes intercisivus*\* de milieu de centurie. Il semble donc que le réseau *Sextantio-Ambrussum* joue un rôle dans la configuration du terroir, aussi bien du point de vue de l'implantation de l'habitat, que du point de vue de l'équipement technique et des mises en culture.

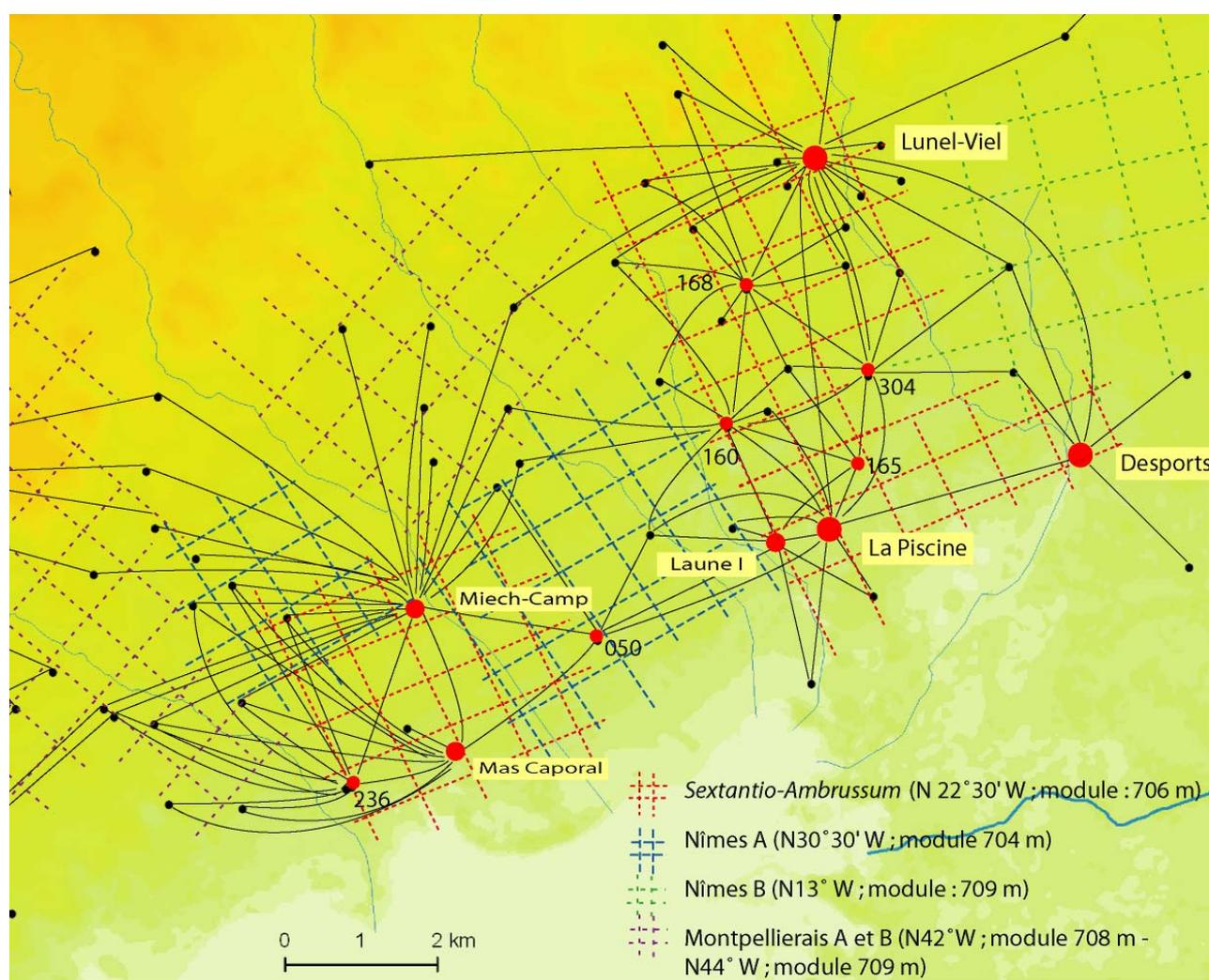
Ce constat, établi à grande échelle pour la proche campagne de Lunel-Viel, semble pouvoir être étendu aux autres secteurs structurés par cette centuriation. Il en va ainsi de l'espace situé entre le Bérange et le Dardaillon, mais également dans l'environnement de Miech Camp, à l'est de Mauguio. En tout état de cause, les principaux habitats sont distribués conformément au maillage du *Sextantio-Ambrussum*, non par la centuriation Nîmes A.

L'examen des traces isoclines à ce deuxième réseau révèle une faible présence de cette trame dans les secteurs organisés par *Sextantio-Ambrussum*. A l'inverse, ce système se caractérise par une présence très affirmée entre la Cadoule et Le Bérange. Il l'est également sur la rive droite de la Cadoule, en amont de Miech Camp ainsi qu'à l'ouest de Bentenac. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les quelques linéaments forts, présents dans la partie orientale du secteur, concernent les espaces situés à proximité de la lagune. Il semble que cette opération d'arpentage a touché en priorité des terroirs dont la mise en valeur pouvait être rendue difficile par la présence de sols à fort caractère d'hydromorphie : c'est le cas pour les secteurs proches de l'antique lagune mais également pour une partie de l'interfluve entre Cadoule et Bérange. F. Favory et P. Poupet, dans leur étude de l'hydrographie fossile autour de Mauguio, réalisée à partir d'images satellitaires, ont montré que la largeur des vallées alluviales ainsi révélée, a peu à voir avec l'actuel réseau hydrographique (F. Favory et P. Poupet, *in* Favory, Raynaud 1990-1991 : 68-71). Le réseau Nîmes A a donc pu jouer localement un rôle dans l'amélioration du potentiel agrologique des sols. La fouille des Plantiers (n° 277), qui a permis de mettre en évidence la présence d'un fossé orienté à NL 57° E, donc parallèle aux *decumani* du Nîmes A, plaide en faveur de cette hypothèse. Ajoutons

que cette centuriation joue également un rôle majeur en Vistrenque, dans un espace également marqué par une forte présence de l'eau.

Le *Sextantio-Ambrussum* et le Nîmes A, bien que complémentaires, ne parviennent toutefois pas à couvrir l'ensemble du secteur cartographié. Trois autres centuriations interviennent, de façon plus limitée, sur leurs marges. Nous avons représenté, sur le schéma suivant, les pôles et les établissements qui leur sont associés, ainsi que les différentes trames cadastrales.

Figure 85 : réseaux polarisés et trames cadastrales



Le réseau *Sextantio-Ambrussum* se déploie dans les zones structurées par les pôles majeurs tandis que Nîmes A organise l'espace intermédiaire, peu densément occupé, dont nous avons vu qu'il se caractérise par la présence de sols dont la mise en valeur a pu poser

problème. Complétant cette mosaïque, les réseaux Montpelliérais interviennent sur les marges occidentales et septentrionales tandis que Nîmes B est représenté à l'ouest. Comment expliquer cette configuration ? Peut-on en déduire une chronologie relative des trames cadastrales ? Nous savons qu'il s'agit là d'un sujet sensible (Favory 1997b) ; aussi nous contenterons-nous d'envisager un scénario à propos de cet espace.

Si l'on considère que les pôles sont implantés dans les espaces mis en valeur de longue date, le calibrage des structures agraires intervenant après la mise en place d'un habitat de front pionnier et avant une vague de peuplement massif, alors le réseau *Sextantio-Ambrussum* est le plus précoce. La présence d'un ensemble de linéaments orientés comme le Nîmes A entre les deux blocs parcellaires du *Sextantio-Ambrussum*, plaiderait en faveur d'une nouvelle opération d'arpentage, visant à mettre en valeur des terroirs difficile à cultiver, après l'échec de la première. Quant aux centuriations Montpelliérais A et B, elles structurent des espaces périphériques, occupés par les établissements mal connectés au réseau polarisé par Miech Camp.

En faveur de ce scénario, on notera la présence, dans les zones où le *Sextantio-Ambrussum* s'est maintenu jusqu'à nos jours, de sites occupés entre le milieu du II<sup>e</sup> siècle et le milieu du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère : Bentenac Ia (n° 233) et Tonnerre I (n° 251) en bordure de la lagune située au sud de Miech Camp, Rive de Viredonne (n° 161), Laune République (n° 163), et Lunel-Viel République dans le secteur central, L'Hournède C (n° 313) à proximité de Desports. Nous avons évoqué, dans notre présentation des sources, la possibilité que la mise en place des trames cadastrales ne se traduise pas immédiatement dans les faits par des aménagements au sol, sur l'ensemble de l'espace concerné : elles devaient en revanche être réifiées dans les zones habitées. Ce schéma pourrait expliquer pourquoi le *Sextantio-Ambrussum* a structuré de manière plus intense ces terroirs déjà peuplés. Notons que, sur la rive droite du Bérange, Castelnau I (n° 51), également tardo-républicain, est le seul site localisé dans une zone calibrée par le Nîmes A : mais parce qu'il est également positionné en bordure d'un *limes* du *Sextantio-Ambrussum*, ce cas de figure plaide en faveur d'une double opération d'arpentage dans cette zone. Terminons cette présentation en signalant que cette chronologie relative a également été observée dans le secteur de Lattes (Favory 1988 : 23-27). L'étude des cadastres nous fait entrer de plain-pied dans la relation entre romanisation et développement économique. Nous ne suggérons pas que les opérations d'arpentage sont réalisées par des colons, mais que le projet d'aménagement est à mettre au compte de l'autorité romaine. Or, de ce point de vue, il semble que le développement du peuplement et la

mise en valeur des terroirs de plaine se sont opérés dans le cadre de matrices successives, selon un programme initié par Rome. Posons à présent la question sous l'angle de l'intégration des individus : existe-t-il un lien entre intégration juridico-culturelle et développement ? Autrement dit, les espaces dynamiques correspondent-ils aux lieux où se manifeste cette acculturation ? Nous avons déjà effleuré ce problème dans notre seconde partie. Au terme de l'analyse consacrée au peuplement, il nous a paru utile de reposer cette question.

### 3.4.3 Hommes et lieux : dynamique du peuplement et intégration des individus

Afin de réaliser cette analyse qui croise les données se rapportant au peuplement et à la mise en valeur de terroirs d'une part, et les faits résultant de la conquête, c'est-à-dire l'intégration civique et culturelle d'une partie de la population<sup>454</sup> d'autre part, nous avons repris les données fournies par l'épigraphie et les avons traitées, à l'aide d'un SIG, en leur attribuant des coordonnées spatiales et en prenant en compte la dimension temporelle. Ont été exclues les inscriptions non datées étant entendu que l'évolution chronologique constitue ici la pierre angulaire de notre raisonnement. Nous avons ainsi élaboré des représentations à partir de la nomenclature, en simplifiant l'analyse, puisque seule la distinction latin – celte a été retenue<sup>455</sup>, et des statuts, en ne considérant que les citoyens et les pérégrins. Nous avons opté pour l'outil densité de noyau (*Kernel density*), qui effectue une recherche autour de chaque entité afin de calculer une densité de voisinage qui est ensuite affectée à cette entité ; l'outil ajuste une surface courbe lisse sur chacune, de telle sorte que la valeur de surface diminue à mesure que l'on s'éloigne de l'entité considérée. Pour réaliser cette cartographie, nous avons affecté à chaque lieu de découverte d'une inscription des valeurs correspondant au nombre de noms celtes et/ou latins répertoriés et à l'effectif de citoyens ou de pérégrins mentionnés par le texte. L'opération a été réalisée pour deux périodes, I<sup>er</sup> siècle-début du II<sup>e</sup> siècle et II<sup>e</sup> siècle-début du III<sup>e</sup> siècle, conformément à la périodisation mobilisée dans la deuxième partie de cette étude.

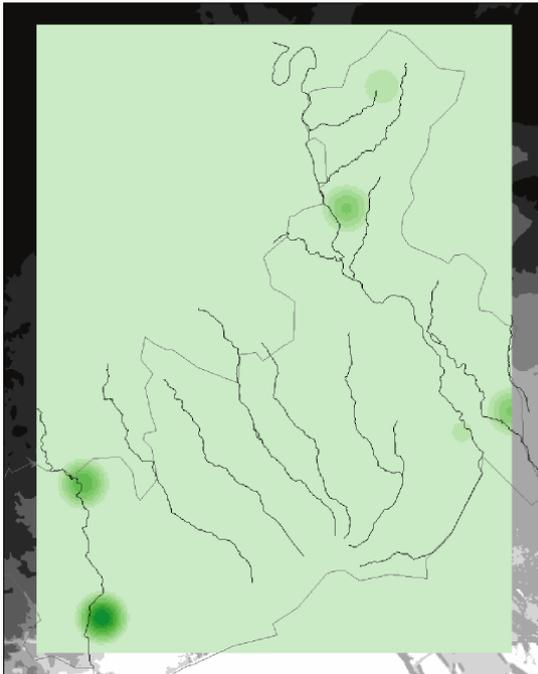
---

<sup>454</sup> Rappelons ici que le fait de financer une inscription constitue en soi un indice d'intégration.

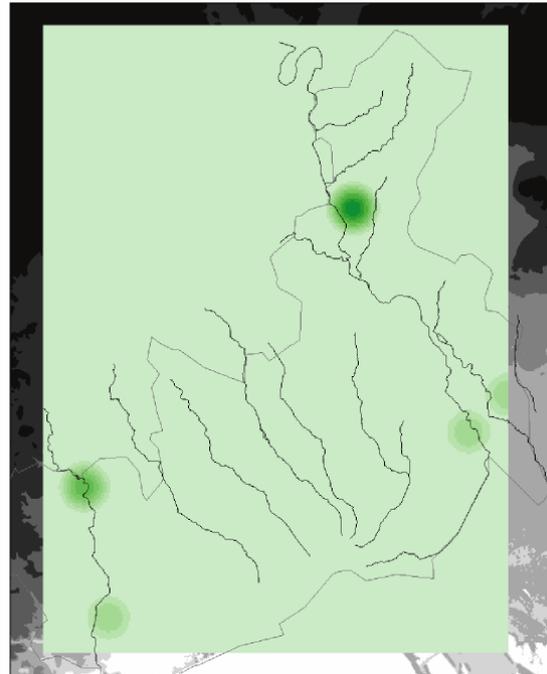
<sup>455</sup> Nous avons tenté d'introduire la distinction latin / latin indigène, mais cette opération a débouché sur une cartographie complexe et peu représentative, compte tenu de l'amoindrissement significatif des classes ainsi constituées.

Figure 86 : les statuts mentionnés dans les inscriptions, au I<sup>er</sup> et au II<sup>e</sup> siècle

### 1. Les pègrins dans la population locale

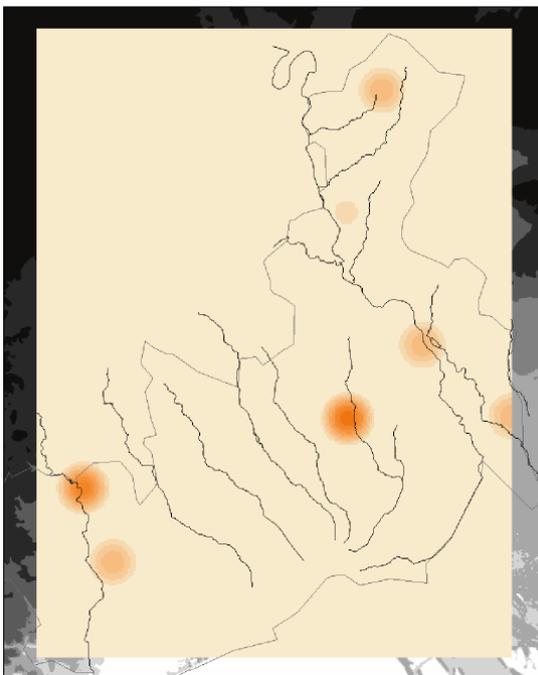


A. Surfaces de densités créées à partir des inscriptions mentionnant des pègrins au I<sup>er</sup> siècle

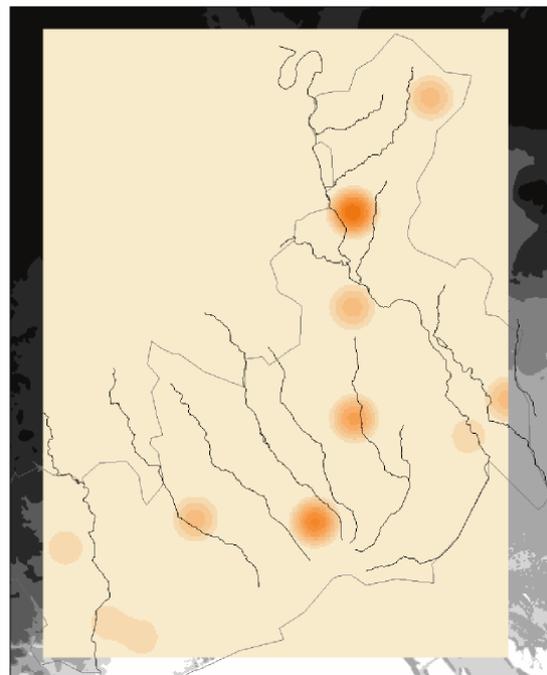


B. Surface de densités créées à partir des inscriptions mentionnant des pègrins au II<sup>e</sup> siècle

### 2. Les citoyens dans la population locale



A. Surfaces de densités créées à partir des inscriptions mentionnant des citoyens au I<sup>er</sup> siècle

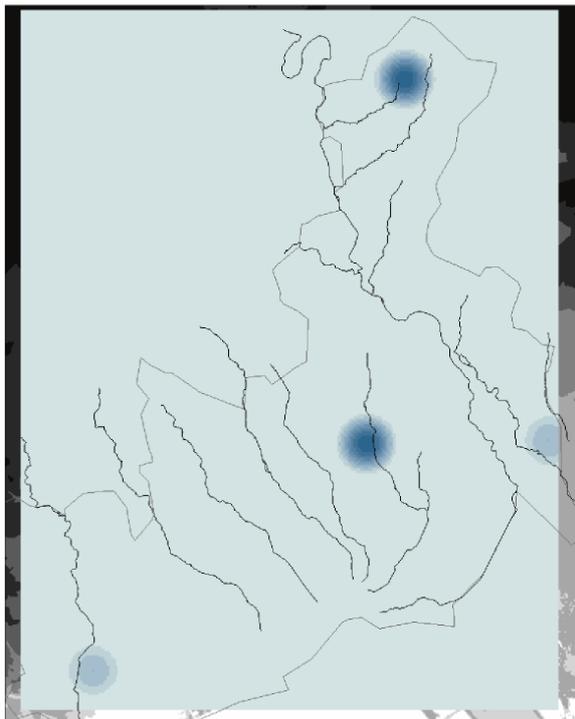


B. Surfaces de densités créées à partir des inscriptions mentionnant des citoyens au II<sup>e</sup> siècle

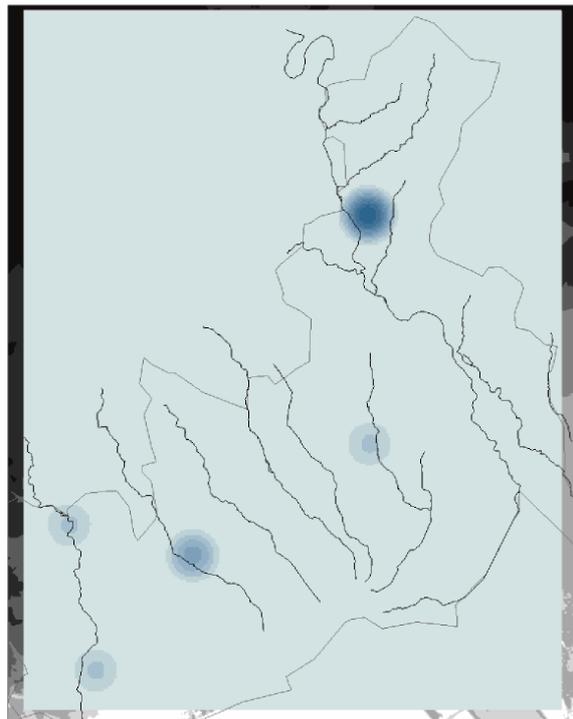
(Conception : M.-J. Ouriachi 2008)

Figure 87 : le celte et le latin dans l'onomastique locale, au I<sup>er</sup> et au II<sup>e</sup> siècle

**1. Le celte dans l'onomastique de la population locale**

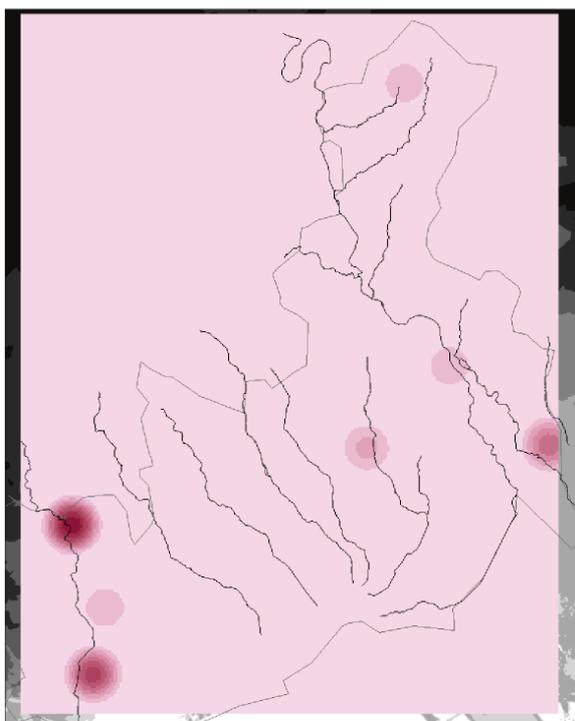


A. Surfaces de densité créées à partir des noms celtes répertoriés au I<sup>er</sup> siècle

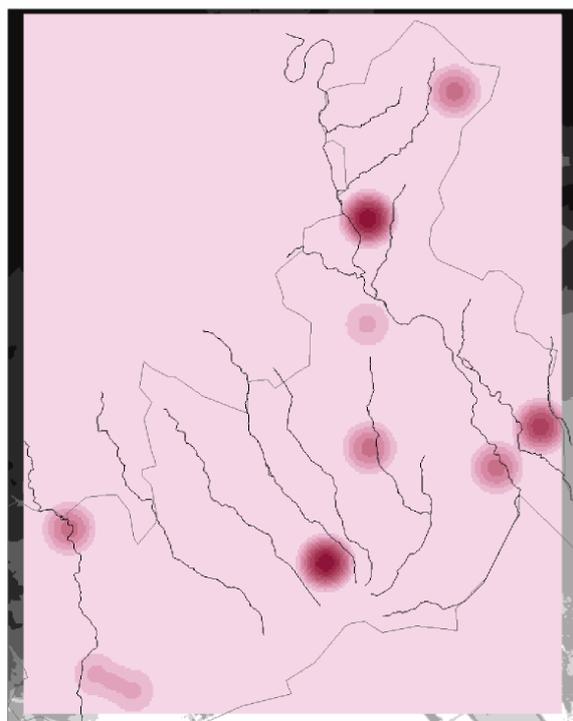


B. Surfaces de densité créées à partir des noms celtes répertoriés au II<sup>e</sup> siècle

**2. Le latin dans l'onomastique de la population locale**



A. Surfaces de densité créées à partir des noms latins répertoriés au I<sup>er</sup> siècle



B. Surfaces de densités créées à partir des noms latins répertoriés au II<sup>e</sup> siècle

(Conception : M.-J. Ouriachi 2008)

Si l'on confronte ces deux séries de cartes, il apparaît qu'elles ne se superposent pas, confirmant ainsi qu'acculturation et acquisition de la citoyenneté ne vont pas systématiquement de pair. Citons, à titre d'illustration, dans le secteur de Lunel-Viel, les noms celtes portés par des citoyens au I<sup>er</sup> siècle. A l'inverse, à la forte présence de pérégrins à Castelnaud, au cours de la même période, répond une domination sans partage du latin dans cette agglomération.

Confrontons à présent ces données juridiques et culturelles à ce que nous savons des dynamiques du peuplement. Nous avons longuement évoqué ci-dessus la vague de créations d'établissements qui intervient au cours de la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle, notamment en plaine et sur littoral, et le reflux qui, aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, affecte l'ensemble de la zone étudiée. Comparons cette information à la distribution des statuts civiques. La répartition des pérégrins se modifie peu entre le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècle, puisque les vallées du Lez et du Vidourle concentrent, pour les deux dates, l'ensemble des inscriptions rédigées par les non-citoyens romains. Nous avons eu l'occasion de mentionner cette « anomalie » que constitue, à nos yeux, l'absence de pérégrins dans la plaine, exception faite du secteur compris entre Aimargues et Marsillargues. Comment expliquer ce silence ? S'agit-il d'un fait de civilisation ? Seuls les pérégrins implantés en milieu urbain pourraient avoir eu recours à l'épigraphie<sup>456</sup>. Doit-on envisager l'hypothèse selon laquelle cette catégorie de la population n'a pas participé au processus de conquête des terres en plaine et sur le littoral ? Parce que cette seconde hypothèse paraît peu vraisemblable, envisageons plutôt l'éventualité suivante : la population pérégrine, qui s'est implantée dans la plaine, entre Lez et Vidourle, à la faveur du vaste mouvement de peuplement qui a touché les basses terres au I<sup>er</sup> siècle, ne disposait pas d'un niveau de fortune suffisant pour financer les frais occasionnés par la réalisation d'un monument funéraire et/ou était restée à l'écart du processus d'intégration culturelle, qui paraît avoir touché ceux qui vivaient en milieu urbain. Si l'on considère à présent la carte de répartition des Quirites, elle se révèle plus éloquente au sens où il semble que les processus de mise en valeur de la plaine et du littoral et de densification de l'occupation dans la vallée du Vidourle, se sont accompagnés d'une diffusion de la citoyenneté.

Qu'en est-il à présent du point de vue de la nomenclature ? Les deux cartes 87.1 montrent un repli de l'usage des noms celtes sur le piémont et dans les collines, tandis que leur présence en plaine devient résiduelle. Cela étant, la faiblesse des effectifs considérés (8 et 9 noms respectivement pour les I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles) indique que la part de la population attachée

---

<sup>456</sup> Nous avons suggéré cette hypothèse dans notre étude de la répartition spatiale des statuts.

à la culture indigène fait un usage plus limité des inscriptions, sans toutefois se l'interdire. Nous avons évoqué précédemment la grande complexité des comportements de la population locale à l'égard des apports romains. La carte des noms latins, ou latinisés, apporte les indications précieuses : au I<sup>er</sup> siècle, lorsqu'intervient le peuplement de la plaine, les noms latins se rencontrent majoritairement dans les agglomérations de la vallée du Lez (29 noms sur 47) : elles font figure de véritable porte d'entrée pour la culture latine, alors que leur rôle dans le domaine de l'intégration civique paraît plus nuancé. Au II<sup>e</sup> siècle et au début du III<sup>e</sup> siècle, lorsque le repli se fait déjà sentir, les noms latins se multiplient sur le littoral et en plaine : plus précisément, 18 des 22 noms latins répertoriés se trouvent dans la moitié est de notre zone d'étude, c'est-à-dire dans cet espace dont nous avons dit qu'il a sans doute bénéficié d'un développement lié à sa position par rapport à Nîmes. Le dynamisme démographique et économique semble donc avoir joué en faveur de l'intégration culturelle, avec semble-t-il, un léger décalage chronologique.

Il apparaît ainsi que le développement démographique, et économique, qui a caractérisé les zones basses et la vallée du Vidourle au cours du Haut-Empire, s'est accompagné – ou a favorisé – d'une diffusion de la citoyenneté romaine et de la culture latine. Toutefois, il convient de rappeler que la place des pérégrins est plus difficile à évaluer, sans doute en raison d'un moindre recours à l'inscription.

Au final, le lien entre romanisation, envisagée du point de vue de la citoyenneté et de l'onomastique mais aussi de l'aménagement du territoire dont rendent compte les cadastres, et peuplement sont complexes. Si l'on considère les régions qui ont connu les modifications les plus importantes au cours du Haut-Empire, plaine et littoral, il semble que les opérations d'arpentage ont précédé et conditionné le processus d'occupation et de mise en valeur des terres, donc l'impulsion donnée par Rome semble bénéficier d'une certaine antériorité ; dans le même temps, nous avons indiqué que le *Sextantio-Ambrussum* a pu s'ancrer de manière plus tangible dans un secteur comportant un modeste réseau d'habitat implanté sur le littoral dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle. Quant aux processus d'acculturation et d'intégration politique, ils semblent concerner en premier lieu les agglomérations protohistoriques, ainsi que le prouve la présence d'une maison à cour centrale dès le III<sup>e</sup> siècle à Lattes (Belarte 2004 : 373), donc avant la conquête, mais la diffusion des noms latins et de la citoyenneté romaine dans le reste du territoire n'intervient qu'au II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Ainsi, c'est un processus complexe, avec des rythmes enchevêtrés, que nous sommes amenée à constater, en lieu et place d'une relation causale simple.

# CONCLUSION

Cette étude, qui s'est ouverte sur une analyse se rapportant aux acteurs de l'histoire, individuels et collectifs, anonymes ou presque, installés dans cette portion de la cité antique de Nîmes, s'est poursuivie avec une approche du peuplement de cette région, appréhendé à travers les traces matérielles que l'archéologie a mises au jour et s'est achevée sur une tentative de croisement des informations produites par ces deux types d'analyse. Au terme de cet exposé, il nous paraît utile de dresser un bilan des acquis et d'évoquer les limites de notre enquête, afin de définir les axes d'une recherche à venir.

Le corpus de données, mentions textuelles, noms et formulaires portés par les inscriptions, vestiges d'habitats ou d'installations techniques, agraires ou artisanales, voieries et parcellaires conformes aux réseaux centuriés, par sa diversité et les spécificités de chacun de ses composants, crée des conditions de recherche complexes, notamment parce que l'inscription chronologique et spatiale des uns ne coïncide pas nécessairement avec celle des autres.

Ainsi, les données épigraphiques nous ont-elle cantonnée dans le Haut-Empire, quand l'analyse des vestiges archéologiques nous permettait d'embrasser sept siècles d'histoire, de la conquête à la fin de l'Antiquité. De même, et nous reviendrons sur cet écueil, les localisations parfois discordantes des deux types de sources ont rendu difficile le croisement des données se rapportant aux acteurs et aux lieux habités. Cela étant, il convient de revenir sur quelques points qui nous paraissent pouvoir être mis en valeur.

L'étude des inscriptions, dont nous ne rappellerons jamais assez la richesse mais également les insuffisances – caractère souvent sybillin de leur contenu, répartition spatiale aléatoire – nous a permis d'approcher les acteurs de cette histoire, ou, tout au moins, de ceux dont le nom est passé à la postérité. Grâce à cette documentation, nous avons mis en évidence une diversité sociale, qui se lit à la fois dans les textes, par exemple lorsque le monument mentionne un magistrat ou un patron d'affranchi, mais également dans la qualité de la pierre gravée. Bien que les affranchis et les esclaves soient très faiblement représentés, leur présence au sein du corpus nous met au contact des couches sociales peu aisées. Ce type de document ne nous dit toutefois rien des moins favorisés parmi les ingénus et les dépendants. Un autre

apport essentiel des documents épigraphiques est qu'ils donnent à voir le fonctionnement de cette colonie de droit latin. Mariages mixtes, diversité des statuts au sein d'une même fratrie, les inscriptions disent l'extrême complexité des situations juridiques issues de la conquête : elles révèlent à la fois un éclatement de la société entre ses différentes composantes – citoyens romains, pérégrins disposant de la citoyenneté locale et bénéficiant du droit latin, affranchis, esclaves – et le maintien des liens entre les individus, définis partiellement par ces statuts, par le biais notamment de l'institution familiale. Certains textes, parce qu'ils évoquent des familles, permettent également de percevoir ce qui se joue dans le domaine de l'intégration culturelle, à travers la dénomination des individus. Dans notre zone d'étude, si le comportement des pérégrins révèle une volonté croissante d'intégration, au moins par l'adoption de noms latins ou latinisés, la nomenclature des citoyens indique un désir, chez certains individus intégrés sur le plan juridique, de rappeler, dans leur nom, leur naissance indigène. Cette complexité du rapport à la domination romaine est également perceptible dans la relation aux divinités : si les populations locales sacrifient massivement aux dieux gréco-romains et au culte impérial, ils n'en oublient pas pour autant les divinités locales, dont *Abianus* et *Nemausus*. Là encore, l'uniformisation n'est pas de mise. Enfin, la documentation épigraphique a été envisagée sous l'angle des dynamiques spatiales, à travers l'implantation des *gentes* et par le biais de la localisation des lieux de cultes. Nous reviendrons plus loin sur ces différents indices d'intégration, juridique et culturelle, et sur les signes d'une persistance indigène, afin de voir comment ils peuvent permettre de définir le degré de romanisation d'un groupe et/ou d'un lieu. Cette approche limitée au Haut-Empire, s'est poursuivie avec l'étude du peuplement tel qu'il se donne à voir dans les vestiges archéologiques.

L'étude des vestiges matériels a porté à la fois sur les créations, ce qui nous a permis de mettre en évidence les grandes phases du peuplement, au sens dynamique du terme, et sur l'ensemble des établissements considérés à des dates charnières. L'analyse des créations d'établissements a montré qu'un basculement s'opère vers le milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, alors que la période qui s'étend de la conquête à l'an 50 semble s'inscrire dans la continuité du processus mis en place au cours de la protohistoire. Cette bifurcation se traduit par une création massive d'établissements en plaine, et dans une moindre mesure, dans la vallée du Vidourle. Toutefois, dès la fin du II<sup>e</sup> siècle et le III<sup>e</sup> siècles, avec la disparition de nombreux établissements de petites dimensions, qui ont joué un rôle dans la conquête de nouveaux terroirs, un nouveau cadre se met en place dans lequel les créations des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles s'inscriront. Cette approche en terme de créations a été complétée par l'élaboration d'une typologie de l'habitat, afin de substituer à la singularité de chaque site des entités englobantes,

puis par l'établissement d'une typologie fonctionnelle, sur laquelle nous avons fondé la mise en réseaux des entités archéologiques. Cette démarche a rendu possible une réflexion sur le fonctionnement des établissements, non plus considérés isolément, mais inscrits dans un voisinage fait d'unités plus ou moins importantes. Dans les zones basses notamment, la modélisation des réseaux a montré quelques vertus heuristiques, en révélant une organisation définie à la fois par le littoral, et par les petits fleuves côtiers qui contribuent à articuler deux milieux, la côte et l'arrière-pays. C'est dans le cadre de cet espace polarisé par les réseaux d'habitats que nous avons fait intervenir les différentes centuriations antiques, qui sont apparues comme un élément fort de la dynamique du peuplement, par leur capacité à mettre en valeur les différents terroirs.

Au final, cette histoire du peuplement qui se dessine voit se succéder, au I<sup>er</sup> siècle, un ample mouvement de peuplement, encadré par les agglomération protohistoriques auxquelles s'associe Lunel-Viel, pôle dont la plaine de Lunel-Mauguio manquait cruellement, puis une phase de repli aux II<sup>e</sup> et au III<sup>e</sup> siècles, caractérisée par l'effacement prolongé des *oppida* et la mise en place de nouveaux pôles, moins importants en superficie, mais dont la durée de vie permet d'assurer la transition avec l'Antiquité tardive et le haut Moyen Age. Cette histoire s'inscrit dans un cadre plus global marqué par l'essor de Nîmes qui bénéficie de la politique augustéenne, puis par son déclin relatif, à partir du III<sup>e</sup> siècle, puisque le chef-lieu conserve une autorité suffisante pour accueillir le siège d'un évêché. A la fin de l'Antiquité, dans le secteur occidental, Maguelone devient le chef-lieu d'un diocèse qui englobe la quasi-totalité de notre zone d'étude. Ces modifications ont nécessairement eu un impact sur la configuration des territoires contrôlés par les différents pôles.

Cet élément nous conduit à revenir sur la dimension spatiale de notre analyse. Nous avons, en introduction, mis l'accent sur la diversité de l'espace considéré. Dans notre étude des hommes et des lieux habités, nous avons tenté de déceler les spécificités de chaque milieu. Les collines, qui ont pu jouer le rôle d'espace-refuge pour la culture indigène, sont également caractérisées par un fort dynamisme, notamment pendant le Haut-Empire. Par ailleurs, nous avons insisté sur le fait que la mise en valeur du littoral et de la plaine constitue un enjeu majeur durant l'Antiquité, après leur effacement du V<sup>e</sup> siècle au II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Reste la question des vallées fluviales : il nous semble qu'en aucune manière, durant la période considérée, les fleuves ne font figure de frontières, sauf à recourir à la notion de « frontière couture » (par opposition à la « frontière coupure ») pour caractériser leur fonctionnement. Ainsi, le Lez, navigable entre Lattes et *Sextantio*, a-t-il pu jouer le rôle de

trait d'union entre les deux *oppida* ; quant au Vidourle, marqué par la présence de deux ponts à *Ambrussum* et Sommières, et, semble-t-il, susceptible d'être traversé à gué en plusieurs points de son lit, il ne paraît pas non plus constituer une limite étanche. Par ailleurs, les possibles liens entre *Ambrussum* et les établissements situés sur la rive gauche du fleuve pourraient plaider en faveur de cette hypothèse. En revanche, la situation a pu se modifier à la fin de l'Antiquité avec le choix du Vidourle comme frontière entre les diocèses de Maguelone et Nîmes.

Au terme de ce bilan, nous souhaiterions revenir sur les principales limites de cette étude. Commençons par l'analyse du peuplement. Dans le développement, nous avons signalé, à propos de Villevieille, que la situation qui prévalait dans le secteur nord devait nécessairement être influencée par l'existence, à la même époque, de plusieurs pôles en Vaunage, notamment Mauressip. Or, le même problème peut être posé pour la périphérie occidentale, avec *Sextantio* situé à moins de 15 km du Castellas, à Murviel-les-Montpellier. Il s'agit là d'un effet de bord, induit par la délimitation de notre zone d'étude, qui ne correspond pas à une entité homogène, ni du point de vue historique, ni du point de vue naturel.

Concernant les axes de l'enquête, il conviendra de reprendre la question des cadastres, en intégrant la mise en valeur des terroirs par le biais des zones d'épandage. Ces apports en fumures, qui indiquent que les hommes du passé ont bonifié les sols, permettent de délimiter l'*infield*, c'est-à-dire l'ensemble des espaces cultivés. Bien que les traces d'épandages soient moins nombreuses qu'en Vaunage, il faudrait s'inspirer du travail conduit par L. Nuninger sur cette micro-région (Nuninger 2002) pour tenter d'articuler *infield* et trames cadastrales, au lieu de s'en tenir aux seuls lieux habités. De même, il conviendrait de prendre en compte le potentiel pédologique des secteurs mis en valeur, afin de cerner les choix des agriculteurs en matière de types de sols (Fovet 2005). Enfin, la question du peuplement doit aussi être corrélée au problème de la localisation des différentes ressources que les populations locales avaient à leur disposition : nous avons eu l'occasion d'évoquer la pierre du Bois des Lens mais il existait d'autres lieux d'extraction dans notre zone d'étude, puisque le calcaire du plateau des Paredasses, à proximité d'*Ambrussum*, ou le calcaire coquillier blanc, que l'on trouvait au nord de Lunel-Viel et autour de Saint-Géniès des Mourgues, ont également été exploités (J.-L. Fiches et V. Mathieu *in* Fiches 2002 : 552). De même, d'autres matériaux susceptibles d'être travaillés par des artisans – argile, minerais (déjà signalés pour le nord de la zone) – doivent être intégrés dans la réflexion. C'est donc vers une meilleure appréciation

de l'ensemble des ressources qu'il faut tendre afin de mieux cerner le peuplement et ses dynamiques.

Du point de vue de l'intégration de la population dans l'Empire romain, il faudra retravailler sur les indices d'acculturation : nous avons eu l'occasion de signaler certains d'entre eux, acquisition de la citoyenneté, adoption d'un nom plus ou moins latinisé, exercice d'une magistrature, pratique religieuse, tout en soulignant la complexité des comportements de la population indigène. A ces indications se rapportant aux personnes citées dans les inscriptions, il conviendra d'associer des éléments de culture matérielle : nous avons mentionné la présence de maisons à plan méditerranéen dans plusieurs agglomérations, l'équipement thermal dont disposaient certaines *villae*, mais il conviendra de pousser l'enquête plus loin, du côté des pratiques moins somptuaires, plus quotidiennes, par exemple avec l'étude de la céramique et notamment la céramique de cuisine (Desbats *et al.* 2006). En tout état de cause, il faudra régler le problème signalé au début de ce bilan, celui de l'articulation de données fonctionnant avec des localisations spécifiques. Dans le cadre de cette étude, nous avons rapporté ces indices à un lieu précis, celui où était localisée l'inscription ou les vestiges d'un habitat : il conviendra de mettre au point, à l'aide d'un SIG, un maillage permettant de prendre en compte un ensemble de faits proches, mais non identiques du point de vue de la localisation, et de calculer pour chaque maille un coefficient de « romanité ». Il s'agit de mesurer de manière plus fine, à partir d'un faisceau d'éléments, la diffusion de la culture romaine dans cet espace, puis de confronter cette donnée avec celles se rapportant à la dynamique du peuplement. Ainsi pourrons-nous, à terme, reposer, de manière plus affirmée, le problème de l'impact de la conquête sur les évolutions qui affectent cette partie de la cité de Nîmes.



# BIBLIOGRAPHIE

## Abréviations

APDCA : Association pour la promotion et la diffusion des ressources archéologiques.

A.R.A.L.O. : Association pour la Recherche Archéologique en Languedoc Oriental.

DAF : Documents d'Archéologie Française

M.A.M. : Monographies d'Archéologie Méditerranéenne.

## Sources antiques

**Pline l'Ancien** : PLINE L'ANCIEN, ZEHNACKER H. (éd.) – *Histoire naturelle*, Livre III, Paris, 1998.

**Strabon** : STRABON, LASSERRE F. (éd.) – *Géographie*, Livres III et IV, texte établi et traduit par F. Lasserre, Paris 1966.

## Ouvrages

**André, et al. 1997** : ANDRE J., CHABAL L., BUI THI MAI, RAYNAUD C. - Habitat et environnement autour de l'étang de l'Or au premier millénaire, *Approches pluridisciplinaires, Revue archéologique de Narbonnaise*, 30, 1997, p. 85-121.

**Amouric et al. 1989** : AMOURIC H., PRADES H. et VAYSSETTES J.-L. – La moulin antique de la Cougourlude à Lattes (Hérault), *Archéologie en Languedoc*, 1989, 4, p. 111-112.

**Archaeomedes 1998** : DURAND-DASTES F., FAVORY F., FICHES F., MATHIAN H., PUMAIN

H, PUMAIN D., RAYNAUD C., SANDERS L. et VAN DER LEEUW S – *Des oppida aux métropoles. Archéologues et géographes en vallée du Rhône*, Paris, 1998.

**Archéologie à Nîmes 1990** : *Bilan de 40 ans de recherches et découvertes, 1950-1990*, Ville de Nîmes, Musée archéologique, 1990.

**Arnal 1984** : ARNAL H. – *Carte pédologique de la France à 1/100000*, Montpellier, Olivet, 1984.

**Arnal et al. 1969** : ARNAL J., MAJUREL R., MENAGER J. et PRADES H. – Une mosaïque de Lattes (Hérault), *Ogam*, XXI, 1969, P. 255-272.

**Arnal et al. 1964** : ARNAL J., MAJUREL R., PRADES H. – La stratigraphie de *Sextantio* (Les époques antérieures à l'histoire). Castelnau-le-Lez (Hérault), *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, LXI, 1964, 2, P. 385-421.

**Arnal et al. 1974** : ARNAL J., MAJUREL R., PRADES H. – *Le port de Lattara, Lattes, Hérault*, Bordighera-Montpellier, 1974.

**Assénat 1989** : ASSENAT M. – Prospection et Archéologie du paysage : l'exemple de Saint-Génies des Mourgues (Hérault), *Archéologie en Languedoc*, 1989, 2-3, p. 93-102.

**Audin, Burnand 1959** : AUDIN A., BURNAND Y. – Chronologie des épitaphes romaines de Lyon, *Revue des études anciennes*, Tome LXI, n° 1-2, janvier-juin 1959, p. 320-352.

**Bailly, Ferras, Pumain 1992** : BAILLY A., FERRAS R. et PUMAIN D. (dir.) – *Encyclopédie de géographie*, 1995, 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée [1992].

**Baray 2004** : BARAY L. (dir.) : *Archéologie des pratiques funéraires : Approches critiques*, Actes de la table ronde de Bibracte, 7-9 juin 2001, Glux-en-Glenne, 2004.

**Bats et al. 2003** : BATS M., DEDET B., GARMY P. et al. (éd.) – *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barrau*, Montpellier, 2003 (*Revue Archéologique de Narbonnaise*. Suppl., 35).

**Bayard, Collard 1996** : BAYARD D., COLLART J.-L. (dir.) - *De la ferme indigène à la villa romaine, la romanisation des campagnes de la Gaule*, Actes du colloque AGER, septembre 1993, n° spécial de la *Revue archéologique de Picardie*, 11, 1996.

**Béguin, Pumain 2003** : BEGUIN M., PUMAIN D. – *La représentation des données géographiques. Statistique et cartographie*, Paris, 2003.

**Bel et al. 2002** : BEL V., BUI THI MAI, FEUGERES M, GIRARD M., HEINZ Chr., OLIVE Cl. – *Pratiques funéraires du Haut-Empire dans le Midi de la Gaule. La nécropole du Valladas à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)*, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, vol. 11, Lattes, 2002.

**Belarte 2004** : BELARTE C. – Les maisons du quartier 30-35. Plans, techniques de construction et aménagements intérieurs, *Lattara* 17, 2004, 361-384.

**Bessac et al. 1979** : BESSAC J.-C., BONNAUD R., PY M. – Prospections et sondages archéologiques dans la partie sud-

est du Bois des Lens (Gard), *Bulletin de l'École Antique de Nîmes*, n° 14, 1979, p. 41-83.

**Bessac 1996** : BESSAC J.-C. (dir.) – *La pierre en Gaule Narbonnaise et les carrières du Bois des Lens (Nîmes)*, Ann Arbor (Michigan), 1996 (suppl. au *Journal of Roman Archaeology*, 16).

**Bonnaud, Mercier 1996** : BONNAUD R., MERCIER C. avec la contribution de BARON M. - *Rapport de prospection systématique n°10 – Vallée du Vidourle. Commune de Combas, Fontanès, Souvignargues (Gard)*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire (1994-1998), Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, inédit.

**Bonnaud, Raynaud 1994** : BONNAUD R., RAYNAUD C. avec le concours de MERCIER C. et BARON M. - *Rapport de prospection systématique n°2 – Moyenne vallée du Vidourle. Commune de Combas, Fontanès, Souvignargues (Gard)*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire (1994-1998), Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, inédit.

**Bonnaud, Raynaud 1997-2001** : BONNAUD R., RAYNAUD C. avec le concours de MERCIER C. et BARON M. - *Rapport de prospection systématique n°17 – Commune de Combas, Crespian, Fontanès, Montpezat, Souvignargues (Gard)*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire (1994-1998), Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, Atelier municipal d'archéologie, Lunel-Viel, inédit.

**Boulvert 1974** : BOULVERT G – *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain. La condition de l'affranchi et de l'esclave du prince*, Paris, 1974.

**Brunaux 2005** : BRUNAUX J.-L. – *Les Gaulois*, Paris, 2005.

**Buffat et al. 2002** : BUFFAT L., CHRISTOL M., PELAQUIER E, PETITOT H. – Le problème d'interprétation des établissements ruraux de grande dimension : quelques cas en Languedoc, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 35, 2002, p. 199-239.

**Burnand 1961** : BURNAND Y. – Chronologie des épitaphes de Vienne (Isère), *Revue des études anciennes*, Tome LXIII, 1961, p. 291-313.

**Burnand 1989** : BURNAND Y. - La datation des épitaphes en Narbonnaise d'après le formulaire funéraire : possibilités et limites. *In* : Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise 1989 : *Les inscriptions latines de Gaule narbonnaise*, Actes de la table ronde de Nîmes, 25-26 mai 1987, Bulletin de l'école antique de Nîmes, 20, 1989, p. 21-28.

**Burnand 1990** : BURNAND Y. – Personnel municipal dirigeant et clivages sociaux en Gaule romaine sous le Haut-Empire, *MEFRA*, 102, 1990 -2, p. 541-571.

**Cagnat 1914** : CAGNAT R. - *Cours d'épigraphie latine*, Paris 1914, réédition Rome "L'Erma" du Bretschneider, 1964.

**Castellvi et al. 1997** : CASTELVI G., COMPS J.-P., KOTARBA J., PEZIN A. - *Voies romaines du Rhône à l'Èbre*, Paris, 1997 (DAF, 61).

**Castillo Garcia 2003** : CASTILLO GARCIA C. – Sevirado y augustalidad : un estamento intermedio en la vida ciudadana. *In* CASTILLO GARCIA C, et al. (ed.) : *Economica y sociedad en el Occidente romano*, Pampelune 10-11 mai 2001, Pampelune 2003, p. 73-89.

**Cébeillac-Gervasoni et al. 2003** : CEBEILLAC-GERVASONI M., LAMOINE L. (éd.) – *Les élites locales et leurs facettes. Les élites locales dans le monde hellénistique et romain*, Rome-Clermont-Ferrand, 2003.

**Cébeillac-Gervasoni et al. 2006** : CEBEILLAC-GERVASONI M., CALDELLI M.L., ZEVI F. – *Epigraphie latine*, Paris, 2006.

**Cels 1978** : CELS J. – Un problème controversé : l'origine d'un flamme de Narbonnaise, *Sextus Fadius Secundus Musa, Eos*, LXVI, 1978, p. 107-121.

**Charraut et al. 1992** : CHARRAUT D., FAVORY F., RAYNAUD C, avec la collaboration de JOURDAIN P., OURIACHI M.-J. et PERRIN H. – Paysages rythmés : recherche sur l'empreinte des mesures antiques dans le parcellaire agraire languedocien, *Mappemonde*, 3, 1992, p. 28-33.

**Chastagnol 1994** : CHASTAGNOL A. – L'empereur Hadrien et la destinée du droit latin provincial au second siècle après Jésus-Christ, *Revue historique*, 292-2, 1994.

**Chastagnol 1995** : CHASTAGNOL A. - *La Gaule romaine et le droit latin. Recherches sur l'histoire et la romanisation des habitants*, *Scripta varia* 3, Lyon-Paris, 1995.

**Chouquer, Favory 1983** : CHOUQUER G., FAVORY F. – Cadastres ruraux d'époque romaine, *Revue photo-interprétation*, 1983-4 et 1983-5, p. 5-32.

**Chouquer 1993** : CHOUQUER G. – Répertoire topo-bibliographique des centuriations de Narbonnaise, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 26, 1993, p. 87-98.

**Chouquer 2000** : CHOUQUER G. – *L'étude des paysages. Essai sur leurs formes et leur histoire*, Paris, 2000.

**Chouquer 2008** : CHOUQUER G. – Les transformations récentes de la centuriation. Une autre lecture de l'arpentage romain, *Annales Histoire, Sciences Sociales*, n° 4, juillet-août 2008.

**Chouquer, Favory 1991** : CHOUQUER G., FAVORY F. – *Les paysages de l'Antiquité*, Paris, 1991.

**Chouquer, Favory 1992** : CHOUQUER G., FAVORY F. – *Les arpenteurs romains. Théorie et pratique*, Paris, 1992.

**Chouquer, Favory 2001** : CHOUQUER G., FAVORY F. – *L'arpentage romain*, Paris, 2001.

**Christol 1987** : CHRISTOL M. - Les Volques arécomiques entre Marius, Pompée et César, *Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, 1987, p. 211-219.

**Christol 1989** : CHRISTOL M. - Le droit latin en Narbonnaise: l'apport de l'épigraphie. *In* : Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise 1989 : *Les inscriptions latines de Gaule narbonnaise*, Actes de la table ronde de Nîmes, 25-26 mai 1987, Bulletin de l'école antique de Nîmes, 20, 1989, p. 87-100.

**Christol 1990** : CHRISTOL M. - L'inscription funéraire de *Caius Sergius Respectus*, Remarques sur le milieu des notables gallo-romains de Nîmes, (AE 1969-1970, 376), *Mélanges Pierre Lévêque*, 5, Paris, 1990, p. 65-83.

**Christol 1992** : CHRISTOL M. (dir) - *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes*, IACN 1-21, Cahiers des musées et monuments de Nîmes 11, Nîmes, 1992.

**Christol 1994** : CHRISTOL M. - Pline l'Ancien et la *Formula* de la Province de Narbonnaise. *In* DEMOUGIN S. (dir.) - *La mémoire perdue. À la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome ancienne*, Paris, 1994, p. 45-53.

**Christol 1996** : CHRISTOL M. - L'épigraphie nîmoise. *In* Fiches, Veyrac 1996 : FICHES J.-L., VEYRAC A. - *Carte archéologique de la Gaule, Nîmes*, 30/1, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, AFAN, Diffusion Fondation Maison des sciences de l'Homme, Paris, 1996, p. 91-94.

**Christol 1999 a** : CHRISTOL M. - La dénomination des personnes dans les inscriptions de la nécropole de Lattes, *Archéologie en Languedoc*, 23, 1999, p. 137-148.

**Christol 1999 b** : CHRISTOL M. - La municipalisation de la cité de Nîmes. *In* Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 1999 : DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (éd.) - *Cités, municipes, colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain*, Paris, 1999.

**Christol 1999 c** : CHRISTOL M. - Notes d'épigraphie, 5-6, *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 10, 1999, p. 111-136.

**Christol 2001** : CHRISTOL M. - Épigraphie et onomastique dans la cité de Nîmes du milieu du 1er siècle av. J.-C. : analyse d'un échantillon. *In* Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : DONDIN-PAYRE M. et RAEPSAET-CHARLIER M.-Th. (éd.) - *Noms*,

*identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles, 2001, p. 17-38.

**Christol 2002** : CHRISTOL M. - Institutions épigraphie et histoire. In Fiches 2002 : FICHES J.-L. (dir.) - *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon*, Lattes, A.R.A.L.O. (M.A.M. 13 et 14), 2002, p.83-89.

**Christol 2003 a** : CHRISTOL M. - À propos d'une inscription de Lattes relative à *Deus Mars Augustus* : l'acte religieux et le don, *Archéologie en Languedoc*, 27, 2003, p. 49-56.

**Christol 2003 b** : CHRISTOL M. - Le patrimoine des notables en Gaule méridionale, *Histoire et sociétés rurales*, n°19, Caen, 1er trimestre 2003, p. 133-150.

**Christol 2003 c** : CHRISTOL M. - Epigraphie, population et société à Nîmes à l'époque impériale. A propos de deux inscriptions du Cailar (Canton de Vauvert, Gard). In BATS M., DEDET B., GARMY P. *et al.* (éd.) - *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barrauol*, Montpellier, 2003 (*Revue Archéologique de Narbonnaise*. Suppl., 35).

**Christol 2003 d** : CHRISTOL M. - L'épigraphie et les dieux du Plateau des Poètes à Béziers, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 36, 2003, p. 411-423.

**Christol 2005** : CHRISTOL M. - En-deçà du monde des notables: la situation en Gaule narbonnaise. In CEBEILLAC-GERVASONI M., *et al.* (éd.) - *Autocélébration des élites locales dans le monde romain. Contextes, textes, images (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, Clermont-Ferrand, 2005.

**Christol 2006** : CHRISTOL M. - Romanisation et héritage celtique. L'intégration sociale.

L'apport de l'épigraphie. In PAUNIER D. - *Celtes et Gaulois. L'archéologie face à l'histoire : la romanisation et la question de l'héritage celtique*, Actes de la table ronde de Lausanne, 17-18 juin 2005, Glux-en-Glenne, 2006, 51-65.

**Christol, Fédière 1999** : CHRISTOL M., FEDIERE G. - La présence italienne dans l'arrière-pays de Narbonne : le dossier des *Usuleni*. Epigraphie de l'*instrumentum domesticum* et épigraphie lapidaire, *Dialogues d'Histoire Ancienne*, 25/1, 1999, p. 81-99.

**Christol, Fiches, Rabay 2007** : CHRISTOL M., FICHES J.-L., RABAY D. - Le sanctuaire de la Combe de l'Ermitage à Collias (Gard), *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 40, 2007, p. 10-20.

**Christol, Goudineau 1987/1988** : CHRISTOL M., GOUDINEAU C. - Nîmes et les Volques Arécomiques au 1er siècle av. J.-C., *Gallia* 45, 1987-1988, p. 87-103.

**Christol, Plana-Mallart 1998** : CHRISTOL M., PLANA-MALLART R. - De la Catalogne à Narbonne : épigraphie amphorique et épigraphie lapidaire. Les affaires de *Veiento*. In PACI G. - *Epigrafia romana in area adriatica. Actes de la Ixe rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain*, Macerata, 10-11 novembre 1995, Macerata, Pise, Rome, 1998, p. 273-302.

**Cibu 2000** : CIBU S. - Index onomastique et géographique des inscriptions de la Narbonnaise publiées dans l'*Année épigraphique* 1925-1996, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 2000, p. 103-177.

**Clavel 1970** : CLAVEL M. - *Béziers et son territoire dans l'antiquité*, Paris 1970.

**Clavel-Lévêque 1994** : CLAVEL-LEVEQUE M., *et al.* - *De la terre au ciel, I- Paysages et cadastres antiques*, Annales littéraires de l'Université de Besançon, Paris, 1994.

**Clément 2003** : CLEMENT P.-A. - *Les chemins à travers les âges en Cévennes et Bas-Languedoc*, 5<sup>e</sup> édition revue et refondue, Montpellier 2003,

**Corbier 2004** : CORBIER M - Famille et parenté : caractère originaux de la société romaine (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.). In SUPIOT A. (éd.) - *Tisser le lien social*, Paris, 2004, p. 73-92.

**Corbier 1998** : CORBIER P. - *L'épigraphie latine*, Paris, rééd. 2002 [1998].

**Daubigney 1970** : DAUBIGNEY A. - *Les esclaves et les affranchis en Narbonnaise aux trois premiers siècles de l'Empire*, Mémoire de Maîtrise, Histoire ancienne, Université de Franche-Comté, 1970, inédit.

**Daubigney, Favory 1974** : DAUBIGNEY A., FAVORY F. - L'esclavage en Narbonnaise et Lyonnaise d'après les sources épigraphiques. In *Actes du colloque sur l'esclavage, Besançon, 1972*, Paris, 1974, p. 315-388.

**Dedet et al. 1985** : DEDET B., M. PY et Savay-Guerraz H. - *L'occupation des rivages de l'étang de Mauguio (Hérault) au Bronze Final et au Premier Age du Fer*, tomes I, II et III, Cahiers de l'A.R.A.L.O., n° 11, 12 et 13, Caveirac, 1985

**Degavre 1998** : DEGAVRE J. - *Lexique gaulois. Recueil de mots attestés, transmis ou restitués et de leurs interprétations*, Mémoire de la société belge d'Etudes celtiques 10, Bruxelles, 1998.

**Delafolie et al. 1990** : DALAFOLIE I., FAVORY F., GARRIDO M.-C., MALVIS J.-M., POUPET P., RAYNAUD C., RINALDI R., ROGER K. - *Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental*. Prospections au sol, Contrat de prospection et d'inventaire archéologiques, CNRS-SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Delamarre 2003** : DELAMARRE X. - *Dictionnaire de la langue gauloise, une approche linguistique du vieux celtique continental*, Paris 2003 (rééd. revue et corrigée).

**Demougeot 1972** : DEMOUGEOT E - Stèles funéraires d'une nécropole de Lattes, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 5, 1972, p. 49-116.

**Desbats et al. 2006** : DESBAT A., FOREST V., BATIGNE-VALLET C. - La cuisine et l'art de la table en Gaule après la conquête romaine. In PAUNIER D. - *Celtés et Gaulois. L'archéologie face à l'histoire : la romanisation et la question de l'héritage celtique*, Actes de la table ronde de Lausanne, 17-18 juin 2005, Glux-en-Glenne, 2006, p. 167-192.

**De Sury 1994** : DE SURY B. - L'ex-voto d'après l'épigraphie. Contribution à l'étude des sanctuaires. In GOUDINEAU C., FAUDUET I. et COULON G. (éd.) - *Archéologie aujourd'hui. Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine. Actes du colloque d'Argentomagus 8-10 octobre 1992*, Paris, 1994, p. 169-173.

**Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 1999** : DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.) - *Cités, municipes et colonies*, Paris, 1999.

**Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001** : DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-

T. (éd.) - *Noms, identités culturelles et Romanisation sous le Haut Empire*, Séminaire d'histoire romaine et d'épigraphie latine, UMR 8585 (CNRS)-Paris I-Paris IV- EPHE, Bruxelles, 2001.

**Dondin-Payre 2001 a** : DONDIN-PAYRE M. – L'onomastique dans les cités de Gaule centrale (Bituriges Cubes, Eduens, Senons, Carnutes, Turons, *Parisi*). In Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.) - *Noms, identités culturelles et Romanisation sous le Haut Empire*, Séminaire d'histoire romaine et d'épigraphie latine, UMR 8585 (CNRS)-Paris I-Paris IV- EPHE, Bruxelles, 2001, p. 193-341.

**Dondin-Payre 2001 b** : DONDIN-PAYRE M. – *Secundus* et ses dérivés en Narbonnaise dans les Trois Gaules et les Germanies. In Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.) - *Noms, identités culturelles et Romanisation sous le Haut Empire*, Séminaire d'histoire romaine et d'épigraphie latine, UMR 8585 (CNRS)-Paris I-Paris IV- EPHE, Bruxelles, 2001, p. 537-595.

**Dondin-Payre 2002** : DONDIN-PAYRE M. – Citoyenneté romaine, citoyenneté locale et onomastique, *L'Antiquité Classique*, 71, 2002, p. 229-239.

**Duthoy 1970** : DUTHOY R. – Notes onomastiques sur les \**Augustales*. *Cognomina* et indication de statut, *L'Antiquité Classique*, tome 39, 1970, p. 88-105.

**Duthoy 1974** : DUTHOY R. – La fonction sociale de l'augustalité, *Epigraphica* 36, 1974, p. 134-154.

**Duthoy 1976** : DUTHOY R. – Recherches sur la répartition géographique et chronologique

des termes *sevir augustalis*, *augustalis* et *sevir* dans l'Empire romain, *Epigraphische Studien*, vol. 11, 1976, p. 143-241.

**Espérandieu 1929** : ESPERANDIEU E. - *Inscriptions latines de Gaule (Narbonnaise)*, Paris, 1929.

**Etienne 1958** : ETIENNE R. – *Le culte impérial dans la péninsule ibérique d'Auguste à Dioclétien*, Paris, 1958.

**Etienne 1999** : ETIENNE R. – Un nouveau prêtre provincial du culte impérial de Bétique. In PAILLER J.-M., MORET P. (éd) – *Mélanges C. Domergue, Pallas*, 50, 1999, p. 141-152.

**Fabre 1982** : FABRE G. - *Libertus. Recherches sur les rapports patron-affranchi à la fin de la République romaine*, Université de Lille III, 1982.

**Favory 1988** : FAVORY F. – Le site de Lattes et son environnement (France, Hérault) d'après les images aériennes et les documents planimétriques. in *Lattara 1: Mélange d'histoire et d'archéologie de Lattes*, A.R.A.L.O., Lattes, 1988, p. 15-56.

**Favory 1997a** : FAVORY F. – L'église disparue de Saint-Côme et Saint-Damien à Montpellier. Enquête sur une communauté rurale et sur son finage, dans l'Antiquité tardive et le Moyen Age, *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, 21, 1, 1997, p. 5-36.

**Favory 1997b** : FAVORY F. – Retour critique sur les centuriations du Languedoc oriental, leur existence et leur datation. In CHOUQUER G. (dir.) – *Les formes du paysage. Tome 3 : l'analyse des systèmes spatiaux*, Paris, 1997.

**Favory 1997c** : FAVORY F. – *Via Domitia* et limitations romaines en Languedoc oriental : la centuriation *Sextantio-Ambrussum*, in

CASTELVI G., COMPS J.-P., KOTARBA J., PEZIN A. - *Voies romaines du Rhône à l'Èbre*, Paris, 1997 (DAF, 61), p. 216-238.

**Favory et al. 1985** : FAVORY F., FICHES J.-L., RAYNAUD C. – Occupation du sol entre Lez et Vidourle : 2. – Approche des structures agraires dans la plaine littorale, à l'époque romaine, Actes du 110<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Montpellier 1985, *Études languedociennes*, 1985, p. 161-179.

**Favory et al. 1987** : FAVORY F., FICHES J.-L., MALVIS J.-M., PARODI A., POUPET P., RAYNAUD C. – *Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental*. Contrat de prospection et d'inventaire archéologique, CNRS-SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Favory et al. 1992** : FAVORY F., OURIACHI M.-J., RAYNAUD C. – Carte archéologique des vallées du Vistre et du Rhône (« *Littoraria* »). Prospection thématique, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Favory et al. 1994a** : FAVORY F., GIRARDOT J.-J., RAYNAUD C., ROGER K. – L'habitat gallo-romain autour de l'étang de l'Or (Hérault). Hiérarchie, dynamique et réseaux du II<sup>e</sup> s. av. au Ve s. ap. J.-C. in MACTOUX M.-M., GENY E. (éd.) - *Mélanges P. Lévêque*, vol. 8, 1994, p. 123-215.

**Favory et al. 1994b** : FAVORY F., PARODI A., POUPET P. et RAYNAUD C. – Lunel-Viel et son territoire. In FAVORY F., FICHES J.-L. (dir.) – *Les campagnes de la France méditerranéenne dans l'Antiquité et le haut Moyen Age. Études microrégionales*, Documents d'Archéologie Française, n° 42, Paris, 1994.

**Favory, Ouriachi 1991** : FAVORY F., OURIACHI M.-J. – Carte archéologique des

vallées du Vistre et du Rhône (« *Littoraria* »). Prospection thématique, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Favory, Raynaud 1988** : FAVORY F., RAYNAUD C. – *Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental*. Contrat de prospection et d'inventaire archéologique, CNRS-SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Favory, Raynaud 1990-1991** : FAVORY F., RAYNAUD C. (dir.) – *Autour de l'étang de l'Or. Les campagnes montpelliéraines dans l'Antiquité et le Moyen-Age*, CNRS Action thématique programmée « Grands projets d'archéologie métropolitaine », rapport intermédiaire 1990-1991, inédit.

**Favory, Raynaud 1992** : FAVORY F., RAYNAUD C. – La production du paysage en Languedoc oriental dans l'Antiquité et au Moyen Age : étude de Mauguio (Hérault), *Mappemonde*, 1, 1992, p. 12-16.

**Favory, Raynaud 1997** : FAVORY F., RAYNAUD C. – *Rapport de prospection systématique. Commune de Gallargues (Gard)*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire, Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Fedièrre, Rouquette 1989** : FEDIERE G., ROUQUETTE D. – Marques sur matériaux de terre cuite, estampilles sur amphores et céramiques décorées du site de la Cougourlude à Lattes (Hérault), *Archéologie en Languedoc*, 1989, 4, p. 113-119.

**Ferdièrre 1993** : FERDIÈRE A. (dir.) – *Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale. Actes du colloque ARCHEA/AGER, Orléans 7-9 février 1992*, Tours, 1993.

**Fiches 1979 :** FICHES J.-L. – Ambrussum. *L'oppidum et le pont romain*, A.R.A.L.O., guide n° 1, Caveirac, 1979.

**Fiches 1983 :** Fiches J.-L. – L'occupation préromaine d'Ambrussum après la fouille du secteur IV, *Documents d'Archéologie Méridionale*, 6, 1983, p. 79-100.

**Fiches 1986-1987 :** FICHES J.-L. – L'oppidum d'Ambrussum à Villetelle (Hérault), *Études sur l'Hérault*, 2-3, 1986-1987, p. 25-30.

**Fiches 1989a :** FICHES J.-L. – *L'oppidum d'Ambrussum et son territoire*, Monographies du CRA, 2, CNRS, Paris, 1989.

**Fiches 1989b :** FICHES J.-L. – Tombes et monuments lapidaires dans l'espace arécomique (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle avant notre ère). In MACTOUX M.-M., GENY E. – *Mélanges P. Lévêque, 2. Anthropologie et société*, Paris, 1989.

**Fiches 1996a :** FICHES J.-L. (dir.) - *Le III<sup>e</sup> siècle en Gaule Narbonnaise. Données régionales sur la crise de l'Empire, Actes de la table ronde du GDR 954 "Archéologie de l'espace rural méditerranéen dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Âge"*, Aix en Provence, La Baume, 15-16 septembre 1995, Édition APDCA, Sophia Antipolis, 1996.

**Fiches 1996b :** FICHES J.-L. – Ambrussum, *une étape de la voie Domitienne en Lunellois*, Montpellier, 1996.

**Fiches 2002a :** FICHES J.-L. (dir.) - *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon*, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, vol. 13 et 14, Lattes, 2002.

**Fiches 2002b :** FICHES J.-L. – Volques arécomiques et cité de Nîmes : évolution des idées, évolution des territoires. In GARCIA D.,

VERDIN F. (dir.) – *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques*, Paris, 2002, p. 119-128.

**Fiches 2003 :** FICHES J.-L. – L'apport des fouilles récentes (1993-2000) à la connaissance de la station routière d'Ambrussum. In BATS M., DEDET B., GARMY P. et al. (éd.) – *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barruol*, Montpellier, 2003 (*Revue Archéologique de Narbonnaise*. Suppl., 35), p. 49-58.

**Fiches 2005 :** FICHES J.-L. – Arts et pratiques funéraires des élites dans la cité des Volques arécomiques. In CEBEILLAC-GERVASONI M., et al. (éd.) - *Autocélébration des élites locales dans le monde romain. Contextes, textes, images (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, Clermont-Ferrand, 2005, p. 403-421.

**Fiches 2006 :** FICHES J.-L. – Les formes de l'héritage celtique dans les agglomérations secondaires. In PAUNIER D. – *Celtes et Gaulois. L'archéologie face à l'histoire : la romanisation et la question de l'héritage celtique*, Actes de la table ronde de Lausanne, 17-18 juin 2005, Glux-en-Glenne, 2006, 81-92.

**Fiches, Richard 1985 :** FICHES J.-L., RICHARD J.-Cl. – L'émission monétaire d'Ambrussum (Villetelle, Hérault) au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, XVIII, 1985, p. 381-387.

**Fiches, Veyrac 1996 :** FICHES J.-L., VEYRAC A. - *Carte archéologique de la Gaule, Nîmes*, 30/1, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la

Technologie, AFAN, Diffusion Fondation Maison des sciences de l'Homme, Paris, 1996.

**Florenson 1983** : FLORENSON P. – *Occupation du sol et églises rurales entre Rhône et Vidourle pendant l'Antiquité tardive*, Mémoire de maîtrise, Histoire, Université Paul Valéry – Montpellier III, 1983.

**Fovet 2005** : FOVET E. – Dynamiques spatiales du peuplement et analyse des ressources agro-pastorales dans le bassin de Combas et le vallon de l'Aigalade (Gard, France), du Bronze final au bas Moyen Age, in BERGER J.-F., BERTONCELLO F., BRAEMER F., DAVTIAN G., GAZENBEEK (dir.) – *Temps et espaces de l'homme en société*, Antibes, 2005, p. 499-503.

**Garnier et al. 1995** : GARNIER B., GARNOTEL A., MERCIER C. et RAYNAUD C. – De la ferme au village : Dassargues du Ve au XIIe siècle (Lunel, Hérault), *Archéologie du Midi Médiéval*, 13, 1995, p. 1-78.

**Garnsey, Saller 1987** : GARNSEY P., SALLER R. – *L'Empire romain. Economie, société, culture*, Paris, rééd. 2001, [trad. fr. 1994, 1987]

**Gascou 1994** : GASCOU J. – Les *undecemviri* de Nîmes, in LE BOHEC Y. (éd.) – *L'Afrique, la Gaule, la Religion à l'époque romaine. Mélanges à la mémoire de Marcel Le Glay*, Bruxelles 1994, p. 416-423.

**Gascou 1996** : GASCOU J. – la carrière des magistrats dans les villes latines de Gaule Narbonnaise. In CHASTAGNOL, A. DEMOUGIN, S. LEPELLEY C. (éd.) – *Splendissima Civitas. Etudes d'histoire romaine en hommage à François Jacques*, Paris, 1996, p. 119-131.

**Gascou 1999** : GASCOU J. – Hadrien et le droit latin, *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 127, 1999, p. 294-300.

**Gascou 2004** : GASCOU J. – Magistratures et sacerdoces, in REMY B. (dir.) – *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN) V.1 Vienne*, XLIV supplément à *Gallia*, 2004, p. 43-52.

**Gascou et al. 1997** : GASCOU J., LEVEAU P., RIMBERT J. – *Inscriptions latines de Narbonnaise (ILN) IV. Apt* (XLIV suppl. à *Gallia*), Paris, 1997.

**Giardina 1989** : GIARDINA A. (dir.) – *L'homme romain*, Paris, rééd. 2002 [trad. fr. 1992, 1989].

**Girard, Raynaud 1980** : GIRARD A., RAYNAUD C. – *Gisements gallo-romains de Lansargues (Hérault)*, Rapport d'inventaire, inédit.

**Goudineau 1976** : GOUDINEAU C. – Le statut de Nîmes et des Volques arécomiques, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 1976, 105-114.

**Goudineau 1978** : GOUDINEAU C. – La Gaule Transalpine. In NICOLET C., *Rome et la conquête du monde méditerranéen*, 2, Paris 1978 (2001 pour la 6<sup>e</sup> édition), p. 679-699.

**Groupe Chadule 1997** : GROUPE CHADULE – *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*, Paris, 1997.

**Hatt 1951** : HATT J.-J. - *La tombe gallo-romaine*, Paris, 1951.

**Heuzey 1904** : HEUZEY L. – Buste d'un flamine provenant de Villevieille (Gard), *Recueil des Mémoires de la société des antiquaires de France*, 1904, p. 199-209.

**Histoire et sociétés rurales 2003** : Les élites locales et la terre à l'époque romaine,

*Histoire et sociétés rurales*, n°19, Caen, 1er trimestre 2003.

**Humbert 1981** : HUMBERT M. – Le droit latin impérial : cités latines ou citoyenneté latine, *Ktema*, 1981, vol. 6, p. 207-226.

**Humbert 1984** : HUMBERT M. – *Institutions sociales et politiques de l'Antiquité*, Paris, rééd. 2003 [1984].

***Incinérations et inhumations 1991*** – *Incinérations et inhumations dans l'Occident romain aux trois premiers siècles de notre ère, Actes du colloque international* (Toulouse/Montréjeau, 7-10 octobre 1987, Toulouse, 1991.

***Inscriptions latines de Gaule Narbonnaise 1989*** : *Les inscriptions latines de Gaule narbonnaise, Actes de la table ronde de Nîmes, 25-26 mai 1987*, Bulletin de l'école antique de Nîmes, 20, 1989.

**Jacques 1990** : JACQUES (F) - *Les cités de l'Occident romain*, Les Belles lettres, Paris, 1990.

**Jacques, Scheid 1990** : JACQUES F., SCHEID J. - *Rome et l'intégration de l'Empire, 44 av. J.-C. – 260 ap. J.-C. Tome I : Les structures de l'empire romain*, Paris, rééd. 1999 [1990].

**Jandot 2001** : JANDOT C., avec la collaboration de RAYNAUD C. – *Lou clau de la Olivetas. Occupation au néolithique final, de l'Age du fer et de l'antiquité tardive à Mudaison (Hérault)*, AFAN Méditerranée, SRA Montpellier, inédit.

**Kajanto 1965** : KAJANTO I. - *The latin cognomina*, Helsinki, Helsingfors, 1965.

**Lambert 1994** : LAMBERT P.-Y.- *La langue gauloise*, Errance, Paris, édition revue et augmentée 2003 [1994].

**Landes 2002** : LANDES C. (éd.) – *La mort des notables en Gaule romaine : catalogue de l'exposition*, Lattes, 2002.

**Lassale 1964-1965** : LASSALE V. - Essai de datation des stèles à sommet cintré de Nîmes. *In F.H.L.M.R., 36e et 37e congrès*, Limoux-Nîmes, 1964-1965, p. 117-122.

**Lassère 1988** : LASSERE J.-M. – Onomastique et acculturation dans le monde romain. *In GELY S. (éd.) – Sens et pouvoirs de la nomination dans les cultures helléniques et romaines*, Montpellier, 1988, p. 87-102.

**Lassère 2005** : LASSERE J.-M. – *Manuel d'épigraphie romaine*, vol. 1 et 2, Paris, 2005.

**Lattara 1 1988** : *Mélange d'histoire et d'archéologie de Lattes*, A.R.A.L.O., Lattes, 1988.

**Lattara 2 1989**: PY M. (dir.) – *Introduction à l'étude de l'environnement de Lattes antique*, A.R.A.L.O., Lattes, 1989.

**Lattara 3 1990** : PY M. (dir.) – *Fouilles dans la ville antique de Lattes*, A.R.A.L.O., Lattes, 1990.

**Lattara 7 1994** : Garcia D. (dir.) – *Exploration de la ville portuaire de Lattes. Les îlots 2, 4-sud, 5, 7-est, 7-ouest, 8, 9 et 16 du quartier Saint-Sauveur*, A.R.A.L.O., Lattes, 1994.

**Lattara 9 1996** : PY M. (dir.) - *Urbanisme et architecture dans la ville antique de Lattes*, A.R.A.L.O., Lattes, 1996.

**Lattara 15 2002** : GARCIA D. et VALLET L. (dir.) – *L'espace portuaire de Lattes antique*, A.R.A.L.O., Lattes, 2002.

**Lattara 17 2004** : PY M. (dir.) – *Le quartier 30-35 de la ville de Lattara (fin III<sup>e</sup> – I<sup>er</sup> siècle avant notre ère). Regard sur la vie urbaine à la fin de la protohistoire*, A.R.A.L.O., Lattes, 2004.

**Lattara 20 2007** : DAVEAU I. – *Port Ariane (Lattes, Hérault). Construction deltaïque et utilisation d'une zone humide lors des six derniers millénaires*, A.R.A.L.O., Lattes, 2007.

**Laubenheimer 1990** : LAUBENHEIMER F. - *Le temps des amphores en Gaule, Vins huiles et sauces*, Errance, Paris, 1990.

**Lazzaro 1993** : LAZZARO L. – *Esclaves et affranchis en Belgique et Germanies romaines d'après les sources épigraphiques*, Paris, 1993.

**Le Bohec 1998** : LE BOHEC Y. (éd.) – *Épigraphie et histoire : acquis et problèmes*, Actes du congrès de la société des Professeurs d'histoire ancienne, Lyon-Chambéry, 21-23 mai 1993, Lyon, 1998.

**Lemonnier 1887** : LEMONNIER H. – *Etude historique sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'Empire romain*, Paris, 1887.

**Lepetit 1988** : LEPETIT B. – *Les villes dans la France moderne (1740-1840)*, Paris, 1988.

**Le Roux 1992** : LE ROUX P. – La question des colonies latines sous l'Empire, *Ktema*, 17, 1992, p. 183-200.

**Le Roux 2004** : LE ROUX P. – La romanisation en question, *Annales HSS*, mars-avril 2004, n° 2, p. 287-311.

**Leveau 1985** : LEVEAU P.(éd.) - *L'origine des richesses dépensées dans la ville antique*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence 11-12 mai 1984, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1985.

**Lujan 2003** : LUJAN E. R. : *Gaulish personal names : an update. Etudes celtiques*, 35, 2003, p. 181-249.

**Majurel, Prades 1964** : MAJUREL R., PRADES H. – Le domaine de Sarnelly (commune de Montpellier, Hérault) au premier et deuxième siècle de l'ère chrétienne, *Ogam*, 16, 1964, p. 330-346.

**Majurel et al. 1970-1973** : MAJUREL R., MENAGER J., PRADES H. – L'habitat et la nécropole de Saint-Michel (commune de Montpellier). Les origines de Montpellier (Hérault), *Ogam*, 22-25, 1970-1973, p. 49-119.

**Malvis 1988** : MALVIS J.-M. – Anthropisation de l'espace lunellois (commune de Lunel et de Marsillargues). Périodes romaine et médiévale, *Études sur l'Hérault*, 4, 1988, p. 15-36.

**Malvis 1989** : MALVIS J.-M. – *Sondage du « Cros des Anèdes » Lunel (Hérault), Août 1989*, Rapport de fouille, 1989, inédit.

**Malvis 1993** : MALVIS J.-M. – L'habitat dispersé du haut-empire. Les Lanes (Lunel), L'Aube de Servièrre, Les Pelets (Lunel-Viel), *Archéologie en Languedoc*, 17, 1993, p. 103-116.

**Manniez, Mathieu 1998** : MANNIEZ Y., MATHIEU V. – La récente découverte d'une installation de l'Antiquité tardive sur le site d'Ambrussum (Villetelle, Hérault). I. Etude archéologique, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 31, 1998, p. 193-215.

**Massonie 1990** : MASSONIE J.-P. – *Pratique de l'analyse des correspondances*, Besançon, 1990.

**Mercier 1993** : MERCIER C. – *Les Plantiers (Mudaison, Hérault), occupation des I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècles et des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles*, Lunel-Viel, inédit.

**Mercier 1994** : MERCIER C. – Lunel (Hérault), Dassargues, *Formes de l'habitat rural en Gaule Narbonnaise n° 2*, Juan-Les-Pins, 1994, p. 1-11.

**Mercier 1995** : MERCIER C, en collaboration avec RINALDI R. – *Saint-Félix de Sinistrargues (Saint-Sériès). Habitat et terroir durant l'Antiquité et le Moyen Age*, Rapport de prospection et d'étude d'impact archéologiques sur le tracé linéaire de la déviation de la R.D. 34, communes de Saturargues, Vérargues, Saint-Sériès et Saint-Christol (Hérault), 16 janvier-15 mars 1995, A.F.A.N. Nîmes, S.R.A. Montpellier, inédit.

**Mercier et al. 1997** : MERCIER C., GUMY M., LAVERGNE F. - *Rapport de prospection systématique n°14 – Communes d'Aubais, d'Aujargues et de Junas (Gard)*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire (1994-1998), Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Minvielle, Souiah 2003** : MINVIELLE E., SOUIAH S.-A. – *L'analyse statistique et spatiale. Statistiques, cartographie, télédétection, SIG*, Paris, 2003.

**Monteil 1999** : MONTEIL M. – *Nîmes antique et sa proche campagne*, Paris, 1999.

**Mrozek 2004** : MROZEK S. – *Argent, société et épigraphie romaine (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles)*, Wetteren, 2004.

**Nécropoles à incinération du Haut-Empire 1987** - *Nécropoles à incinération du Haut-Empire*, Table ronde de Lyon, 30-31 mai 1986, Lyon, 1987.

**Nuninger 2002** : NUNINGER L. – *Peuplement et Territoires protohistoriques du VIII<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. en Languedoc oriental (Gard-Hérault)*, Thèse de Doctorat, Archéologie, Université de Besançon, 2002.

**Nuninger, Sanders 2006** : NUNINGER L., SANDERS L. (coord.), FAVORY F., GARMY P., RAYNAUD C., ROZENBLAT C, KADDOURI L., MATHIAN H., SCHNEIDER L. – La modélisation des réseaux d'habitat en archéologie : trois expériences, *M@ppemonde* 83, 3, 2006, p. 1-28.

**Onomastique 1975** : *Onomastique latine*, Paris, 13-15 octobre 1975, Colloques internationaux du CNRS 564, Paris, 1977.

**Ott, Raynaud 2002** : OTT M., RAYNAUD C. - *Commune de Gallargues (Gard). Nouveaux éléments archéologiques*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire, Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Parodi et al. 1987** : PARODI A., RAYNAUD C., ROGER J.-M. – La Vaunage du III<sup>e</sup> siècle au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Habitat et occupation des sols, *Archéologie du midi médiéval*, tome V, 1987, p. 3-58.

**Paunier 2006** : PAUNIER D. – *Celtes et Gaulois. L'archéologie face à l'histoire : la romanisation et la question de l'héritage celtique*, Actes de la table ronde de Lausanne, 17-18 juin 2005, Glux-en-Glenne, 2006.

**Pflaum 1978** : PFLAUM H.-G. – *Les Fastes de la province de Narbonnaise*, 30<sup>e</sup> supplément à Gallia, Paris, 1978.

**Piskorz, Vidal 1996** : PISKORZ M., VIDAL O. : *Mudaison (Hérault), Déchetterie. Habitat*

*rural des pourtours de l'étang de Mauguio*, DFS de diagnostic archéologique, AFAN Méditerranée, SRA Montpellier, inédit.

**Poma 1998** : POMA G. – *Incolae* : alcune osservazioni, *Rivista storica dell'antichità*, volume 28, 1998, p. 135-147.

**Provost 1999 a** : PROVOST M., *et al.* - *Carte archéologique de la Gaule, Le Gard*, 30/2, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, AFAN, Diffusion Fondation Maison des sciences de l'Homme, Paris, 1999.

**Provost 1999 b** : PROVOST M., *et al.* - *Carte archéologique de la Gaule, Le Gard*, 30/3, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, AFAN, Diffusion Fondation Maison des sciences de l'Homme, Paris, 1999.

**Pumain, Saint-Julien 1997** : PUMAIN D., SAINT-JULIEN Th. – *L'analyse spatiale. 1. Localisations dans l'espace*, Paris, 1997.

**Pumain, Saint-Julien 2001** : PUMAIN D., SAINT-JULIEN Th. – *Les interactions spatiales. Flux et changements dans l'espace géographique*, Paris, 2001.

**Py, Tendille 1975** : PY M., TENDILLE C. – *Villevieille antique (Gard)*, cahier de l'A.R.A.L.O. n° 3, 1975.

**Py 1990** : PY M. – *Culture, économie et société protohistoriques dans la région nîmoise*, Paris-Rome, 1990.

**Py 1993a** : PY M. – *Les Gaulois du Midi. De la fin de l'Age du Bronze à la conquête romaine*, Paris, 1993.

**Py 1993b** : PY M. (dir.) – *Dicocer. Dictionnaire des céramiques antiques (VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère – VI<sup>e</sup> siècle de notre ère) en Méditerranée nord-occidentale (Provence, Languedoc, Ampurdan)*, Lattara 6, Lattes, 1993.

**Py 1995** : PY M. – Les Étrusques, les Grecs et la fondation de Lattes. In ARCELIN P., BATS M., GARCIA D., MARCHAND G. et SCHWALLER M. (éd.) – *Sur les pas des Grecs en Occident. Hommages à André Nickels, Études Massaliètes* 4, 1995, p. 261-276.

**Raepsaet-Charlier 2001 a** : RAEPSAET-CHARLIER M.-T. – Caractéristiques et particularités de l'onomastique trévire. In Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.) - *Noms, identités culturelles et Romanisation sous le Haut Empire*, Séminaire d'histoire romaine et d'épigraphie latine, UMR 8585 (CNRS)-Paris I-Paris IV- EPHE, Bruxelles, 2001, p. 343-398.

**Raepsaet-Charlier 2001 b** : RAEPSAET-CHARLIER M.-T. – Onomastique et romanisation : éléments d'une comparaison entre les provinces de Gaule Belgique et de Germanie inférieure. In Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.) - *Noms, identités culturelles et Romanisation sous le Haut Empire*, Séminaire d'histoire romaine et d'épigraphie latine, UMR 8585 (CNRS)-Paris I-Paris IV- EPHE, Bruxelles, 2001, p. 399-470.

**Raepsaet-Charlier 2002** : RAEPSAET-CHARLIER M.-T. - *Hic situs est ou Dis Manibus*.

Du bon usage de la prudence dans la datation des épitaphes gallo-romaines, *L'Antiquité Classique*, 71, 2002, p. 221-227.

**Ramonat, Sahuc 1988** : RAMONAT R., SAHUC M. – Les tombes à incinération gallo-romaines de Navitau à Castelnau-Le-Lez (Hérault), *Archéologie en Languedoc*, 1988 (4), p. 145-164.

**Ramonat, Sahuc 1989** : RAMONAT R., SAHUC M. – Un four de potier gallo-romain à Navitau, Castelnau-Le-Lez, (Hérault), *Archéologie en Languedoc*, 1989, p. 107-110.

**Raynaud 1980** : RAYNAUD C. - Groupe archéologique des cantons de Lunel et Mauguio, *Bull. Trim. F.A.H.*, 1980, p. 8-9.

**Raynaud 1982** : RAYNAUD C. - *Archéologie gallo-romaine et médiévale à Lunel-Viel (Hérault). 1- Les recherches en 1979 et 1980*, Caveirac, A.R.A.L.O., (*Dossiers*, 2), 1982.

**Raynaud 1982** : RAYNAUD C. - *Archéologie gallo-romaine et médiévale à Lunel-Viel (Hérault). 2- Le sauvetage programmé en 1981*, Caveirac, A.R.A.L.O., (*Dossiers*, 4), 1982.

**Raynaud 1984** : RAYNAUD C. - Le quartier sud de l'agglomération antique de Lunel-Viel (Hérault), *D.A.M.*, 7, 1984, p.121-147.

**Raynaud 1986** : RAYNAUD C. - Activité archéologique des cantons de Lunel et Mauguio en 1985, *A.E.L.*, 1986, 1, p. 5-12.

**Raynaud 1987** : RAYNAUD C. – La nécropole du Verdier (IIIe-Ve s.). Fouille de sauvetage programmée. *Archéologie gallo-romaine et médiévale à Lunel-Viel (Hérault)*, 1987 (dactylographié).

**Raynaud 1988** : RAYNAUD C. - Groupe archéologique des cantons de Lunel et

Mauguio - Compte-rendu d'activité, *A.E.L.*, 1988, 3, p.47-51.

**Raynaud 1989** : RAYNAUD C. – Archéologie du paysage autour de l'Étang de l'Or (Hérault). Choix, contraintes et méthode de prospection ; *Archéologie en Languedoc*, 1989 (2-3), 59-82.

**Raynaud 1990** : RAYNAUD C. - *Le village gallo-romain et médiéval de Lunel-Viel (Hérault). La fouille du quartier ouest (1982-1983)*, Paris, Les Belles Lettres (Annales de L'Université de Besançon, 422), 1990.

**Raynaud et al. 1997-98** : RAYNAUD C. avec le concours de GENTY P.-Y. et PANOUILLERES T.- *Rapport de prospection. Communes de Montpellier, Lattes, Pérols (Hérault)*. Montpellier-sud, Programme de prospection-inventaire (1997-2000), Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, UMR 154 (SRA Languedoc-Roussillon / CNRS), inédit.

**Raynaud 1998 a** : RAYNAUD C. – *Rapport de prospection systématique n°19 – Commune d'Aimargues (Gard)*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire (1994-1998), Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Raynaud 1998 b** : RAYNAUD C. - L'activité métallurgique à Lunel-Viel (Hérault) du I<sup>er</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. *In* FEUGERES M., SERNEELS V. (dir.) *Recherches sur l'économie du fer en Méditerranée Nord occidentale*, Montagnac, Mergoïl, (Monographies *Instrumentum* 4), 1998, p.155-165.

**Raynaud 1999 a** : RAYNAUD C. – *Rapport de prospection - Addendum pour la commune d'Aujargues (Gard)*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire (1994-1998), Contribution à la carte

archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Raynaud 1999 b** : RAYNAUD C. – *Rapport de prospection. Commune de Boisseron*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire, Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Raynaud 1999 c** : RAYNAUD C. avec le concours de PANOUILLERES T.- *Rapport de prospection. Communes de Montpellier, Castelnau, Lattes, Le Crès et Saint-Aunès (Hérault)*. Montpellierais-sud, Programme de prospection-inventaire (1997-2000), Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, UMR 154 (SRA Languedoc-Roussillon / CNRS), inédit.

**Raynaud 1999 d** : RAYNAUD C. – *Rapport de prospection. Commune de Saint-Sériès (Hérault)*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire, Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Raynaud 1999 e** : RAYNAUD C. – *Rapport de prospection. Commune de Saturargues (Hérault)*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire, Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Raynaud 1999 f** : RAYNAUD C. – *Commune de Sommières (Gard). Prospection systématique*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire, Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Raynaud 2000 a** : RAYNAUD C. – De la fouille à la prospection et retour : céramologie et histoire du peuplement dans la cité de Nîmes, FRANCOVITCH R., PATTERSON H. et BARKER G. (éd.) – *Extracting meaning from ploughsoil assemblages*, Oxford, 2000.

**Raynaud 2000 b** : RAYNAUD C. avec le concours de T. Panouillères – *Communes de Lattes et Villeneuve-les-Maguelone (Hérault). Prospections 2000*, Montpellierais-sud, Programme de prospection-inventaire (1997-2000), Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, UMR 154 (SRA Languedoc-Roussillon / CNRS), inédit.

**Raynaud 2000 c** : RAYNAUD C. - *Commune de Saussines (Hérault)*, Rapport de prospection systématique, Lunel Viel, inédit.

**Raynaud 2000 d** : RAYNAUD C. – *Commune de Saint-Christol (Hérault)*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire, Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Raynaud 2000 e** : RAYNAUD C. – *Commune de Vérargues (Hérault)*. Rapport de prospection systématique. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire, Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Raynaud 2001 a** : RAYNAUD C. – *Le Plan des Vignes. Rapport de découverte fortuite - Commune d'Aujargues (Gard)*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire, Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Raynaud 2001 b** : RAYNAUD C. – *Commune de Lunel (Hérault). Établissement gallo-romain du Mas de Fourques. Notice de découverte fortuite*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire, Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Raynaud 2001 c** : RAYNAUD C. - *Saint-Christol (Hérault), genèse du centre villageois*, Rapport de fouille de sauvetage urgent, Lunel Viel, inédit.

**Raynaud 2002** : RAYNAUD C. - *Commune de Lunel (Hérault), Établissement gallo-romain du Mas de Collet. Notice de vérification*. Vaunage, Vidourlenque et Vistrenque, Programme de prospection-inventaire, Contribution à la carte archéologique du Languedoc oriental, SRA Languedoc-Roussillon, inédit.

**Raynaud 2003 a** : RAYNAUD C. - *Commune de Marsillargues (Hérault)*, Rapport de propection inventaire, Lunel Viel, inédit.

**Raynaud 2003 b** : RAYNAUD C. - *Commune de Mudaison, l'établissement gallo-romain du Jourdanel*, Addendum, Lunel Viel, inédit.

**Raynaud 2003 c** : RAYNAUD C. - *Commune de Saint-Brès (Hérault)*, Rapport de prospection inventaire, Lunel Viel, inédit.

**Raynaud 2003 d** : RAYNAUD C. - *Commune de Baillargues (Hérault)*, Rapport de prospection inventaire, Lunel Viel, inédit.

**Raynaud 2003 e** : RAYNAUD C. - *Commune de Vendargues (Hérault)*, Rapport de prospection inventaire, Lunel Viel, inédit.

**Raynaud 2003 f** : RAYNAUD C. - *Commune de Saint Christol (Hérault)*, Addendum au rapport de prospection 2000, Lunel Viel inédit.

**Raynaud 2003 g** : RAYNAUD C. – De l'archéologie à la géographie historique : le système de peuplement de l'Age du Fer au Moyen Age en France méditerranéenne. *In* BATS M., DEDET B., GARMY P. *et al.* (éd.) – *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barrauol*, Montpellier, 2003 (*R.A.N.* Suppl., 35), p. 49-58.

**Raynaud 2007** : RAYNAUD C. (dir.) - *Archéologie d'un village languedocien, Lunel-Viel (Hérault), du I<sup>er</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, vol. 22, Lattes, 2007.

**Raynaud, Savay-Guerraz 1985** : RAYNAUD C., SAVAY-GUERRAZ H. – La zone lagunaire à la fin de l'Age du fer et à l'époque romaine. *In* DEDET B., M. PY et SAVAY-GUERRAZ H., *L'occupation des rivages de l'étang de Mauguio au Bronze Final et au Premier Age du Fer*, tome III, Cahiers de l'A.R.A.L.O., n° 13, Caveirac, 1985, p. 99-102.

**Rémy 2001 a** : REMY B. – La dénomination des Viennois à l'époque impériale. *In* DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (éd.) - *Noms, identités culturelles et Romanisation sous le Haut Empire*, Séminaire d'histoire romaine et d'épigraphie latine, UMR 8585 (CNRS)-Paris I-Paris IV- EPHE, Bruxelles, 2001, p. 55-174.

**Rémy 2001 b** : REMY B. (coll. de TASCHER B.) – Les esclaves et les affranchis dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions, *Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, vol. 12, 2001, p. 83-126.

**Rémy 2003** : REMY B. – Loyalisme politique et culte impérial dans la cité de Vienne au Haut-Empire d'après les inscriptions, *Revue*

*Archéologique de Narbonnaise*, 36, 2003, p. 361-376.

**Richard 1969** : RICHARD J.-C. – Le problème des origines de Montpellier, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, II, 1969, p. 49-63.

**Roger 1993 a** : ROGER K. – Lunel. Le Cros des Anèdes, *Formes de l'habitat rural en Gaule Narbonnaise n° 1*, Juan-Les-Pins, 1993, p. 1-4.

**Roger 1993 b** : *La Mougère de Vauguière (Mauguio, Hérault). Peyre Blanque (Mauguio, Hérault)*, Rapport de fouille, inédit.

**Roth-Congès 1996** : ROTH-CONGES A. – Modalités pratiques d'implantation des cadastres romains : quelques aspects, *MEFRA*, 108, 1996, 1, p. 299-422.

**Roux 1982-1983** : ROUX J.-C. – Un sondage stratigraphique à La Cougourlude, Lattes (Hérault), *Archéologie en Languedoc*, 5, 1982-1983, 115-124.

**Sauron 1983** : SAURON G. - Les cippes funéraires gallo-romain à décor de rinceaux de Nîmes et de sa région, *Gallia*, 41, 1, 1983, p. 59-110.

**Solin 1982** : SOLIN H. – *Die griechischen Personennamen in Rom. Ein Namenbuch*, 3 vol., Berlin-New-york 1982.

**Solin 1996** : SOLIN H. – *Die stadtrömischen Sklavennamen. Ein Namenbuch*, 3. vol., Stuttgart, 1996.

**Solin, Salomies 1988** : SOLIN H. et SALOMIES O. – *Repertorium nominum gentilium et cognominum Latinorum*, Hidesheim-Zurich-New York, 1988.

**Schulze 1904** : SCHULZE W. – *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*, Göttingen, 1904 [Zürich, Hildesheim, 1991].

**Thylander 1952** : THYLANDER H. - *Etude sur l'épigraphie latine. Date des inscriptions. Noms et dénomination latine. Noms et origine des personnes*. Acta Instituti Romani Regni Sueciae, V, Lund, 1952.

**Tranoy 2000** : TRANOY L. – La mort en Gaule romaine. In CRUBEZY E., LORANS E., MASSET C., PERRIN F., TRANOY L. – *L'archéologie funéraire*, Paris, 2000, p. 105-154.

**Van Andringa 2002** : VAN ANDRINGA W. – *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, Paris, 2002.

**Van der Leeuw, Favory, Fiches 2003** : VAN DER LEEUW S., FAVORY F. et FICHES J.-L. (dir.) – *Archéologie et systèmes socio-environnementaux. Etudes multiscalaires sur la vallée du Rhône dans le programme ARCHAEOMEDES*, Paris, 2003.

**Veyne 1991** : VEYNE P. – Vie de Trimalcion, *Annales ESC*, n° 2, mars-avril 1961. In *La société romaine*, Paris, 1991.

**Vial 2003** : VIAL J. - *Carte archéologique de la Gaule, Le Montpelliérain*, 34/3, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, MEN, Ministère de la Recherche, Ministère de la Culture et de la Communication, MSH, Paris, 2003.

**Waltzing 1895-1900, I-IV** : WALTZING J.-P. – *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'occident*, 4 vol., I-II, Bruxelles, 1895, III, Louvain, 1899, IV, Louvain, 1900, Hildesheim, New-York, 1970.

## GLOSSAIRE

**Actus** : mesure de longueur équivalant à 120 pieds romains (Chouquer, Favory 1983 : 10).

**Assonant** (nom) : terme désignant un nom qui existe en latin, mais rappelle un nom indigène (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : VI).

**Boîte de dispersion** (ou boîte et moustaches) : représentation schématique d'une distribution statistique. Avec un axe gradué contenant les valeurs minimale et maximale de la distribution, on représente les données en traçant une boîte, de largeur quelconque, dont la position et la hauteur correspondent aux valeurs des deux quartiles ; la boîte est divisée en deux, à hauteur de la médiane. Pour les moustaches, on calcule deux quantités :

$$W1 = Q1 - 1,5 (Q3 - Q1) \quad \text{et} \quad W3 = Q3 + (Q3 - Q1).$$

Si la distribution comporte des valeurs inférieures à W1 ou supérieures à W3, celles-ci sont représentées par des points appelés *outliers* (Groupe Chadule 1997 : 40-41).

**Centre de gravité** (ou point moyen) : le centre de gravité d'un semis de N points a pour coordonnées géographiques  $x_g$  et  $y_g$ , soit les valeurs des moyennes arithmétiques des coordonnées de l'ensemble des N points considérés. Le point G est tel que la somme des carrés des distances entre lui-même et tous les autres points du semis est minimum. Quand le phénomène dont on étudie la distribution spatiale est inégalement réparti entre les lieux, il est intéressant de prendre en considération le poids de chaque lieu : le calcul des coordonnées de G tient alors compte de ces disparités de poids des points du semis (Pumain, Saint-Julien 1997 : 54).

**Centre médian** (ou point médian) : le centre médian d'un semis de points N est tel que la somme des distances à tous les autres points du semis étudié est minimum. Le centre médian est à une distribution spatiale ce qu'est la médiane pour une distribution statistique (*ibid.* : 53).

**Centuriation** : forme d'arpentage pratiquée par les Romains pour effectuer le découpage régulier d'une territoire en unités carrées ou rectangulaires appelées centuries. La centuriation sert de cadre à la distribution de lots de terre à des colons romains et facilite la gestion des terres indigènes soumises à imposition et des terres publiques louées à des adjudicataires (*Archaeomedes* 1998 : 268).

**Colonie latine** : statut honorifique accordé à une communauté indigène urbanisée, dotée du droit latin (*ibid.* : 269).

**Colonie romaine** : installation de citoyens romains dans une agglomération, créée à cette occasion ou indigène. La colonie dispose de ses propres institutions, calquées sur celles de Rome (*ibid.* : 269).

**Decumanus / kardo maximus** : axes fondamentaux d'une *limitatio* orthonormée romaine (Chouquer, Favory 1983 : 10).

**Distance standard** : moyenne des distances entre chaque point du semis et le centre de gravité. Cette mesure de la dispersion équivaut au calcul de la variance et de l'écart-type dans une distribution statistique quelconque (Pumain, Saint-Julien 1997 : 56-59).

**Idionyme** : nom unique des pèrgrins. Cette appellation doit donc être exclusivement réservée à l'onomastique des non-citoyens (Dondain-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : V).

**Indice de centralité** : indice servant à définir le poids d'un centre, en se référant à l'importance des activités qui y sont représentées, relativement au poids qu'elles occupent dans les autres centres. Selon le mode de construction de l'indicateur, celui-ci mesure la concentration des activités ou la diversité fonctionnelle du centre (Pumain, Saint-Julien 2001 : 110).

**Limes** : axe principal d'un réseau. Dans une centuriation, les *limes* reçoivent les noms de *kardines* et *decumani*. Ils contribuent à déterminer les structures intermédiaires ou centuries (Chouquer, Favory 1983 : 11).

**Limes intercisivus** : chemin rural qui sert de limite et sépare les fonds. Par extension, chemin de subdivision d'une centurie (*ibid.* : 11).

**Lognormale (loi ou distribution)** : une distribution lognormale est une distribution de probabilité d'une grandeur  $x$  dont le logarithme suit une distribution normale de moyenne  $m$  et d'écart-type  $\sigma$ . La représentation graphique de cette distribution prend la forme d'une droite sur un graphique gaussien-logarithmique (Pumain, Saint-Julien 2001 : 98-99).

**Médiane / quartile** : la médiane est la valeur qui partage une distribution en deux sous-ensembles d'égal effectif. Elle tient compte du rang de tous les individus et non des valeurs du caractère. Elle correspond à une fréquence cumulée de 0,5 (Groupe Chadule 1997 : 39, 45-46). Le quartile est aussi un indicateur de position, de la famille des quantiles : il découpe une série statistique en quatre parties d'égal effectif (Minvielle, Souiah 2003 : 269).

**Modèle gravitaire** : « modèle prédictif des flux engendrés entre deux entités spatiales, selon une relation proportionnelle au produit de leur masse et inversement proportionnelle à la distance qui les sépare » (Pumain, Saint-Julien 2001 : 184).

**Moyenne / écart-type / variance** : la moyenne arithmétique est la valeur centrale la plus courante. C'est la somme des valeurs divisées par le nombre de valeurs. L'écart-type est un indicateur de dispersion qui correspond à la racine-carrée de la variance ; cette dernière équivaut à la distance moyenne par rapport à la moyenne arithmétique des valeurs contenues dans la série statistique (Minvielle, Souiah 2003 : 268, 261 et 271).

**Moyenne des distances au plus proche voisin** : elle est calculée à partir de l'ensemble des distances entre les différents points du semis pris deux à deux, en tenant compte d'un certain degré de voisinage (ordre 1, ordre 2 ...). C'est une mesure de dispersion globale ((Pumain, Saint-Julien 1997 : 59).

**Oppidum** : nom latin donné à une agglomération indigène, généralement fortifiée. Si la communauté indigène a reçu le droit latin, on parle d'*oppidum latinum*.

**Patronymique (nom)** : pratique, peut-être issue de la coutume celtique, consistant à indiquer sa filiation par son patronyme complété par le suffixe -aco, -cno et surtout -eo ou -io (Dondain-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : VI).

**Poisson (loi de)** : « loi qui suit un processus de localisation, tel qu'au cours du temps, chaque lieu a la probabilité de recevoir un objet, indépendamment des localisations antérieures » (Pumain, Saint-Julien 1997 : 156).

**SIG** (système d'information géographique) : système informatique permettant de stocker, de consulter, de traiter et d'afficher de l'information géographique. L'information géographique se rapporte à des objets ou des phénomènes (actuels ou passés), localisés dans l'espace : elle associe donc des descripteurs, qui caractérisent l'objet (partie sémantique de l'information), et des coordonnées géographiques (qui sont d'ordre géométrique). Les SIG sont utilisés pour résoudre des problèmes d'aménagement, de gestion ou de recherche (Pumain, Saint-Julien 1997 : 156 ; Minvielle, Souiah 2003 : 189).

**Traduction** (nom de) : nom qui transcrit en latin un nom celte ou attesté comme tel (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2001 : VI).

**Unicum** : nom attesté une seule fois en un lieu, et nulle part ailleurs dans l'Empire. Quand le nom fait l'objet d'une demi-douzaine de mentions, on parle de nom rare (Dondin-Payre 2001a : 52).



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : nombre d'inscriptions par période .....	37
Tableau 2 : établissements découverts en prospection puis fouillés : comparaison des conclusions (en gras, les écarts majeurs) .....	47
Tableau 3 : récapitulatif des caractéristiques linguistiques des gentilices et des surnoms .....	66
Tableau 4 : répartition des idionymes par catégorie linguistique .....	89
Tableau 5 : onomastique familiale présentant une cohérence celtique .....	97
Tableau 6 : onomastique familiale présentant une cohérence latine indigène .....	98
Tableau 7 : onomastique familiale présentant une cohérence latine italienne .....	98
Tableau 8 : onomastique familiale présentant une alternance d'éléments latins indigènes et latins italiens .....	98
Tableau 9 : onomastique familiale présentant une alternance d'éléments celtiques et latins indigènes .....	99
Tableau 10 : onomastique familiale présentant une alternance d'éléments celtiques et latins .....	99
Tableau 11 : répartition globale des noms d'esclaves et d'affranchis par catégorie linguistique .....	107
Tableau 12 : catégorie linguistique des noms d'affranchis selon le statut du patron .....	111
Tableau 13 : registres de signification des noms par statut .....	116
Tableau 14 : sévirs augustaux .....	117
Tableau 15 : Statuts par période et par groupe de périodes .....	119
Tableau 16 : Evolution des effectifs d'esclaves et d'affranchis en Narbonnaise et dans la cité de Vienne .....	126
Tableau 17 : statut selon le type d'habitat .....	131
Tableau 18 : répartition des statuts par région géographique .....	138
Tableau 19 : répartition des noms par catégorie linguistique et par période .....	143
Tableau 20 : nomenclatures cohérentes et mixtes par période .....	147
Tableau 21 : répartition des statuts par genre .....	164
Tableau 22 : répartition des dédicataires et des dédicants par genre .....	165
Tableau 23 : mariages mixtes (citoyens-pérégrins) .....	167
Tableau 24 : <i>gentes</i> autres que les <i>Antonii</i> , <i>Pompeii</i> et <i>Valerii</i> , représentées à Nîmes .....	185
Tableau 25 : les patrons d'affranchis .....	194
Tableau 26 : dispersion des établissements archéologiques .....	272
Tableau 27 : caractéristiques des centuriations implantées dans la zone d'étude .....	319



## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : localisation de la zone d'étude et des grandes unités de relief.....	8
Figure 2 : répartition spatiale des inscriptions votives et des épitaphes .....	27
Figure 3 : carte des zones non prospectables .....	42
Figure 4 : densité d'établissements par commune .....	44
Figure 5 : nomenclature citoyenne - avec ou sans filiation - par période. ....	64
Figure 6 : répartition linguistique des gentilices.....	67
Figure 7 : répartition linguistique des surnoms.....	75
Figure 8 : nomenclatures citoyennes présentant une cohérence linguistique .....	78
Figure 9 : combinaison gentilice-surnom selon la catégorie linguistique du gentilice.....	79
Figure 10 : répartition linguistique des noms pérégrins.....	90
Figure 11 : répartition linguistique des noms d'esclaves et des noms d'affranchis.....	108
Figure 12 : nom de l'affranchi et catégorie linguistique du gentilice ou de l'idionyme du patron..	110
Figure 13 : évolution par statut (a- avec la nécropole de Lattes, b- sans la nécropole de Lattes) ...	120
Figure 14 : évolution du nombre des affranchis et esclaves avec Filiès (à gauche) et sans Filiès (à droite).....	124
Figure 15 : distance entre les lieux de découverte des inscriptions et Nîmes.....	130
Figure 16 : répartition de la population par statut.....	130
Figure 17 : distribution des statuts selon les régions (a - avec la nécropole de Lattes, b - sans la nécropole de Lattes).....	138
Figure 18 : répartition par statut en fonction de la distance par rapport à Nîmes (a - avec la nécropole de Lattes ; b - sans la nécropole de Lattes) .....	141
Figure 19 : répartition des noms par catégorie linguistique et par période (a- avec la nécropole de Lattes, b- sans la nécropole).....	145
Figure 20 : répartition chronologique des gentilices par catégorie linguistique.....	146
Figure 21 : évolution des agencements linguistiques des nomenclatures mixtes. ....	148
Figure 22 : évolution des idionymes par catégories linguistique (a- avec la nécropole de Lattes, b- sans la nécropole).....	149
Figure 23 : évolution de l'onomastique servile et affranchie.....	151
Figure 24 : évolution de l'onomastique servile et affranchie dans la cité de Vienne. ....	151
Figure 25 : distribution spatiale des noms. ....	153
Figure 26 : répartition des catégories linguistiques par type d'habitat. ....	154
Figure 27 : répartition des associations linguistiques cohérentes et mixtes par type d'habitat. ....	155
Figure 28 : répartition des idionymes de pérégrins par type d'habitat (avec rappel de la distribution de référence).....	156
Figure 29 : répartition des noms par milieu géographique .....	157
Figure 30 : répartition des associations linguistiques cohérentes et mixtes par milieu .....	158
Figure 31 : répartition des idionymes par région géographique .....	159
Figure 32 : répartition globale des noms en fonction de la distance par rapport à Nîmes.....	160
Figure 33 : répartition des nomenclatures cohérentes et mixtes en fonction de la distance par rapport à Nîmes. ....	161
Figure 34 : répartition des idionymes en fonction de la distance par rapport à Nîmes.....	161
Figure 35 : répartition des nomenclatures cohérentes et mixtes en fonction de la distance par rapport à Nîmes, garrigue exclue.....	162
Figure 36 : répartition spatiale et chronologique des <i>Antonii</i> , <i>Pompeii</i> et <i>Valerii</i> .....	174

Figure 37 : évolution de l'implantation des <i>Antonii, Pompeii et Valerii</i> .....	180
Figure 38 : schéma de synthèse.....	181
Figure 39 : répartition des trois <i>gentes</i> par période.....	183
Figure 40 : schéma des dynamiques territoriales révélées par l'implantation des <i>gentes</i> .....	187
Figure 41 : dimensions de l'épithaphe et longueur de l'inscription.....	199
Figure 42 : représentation graphique de la relation des deux variables : nuage de points et droite de régression.....	202
Figure 43 : analyse factorielle des correspondances des monuments funéraires (plan des axes 1 et 2).....	205
Figure 44 : analyse factorielle des correspondances des monuments funéraires (plan des axes 1 et 3).....	206
Figure 45 : localisation des desservants du culte impérial et des ex-votos.....	217
Figure 46 : évolution comparée des sites protohistoriques et des sites gallo-romains.....	223
Figure 47 : nombre de sites créés par siècle et superficie en ha.....	223
Figure 48 : nombre d'établissements et surfaces cumulés par siècle.....	224
Figure 49 : nombre de établissements et surfaces cumulées par siècle, hors habitats groupés protohistoriques.....	225
Figure 50 : durée d'occupation des sites créés, par siècle.....	226
Figure 51 : créations de sites par phases.....	230
Figure 52 : étapes de l'analyse typologique, statistique et géostatistique.....	233
Figure 53 : évolution du nuage de points après retrait des sites de la classe 4.....	237
Figure 54 : AFC4 (plan des axes 1 et 2).....	239
Figure 55 : graphe des contributions des couples de modalités au $\chi^2$ et signe de la contingence.....	241
Figure 56 : carte des sites du 1 <sup>er</sup> groupe.....	243
Figure 57 : sites du 2 <sup>e</sup> sous-ensemble (carton : phases de création des sites de la classe 3).....	247
Figure 58 : sites du 3 <sup>e</sup> sous-ensemble.....	251
Figure 59 : schéma représentant les différents sous-ensembles et les classes générées par l'AFC et la CAH.....	256
Figure 60 : plans d'établissements fouillés.....	257
Figure 61 : boîte de dispersion de la superficie des établissements au début du I <sup>er</sup> s. avant notre ère, à la fin du I <sup>er</sup> s. et à la fin du V <sup>e</sup> s.....	262
Figure 62 : carte des établissements, par classe, en 200 avant notre ère.....	265
Figure 63 : carte des établissements, par classe, en 100 avant notre ère.....	266
Figure 64 : carte des établissements, par classe, en 100 de notre ère.....	267
Figure 65 : carte des établissements, par classe, en 300 de notre ère.....	268
Figure 66 : carte des établissements, par classe, en 500 de notre ère.....	269
Figure 67 : déplacement du point médian et du centre de gravité entre le début du II <sup>e</sup> siècle avant notre ère et la fin du V <sup>e</sup> siècle.....	270
Figure 68 : évolution de l'indice R.....	273
Figure 69 : évolution du comportement du semis d'établissements.....	274
Figure 70 : évolution de la distance moyenne entre établissements de rang égal.....	274
Figure 71 : évolution de la distance moyenne entre établissements de rang égal (avec regroupement des catégories A et B d'une part, C et D d'autre part).....	277
Figure 72 : étapes de l'élaboration du modèle gravitaire.....	279
Figure 73 : ajustement de la distribution de la taille des établissements par une loi lognormale en -100, 100 et 500.....	281
Figure 74 : scores réalisés sur l'axe 1 par les établissements en -100, 100, 300 et 500.....	287
Figure 75 : cartes des réseaux d'établissements en 100 avant notre ère, 100, 300 et 500 de notre ère.....	290
Figure 76 : les réseaux de la plaine et du littoral à la fin du I <sup>er</sup> siècle.....	300

Figure 77 : les réseaux dans le secteur de Villevieille à la fin du I <sup>er</sup> siècle .....	302
Figure 78 : schéma d'organisation des réseaux dans la plaine littorale et dans le secteur de Villevieille.....	304
Figure 79 : arbres des relations hiérarchiques entre les lieux dans la plaine littorale et le secteur de Villevieille.....	305
Figure 80 : les dynamiques spatiales, de la fin du I <sup>er</sup> s. avant notre ère à la fin du V <sup>e</sup> s. ....	310
Figure 81: aires de marché des principales places d'échange au I <sup>er</sup> siècle .....	313
Figure 82 : aires d'influence des pôles cumulant fonctions économiques et fonction religieuse au I <sup>er</sup> siècle.....	317
Figure 83 a et b : impact des centuriations <i>Sextantio-Ambrussum</i> et Nîmes A dans la voirie et la morphologie agraire entre Mauguio et Marsillargues.....	320
Figure 84 : impact de la centuriation <i>Sextantio-Ambrussum</i> à Lunel-Viel et dans son environnement proche.....	323
Figure 85 : réseaux polarisés et trames cadastrales.....	325
Figure 86 : les statuts mentionnés dans les inscriptions, au I <sup>er</sup> et au II <sup>e</sup> siècle.....	328
Figure 87 : le celte et le latin dans l'onomastique locale, au I <sup>er</sup> et au II <sup>e</sup> siècle .....	329